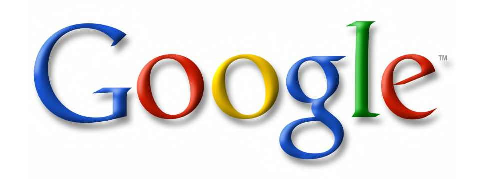
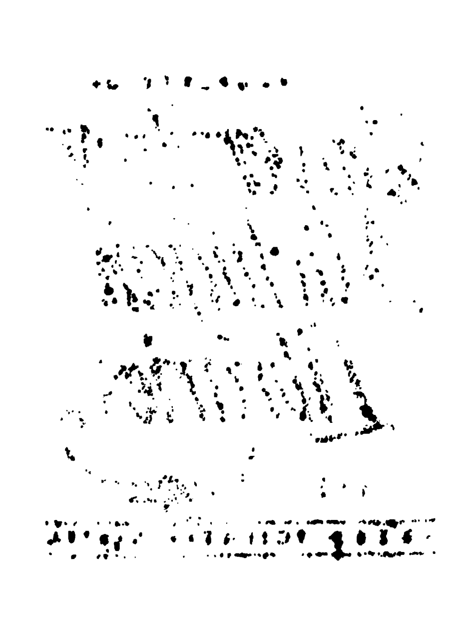








RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

ANGERS, IMPRIMERIE COSNIER ET LACHÈSE.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1864.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1863

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQU

DE L'ANJOU

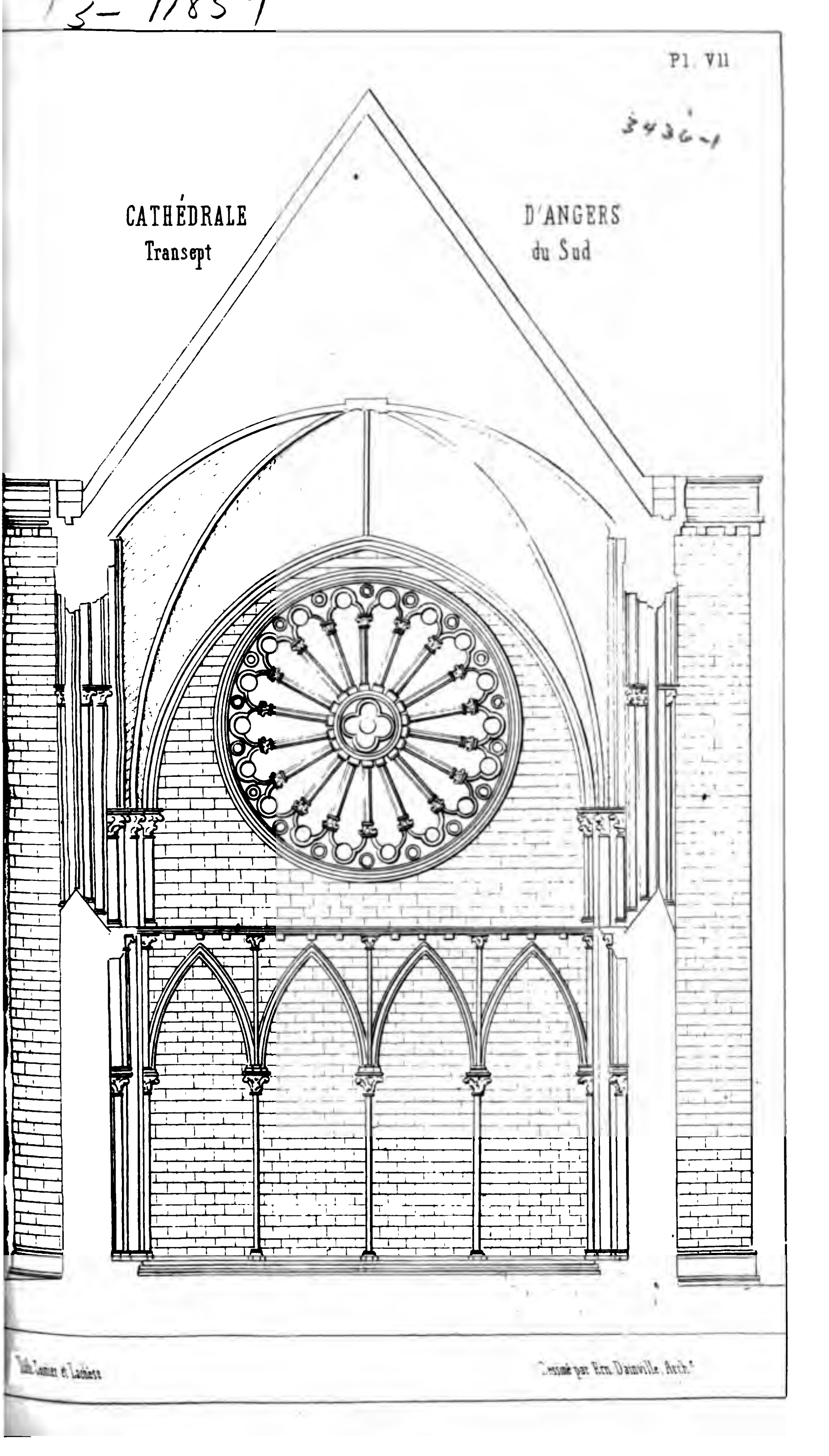
Année 1864. — Janvier et Février.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1864



CATHÉDRALE D'ANGERS
Transept du Sud
Dessiné par Ern. Dainville, Archte

QUELQUES STATUES

DU CHATEAU DE RICHELIEU

RÉCEMMENT

TRANSPORTÉES DANS LA COMMUNE DE BOUZILLÉ (MAINE ET LOIRE)

Messieurs, le 12 mai 1862, M. Chapeau, sculpteur, se rendait avec moi à Saulgé-l'Hôpital pour visiter la belle chapelle des anciens chevaliers de Malte que possède aujourd'hui l'une de mes parentes, Mme Rufin. Chemin faisant, il m'apprit que M. le marquis de Gibot avait orné le parc de son château de la Mauvaisinière, commune de Bouzillé, arrondissement de Cholet, de plusieurs statues en marbre provenant du célèbre château de Richelieu.

Ma curiosité en fut vivement piquée et je ne manquai pas d'interroger M. Chapeau, afin de savoir comment de Richelieu ces objets d'art étaient passés à Bouzillé.

Voici ce qu'il me répondit.

Ces statues et en plus grand nombre, après la révolution de 1793, ont été vendues à divers, et notamment à un sieur Suet, architecte à Nantes, qui les plaça dans sa propriété voisine de cette ville. Elles y restèrent jusque vers 1845; à cette époque les héritiers du sieur

Suet les vendirent à M. Pincé, marbrier à Nantes.

Vers 1855, M. Houdet, propriétaire à Saint-Florent-le-Vieil, visitant l'atelier du sieur Pincé, lui en acquit une vingtaine dont quatre sont antiques.

M. Houdet en fit dresser plusieurs dans son jardin et déposa les autres sous une remise. Elles y restèrent, la plupart enveloppées d'une épaisse couche de poussière, jusqu'en 1860, que M. Chapeau les acheta du gendre même de M. Houdet.

Peu de temps après, M. Chapeau les revendit à M. le marquis de Gibot, qui les lui fit restaurer en partie et placer dans son parc, comme nous venons de le dire.

Cependant, M. Pincé en avait conservé à titre de second lot, quelques-unes qui probablement sont encore dans son atelier, car en 1862 la Société archéologique de Nantes ne put s'entendre avec lui pour le prix. Cette société désirait que ces dernières fussent placées soit au jardin des plantes, soit au musée, et plutôt au musée à cause de leurs nudités; c'est du moins la proposition que fit à leur sujet, M. le baron de Wismes, ainsi que le constate l'un des bulletins de la Société archéologique de Nantes (année 1862, page 382). Consulté sur le mérite de ces statues du second lot, l'artiste Molchnet déclara qu'elles étaient de bonnes copies des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Depuis lors nous avons appris que le musée d'Orléans possédait aussi plusieurs statues, ainsi que des tableaux, provenant de Richelieu.

Etranges vicissitudes des choses! voilà donc trois départements, *Maine-et-Loire*, *Loire-Inférieure* et *Loiret* qui se trouvent présentement enrichis de quelques-

unes des épaves de ce vaste et magnifique château de Richelieu, que le célèbre cardinal de ce nom avait orné avec un luxe royal, dépouillant à cet effet la Grèce et l'Italie.

S'il lui est donné de voir ce qui est advenu de tout cela, je m'imagine qu'il s'en indigne; Son Éminence fera bien toutefois d'y mettre de la réserve, car on pourrait rappeler à sa mémoire qu'il fut le premier, par un incroyable sentiment de vanité, à ordonner la démolition du fameux château de Chinon, et notamment de la salle où Charles VII reçut la pucelle. Est-ce que les lauriers de Jeanne d'Arc, dit à ce propos un écrivain, troublaient le sommeil du vainqueur de la Rochelle? On lui rappellerait encore qu'il n'a pas tenu à lui que la splendide chapelle de Champigny (Indre-et-Loire) ne fût abattue; sans l'intervention et la défense formelle du pape Urbain VIII, ce chef-d'œuvre, nous disait en 1862, M. Costa de Beauregard, disparaissait, et cela parce que le cardinal-ministre ne voulait pas que son château de Richelieu, bâti à grands frais, fût éclipsé par d'autres merveilles, dans l'étendue de son duché. Le génie n'est pas toujours à l'abri de certaine petitesse!

Quoi qu'il en soit, ceci nous prouve que ce fut moins par amour des beaux-arts que par un sentiment de grandeur mêlé d'orgueil, qu'il entassa chefs-d'œuvre sur chefs-d'œuvre, dans son château de Richelieu.

Ces objets précieux offraient une telle magnificence, qu'un auteur nommé Vignier faisait imprimer à Saumur en 1684, la troisième édition d'un poëme français de 166 pages, intitulé : *Le chasteau de Richelieu ou*

l'histoire des dieux et des héros de l'antiquité avec des réflexions morales.

Cette dernière phrase est jolie, il suffit d'ouvrir le poème pour voir que cette morale est beaucoup trop facile.

Ceci n'empêche point l'auteur de mêler le *sacré* au *profane* à l'occasion d'un tableau représentant Salomon (page 82) :

C'est trop (dit-il) sacrifier aux dames
Encore si par leurs douceurs
Elles se contentaient de dérober nos cœurs;
Mais traîtres à nos âmes
Nous souffrons lâchement qu'en nous donnant la loy
Elles nous ravissent la foy.

Il paraît que ce superbe château de Richelieu inspira d'autres poètes, car un sieur du Carray de Grammont crut devoir dans le dernier siècle, adresser à l'ancienne Académie d'Angers par l'entremise de M. des Noulis, un travail intitulé : *Description de la ville et du château de Richelieu.* M. Clément Prout, desservant de l'église de Bléré (Indre-et-Loire), possède un manuscrit de cette relation qui, nous écrivait-il en janvier 1861, semble être un abrégé de l'ouvrage de Vignier.

Enfin nous en signalerons un troisième de beaucoup préférable aux précédents, c'est un album complet de gravures. Il nous a été prêté par M. Bibard, architecte, et porte en titre : « Le magnifique chasteau de Riche- » lieu en général et en particulier, ou les plans, les » élévations et profils généraux et particuliers du dit » chasteau et de ses avenües, basses-courts, anticourts, » courts, corps de logis, aisles, galleries, escuries,

» manéges, jardins, bois, parc et généralement de tous
» ses appartemens. Commencé et achevé par Jean
» Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu, sous
» la conduite de Jacques Lemercier, architecte ordi-
» naire du roy, gravé et réduit au petit pied, par Jean
» Marot aussi architecte et graveur de sa dite Majesté.
» Dédié à Mgr le duc de Richelieu. »

La légende est du sieur de Buisine, on y trouve ce passage : « Richelieu n'est pas seulement admirable
» par ses avenues, par son architecture, etc., etc., mais
» l'est encore davantage par les rares ouvrages de
» l'ancienne Grèce et de la vieille Italie, dont il est
» enrichy, il est remply dehors et dedans d'une infinité
» de bustes et de statues qui ont esté le chef-d'œuvre
» des premiers maistres du monde; et parmi les sta-
» tues on en trouve qui ont esté les dieux et les ora-
» cles du paganisme. »

Ce sont, en effet, des statues mythologiques qui provenant de Richelieu sont aujourd'hui placées au château de la Mauvaisinière. Vous serez sans doute curieux de les visiter, aussi notre première course archéologique, sitôt les beaux jours revenus, pourra-t-elle s'effectuer vers Bouzillé, en passant par Saint-Florent-le-Vieil où la statue de Bonchamp sera pour nous d'un si vif attrait. Vous trouverez peut-être que je me suis trop étendu sur le château de Richelieu, mais vous cesserez d'en être surpris lorsque vous saurez que le duché de ce nom ressortissait autrefois du présidial d'Angers. Donc c'est encore de l'histoire d'Anjou.

GODARD-FAULTRIER.

LA

FAMILLE DE CHATEAUBRIANT

EN ANJOU

La famille de Châteaubriant, une des plus illustres de la Bretagne, se rattache aussi à l'Anjou par les terres qu'elle a possédées dans cette dernière province.

D'après Lobineau (1), elle descend de Tihernus, mari d'Enoguent, qui vivait à la fin du xe ou au commencement du xie siècle. La terre de Châteaubriant, qu'ils possèdaient en Bretagne, tient la dernière partie de son nom de Briant, l'un de leurs enfants, et ses descendants, auxquels il l'a transmise, en ont depuis porté le nom. François-René de Châteaubriant, l'illustre écrivain mort en 1848, comptait Briant parmi ses ancêtres.

Nous parlerons seulement ici des membres de cette famille qui se rattachent à l'Anjou.

I.

Un Geoffroy de Châteaubriant ayant combattu pour Arthur, roi d'Angleterre, lorsque celui-ci s'empara de

(1) *Histoire de Bretagne,* t. Ier, p. 107.

l'Anjou et de la Touraine en 1199, ce prince donna à Geoffroy la ville de Baugé en récompense de ses services.

C'est sans doute le même baron de Châteaubriant qui sous le nom de Geoffroy (III), époux de Béatrix, fonda en 1207, avec Guillaume de la Guerche, seigneur de Pouancé, le prieuré de la Primaudière, situé dans la paroisse de la Prévière, près Pouancé, pour des religieux de l'ordre de Grandmont.

Béatrix de Sablé, vicomtesse de Montrevault, et veuve sans enfants dudit Geoffroy, donna en 1209, trois setiers de blé de rente annuelle aux moines de la Primaudière.

II.

Il eut pour successeur un autre Geoffroy, son neveu qui, en 1239, confirma et approuva toutes les aumônes faites par son oncle, aux moines de la Primaudière.

III.

Un des plus célèbres personnages de cette famille fut Geoffroy V, lequel ayant déployé beaucoup de courage à la bataille de Mansourah, en Egypte (1250), le roi saint Louis l'autorisa à modifier ses armoiries, qui étaient de gueules semées de pommes de pin d'or, et à mettre des fleurs de lys à la place. Geoffroy de Châteaubriant fut assez heureux pour revoir sa patrie. Sa femme, nommée Sibille, eut tant de joie d'un retour si peu espéré, vu le grand nombre de Bretons qui avaient péri dans cette croisade, qu'on dit qu'elle expira en l'embrassant.

Le seigneur de Châteaubriant se remaria avec une dame nommée Aumur, et, par son testament daté de 1252, il réserva pour les enfants de ce second lit ses acquêts de Candé et de Chalain (1).

D'après une charte du mois de janvier 1266, dame Aumur, épouse en secondes noces d'Olivier de l'Ile, prenait le titre de dame de Candé : son sceau représentait une dame ayant un oiseau sur le poing, au contrescel, un semé de fleurs de lys avec un franc-cartier, et cette légende... AUMUR DNE DE CANDE.

IV.

Un Geoffroy de Châteaubriant donna vers l'an 1283, aux Augustins d'Angers, la maison des frères Sachets ou Sacs, située dans la rue Lionnaise (2).

V.

Jean de Châteaubriant, seigneur du Lion-d'Angers et des Roches-Baritaut, qui vivait en 1291 et 1311, épousa : 1° Isabelle la Prévoste de Thouars, dame de Chavannes (3) ; 2° Aude de Brilloüs dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent Geoffroy, Jean

(1) In manibus executorum pono omnes conquestus meos, tam in Andegavia quam in Britannia, exceptis conquestis meis de Condeia (*sic* pour Candeia) et de Chalem quos lego liberis meis de Aumuria uxore mea procreatis. (*Histoire de Bretagne*, par Lobineau, t. II, col. 399.)

(2) L'*Anjou et ses Monuments*, t. II, p. 272.

(3) C'est probablement Chavannes dans la commune du Puy-Notre-Dame.

vivant en 1311, et Isabeau, mariée à Hardouin de Beauçay.

VI.

Geoffroy, dit Brideau de Châteaubriant, fils du précédent, seigneur du Lion-d'Angers, de Chalain (1), des Roches-Baritaut, de Chavannes, de la Bouardière, etc., vers 1340, épousa 1° Louise de Sainte-Maure, dont il eut Jeanne et Louise de Châteaubriant, mortes sans alliance; 2° Marguerite de Parthenay, dont il eut Jean, Guyon, Isabeau et Marguerite.

VII.

Un Jean de Châteaubriant, chevalier en 1366, était seigneur de la Maurousière (2) en 1384-1393 et du Bourgbancinays (3) en 1375-1393. C'est probablement le même que Jean de Châteaubriant, fils aîné de Geoffroy et de Marguerite de Parthenay, lequel fut seigneur de Chalain et mourut sans enfants, de Marie de Bueil, fille unique de Pierre de Bueil, qu'il avait épousée en 1403.

VIII.

Jean de Châteaubriant, fils aîné de Guyon et de Jeanne de Toutessan, et petit-fils de Geoffroy dit Bri-

(1) Chalain, aujourd'hui appelé la Potherie, est dans le canton de Candé.

(2) Fief en l'air dans la commune de Vauchrétien, canton de Thouarcé.

(3) C'était un village, espèce de faubourg aux portes de Brissac, à l'ouest du château, mais dans la commune de Vauchrétien, et qui n'existe plus aujourd'hui.

deau et de Marguerite de Parthenay, chevalier dès 1440, fut seigneur de Chalain et de Saint-Jean-des-Mauvrets (1) en 1448 et 1449, de Chavannes, du Lion-d'Angers et des Roches-Baritaut. Il épousa, 1° Jeanne de Coëtmen; 2° Louise, dame de Loigny, veuve de Pierre Odart, dont il n'eut point d'enfants. Ceux qu'il eut de sa première femme furent Thuaude ou Théaude, Jacques, vivant en 1474, Agnès et Catherine.

IX.

Thuaude ou Théaude de Châteaubriant, fils aîné de Jean et de Jeanne de Coëtmen, fut chevalier, seigneur de Chalain, Chavannes, le Lion-d'Angers, Loigny, les Roches, Vauchrétien et Verrières. Il épousa le 6 août 1438, Françoise Odart, fille unique de Pierre, dont il eut René, Georges, François, Jeanne alliée 1° à Jean de Scépeaux, 2° en 1478 à René de Feschal; et Louise de Châteaubriant, qui épousa Jean, seigneur d'Ingrandes. Françoise Odart lui avait apporté en dot les terres de Verrières et de Vauchrétien. Le 21 mai 1444, il rendit au seigneur de Briollay, son aveu pour raison dudit fief de Vauchrétien et reconnut entr'autres charges être « tenu rendre et poier par chacun an au » jour de la me aoust ung espervier de servige sain » et entier sans giez, sans longes et sans campannes, » rendable au lieu de Briollay (2). » Thuaude de Châteaubriant mourut vers la fin de l'année 1469.

(1) Canton des Ponts-de-Cé.

(2) Chartrier du château de Brissac, titres de Vauchrétien.

X.

René de Châteaubriant, fils aîné du précédent, était chevalier, comte de Casan au royaume de Naples, baron de Loigny (1), vicomte de Remalard (2) et seigneur du Lion-d'Angers en 1489. Il épousa Hélène d'Estouteville, fille de Robert, baron d'Ivry, et d'Ambroise de Lorré dont il eut Charlotte, mariée à Henri, sire de Croy; Marie, dame du Lion-d'Angers, alliée à Jean de Chambes; et Madeleine, dame de Chavannes, qui épousa François, seigneur de la Noue.

XI.

Jean de Châteaubriant, fils puîné de Georges et d'Anne de Champagne, était prieur de Saint-Jean-des-Mauvrets, vers l'an 1500.

XII.

Louis de Châteaubriant, seigneur de Candé, assista à l'assemblée des Etats tenue à Angers, le 28 septembre 1508 (3).

XIII.

François de Châteaubriant, fils puîné de Thuaude et de Françoise Odart, prit possession en 1482, de l'abbaye d'Evron (4), et il était doyen de l'église d'An-

(1) Loigny, canton d'Orgères (Eure-et-Loir).
(2) Remalard, arrondissement de Mortagne (Orne).
(3) L'*Anjou et ses Monuments*, t. II, p. 390.
(4) Evron, arrondissement de Laval (Mayenne).

gers en 1516. Il était allé à Rome et il avait aussi visité la célèbre chapelle Notre-Dame de Lorette dont il avait apporté une tuile. En 1517, il fit bâtir à Saint-Jean-des-Mauvrets, qui était la seigneurie et le patrimoine de ses ancêtres, une belle chapelle de même forme et grandeur que celle d'Italie, et la fit aussi nommer Notre-Dame de Lorette, après y avoir déposé la tuile qu'il avait apportée (1).

C'est aux soins de François de Châteaubriant qu'on doit l'achèvement et la restauration des clochers de Saint-Maurice d'Angers, qui furent terminés en décembre 1523. Il mourut en 1535.

XIV.

Jean de Châteaubriant, fils puîné de Louis, dit le Jeune et de Marguerite de Vernon, fut seigneur de Saint-Jean-des-Mauvrets en 1585-1605, de Pemeigné (2), Juigné, les Granges et Clervaux. A la fin d'octobre 1589, les ligueurs s'étant emparés du château de Brissac, Antoine de Silly, comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, s'y rendit le jour de la Toussaint avec quatre cents hommes, et fit un accord avec le capitaine qui y commandait. Il fut convenu qu'on placerait une garnison composée d'un nombre égal de soldats des deux partis sous le commandement d'un gentilhomme du pays; et l'on choisit le seigneur de Saint-Jean-des-Mauvrets (3).

(1) *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, p. 392.

(2) Pemeigné, dans la commune de Saint-Saturnin, canton des Ponts-de-Cé.

(3) Journal de Louvet, publié dans la *Revue de l'Anjou*.

Jean de Châteaubriant avait épousé Suzanne de Montausier, veuve en 1616 et vivant encore en 1627, dont il eut pour fille unique Louise de Châteaubriant, mariée le 5 décembre 1601, à Jean de la Tourlandry, comte de Châteauroux, baron de Bourmont (1) et de Gilbourg (2), et qui devint par cette alliance seigneur de Saint-Jean-des-Mauvrets.

Saumur, le 14 août 1863.

LOUIS RAIMBAULT.

(1) Bourmont est dans la commune de Freigné, canton de Candé.

(2) Gilbourt, château détruit qui était dans la commune de Faye, canton de Thouarcé.

LA

FONTAINE DU ROI RENÉ

A BAUGÉ

Le 20 décembre 1863 a eu lieu à Baugé, avec une grande solennité, l'inauguration d'une fontaine dédiée au bon roi René.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici une partie du discours prononcé à cette occasion par M. le Maire de Baugé, qui fait connaître l'historique de ce monument et en donne la plus fidèle description :

Mes chers concitoyens,

Si l'inauguration d'une fontaine publique présente quelqu'intérêt, c'est que cette fête est vraiment populaire. Elle est populaire parce que la fontaine, où chacun puise à volonté, a pour elle les sympathies publiques. On aime sa fontaine comme on aime son clocher, auquel se rattachent tant de souvenirs : et ce

double sentiment d'intérêt et d'attachement grandit souvent suivant les faits et les circonstances.

Evidemment, messieurs, Baugé depuis quelques années est dans la voie des améliorations et du progrès qui, sous Napoléon III, notre auguste souverain, pénètrent maintenant jusque dans les moindres villages.....

Cependant au milieu de ces améliorations progressives, auxquelles nous applaudissons tous, on sentait qu'il manquait quelque chose à la ville..... un monument proportionné à ses ressources et qui fût pourtant en harmonie avec ses aspirations et ses désirs.

Quand l'urgence de renouveler la fontaine de la place la plus centrale et la plus fréquentée de la ville se fit sentir, alors vint l'idée de la doter enfin du monument qui manquait. Pour cela, hâtons-nous de le dire, la ville a été admirablement servie! Elle avait près d'elle et pour elle:

Ses représentants naturels, le conseil municipal, toujours si dévoué aux intérêts de la cité et à tout ce qui peut contribuer à son utilité et son embellissement;

Le préfet, le sous-préfet qui, secondant si bien les vues de l'Empereur, sont toujours prêts à approuver toute idée généreuse et toute innovation d'utilité publique;

L'habile architecte de notre tribunal, M. Léon Rohard, déjà connu par ses œuvres et ses concours et dont les dessins ont bien saisi la pensée municipale;

M. Adolphe David, statuaire, dont nous nous plaisions autrefois à encourager les premiers essais, et qui a bien voulu suspendre l'important travail (l'apo-

théose de Napoléon Ier), qu'il tient du gouvernement, pour, à l'exemple de son illustre homonyme, David d'Angers, vouer son ciseau à sa ville natale, heureuse et fière aujourd'hui de le compter au nombre de ses enfants;

L'abondante carrière de grès, d'où sont sorties les belles pierres dont s'honore le pont de la Flèche;

Un excellent maître et de bons ouvriers piqueurs de grès, sous les mains desquels les blocs se divisent, se fendent et se travaillent parfaitement;

Enfin un maître pompier et un maître serrurier sur les connaissances pratiques desquels on pouvait compter.

Tels sont les éléments essentiellement Baugeois, auxquels nous devons l'étude et l'exécution de notre nouvelle fontaine, que nous avons voulue tout entière en grès du pays, afin de faire connaître au public ce que l'on peut attendre de nos artistes, de nos ouvriers et de nos pierres employés à des ouvrages de sculpture.

Mais, Messieurs, si pour cette œuvre la ville avait par devers elle tant de bon vouloir et tant de travailleurs habiles et dévoués, elle avait encore cet autre avantage de posséder dans sa propre histoire et dans son cœur le principal motif du monument qu'elle rêvait depuis longtemps..... Elle a dédié sa fontaine au Prince éminemment bon et populaire, à l'illustre et excellent René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qu'à bon droit elle considère comme son fondateur, car, au quinzième siècle, avant la construction de son château par René, Baugé, qu'il affectionnait particulièrement et où il passa deux années consécutives de sa vie, n'était

qu'un petit village, autour duquel dès lors vinrent se grouper de nombreuses familles qui, par des constructions successives, formèrent bientôt les premiers développements de la ville.

Seul, ce titre de fondateur eût suffi pour mériter à René cet hommage public de reconnaissance, si son nom, populaire comme celui d'Henri IV, n'était généralement acclamé par l'histoire. . . . .

. . . .

Ma tâche serait incomplète, Messieurs, si maintenant je n'expliquais ici le monument qui nous occupe :

Elevée sur un dallage octogonal, protégé par huit bornes, notre fontaine est composée de trois blocs superposés et parfaitement distincts : vasque, dé et stèle.

La vasque circulaire, d'un diamètre de 2 mètres 40 centimètres sur 0 m. 75 centimètres de hauteur est évidée dans son pourtour et ornée de huit disques dont quatre laissent échapper en jets le trop plein de la fontaine. Dans le creux de la vasque, à l'instar des vases de Bernard Palissy, sont sculptés divers poissons.

La stèle, y compris le dé et jusqu'à son couronnement, mesure 2 mèt. 40 cent. de hauteur.

Chacune de ses quatre faces galbées, aux angles échancrés, présente dans sa partie supérieure un médaillon sculpté au milieu d'une coquille se terminant en volutes ornées de palmettes.

Le principal médaillon, sur la rue Impériale, représente la tête du roi René, vue de profil et prise sur le moulage d'une terre cuite trouvée en sa maison à Aix, et donnée par David (d'Angers) au Musée d'Angers.

René porte sa couronne ducale et son collier de l'ordre du Croissant qu'il institua, et dont les statuts, devançant de quatre siècles l'une des plus belles institutions de nos jours, commandaient la fraternité et les secours mutuels.

Sa physionomie est pensive et souriante ; il regarde son vieux château qui, bien que nous n'en conservions que le principal logis, est encore le monument le plus remarquable de notre ville.

Au-dessous, on lit cette simple inscription :

AU · ROI · RENÉ ·

Les médaillons des faces latérales symbolisent les lettres et les arts que le prince cultivait avec bonheur et succès.

Le médaillon consacré à la peinture rappelle pour Baugé un fait tout particulier, la fameuse perdrix rouge que René, en 1474, était occupé à peindre ici même dans son château et qu'il acheva néanmoins, quand on vint lui apprendre l'envahissement de son duché.

Il quitta Baugé avec peine, et ce fut la dernière ville de l'Anjou qu'il habita, lui laissant un souvenir précieux : sa chapelle de Notre-Dame-du-Petit-Mont, dont il avait fait lui-même les peintures murales, chapelle que le temps malheureusement a détruite entièrement, sauf quelques vitraux qu'une main pieuse a recueillis et qui aujourd'hui ornent l'entrée de notre chapelle de la Providence.

Dans le quatrième médaillon, côté de l'église, est

encadré l'écusson en relief des armes de la ville, pris sur une feuille de présentation d'armoiries à l'Armorial général du royaume, datée du dix-septième siècle et annexée à l'inventaire des archives de la ville.

Cet écusson porte : d'argent au sanglier de sable, pied fendu, Baugé dans un buisson de sinoples.

Les faces latérales sont en outre décorées de plantes et de fleurs aquatiques, et de la face principale semble sortir du même bloc une tête de lion inspirée de l'antique déversant les eaux dans la vasque.

Telle est, messieurs, notre fontaine.

Puisse-t-elle passer à la postérité comme le bon roi René à qui elle est dédiée !

Elle apprendrait ainsi à nos descendants à faire comme nous, à honorer un jour publiquement les bienfaiteurs de nos aïeux.

Il leur restera sans doute de belles tâches à remplir, si nous-mêmes, messieurs, nous ne pouvons honorer pareillement de nobles et saintes femmes auxquelles Baugé doit ses plus beaux établissements charitables. Ce projet, en grande vénération en ville, a déjà été consacré par délibération du conseil municipal, et tôt ou tard, nous en avons la douce confiance, il servira de base à de nouveaux témoignages de reconnaissance.

CROSSE DE SAINT AUBIN

M. Eugène Grésy, dans une notice sur trois crosses historiées du XIIe (Paris, Crapelet 1852), nous apprend qu'il a découvert à Evreux une crosse autrefois conservée dans la collégiale d'Ecouis (Eure), et vénérée avant 1790 comme une relique de saint Aubin, évêque d'Angers au VIe siècle. Millin rapporte (Antiquités nationales, tome III, n° 28, p. 28), qu'il la trouva placée dans une confession sous l'autel, circonstance qui tendait à accréditer cette tradition, née sans doute de ce fait que la primitive Eglise avait été fondée sous le vocable du prélat angevin; mais M. l'abbé Jouan a retrouvé récemment un inventaire de la collégiale dressé le 1er octobre 1565, qui est plus réservé dans l'attribution de cette crosse. En voici les termes : « Item » avons trouvé une croche dedans un étui qui est de » moire noire, dont le baston de la croche est de bois » bien fin et subtil taillé de plusieurs images eslevés » (en relief) de la vie et de la mort de nostre Seigneur, » qui sont dorés d'or et d'argent depuis le bas jus» qu'au haut, et le croizillon est d'argent doré d'or et » d'azur ou il y a dedans une image de cette qualité

» que donna feu de bonne mémoire messire Jéhan de » Marigny archevesque de Rouen et évesque de Beau- » vais, qui sert le jour des Innocents à celui qui est » élu evesque et non autrement. »

On faisait de cette crosse un travestissement pour la fête des fous.

En 1793, on s'empara du crossillon à cause de sa matière vénale; la hampe sculptée fut rejetée et ramassée par un habitant d'Ecouis qui l'a depuis revendue à M. l'abbé Jouan.

La hampe est à vis et se démonte en cinq morceaux d'inégales longueurs. Sans comprendre les vis, le premier cylindre a 0,225^{m} de long, le second 0,33^{c}, le troisième 0,235^{m}, le quatrième 0,355^{m}, et le cinquième 0,212^{m} ; ce qui donne une longueur totale de 1,357^{m}.

Des viroles en vermeil devaient garnir les extrémités de chacun de ces cylindres.

Le bâton était de buis.

Millin a donné un dessin du crossillon d'Ecouis. Au centre de la volute en vermeil un sujet à figurines de ronde bosse représentait la Vierge assise, tenant Jésus sur ses genoux, et devant eux en adoration un personnage coiffé de la mître épiscopale, pour figurer évidemment Jean de Marigny, élu évêque de Beauvais en 1312.

Les fleurons losangés, les ornements à damier que l'on distingue sur la douille et sur le fût devaient être émaillés à dessins champlevés d'un beau bleu translucide sur argent. Les crochets et les rinceaux qui garnissaient sa courbe, rappellent ceux de la crosse de cristal que portait l'abbesse du Lis au XIIIe siècle, et

qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de Versailles.

La crosse dite de St Aubin n'a donc jamais appartenu à cet évêque; elle lui est postérieure de plus de six siècles.

M. Grésy cite deux vers latin qui expriment fort bien la destination des crosses: c'est un crochet pour attirer les pêcheurs; la hampe sert de sceptre, pour gouverner les justes et la pointe d'en bas pour piquer les rebelles.

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum ;
Attrahe peccantes, rege justos, punge vagantes.

V. G.-F.

BIBLIOGRAPHIE

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS

En 1861 paraissait l'inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, imprimé sous les auspices du Conseil municipal. M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, par ce travail ouvrait à ceux qui s'occupent de l'histoire du pays de [illegible] ...lles perspectives.

[illegible] ...hui une œuvre non moins intéressante vient [illegible] ...les auspices du même Conseil.

[illegible] ...d, conservateur-adjoint, en est [illegible]

[illegible] ...un avertissement, de onze [illegible] ...une table des auteurs et [illegible] alphabétique.

[illegible] ...héologie, jurispru-[illegible] ...toire.

Dans l'avertissement l'auteur nous fait connaître que les plus anciens manuscrits datent du IXe siècle; que ce sont les abbayes et les chapitres qui ont fourni la plus notable partie du dépôt; que M. Toussaint Grille est le premier conservateur qui se soit occupé du classement des manuscrits; qu'ensuite son neveu M. François Grille entreprit en 1843 la rédaction d'un catalogue contenant la description de 729 manuscrits; qu'en 1851 le Conseil municipal sur la proposition de M. Duboys alors maire d'Angers vota dix mille francs pour l'achat de tous les cartulaires, obituaires, armoriaux, etc., pouvant intéresser notre histoire locale et provenant de la succession de M. T. Grille; que le tout y compris les œuvres de Oudin, Louvet, Arthaud, Grandet, Tartifume, Ménard, des Noulis, Pocquet de Livonnière et les deux Rangeard, formait un accroissement de 400 volumes environ auxquels vinrent s'ajouter les manuscrits ou collections provenant des cabinets de MM. Goury, Blordier-Langlois, Guépin, Desvaux et F. Grille;

Qu'un nouveau catalogue général était donc indispensable; que M. Adville, conservateur, a bien voulu laisser à M. Lemarchand le soin de le rédiger; que cette tâche lui a coûté plusieurs années d'un labeur assidu, et qu'enfin sur la proposition de M. Montrieux, en mai 1861 l'impression de ce catalogue a été votée à l'unanimité, sur les conclusions de M. Max Richard rapporteur.

L'ouvrage entier forme un beau volume in-8o de 510 pages sorti des presses de MM. Cosnier et Lachèse.

Les sous-divisions de ce catalogue sont extrêmement variées. — Sous le titre *Théologie* l'auteur a compris :

Ecriture Sainte, Liturgie, Saints Pères, Théologie dogmatique et morale, Sermons et Homélies, œuvres mystiques et ascétiques, Mélanges. — Sous le titre *Jurisprudence :* Répertoires et Traités généraux, Droit romain, Droit français, Droit canonique. —Sous le titre *Sciences et Arts* : Philosophie et morale, Politique et économie, Histoire naturelle et Médecine, Sciences physiques et mathématiques, Musique, Mélanges scientifiques. — Sous le titre *Belles-Lettres :* Linguistique, Rhétorique, Poésie, Théâtre, Roman, Epistolaires, Mélanges. — Sous le titre *Histoire :* Géographie et Voyages, Histoire universelle, Histoire ancienne, Histoire ecclésiastique, Histoire des hérésies, Histoire de France, Histoire des provinces et des villes de France, Histoire de Belgique, Histoire de la chevalerie et de la noblesse, Histoire littéraire, Histoire des monuments et des arts, Biographie et Mémoires, Bibliographie, Mélanges généraux et extraits historiques.

Ces sous-divisions sont comme autant de mailles serrées qui n'ont rien laissé échapper d'essentiel; le coup de seine a été profond. Et ce n'est pas chose facile ni surtout agréable que de dresser un pareil catalogue, car s'il y a ici œuvre de science, il y a plus encore œuvre de patience ; telles phrases, j'oserais dire tels mots, ont coûté plus de temps à vérifier qu'il n'en serait employé à écrire une belle page. L'esprit et l'imagination n'entrent à peu près pour rien dans cette sorte d'étude, aussi je crois comprendre que M. Lemarchand qui possède l'un et l'autre, n'a pas moins obéi aux exigences du devoir qu'à ses goûts particuliers. Ce genre de travail est très méritoire, car il y faut met-

tre vraiment de l'abnégation. Mais pour une intelligence élevée, n'est-ce donc rien que de pouvoir se dire : je me suis mis en mesure d'être utile. Oui, M. Lemarchand peut se rendre ce témoignage, maintenant on sait où trouver ! Quelle économie de temps ! Le labyrinthe est connu, nous tenons le fil d'Ariane. On chemine sûrement. Je sais bien que le charme de l'imprévu se trouve quelque peu diminué, mais il en reste assez pour satisfaire au goût des esprits qui aiment cheminer à l'aventure. Le Dieu du silence avait mis le doigt sur nos manuscrits, M. Lemarchand le lui a fait tomber. Il n'est pas un volume qui ne vous parle à cette heure, qui ne vous dise ce qu'il renferme. Toutes ces liasses sont, qu'on me permette cette comparaison, comme autant de touches d'un clavier qu'une main habile peut faire vibrer à son choix ; il suffit à l'artiste d'avoir de l'oreille.

V. G.-F.

ÉCHEMIRÉ-RIGNÉ

TRACES GALLO-ROMAINES

La commune d'Echemiré est traversée du nord-est au sud-ouest, par une vallée assez profonde arrosée par un ruisseau. A l'est de cette vallée s'élève un coteau escarpé qui porte les trois points où nous avons constaté la découverte de monuments gallo-romains : Rigné au nord, Echemiré au centre et surtout Sainte-Catherine de Rogé au sud-ouest.

RIGNÉ *(Reigniacum, XIe siècle.)*

Au sud de ce village, annexé à Echemiré en 1837, se trouve une fontaine, dont les eaux descendent au ruisseau et plus loin un léger coteau. Il y a quelques années, en enlevant des terres pour réparer le chemin qui mène au bourg d'Echemiré, on découvrit, creusés dans le sol argilo-calcaire, plusieurs trous circulaires, élargis à la partie inférieure et d'une profondeur de 1 à 2 mètres. Ils étaient remplis de terre végétale et d'un mélange de charbons, de pierres noircies et de frag-

ments de vases. Cette découverte excita vivement la curiosité de feu M. Ludovic Le Gris. J'ignore s'il a rédigé quelques notes en cette circonstance ou recueilli des fragments des poteries trouvées en ce lieu, mais je crois à l'exactitude du récit qui m'en a été fait plusieurs fois, et je suis heureux de voir mentionner des découvertes semblables dans le Répertoire archéologique (Année 1861, p. 28).

ECHEMIRÉ *(Eschimiriacum, 1088)*.

Au nord de l'église et du bourg d'Echemiré sont les fontaines et l'antique église du prieuré. En 1861 on a retiré d'un champ situé un peu au-dessous, une grande quantité de briques romaines : la plupart sont à rebords, d'autres ont des formes différentes que j'ai d'ailleurs toutes retrouvées en visitant le camp de Chenehutte.

Des débris de briques et de poteries ont aussi été découverts dans un champ à l'est du bourg, près la Grifferaie, et M. Le Gris leur attribue une origine romaine.

ROGÉ (*Rogeium 1088, Rogiacum vers 1070.*)

Au sud d'Echemiré est un plateau assez élevé entre les deux ruisseaux qui, après avoir formé ses limites à l'est et à l'ouest, se rapprochent pour se réunir plus loin. Cette localité paraît avoir joué autrefois un rôle important. Outre le village de Sainte-Catherine de Rogé on y trouve un cimetière assez vaste d'où l'on a pu retirer à diverses époques une grande quantité de tombes en ardoises et d'ossements. On ne saurait sans doute assigner à ces sépultures une époque reculée ;

du moins rien n'a été remarqué qui puisse éclairer sur ce point, ni poteries, ni armes, ni ustensiles, ni apparences de linceuls ou autres objets de ce genre.

On ne peut rester dans la même incertitude sur les découvertes qui suivent.

Dans un titre du XVIe siècle, un petit bois qui couvre la partie la plus élevée du plateau, était désigné sous le nom de bois du Châtelet : aujourd'hui encore des bois, terres et bruyères portent le même nom.

C'est proche de là, qu'en labourant plus profondément que de coutume, on a trouvé des débris de briques et poteries romaines. Je me contente pour ces découvertes de citer M. le marquis Ferrières-Levayer, qui jusqu'en 1860 a conservé dans ce lieu l'antique propriété du Savigné.

C'est dans ce même voisinage qu'ont été trouvées différentes pièces dont trois sont en ma possession.

La plus remarquable est un *Philippe* en or du module à peu près d'une pièce de 20 francs : sur l'une des effigies se trouve une tête de modèle grec; sur l'autre un petit personnage porté sur un char à la grecque traîné par des chevaux dont un seul se voit : au-dessous est une autre petite figure, sans doute emblématique, portant quelque chose dans ses mains, le tout assez grossièrement frappé.

La 2e, du module d'une pièce de 2es en argent, presque effacée, laisse apercevoir une espèce d'*Hercule* appuyé sur sa massue, et de soldat appuyé sur ses armes ; mais ce qu'il en faut seulement pour reconnaître son type romain sans détermination précise possible.

La 3e en cuivre, beaucoup mieux conservée, du

module à peu près d'une pièce de 50 centimes, est un *Flavius Julius Constantius.*

Je les ai fait déterminer à Paris par M. Lenormand.

Dans mon opinion, ces localités auraient eu primitivement une importance assez grande comme voie et passage. Cette donnée m'était suggérée par les travaux des chemins creux tendant de Sainte-Catherine vers Baugé, lesquels bien certainement n'étaient pas dus uniquement à l'action des eaux mais bien aussi à la main et au travail des hommes. A ces époques primitives le val du Couasnon et des différents affluents qui sillonnent les vallées, ne devait être qu'un vaste et impraticable marécage. Il est donc possible qu'on fût obligé, pour les communications vers Baugé ou autres voies, de remonter jusque là dans l'intérieur des terres, et que l'importance de ce passage y eût fait établir le castellum dont l'existence nous est démontrée, et les autres habitations qui se sont groupées autour.

M. COTTEREAU.

TOMBEAUX

du maréchal de Rieux et de Suzanne de Bourbon

A ANCENIS

Une découverte archéologique du plus grand intérêt vient d'avoir lieu à Ancenis.

Le hasard ayant fait trouver à l'instituteur communal, un caveau souterrain dans le jardin de son école, établie sur l'emplacement de l'ancienne église des Cordeliers, M. le maire a fait procéder, le 28 janvier, avec les plus vigilantes précautions, à l'examen des lieux.

Le caveau, placé sous le chœur de l'église, n'était recouvert que de 33 centimètres environ de terre ; il était muré de tous les côtés et voûté en pierres de tuf; sa largeur était de 1 mètre 85 centimètres, sa longueur de 3 mètres 50 centimètres, et sa hauteur de 1 mètre 50 centimètres.

Il renfermait deux cercueils en plomb, dans la direction de l'est à l'ouest, sur des tréteaux en fer; quelques ossements humains gisaient à côté, dans un coin.

Le premier cercueil, à droite, ouvert et endommagé par le temps, en avait contenu un autre en bois dont

il restait encore quelques parcelles. Sur un des morceaux de plomb on lisait : MARÉCHAL DE RIEUX. Le fond du cercueil contenait le squelette mal conservé du maréchal; néanmoins, l'examen physiologique de ce squelette permettait de reconnaître que c'était celui d'un homme âgé.

Le second cercueil, placé à gauche, était parfaitement intact et fermé, à côté de quelques débris d'un cercueil de bois : il renfermait un squelette de femme entièrement conservé; sur le dos du cercueil on avait gravé ces mots : MADAME SVSANE DE BOVRBON DECEDEE le XXI FEVRIER 1570.

Quant aux ossements épars, rien n'indiquait de quels personnages ils étaient les restes mortels; l'examen anatomique laissait voir seulement qu'il avait été déposé, là, trois corps de sexe et d'âge différents : un vieillard, une femme et un enfant.

Cette découverte cadre parfaitement avec les données historiques acquises.

Le maréchal de Rieux, dont on vient ainsi de découvrir la tombe, naquit le 27 juin 1447, de François de Rieux et de Jeanne de Rohan. Il fut sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt et d'Aumale, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, seigneur de Largouet et maréchal de Bretagne (1).

Voici, du reste, les principaux faits de son existence, qui fut agitée, comme l'était celle de tous les grands seigneurs à cette époque.

(1) V. *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, par M. Emile Maillard, un vol. grand in-8°.

En 1464 il suivit le duc de Bretagne, François II, dans la guerre dite du bien public et prit une part active à la défense d'Ancenis assiégée par Louis XI.

Pour le récompenser, sans doute, de son dévouement, François II le nomma maréchal de Bretagne en 1470, puis, en 1472, lieutenant général de ses armées et capitaine de la ville de Rennes ; mais ce duc s'étant trop abandonné à l'influence de quelques uns de ses officiers, Jean fut un des principaux seigneurs qui se liguèrent contre lui, en 1484, à l'occasion du fameux Landois. Dès l'année suivante, il rentra dans le devoir et par suite recouvra ses hauts emplois qui lui avaient été retirés. Il assista François II contre le roi Charles VIII, commanda l'avant-garde de son armée à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488 et en sauva les débris à Dinan.

Sa faveur s'éleva à un tel point que le duc le nomma tuteur de sa fille Anne, qui devint duchesse de Bretagne. Ce fut ainsi par l'entremise du maréchal de Rieux, que fut conclu le mariage de cette princesse avec Charles VIII.

Le maréchal s'attacha alors au roi de France et le suivit à la conquête du royaume de Naples.

Nommé par le roi Louis XII au commandement d'une armée envoyée dans le Roussillon, il alla mettre le siége devant la ville de Salces. Sous les murs de cette place, la malignité de l'air lui fit contracter une maladie mortelle à laquelle il succomba le 7 février 1518, à l'âge de 71 ans.

Il fut, dit d'Argentré, « homme avisé, vigilant, industrieux et grand capitaine, ayant fait preuve de sa valeur

en diverses batailles et grandes choses, au moyen de quoi il était maréchal de France. »

Jean de Rieux avait fixé lui-même le lieu où il désirait être enterré. Nous lisons, en effet, dans son testament, daté du 15 avril 1509 : « Jean, etc., voulons nostre corps estre ensepulturé en la sépulture de feue madame ma grand'mère, en l'église des Cordeliers d'Ancenis. Item, voulons que, incontinent après nostre décez, soient dites mille messes, sçavoir : cinq cens aud. couvent d'Ancenis, etc. »

La grand-mère de Jean de Rieux, Jeanne d'Harcourt, avait été la fondatrice de ce couvent, commencé en 1448. Peut-être sa tombe était-elle dans l'église même et a-t-elle disparu avec le monument, vendu comme bien national en 1791 et aussitôt détruit.

Quant à Suzanne de Bourbon, elle était fille de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon et de Louise de Bourbon-Montpensier. Elle épousa le 29 novembre 1529, Claude de Rieux, petit-fils du maréchal dont nous venons d'esquisser l'histoire, et mourut le 21 février 1570, ainsi que l'indique l'inscription de son cercueil.

A la mort de son mari, Suzanne de Bourbon conserva, à titre de douaire, la baronnie d'Ancenis et eut la tutelle de ses enfants. L'histoire, du reste, ne semble avoir conservé le souvenir d'aucun fait important auquel soit lié le nom de cette princesse.

NOTICE

SUR

ERMENGARDE D'ANJOU

DUCHESSE DE BRETAGNE

XII[e] SIÈCLE

Messieurs,

Je continue mes recherches sur les personnages historiques que l'Anjou a fournis à la Bretagne ; et comme, en ce moment, il est question, dans l'Église, d'élever sur les autels une princesse qui s'est sanctifiée dans la province qui avoisine la nôtre, la Bienheureuse Françoise d'Amboise, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler que comme la Touraine, l'Anjou a donné à la Bretagne une duchesse dont la mémoire est demeurée en bénédiction.

Ermengarde d'Anjou, fille de Foulques Réchin, comte d'Anjou, et d'Hildegarde de Baugenci, naquit à Angers entre 1075 et 1080. En 1093, elle épousa Alain Fergent, duc de Bretagne, veuf depuis 1090 de Constance, fille de Guillaume le Conquérant.

Alain Fergent, trois ou quatre ans après son second mariage, s'engagea dans la croisade prêchée par Urbain II, et prit part à la conquête de Jérusalem. Il avait deux fils d'Ermengarde : Conan, surnommé le Gros, et Geoffroi. Pendant l'absence du duc, qui fut longue, Ermengarde fut chargée du gouvernement de la Bretagne et de l'éducation de ses enfants. L'histoire nous dit que la Bretagne fut tranquille sous l'administration de la sage princesse, et qu'elle fut constamment attentive à inspirer à ses fils la piété dont elle était elle-même animée. Ayant construit sur une des tours de Rennes, une église à la sainte Vierge, et sollicitée par l'évêque Marbode d'assurer des fonds suffisants pour l'entretien du prêtre qui serait appelé à desservir cet oratoire, elle pensa qu'elle devait accoutumer de bonne heure ses jeunes fils à honorer l'Église et le culte saint; elle voulut que ce fût son fils aîné, quoiqu'il n'eût que six ans, qui dotât lui-même l'église de la sainte Vierge, et le jeune enfant se porta à tous les mouvements que lui inspira sa pieuse mère.

Ce fut à la prière d'Ermengarde, qu'Alain Fergent, à son retour, en 1101, confirma les religieux de Marmoutiers dans toutes les possessions qu'ils avaient dans le diocèse de Nantes.

En 1104, le duc et la duchesse allèrent dans cette dernière ville tenir leur cour. Au mois de janvier de l'année suivante, il y eut en leur présence une assemblée solennelle de prélats, parmi lesquels figuraient Marbode de Rennes, Guillaume, abbé de Saint-Florent de la maison de Dol, Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et Foucher, abbé de Beaulieu, près Loches.

Le but de cette réunion était encore la confirmation des religieux de Marmoutiers dans quelques possessions pieuses.

Dans le même temps, le jeune Conan tomba malade, et fut réduit en quelques jours à la dernière extrémité. La duchesse, élevée à Angers, où elle avait puisé dès l'enfance une confiante dévotion envers saint Nicolas, en l'honneur de qui Foulques Nerra, grand oncle d'Ermengarde, avait fondé, en 1020, la célèbre abbaye angevine de ce nom, voua son fils au saint évêque, et en obtint la guérison. Aussitôt que Conan fut en état de marcher, Ermengarde l'amena à Saint-Nicolas d'Angers, acquitter son vœu, et le fit accompagner par son autre fils, Geoffroi, et par le baron Robert de Vitré. Les princes se présentèrent à l'autel pour rendre grâces à Dieu, par l'intermédiaire du saint évêque de Myre. Conan, Geoffroi, son père et Robert de Vitré coupèrent une partie de leurs cheveux, les laissèrent sur l'autel en signe d'hommage lige, et la duchesse fit don à l'abbaye de la meilleure des trois écluses qu'elle possédait sur la Loire.

La joie qu'éprouva Ermengarde à la guérison de son fils, fut bientôt interrompue par la mort funeste de son propre frère, Geoffroi Martel, prince doué de toutes les vertus chrétiennes, civiles et militaires. Ce prince, le deuxième de son nom qui apparaisse dans notre histoire d'Anjou, venait de prendre le gouvernement de la province, et sa bravoure, tempérée par les plus nobles qualités de l'esprit et du cœur, promettait de faire oublier le règne violent de Réchin.

L'Anjou était infesté de voleurs et de pillards; un

grand nombre de barons étaient de petits tyrans qui ne reconnaissaient plus de maître, et dont le chef était le seigneur de Montrevault et de Candé. Geoffroi voulut assainir son pays du fléau qui l'opprimait, et pour commencer, il s'efforça de faire rentrer dans le devoir les vassaux et les grands. Il fallut en venir aux armes pour réduire à l'obéissance les nobles guerroyeurs. C'est alors que Geoffroy Martel, assisté du duc de Bretagne et de Robert de Bellême, vint assiéger Candé, au mois de mai de 1106. Il allait se rendre maître de la place, quand un archer lui décocha une flèche empoisonnée. Le jeune comte eut le bras percé, et mourut le jour suivant, dans la troisième année d'une dignité que, pour le bonheur de ses peuples, il eût dû posséder plus longtemps.

Ermengarde était à Rennes en 1108 avec le duc Alain Fergent; il s'y tint en leur présence, le 10 mai, une assemblée d'évêques et de prélats où l'on voyait : Marbode, évêque de Rennes, Baudri, évêque de Dol, Renaud de Martigné-Briand, évêque d'Angers, Gautier, abbé de Saint-Serge, Guillaume, abbé de Saint-Florent, et Foulques, abbé de Beaulieu. Dans cette réunion, Marbode, du consentement de son chapitre, confirma à l'abbé de Saint-Serge la présentation de plusieurs églises du diocèse de Rennes.

Quelque temps après, le duc et la duchesse marièrent leur fils aîné à Mahaut, l'une des filles naturelles du roi d'Angleterre. Ce fut l'une des dernières actions d'Alain Fergent comme duc de Bretagne; car l'an 1112, se sentant atteint d'une dangereuse maladie, il résolut de quitter le monde, et de se renfermer

à l'abbaye de Redon, pour le reste de ses jours.

Conan prit le gouvernement de la Bretagne, et Ermengarde, imitant l'exemple de son époux, se retira à Fontevrault, sous la direction de Robert d'Arbrissel. Elle est qualifiée religieuse dans le nécrologe de cette abbaye; cependant, il ne paraît pas qu'elle y ait jamais fait de vœux solennels, car, à la mort du bienheureux Robert, rappelée en Bretagne pour pourvoir aux nécessités de l'État, elle quitta le cloître et revint au duché. Cette conduite lui valut les blâmes du célèbre Geoffroi de Vendôme; mais la présence d'Ermengarde était nécessaire en Bretagne, et loin de lui reprocher son retour dans le monde, l'histoire l'a béni, puisqu'il eut pour résultat le rétablissement de la paix troublée dans ce pays.

Ermengarde n'avait pu être fille de Robert d'Arbrissel, sous le cloître de Fontevrault, sans avoir été prévenue d'estime pour Raoul de la Futaie, l'un des plus illustres compagnons du saint fondateur. Raoul venait d'établir dans la forêt de Rennes un monastère de femmes dirigé par une petite communauté de prêtres, à peu près dans le même esprit et sur le modèle de Fontevrault. Ce monastère, devenu l'abbaye de Saint-Sulpice, reçut les bienfaits d'Ermengarde et de son fils le duc Conan, et fut dans la suite une des maisons les plus célèbres de la Bretagne.

Un ou deux ans après, l'église de Redon, où Alain Fergent s'était sanctifié par la retraite et la pénitence, fut profanée par le seigneur de Pont-Château et quelques autres révoltés de son parti, qui y tinrent le siége contre Conan leur souverain. Ils furent pris, mais le

lieu demeura un objet d'horreur, au lieu d'un objet de vénération qu'il était auparavant. Le duc envoya, l'an 1126, l'abbé de Redon et l'abbé de Saint-Melaine au pape, pour implorer le secours des armes spirituelles contre les rebelles, et le pape ordonna à son légat en France, à l'archevêque de Tours et aux évêques de Bretagne, d'employer toute la sévérité épiscopale pour faire rendre à l'église tout ce qui lui était dû. Il permit aussi à l'abbé de Redon d'appeler qui bon lui semblerait pour réconcilier son église. La cérémonie s'en fit le 22 octobre de l'an 1127 par Hildebert, archevêque de Tours, assisté de Hamelin, évêque de Rennes, de Donoal, évêque d'Aleth, de Lalo, évêque de Léon, et de Robert, évêque de Quimper. Le duc était présent avec sa mère Ermengarde. Après la cérémonie, l'archevêque se transporta à Nantes, pour y tenir son concile provincial, et remédier, par les ordres du pape, à plusieurs abus qui s'étaient insensiblement introduits en Bretagne, et qui, autorisés par l'usage, passaient enfin pour des lois. Il y en avait un qui intéressait extrêmement le duc, c'était le droit de bris ou de lagan, droit cruel qui livre à la rapacité des hommes ce que la mer impitoyable n'a pas encore ôté aux malheureux dont elle a brisé les vaisseaux.

Le duc eut besoin, dans cette rencontre, des remontrances et des fortes sollicitations d'une mère aussi chrétienne et aussi charitable que l'était la sienne, pour renoncer à un droit que l'usage et la possession, favorables en cela à la rudesse de son caractère, lui faisaient regarder comme un apanage de sa souveraineté. Il y renonça cependant, et pria même les évêques

de vouloir prononcer l'anathème contre ceux qui voudraient en user dans la suite. Le duc et sa mère eurent encore à Nantes, l'an 1128, un autre concile tenu par le légat du Saint-Siége. Le concile fini, le légat se retira, et les évêques, qui étaient restés, assistèrent, le 15 mars, à la restitution qui fut faite, en présence du duc et d'Ermengarde, à l'abbaye du Roncerai d'Angers, de l'église de Saint-Cyr, qui lui avait été autrefois donnée par le comte Budic, et depuis usurpée par des prêtres mariés qui en avaient fait leur héritage. L'année suivante, le duc entreprit plusieurs voyages de dévotion, et, accompagné d'Ermengarde, sa mère, il commença par l'abbaye de Fontevrault, à laquelle il fit une donation considérable en faveur de Mathilde d'Anjou, sa cousine, jeune princesse qui s'était trouvée veuve à l'âge de treize ans, et qui depuis ce temps-là n'avait plus voulu que Dieu pour époux.

La duchesse Ermengarde ne suivit pas le duc son fils dans tous ses autres voyages. Elle reçut le voile de religion de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et se consacra à Dieu sous les lois du nouvel institut des Cisterciens. C'était la situation où elle se trouvait, lorsque le duc, son fils, l'alla voir au prieuré de Larré, auprès de Dijon, et lui donna l'île de Caberon qui est au-dessous de Nantes, qui fut depuis une des propriétés les plus considérables dont fut composée la fondation de Buzai.

Foulques d'Anjou, frère aîné d'Ermengarde, étant devenu dans le même temps, c'est-à-dire vers l'an 1130, roi de Jérusalem, invita sa sœur avec tant d'instance à venir dans la Palestine, qu'elle ne put refuser de faire

le voyage. Elle s'établit à Sichem, et commença à bâtir sur le puits de Jacob une église qui devait porter le nom du Sauveur. Mais avant que cet édifice fût entièrement achevé, elle se vit obligée d'abandonner un lieu trop exposé aux ravages des ennemis, et s'en revint en Bretagne, où elle était le 28 juin 1135, lorsque le duc, son fils, à sa prière, fit la première fondation de l'abbaye de Buzai, en donnant aux religieux de Clairvaux l'île de Caberon, dont il investit à Nantes Nivard, frère du saint abbé de Clairvaux.

La duchesse était encore à Nantes le 5 novembre de la même année, et ne contribua peut-être pas peu à porter son fils à rendre à l'évêque de Nantes plusieurs églises dont il avait disposé d'une manière dont l'évêque avait cru devoir se plaindre au pape. Dans l'acte passé à Nantes le 28 juin, il est parlé de la comtesse Mahaud, épouse de Conan. C'est la seule fois qu'il soit question d'elle depuis son mariage, excepté à la donation faite à Saint-Sulpice. Le duc avait de très-violents soupçons de sa conduite, et de deux enfants qu'elle avait eus, Berthe et Hoel, le duc ne reconnaissait que Berthe, et regardait Hoel comme bâtard. Cependant ses ressentiments n'éclatèrent dans le public qu'après la mort d'Ermengarde, et l'on ne peut attribuer qu'aux conseils d'une mère si vertueuse la violence que se fit Conan pour conserver quelques ménagements et quelque apparence d'union avec une femme par laquelle il se croyait déshonoré.

Ce fut apparemment pendant le temps qu'Ermengarde était retirée au prieuré de Larré, avant son voyage de Palestine, que saint Bernard, son père spi-

rituel, lui écrivit quelques lettres, où il exprime des sentiments si tendres pour elle, mais de cette tendresse que forme la charité, et où les sens n'ont point de part. Saint Bernard ne désapprouva peut-être pas le voyage d'Ermengarde en Palestine, parce qu'il y a de l'apparence que si elle eût pu former un établissement solide à Sichem, elle y aurait fait fleurir l'institut de Cîteaux. Aussitôt après son retour, elle procura en Bretagne ce qu'elle n'avait pu faire en Syrie; elle établit des enfants de saint Bernard à Buzai, leur fit du bien, et porta son fils à leur en faire. Mais il était arrivé, bientôt après, que le duc, ayant eu la guerre à soutenir contre ses barons, fut contraint d'ôter à Nivard et aux autres religieux de Buzai une partie des propriétés qu'il leur avait données. Saint Bernard vint en Bretagne visiter ses religieux vers l'an 1144, et trouvant le lieu pauvre et incommode, il en eut une douleur sensible, reprocha au duc un peu vivement le peu de sûreté qu'il y avait à se fier à ses promesses, et commanda à l'abbé et aux autres religieux de Buzai de s'en retourner à Clairvaux.

Ermengarde et le duc, son fils, affligés de cette résolution, empêchèrent les religieux de s'en aller, calmèrent le saint abbé, et, par une fondation plus ample que la première, assurèrent à l'abbaye de Buzai une subsistance commode; et, en effet, c'était la plus riche abbaye de Bretagne. Le duc voulut que la postérité fût instruite que c'était à la prière de sa chère mère Ermengarde, qu'il avait fait cette seconde fondation, et qu'il avait augmenté si considérablement la première. Cet acte eut lieu en présence de Rotaud,

évêque de Vannes, d'Alain, évêque de Rennes, de Jean, évêque de Saint-Malo, d'Itérius, évêque de Nantes, et de Pierre, que saint Bernard avait établi abbé de Buzai à la place de Nivard que l'on avait jugé plus nécessaire ailleurs. Trois ou quatre ans auparavant, le duc avait de même, à la prière d'Ermengarde, augmenté la fondation de la chapelle qu'elle avait bâtie sur une des tours de la ville de Rennes, et qu'il avait dotée à l'âge de six ans; et à la prière de la même princesse, il avait donné ce bénéfice aux chanoines réguliers de l'abbaye de la Roë, en Anjou.

Depuis la seconde fondation de Buzai, l'on ne parle plus d'Ermengarde. On dit à Redon qu'elle s'y retira sur la fin de sa vie, avec des personnes de son sexe qui avaient renoncé au monde, que l'on appelait béguines, et qu'elle fut enterrée dans l'abbaye, comme Alain Fergent, son époux. Son corps a été conservé dans cette abbaye jusqu'à la Révolution; mais elle n'y recevait aucun culte. Sa mort arriva le premier jour de juin de l'an 1147. Elle avait eu trois enfants d'Alain Fergent : Conan III, surnommé le Gros, qui fut duc de Bretagne après son père; Geoffroi le Roux, qui mourut à Jérusalem, l'an 1116; et Havoise ou Agnès qui fut mariée à Beaudouin, pour cause de parenté, par le pape Pascal II, quoique cette parenté ne fût qu'au sixième degré de consanguinité, selon Yves de Chartres.

Le P. Albert le Grand place Ermengarde le 25 septembre; mais on ne sait pourquoi, si ce n'est en suivant le ménologe de Cîteaux; car elle mourut le 1er juin, comme nous l'apprenons des nécrologes de Fontevrault et de Saint-Maurice d'Angers. Ni l'un ni l'autre ne lui

donne la qualité de Bienheureuse dont l'a honorée le P. Albert le Grand; mais sa mémoire est restée vénérée, et tous les hagiographes bretons lui ont consacré une notice biographique.

GUSTAVE COUCHOT.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 20 Janvier 1864.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

De nombreuses publications reçues depuis la dernière séance, couvrent le bureau. Le Secrétaire en indique successivement les titres.

M. le Président passe ensuite au dépouillement de la correspondance. Elle contient, entr'autres, une circulaire invitant la Commission à se faire représenter au congrès des délégués des sociétés savantes, qui se tiendra à Paris du 15 au 22 mars prochain.

M. le Président donne connaissance d'une circulaire, relative à la conservation des monuments historiques, adressée par M. le Préfet aux maires du département. Cette circulaire rappelle la jurisprudence qui régit cette matière et dont la stricte observation devrait assurer, du moins en grande partie, la conservation des monuments appartenant aux administrations publiques et même aux particuliers. Espérons que cette nouvelle circulaire mettra un terme à des actes regrettables, et

que chacun se fera un devoir de suivre les excellentes indications qu'elle contient.

M. Godard lit une intéressante note sur des statues provenant du château de Richelieu. L'illustre cardinal avait orné ce château avec un luxe inouï, dépouillant à cet effet la Grèce et l'Italie. Ces richesses ont été dispersées, et M. Godard nous fait connaître les vicissitudes à la suite desquelles un certain nombre de statues en marbre sont venues orner le parc de la Mauvaisinière, château situé commune de Bouzillé et appartenant à M. le comte de Gibot.

M. Raimbault de Saumur, a envoyé à la Commission une notice sur *La Famille de Châteaubriant en Anjou.* Cette famille a joué un certain rôle dans notre province et y a possédé de grands biens, entr'autres Saint-Jean-des-Mauvrets.

A ce propos, M. Godard rappelle que l'année dernière, en détruisant la curieuse église de cette commune, église qui datait du XIe siècle, on a trouvé sous l'autel plusieurs cercueils en plomb. Au-dessus d'eux étaient les armoiries des Châteaubriand. Il est donc probable qu'ils contenaient les restes de quelques-uns des membres de cette famille.

M. Godard lit une note sur le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, par M. Lemarchand. M. Godard indique les divisions de cet ouvrage, puis en fait ressortir les éminents mérites.

Ces différents travaux ayant été renvoyés au Comité de rédaction, les lecteurs du *Répertoire* peuvent dès aujourd'hui en apprécier la valeur.

Avant de passer au renouvellement du bureau,

M. Godard donne à la Commission quelques détails sur l'exposition nationale qui s'ouvrira dans notre ville au mois de mai prochain et qui fera certainement époque dans les annales angevines. Une section d'archéologie y sera jointe, comme en 1858, et M. Godard fait dès aujourd'hui appel au zèle des membres de la Commission pour assurer le succès de cette partie de l'exposition.

Il est ensuite procédé, au scrutin secret, au renouvellement du bureau, qui reste composé de la manière suivante pour l'année 1864 :

Président, M. Godard-Faultrier ;

Vice-Présidents, M. l'abbé Legeard de la Diryais et M. Albert Lemarchand ;

Secrétaire, M. Paul Lachèse ;

Secrétaire-archiviste, M. Ernest Dainville ;

Trésorier, M. Rondeau aîné.

La Commission examine avec intérêt trois pièces de monnaie trouvées au Fief-Sauvin, et communiquées par M. Tristan-Martin. Deux de ces pièces sont celtiques ; l'une d'elles porte d'un côté un petit Hercule, et de l'autre une espèce de collier. La troisième est un beau bronze d'Antonin-le-Pieux.

Puis la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1864
Mar./Apr.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1864. — Mars-Avril.

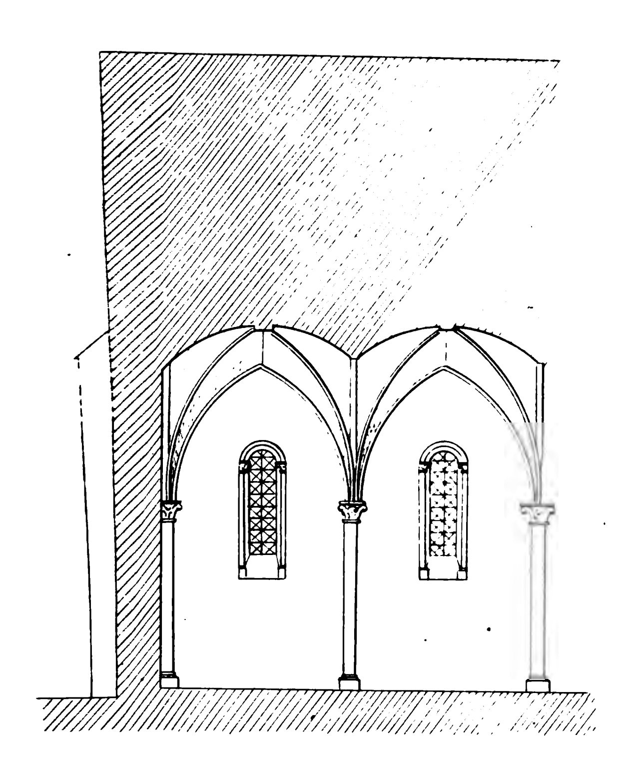
ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

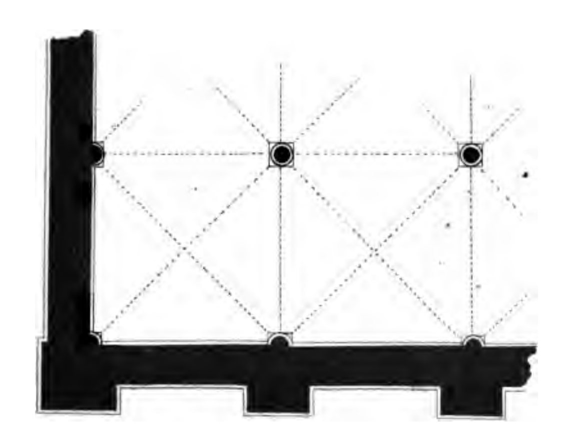
Chaussée Saint-Pierre, 13

1864





ANGERS
HOPITAL St JEAN
(XIII S.)



Lith. Cosnier et Lachèse. Dessiné par Ern. Dainville, Arch.te

LES ORGUES

DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-MAURICE

D'ANGERS.

I. ANCIENNES ORGUES.

Il paraît, par les comptes de la fabrique, de 1369 à 1370, qu'il y avait dès-lors un jeu d'orgues dans l'église d'Angers.

Les grandes orgues ont été réparées et réformées par Jean Chabenbel, en exécution du marché fait avec lui le 14 octobre 1440. (Fabrique, tome III, fol. 5.)

Ces orgues ayant été brûlées en partie, en 1441, il fut résolu (13 novembre 1442), qu'elles « seront réparées, et que le marché pour les entretenir, jusqu'à trente ans, pour trois livres onze sous par an, sera fait, et la dite somme payée par le fabriqueur. »

5 juillet 1504. — La reine Anne de Bretagne, envoye Ponthus Jousseaume, excellent facteur d'orgues, qui

avait fait celles de Notre-Dame de Cléry et de Saint-Sauveur de Blois, pour faire les grandes orgues. On fit marché avec lui à un pain de chapitre, tous les jours, et quatre cent cinquante écus d'or à la couronne et son logement, et ce, pour la façon seulement, le chapitre fournissant toutes les étoffes.

18 août 1504. — Menuiserie des grandes orgues marchandée à quatre cents livres.

15 octobre 1504. — On acheta mille quatre-vingt-treize livres d'étain à dix-huit livres le cent.

M. Binet, architecte des édifices diocésains dit (Bulletin monumental de M. de Caumont, tom. VII, p. 510): Le chapitre a traité avec Ponthus Jousselin, pour façon de belles et grandes orgues, pour sept cents livres, et il les fit aux années 1511-12 et 13.

Payé à Jacques Alleau, menuisier à Angers, et à d'autres menuisiers pour avoir fait le sommier et autres menuiseries aux dites orgues quatre cent soixante dix livres.

Le chapitre a acheté du bois pour faire la menuiserie et charpente des dites orgues pour trois cent soixante dix livres.

Pour cinquante cuirs de vache grasse pour les soufflets, et treize douzaines de cuirs de mouton pour coller sur les sommiers et conduites des vents, cent livres.

15 novembre 1512. — Ollivier Barrault, donne les deux piliers qui supportent les deux buffets des pédales.

30 janvier 1513. — On donne aux Jacobins la couverture du vieil orgue, en laquelle il y avait une Annonciation peinte.

5 mars 1513. — « D'autant que M. le Chancelier de Bretagne, qui a une affection particulière pour cette église, a procuré le paiement de la réfection des grandes orgues auprès du roy, suivant l'ordre qu'en avait donné la feue reine, il a été agrégé aux prières de laquelle congrégation. M. le pénitencier dressera des lettres pour les lui envoyer. »

5 avril 1513. — « La taille et la peinture des rideaux de la grand'orgue ont coûté vingt et une livres quatorze sous. »

Nota. — Un dessin de cet orgue existe dans le manuscrit de Lehoreau, au musée diocésain d'Angers. M. de Soland en a aussi donné une gravure dans son Bulletin monumental.

1521. — Le chapitre fit venir du Mans, maître Pierre Bret, faiseur d'orgues, pour réparer lesdites orgues, pour quatre-vingt dix livres.

1539. — Les grandes orgues furent réparées (ayant été endommagées par le feu de 1533, qui détruisit les clochers). Fabrique, tom. IV, 317-330.

5 novembre 1620. — MM. l'Abbe et Syeth, commis pour savoir de M. l'Evêque combien il veut contribuer aux réparations des orgues.

II. PETITES ORGUES.

1417. — Les petites orgues qui furent alors sur le jubé, à l'autre bout de l'église, vers l'orient, furent données par Yolande d'Aragon, reine de Sicile, et apportées du château d'Angers, la vigile de l'Ascension 1417. (Comptes de fabrique, 1416-17.)

27 octobre 1512. — Volin (pénitencier), s'oblige de faire faire la petite orgue par Ponthus Jousseaume, au moyen de ce que le chapitre lui donne « le vieil positif de la grande, cent livres de l'anniversaire du roy Sicile, » dont les chapelains donnèrent gratuitement leur part, et chacun de messieurs deux écus d'or de leurs distributions.

9 novembre 1512. — Chaque chanoine donne encore un écu sur ses distributions.

2 avril 1513. — Lesdites petites orgues dorées et peintes au dépens de Valin pénitencier.

Il paraît que la dépense totale des petites orgues pour étais, façon, menuiserie et soufflets, s'éleva à douze cent vingt livres.

III. L'ORGUE ACTUEL.

5 juillet 1742. — Suivant la conclusion du 30 juin, rapport sur le devis de l'orgue, ce devis, selon ce qu'en dit M. l'abbé Brossier (*Revue de l'Anjou* citée ci-après), a été fait par Surugue, sculpteur, ci-dessous mentionné.

23 juillet 1742. — Commissaires pour conclure le marché avec d'Angeville, facteur d'orgues.

30 juillet 1742. — Le marché fait avec d'Angeville pour sept mille cinq cents livres, approuvé. Approuvé celui fait avec Nanson, menuisier, pour douze cents livres.

6 août 1742. — Le marché fait avec Surugue, sculpteur, à douze cents livres, approuvé. Total neuf mille neuf cents livres.

Il paraît qu'un autre marché fut fait avec Surugue, le 15 avril 1744. (Fabrique, tom. V, 301.)

L'évêque a contribué pour cinq cents livres, la grande bourse pour deux mille livres, a aussi contribué à cette dépense, le 18 février 1745, pour deux cents livres. La fabrique a contribué pour trois mille livres, et on a employé deux mille quatre cents livres, fournies par douze chanoines, au lieu de leurs chapes.

Au bout de six mois, Nanson, le menuisier, fit banqueroute, et l'on fit un autre marché avec Surugue, le sculpteur. Outre les sommes ci-dessus, l'on employa à cet ouvrage environ huit mille livres provenant de la vente des bois taillis de Saint-Denis-d'Anjou, et environ trois mille livres provenant des libéralités de plusieurs de MM. les chanoines.

Ledit orgue fut fini par d'Angeville, le 12 mai 1747, et fut reçu le 10 mai 1748 (il paraît qu'il y avait plusieurs défauts à corriger dans son ouvrage, ce qui a causé ce délai), et le prix total de sa construction fut de vingt-six mille trois cent soixante et onze livres.

15 février 1752. — Marché avec le sieur d'Angeville pour l'entretien de l'orgue.

15 février 1773. — « Messieurs ont arrêté que pour porter l'orgue à sa perfection, M. Cassin, chanoine fabriqueur, conférera avec le sieur d'Angeville, facteur, au sujet du ravalement de la bombarde, que l'on propose d'y faire faire en portant pour trois années, le paiement des sommes nécessaires pour cet ouvrage, lesquelles n'excéderont pas trois mille livres. »

14 mai 1773. — Sur la représentation qu'a faite M. le chanoine fabrîqueur, que l'augmentation des souf-

flets de l'orgue ayant augmenté le travail des souffleurs, il paraissait juste de leur accorder une augmentation de gages, messieurs ont arrêté d'accorder douze livres d'augmentation de gages par an, etc.

Ces renseignements ont été extraits entr'autres des documents suivants qui se trouvent à la bibliothèque de la ville d'Angers, sauf le *Registrum conclusiorum* 1773, qui est dans les archives de la préfecture :

Revue de l'Anjou, 5e année, tom. I. Angers, librairie de Cosnier et Lachèse, 1856. Article sur la cathédrale d'Angers, par M. l'abbé Brossier;

Manuscrit intitulé : *L'ami du secrétaire*, par G. M. Brossier, prêtre secrétaire de l'Église d'Angers. Le titre imprimé porte la date de 1766, chez Pierre Louis Dulci, imprimeur du roi;

Un manuscrit copié du livre fait par M. Dumenil, chanoine, ladite copie faite par Daryau, petit bedeau. « Voyés le tratus du 16 septembre 1763; »

Le *Registrum conclusiorum Ecclesiæ andegavensis pro anno* 1773.

Voyez aussi, *Bulletin monumental* de M. de Caumont, tom. VII, p. 510; tom. VIII, p. 351.

Après avoir passé, apparemment intact, par les jours orageux de la révolution, cet orgue fut réparé par Henri, de Bordeaux, en 1831, et il paraît que quelques années plus tard, MM. Claude frères y ont mis la main et en ont fait refondre la montre. Cette montre, de grosse taille, est d'un effet grandiose et imposant, et le buffet avec les caryatides qui supportent la tribune, est un des plus remarquables qui existent en France.

L'état de cet instrument en 1859, quand l'auteur l'a

visité, était bien loin d'être bon, car il produisait très peu d'effet nonobstant ses nombreux jeux. La soufflerie du grand orgue et des pédales, qui se trouvait autréfois dans une chambre derrière l'orgue, était alors dans une autre chambre située au *triforium*, du côté septentrional de la nef, et beaucoup trop éloigné du sommier. On l'y a établie après l'incendie de 1831. La soufflerie du positif, qui était dans le grand buffet, perdait beaucoup de vent. Les jeux de fond étaient très faibles, et les jeux d'anches, médiocrement puissants, n'avaient pas une très bonne harmonie. Elles sont cependant de bonne taille et celles de la pédale surtout bien étoffées. Ces anches, ou au moins quelques-unes, sont attribuées à la facture du fameux Clicquot, de Paris, mais l'auteur n'a pu trouver aucune mention d'autres changements dans les *Registri conclusiorum* qu'il a compulsés depuis 1773 jusqu'à la révolution; or M. Clicquot est mort en 1792. Voici le détail des jeux qui sont évidemment ceux que d'Angeville a faits, à l'exception du basson et du haut-bois qu'on attribue à Henri. Les claviers sont neufs, et le récit est d'une étendue qui indiquerait l'addition d'une octave ou dix-huit notes de tuyaux, au bourdon et à la trompette.

GRAND ORGUE. — (Ut en ré, 50 notes.)

1. Montre de 32 pieds; 2. Montre de 16 pieds; 3. Bourdon de 16 pieds; 4. Bourdon de 8 pieds; 5. 2me 8 pieds; 6. Flûte allemande, dessus 8 pieds; 7. Gros hagard de 5 pieds 1/3; 8. Prestant de 4 pieds; 9. Nazard de 2 pieds 2/3; 10. Doublette de 2 pieds; 11. Quarte de 2 pieds; 12. Tierce de 1 pied 3/5; 13.

Fourniture de 5 rangs; 14. Cymbale de 5 rangs; 15. Grand cornet 1re rangé de 8 pieds ; 16. Grand cornet de 5 rangs; 17. Bombarde de 16 pieds; 18. 1re Trompette de 8 pieds; 19. 2me Trompette de 8 pieds; 26. Voix humaine de 8 pieds; 21. Clairon de 4 pieds.

POSITIF. — (Ut en ré, 50 notes.)

1. Bourdon de 16 pieds; 2. Montre de 8 pieds; 3. Bourdon de 8 pieds; 4. Dessus de 8 pieds 5. Prestant de 4 pieds; 6. Hagard de 2 pieds 2/3 ; 7. Doublette de 2 pieds; 8. Quarte de 2 pieds; 9. Tierce de 1 pied 3/5; 10 Fourniture de 1 pieds 3/5; 11. Cymbale de 1 pied 3/5; 12. Grand cornet de 5 rangs; 13. Trompette de 8 pieds; 14. Basson et Haut bois de 8 pieds; 15. harmonie de 8 pieds; 16 Clairon de 4 pieds.

RÉCIT. — (Ut en ré, 50 notes.)

1. Bourdon de 8 pieds ; 2. Cornet de 5 rangs; 3. Trompette de 8 pieds.

ÉCHO. — (Ut en ré, 27 notes.)

1. Bourdon de 8 pieds; 2. Cornet de 5 rangs ; 3. Trompette de 8 pieds.

PÉDALES. — Fa en ré, 34 marches (à la Française).

1. Flûte de 8 pieds; 2. Flûte de 4 pieds; 3. Bombarde (étain) de 16 pieds ; 4. Trompette de 8 pieds; 5. Clairon de 4 pieds.

La soufflerie se compose de 11 soufflets cunéiformes dont 8 pour le grand orgue et pédales, et 8 pour le positif.

G. T. CHAMBERS.

NOTICE

SUR SAINT GOHARD

ÉVÊQUE DE NANTES. — IXe SIÈCLE.

En relevant la liste des évêques angevins qui se sont assis sur le siége épiscopal de Nantes, j'ai nommé saint Gohard. Tous nos historiens et annalistes ont mentionné ce saint personnage dans leurs écrits, aussi n'est-il plus possible d'espérer trouver sur ce saint quelque document inédit. Mais l'oubli enveloppe souvent maintenant les noms les plus illustres, et pour peu que leur souvenir se perde dans le lointain des âges, c'est un véritable fait archéologique que d'en réveiller la mémoire.

A cet effet, j'emprunte à un livre actuellement peu connu parmi nous : *Les Saints de Bretagne*, de Dom Lobineau, la notice de saint Gohard, l'une des illustrations de notre Anjou et de la Bretagne au IXe siècle.

Saint Gohard (à Angers, on l'appelait Cochard), était de cette partie de l'Anjou bornée par la Maine, et cédée au IXe siècle aux Bretons par Charles le Chauve. Dès

son enfance, il fut destiné par ses parents au service des autels et confié aux religieux de Saint-Pierre d'Angers. Il était chanoine de cette collégiale quand l'évêque de Nantes Trutgarius mourut. La réputation de sainteté et de lumière dont jouissait Gohard porta les Nantais à le demander pour évêque. Son humilité lui fit opposer de la résistance à son élection; mais enfin, vaincu par les instantes prières des Nantais, il accepta la conduite de leur Eglise et devint leur pasteur.

Ricovin, comte de Nantes, fut tué dans une bataille peu de temps après, et sa place devint l'objet de l'ambition de beaucoup de seigneurs. Celui qui aspirait avec le plus d'ardeur à cette dignité vacante, était Lambert, né dans le pays, esprit remuant et artificieux, léger et sans religion. Il insistait auprès de Charles le Chauve pour être institué comte de Nantes; mais le roi, à qui sa fidélité était suspecte, parce que, né et établi dans le voisinage des Bretons, il avait été élevé dans leurs maximes, lui refusa le comté. On offrit inutilement d'autres emplois à Lambert, il les refusa fièrement, et plein de dépit, il alla trouver Nominoé, à qui il fit sentir la facilité qu'il y aurait à envahir le comté de Nantes. Les Nantais, instruits des intrigues de Lambert, demandèrent du secours aux Poitevins. Ceux-ci, réunis aux Nantais, marchèrent contre Erispoé, fils de Nominoé, qui était malade. La moitié de l'armée bretonne avait déjà franchi la Vilaine. Renaud, comte de Poitou, les attaqua vivement et les mit en fuite. Croyant, après cette victoire partielle, n'avoir plus rien à redouter des Bretons, il alla prendre du repos. Lambert, qui n'avait pu rejoindre les Bretons au bord

de la Vilaine, parce qu'il attendait du secours, n'eut pas plus tôt appris leur défaite et la sécurité de Renaud, qu'il vint fondre sur lui et le tua, après avoir passé ses troupes au fil de l'épée. Après cette victoire, il se présenta devant Nantes, y fut reçu et prit enfin possession du comté qu'il désirait depuis si longtemps. Pour gagner les habitants, il congédia la moitié de ses troupes. Les Nantais ne manquèrent pas d'exploiter la faute qu'il avait commise et le serrèrent de si près, qu'il fut obligé de prendre honteusement la fuite. Plein de rage, il appela à lui les Normands qui ravageaient les côtes de la Neustrie, leur promit un immense butin et les conduisit devant Nantes. Trente jours après la défaite de Blain, 843, les pirates pénétraient dans la ville et y commettaient toutes les cruautés imaginables.

L'évêque Gohard, prélat d'une vie douce et sans reproche, le clergé, les religieux d'Indre, qui s'étaient réfugiés à Nantes, le peuple que la crainte de l'ennemi avait renfermé dans la ville, toute cette multitude désarmée, voyant la cité occupée par les barbares, se jeta dans la cathédrale, en ferma les portes, et se mit à implorer le secours du Ciel, le seul qui leur restât.

Les Normands, après avoir saccagé la ville, attaquèrent l'église cathédrale, le jour de saint Jean-Baptiste, 24 juin. Le saint évêque, conservant sa tranquillité au milieu d'un si terrible tumulte, voulut finir ses jours en immolant à Dieu la victime sans tache; mais il fut lui-même la victime que Dieu voulut ce jour-là, car, dans le moment qu'il invitait son peuple à élever son cœur en haut, les infidèles, entrés par les portes

qu'ils avaient enfoncées, et par les fenêtres qu'ils avaient escaladées, le tuèrent sur l'autel de saint Féréol, martyr. Ils firent subir le même traitement aux prêtres, aux clercs, aux religieux et à ceux d'entre les laïques qui tombèrent les premiers entre leurs mains.

Ils emmenèrent le reste sur leurs vaisseaux. Le 29 du même mois, ils pillèrent et brûlèrent le monastère d'Indre; puis, se répandant de tous côtés, ils portèrent la désolation dans tous les pays de Mauges, d'Herbauges et de Tiffauges. Il n'est pas de notre sujet de les suivre; nous renvoyons le lecteur à l'histoire générale de la province.

Après que les Normands se furent retirés, les habitants de Nantes passèrent trois mois à réparer leur église et à la mettre en état d'être consacrée de nouveau. Susannus, évêque de Vannes, en fit la cérémonie le premier jour d'octobre.

Jusqu'ici nous avons suivi la Chronique de Nantes et les autres monuments cités dans la nouvelle Histoire de Bretagne; pour ce qui nous reste à dire, nous suivrons le P. Albert le Grand. Ce religieux, apparemment sur la foi d'un chanoine de Saint-Pierre d'Angers, qui écrivait dans le XVIe siècle, nous assure que les barbares, ayant massacré saint Gohard, laissèrent son corps séparé de sa tête parmi les autres morts, dans le dessein de le brûler avec l'église, mais que le corps mort s'étant levé, alla prendre sa tête, sortit de l'église à la vue de tout le monde, marcha au faubourg de Richebourg, s'embarqua dans un bateau où il y avait deux flambeaux allumés, qui, sans aide de voile ni de rames, remonta la Loire, entra dans la Maine, et se rendit à

Angers, où le corps fut reçu par les chanoines de Saint-Pierre, qui le portèrent dans leur église. D'après une autre version, il paraît que le chapitre de Saint-Pierre d'Angers envoya demander à Nantes le corps de saint Gohard, et, l'ayant obtenu, le fit enterrer honorablement dans son église. Il fut enveloppé dans un drap de soie et mis dans une châsse de bois avec deux plaques de plomb, sur l'une desquelles était écrit : In hac sepultura quiescit humilis Gohardus Nannetensium et sur l'autre : Pater et Martyr; ce qui marquait qu'en ce lieu reposait Gohard, évêque de Nantes et martyr. La châsse fut mise en terre et Dieu manifesta, par plusieurs miracles, la gloire de celui dont le corps avait été placé dans ce lieu. On prétend que, pendant que le pape Urbain II tenait un concile à Clermont en Auvergne, l'an 1095, le chapitre de Saint-Pierre d'Angers envoya des députés avec des enquêtes et des informations pour supplier ce pontife de canoniser saint Gohard, et que Urbain, après avoir fait examiner les enquêtes et les informations, canonisa le saint, de l'avis des cardinaux, inséra son nom au catalogue des martyrs,et ordonna que sa fête serait célébrée le 25 juin, quoiqu'il eût été canonisé le 24, à cause de la fête de saint Jean-Baptiste qui se trouve ce jour. L'année suivante, la châsse de saint Gohard fut levée de terre, et exposée à la vénération du public. L'an 1211, l'église de Saint-Pierre fut dédiée, par Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, au mois de septembre. Le jour qui précéda cette dédicace, Bernard, doyen du chapitre, assisté des autres chanoines, fit la revue de toutes les reliques, et entre autres de celles de saint

Gohard; ayant retenu l'os d'un bras, il mit le reste dans un petit coffre de bois qui fut enfermé dans un plus grand coffre élevé sur le maître-autel. En 1520, les chanoines de Saint-Pierre firent faire une châsse de bois doré, qui fut mise sur le rétable de l'autel, et l'autre bout porté sur un pilier de cuivre. Après cela, le doyen et les chanoines, René de Pincé, Jean de Mendon, Henri de Kerverrec, Jean Guilloteau, Guillaume Renaud, Laurent Ernoül, Jules de Soucelle, Jean Poyet, et autres, ouvrirent la vieille châsse, visitèrent les reliques, et les ayant remises dans le même état, les renfermèrent de nouveau dans la même châsse. Dans le dessein où ils étaient d'en faire la translation dans la châsse nouvelle, ils prièrent frère Jean, religieux Augustin, évêque de Rouanne, suffragant de François de Rohan, évêque d'Angers, de faire la cérémonie. Il se transporta à l'église de Saint-Pierre, le 30 mai de l'an 1524, tira les saints ossements de la vieille châsse, les étendit sur un linge blanc, les visita, les toucha et les fit voir à tous les assistants. Il en sépara le chef, à la prière du doyen et des chanoines, et le leur délivra pour le faire enchâsser dans un reliquaire d'argent. Ensuite il bénit une châsse de bois, longue de quatre pieds, doublée de taffetas rouge, et y mit les os de saint Gohard, enveloppés d'un riche drap de soie rouge. On porta la châsse sur une table dressée au milieu du chœur où elle fut visitée et baisée par tout le peuple. Après la messe pontificale, l'évêque suffragant fit la consécration d'un petit autel dédié au saint martyr et bâti derrière le maître-autel. Il bénit ensuite la grande châsse de bois doré et y mit la petite châsse où étaient les reliques. Depuis

cette époque elles avaient été placées dans une châsse de cuivre et conservées dans le même lieu; mais elles ont été détruites pendant la révolution, ainsi que l'église qui les possédait.

L'ancien bréviaire de la ville de Nantes marque au 25 juin la fête solennelle de saint Gohard et de ses compagnons, martyrs. Elle est maintenant le 26 du même mois et du rite double majeur.

COUCHOT.

NOTA. On voit dans la cathédrale de Nantes, au-dessus de la porte de la sacristie, un tableau de M. Joslin, de Nantes, représentant le meurtre de saint Gohard par les Normands.

TAPISSERIES

DE LA

CATHÉDRALE SAINT-MAURICE D'ANGERS.

Le *Siècle* a publié plusieurs articles sur l'exposition des arts appliqués à l'industrie, qui a eu lieu récemment à Paris. Nous lui empruntons la partie consacrée aux tapisseries, qui presque toutes proviennent de notre pays :

« ... C'est dans le grand salon carré et dans les trois salles de droite que se trouve la partie la plus curieuse de l'exposition, celle qui ne manquera pas d'attirer l'attention des archéologues et des artistes; c'est une collection de tapis dite Tapisserie du Sacre d'Angers.

» L'histoire de la tapisserie est là tout entière, depuis son apogée jusqu'à son déclin; quatre siècles y sont représentés, et l'on peut y distinguer les différences de goûts et de procédés. Outre leur valeur archéologique, ces tapisseries ont une grande valeur historique, car on connaît les donateurs et la destination première de la plupart d'entre elles.

» Cette collection commence par les tapisseries de l'Apocalypse (XIVe et XVe siècles), qui ont été commandées par Louis d'Anjou et Marie de Bretagne, son épouse, et qui ont été léguées à l'église Saint-Maurice d'Angers, par René d'Anjou, leur petit-fils; elles forment 75 tableaux.

» Vient ensuite la tapisserie de la Passion (commencement du seizième siècle), qui provient du château du Verger, département de Maine-et-Loire, et qui porte les armes de Pierre de Rohan, seigneur de Gié du Verger; elle forme sept tableaux. La tapisserie dite de Verdure, qui vient après, est de la même époque; elle vient de Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur. Une autre tapisserie de la Passion, divisée en quatre pièces, vient de l'église Saint-Maurice de Chinon; elle appartient à cette école flamande qui florissait sous Louis XII et François Ier.

» La tapisserie dite de saint Martin est toujours de la même époque, et la provenance en est toujours incertaine. La tapisserie de la Vie de la Vierge, dont il ne reste que deux tableaux, est d'une exécution très-soignée; on croit qu'elle fut donnée à la cathédrale d'Angers par l'évêque Jean Olivier. La tapisserie de saint Saturnin, qui est ensuite, date de 1527; elle appartenait jadis à l'église Saint-Saturnin, de Tours, et se compose de trois pièces. Comme tissu, dessin et ornementation, c'est une des plus élégantes qui aient été faites à la renaissance. Viennent après les tapisserie de Tobie, de Constantin, d'Esther et de Judith, qui forment ensemble sept tableaux et terminent la série si complète du seizième siècle.

» La tapisserie de Saint-Maurille, qui commence la collection du dix-septième siècle, forme quatre tableaux. Il y a encore de cette époque les tapis en huit tableaux qui proviennent de l'ancienne collégiale de Saint-Mainbœuf, et des verdures en laine et en laine et soie, dont quelques-unes ont appartenu à l'abbaye de Saint-Hilaire-de-Poitiers ; enfin, le dix-huitième siècle y est représenté par des verdures d'Aubusson et de Beauvais.

» Dans ces tapisseries du quatorzième siècle, le fond est de couleur uniforme, de sorte que les personnages s'y détachent comme sur un bas-relief ; au quinzième siècle, essais de fleurs et de rinceaux qui enrichissent le champ aux dépens des personnages; au seizième siècle, introduction de la perspective, le tapis devient tableau ; au dix-septième, tapisseries historiées dont le fond, de couleur indécise, absorbe les personnages; enfin, au dix-huitième, gracieux paysage, mais style équivoque et coloris incertain. »

COUP-D'ŒIL

SUR

LA SCULPTURE ET LA PEINTURE

AU XII[e] SIÈCLE [1].

Le XII[e] siècle fut, pour les beaux-arts, une époque de transition et de progrès continus. Il fut témoin de la dernière lutte entre l'influence des souvenirs romains et les aspirations de l'esprit créateur qui ne devait obtenir qu'au siècle suivant un triomphe définitif. Tandis que l'architecture rompait avec les traditions antiques, et que l'ogive sortait du plein-cintre comme une fleur de son bouton, les arts accessoires, qui offraient aux monuments religieux le tribut de leur hommage et de leur décoration, subissaient une révolution analogue.

[1] Ce savant et intéressant travail a récemment paru dans les Mémoires de l'Académie du département de la Somme (1863). Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de le reproduire ici.

A partir du XIIe siècle, les représentations des figures humaines tinrent une large place dans l'architecture. Il n'en était pas ainsi dans l'antiquité. La Grèce s'était presque toujours bornée aux ornements végétaux dans la décoration de ses temples. Le Parthénon, le temple d'Egine et celui de Thésée sont à peu près les seuls où apparaisse la figure humaine. Chez les Romains, ce n'est que sur les tombeaux et les arcs de triomphe que la statuaire s'allie à l'architecture.

Les scènes historiques et symboliques, exilées des chapiteaux dans beaucoup de provinces, s'étalent avec plus d'ampleur sur les larges surfaces des portails. On peut reprocher aux statues de cette époque l'allongement démesuré du buste, la roideur des membres, l'ignorance de l'anatomie, la désharmonie des proportions, l'incorrection de certains détails, mais on doit apprécier l'expression calme et recueillie des physionomies, où domine un profond sentiment religieux. Les cheveux sont traités avec soin; les yeux sont toujours saillants et fendus et les sourcils très-arqués.

Ce qui frappe surtout l'attention, c'est ce type conventionnel de grandeur démesurée, qui imprime aux personnages un caractère surhumain. Pendant cette période hiératique, les artistes, comme autrefois Eschyle, quand on l'engageait à refaire l'hymne d'Apollon, se disaient qu'il était des traditions sacrées dont on ne pouvait s'écarter, sans une dangereuse témérité. C'est là, sans doute, un des motifs de cette absence de vie qui caractérise ces statues au visage immobile, allongées sous les voussures et ressemblant à des phalanges de morts qui attendraient le réveil du jugement dernier.

On ne peut point l'attribuer uniquement à l'impéritie des artistes; ils ont su, quand ils le voulaient, en symbolisant les vices, donner une terrible énergie aux créations de leur ciseau.

A l'exception du Christ, de la Vierge, des Apôtres et des Anges, tous les personnages sont revêtus du costume de l'époque : heureux anachronisme qui nous fournit de précieux renseignements sur les variations de la mode qui fut de tout temps, si nous en croyons un vieil auteur, *mi-partie femme et mi-partie caméléon, c'est-à-dire changeance par un bout et transmutation par l'autre.* La tunique des hommes s'allonge et elle est recouverte en partie par un manteau à plis serrés. Les femmes sont vêtues d'une simple robe étroite qui descend jusqu'à la cheville; leur tête est nue ou couverte d'un voile en forme de guimpe.

C'est alors seulement qu'on essaya de reproduire la ressemblance des physionomies. Des portails offrent parfois les traits des rois, des princes, des évêques, des abbés qui furent les fondateurs ou les bienfaiteurs de l'Eglise. Nous devons ajouter toutefois que bien des méprises ont eu lieu dans ces sortes d'appréciations; plus d'une fois on a baptisé du nom de Philippe Ier un Salomon siégeant sur un trône capétien, et on a cru trop vite reconnaître les traits de Louis-le-Gros dans un David qui usurpait imprudemment le manteau de nos rois et le sceptre fleurdelysé.

On remarque un sensible progrès dans l'exécution des bas-reliefs. Les sujets qu'on reproduit le plus souvent, avec une complète identité dans l'exécution des principaux types, sont : Jésus bénissant, entouré des

symboles évangélistiques, la Nativité, le Massacre des Innocents, la Résurrection de Lazare, l'Annonciation, le Pèsement des âmes, le Jugement général, l'Enfer.

Les chapiteaux s'enveloppaient de décorations végétales, et surtout de plantes aroïdes avec leurs baies, qu'on a souvent confondues avec la pomme de pin. Mais dans certaines provinces, et surtout dans le Midi, on continua à sculpter des scènes symboliques et des animaux fantastiques. C'est contre ces représentations que s'insurgeait sévèrement saint Bernard, en disant : « A quoi servent, dans les cloîtres, ces monstruosités ridicules, ces admirables difformités? Que font ici ces singes immondes, ces lions farouches, ces centaures, ces moitiés d'hommes, ces tigres tachetés, ces soldats combattant, ces chasseurs donnant du cor? Vous pouvez voir plusieurs corps réunis sur une seule tête ou plusieurs têtes sur un seul corps; un quadrupède à queue de serpent à côté d'un serpent à tête de quadrupède; un monstre, cheval par devant et chèvre par derrière; un animal à cornes traînant la croupe d'un cheval; enfin, de toutes parts, une variété de formes si étonnante, qu'il est plus attrayant de lire les marbres que les livres. » Il est heureux que les anathèmes de saint Bernard soient restés sans effet; si sa doctrine exclusive avait triomphé, nous aurions été privés de ces belles pages de sculpture, *plus attrayantes* en effet *que bien des livres*, où revivent les croyances et les traditions des siècles écoulés. A ce témoignage isolé de l'abbé de Clairvaux, qui semble ne voir dans ces compositions que les caprices d'une imagination en délire, on peut opposer les appréciations unanimes que nous

ont données saint Méliton, saint Épiphane, saint Ambroise, saint Eucher, saint Hildefonse, saint Bonaventure et bien d'autres Pères de l'Eglise, dont les artistes n'ont fait que traduire les allusions mystiques, empruntées à la zoologie plus ou moins fabuleuse qui avait cours à cette époque. « Les fondateurs de l'enseignement chrétien, comme leurs disciples du moyen âge, cherchaient, dans la connaissance des phénomènes de la nature, tout autre chose que la précision et l'exactitude scientifiques. Le génie aventureux et profondément mystique des derniers s'était trouvé trop à l'étroit dans le monde déjà passablement fantastique que lui avaient fait connaître les traditions des peuples anciens. Le spiritualisme chrétien ne considérait le monde des sens que comme un point de départ pour ses aspirations vers le monde infini. Qu'importe à ces hommes d'imagination et de foi que la critique de l'avenir adopte ou rejette l'existence des faits qu'ils rapportent d'après l'autorité du *Souverain Aristote,* du *Docteur Plunius* ou de *Monseigneur Saint-Isidore?* Les animaux les plus extraordinaires, les prodiges, les monstres ne sont, après tout, pour eux, qu'une sorte de thème, on pourrait dire de prétexte pour arriver à Dieu [1]. » Au XIIe siècle, où l'amour des sciences naturelles et du merveilleux fut activé par les grandes expéditions d'outremer et les traductions des œuvres complètes d'Aristote, tout est symbole pour la science comme pour l'art. Ne connaissant qu'à demi les croyances populaires de cette époque, et les traditions légendaires que les prédicateurs

[1] *Revue de l'Art Chrétien*, t. V, p. 158.

expliquaient dans un but exclusivement moralisateur, nous ne comprenons plus guères ces représentations allégoriques des vices et des vertus; mais nous devons humblement reconnaître que jadis les plus illétrés lisaient couramment ces pages de sculpture dont nous sommes si fiers de pouvoir parfois épeler quelques lettres.

En dehors des portails et des chapiteaux, la sculpture s'exerça principalement sur les fonts baptismaux, sur les tombeaux, sur les autels.

L'autel du XIIe siècle a deux formes : c'est une table ou un tombeau. Le premier est un souvenir de la table de la Cène où Jésus-Christ institua l'Eucharistie; la seconde rappelle les tombeaux des martyrs sur lesquels le sacerdoce des catacombes offrit d'abord le Saint Sacrifice. Les autels romans ont des ouvertures carrées sur la face principale, pour recevoir des reliques; ils sont parfois enrichis de mosaïques, d'inscriptions et d'émaux incrustés. Un des plus curieux autels que nous connaissions de cette époque est celui de l'église Saint-Germer, dans le département de l'Oise. C'est une table rectangulaire reposant sur neuf colonnes écourtées, dont les piédestaux sont à angles saillants; les feuilles de chapiteaux se lancéolent ou se roulent en volute. Les tailloirs sont enveloppés d'une petite bande perforée. A l'extrémité du cordon de chaque arcade se dessine une petite feuille ou un arc en relief.

Les cathédrales et les abbayes étaient munies d'autels d'une riche exécution; mais dans les églises paroissiales, ils ne consistaient souvent qu'en un massif de maçonnerie régulière supportant une table de pierre.

Les fonts baptismaux du XIIe siècle ont les mêmes

formes qu'à l'époque précédente. Ce sont des cuves cylindriques, cantonnées ou non de colonnettes, des cuves carrées décorées d'arcatures, des fonts pédiculés, c'est-à-dire des bassins supportés par un fût, et enfin des coupes hémisphériques soutenues par des cariatides. Cette dernière forme ne se rencontre guère qu'en Bretagne.

La Picardie est riche en fonts de l'époque romane. On en voit à Compiègne, à Saint-Just, à Espaubourg, à Airaines, à Montdidier, etc., etc. Ceux de la cathédrale d'Amiens, en pierre de liais, ont la forme d'une table allongée, supportée par cinq petits pilastres. Quatre figures de prophètes sont sculptées aux angles. Les noms de Zacharie et de Joël sont seuls restés visibles. La grande dimension de ces fonts nous prouve que le baptême par immersion était encore en usage chez nous dans le cours du XII[e] siècle. On sait qu'au siècle précédent le baptême par infusion devint fort fréquent, mais que l'ancien système persévéra encore longtemps dans quelques provinces. Des vitraux des XIII[e] et XIV[e] siècles nous montrent d'ailleurs que ces deux modes de régénération spirituelle pouvaient être employées simultanément. L'enfant était plongé jusqu'à mi-corps dans la cuve baptismale, et l'évêque lui versait sur la tête l'eau qu'il avait puisée dans la cuve. Il y avait donc tout à la fois infusion et immersion.

La décoration des tombeaux quadrilatères du XII[e] siècle, où commence à apparaître la statue couchée du défunt, accuse souvent l'influence du style byzantin.

C'est à l'école orientale, imitée par nos artistes indigènes, qu'on doit attribuer la profusion des broderies

sur les vêtements, la longueur démesurée du corps, les yeux fortement ouverts, les sourcils arqués, les détails minutieux des cheveux et l'absence de perspective dans les genoux et les pieds. Les plis des manteaux sont toujours petits, régulièrement disposés et quelquefois en spirale. On sait que les vêtements des Orientaux offrent encore aujourd'hui le même aspect, parce qu'au lieu d'aplatir et de repasser le linge, ils le tordent sur lui-même.

C'est vers la fin du XIIe siècle que s'introduisit l'usage des dalles gravées qui servaient tout à la fois à paver les églises et à recouvrir la dépouille des morts. Elles représentaient l'effigie du défunt, des écussons, des arabesques, des détails d'architecture et des inscriptions funéraires.

Dans le nord de la France, les carrelages en terre cuite furent parfois remplacés par des dalles gravées ou sculptées, dont les dessins en relief peu saillants se détachaient sur un fond rempli par un ciment de couleur et figuraient les objets les plus divers. Sur celles de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer, qu'a décrites M. L. Descamps, de Pas, on voit des centaures, des griffons, des lions, des singes à tête de perroquet, des coqs à buste d'homme, des dromadaires à tête humaine, des ânes jouant de la harpe, et bien d'autres bizarres sujets qui auraient été de nature à exciter les chagrines doléances de saint Bernard.

Ces sortes de dallages, où la couleur des mastics prête son concours à la gravure en relief, nous fournissent une transition toute naturelle pour parler des divers genres de peinture que pratiqua le XIIe siècle.

La peinture, plus accessible que la sculpture, aux ravages du temps, nous a laissé moins de monuments de cette époque reculée. Ils sont cependant assez nombreux pour qu'on puisse formuler à leur égard des appréciations motivées.

On continua à revêtir quelquefois de peintures diverses parties de l'intérieur et de l'extérieur des églises; les voûtes étaient peintes en bleu de ciel, les chapiteaux en vert. C'est là une décoration dont le bon goût nous paraît contestable. Je dis cela bien bas, Messieurs, car il existe une école archéologique aussi nombreuse qu'influente, qui range parmi les hérétiques de l'art ceux qui osent penser que tout n'est pas à admirer dans le moyen âge, ni surtout à imiter. Grâce aux encouragements de cette école, beaucoup de nos églises sont en train de se revêtir d'une robe multicolore; les marguilliers, qui jadis prodiguaient si complaisamment le badigeon beurre frais, ne rêvent plus maintenant que polychromie; on dirait qu'ils veulent noyer leurs remords artistiques dans un déluge de couleurs. Aussi les murailles entrent en lutte avec le kaléïdoscope, si cher à notre enfance; les arceaux rutilants sont autant d'arcs-en-ciel qui tranchent sur l'azur étoilé des voûtes; les assises se dépouillent de leur gravité séculaire pour se métamorphoser en grandes tranches de chocolat, et les colonnes, effarouchées de leur nudité, se déguisent en mirlitons.

Ce que nous aimons de la peinture du XIIe siècle, ce que nous voudrions voir imiter avec la perfection des procédés modernes, ce sont les fresques à personnages, où se déroulent nos annales religieuses. Les mieux

conservées sont celles de Saint-Savin, auxquelles le temps a donné un aspect terreux. Les plis des vêtements, les contours des figures sont marqués par des traits rouges; les têtes sont régulières, mais sans expression, surtout quand elles se présentent de profil. Les fresques découvertes en 1850, à Nohant (Indre), sont remarquables par l'énergie tout exceptionnelle avec laquelle l'artiste a su exprimer les sentiments d'effroi, de haine et de douleur.

A partir du XIIe siècle, on représente tous les traits de la vie de Marie. On connaît de cette époque plusieurs Vierges noires, et entr'autres celle du peintre André Rico. La sculpture en a produit également de cette couleur. Les iconographes ne sont point d'accord sur le motif qui a inspiré ce choix singulier. Il est absurde de prétendre que c'est un souvenir du culte rendu jadis à *la Diane d'Éphèse*. Nous ne saurions admettre non plus, avec M. P. Lamache, que c'est un symbole de la *réhabilitation morale* de la race de Cham. Il est beaucoup plus probable que certains artistes ont pris trop à la lettre ces paroles du Cantique des Cantiques : *Nigra sum sed formosa,* que plusieurs Pères avaient appliquées à Marie. Les Byzantins d'ailleurs ont peut-être cru, par ces représentations, se rapprocher de la vérité traditionnelle. Marie, comme toutes les femmes de la Judée, devait être un peu brune, puisque Nicéphore dit que son teint avait la couleur du froment.

Sauf quelques rares exceptions, l'emploi de l'or disparaît des livres liturgiques; les peintures à pleine page sont rares; le coloris est faible; les figures sont maigres, longues, inanimées. A partir du milieu du XIIe

siècle, on trouve plus de naïveté dans l'expression, plus de précision dans le dessin. L'esprit d'invention se fait jour ailleurs que dans les caprices des encadrements; on essaie de produire dans le coloris quelques effets de lumière. Un des plus curieux manuscrits de cette époque est conservé à la bibliothèque d'Amiens : c'est un recueil de près de 2,000 sujets tirés de la Bible, peints par Ferrand de Funes, pour Sanche VII, roi de Navarre.

La fleur de lis commence à apparaître dans les manuscrits d'alors. On a cherché l'origine de ce symbole dans le crapaud, dans l'abeille, dans le fer de lance, dans l'imitation du lis de nos jardins, dans la pure fantaisie d'un peintre. M. Eugène Woillez en trouve le type dans les plantes aroïdes qui sont sculptées en si grand nombre dans ceux des monuments du XIIe siècle où il existe une ornementation végétale. Il démontre 1o que les aroïdes et les plantes analogues, figurées sur les chapiteaux, ont la forme exacte de l'emblème royal, à l'exception du lien annelé que nous connaissons à celui-ci et qui fut une addition des âges suivants; 2o que la plante aroïde, adoptée pour les monuments du culte, caractérisa d'abord la puissance impérissable de l'Eglise, qu'elle fut attribuée ensuite à toute puissance bonne ou mauvaise, et que vers la fin du XIIe siècle on s'arrêta à cette forme de convention pour en faire un élément héraldique et un attribut royal.

Quelques miniatures de ce temps nous offrent, dans des scènes peu bienséantes, des personnages revêtus de la coule. Nous croyons qu'on aurait tort d'y voir des religieux. Le capuchon, coqueluchon ou cuculle, dont

la forme a grandement varié dans le cours du moyen âge, n'est devenu l'habit distinctif des moines que vers le XVe siècle. Auparavant il était porté non-seulement par les religieux, mais encore par les fous d'office et par les classes inférieures de la société.

C'est du XIIe siècle que datent les plus anciens vitraux peints qui soient connus. Le rouge et le bleu sont les couleurs dominantes; elles produisent un doux éclat, malgré la rareté des tons clairs. En général, les couleurs appliquées sur un même morceau de verre sont mal fondues; les ombres ne sont indiquées que par quelques hachures d'un ton bistré; on les produisait en étendant du noir vitrifiable sur le verre déjà teint dans sa masse. Suger, en parlant des vitraux de St-Denis, dont il fut donateur, nous apprend que, pour donner plus de vivacité à certaines couleurs, on avait mélangé avec le verre diverses matières exquises, telles que des saphirs.

Les vitraux de cette époque sont composés de petits médaillons circulaires, tribolés ou elliptiques. Les dessins, se détachant d'ordinaire sur un fond de mosaïques, ont pour principaux linéaments les filets de plomb qui encadrent toutes les petites pièces de verre. Chaque panneau se composant d'un grand nombre de pièces de rapport, les figures ne peuvent avoir qu'une fort petite dimension.

L'ensemble de la verrière est solidifié par une armature en fer. Quelquefois elle se ramifiait gracieusement, selon un dessin symétrique et produisait un agréable effet, sans le secours de vitres coloriées. On rencontre surtout ces sortes de vitrages dans les églises où domina

l'influence de Cîteaux. L'article 82 des règlements de cet ordre, rédigés en 1134, recommande que « les vitres soient blanches, sans croix et sans peinture. » C'est peut-être là l'origine de la vitrerie *en grisailles*, où des combinaisons de dessins géométriques sont produites par l'unique emploi de la couleur noire et de ses nuances adoucies.

La peinture sur émail accomplit de notables progrès à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. L'école de Limoges acquiert alors une grande importance et nous a laissé beaucoup de monuments d'une date certaine, dont on admire le goût noble et sévère. Le bleu-lapis domine dans les émaux comme ton général ; aux couleurs usitées dans le siècle précédent (bleu, rouge, jaune, vert), viennent s'adjoindre deux nuances nouvelles, le violet et le gris. Les carnations sont rendues par un émail rosé; les cheveux et la barbe par un émail rougeâtre mis dans des entailles faites au burin.

Ce sont surtout les reliquaires et les instruments liturgiques qui se décorent de riches émaux. Un des chefs-d'œuvre de cette époque est le calice d'or qui, du cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, a passé récemment dans le trésor de Notre-Dame de Reims. Le pied et la coupe sont bordés de filigranes; à côté des émaux incrustés, on compte 7 émeraudes, 6 grenats, 5 saphirs, 9 agathes et beaucoup d'autres pierres précieuses. Ce vase sacré a toujours été désigné sous le nom de *Calice de saint Remi*, sans doute parce qu'il fut exécuté pour remplacer celui que saint Remi avait légué à son église métropolitaine. On lit sur le pied l'inscription suivante qui a dû contribuer à

faire rentrer ce monument liturgique dans son vénérable asile, après une absence de soixante-dix ans : *Quicumque. hunc. calicem. invadiaverit. vel. ab. hac. ecclesia. Romensi. aliquo. modo. alienaverit. anathema. sit. fiat. Amen.* Si tous les anciens instruments du culte portaient une pareille inscription, s'ils prononçaient anathème, non-seulement contre leurs ravisseurs, mais aussi contre les détenteurs qui ne les restitueraient pas à leur demeure première, bien grand serait l'embarras de nos conservateurs de musées. Ils se trouveraient en présence de deux obligations contradictoires. Chargés de *conserver* par le gouvernement ou par une municipalité, ils se trouveraient sommés, par une voix d'outre-tombe, de ne pas conserver. Mais je soupçonne fort qu'ils calmeraient les perplexités de leur conscience, en se disant avec le vieux poëte Grevin :

> Entre l'ordre d'un mort et celui d'un vivant,
> J'obéis au dernier, lui seul étant payant.

L'abbé J. Corblet.

CHRONIQUE.

Deniers de Charles Ier d'Anjou.

Sur les limites du Poitou et de l'Anjou, entre Cholet et Châtillon-sur-Sèvre (l'ancienne cité de Mauléon), sur ces *marches*, est située la bourgade des Echaubrognes près de laquelle, dans le champ de la Chèvre, on a découvert, à une certaine profondeur, un pot en terre blanche, contenant cent vingt deniers du XIIIe siècle. Ce petit trésor appartient à M. Parenteau qui l'a décrit dans une brochure de onze pages (Nantes, Guéraud. 1861). Ces deniers vont chronologiquement de Philippe-Auguste à la fin du règne de saint Louis (soit environ un laps de temps de 70 ans).

Ces monnaies se divisent en royales et baronales.

Parmi les baronales, on distingue : 1o Des deniers de l'abbaye de Saint-Martin, de Tours, antérieurs à 1204, époque à laquelle l'atelier devint *royal* entre les mains de Philippe-Auguste.

2o Des deniers de Charles Ier, comte d'Anjou, frère de saint Louis.

C'est de ceux-ci que nous nous occuperons. M. Parenteau en a reconnu trois variétés :

I. Monogramme de Foulques.
II. Roi de Sicile.
III. Comte de Provence.

Charles Ier fit frapper, en Anjou, des deniers à son nom et portant, dans le champ, le monogramme de Foulques jusqu'en 1264. A cette époque, il modifia ce type en le remplaçant par une clef et une fleur de lis, et en ajoutant à son titre de comte d'Anjou, celui de roi de Sicile. Ce type, d'abord couché, fut redressé ensuite Ce monnayage a dû s'arrêter en 1285, à la mort de Charles.

Ce prince plaça, sur ses deniers émis comme roi de Sicile et comte d'Anjou, la fleur de lis comme fils et frère du roi de France; puis la clef dégénérescence du monogramme de Foulques qui a persisté jusqu'à lui, type local qui restera jusqu'à nous comme emblème héraldique de la ville d'Angers : « Angiers, antique clef de France, » ainsi que portent les jetons du xve siècle.

Pour extrait : V. G.-F.

Tiers de sol d'or (triens), présumé inédit.

Récemment, M. Renault, alors employé de la poste d'Angers et membre de la Commission archéologique, me communiqua l'empreinte d'une pièce mérovingienne, empreinte qui lui était adressée par M. de la Broise, propriétaire, demeurant à Laval.

Ce triens en or pèse un gramme quarante centigrammes; son diamètre est de 12 millimètres.

A l'avers on voit une tête à gauche couronnée, autour

de laquelle on lit : APIGISILVS, mot précédé d'une petite croix à quatre branches égales pommetées. C'est le nom du monétaire.

Le revers porte : INTERAMNI, précédé d'une petite croix également à branches égales et pommetées. Dans le champ de la médaille au centre, on distingue une croix semblable, mais plus grande. Nous croyons que cette pièce est inédite, du moins ne l'avons-nous point trouvée dans Roret, Lelewel, ni Combrouse.

Reste la question de savoir quel est ce lieu nommé INTERAMNI ? Nous pensons que c'est *Entrames* (inter amnes, entre deux cours d'eau), lieu autrefois situé sur la limite de l'Anjou et du Maine et présentement du département de la Mayenne.

Le nom du monétaire, APIGISILVS, doit être ajouté à la liste des monétaires connus. V. G.-F.

VILLE D'ANGERS

EXPOSITION NATIONALE

DE 1864

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

RÈGLEMENT.

ARTICLE 1er. Une Exposition d'antiquités et d'objets d'art anciens, formant une section de l'Exposition générale, s'ouvrira à Angers, en 1864.

ART. 2. L'Exposition s'ouvrira le vendredi 20 mai et sera close le 5 juillet.

ART. 3. Sont appelés à y prendre part toutes les personnes possédant un ou plusieurs de ces objets.

ART. 4. Les exposants devront faire connaître avant le 1er mai, à l'Hôtel-de-Ville, leurs intentions, par une déclaration qui contiendra leurs noms, prénoms et domicile; le nombre et la nature des objets à exposer;

l'indication de la surface demandée, hauteur, largeur et longueur. Les exposants devront envoyer ces divers renseignements par lettre affranchie, et portant cette adresse : *à M. le Président de la Section archéologique, à la Mairie d'Angers.*

ART. 5. Les exposants hors d'Angers, devront faire parvenir FRANCO, et avant le 5 mai au plus tard, leurs objets au local de l'Exposition. Les petits objets, tels que : camées, médailles, émaux, seront placés sous des vitrines, appartenant à l'Exposition ou aux exposants.

L'adresse portera ces mots : *Exposition archéologique. — MM. les membres de la Commission de classement, au local de l'Exposition.*

ART. 6. Il sera délivré récépissé des objets envoyés qui seront inscrits à leur arrivée, sur un registre à souche. Chaque article portera un numéro d'ordre et mentionnera le nom de l'exposant, profession et domicile, ainsi que l'indication du lieu de provenance.

ART. 7. La Commission de classement sera chargée de recevoir et de faire placer les objets envoyés, à la conservation desquels les plus grands soins seront apportés, mais elle n'en sera pas responsable.

ART. 8. Chaque exposant aura la faculté de porter l'indication du prix de vente sur les objets qu'il présentera à l'Exposition. Une notice signée de lui, pourra, s'il le réclame, y être annexée, mais les objets vendus ne pourront être retirés qu'après l'Exposition.

ART. 9. Un catalogue, rédigé par la section archéologique, et qui sera compris dans le catalogue général, indiquera les objets exposés et l'adresse des exposants.

Art. 10. Les objets non réclamés cinq jours au plus après l'Exposition, seront déposés dans un local provisoire, aux frais et risques des propriétaires.

Art. 11. Personne ne pourra dessiner les objets exposés sans le consentement des exposants.

Art. 12. Dans une séance solennelle à la fin de l'Exposition, on lira un rapport signalant les objets les plus remarquables. Ce compte-rendu pourra être remis à chacun des exposants sur sa demande. Des médailles seront distribuées aux possesseurs des principales collections, et notamment aux auteurs de dessins, photographies et moulages d'objets curieux.

Le Président,
V. GODARD-FAULTRIER.

VU ET APPROUVÉ : Le Maire d'Angers,
MONTRIEUX.

La Section d'archéologie est composée de MM. Béraud, Bougler, Chassériau, Chatelin, secrétaire, Cosnier, secrétaire-adjoint, Dainville, J. Dauban, Dumont, d.-m., Godard-Faultrier, président, l'abbé Joubert, Paul Lachèse, Lemarchand, Mordret, Planchenault, Eug. Poitou, Comte de Quatrebarbes, Aimé de Soland, J. Sorin.

Ce règlement a été adressé aux personnes que l'on a cru pouvoir prendre part à l'Exposition, accompagné de l'une des deux lettres suivantes :

Monsieur,

Vous avez appris qu'une Exposition d'antiquités et d'objets d'art anciens, doit s'ouvrir à Angers, le 20 mai prochain.

Sachant que vous possédez des objets précieux, à ce titre le Maire d'Angers et la Commission générale qu'il a formée vous seraient très-reconnaissants, si vous vouliez bien adresser aux galeries de l'Exposition, les objets curieux qu'il vous serait agréable de faire connaître.

Le plus grand soin sera apporté à leur conservation, et récépissé vous en sera donné.

Nous vous faisons parvenir, en même temps, un exemplaire du règlement imprimé de la circulaire générale, pour vous indiquer la nature des objets qui conviennent à cette Exposition.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Le Président,

V. GODARD-FAULTRIER

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire du règlement relatif à l'Exposition archéologique de 1864, formant une section de l'Exposition nationale.

Nous serions heureux de vous compter au nombre des personnes qui voudront bien concourir au succès de cette grande entreprise, en nous confiant des antiquités et des objets d'art anciens, tels que : peintures sur bois, sur toile, sur marbre et sur cuivre; émaux; vitraux; tapisseries de laine; cuirs gaufrés; dessins; gravures; sculptures en bois, pierre et marbre; moulages en bois et estampages; terres cuites; camées; intailles; vases; porcelaines; potiches; médailles et

monnaies ; blasons ; armures ; verres ; meubles ; métaux ciselés ; fragments d'architecture ; sceaux ; cachets ; timbres avec les empreintes ; autographes ; livres et manuscrits anciens ; missels ; ivoires sculptés ; photographies de monuments et d'objets d'art, remontant au moins au XVIIIe siècle, etc., etc.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Le Président,

V. GODARD-FAULTRIER.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.







SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1864
May

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1864. — Mai.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1864





ÉVÊQUES ET MOINES

ANGEVINS

OU L'ANJOU ECCLÉSIASTIQUE

INTRODUCTION.

En sortant de la Touraine, la Loire coule vers la Bretagne et l'Océan à travers une longue et riche vallée; elle y étend ses bras et ses îles, et la couvrirait tout entière, si elle n'était contenue par une digue de vingt lieues, monument de Louis-le-Débonnaire et de Henri II Plantagenet. L'heureuse contrée qu'elle arrose dans ce parcours se nomme l'Anjou; elle a Angers pour siége épiscopal.

Si élégant d'aspect qu'il soit aujourd'hui, Angers n'est plus jeune, et le cours des siècles l'a plus d'une fois transformé. Il y a près de dix-neuf cents ans que les Celtes et les Gallo-Romains commencèrent à le bâtir au confluent du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne.

Pour surveiller leurs voisins de Bretagne, les Celtes le placèrent sur un rocher, d'où il domine les eaux grises et profondes de la Maine; sous la domination de Rome, il fut l'œil de l'Italie ouvert sur l'Armorique. A l'époque féodale, les comtes et les ducs d'Anjou lui bâtirent des rues tortueuses et sombres, et le serrèrent dans de noires murailles. Aujourd'hui encore, au milieu de ses rues commerçantes et de ses boulevards aristocratiques, Angers conserve la forte et durable empreinte de la féodalité. Par ces chevaliers armés de pied en cap sur la façade de Saint-Maurice, par la tour gothique de Saint-Aubin, et surtout par la lourde et massive forteresse féodale, le moyen âge est toujours présent à Angers; mêlé au luxe et à l'activité moderne, il y persiste, après tant de révolutions, comme le survivant d'un autre siècle.

A Angers, vous êtes au centre de la province, et des flèches de la cathédrale vous en apercevez les limites, si votre œil est assez perçant pour embrasser une circonférence de quinze lieues de rayon. Devant vous, à une lieue, coule la grande Loire, mêlant à l'azur du ciel ses grèves et la verdure de ses îles. Par delà Château-Gontier et les forêts de Baugé, les sapins du Maine forment à l'Anjou sa frontière du nord; à l'ouest, le jardin de la Touraine ouvre la vallée de Beaufort; derrière le coteau des Gardes, s'étendent au midi les plaines du Poitou; et à l'est enfin, commence la Bretagne, et, pour transition entre la dure contrée et le mol Anjou, l'œil s'arrête sur les champs graves et tristes du Craonnais.

Si l'étendue d'une province faisait toute sa gloire,

l'Anjou, que d'un coup d'œil on peut embrasser, n'aurait pas d'histoire. Ne dédaignez pas cependant notre petite province : elle a maintenu, au moyen âge, son indépendance entre la Bretagne, l'Aquitaine et la Normandie, et, au milieu de ces grands duchés qui la resserraient, elle a eu son âge de gloire militaire et de puissance politique sous ses Foulques et sous ses Plantagenets. Lorsque la dynastie capétienne avait peine à s'établir en France, l'Anjou a été son tuteur contre la féodalité ; mauvais tuteur, il est vrai, qui, uni aux Anglais, a pris des provinces à sa pupille et failli lui enlever même la couronne. Quand les peuples avaient besoin d'un prince, plus d'une fois ils se sont tournés vers l'Anjou. Pour l'Europe entière, l'Anjou a été une pépinière royale ; il a transplanté ses comtes indépendants sur les trônes d'Angleterre et de Jérusalem ; ses ducs vassaux de la couronne ou princes du sang, sur ceux de Naples, de Pologne, d'Espagne et de France. Avec non moins d'éclat que sur la scène politique, il s'est montré dans l'histoire de l'Église, et là, son rôle, plus durable, persévère aujourd'hui.

C'est l'histoire ecclésiastique de l'Anjou que j'essaie de raconter ici, et, désirant la mettre dans toute sa lumière, je l'éclairerai par l'histoire générale de l'Église et de la France. En parlant des évêques, des prêtres et des religieux de l'Anjou, j'userai d'une grande franchise, parce que l'histoire n'est pas un panégyrique, blâmant quelquefois et toujours à regret, heureux, le plus souvent, comme prêtre et comme angevin, d'avoir à redire pour le compte de l'histoire les éloges que ces morts illustres, les évêques par exem-

ple, reçurent de leurs contemporains. Comment, en effet, ne ressentirais-je pas une religieuse émotion, en retraçant la vie de ces quatre-vingts évêques qui ont paru, sur le siége épiscopal d'Angers, quelques-uns en grands hommes, et la plupart comme des saints pontifes; en parlant de leur vieille cathédrale, la mère de nos églises, et qui garde une partie de leurs tombeaux; de leur chapitre, illustre jadis par ses priviléges et dont les événements ont pu diminuer l'éclat, sans lui enlever notre vénération? Puis-je parler avec une médiocre estime de ce clergé angevin, sans lequel nos évêques n'eussent pas accompli leurs grandes œuvres, qui a contenu le progrès de l'hérésie protestante et combattu victorieusement le Jansénisme; de cette fameuse Université d'Angers, inférieure en gloire à la seule Sorbonne; de ces moines, qui firent de l'Anjou la Thébaïde de la province de Tours, et partagent avec les évêques l'honneur de la conversion de nos pères?

C'est aux moines, en effet, qu'il faut attribuer en partie la destruction du paganisme angevin; et, quand ils eurent converti notre province, ils y perpétuèrent l'esprit du christianisme, en couvrant de leurs abbayes nos coteaux et nos vallées. Les beaux sites de la Loire les ont frappés de bonne heure; dès les premiers siècles de l'Église, ils aimèrent à s'y fixer; leur âme intelligente et religieuse trouvait dans le spectacle d'une brillante nature un moyen de s'élever jusqu'à Dieu, la beauté éternelle. Aux bords du fleuve ou sur la cime de ses coteaux, ils ont bâti d'opulentes abbayes, qui ont civilisé et nourri la contrée : Saint-Florent-le-Vieil, au mont Glonne, en face de la rive bretonne de la Loire;

Saint-Maur, où abordèrent les premiers bénédictins de France; entre la Loire et le Thouet, aux portes de Saumur, qui fut l'une des capitales du protestantisme français, Saint-Florent-le-Jeune; Fontevrault, où tant d'hommes se sanctifièrent sous la douce et chaste direction d'une femme. A la vérité, pour peu que vous vous éloigniez de la rive gauche de la Loire, les abbayes sont moins nombreuses et l'histoire ecclésiastique perd de son intérêt; à l'exception du Puy-Notre-Dame et des Gardes, elle est presque résumée dans les annales d'Asnières-Bellay et de Belle-Fontaine. Le Bas-Anjou, en partie protestant au seizième siècle, est pauvre pour l'histoire de l'Église; il faut qu'il attende la Révolution française et l'insurrection de la Vendée. Si la Vendée n'avait combattu que pour l'ancien régime, quelque respectable que soit un tel intérêt politique, je n'aurais pas à la nommer dans ces récits ecclésiastiques; mais, parce qu'ils ont défendu la liberté religieuse et l'unité de l'Église comme des croisés et le plus souvent comme des martyrs, les paysans vendéens ont donné à l'Église d'Angers un immortel épisode qui doit trouver place dans cette histoire.

Plus riche est au moyen âge l'histoire ecclésiastique de la rive droite de la Loire; treize siècles durant, depuis la fondation de l'Église d'Angers jusqu'à la Révolution, la vie religieuse du diocèse eut pour principal foyer le haut Anjou Là, les abbayes semblent se toucher, tant elles sont nombreuses et accumulées sur un étroit espace. Près de la Touraine, Bourgueil, la Boissière et le Louroux; sur la frontière du Maine, sans parler du collége des jésuites à la Flèche, le Perray-Neuf, Chalo-

ché et Mélinais; entre la Bretagne et la rivière de la Mayenne, La Roë, La Primaudière, Nyoiseau, Pontron; aux portes d'Angers, Saint-Georges, les Bons-Hommes et le Perray-aux-Nonains; toutes ces abbayes et leurs prieurés sans nombre couvrirent le haut Anjou d'un reflet de la gloire de Cîteaux et de Grammont. Angers surtout, avec son siége épiscopal, son chapitre, ses collégiales, son université, ses couvents, ses cinq abbayes de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, du Ronceray, de Toussaint, Angers était une ville tout ecclésiastique. Lorsque, à certaines heures du jour, les religieux quittaient leurs cellules pour se rendre à l'office du chœur, les bruits de la cité étaient couverts par le tintement des cloches; c'était un proverbe dans la pluvieuse Bretagne comme dans l'Anjou monastique : *Pleut-il à Nantes? Sonne-t-on à Angers?*

Ces cloches se taisent aujourd'hui, et les abbayes d'Anjou, enveloppées injustement, à la fin du dernier siècle, dans la ruine des institutions politiques et sociales de la France, ont disparu de la province; leurs bâtiments déserts tombent en ruines, ou d'autres hôtes ont pris la place des religieux. Nous avons presque oublié leur histoire; il faut, sans doute, une gloire plus bruyante que l'influence pacifique des moines, pour vivre longtemps dans la mémoire des hommes. Les moines, moins les abus de leur décadence, nous manquent dans les progrès de la civilisation moderne, ne fût-ce que pour donner à notre société affairée, et tout ensemble avide de ses aises, un exemple vivant de spiritualité et de détachement. La science historique, qu'ils ont préparée, déplore aujourd'hui leur perte; de sa-

vantes collections, poursuivies par plusieurs générations monastiques, sont restées inachevées, monument de la patience séculaire des moines et de notre ingratitude. Nous, prêtres séculiers, attachés aux églises et retenus à la terre par les soins matériels de la vie, nous suffisons, et au-delà sans doute, pour organiser et défendre les anciennes conquêtes du christianisme; mais, pour les étendre au loin, il faut peut-être une vie moins chargée d'entraves que la nôtre; un si grand œuvre a besoin du libre élan des religieux, de leur parole ardente et inspirée. A défaut d'espérances pour l'avenir, je donnerai aux anciens moines de l'Anjou un long souvenir et un regret. Quelque modeste que soit ce travail (j'aurais aimé à le rendre plus digne de la mémoire des évêques et des moines angevins), j'y ai poursuivi pour moi-même un sérieux intérêt, car il me semblait qu'en vivant, par l'étude, avec ces vénérables évêques et ces moines si humbles et si dévoués, l'âme se fortifiait dans ses meilleurs sentiments, et qu'après un long commerce avec ces hommes qui ont servi honorablement l'Église et l'Anjou, elle devait en sortir plus religieuse et plus française.

Cette *Histoire ecclésiastique de l'Anjou*, puisée aux sources originales, comprendra les neuf livres suivants :

Livre premier : *Origines de l'Église d'Angers*, du second au cinquième siècle.

Livre second : *L'Église d'Angers en face des Barbares Francs, Bretons et Normands*, du cinquième au dixième siècle.

Livre troisième : *Les abbayes d'Anjou et la lutte de*

l'Église d'Angers contre la féodalité, du dixième au douzième siècle.

. Livre quatrième : *Les Ordres Mendiants et la grande époque de l'Université d'Angers*, du douzième au quinzième siècle.

Livre cinquième : *L'Église d'Angers au quinzième siècle.*

Livre sixième : *Le Protestantisme et la Ligue en Anjou*, seizième siècle.

Livre septième : *Le Jansénisme angevin*, dix-septième siècle.

Livre huitième : *L'Église d'Angers au dix-huitième siècle.*

Livre neuvième : *L'Église d'Angers depuis le Concordat.*

LIVRE PREMIER.

Les origines de l'église d'Angers,

DU SECOND AU CINQUIÈME SIÈCLE.

SOMMAIRE : Auxilius et saint Firmin. — Défensor. — Saint Martin, évêque de Tours et ses disciples : saint Apothême, Prosper, saint Florent, saint Maurille, etc. — Saint René. — Thalaise [1].

Conquête des Gaules par les Romains.

Jules César employa dix années à conquérir les Gaules, et il fallut au génie discipliné et compacte de Rome ce grand homme et ce temps pour triompher de la fougue indisciplinée et des divisions des Gaulois. Mais à peine soumises, la civilisation romaine envahit les Gaules ; à la conquête violente des armes, succéda la conquête pacifique et meilleure des esprits. La race intelligente et sympathique de nos pères fut séduite par le spectacle de la civilisation romaine ; elle en admira la puissance et les bienfaits ; elle se fit gloire de prendre à ses vainqueurs ce qu'ils avaient de beau et de grand dans leurs arts et leurs institutions. Jamais assimilation de deux peuples, séparés par les montagnes, la langue et la civilisation, longtemps ennemis

[1] De tous les livres de cette histoire, celui-ci est le moins étendu ; la pénurie de documents a contraint d'en resserrer les limites ; il renferme cependant des détails inédits sur les évêques Auxilius, saint Maurille et Thalaise. Si quelque point mérite une discussion particulière, elle sera mieux placée à la fin du volume qu'au milieu du récit historique.

acharnés, ne parut plus prompte, ni plus complète. Les Gaulois parurent au forum et dans le sénat romain; ils remplirent la cour des empereurs et prirent du service dans les légions; même, ils disputèrent à leurs maîtres la palme de l'éloquence et de la poésie. Les cités des Gaules se composèrent elles-mêmes à l'image de la grande Rome; elles eurent, comme la métropole du monde, leurs écoles, un forum et un sénat; image d'une liberté trompeuse, qui ne les consola point de la servitude universelle. La barrière des Alpes parut abaissée, et Rome impériale se retrouva par sa langne et ses institutions dans les cités de la Gaule, depuis l'antique Marseille jusqu'aux colonies récentes du Rhin et de la mer du Nord; le dur génie de Rome s'adoucit même au contact du génie plus sociable des nations celtiques.

La Gaule est convertie par les papes.

Rome chrétienne, qui se formait dans les catacombes, voulut opérer en Gaule, après la conquête du territoire et des esprits par Rome païenne, la conquête des âmes à l'Evangile. Au milieu même des persécutions, les papes envoyèrent successivement deux grandes missions qui fondèrent, par la prédication et souvent par le martyre, la plupart de nos diocèses. La première fut organisée par saint Pierre et ses successeurs immédiats, la seconde, reculée jusqu'au troisième siècle, eut pour auteur le pape saint Fabien. Notre province fut convertie au christianisme par les disciples mêmes des apôtres de la Gaule.

L'évêque Auxilius en Anjou.

Le pays des Andecaves ou l'Anjou, soumis aux Romains depuis la conquête des Gaules, reçut au commencement même du second siècle la lumière de

l'Evangile. Elle lui vint du Maine, et son premier apôtre fut un évêque gallo-romain du nom de Défensor ou d'Auxilius. Avant sa conversion, Auxilius gouvernait le Maine au nom des Romains, lorsqu'il connut l'évêque saint Julien, envoyé de Rome, par l'apôtre saint Pierre, évangéliser la province habitée par la tribu des Cénomans[1]. Julien était le même, dit-on, que Simon le lépreux, dont la maison avait été témoin du repentir et du pardon de sainte Marie-Madeleine. Quoi qu'il en soit, Auxilius fut converti au Mans avec sa famille; associé aux missions du Maine, il reçut la prêtrise et l'épiscopat même des mains de saint Julien. Sa propre maison devint la première église du Mans, et quelques jours avant de mourir, l'évêque lui donna l'Anjou à évangéliser. C'était au commencement du second siècle, vers l'époque où saint Clair fondait le siége épiscopal de Nantes, et plus de cent cinquante années avant

[1] Les origines des églises des Gaules ont été longtemps enveloppées d'obscurités, que n'avaient pu dissiper entièrement les travaux des plus savants critiques. Tandis que Baronius les rapportait en général aux temps apostoliques de saint Pierre et de saint Clément, Tillemont, appuyé sur un texte de saint Grégoire de Tours, les reculait jusqu'au troisième siècle, à l'époque du pontificat du pape saint Fabien. L'opinion de Baronius, qui avait pour elle la vraisemblance, et qui s'accordait avec le témoignage des plus anciens Pères, avec le martyrologe romain, les Vies des Saints et la tradition de la plupart des églises, a été pleinement confirmée par les recherches de la critique moderne, et en particulier par M. le curé de Saint-Sulpice dans sa belle histoire de *Notre-Dame de France*. Elle équivaut aujourd'hui à la certitude historique; et c'est à elle que je m'attache, d'autant plus qu'elle s'accorde avec les monuments anciens de l'Anjou. A la vérité, le texte de saint Grégoire de Tours, qui favorise Tillemont, est formel et n'admet aucune équivoque : *Sub Decio imperatore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum*

la prédication du christianisme en Touraine par l'évêque saint Gatien.

Aspect de l'Anjou.

L'Anjou n'était point alors cette belle et riche province, chère à ses enfants et visitée souvent par l'étranger. Sur ces coteaux, où le vin d'Anjou mûrit sous un brillant soleil son pétillant esprit, croissaient d'épaisses forêts. Descendues dans la plaine, elles la couvraient au loin de verts sapins et de chênes séculaires. Le territoire était souvent un vaste marais; là où finissait le marécage, commençait une rare culture, étendue chaque jour par les Romains, qui achevaient par le défrichement la conquête commencée par leurs armes. La Loire, sans limites certaines, inondait en partie la Vallée. Au-dessus des bois et des marais, un ciel sombre couvrait la contrée. Quelques voies romaines, portées tantôt sur les marais, tantôt sillonnant les bois impénétrables, unissaient entre elles les rares villes de la pro-

in Gallias missi sunt...: Turonicis, Gatianus episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonae, Paulus episcopus; Tolosae, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dyonisius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus (Histor. Franc., lib. I, cap. XXVIII). Mais l'auteur même d'un texte si précis, saint Grégoire de Tours, en diminue beaucoup la force par d'autres textes contradictoires : *Saturninus martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus* (Miraculor., lib. I, cap. XLVIII)... *Eutropius quoque martyr Santonicae urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias* (Ibid., cap. LVI). Les deux opinions sur les origines des églises des Gaules peuvent donc invoquer contradictoirement saint Grégoire de Tours; d'où il suit que l'autorité, si respectable par ailleurs, du vieil historien des Francs, n'est décisive ni pour l'une ni pour l'autre. La question resterait indécise, si les arguments de Baronius, confirmés par les historiens modernes, ne l'avaient aujourd'hui décidée.

vince et les reliaient à la Loire. De nombreuses et opulentes villas, tenant la place de bourgs, étaient entourées, dans les campagnes, d'esclaves et d'hommes libres, travaillant sous l'œil du noble patricien, gaulois ou romain. Au lieu de ces clochers aériens, qui de tous les points de la province percent aujourd'hui la nue, quelques temples païens consacrés à Mars, à Janus et aux autres divinités romaines, s'élevaient sur les collines. Cependant, les tribus celtiques étaient demeurées fidèles au druidisme comme au culte national, qui leur rappelait la vieille liberté des Gaules. Le paganisme romain, devenu la religion officielle des cités, ne s'éloignait pas encore de leurs murs et des voies militaires parcourues par les légions. Les druides, d'abord proscrits, s'étaient réfugiés dans les forêts et les îles de la Bretagne, protégés contre les empereurs par la distance et par la mer. Redescendus dans le pays mal conquis et remuant de l'Anjou, ils en avaient rendu les campagnes à leur culte et institué des colléges de prêtres des deux côtés de la Loire, à Nyoiseau, à Belle-Fontaine et à Saumur. Mais leur grande puissance était passée ; s'ils tenaient asservis encore à leurs mystérieuses et sanguinaires superstitions les paysans, hommes libres et esclaves, qui défrichaient les campagnes, les hommes de haute classe vivaient dans leurs villas indifférents à toute espèce de culte, ou par besoin de plaire, pratiquaient déjà le polythéisme des conquérants. Ce fut au milieu de ces seigneurs épicuriens et de ces paysans barbares que l'évêque Auxilius pénétra, au second siècle, dans le sombre et marécageux Anjou.

La persécution qui s'attachait au christianisme, Prédication

d'Auxilius en Anjou.

n'éclatait pas avec la même violence dans toutes les parties de l'Empire; le sang coulait à l'amphithéâtre romain, tandis que les gouverneurs, au fond des provinces, négligeaient ou ménageaient souvent les chrétiens. La prédication d'Auxilius ne suscita contre elle aucune persécution, et parmi ses premiers fidèles, l'Anjou ne compta point de martyrs. Mais les lieux qu'Auxilius évangélisa, nous sont restés inconnus, comme la durée et la plupart des circonstances de sa mission. Il n'osa point, ou il ne put bâtir d'église à Angers; il parcourut la province en missionnaire, ne fixant nulle part son siége épiscopal, mais évangélisant partout nos barbares aïeux. Les nobles gaulois, surveillés par les Romains et d'ailleurs insouciants, dédaignèrent une prédication, qui pouvait arrêter la faveur impériale et troublait la mollesse de leur vie. Auxilius fut mieux accueilli des campagnes où les paysans se firent, en foule, chrétiens. Le druidisme, qui professait l'existence d'un Dieu suprême et l'immortalité de l'âme, était pour les Gaules, malgré ses rits sanguinaires, comme une préparation lointaine au christianisme. Les paysans convertis partagèrent avec les druides, à l'écart des villes, loin du regard des Romains, les forêts sombres et inaccessibles de l'Anjou.

A côté des dolmens gaulois, sous les chênes où se balançait le gui sacré, s'élevaient pour un jour, une heure, pour les besoins du moment, des chapelles de feuillage et des autels chrétiens. En face d'Angers, sur les bords de la Maine couverts par les bois d'Avrillé, était un lieu sauvage, caché sous les ronces et les arbres druidiques. Souvent, les chrétiens d'Auxilius s'y

réunirent, dit-on, pour la prière et le sacrifice. Les évêques et les comtes d'Anjou y bâtirent une chapelle souterraine ; sur ses fondations s'éleva plus tard une riche abbaye, qui porta, en mémoire des ronces du lieu sauvage le nom expressif du *Ronceray*. Les chrétiens s'assemblaient encore à Saumur dans un lieu désert, consacré par le culte des druides ; on l'a converti plus tard en chapelle souterraine de l'église de Nantilly.

Un Espagnol, converti par saint Honestus, évêque de Pampelune et disciple de saint Saturnin de Toulouse, parcourait alors la Gaule, en l'évangélisant. C'était Firmin de Pampelune, l'apôtre de la Navarre et de la Picardie, devenu plus tard évêque d'Amiens et martyr dans son diocèse. Quinze mois entiers, il prêcha avec Auxilius les tribus celtiques des bords de la Loire. Mais quel que fût le succès de cette prédication, leur œuvre ne paraît point leur avoir survécu. Après la mort d'Auxilius ou son départ d'Anjou, il ne reste aucun vestige au second et troisième siècle de l'église qu'il avait voulu fonder. Peut-être avait-elle son histoire, dont les actes ont péri dans le désordre des invasions bretonnes et normandes. Mais il est plus probable que la crainte de la persécution, l'indifférence des hautes classes et l'absence de missionnaires pour succéder à Auxilius, mirent fin à cette antique église d'Anjou. Saint Firmin en Anjou.

Mais cette église, pour ainsi dire fossile, et dont à peine on retrouve quelques vestiges dans les profondeurs de l'histoire, ne dut pas périr tout entière. Sous la couche épaisse d'idolâtrie, dont l'Anjou fut couvert de nouveau, quelques familles durent garder le germe vivant du christianisme. Tandis que cette église, à peine Civilisation romaine en Anjou.

formée, s'ensevelissait elle-même dans les ténèbres, le polythéisme gaulois et le paganisme romain se modifiaient l'un par l'autre à un contact mutuel. De leur confusion sortit au second et au troisième siècle un culte mélangé, où Rome donna le nom de ses dieux aux forces de la nature, adorées par les Gaulois. De nouvelles voies militaires furent ouvertes en Anjou par les Romains; ils bâtirent à Angers, qu'ils appelèrent *Juliomagus*, l'amphithéâtre de Grohan, les bains de l'Esvière, un capitole, un prétoire, un temple à Apollon [1]. La ville fut administrée civilement par un sénat gallo-romain, chargé de la perception de l'impôt. Les légions campaient à Chenehutte, au Lion-d'Angers et à Frémur. Les Romains firent connaître à l'Anjou leur langue et leurs lois. Angers, devenue cité romaine, eut ses écoles de grammaire et de jurisprudence. Sur les bords de la Maine, les jeunes Andecaves expliquèrent la loi des Douze-Tables et déclamèrent Cicéron et Virgile, comme on le faisait sur les bords du Tibre, ou à Marseille et à Lyon, les deux cités lettrées des Gaules. Mais une civilisation qui ne parle pas à la conscience est éphémère et fausse; avant de cultiver les belles-lettres, un peuple barbare a besoin d'apprendre la vertu. Les Romains ne pratiquaient plus les vertus morales, qui avaient fondé la grandeur de leur patrie. L'Anjou reçut de ses maîtres l'indifférence religieuse et les vices de

[1] L'évêché occupe l'emplacement du capitole, et la pension Saint-Julien celui du prétoire; l'amphithéâtre était situé entre la rue Hanneloup et le boulevard, dans les jardins traversés par la rue de la Fidélité; l'emplacement de l'Esvière est bien connu, et nous parlons ailleurs du temple d'Apollon.

Rome impériale; à Angers, comme dans le reste de la Gaule, ils se montrèrent avares et cruels. La civilisation extérieure qu'ils donnèrent à l'Anjou, ne corrigea ni la corruption ni la barbarie de nos pères.

Impuissance de la civilisation romaine.

Enfin, au quatrième siècle, la conversion au christianisme de l'empereur Constantin commença une ère meilleure pour la civilisation. Cependant, sous les formes nouvelles du christianisme, le vieil Empire romain resta tel que l'avait fait le paganisme; il en garda les institutions, l'esprit et surtout les mœurs. Pour régénérer le monde, le christianisme avait besoin d'éléments plus jeunes et moins corrompus; il lui fallait une société nouvelle, et il attendait sans crainte les barbares. Ils se pressaient déjà aux portes de l'Empire, demandant des terres et de l'or, et ne se doutant pas qu'ils allaient régénérer le monde par l'Évangile. La société romaine, condamnée par ses vices, devait disparaître; mais sa domination n'aura pas été sans fruit pour l'humanité. Par l'unité matérielle des peuples, assujétis à ses lois, elle prépara l'unité sublime des esprits, qu'allait accomplir la société chrétienne. Elle laissa une littérature admirable, où le moyen âge fera son éducation intellectuelle; elle légua au monde nouveau les principes immortels du droit, fondé sur la raison et l'équité naturelle. Quelle que grande que soit Rome païenne, conquérante et institutrice de l'univers, il faut cependant qu'elle meure et cède la place à la Rome meilleure du christianisme. Après avoir conquis le monde et su le gouverner, elle succombe et l'entraîne avec elle sous le poids de ses vices et de ses institutions païennes.

L'esclavage entretenu, renouvelé sans cesse au moyen des peuples vaincus, décimait la population; le désert gagnait sur les provinces sans culture; les hommes libres, écrasés d'impôts, se faisaient esclaves, pour échapper au fisc et à la faim. L'indifférence religieuse enlevait aux lois la sanction du ciel et sapait par leur principe les antiques vertus romaines. Sous la double attaque de l'incrédulité et du vice, les principes de la morale perdaient leur empire et leur clarté même dans la conscience humaine. Le monde n'avait pas seulement sous les yeux une société, qui commençait sa décadence sous les excès d'un despotisme asiatique : attaqué aux sources mêmes de sa vie, le genre humain se donnait le spectacle de sa propre agonie; il implorait la mort, tout au moins la mort du régime

L'empereur Constantin.

païen. L'empereur Constantin eut-il la conscience qu'il allait lui rendre la vie même, en lui permettant de tourner les yeux vers la croix, et d'être chrétien? on l'ignore, car il y avait dans ce grand esprit, éclairé de lueurs sublimes, plus d'un côté obscur, et près de la lumière trop de place laissé aux ombres. Comme tous les grands hommes, à l'entrée d'un monde nouveau, il fut l'instrument de la Providence; moins qu'aucun de ses pareils, il eut la conscience de sa destinée. Tantôt catholique et quelquefois protecteur des ariens, l'esprit toujours plein des préjugés du paganisme, cet homme, qui avait eu la gloire de réunir le concile de Nicée et qui fut le fondateur de l'épiscopat courtisan du Bas-Empire, hésita, comme Moïse, en frappant le rocher; il sembla douter que, du christianisme, allait sortir la régénération du monde.

Quoi qu'il en soit, Constantin abrogea les édits de persécution; le christianisme, d'abord toléré, devint successivement la religion officielle et privilégiée de l'Empire. L'Anjou ne ressentit pas d'abord les effets de cette révolution. Sous le gouvernement romain, les tribus des Andecaves et des Bretons avaient recouvré, au quatrième siècle, une demi-indépendance; après avoir repris son nom celtique d'*Andecavum*, Angers avait pourvu à sa propre défense, sans consulter son gouverneur, et s'était entouré de murailles. Les institutions que Rome favorisait, lui étaient suspectes ou indifférentes. En dépit de l'esprit nouveau qui poussait partout les peuples à l'Evangile, les Gallo-Romains, sénateurs d'Angers, se firent quelque temps encore les défenseurs du régime vieilli du paganisme. Leur ville possédait un temple, des écoles, un amphithéâtre; ils voulurent encore qu'elle eût sa course des chars. Trente ans après la conversion de Constantin, ils y bâtirent un cirque païen, qu'ils dédièrent à Minerve [1].

Mais les idées ont un cours irrésistible, les sociétés ne remontent pas vers des formes fausses et vieillies, et avant que Pascal l'eût écrit, l'opinion était reine du monde. Partisans d'Apollon et de Minerve, sans conviction et sans intérêt, nos patriciens d'Angers, n'avaient ni la force, ni même la volonté opiniâtre de résister au christianisme. Ils achevaient leur cirque pour la gloire du vieux régime païen, lorsque l'évêque Défensor, apôtre de l'esprit nouveau, fonda l'église d'Angers.

[1] Il était situé sur le boulevard du Château.

Ce nom de Défensor m'est suspect; à une époque où les évêques commençaient à s'appeler les *défenseurs* de la cité, il peut marquer la charge autant que le nom même de l'évêque. Défensor appartenait à l'église de Tours, fondée au siècle précédent par le pape saint Fabien, qui lui avait donné saint Gatien pour apôtre et premier évêque. Après un long intervalle, saint Lidoire, nommé successeur de saint Gatien, choisit, vers 350, Défensor, pour l'apostolat de l'Anjou ; c'était un homme de race patricienne, mais dont l'origine est inconnue. L'Anjou, qui avait reçu du Maine une première fois le christianisme, le recevait de nouveau, deux siècles plus tard, de la ville de Tours, sa future métropole.

Défensor, évêque d'Angers.

L'histoire ne nous a point appris les premiers incidents de la mission de Défensor ; nous savons seulement qu'il s'établit à Angers, où il fonda un siége épiscopal. Dans la décadence du monde social, les évêques, depuis Constantin, joignaient à leur puissance spirituelle une partie de la puissance civile et politique. Les cités leur confiaient d'elles-mêmes leurs intérêts temporels, comme au seul pouvoir capable alors de se faire obéir de la conscience. Le patricien Défensor avait dans sa noblesse un lien de confraternité qui l'unissait aux patriciens d'Angers. Ils n'avaient demandé d'évêque ni à Tours, ni à quelque ville que ce fût; mais ils étaient indifférents en matière religieuse, et, voyant Défensor leur venir, ils le reçurent sans défaveur ; peut-être même l'accueillirent-ils avec joie. Comblés d'honneurs par les Romains, mais assujétis par le fisc à suppléer de leurs propres deniers au déficit de l'impôt, ils se voyaient sénateurs d'Angers et se sentaient

ruinés. Ils aspiraient à un changement de régime, qui, les déchargeant d'une onéreuse administration, conserverait leurs honneurs sans toucher à leurs biens. L'arrivée de Défensor soulagea ces pauvres gens. Plusieurs se firent aussitôt chrétiens, soit par conviction, soit aussi qu'ils aimassent à saluer de bonne heure le soleil levant de la fortune. Il était facile de prévoir que la profession du christianisme allait devenir un motif de faveur auprès du pouvoir et un moyen d'influence sur les populations.

Le temple d'Apollon à Angers, fermé par Défensor, fut détruit; il occupait la place du baptistère actuel de la cathédrale; ou s'il était plus voisin du capitole romain, aujourd'hui l'évêché, il s'élevait sur les fondations gallo-romaines, découvertes, au dernier siècle, au nord-est de la cathédrale. Sur les ruines du temple, Défensor bâtit la première église d'Angers; il en fit sa cathédrale, provisoire et sans pompe, et quoiqu'elle fût en bois, il la dédia à la Très-Sainte-Vierge. Au nord-est des murs de la ville, il construisit deux chapelles souterraines, qu'il destina à la sépulture du clergé; elles devinrent, sous ses premiers successeurs, les églises de Saint-Pierre et de Saint-Maurille [1]. Une autre crypte, nommée Notre-Dame du Verger, fut encore construite sous son épiscopat, au lieu même où s'éleva plus tard l'abbaye bénédictine de Saint-Aubin; elle eut pour fondateur saint Hilaire, évêque de Poitiers, né en Anjou et fameux dans toute l'Église par sa résistance à

[1] Place du Ralliement. Le théâtre occupe la place de l'église Saint-Pierre.

l'arianisme. Il lui donna quelques revenus et des terres à Méron. Peut-être vint-il à Angers même favoriser l'établissement de Défensor.

Malgré la fondation d'un siége épiscopal à Angers, le christianisme ne se répandit qu'avec peine dans les campagnes, et vingt ans après la mort de Défensor, elles étaient encore païennes. En 372, l'année même de sa mort, Défensor se rendit à Tours pour concourir avec les évêques de la province, le peuple et le clergé à l'élection d'un successeur à saint Lidoire. Il s'opposa sans succès au choix que l'assemblée avait fait de saint Martin, abbé et fondateur du monastère de Ligugé, près Poitiers. Il le jugea, sur son extérieur négligé, indigne de l'épiscopat; la chevelure en désordre du moine déplut au bon vieux patricien; et sur une tête de soldat pannonien, la mître lui semblait dégradée. Quelques mois après, il mourut à Angers, et il fut enseveli dans l'une des cryptes qu'il avait fondées.

Saint Martin, évêque de Tours.

Parlons maintenant du nouvel évêque de Tours, de saint Martin, si simple et si grand à la fois; la délicatesse de Défensor s'en était offensée; mais l'Église l'a mis au premier rang de ses moines et de ses évêques, et sa vie intéresse l'Anjou. C'était un vétéran des armées romaines, né en Pannonie, devenu disciple du grand Hilaire de Poitiers, et qui avait combattu l'arianisme dans sa patrie et à Milan, avant de fonder à Ligugé le premier monastère des Gaules. Jamais homme ne fut doué au même degré du don des miracles; la nature lui semblait soumise; mais ce grand thaumaturge était le plus humble des religieux, et il fallut employer la ruse pour le contraindre d'accepter l'épisco-

pat. L'Église, qui a produit des docteurs plus illustres, ne s'honore pas d'un plus grand apôtre. Par sa prédication ou par ses disciples, il a fait disparaître le paganisme de la Touraine, du Poitou et de l'Anjou; il a renouvelé dans l'ouest des Gaules les miracles de l'apostolat de saint Paul en Asie et en Grèce, et ce que saint Boniface fut plus tard pour la Germanie, il l'a été, au quatrième siècle, pour nos provinces druidiques et païennes. Lorsqu'on lit, dans Sulpice Sévère, le récit de ses courses apostoliques, il semble que cet homme, d'une activité infatigable, n'ait vécu que pour prêcher l'Évangile; et cependant cet apôtre, si grand que l'Église des Gaules n'a personne à lui comparer, passait dans la solitude la meilleure partie de sa vie. Là était resté son cœur lorsqu'il évangélisait les Gaules; et, de retour à son monastère de Marmoutiers, près Tours, il semblait s'être retrouvé lui-même, quand, au milieu de ses moines, il priait, transcrivait les livres saints ou défrichait de ses mains miraculeuses les champs et les bois du monastère. Pour combattre le paganisme, il n'avait d'autres armes que la persuasion et la charité. Supérieur au moyen âge, il défendit contre l'empereur la vie des hérétiques, et, selon lui, c'était un échec pour la vérité que d'acheter un triomphe au prix de leur sang. Avec le don des miracles, il laissa à ses disciples d'Anjou cet esprit de mansuétude qui devait convertir nos populations.

Saint Apothème et Prosper évêques d'Angers.

De Ligugé ou de Marmoutiers sortirent les successeurs à Angers de l'évêque Défensor, saint Apothème d'abord, et ensuite Prosper. Apothème était né sous le ciel de la Grèce, et il parlait la langue de Chrysostôme

et de Basile. Par quelles aventures étranges était-il venu d'Orient dans les forêts de la Gaule celtique? Était-ce un soldat, compagnon de saint Martin, qui, après avoir été son ami dans les camps, l'aurait suivi à Ligugé? ou plutôt, saint Hilaire ne l'avait-il point conduit à Poitiers au retour de son exil d'Asie? L'histoire ne peut rien affirmer, et les actes de l'épiscopat de saint Apothème ne sont pas moins inconnus que les causes qui l'amenèrent de la Grèce dans le pays des Andecaves. A sa mort, arrivée en 389, il fut remplacé par Prosper, disciple de saint Martin, et qui fut consacré par le grand évêque. Sur la fin de sa vie, il construisit en pierre la cathédrale de Défensor, qui tombait en ruine. Quel que fût le zèle de ces premiers évêques d'Angers, Dieu avait réservé aux moines la gloire d'achever la conversion de l'Anjou.

Apostolat des moines angevins.

Un siècle viendra où les moines, formés en congrégations, construiront en Anjou de riches abbayes; ils y conserveront, avec le dépôt de la science religieuse, les traditions de la civilisation antique; ils défricheront nos bois et assainiront nos marais; par leurs travaux, ils dissiperont ce nuage éternel qui couvrait nos campagnes humides et boisées, et ils seront comme les auteurs de ce beau soleil qui réjouit l'œil en Anjou. Autre, au quatrième siècle, mais non moins grande, fut la gloire de leurs prédécesseurs; ceux-ci sont des missionnaires, préparés longuement par la solitude à devenir des apôtres et à convertir nos pères. Réunissant les populations autour de leurs cellules, ils ont bâti nos premières églises, et formé nos bourgs et nos villages. Ils s'arrêtaient de préférence sur les bords de la Loire,

où convergeaient les voies romaines de l'Anjou; soit qu'ils aimassent le spectacle des grandes eaux, où se réflétaient les vertes collines, soit qu'ils voulussent se fixer au centre même du paganisme angevin, qui avait ses plus fameux sanctuaires dans les forêts et sur les monticules du fleuve; soit encore qu'en se plaçant sur le passage des voyageurs et des tribus celtiques dans leurs émigrations, il leur fût plus aisé d'annoncer l'Évangile aux infidèles.

Parmi les disciples de saint Martin en Anjou, l'un des plus illustres fut le Bavarois saint Florent. Comme son maître, il avait été soldat, et il servait, avec son frère Florian, dans les armées romaines, lorsqu'ils refusèrent d'abjurer le christianisme. Tandis que Florian était précipité dans les eaux de la ville d'Ems, Florent, délivré miraculeusement, se réfugia dans les Gaules. Il vint à Marmoutiers trouver saint Martin, qu'il avait pu connaître à l'armée, et dont, au reste, la gloire éclatante lui attirait des disciples de toutes les parties de l'Église. Dans cette retraite, qui dura plusieurs années, le souvenir d'une colline qu'il avait vue, en songe, située près d'un grand fleuve, ne quitta point la pensée de Florent : Dieu, croyait-il, l'appelait à y vivre dans la solitude. Un jour, qu'il descendait la Loire jusqu'à la Bretagne, il reconnut sa colline miraculeuse dans le mont Glonne. Il bâtit une cellule dans les flancs du rocher, et là, durant soixante années, tantôt solitaire, tantôt prêchant les tribus gauloises, il s'entoura de disciples, détruisit l'idolâtrie et fonda une société chrétienne. Peut-être même prit-il part aux travaux d'un autre disciple de saint Martin, saint Macaire, qui con- Saint Florent.

vertit les Mauges, pays mal famé, même à cette époque de corruption et de violence, parmi les Gaulois. Tous les ans, il visitait saint Martin à Marmoutiers, et ce fut dans l'un de ces voyages qu'il reçut la prêtrise, et détruisit, à Saumur, peut-être sur la colline des Ardilliers, un temple païen. Il mourut au mont Glonne, vers le milieu du cinquième siècle, à l'âge de cent vingt ans.

Saint Victorin, saint Maxentiol, etc., etc.

A la même époque, saint Victorin à Gennes, saint Maxentiol à Cunault, saint Doucelin aux environs d'Allonnes, renouvelaient la vie miraculeuse et les succès évangéliques de saint Florent. Comme le moine du mont Glonne, ils mêlaient l'action à la vie contemplative; et, quittant leurs cellules, où souvent ils rentraient pour recomposer leur âme par la prière et le silence, ils s'enfonçaient avec intrépidité au sein des campagnes barbares; leur parole convertissait les populations que leurs vertus avaient d'abord frappées; ils faisaient des chrétiens, bâtissaient des chapelles et déjà même des maisons de refuge pour les infirmes et les voyageurs. A leur mort, ils devinrent les patrons de la contrée qu'ils avaient évangélisée.

Le paganisme fut ainsi détruit progressivement en Anjou sans persécution et sans violence. Il y avait bien çà et là des temples incendiés, et des arbres, objet d'un culte superstitieux, déracinés; mais c'était par le feu du ciel ou par une tempête miraculeuse; il y aurait de l'injustice à rendre les moines responsables de ces mesures extra-légales. Au reste, ces forêts et ces temples cachaient le plus souvent un foyer de corruption; la morale demandait la destruction de lieux si

mal famés, et les païens convertis n'y refusaient pas leur concours. Le christianisme s'établit en Anjou par la persuasion, appuyée sur la charité et la vie miraculeuse des moines. Mais le grand miracle, et le moins incontestable, qui convertissait, était le prodige de leur vie. Au lieu de ces Romains cruels et braves, ou de ces nobles Gallo-Romains durs et efféminés, les peuples avaient sous les yeux des hommes détachés et pacifiques qui avaient quitté leur patrie lointaine, sans y être poussés par l'ambition ou la cupidité, mais pour s'occuper des âmes, des faibles, des infirmes, et fonder des hôpitaux Ils ne pouvaient voir sans admiration ces hommes libres, assujétis volontairement à la condition des esclaves, réhabiliter le travail dont personne ne voulait plus, et la pauvreté toujours odieuse et méprisée, parler de l'égalité des hommes devant Dieu, et, ce qui manque rarement d'aller au cœur humain, des devoirs des maîtres et des droits des esclaves. Pour des païens, habitués à vénérer dans les passions une nécessité irrésistible, c'était un spectacle divin que de les voir esclaves et soumises dans la personne de moines chastes et mortifiés. Eux, qui n'avaient jamais entendu la parole de leurs prêtres, dont les mystères extravagants étaient enveloppés de bizarres superstitions, recevaient avec docilité une religion surnaturelle, éminemment raisonnable, qui satisfaisait la conscience et le bon sens. Les miracles, que nous ont transmis les légendes, hâtaient la conversion des infidèles; mais elle était déjà commencée par la vie même et la parole des moines.

Vie miraculeuse des moines.

De tous les disciples de saint Martin, nul ne rappela

St Maurille.

mieux en Anjou la vie de religieux et d'apôtre, telle que le maître la pratiquait, que l'Italien saint Maurille. Saint Florent avait prêché et converti les bords de la Loire; mais avant tout, il fut un moine pour qui la vie contemplative resta la grande occupation; il partage avec saint Maur, venu dans nos contrées un siècle plus tard, la gloire d'avoir fondé la vie monastique en Anjou. Saint Maurille fut d'abord un missionnaire et un apôtre, et il semble n'avoir été cénobite que pour puiser dans la solitude les vertus et l'énergie nécessaires à la conversion des païens. Né à Milan, il avait été élevé, par l'évêque saint Ambroise, aux premiers degrés de la cléricature; et ce grand docteur, qui avait déjà donné saint Augustin à l'Église, lui donna encore saint Maurille, fondateur de l'Église d'Anjou. Mais ni la sainteté, ni le génie d'Ambroise ne purent retenir le jeune Milanais; un instinct de la Providence le pressait de quitter le ciel du midi pour vivre sous le sévère climat des Gaules avec saint Martin, qu'il avait connu et admiré à Milan. Son patrimoine distribué aux pauvres, il vint à Marmoutiers partager la solitude de l'évêque de Tours et recevoir la prêtrise de ses mains. Désigné pour la mission d'Anjou, il s'arrêta sur les bords de la Loire, dans la vallée de Chalonnes, fameuse par ses superstitions et le culte des divinités païennes. Il s'y bâtit une cellule, et, à l'exemple de son maître, il en sortait sans cesse pour évangéliser la contrée, opérant des miracles et des conversions. Dans les bois de Chalonnes, on vénérait des arbres druidiques, et sur deux collines étaient des temples consacrés aux divinités de Rome. Le feu du ciel descendit, à la prière de Mau-

rille, sur les temples païens, et, touchés par ces miracles, les paysans détruisirent eux-mêmes leurs bois sacrés.

Il y avait douze ans que Maurille était à Chalonnes, lorsque saint Martin se rendit à Angers, vers l'année 396, recevoir les derniers soupirs de l'évêque Prosper et présider à l'élection de son successeur. Depuis quelques années seulement, Tours était devenu, par un nouveau partage de la Gaule en provinces, la métropole politique et ecclésiastique d'Angers, et, à cette époque de l'Église, les évêques, élus par le peuple et les prêtres, étaient confirmés par le métropolitain. Au milieu de l'assemblée, divisée sur le choix d'un évêque, saint Martin désigna son disciple Maurille; ce nom, déjà illustre par l'apostolat de Chalonnes, entraîna tous les suffrages. Le ciel lui-même confirma l'élection : lorsque Maurille entra dans la cathédrale, le Saint-Esprit parut sur sa tête, sous la forme d'une colombe.

Saint Martin possédait alors une relique inestimable pour un saint et un vieux soldat : c'étaient trois fioles pleines du sang des martyrs de la légion thébéenne, recueilli miraculeusement au pied des Alpes, dans la vallée d'Agaune, où il avait été versé. L'empereur Maximin avait fait massacrer la légion tout entière dans le siècle précédent, pour avoir refusé d'adorer les idoles. La réponse que lui adressa Maurice, le chef de la légion, nous a été conservée par saint Eucher, bien qu'il ait gâté par la rhétorique de son temps l'héroïque simplicité du langage des martyrs. A la nouvelle cathédrale d'Angers saint Martin fit don d'une de ses fioles miraculeuses. Il en fit lui-même, en 396, une seconde

consécration, associant désormais au patronage de la sainte Vierge, celui de saint Maurice et de la légion thébéenne. Malheureusement, l'Église d'Angers a oublié depuis bien des siècles qu'elle avait été consacrée à Notre-Dame par son premier évêque et par saint Martin; aujourd'hui, elle ne conserve plus que le patronage de saint Maurice. A perdre la sainte Vierge, nul doute qu'elle n'ait regretté plus tard de n'être pas consacrée à l'apôtre de l'Anjou, à saint Maurille, le plus saint et l'un des plus grands de ses évêques. Au retour de cette consécration, dont les suites furent malheureuses, saint Maurille mourut à Candes.

Devenu évêque, Maurille conserva, autant qu'il put, les habitudes de la vie monastique. Il fonda à Chalonnes une école ecclésiastique et une sorte de séminaire pour ses clercs; lui-même, s'arrachant souvent à sa cellule épiscopale d'Angers, parcourait le diocèse en missionnaire, comme il avait évangélisé autrefois les bords de la Loire. Plus encore que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, il prit une large part à l'administration civile d'Angers, et, à certains égards, les événements le rendirent l'un des chefs politiques de l'Anjou. Sous son épiscopat, une grande révolution changea la face de la Gaule au commencement du quatrième siècle; tandis que les Burgundes s'établissaient au pied du Jura, et les Wisigoths sur les rives de la Garonne, l'ancienne Gaule celtique, comprise entre la Loire et la Seine, recouvra son indépendance. Les Romains en avaient retiré leurs troupes pour mieux défendre le nord de la Gaule et l'Italie contre les Barbares; mais Rome fut pillée, en 410, par Alaric, et le prestige de la puissance romaine qui

retenait les peuples dans la soumission, disparut avec l'inviolabilité de la ville, dominatrice de l'univers. Rendus à leur indépendance, les Andecaves, les Bretons, les Cénomans, les Turones et les autres tribus de la Gaule celtique s'associèrent pour se défendre contre un retour des Romains ou une invasion de Barbares, sous le nom de confédération armoricaine. Cet essai d'empire gallo-romain, qui s'étendait de la Loire à la Seine et qui dura cinquante années, fut gouverné par les chefs, sous le nom de comtes romains, et les assemblées des tribus; mais, en réalité, le fardeau des affaires publiques pesa sur les évêques. Les peuples se confiaient à eux comme aux plus habiles de leurs concitoyens, et aux seuls même qui, par leur science, leur éloquence et leurs vertus, fussent capables de les gouverner. L'Église fondait ainsi sa puissance politique sur le titre le plus sacré du pouvoir, celui de sauver la société. Sous la tutelle de ses évêques, la confédération armoricaine resta libre et prospère au milieu des déchirements de l'Empire, et longtemps la reconnaissance des peuples consacra le souvenir de l'épiscopat de saint Maurille sous le nom de *l'âge d'or de l'Anjou*.

La vie religieuse, née en Orient et introduite en Occident par saint Martin, était alors l'attrait et souvent le refuge des âmes simples et fortes que le christianisme avait converties; elles y fuyaient la corruption du siècle et en sortaient avec des vertus viriles qui régénéraient la société. Saint Maurille, qui avait pris part à ce mouvement, le seconda, et, sous son épiscopat, plusieurs couvents de moines et de religieuses se fondèrent en Anjou. Instruit dans la science profane par saint Am-

broise même, il n'avait garde de dédaigner les belles-lettres, qu'il savait être un moyen puissant de civilisation. L'école épiscopale de Chalonnes s'ouvrit même aux laïcs, et, pour les jeunes Gallo-Romains, elle remplaça les écoles de grammaire et de rhétorique, fermées à Angers depuis la fin de la puissance romaine. Sans vouloir enlever à l'église de Notre-Dame et de Saint-Maurice le titre de cathédrale, saint Maurille aima à se fixer en dehors de l'enceinte fortifiée d'Angers, au milieu du cimetière des chrétiens, dans l'une des églises bâties par Défensor; il y choisit sa sépulture, et plus tard on donna le nom de Saint-Maurille à cette église qu'il avait aimée.

Quelquefois il visitait saint Florent au mont Glonne. Un jour de l'année 430, que, descendu de la colline, il priait sur la rive de la Loire, la sainte Vierge, dans une apparition, lui commanda d'instituer la fête de sa Nativité. L'Église ne la célébrait pas encore, et ce fut en Anjou qu'elle fut instituée pour la première fois par la piété de l'évêque Maurille. Longtemps elle n'a été connue dans tout l'ouest de la France que sous le nom de Notre-Dame-Angevine; aujourd'hui même on ne la désigne pas autrement dans notre diocèse. Tel fut le commencement de la dévotion extraordinaire que l'Anjou a toujours eue pour la très-sainte Vierge, et qui lui assigne un rang distingué dans l'Église. L'année 430, qui vit l'institution de la Nativité, termina l'épiscopat de saint Maurille; il eut pour successeur saint René, son disciple et son ami [1].

[1] Le docteur Launoy a eu le tort de nier l'épiscopat et l'existence même de saint René.

Né à la Possonnière, saint René, mort une première fois, d'après une respectable tradition, à l'âge de sept ans, et sans baptême, aurait été ressuscité sept ans après par saint Maurille. Quoiqu'il eût perdu sept ans dans la tombe, un commentaire suspect de la légende l'en fait sortir avec la taille d'un adolescent de quatorze ans [1]. Maurille le mit au nombre de ses clercs, et lui conféra bientôt les premières dignités de son église. René sembla continuer, sur le siége épiscopal d'Angers, la personne même de son prédécesseur, reproduisant à tous les yeux les qualités aimables et saintes, qui Saint René.

[1] La résurrection de saint René n'est pas un fait incontestable. Nous avons la *Vie* de saint Maurille, composée ou revue, au septième siècle, par saint Maimbœuf, évêque d'Angers; c'est un récit de miracles, où il n'y a pas un mot de la résurrection de saint René; et ce silence est d'autant plus remarquable que saint Maurille se serait imposé, d'après la légende, *un exil qui aurait duré sept années*, pour avoir laissé involontairement le jeune René, *son successeur*, mourir sans baptême. Ce n'est que quatre à cinq cents ans après la mort de saint Maurille, qu'un moine fort ingénu, du nom d'Archanaldus, nous raconte, dans un récit bien candide, cette résurrection problématique. Au dix-septième siècle, Launoy attaqua vigoureusement ce miracle de saint Maurille, et voulut en démontrer la fausseté; Éveillon, chanoine de la cathédrale d'Angers, répliqua à ses arguments comme à une insulte personnelle; la querelle s'envenima, et la grêle d'injures qu'ils échangèrent finit par obscurcir la vérité. Dom Chamard a repris récemment la thèse du chanoine Éveillon, en partie seulement, mais avec plus de dignité et des raisonnements bien autrement sérieux (*Vies des saints personnages de l'Anjou*, tome I); il consent à sacrifier les détails puérils inventés ou rapportés par Archanaldus, et ne défend que le fait principal, le seul essentiel. Sa dissertation vise plus haut, mais la conclusion est celle-ci : La critique historique ne démontre pas certainement la fausseté de la résurrection de saint René. Il fallait montrer qu'elle en fait voir la vérité. Pour moi, je n'affirme ni ne veux nier cette résurrection; je m'arrête à un doute motivé.

avaient rendu Maurille cher à l'Anjou. Pendant les deux années seulement qu'il gouverna le diocèse, il acheva de renverser les temples et les idoles, sans réussir toutefois à extirper les mœurs et les superstitions païennes. Mais on l'avait fait évêque malgré lui, et dans cette haute dignité, songeant à l'étendue de ses devoirs, il n'aspirait qu'à la quitter, à l'exemple de tant d'évêques des premiers siècles, pour fuir dans la solitude. Sa résolution s'affermissait encore, lorsqu'il considérait les désordres dont il était témoin, et qui étaient inévitables parmi des barbares nouvellement convertis.

Les premiers prêtres angevins, pris dans la classe des hommes libres, avaient été souvent recrutés même parmi les hommes mariés, à la condition de quitter leurs femmes et de renoncer au mariage. Les clercs, dans les ordres mineurs, jouissant d'une plus grande liberté, pouvaient se marier. On leur avait permis de continuer leur négoce ou de cultiver la terre, et ce privilége leur était commun avec les prêtres, car dans un temps où l'Eglise n'avait pas de biens, le travail seul pouvait subvenir à l'entretien du clergé. L'état ecclésiastique, déjà privilégié, attirait beaucoup de fidèles impatients de se soustraire aux charges publiques. Plusieurs de ces prêtres, fatigués de leurs nouvelles obligations, se rebutaient du sacerdoce; pour fuir le sanctuaire, ils se faisaient soldats, ou plus simplement encore, reprenaient le ménage qu'ils avaient quitté. D'autres, restés dans le sanctuaire, y cachaient leurs faiblesses, ou s'abandonnant à l'ivrognerie, refusaient à l'évêque de remplir les fonctions de leur ordre. Quelquefois ils passaient d'une ville à une autre, ou

dans un diocèse étranger, et il leur était facile de le faire, les limites des diocèses étant alors mal déterminées. Les moines, imitant les clercs vagabonds, leur donnant même l'exemple, ouvraient d'eux-mêmes la porte de leurs cellules; sous prétexte de pèlerinage et de prédication, ils couraient le monde sans l'édifier. Des religieuses même se rendaient coupables, après avoir consacré à Dieu leur virginité; d'autres fois, jetant avec le voile toute retenue, elles rentraient dans le monde et s'y faisaient un établissement. La vie monastique venait d'être instituée en Anjou, et déjà on avait à déplorer les abus de la *commande :* des abbés, chefs de plusieurs monastères à la fois, les gouvernaient par des prieurs, et cumulaient eux-mêmes les revenus et les dignités. Le divorce, reste des mœurs romaines et gauloises, était fréquent parmi les nouveaux chrétiens. Plus d'un pénitent public, fatigué du jeûne et de la prière prolongée, quittait sa station de la porte de l'église, pour reprendre les habitudes communes de la société. De si graves désordres s'expliquaient par la conversion récente de l'Anjou, car on réforme plus vite les croyances que les mœurs d'un peuple; toutefois ils étaient rares et aussitôt réprimés par la dégradation des prêtres ou l'excommunication.

La vue de ces désordres, que les décrets des conciles devaient promptement abolir, ne fut pas sans influence sur l'abdication de saint René. En présence de son clergé, il renonça à ses fonctions épiscopales, et chargea de l'administration du diocèse l'un de ses prêtres, nommé Thalaise; mais par respect pour la mémoire du saint évêque, le clergé résolut de différer jusqu'à sa

mort l'élection d'un successeur. René quitta l'Anjou qu'il ne devait plus revoir et descendit en Italie au tombeau des saints apôtres, ouvrant aux évêques d'Angers ce pèlerinage de Rome, que plusieurs, malgré la difficulté des temps, devaient accomplir avec honneur. Au pied d'une cîme déserte des Apennins, il bâtit près de Sorrente un ermitage, où il vécut durant sept années dans une solitude qu'il eût voulu rendre impénétrable. Mais à la mort de leur évêque, les habitants de Sorrente le contraignirent de reprendre les fonctions épiscopales qu'il avait laissées à Angers. Sorti à leur voix du tombeau de son ermitage pour redevenir évêque, et ce fut la plus incontestable de ses résurrections, saint René gouverna, jusqu'à la mort, ses nouveaux diocésains; elle eut lieu en 453. Par honneur pour sa mémoire, les bénédictins transformèrent plus tard son ermitage en prieuré de leur Ordre.

Thalaise. Lorsque sa mort fut connue à Angers, Eustoche, évêque de Tours, s'y transporta avec six évêques pour l'élection de Thalaise, qu'une longue administration du diocèse désignait d'avance à l'épiscopat. Ils célébrèrent en même temps un concile à Angers; ce fut le premier de la province de Tours, qui a laissé dans l'Église un renom mérité pour la régularité et l'importance de ses conciles disciplinaires. Sous l'épiscopat de Thalaise, il y eut encore dans la province deux autres conciles, l'un à Tours en 461, l'autre à Vannes en 465; ce fut saint Perpétue, successeur d'Eustoche, qui les présida, mais Thalaise se contenta d'en faire exécuter les décrets, sans qu'il lui fût possible d'y assister. Aucune question dogmatique ne fut agitée dans ces conciles d'Angers,

de Tours et de Vannes. Ni l'hérésie d'Arius, combattue par saint Hilaire et saint Martin, ni les erreurs de Nestorius, renfermées en Orient, n'avaient pénétré dans l'ouest des Gaules. Quant aux doctrines des gnostiques et du Breton Pélage elles offraient peu de périls, par leur subtilité même, aux esprits demi-barbares des tribus celtiques. Le dogme nécessairement écarté de leurs discussions, les évêques ne s'occupèrent que de la discipline ecclésiastique. Les canons, qu'ils promulguèrent, sont un précieux document de l'état des mœurs et témoignent de l'ascendant que l'Eglise commençait à prendre sur la société civile.

Conciles d'Angers, de Tours et de Vannes.

Les évêques mirent, sous la garde de l'excommunication, la continence des prêtres, le respect dû aux obligations de la cléricature et aux vœux de virginité, la résidence des moines dans leurs cellules, le droit exclusif de chaque évêque d'ordonner ses prêtres, l'observation de la pénitence publique. L'unité de liturgie fut décrétée en principe, la *commande* supprimée et les abbés durent renoncer au cumul des monastères. On défendit aux fidèles de s'asseoir à la même table que les excommuniés ; c'est le commencement en Anjou des effets civils de l'excommunication, effets terribles et salutaires peut-être, pour ces temps barbares. Les Juifs furent traités avec autant de rigueur que les excommuniés. Race cosmopolite et malheureuse, longtemps confondue avec les chrétiens par la haine des empereurs, elle profitait de la pacification religieuse pour se livrer à une paisible industrie sans usure et sans bruit. La crédulité publique ne lui reprochait pas encore un commerce avec le diable, ni l'empoisonnement des

fontaines. Mais les chrétiens voyaient d'un mauvais œil ces meurtriers du Christ, que personne ne pouvait convertir, et qui ne consentaient à manger ni du lièvre, ni du porc. Les conciles défendirent aux fidèles de s'asseoir avec les Juifs à une table commune. Au sortir des mœurs antiques, qui avaient divisé le genre humain en castes ennemies, et après une effroyable persécution contre les chrétiens, personne ne songeait à la tolérance civile; comparée aux haines sociales du monde païen, cette exclusion prononcée contre les Juifs ressemblait presque à de la mansuétude et marquait un progrès vers les idées de liberté commune. Les évêques s'appuyèrent sur des lois de Constantin et d'Honorius pour s'attribuer le jugement des clercs dans les causes même civiles; ils défendirent de les plaider devant les tribunaux séculiers. N'accusons point l'Eglise d'avoir empiété sur l'autorité civile, car l'extension de la juridiction ecclésiastique était alors un progrès social. La défaillance universelle, qui avait atteint toutes les institutions romaines, s'était étendue jusqu'aux tribunaux; la justice ecclésiastique restait l'unique refuge des parties, qui voulaient fuir l'ignorance et l'arbitraire, ou la vénalité des juges.

Sans parler des canons disciplinaires des conciles d'Angers, de Tours et de Vannes, l'épiscopat de Thalaise fut un temps d'organisation pour l'église d'Angers. Saint Maurille et saint René avaient été des évêques missionnaires; l'Anjou, converti par leur apostolat, ne demandait pas à leurs successeurs des courses incessantes. Evêque sédentaire, Thalaise s'assit plus souvent à Angers, et organisa son clergé.

Jusqu'à lui, les prêtres étaient généralement attachés à la cathédrale; ils restaient à la disposition de l'évêque, qui les envoyait en mission temporaire dans les campagnes, dans les petites villes, là où les peuples commençaient à bâtir des églises. Thalaise commença l'institution de paroisses et leur assigna des prêtres, qui ne durent point les quitter. Les religieux ne furent point exclus de ce ministère paroissial. Les prêtres, qui restèrent à Angers, devinrent le conseil de l'évêque; il leur traça des règles presque monastiques et les astreignit à chanter avec lui l'office de laudes à la cathédrale. Tel fut le commencement du chapitre d'Angers, l'un des plus anciens et que ses priviléges ont rendu l'un des plus illustres de l'Église de France. La liturgie variait suivant les monastères, les églises, le caprice même des prêtres; une sorte d'unité commença lorsque Thalaise adopta, pour sa cathédrale, la liturgie gallicane de Saint-Hilaire de Poitiers. L'Église d'Angers l'a conservée avec quelques modifications dues aux Francs et aux Goths, jusqu'au règne de Pépin, où la liturgie romaine fut introduite en France. Thalaise régla l'administration des biens de l'église, dont la cathédrale était seule propriétaire; pour en régulariser la distribution, il institua un économe, qui répartit les revenus sous sa surveillance, entre les églises, les pauvres et le clergé. Thalaise mourut vers l'année 475, après avoir vu la ville d'Angers prise et occupée par une bande de Saxons. Ces pillards, détachés de la grande invasion maritime qui portait au cinquième siècle les tribus saxonnes des bords de la mer du Nord sur les côtes d'Angleterre, avaient remonté la Loire sous la

conduite de leur chef Odoacre. Ils venaient défendre Angers menacé pour la première fois par les Francs. De pareils défenseurs valaient pour Angers l'ennemi qu'il redoutait; pour ne rien laisser aux Francs, s'ils étaient victorieux, les Saxons commencèrent par ravager la cité; ils attendirent ensuite l'ennemi, qui n'avait plus rien à prendre.

A la mort de Thalaise doivent s'arrêter les origines de l'Eglise d'Angers; non-seulement elle est fondée, elle est constituée déjà et possède une école épiscopale et un séminaire à Chalonnes, un chapitre à Angers, des couvents, quelques paroisses; l'avenir développera les institutions qu'elle a reçues de Thalaise et de ses prédécesseurs. Nous avons assisté à sa fondation, essayée dès le second siècle par Auxilius, disciple de saint Julien du Mans, reprise avec plus de suite et de succès par les disciples des évêques de Tours, affermie par saint Maurille et organisée par Thalaise. Il faut suivre maintenant son histoire, et la voir d'abord en présence des Francs, des Bretons et des Normands, de tous ces peuples barbares, germains, celtes et scandinaves, qui, pendant quatre siècles, envahirent et se disputèrent l'Anjou.

L'abbé T. Pletteau,

Licencié ès-lettres, vicaire de la cathédrale d'Angers.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1864
June/July

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1864. — Juin-juillet

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1864



APPENDICE

AUX

ACTES DE SAINT FLORENT

PRÊTRE ET CONFESSEUR.

« Et ego.... has sanctorum reliquias vidi, manibusque meis attrectavi, et recondidi cum antiquo titulo in arca.... sub altari majori. »
(PASCHALIS PP., anno MCX.)

L'antiquité païenne a écrit les *Vies* de ses grands capitaines et de ses hommes illustres; l'Église a enregistré dans ses archives les *Actes* de ses saints et de ses martyrs.

Plutarque et Cornelius ont été dépassés, dans ces études biographiques, par d'humbles chrétiens dont la tradition ecclésiastique ne nous a même pas conservé les noms. Car, de tout point, l'antiquité païenne est éclipsée par l'antiquité chrétienne, qui expulse et domine son aînée.

La *biographie* se refère à la *vie*, puisqu'au delà de la tombe le héros n'existe plus que par le souvenir et disparaît de la scène du monde.

Les *Actes* vont plus loin, car ils embrassent à la fois la *vie* et la *mort*. La mort pour l'enfant de l'Église est en effet l'aurore d'une nouvelle vie et le jour qui lui ouvre les portes du ciel est poétiquement appelé par la liturgie son *jour natal, natalis dies*.

La *vie* souvent fut obscure, cachée, inconnue; la *mort* révèle et commence la gloire. L'homme de Dieu oublia parfois sur la terre ceux avec qui il vivait pour mieux se sanctifier lui-même, mais au ciel, une autre préoccupation le captive et il continue ou entreprend une mission féconde en bienfaits pour la contrée qu'il protége, parce qu'il y est vénéré.

L'Esprit-Saint avait dit que les ossements des justes vivraient éternellement (1) : ils ont vécu en effet et vivent encore par les miracles qu'ils opèrent, les grâces qu'ils procurent. Aussi la reconnaissance publique, confondant la faveur reçue et la source d'où elle procède, n'a-t-elle pas hésité à nommer ces reliques précieuses des *bienfaits*, *beneficia* (2).

(1) Bona fama impinguat ossa. *Lib. Proverb.*, c. XV, ℣. 30. — Ut sit memoria illorum in benedictione et ossa eorum pullulent de loco suo. Et nomen eorum permaneat in æternum, permanens ad filios illorum, sanctorum virorum gloria. *Lib. Eccles.*, c. XLVI, ℣. 14, 15. — Et ossa ipsius visitata sunt et post mortem prophetaverunt. *Lib. Eccles.*, c. XLIX, ℣. 18. — Custodit Dominus omnia ossa eorum; unum ex his non conteretur. *Lib. Psalm.*, c. XXXIII, ℣. 21.

(2) « Hec sunt nomina sanctorum quorum beneficia hic requiescunt. » Inscrip. du XIe siècle, dans la diaconie de S. Ange *in Pescharia*, à Rome.

Oui, c'est un bienfait inappréciable pour un diocèse que la possession d'un corps saint, car le culte qu'il motive maintient dans les populations l'esprit de foi, nourrit la piété des fidèles et alimente leur dévotion, qui, pour se fixer et s'attacher, a besoin de quelque chose de sensible qui se voit, se palpe, manifeste sa présence.

L'Église a donc créé un mot nouveau dans la langue littéraire, pour répondre à un ordre d'idées jusque là inconnu. C'était son droit; société nouvelle, elle avait raison de se constituer comme elle l'entendait et de circonscrire son culte et ses actions dans des termes spéciaux, tout comme dès l'origine elle enfanta une architecture à elle, qui de latine d'abord, se transforma par la suite en architecture byzantine, romane, ogivale, toutes formes variées d'une émancipation incontestable.

Les *Actes* étaient rédigés *officiellement* par des *notaires* institués à cette fin par le S. Siége, qui, plus tard, en fit des *protonotaires* ou prélats de sa cour. Ils entendaient les dépositions des témoins, recueillaient les traditions, consignaient les faits de la vie et de la mort, prêtaient l'oreille aux échos de la tombe, et de tout cela composaient, ainsi que l'abeille qui butine sur les fleurs d'un jardin, des monuments d'une lecture à la fois instructive, attachante et pleine d'édification. L'Église en a souvent sanctionné la teneur, car elle s'en est servie habituellement pour les leçons de ses offices, et souvent lui a emprunté le texte de ses antiennes et de ses répons ou le thème de ses hymnes.

Je n'ai point l'intention d'éditer les *Actes de S. Flo-*

rent, mais seulement d'ajouter quelques pages, un *appendice* à ce qu'ont imprimé les Bollandistes sur l'apôtre du Mont-Glonne. Il importe à la science hagiologique de compléter ses observations. Je dirai donc ce que j'ai vu, constaté, trouvé, contrôlé, aidé des lumières que fournit l'état actuel de l'archéologie. Peut-être me saura-t-on gré de ne pas avoir gardé pour moi seul les notes que mes fonctions d'historiographe du diocèse m'obligèrent à recueillir, lorsque j'eus, par mandat spécial de Mgr Angebault, l'honneur et le bonheur d'ouvrir la châsse de S. Florent.

I.

Les *Actes de S. Florent* ont été écrits en latin par les Bollandistes et par eux insérés dans le tome VI, pages 410-432, des *Acta sanctorum septembris* (1757), au 22 septembre.

Ces Actes reproduisent deux documents anciens : l'un est un manuscrit du IXe siècle, où l'auteur affirme avoir recueilli la tradition, « quæ nobis prisca fide nimiùm succinctius ab avitis patribus sunt tradita. » Mais les Jésuites semblent ne pas y ajouter grande foi : « vix aliquid ex iis tanquam certum definire ausim. » Arrêt trop sévère, jugement trop précipité, qui les a fait errer plus d'une fois, surtout dans ces interminables discussions chronologiques qui aboutissent à nier un fait certain, indubitable, la parenté de S. Florent et de S. Florian.

Puisque j'en suis aux reproches, j'en ajouterai un autre non moins fondé, c'est que les Bollandistes, bien

renseignés sur le S. Florent de Picardie, le furent très-peu, d'une manière très-insuffisante, sur celui de l'Anjou.

Le second document est un sermon de Marbode, archidiacre d'Angers, qui le prononça en 1096. La vie du S. confesseur y est sommairement tracée, mais avec tant d'onction et de piété que sa lecture fait du bien à l'âme, ainsi qu'il est dit dans cet éloquent panégyrique : « sunt autem hujus fontis aquæ tam salubres, ut ægrotantium animarum quantæcumque diversitatis æstus possint et febres extinguere. »

La bibliographie, relative à S. Florent, se compose des ouvrages suivants.

De la Vacquerie, minime. *Vie de S. Florent,* 1637.

Bridoul, jésuite. *Vie de S. Florent*, Liège, 1653.

***, chanoine de Roye. L'*Enlèvement de la châsse de saint Florent, patron de la ville de Roye, fait par ordre de Louis XI, roy de France, après avoir repris Roye de force sur le duc de Bourgogne, en l'année 1475, tragédie.* 1708. (Collection de M. le chanoine Corblet, à Amiens.)

X. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers. *Abrégé de la vie de S. Florent, prêtre et confesseur, suivi de la translation de ses reliques et de prières en son honneur*, in-32. Angers, 1858.

II.

FLORENT, en latin FLORENTIUS, est un nom qui appartient aux races latines. En effet, je le trouve à Rome sur deux inscriptions extraites des catacombes

et conservées dans la basilique de Sainte-Marie *in Trastevere*.

La première, fort mutilée, est ainsi conçue :

FLORENT (io. filio.)
DVLC (issimo)
QVI VIX (it annis...)
. DEP (osito...)

Voici le commencement de la seconde, trop longue pour être reproduite ici :

D M S (1).
FLORENTIVS FILIO SVO APRONIANO
FECIT TITVLVM BENE MERENTI.

Florentius a pour radical le participe présent du verbe *floreo*, *florens*, qui dérive lui-même du substantif *flos*, *fleur*. Aussi le moyen âge, toujours ingénieux dans ses allusions, a-t-il, dans l'office de S. Florent, fréquemment répété ce thème gracieux, dont je me plais à citer quelques échantillons :

« Florens, Florenti, numeroso munere Christi. — Florenti, florido floride in prœmio. — Fecunda felicis germinis flore Baioaria geminos fratres Florentium et Florianum protulit. — Florenti, pugnans virtutum flore venuste. »

Et ailleurs, dans ses hymnes poétiques :

(1) Malgré ce titre qui sent l'influence païenne, la suite de l'inscription prouve qu'Apronianus était chrétien ; on y lit en effet : *cum de seculo recessisset, ivit de aeclesia fidelis*.

« Plantatus in domo Domini,
Florentius decus nostri,
Virtutum floret gratia,
Ut floret spectabilis palma. »

« Florenti, par martyribus,
Devotione floridus (1). »

Ce nom de *Florentius*, en Anjou, n'a pas été altéré au moyen âge autrement que par la substitution de la lettre *c* au *t*, à son dur. C'était d'ailleurs l'usage, à cette époque, pour tous les mots ayant une terminaison analogue.

Il n'en a pas été de même en Angoumois où *Florentius* est devenu *Florens*, au XIVe siècle (2).

Notre langue, en s'emparant de ce mot, en a logiquement fait *Florent*, à qui je ne connais que ces trois variantes : *Flourens*, usité au XVIIe siècle (3), *Floris*, qui est propre à l'Artois et *Fleurent*, qu'on lit sur la légende des tapisseries de Saumur (1524).

(1) *Commentaire sur l'office monastique de S. Florent*, p. 31.

(2) Dans un acte du 8 des Ides de février 1328 (Arch. départ. de la Charente), on lit : ,.. *ac capellanis sancti Florentis de Rupe Fulcaudi*. Bullet. de la Soc. hist. et archéol. de la Charente, 1859, p. 81.

(3) Lettre de dom Calmet, du 10 janvier 1714. V. *Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire*. 1863, p. 109. — Un graphite, que j'ai recueilli à Rome, dans l'église de S.-Sébastien hors-les-murs, me fournit cette orthographe vicieuse :

FLOREN PODEVIN
DE BETHVNE 1609

III.

L'Église de France vénère quatre saints du nom de Florent :

S. Florent, évêque de Vienne, 3 janvier;

S. Florent, l'Aquitain, 22 septembre;

S. Florent ou Wulfolede, évêque de Bourges, 12 décembre;

S. Florent, 20e évêque de Strasbourg, 7 novembre.

Le seul, dont j'ai à m'occuper ici, est le premier des trois, inscrit par Usuard dans son *Martyrologe,* avec la qualification de *prêtre et confesseur :*

« In pago Pictavensi, sancti Florentii, presbiteri et confessoris. »

Tel est effet son vrai titre liturgique, quoique le Bréviaire de Tours de 1635, à la date du 23 septembre, le nomme *Confessor abbas.*

S. Florent ne fut pas *abbé,* mais il laissa au Mont-Glonne des disciples qui, réunis en communauté, adoptèrent plus tard la règle Bénédictine.

S. Florent est dit encore *l'Aquitain,* parce que le Mont-Glonne fit partie de l'Aquitaine jusqu'au XIe siècle : « Mons Glonna in extremis Aquitaniæ partibus, non longiuscule Ligeris a ripa sepositus (1). »

(1) Martène. *Collect. ampl.*, t. V, col. 1084. « Monasterium sanctæ Mariæ et sancti Petri de Ferrariis... monasterium sancti Florentii... quibus veluti quibusdam lychnis totum decoratur Aquitaniæ regnum. » *Ludovici pii biograph.*, apud du Chesne, *Scriptor. Franc.*, t. II, p. 293.

« Il paraît certain que le pays des Mauges n'a été annexé définitivement à l'Anjou que par suite de la bataille de St-Jouin, en 1033,

IV.

C'est un fait acquis à l'histoire que S. Florent vécut et mourut au Mont-Glonne, plein de jours et de mérites. C'est là aussi que nous devons chercher le lieu de sa sépulture et l'attester par des documents authentiques.

Des deux églises de S. Florent-le-Vieil, l'une, l'église abbatiale, était sous le vocable du Sauveur, l'autre, l'église paroissiale, sous le patronage de S. Pierre.

Celle-ci, bien évidemment, avait succédé à l'oratoire élevé par S. Florent et il y avait nécessité à la maintenir en cet endroit sanctifié par les prières de l'apôtre du Mont-Glonne.

Celle-là, au contraire, à quelques pas seulement de distance de l'autre, eut pour motif de sa construction, non un besoin auquel l'église primitive pouvait suffire, mais une raison majeure de convenance et de vénération. Car il est incontestable que là fut inhumé S. Florent et que là il resta plusieurs siècles, jusqu'à ce que, levé de terre, son corps précieux commençât la longue suite de ses pérégrinations.

Dom Huynes détermine rigoureusement le lieu de sa déposition que rend d'autant plus certain la tradition populaire :

« Entre les deux autels sçavoir le dominical et le matutinal (à S. Florent-le-Vieil), on trouva trois tom-

et du traité de 1037, en vertu duquel Guillaume le Gros, comte de Poitou, fut rendu à la liberté par le comte d'Anjou. » (*Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863, p. 14.)

beaux du temps de l'abbé Frederic (1), et voicy ce que nous en apprend l'histoire domestique. On sçait par tradition que le sepulchre de S. Florent, auquel fut ensevely son saint corps étoit là et du costé des pieds par un trou de muraille on y regardoit. » Dom Huynes, fo 73, verso (2).

Au IXe siècle, Louis le Débonnaire témoignait en faveur de la tradition reçue, lorsque, dans un privilége accordé à l'abbaye Bénédictine, il disait que le corps du bienheureux confesseur reposait dans le monastère du Mont-Glonne qui déjà portait le nom, le seul usité depuis, de son glorieux apôtre S. Florent :

« Concessimus eis quoddam monasterium, quod est situm in territorio Pictavensi supra ripam Ligeris, quod dicitur Glonna, sive S. Florentius, ubi idem beatus confessor Christi corpore quiescit. » Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. II, p. 739.

V.

Le corps de S. Florent, depuis l'an 848, subit une foule de vicissitudes qu'il importe de relater, au moins sommairement, pour prouver l'identité et l'authenticité des reliques que possède le diocèse d'Angers.

J'irai rapidement dans cette revue rétrospective,

(1) Il gouverna l'abbaye de 1022 à 1025.

(2) Histoire de l'abbaye royale de S.-Florent, près Saumur, ordre de S. Benoît (1647). — Comme il existe plusieurs copies de cet important manuscrit dont l'original appartient aux archives de la Préfecture, je préviens que toutes mes citations sont prises dans la copie qui existe à la bibliothèque de la ville.

parce qu'il s'agit de faits déjà connus et longuement narrés par les historiens. Fixer les incertitudes de la chronologie et appeler l'attention sur des documents irrécusables, tel est le double but que je me propose.

848. L'abbaye de S. Florent au Mont-Glonne est dévastée par le Breton Noménoé.

Les religieux quittent précipitamment l'abbaye, qui se transforme en solitude et emportent avec eux le corps de leur saint patron.

Charles-le-Chauve les autorise à le déposer dans la cellule de S. Gondon au pays de Bourges (1).

Voici le texte du diplôme impérial :

« Preceptum incliti regis Karoli ad Hecfridum abbatem ubi ei largitur cellulam sancti Gundulfi ad trasferendum in eam corpus sancti Florencij.

» In nomine sancte et individue Trinitatis Karolus Dei gratia rex. Quicquid pro utilitate ac necessitate servorum Dei facere contendimus profuturum nobis et ad eternam beatitudinem facilius obtinendam et presentem vitam felicius transigendam procul dubio confidimus. Itaque noverit omnium sancte Dei ecclesię fidelium nostro-

(1) « .... Monachi cum corpore S. Florentii, jussu piissimi Regis Caroli, in partibus Franciæ ad locum S. Gundulfi (in pago Biturico), quem idem præcellentissimus Rex jam pridem huic loco (S. Florentii) contulerat.... post combustionem hujus loci a Nomenoio Britone illatam, sed quomodo exinde migrarunt et ad Tornacum perrexerunt, omnino ignoratur. » *(Chronique citée par les Bollandistes)*. — « Igitur oravit suppliciter (Regem Carolum) idem venerandus Abbas (Hecfredus) ut ad suorum refugium monachorum et ad receptionem sacratissimi corporis B. Florentii concedere sibi dignaremur cellam... in qua cellula S. Gundulfus reverenter colitur humatus... » (Mabillon. *Annal.*, t. II, p. 752.)

rumque tam presentium quam et futurorum sollercia quia venerabilis vir et religiosus abba Hecfridus monasterii beati Florentij una cum monachis Deo militantibus ad nostram accedens sublimitatem, miserabili auditu lacrimabili suggestione exposuit mansuetudini nostre calamitatem prefati monasterij ceteramque miseriam ipsius regionis pro peccatis nostris ab inimicis Dei crucientissimis Normannis crudeliter sepius illatam ità ut eadem provincia quondam visu pulcherrima in sollitudinis faciem penitus videatur redacta. Quare sicut et aliis incolis quondam illius plage, multo magis quoque monaschi superius dicti monasterij ejusdem religiosi viri abbatis cura providendis in eodem loco penitus exclusa est habitatio. Igitur oravit suppliciter idem venerandus abbas ut ad suorum refugium monachorum et ad receptionem sacratissimi corporis beati Florencij concedere sibi dignaremur cellam secus fluvium Ligerim in pago biturico que dicitur Nobiliacus quemadmodùm predecessori illius Didoni quondam abbati nos fecisse cognoscitur. In quâ cellâ sanctus Gundulfus reverenter colitur humatus, quatenus à manibus suprascriptorum inimicorum Dei se evasisse exultantes requiem ibidem de tanta persecutione tandem mereantur Xpo propicio invenire et in laudem divine misericordie valeant respirare. Nos autem supplicibus ejusdem Hecfridi abbatis monachorumque ejus precibus benignum assensum prebentes altitudinis nostre preceptum hoc fieri jussimus, per quod memoratam sancti Gundulfi cellam cum familia utriusque sexus et rerum omnium aliarum plenitudine sepedicto venerando abbati Hecfrido suisque monachis habendam concedimus atque largimur...

Data XVII kal. febr. indictione XIIII. Anno XXVI regnante Karolo rege gloriosissimo.

» Actum Silvanectis nomine..... »

Ce diplôme, donné d'abord à l'abbé Didon, puis à Raoul, également abbé, fut enfin, l'an 866, le 16 janvier, confirmé par le même Charles le Chauve, à la demande de l'abbé Herfroid.

Le texte, que je viens de reproduire et qui fait allusion aux invasions des Normands, est emprunté au *Livre noir* de l'abbaye de S. Florent (1).

849. Les terreurs passées, l'abbaye est reconstruite; néanmoins les saintes reliques restent à S. Gondon, jusque vers l'an 881.

853. L'abbaye est ravagée par les Normands, qui viennent de Nantes, en suivant le cours de la Loire: « Anno Domini DCCCLIII, Northmanni, mense julio, relicta Sequanâ, Ligerim adeuntes, Namnetim urbem et monasterium sancti Florentii ac vicina loca populantur (2). »

881 ? Le corps de S. Florent quitte S. Gondon et est porté en Bourgogne, à l'abbaye de Tournus (3). « Monachi, dit un chroniqueur cité par les Bollandistes, cum corpore S. Florentii fugiunt in partes Burgundiæ, Tornacum monasterium expetunt.... sicque locus Glonnensis cœnobii in solitudinem redactus, cœpit esse ferarum, qui prius fuerat habitatio hominum. ».

(1) Archiv. de la Préfect. — Ce *Livre* ou Registre des chartes concédées à l'abbaye, était ainsi nommé, à cause de sa couverture en *peau noire*.

(2) Du Chesne, *Recueil des Historiens de France*, t. II, p. 525.

(3) Saône et Loire.

911 ou 912. Rollon s'étant fait chrétien et ayant conclu la paix avec Charles le Chauve, les moines de S. Florent, qui avaient reçu l'hospitalité à Tournus, désirèrent retourner en Anjou. Mais les religieux de Tournus ne voulurent pas leur rendre le précieux dépôt qui leur avait été confié.

Quelque temps après, le moine Absalon usant de stratagème, enleva le corps de S. Florent dans une peau de cerf, et le cacha à Saumur.

« On dit qu'il y avoit là (près la chapelle de la fontaine des Ardilliers) un bois fort épais qui s'étendoit assez avant sur la montaigne dont maintenant reste une petite garenne et que ce fut en ce bois là que S. Florent fit mourir le serpent horrible dont il est parlé en sa vie, que ce fut aussy là que le moine Absalon retournant de Turnus fit sa retraite et y cacha les saintes reliques et qu'il y fit un ermitage. Il y tailla cette image laquelle il laissa là quand avec l'aide de Thibaud le Vieil, comte de Blois et de Touraine, il se retira au chasteau, au monastère basty à la faveur du comte. »

D. Huynes cite à cette occasion la Chronique de S. Florent qui dit : « Viam juxtà Vigennam fluvium secutus devenit tandem ad quoddam prœdium ipsius sancti liberalitate regià antiquitùs possessionibus attributum, quod in parrochia sanctæ Mariæ de Lentiniaco (1) situm, barbaris cuncta vastantibus colonisque quaquâ versum fugientibus in solitudinem redactum, instar eremi fuerat effectum. Habebat autem locus iste ab

(1) Notre-Dame de Nantilly, seule paroisse autrefois de la ville de Saumur.

occidente castrum nomine Truncum, ab orientali vero climate memoratum Vigennæ (1) fluvium. Itaque novus hospes loca singula sedulus explorator indigat si forte locum sacri corporis congruum reperire valeat; reperitur tandem rupis concávo in montis latere versus acquilonem secessum præbens amænum. » « Dire qu'Absalon ait fait cette image à son retour de Turnus, cela se peut croire, mais on ne le pourrait prouver (2) ».

912-950. Thibault, comte de Blois, construit un monastère en l'honneur de S. Florent, dont Absalon (3) est constitué le gardien : « Absalon vero patroni sui custodem et famulum suo pro velle constituunt. » (*Bolland.*)

La dédicace du monastère se fit le 2 mai 950, et le corps de S. Florent y fut confié à la garde des religieux de S. Benoît-sur-Loire, qui furent appelés à peupler le nouveau monastère : « Igitur ædificio novi monasterii consummato et thesauro reverendi corporis intus debito cum honore reposito...... » (*Bolland.*)

Chaque année, le retour de cet heureux jour était annoncé au Martyrologe par une formule que nous a conservée Mabillon : « Castro Salmuro, susceptio corporis sancti Patris Florentii, presbyteri et confessoris (4). »

(1) La Vienne, qui se jette maintenant dans la Loire au dessous de Montsoreau.

(2) D. Huynes, folios 419-420. — En effet, la statuette, fort mutilée, que l'on vénère à Notre-Dame des Ardilliers, est une *Pieta*, ou *Notre-Dame de Pitié*, qui remonte au plus tôt au XVe siècle.

(3) Selon dom Dureau, procureur de S.-Florent, au XVIIIe siècle, Absalon serait né en 882 et mort en 974.

(4) Annal., t. III, p. 506.

Les moines de Tournus, qui avaient gardé plusieurs ornements précieux et quelques reliques insignes, furent obligés, grâce à l'intervention du comte Thibaud, de les rendre à l'abbaye de Saumur. Or, ces reliques étaient : le vase qui servit à N. S., lors de sa dernière Cène, un encensoir fabriqué par S. Eloi ainsi qu'un missel et un psautier, autrefois à l'usage de S. Florent : « At de ornamentis pretiosis, quibus olim Glonnensis locus præfulgebat, a præfato comite Tornacenses monachi quædam reddere sunt coacti, scilicet vas Cœnæ Dominicæ (1), thuribulum cum peredibus a S. Eligio fabricatum, Missale quoddam, Psalterium quoddam, in quibus sanctus Pater Florentius fertur legisse. » (*Bolland.*)

Amalbert, qui fut élu abbé en 956, orna l'église et l'autel matutinal (2), dédié à S. Florent : « Is autem

(1) Une prose, citée par dom Huynes, dom Mabillon et le chanoine Tresvaux, dit que ce vase de la dernière cène de N.-S. fut donné à l'abbaye de S. Florent par Charlemagne :

Olim pius Rex Carolus,
Magnus ac potentissimus,
Fecit hunc locum devotus
Pro Beati virtutibus.

Terris datis fæcundibus,
Auxit honorem largius,
Et præbuit tunc vasculum
Cænæ Dei magnificum.

Per hunc fugatur sæpius
Infirmitas languentibus,
Et sanitas fidelibus
Præstatur ex hoc protinus.

(2) C'était l'autel auquel les religieux chantaient l'office et la messe

ecclesiam Salmuriensem, cujus matutinale altare (sic dictum quia matutinalis missa in eo fiebat) in pii Patris Florentii reverentia erectum erat, multis ornamentis decoravit. » (*Bolland.*)

Le 12 des calendes de juin (1), l'église abbatiale fut consacrée, en présence du comte Thibaud, par Hardouin, archevêque de Tours et Rainaud, évêque d'Angers. « Tandem aliquorum nobiliorum cœnobiorum ritu basilica per annos complures completa, comes Theobaldus, assumpto Turonicæ civitatis antistite Arduino et episcopo Andegavensi, cum infinita multitudine nobilium Francorum et affinium utriusque sexus, una cum domino abbate Amalberto, XII Calendas junij, locum solemniter consecrârunt, corpusque beati Florentii solemnius transtulerunt. » (*Bolland.*)

Amalbert mourut en 986, ce qui fixe à la seconde moitié du X[e] siècle cette translation solemnelle du corps de S. Florent (2).

1025. Foulques d'Anjou, guerroyant contre Eudes de Champagne, le château de Saumur fut pris et incendié. Les religieux, qui vivaient à l'ombre de ses murs, effrayés, s'enfuirent sur les bords du Thouet et cachèrent le corps de S. Florent dans les grottes de S. Hilaire (3).

des matines, l'office solennel du jour se faisant au grand autel ou autel du chœur.

(1) 21 mai.

(2) Robert, dans le *Gallia Christiana*, fixe cette translation vers l'an 973.

(3) Charles le Chauve donna à l'abbaye « mansa duo et dimidium sita in pago Andegavo in loco qui dicitur Criptas cum utriusque sexus mancipiis desuper commanentibus. »

« Cum gravi exercitu insperate castellum (Salmuri) obsidens, vi accepit, et a castro ruinam incendii funditus perpesso, reverendam Patris Florentii glebam extraxit (Fulco). Abbas autem Fredericus et monachi gravem considerantes exercitum, gravius metuentes flammarum incendium, assumto corpore sancti Patroni et Sanctorum Reliquiis, exierunt. » (*Bolland.*)

1026. Un second monastère fut construit à cette endroit, qui prit le nom de monastère de S. Florent-lès-Saumur.

1030. Le 2 mai, eut lieu la translation du corps de S. Florent, de l'église de S. Hilaire des Grottes, dans ce monastère réédifié.

1041. Dédicace de la nouvelle église abbatiale.

1059. Dons faits à S. Florent, « ubi ipse sanctus Florentius pretioso corpore requiescit. » (D. Huynes, p. 560.)

Au XIe siècle encore, Quiriac, évêque de Nantes, dit, dans un acte de concession : « Venerabili monasterio Salmuriensi eximii confessoris Christi Florentii, in quo ipse dominus et pretiosus Dei amicus corpore quiescit. » (D. Huynes, p. 560.)

1077. Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, enlève une partie (1) des reliques de S. Florent et en fait don à

(1) Je dis seulement une partie, car on va voir que le corps de S. Florent est encore vénéré à Saumur jusqu'en 1163, c'est-à-dire même après la translation solennelle qui se fit à Roye, en 1152. D'ailleurs, en 1480, quand eut lieu le partage du corps, dom Huynes fait remarquer que l'abbaye de S.-Florent était en possession d'ossements qu'on y avait eus de tous temps.

l'église de S. Georges de Roye, qui depuis changea ce vocable pour celui de S. Florent.

1132. Les habitants de Roye font exécuter deux magnifiques châsses, l'une pour le chef de S. Florent, l'autre pour ce qui restait d'ossements.

1106. Aimeric de Loudun fait une rétribution « super ara matutina ante corpus sancti Florentii. » (D. Huynes, p. 560.)

1122. Évidemment l'abbaye de S. Florent n'avait pas été complétement dépossédée, car une bulle de Calixte II, à l'abbé Étienne, mentionne la présence du corps du saint confesseur dans l'abbaye voisine de Saumur : « Sed locus idem pro beati Florentii reverentia, cujus gloriosa ibidem requiescere pignora creduntur. »

Ce que répètent Eugène III, en 1146, Adrien IV, en 1156, et Alexandre III, en 1163.

Tous ces textes sont fournis par le *Codex argenteus* de S. Florent, que possèdent les archives de Maine-et-Loire.

1153. Un acte de donation de l'église de Trémaheuc contient des expressions analogues :

« Dedimus sancto Florentio et monachis qui serviunt illi in monasterio quod est propè Salmurum ubi ipse sanctus confessor Christi in corpore requiescit. » (D. Huynes, p. 559.)

1159. Et pour prouver d'une manière plus péremptoire encore la tradition monastique, une nouvelle translation du corps de S. Florent s'opère à son abbaye près Saumur, le 2 mai, avec l'autorisation d'Adrien IV, qui renouvelle un bref resté sans effet et relatif à la

même translation, bref qu'avait octroyé Anastase IV dans son court pontificat d'une année.

1475. Louis XI, ayant emporté d'assaut la ville de Roye, qui était sous la domination du duc de Bourgogne, fit porter le corps de S. Florent à Noyon, où, le 25 mai, la châsse fut ouverte sous ses yeux. Un procès-verbal fut rédigé à cette occasion.

Reportées à S. Florent lès-Saumur, les saintes reliques furent, par ordre du roi, déposées dans deux châsses séparées, l'une pour le chef, l'autre pour le corps.

La grande châsse historiée fut ciselée par *Gervais Bellier*, *orfèvre d'Angers* (1), le 2 avril 1491. Les habitants de Roye ayant interjeté appel, la chambre des Requêtes du Palais rend une sentence en leur faveur.

14 avril 1494. Les Saumurois se plaignent de leur côté, mais ils sont condamnés.

1495. Un nouvel arrêt donne le chef à l'abbaye de S. Florent, et le corps à la collégiale de Roye.

23 juillet 1496. Enfin le partage intégral du corps a lieu entre le monastère angevin et le chapitre picard.

A cette occasion, il se fait un échange de reliques. Roye donne une relique insigne de S. Florian martyr, frère de S. Florent, et reçoit à la place, des cheveux de S. Quentin, martyr et des reliques des saintes vierges Pétronille et Geneviève :

« Videlicet ex parte Ecclesiæ Royansis donata fuit cœnobio nostro insignis quædam reliquia ex ossibus

(1) Marchegay. *Archives d'Anjou*, t. II.

gloriosissimi Floriani martyris, germani sæpe dicti patroni nostri Florentii confessoris... Dedimus scilicet sorori nostræ Royansi Ecclesiæ de capillis sancti Quintini martyris... et insuper plures reliquias, eisdem procuratoribus obtulimus de sanctis Petronilla et Genovefa virginibus » *(Bolland.)*.

« En mémoire de ce partage égal des reliques de S. Florent, une fête solennelle fut instituée à Roye. Elle se célébrait le dimanche dans l'octave de l'Assomption. Après 1764, elle fut renvoyée au dimanche dans l'octave de S. Florent.

» L'église S.-Florent fut interdite en 1790 et les châsses furent envoyées à la Convention. Quelques personnes pieuses recueillirent les reliques et les rendirent plus tard à l'église S.-Pierre de Roye. Elles sont actuellement dans une châsse moderne, mêlées à beaucoup d'autres reliques qui avaient éprouvé le même sort. Il est donc impossible de préciser la nature des ossements (1). »

Peut-être ne serait-il pas impossible de démêler les ossements de S. Florent d'avec les autres, car les Bollandistes ont publié, p. 426, l'inventaire de la part qui échut aux chanoines de Roye. Or ces ossements furent au nombre de treize. S. Florent eut donc la meilleure et plus importante portion.

« Ambæ mandibulæ inferiores integerrimæ cum eorum mento, naturaliter sibi invicem cohærentes et novem ex suis dentibus eisdem similiter colligati.

(1) Lettre de M. le chanoine J. Corblet, du 13 mai 1857. V. au Musée diocésain.

Unum insuper ex principalibus ossibus colli, quæ spondilli vel nodi colli vulgariter nuncupantur. Unum etiam tale de spina dorsi. Tres quoque costæ ex pretiosioribus. Majora insuper ossa duo unius brachii, primum videlicet a spatula ad codicem attingens, et reliquum a codice usque ad manum tendens. Majus insuper et principalius os unius anchæ. Magnum similiter et unicum os alterius femoris ab ancha videlicet usque ad genu, et principale unius tibiæ ex genu usque ad pedem protensum. »

VI.

Toutes les reliques de S. Florent n'étaient pas conservées à Roye et à S. Florent dans les châsses qui portaient le nom du saint confesseur. Il y avait ailleurs de ses ossements et telle est la recherche à laquelle il est nécessaire de se livrer maintenant, pour être aussi complet que possible.

Dans l'église paroissiale de S. Barthélemy, à S. Florent-lès-Saumur, j'ai trouvé un ossement de S. Florent, dont l'étiquette sur papier et à l'encre rouge, est ainsi conçue :

Reliquiæ sancti Florentii Presbiteri, Et Confessoris.

Un papier plié sous le coussin de soie rouge, sur lequel reposait la relique, nous en a de suite donné l'origine et attesté l'authenticité.

Voici la teneur de ce billet :

†

« Ces reliques de S. Florent ont estés tirées des anciennes châsses et mises dans ce reliquaire en pré-

sence de dom Placide Le Gaut, prieur de cette abbaye et de dom François-Philippe Friquet, sacriste, le 20 mars, avant la grandmesse, l'an de Jésus-Christ mil sept cent soixante. Laquelle translation *a* *est*é mise *sur* le *reg*istre de*s* *a*ctes capit*ulaires* (1).

» F. (2) Placide legault.

» prieur de S. Florent lès Saumur.

» Fr. fr., ph. friquet sacristain. »

Le reliquaire vitré, auquel fait pendant celui des SS. Méen et Judicaël, me paraît d'une date antérieure à 1760. Son style même me le ferait reporter au XVIIe siècle. Il est en bois sculpté et doré. Il sert, comme autrefois, à exposer à la vénération publique les reliques de S. Florent, que l'on peut aussi commodément placer sur l'autel.

Une épaule de S. Florent existait au XVIe siècle à Sceaux, près Paris, au témoignage de Dom Huynes :

« Ayant eu (Pierre Pinau, ancien prieur de Ceaux, près Paris) l'an 1498, le sixième jour d'avril devant Pasques... une partie d'un des os du corps de S. Florent, il demanda à son abbé de l'offrir à l'église du prieuré de Ceaux. Ce qu'ayant obtenu les paroissiens receurent la sainte relique avec grande joie, s'obligeans à faire dire tous les ans perpétuellement le premier jour de may les vespres solennelles du saint, et le lendemain la messe par le prieur... Le vingt sixième de février l'an 1515, la relique fut enchâssée en un reli-

(1) Je restitue en italiques les lettres qui manquent dans l'original.

(2) Frère.

quaire de bois doré de fin or, sur lequel on grava ces mots :

» *De spatula sancti Florentii confessoris* (1). »

Nous savons par les Bollandistes que l'église de S.-Floris, près Béthune, en Artois, possédait une partie du crâne, un bras et plusieurs vertèbres de S. Florent. Aussi était-elle l'objet d'une grande vénération, auprès et au loin, surtout dans les temps de calamité.

On invoquait spécialement S. Florent pour la guérison des fièvres et des maux de tête. Son office se faisait à S.-Floris aussi solennellement qu'à la collégiale de Roye et cet office était propre, avec messe et leçons pour matines.

Le collége des jésuites de Mons en Hainaut reçut du P. Florent de Montmorency une vertèbre cervicale et du curé de S.-Floris un os du bras de S. Florent.

J'emprunte ces faits au texte suivant des Bollandistes :

« Vicus est autem in Artesiâ... secundo milliario Bethuniâ oppido, qui et ipse a S. Florentio vulgo *Sainct Floris* nuncupatur et ecclesiam habet ejusdem patrocinio extructam, propter notabiles reliquias, puta cranium seu partem cranii, aliasque verticis partes, necnon brachium unum, ibidem deposita. Ad eorum venerationem accurrunt non modo incolæ, sed et vicini in suis calamitatibus ac malis... traditionem illam confirmari antiquis ejusdem Ecclesiæ mss., in quibus vita sancti nostri, miracula, officium, lectiones ac missa

(1) Folio 378, verso.

propria continentur iisdem pene verbis concepta, quibus leguntur in Royensi collegiata ecclesia... Invocatur autem ibidem præcipue sanctus a febricitantibus et capitis dolore laborantibus. Denique ejusdem Sancti reliquias possidet quoque collegium societatis Jesu Montibus Hannoniæ, quas ibidem sæculo præcedenti deposuit memoratus aliquoties P. Florentius Montmorentius, nempe ossa quædam è vertebris colli à Royensis canonicis, et os notabile brachii a parocho nominati mox vici S. Florentii dono accepta. »

« En 1658, les chanoines de S. Florent de Roye donnèrent à l'abbaye de Corbie deux ossements de la tête de S. Florent, en échange de quelques reliques de S. Precordat et de S. Gentien (1). »

VII.

Nous voici arrivés au XVIe siècle, à cette époque funeste et de si lamentable mémoire, où les huguenots pillèrent l'église abbatiale et s'emparèrent du corps de S. Florent.

Je citerai sur cet enlèvement trois documents, dont deux sont rapportés par le savant bénédictin dom Huynes, qui avait pu recueillir à ce sujet les traditions de son monastère. Le troisième est l'enquête faite après le pillage et l'on y entend les dépositions de témoins oculaires.

Il y a bien des détails qui varient dans ces trois récits, mais le fond est identique, et cela seul nous

(1) Lettre de M. le chanoine Corblet, au Musée diocésain.

importe dans la question présente, à savoir que le corps de S. Florent n'a pas été brûlé, mais conservé, puis restitué au monastère.

Voici ces trois textes *in extenso*. Les deux premiers sont inédits et je me serais fait un reproche de les tronquer, tellement ils offrent d'intérêt.

« Le dixième jour du mois de may l'an mil cinq cens soixante, certains larrons et impies sur les onze heures du soir, entrèrent à l'églize de cette abbaye avec fausses clefs et y estants brisèrent la claveure du tabernacle ou estoit le chef de saint Florènt sur le grand autel, mais à ce bruit, les religieux qui reposoient au dortoir s'éveillant et descendant dans l'églize à la haste, les voleurs furent contraints de quitter prise et de gaigner aux pieds, emportans quelques lames d'argent qu'ils avoient déjà enlevés du chef...

» La femme de l'avocat Mazon (pendant le pillage des églises, en 1562) estoit à toute heure à persuader le lieutenant Bourneau, lui disant : Monsieur le lieutenant, que voulez-vous faire? Que n'allez-vous quérir les reliques de saint Florent, comme vous avez promis? Les voulez-vous laisser là? Cela vient mal à propos que n'accomplissez vos promesses. Le lieutenant poussé par ces sifflements diaboliques, outre qu'estant déjà hérétique et huguenot en son cœur et en ses actions, poussé par ses désirs avares, qui ont mis en disette, par punition divine, comme j'ay entendu dire à plusieurs, tous ceux qui descendent de luy et on voit la mandicité de ses gens à l'œil, n'estant besoin d'autre preuve. Il y vint donc vers la my may, la même année 1562, accompagné de Jacob de la Vau, Guillaume de la Vau, son

fils, Diogenes Guiolle et François Jonnault, fermiers depuis deux ans du temporel de cette abbaye pour l'abbé commandataire, de Robert le Mason, avocat du roy, Jean le Beuf, juge de la prevosté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy le Beuf, lieutenant de la prévosté et plusieurs autres quy tenoient le parti des huguenots et se fortifioient dans Saumur contre la volonté du roy, bien qu'ils publiassent le contraire. Estants au port, ils commandèrent au batellier d'amener son bateau jusques aux arches, luy disant qu'ils venoient boire du vin de l'abbaye, et qu'ils n'y feroient rien de mal. Estants arrivés dans l'église jusques au grand autel, Bourneau commanda qu'on abbatit la chasse. Sur quoy frère Pierre le Breton (1), secretain, aagé lors de vingt-huit ans, les priants qu'au moins ils luy laissassent et luy baillassent les reliques qui estoient en icelle. En quoy est à remarquer l'imprudence de ce sacristain et des autres religieux, lesquels ayant veu depuis plusieurs mois, l'impiété de ces gens, n'avoient mis ordre à leurs affaires. Mais quoyque quelques-uns estoient impies, ils luy répondirent: Veux-tu encore idolastrer et faire idolastrer le pauvre monde? Et n'en put rien avoir. Ils prirent donc cette chasse de saint Florent, son chef, le chef saint Philippe, le chef saint Martin de Vertoux, deux bras, l'un de saint Florent et l'autre de saint Serge, le pot de la Cène (ce pot estoit un petit vaisseau enrichi de bandes d'argent au-dessus,

(1) Il est à remarquer que c'est le même sacristain qui, après avoir réuni les ossements de S. Florent, les déposa dans la châsse, avec une authentique que j'y ai encore trouvée en 1858.

selon qu'il est dit en un inventaire), une petite croix d'argent, une grande croix, deux calices, deux patennes, deux chandeliers d'argent, trois bâtons couverts d'argent, une petite pierre de cristalin; et ayant portez ces richesses jusques sous la grande porte, et donné des inventaires de tout ce qu'ils emportoient, disants que c'estoit pour les conserver au nom du roy et de l'abbé et qu'ils les représenteroient en temps et lieu, ils burent du vin de l'abbaye, s'entretenants en mille gausseries et parolles de bouffons. Après ils firent porter ce que dessus au batteau près l'arche des Moulins et de là par eau descendans la rivière du Thouet, et remontans par le Loire, arrivèrent au coin Ronsart, chantans : Nous tenons le galant Florent, nous luy baterons bien la tête, le badinage est découvert, voicy Florent qui marche sur les eaux, mettez-vous à genoux devant luy et vous aurez de l'eau. De là, on porta la châsse et le chef saint Florent, avec les autres reliques, chez le lieutenant Bourneau, ou ils firent fondre les reliquaires et mettre en lingots, disant que c'estoit pour faire de l'argent monnoyez au prince de Condé. Un nommé Guespin cependant estoit revestu d'une aulbe, ayant un bonnet quarré sur la teste et disoit ce raillant : Priez tous saint Florent, et vous aurez de l'eau. Un de ceux qui virent rompre la châsse, en la maison de Bourneau, dit qu'il vit qu'il y avoit dedans une petite châsse de plomb sur deux treteaux dans laquelle y avoit un sacq de cuir blanc (1) fermé avec lassets de soye et de deux sceaux de cire blanche, que

(1) N'est-ce point la peau de cerf, déjà constatée en 1480 ?

dans le sacq il y avoit plusieurs ossements de saint Florent et ne sçait ce qu'on en fit; y vit semblablement le chef de saint Florent et de deux autres chefs.

» Un autre témoin qui y estoit dit qu'il vit des lettres en la châsse scellées en fer blanc (1) et entendit le lieutenant Bourneau dire qu'il les falloit bruler, comme aussy toutes les autres relicques, à quoy s'opposa le capitaine la Theigne qui dit au lieutenant que non, mais qu'il falloit les envoyer au duc de Montpensier pour la rançon de son fils; quant à l'argent, que ce seroit pour Monsieur le prince de Condé. Ce fait, les endiablez continuèrent de jour en jour à ruisner cette abbaye, brisèrent les autels et images. Le bas du grand autel estoit garny d'une table d'argent doré, en laquelle estoient les images de Nostre Seigneur et de ses apostres faisants la Cène et autres images, le tout couvert d'argent doré. Le dessus de l'autel estoit semblablement garny d'une table ou contre-table d'argent doré, en laquelle estoient neuf images relevées en bosse, l'une de Nostre Seigneur et les austres de quelques apostres et martyrs, sur lesquelles images et chacunes d'icelle estoit un chapiteau d'argent doré et azuré; au dessus estoit la châsse de saint Florent, toute couverte d'argent doré. Au costé du grand autel, deux grandes pièces de broderie de fil d'or et en soye, en une desquelles estoit figuré d'Octaviant (2), se voulant

(1) C'était l'authentique gravée sur plomb, dont parle le procès-verbal de l'an 1480.

(2) « Frère Léonard de Monceaux, chantre en cette abbaye, sachant qu'on jettoit un monitoire pour connoistre ceux qui avoient volez l'abbaye, déposa par son serment qu'il avoit ouy dire que l'abbé

faire adorer, et l'autre figuré d'Octaviant et une Sibille luy demonstrant l'autel du Ciél et autres grans personnages. Tout cela fut dérobé comme aussi l'image de Moyse, disants ces impies que le cuivre seroit bon à faire artillerie.....

» Il y avoit lors en cette abbaye un baston de bois peint en verd en quelques endroits et de rouge en d'autres, qu'on appeloit le baston saint Florent : le hault estoit couvert d'argent doré, ou y avoit une longue pierre de cristal servant de potense audit baston (1).

Jacques de Castelnau avoit dégagé une petite pièce de broderie qui estoit à Saumur ; qu'iceluy abbé avoit aussy demandé aux religieux de broderie où estoit la forme de l'entrée du Roy Louis onzieme en la ville de Poictiers, qui luy fut baillée, et depuis ces tapisseries n'ont plus paru en cette abbaye. A ces demandes l'abbé répondit qu'il les avoit mises dans la grande chambre du logis abbatial, que la première avoit esté volée l'an 1562. Et la seconde l'an 1569, luy estant en son evesché (de S. Pons). De Monceaux dit de plus que le bruit commun estoit que Monsieur de Jarzé, gouverneur à Saumur, avoit fait emporter en sa maison de Jarzé une pièce de broderie où y avoit un Octavian.... » (Dom Huynes). — Auguste voulait se faire adorer comme Dieu, lorsque la Sibylle de Tivoli l'en détourna, en lui annonçant la naissance du Fils de Dieu, qu'elle lui montra, au milieu du soleil, dans les bras de Marie. Auguste, à cette vue, adore son maître et lui élève un autel sur le Capitole. A cet endroit fut plus tard bâtie une église qui depuis a porté le nom de Sainte-Marie *in Ara Cæli*. Ce fait a été reproduit plusieurs fois en Anjou. Il existe, au XVI[e] siècle, peint sur panneau, au Musée diocésain, gravé et colorié sur parchemin au Musée de la ville, ciselé sur cuivre (XVII[e] siècle) dans la collection de M. El. Sorin.

(1) Ce bâton abbatial ou *potence* offre une grande analogie avec le bâton de Robert d'Arbrissel que conservent à Chemillé les religieuses fontevristes. — Je ne conteste pas l'authenticité du bâton de S. Florent, mais je ne vois pas d'autre manière plausible de le lui attribuer,

Plus y avoit un psautier nommé le psautier de saint Florent, lequel avoit esté couvert d'argent autrefois. Ces impies prirent tout cela (1). »

« Mémoire touchant la conservation des sacrez ossemens de saint Florent et autres reliques que nous possedons encore pour le present en cette abbaye.

» La divine providence par ses secrets jugements ayant permis aux hérétiques calvinistes pour le châtiment de nos péchez et l'épreuve des bons catholiques, de piller la plus part des églises et monastères de ce royaume et en particulier celui-ci, ne voulut pas qu'il fut entièrement depouillé des reliques et sacrez ossemens de notre glorieux patron, saint Florent, et de quelques autres qui nous restent, inspirant pour cet effet un cuisinier de ce monastère, fort craignant Dieu, nommé Léopard Gapy, par une sainte et pieuse finesse faisant le bon vallet en présence des susdits huguenots et autres mauvais catholiques qui étoient venus piller le monastère, comme il est rapporté ci-dessus, de ramasser une brassée des susdits ossemens et autres reliques, lorsque lesd. hugnenots eurent ouverts la grande châsse d'argent ou ils étaient révéremment conservez et layant fait choir, la voulant descendre disant qu'il les emportoit à la cuisine pour en faire bouillir la marmite, et ayant au préalable fait une fosse dans la veille cuisine ou est a present la boulangerie; sollicité de ce faire comme il est à présumer par quelques

qu'en disant que S. Florent s'en servit, de son vivant, comme de bâton d'appui et qu'après sa mort, les abbés bénédictins, y ajoutant un ornement de cristal, en firent leur *tau* abbatial.

(1) D. Huynes, folio 390, 391.

pieux religieux zelez de l'honneur de Dieu et du bien de cette abbaye, il les cacha dans icelle avec le bras d'argent que nous avons encore à présent, ou est enchassé une partie du bras de sainte Agnès, vierge et martire, et semblablement la grande croix d'argent qui se porte ès processions et quelques manuscrits, papiers, titres et escritures et toutes qu'il avoit peu attraper de plus précieux et couvrit laditte fosse de terre le mieux qu'il put, ce qu'ayant heureusement exécuté et craignant que ce fait ne fust découvert par lesdits huguenots, qui s'amusoient à piller les ornemens, argenterie et tout ce qu'il y avoit de plus riche dans l'église et sacristie, il s'enfuit à Saumur, dont eux s'étants aperceus le poursuivirent, mais ayant desjà passé le fleuve de Thouet, ils tirèrent plusieurs coups d'arquebuse sur lui, pas une esquels ne le put atteindre et ce neanmoins le poursuivant toujours il se cacha derrière une haye, contre laquelle passant ne le purent voir, quoique lui les aperceut fort bien et ainsi ayant eschappé de leurs mains par une singulière providence de la divine bonté, il se retira en la ville d'Angers où les religieux de cette abbaye s'etoient refugiez dans une maison ditte Saint-Florent, dépendante d'icelle, où il continua de les servir jusques à ce que les troubles de ce royaume étant apaisez par la misericorde de Dieu, et les religieux étant de retour en ce monastère, il leur montra le lieu où il avoit caché les saintes reliques, lesquelles ayant retirées, ils les colloquèrent sur l'autel où elles étoient auparavant dans une petite châsse de bois peint qu'ils firent faire pour cet effet, ou elles ont été conservées jusques a present avec toute la révérence possible.

D'où il appert que cette tant belle et grande châsse d'argent, qui avait été donnée par le roy Louis XI[e], fut ouverte dès icy. Ce qui touttes fois n'est spécifié cy devant dans le précédent procez verbal quoy qu'il soit certain qu'il y avoit dans icelle encorre d'autres petites caisses de bois pleines de reliques qui ne furent ouvertes par ces impies qu'à Saumur chez le susd. Bourneau, lieutenant criminel.

» Il y avoit en outre ce billet contenant ces mots : « Ce sont les reliques de la châsse de M[r] saint Florent. » 1568. 14 février (1). »

Passons au troisième manuscrit : il s'agit d'une « information secrète faite en 1562 à Saumur, par René Cartier, sergent royal, aidé de Jean Barbeleree, notaire royal..... à la requête du procureur du roy au dit lieu, sur certaines volleries, pilleries et saccagements faits à l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur, comme de bleds, vins, reliques, joyaux, tapisseries, ornements d'église, etc. »

Cette information, qui appartient aux archives de la préfecture, renferme 196 pages. Le premier témoin interrogé dans cette affaire est un nommé Louis Daberteau; il le fut à la date du 5 janvier 1562.

Il dépose que « environ la fête de Pasques dernières passées (1561), les rebelles et séditieux (huguenots), se sont emparés à force d'armes de cette ville (Saumur) et forsbourgs et par semblable de la dicte abbaye Saint-

(1) Dom Huynes, p. 551-554. Ce mémoire, qui suit la narration précédente, a été ajouté à la copie de dom. Huynes que possède M. le Curé de S.-Florent-le-Vieil.

Florent, au nombre desquels (rebelles) estoient... MM. Françoys Bourneau, lieutenant (général) de cette ville, Robert le Maczon, avocat du roy, Jacques Admiranlt, sergent, René Prieur, l'enquesteur de Baugé, etc...... .... (Il déclare) que le commun bruict étoit que la dite abbaye de Saint-Florent les dits... complices et alliés par l'autorité des dessus diets chefs de rebellions, y tenoient garnison aux dépens et frais des religieux abbé et couvent......

» Aussi dict le déposant, que les dessus dénommés étoient les plus grands de l'autorité de ladite ville et qu'ils sont chefs de toutes les rebellions et séditions qui y ont été commises, ensemble de ladite abbaye, parce qu'il les a veu respectivement commander aux soldats estrangiers de faire la faction avec eux, et que s'ils eussent voulu jamais ladite ville n'eut été armée contre l'autorité du roy, et que pendant qu'ils ont icelle tenue, il a vu que les nommés Joulnault et Delavaux, etc. etc., étant au château de ladite abbaye démentirent publiquement un religieux de l'ordre de Saint-Francoys, qui prêchoit...... et y firent une grande sédition.

» Aussi dict avoir veu que les reliques et joyaulx dudit saint Florent, même le corps d'icelui saint Florent, une ymaige de Moyse, les orgues et plusieurs autres choses et jusqu'à cinq ou six charretées et plus (ont été) apportées en cette ville par les dessus dits chantants et se mocquant, usant de ces mots ou semblables: nous tenons le gallant (ce terme était à l'adresse de saint Florent), et furent (lesdits objets), portés en la maison dudit Bourneau.....

» Et depuis a ouy dire que les dessus dits ont fait

fondre et mettre en lingots les joyaux d'or et d'argent. »

Il ajoute : « que depuis, ils ont contraint les religieux de Saint-Florent de vuider leurs maisons, les menassant à tuer (et déclare que lesdits rebelles) leur auroient ôté forsablement les clefs de leurs maisons, greniers et celliers, etc. »

— « Jacquine Gilles, femme de Brandelier Lamy, atteste qu'étant en la maison de Francoys Bourneau, lieutenant, elle vit la châsse de M. saint Florent, ensemble le chef..... et estant en l'étude dudit lieutenant vit le médecin nommé Morice, avec la femme dudit lieutenant, qui arrachoient des clous et autres choses d'argent de ladite châsse et les faisoient fondre en la cuisine; lui-même dict aussi qu'il y avoit au grenier et à la cuisine, orfebvres.... qui faisoient fondre le chef de saint Florent, et autres reliques. »

— « Marguerite, veuve Bourdelays, assure que les séditieux apportoient le chef de saint Florent, enveloppé d'un linge blanc, ensemble conduisoient en une trayne la châsse dudit saint Florent (elle était d'argent doré). »

— « Michel Girard dépose qu'il fut contraint par force et violence d'aller à Saint-Doulcelin pour faire fondre de l'artillerie et y estant y vit une ymaige de Moyse et deux piliers d'airain, quatre anges de cuivre les quelles choses estoient dudit Saint-Florent........ et furent fondues..... et mis en artillerie. »

René Lecomte déclare : « qu'il lui fut baillé une pleine poche de livres, provenant de l'abbaye. »

Claude Ferron, brodeur, chargé de la garde des meubles de M. l'évêque de Saint-Pont, abbé de Saint-

Florent, dépose « que les séditieux firent amener à Saumur le chef de saint Florent, la châsse dudit lieu et tous les autres joyaux, disant que le badinaige se descouvrait, et où ils trouvaient ossements, les jettaient ça et là. »

— « René Patriau, maréchal, déclare avoir entendu que ledit lieutenant Bourneau et capitaine Tigné, tenaient propos et confabulaient ensemble, touchant lesdites reliques, et qu'ils n'avaient su être si fins qu'on ne leur eust dérobbé ung bras dudit chef saint Florent (1).. »

VIII.

Lorsque la paix eut été enfin rendue à l'Église si douloureusement affligée par ces violences sacriléges, le monastère rentra en possession des reliques de son saint patron. Ainsi l'atteste un billet de l'an 1562, dont j'ai trouvé une copie dans la châsse de saint Florent.

Quatre fois, dans le cours du XVIIe siècle, cette châsse fut ouverte : en 1662, époque de l'authentique que je reproduis plus loin, en 1665, 1692 et 1693.

Nous avons les procès-verbaux de ces ouvertures successives et faites à des époques si rapprochées; dom Huynes nous les a conservés dans son grand ouvrage in-folio.

« Le 14 février 1665, le R. P. D. (2) Joachim Le

(1) Godard-Faultrier, *Nouvelles archéologiques*, n° 15, p. 7-9, Angers, 1849.

(2) Révérend Père Dom.

Comtat, visiteur, ouvrit la châsse (qu'on appelle la châsse Saint-Florent) qui est sur le petit autel qui lui est dédié. On trouva dedans le chef de saint Martin de Vertou, qui est tout entier, avec deux billets, l'un ancien sans datte, l'autre datté de l'année 1661 (1). De plus, on trouva dans cette même châsse plusieurs ossemens, entr'autres quatre os des bras et jambes et deux omoplates, le tout fort entier. — On croit que ces six ossemens sont de saint Florent. Il n'y a point de billets. J'ay soussigné étois present à lad. ouverture et ay veu tout ce que dessus. Signé : Frere Pierre Le Duc sous prieur. » (D. Huy., p. 155-556).

« Le 1er decemb. 1692 lad. chasse fut ouverte dans l'acte de visite, à dessein de sçavoir si veritablement le chef de St Martin de Vertou étoit dans lad. chasse pour voir s'il y auroit moyen de satisfer la dévotion de nos péres de S. Martin de Vertou qui veulent demander quelques reliques de leur S. patron, à l'ouverture de laquelle chasse étoit le R. P. D. Jean François Morin, visiteur; R. P. D. Philipes Rousseau, prieur; D. Jean Bate Gaston Saurat, secretaire; D. Paul Collinet, D. Pierre Martin et D. René Diamy, où ont été trouvez les mêmes ossêmens spécifiez de l'autre part, au lieu que nous n'y avons pas remarqué deux omoplates, mais seullement un gros os de vertèbres. En foy de quoy j'ay fait et dressé ce présent acte pour servir de mémoire

(1) Pierre le Duc fait probablement erreur, car j'y ai lu 1662, à moins qu'il ne veuille parler du billet, où il est question du *tombeau de S. François de Paule* et qui porte en effet le millésime de 1661. L'autre billet doit être celui de l'an 1562 qui n'existe plus et dont la date avait été rongée par l'humidité.

à nos successeurs, le jour et an que dessus. Leq[l] acte est signé de tous les susnommés. » (D. Huy., p. 556-557).

« Le 16 mars 1698, en conséquence de la permission concédée par le R. Évêq. d'Angers en datte du 8 février de la présente année, signée Michel (1) É. d'Angers, et plus bas Belot, a été fait ouverture de la chasse susd., d'où l'on auroit tiré le chef de S[t] Martin et on auroit réservé portion de deux os pariétaux et des deux os pétreux, qui ont été remis dans lad. chasse, pour ledit chef être envoyé à S. Martin de Vertou, ce qui n'auroit été exécuté que le 19 avril ensuivant, à cause des difficultez que M[e] Pierre Jaunay, senéchal de l'abbaye fit au transport de lad. relique, laq[lle] fut mise entre les mains de R. P. D. Jean Blusson, prieur claustral de S. Martin de Vertou, pour être par lui portée aud. monastère de Vertou. En foy de quoy, j'ay dressé le présent mémoire comme présent à lad. ouverture des reliques de S[t] Martin de Vertou, conformément à l'acte capitulaire du 16 mars de la présente année 1698. Signé : Collinet. » (D. Huy., p. 157-158).

Je ne me dissimule pas que de ces trois textes l'on peut tirer un argument très-fort contre la thèse que je soutiens. Mais, quelque sérieuse que soit l'objection, je ne la crois pas insoluble.

Voici donc les raisons que j'oppose aux procès-verbaux datés de 1665 et 1692, qui n'admettraient l'un que six et l'autre cinq ossements de S. Florent.

D'abord, il ne paraît guère supposable qu'à une époque où le monastère était ruiné, au point de ne

(1) Michel le Pelletier, évêque d'Angers.

pouvoir offrir à son patron qu'une châsse fort médiocre, on ait fait une si grande châsse pour si peu de reliques.

S'il n'y avait dans cette châsse de billets que ceux de 1562 et 1662, comment a-t-on pu dire que le chef était celui de S. Martin de Vertou?

J'admets que l'un n'ait pas eu de date; mais alors qu'exprimait-il? Son écriture était-elle trop *ancienne* pour le sous-prieur qui n'aurait pu la lire, et en conséquence n'en aurait pas fait autrement mention au procès-verbal?

Que penser d'un procès-verbal qui inscrit deux omoplates que, vingt-sept ans après, on trouve remplacées, sans que la communauté en sache rien, par une seule vertèbre?

Puis, tous ces procès-verbaux me paraissent rédigés sous l'influence d'une pensée unique, savoir si la châsse contient réellement le chef de S. Martin, pour l'en distraire et l'offrir aux religieux de Vertou. Le reste n'est dit qu'incidemment.

Pas un mot des suaires, et il y en avait pourtant, puisque j'en ai trouvé jusqu'à cinq! Pas un mot non plus des deux étiquettes sur parchemin que j'y ai observées!

Où sont les *quatre os des bras et jambes* et le *gros os de vertèbres?* L'inventaire que j'ai fait des différents paquets comporte bien des ossements analogues, mais non groupés ensemble.

D'où il suit que nous ne serions plus en possession des *six ossements* qu'au XVIIe siècle on *croyait être* de S. Florent.

Que ce mot *on croit* est vague et indécis dans une matière aussi grave que la constatation des saintes reliques!

Soit, nous les avons perdus ces *six ossements*. Quand et comment? je l'ignore. Toujours est-il que nous avons eu en échange *vingt-trois ossements* que les commissions épiscopales de 1828 et de 1858 ont reconnus pour être les ossements de S. Florent.

Je sais bien qu'on peut avancer que la châsse a dû changer intérieurement d'aspect, lorsque, en 1760, dom Placide Le Gault y aurait ajouté les ossements de S. Méen et de S. Judicaël; mais l'authentique, citée plus loin, dit seulement que deux ossements en furent extraits, à cette époque, pour être exposés à la vénération publique dans des reliquaires spéciaux. Donc les corps de ces deux saints étaient, antérieurement à 1760, conservés dans la châsse de S. Florent.

Les suaires ne m'ont pas semblé cousus de fraîche date, et il me serait impossible d'attribuer la disposition que j'ai constatée à la commission de 1828. Tout ce remaniement, fait avec soin et intelligence, puisqu'il tient compte du passé qu'il conserve, me paraît d'une époque beaucoup plus reculée.

Enfin, j'ajouterai, comme preuve décisive de la dénomination des ossements contenus dans le premier suaire, que la certitude *morale* de l'identité du corps suffit, d'après Benoît XIV, pour la recognition canonique.

Or, cette identité m'a paru résulter de ce quadruple concours de circonstances :

La désignation spéciale de la châsse, toujours vénérée comme châsse de S. Florent;

L'âge présumable des ossements, attesté par un médecin;

Le chiffre de vingt-trois, répondant assez exactement au partage fait entre les églises de Saumur et de Roye;

Enfin la réunion, dans un sac du XVIIe siècle, d'un fragment de reliquaire en corne, de morceaux de vêtements, de parcelles de peau de cerf, de restes d'un magnifique suaire du XIIe siècle, toutes choses qui coïncident parfaitement avec ce que l'histoire nous apprend de l'hagiographie de S. Florent.

IX.

Le 3 octobre 1828, les reliques de S. Florent, de S. Méen et de S. Judicaël, qui avaient traversé la révolution renfermées dans un tabernacle de bois jeté sur un confessionnal, et auquel on ne prit pas garde, furent reconnues authentiques par Mgr Charles baron de Montault des Isles, qui fit dresser procès-verbal de cette recognition solennelle (1).

Le 15 septembre 1829, M. Bancelin, curé de S. Nicolas de Saumur, par commission spéciale de l'évêque d'Angers, enleva les reliques du tabernacle et les déposa dans la châsse actuelle, qui, scellée *du cachet de la commune,* prit place sous le maître-autel, « en présence des autorités et des habitants de la paroisse, ainsi

(1) V. ce procès-verbal dans les archives de la fabrique de S. Florent.

que des habitants des paroisses circonvoisines que cette sainte cérémonie avait réunis (1). »

X.

Le 22 avril 1858, en vertu d'une délégation spéciale de Mgr l'évêque d'Angers, j'ouvris la châsse de S. Florent, en présence de M. Bompois, vicaire-général du diocèse, et d'un nombreux clergé.

A l'issue de la grand'messe, MM. les curés de S.-Pierre de Saumur et de S.-Florent-le-Vieil, levèrent la châsse de dessous l'autel, et la portèrent dans le sanctuaire, où fut immédiatement entonné le *Veni Creator*.

Brisant alors les sceaux, j'examinai les différents suaires qui renfermaient les ossements et leurs étiquettes spéciales, d'où je conclus à l'authenticité des saintes reliques.

La joie d'avoir trouvé un tel trésor se traduisit aussitôt par un chant d'action de grâces; après quoi les reliques furent encensées, et M. Bompois les prit à deux mains pour bénir les fidèles qui remplissaient l'église.

Après la cérémonie, la châsse fut portée à la sacristie, où s'opéra le partage du corps de S. Florent entre les deux églises qui portent son vocable.

Des reliques de S. Florent furent également distribuées aux églises de Varrains, du Bon-Pasteur à S.-Florent-lès-Saumur, de S.-Florent-des-Bois, au dio-

(1) V. le procès-verbal aux archives de la fabrique de S. Florent. — Il existe des copies de ces deux procès-verbaux au Musée diocésain.

cèse de Luçon, et à M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur.

XI.

Le parchemin qui authentiquait le premier suaire, quoique fort altéré par l'humidité, peut encore se lire aisément. Il est actuellement conservé au musée diocésain. On l'a taillé dans un livre de chœur, où paraissent encore, au revers, en belle gothique carrée, les lettres MI.

Voici la reproduction exacte de ce texte précieux :

†

Ce Sont les Reliques quj — furent trouuées En la Chasse de Monsr. St Florent, quand L'Abbaye fut deuastée des huguenots En l'an 1562. mises par moy Pierre le Breton Secrestain en l'Abbay^e^ Monsr. S^t^. Florent lez-Saumur.

f Pierre le B(reton)

Cest la Coppie de Lancien billet. 1662.

Le premier suaire étiqueté, et dans lequel étaient enveloppés les ossements de S. Florent, était en damas de soie violette, brochée de larges fleurs portées sur des tiges feuillagées. L'étoffe, quoiqu'en bon état, était fanée, ce qu'avait pu occasionner l'humidité du lieu et peut-être aussi un long usage, car je soupçonne que, avant d'être employée comme suaire, elle servit à l'abbaye sous forme d'ornement, peut-être de chasuble. Quoi qu'il en soit, elle date évidemment du XVIIe siècle, dont elle atteste le faire bien connu, et me paraît con-

corder parfaitement avec l'époque où le sacristain Pierre le Breton renouvela l'authentique (1662).

J'ai détaché un morceau de ce beau et fort tissu pour le conserver au musée ecclésiologique du diocèse.

Or, à ce suaire, cousu comme un sac, étaient adhérentes deux autres enveloppes : l'une en toile de lin, pliée en double et pourrie en partie, l'autre intacte et pouvant remonter au XIIe siècle.

Dans ce triple sac était roulé un petit paquet qui, ouvert, m'a fourni :

Une bande de toile brune, autrefois cousue de soie verte, et longue de 0,75 centimètres, sur une largeur de 0,09 c;

Trois petits morceaux de peau jaune tannée et épaisse, fatiguée par l'humidité;

Deux petits morceaux de toile repliée, comme pour former un bord, et cousue de soie bleue;

Un morceau de flanelle blanche;

Trois morceaux de drap noir ou serge épaisse.

A côté de ce rouleau, j'ai recueilli :

Un morceau de corne;

Un morceau de toile brune;

Un morceau de peau;

Un morceau de serge;

Un morceau de papier plié et en partie rongé par l'humidité. (C'était le procès-verbal dressé en 1828, lors de la recognition du corps de S. Florent).

Je n'ai pu en lire qu'une partie : je supplée au reste qui manque par des lettres mises entre crochets.

« Lorsque les moines p[artirent] en l'année 1790, ces reliqu[es qui] existoient dans l'abbay[e de S^t.] Florent,

furent déposées [dans cette] châsse, dans [l'église pa-[roissiale] de St. Florent.

» Leur authenticité fut reconnue le [30] octobre 1828 p[ar M]gr l'évêque d'Angers. . . . . le même . . . . el. . . . »

Au dos :

« St. Florent, de Mr. de B[eauregard, président] de la cour royale d'An[gers et du con]seil de la fabrique, de [Mr. de] Montlaur maire de la commune [, de Mr] Fouqueteau adjoint et au [tres nota]bles habitans ainsi des [. . . . . . con]seil municipal. . . . . les reliques de St. Main et de St. [Judicaël ont été mises] dans des ch[âsses à] part. . . . . »

Sur un autre fragment :

« jour pr. . . . . transcrit sur le regis-[tre de la f]abrique

» En [vertu] de pouvoirs d[e Mgr] l'évêque à Mr. Bance[lin, curé d]e St-Nicolas de Saumur le. . . . . translation de ces reliques dans [le] maître autel de l'église p[aroissiale de St] Flore[nt. . . . . .] le 15 sep-[tembre 1829]. »

Au dos, signatures :

« [de Beau]regard, Rapicault curé de St-Florent. »

Évidemment, pour avoir été ainsi soigneusement conservés et enveloppés dans le suaire avec les ossements, les différents morceaux d'étoffe que je viens d'énumérer devaient avoir, aux yeux des bénédictins de S.-Florent, une importance réelle, je dis plus, la valeur de

vénérables reliques, car je ne pourrais m'expliquer autrement leur présence en cet endroit.

A défaut de preuve certaine, qu'il me soit donc permis, jusqu'à plus ample informé, de supposer que tous ces fragments précieux que le temps a épargnés ne sont autres que des restes des vêtements de S. Florent. La flanelle blanche serait son vêtement de dessous, sa *subucula*; la serge noire, sa robe ou tunique talaire, *tunica talaris*, qui recouvrait la *subucula*; enfin le tissu de lin, le suaire avec lequel il fut enseveli sur le mont Glonne par ses disciples.

Si ces restes vénérables ont réellement l'origine que je me permets de leur attribuer, ils intéressent vivement l'archéologie. Aussi en ai-je détaché quelques échantillons que l'on pourra facilement au besoin étudier au musée diocésain.

Quant à cette peau jaune, dont il existe quatre fragments, je n'hésite pas un seul instant à y reconnaître la *peau de cerf* dans laquelle le moine Absalon rapporta, au xe siècle, le corps de S. Florent, de l'abbaye de Tournus à Saumur. Je suis d'autant plus hardi à l'affirmer que son existence est constatée positivement en 1482.

Cette peau était-elle un vrai *suaire*? ou bien n'était-ce qu'une besace dont Absalon se servit à l'occasion (1)?

(1) La Chronique de S.-Florent-lès-Saumur, communiquée par dom Martène à P. Juenin, qui en publia un extrait dans sa *nouvelle Histoire de Tournus* (Dijon, 1733), s'exprime ainsi au sujet de la peau de cerf : « Dissimulata capitis sanitate, peram cervinam, vestitum laïcalem, equum velocem, baculum peregrinalem, per fideles necessarios silenter et occulte quæsivit » (p. 106).

Les textes autorisent l'une et l'autre supposition.

Du reste, l'usage de ces sortes de suaires est incontestable au moyen âge. J'en donnerai ici quelques exemples, dont deux empruntés à l'histoire ecclésiastique du diocèse :

S. Brieuc fut transporté à l'abbaye de S. Serge dans une peau de cerf (1).

Une peau de cerf également renfermait les ossements de S. Maurille à la cathédrale d'Angers (2).

Sortant de l'Anjou, je constate qu'en 1721, à Reims, fut ouvert le tombeau de Henri de Braine, mort en 1240. Le corps de l'archevêque gisait dans une peau de cerf (3).

Tel fut aussi le mode adopté pour plusieurs rois et princes de la maison de France, inhumés à S.-Denis et ailleurs (4).

(1) Bolland., t. I Maii, p. 94. — Tresvaux, *Hist. de l'église et du dioc. d'Angers*, t. I, p. 98, 248.

(2) Note de dom Chamard,

(3) Cerf. *Hist. et descript. de N.-D. de Reims*, t. 1, p. 162.

(4) Son corps (Louis VIII, père de S. Louis, mort en 1266) ainsi enseveli avait été conservé dans un cuir fort épais qui était bien conservé (en 1793). — Ce cuir avait conservé toute son élasticité... Dans les fouilles de S.-Germain-des-Prés, on trouva un corps également enveloppé dans un cuir (Alexandre Lenoir, *Musée des monuments français*). Nous pourrions citer quelques autres exemples. Les corps de plusieurs princes de la maison des Plantagenets, au XII[e] siècle, furent apportés à Rouen, cousus dans une enveloppe de cuir ; c'étaient ceux de Henri I[er], de Henri-le-jeune, de Richard Cœur-de-Lion. Hugues de Grantemaisnil, mort à Londres en 1098, ayant demandé à être inhumé à l'abbaye de S.-Evroult, en Normandie, son corps y fut transféré, salé et cousu dans une peau de bœuf. Enfin on sait que S. Bernard fut enseveli dans un sac de cuir (V. B. de Peterborough ;

L'usage de ces peaux de cerf était même devenu si général pour les sépultures somptueuses, qu'un poète du XIIe siècle ne mentionne pas pour son héros une autre manière d'ensevelir. Le cuir, en effet, devait résister plus longtemps que la meilleure étoffe, et éloigner des chairs l'humidité qui corrompt et hâte la dissolution.

Ainsi procède-t-on à cette dernière cérémonie funèbre :

« On lave le cadavre d'eau et de vin. . . . . . . On l'enveloppe d'un drap de velours. Ensuite on recouvre le guerrier d'une peau de cerf; une bière est préparée : on l'y couche. »

« Garin se précipite sur le cercueil qui renferme son frère, il rompt le cuir de cerf bouilli, tranche le velours à l'endroit des yeux (1). »

XII.

Au point de vue purement archéologique, l'ouverture de la châsse de S. Florent fut l'occasion d'une magnifique découverte, car elle nous mit sous les yeux un morceau de suaire ancien, qui est actuellement l'un des plus curieux objets déposés au musée diocésain.

Le tissu est épais et solide. La trame violette est tissue jaune et or, de manière à former d'élégants dessins. Son ornementation la classe parmi les étoffes dites

Orderic Vital; Histoire de S. Bernard, etc.). Bon de Guilhermy. *Monographie de l'église royale de S.-Denis*, p. 73, note 2.

(1) Ed. Le Glay. *Fragments d'épopées romanes du XIIe siècle*, p. 128-147.

circumrotatæ (1) ou *scutellatæ* (2), à cause des *roues* ou *écus* dont elle est semée.

Sur le cercle de la roue, bordée de deux filets d'or, se détachent, également en or, des cœurs violets, qu'égaient des feuilles découpées en trèfles.

Au centre, des griffons adossés (3) ouvrent les ailes, replient leurs queues et montrent leurs griffes acérées.

L'abbé Bock cite des étoffes analogues dans ces deux textes d'Anastase le Bibliothécaire : « Et fecit (Leo III) ...... vestes duas, ex quibus unam cum rotis majoribus, habentem gryphes. » — « Item fecit vestem super altare tyriam, habentem gryphas majores (4). » — « Obtulit (Gregorius IV, ann. 827) vestes cum gryphis (5). »

Dans l'espace laissé vide entre quatre roues s'étalent des feuillages disposés en cercle et d'où s'élancent des trèfles découpés.

L'origine de cette étoffe serait byzantine, suivant l'abbé Bock, si compétent en pareille matière (6).

Son style la fait reporter au XIIe siècle, lors même que nous n'aurions pas, pour préciser l'époque de sa fabrication, une date à peu près certaine. En effet, l'an

(1) Bock. *Geschichte der liturgischen Gervander des Mittelalters*, Bonn, 1856, 1re livr., p. 8.

(2) *Ibid.*, p. 86.

(3) « Gryphes.... lupi vel pardi corpore, leones unguibus. » (Bochart.) — « Gryphes... sunt partim feræ terrestres, partim volucres, et sunt quatuor pedes habentes, et sunt similes leonibus corpore et capite, et pedibus et alis aquilis. » *(Institut. monasticæ,* III, 58, œuvre du XIIe siècle.)

(4) Léon III, en 795.

(5) Bock, 1re livr., p. 8, 12.

(6) 1re livr., p. 56, 86.

1159 fut faite une nouvelle translation du corps de S. Florent, et, selon toute probabilité, ce fut dans le suaire dont nous possédons un fragment que reposèrent les ossements sacrés qui désormais devaient avoir une châsse d'argent pour abri.

XIII.

S. Florent-lès-Saumur garda onze ossements, à savoir :

1. Tête du fémur de la cuisse du côté gauche;
2. Fragment inférieur du fémur du côté droit;
3. Un morceau de l'os des îles du côté droit;
4. Une vertèbre lombaire, une dorsale et trois cervicales;
5. Cinq fragments de côtes;
6. Une portion de clavicule du côté gauche;
7. Une moitié gauche du maxillaire inférieur;
8. Un morceau de la crête de l'os des îles;
9. Un morceau de condyle d'un des fémurs;
10. Trente deux fragments qui ne peuvent être classés d'après les organes auxquels ils ont appartenu;
11. Morceau détaché d'un des fémurs.

Tous ces ossements furent ainsi qualifiés scientifiquement par M. Bossard, docteur-médecin à Saumur, qui, en cette circonstance, comme en plusieurs autres analogues, voulut bien se mettre tout entier à notre disposition et nous faciliter la rédaction complète du procès-verbal, conformément aux instructions d'Urbain VIII, qui requiert l'assistance d'un anatomiste.

A l'église de S.-Florent-le-Vieil échut le lot suivant, que dénomma M. le docteur Renier, d'Angers :

1. Un fragment du temporal gauche;
2. Un fragment du maxillaire supérieur droit;
3. Cavité glénoïde d'une omoplate;
4. Une vertèbre cervicale, deux dorsales, une lombaire;
5. Les deux clavicules;
6. Une côte droite, une gauche et trois autres fragments de côtes;
7. Le sternum en entier;
8. Os coxal gauche (un fragment) et la crête de l'autre;
9. Un ischion;
10. Les deux tiers supérieurs du fémur gauche;
11. Un fragment du sacrum;
12. Petits fragments d'os longs et plats.

M. Renier, dans le procès-verbal conservé à S. Florent-le-Vieil, a constaté en outre que *ces ossements étaient d'un homme très-fortement constitué et mort très-âgé*. En effet, selon la tapisserie de Saumur, S. Florent serait mort à l'âge de 123 ans (1), ce que confirme la 4e leçon de son office propre, qui débute ainsi : « Sanctus Florentius, meritis plenus, in cellulâ sua Glonnensi felicem vitam feliciori consummatione consummans, migravit ad Christum, anno vitæ suæ centesimo vigesimo tertio (2). »

(1) *Senio confectus*, dit son office au Propre du diocèse d'Angers.

(2) *Officium proprium translationis*, p. 5. — *Office monastique*, p. 30.

XIV.

Le second suaire, d'une longueur de 1 m. 29 c. sur 0 m. 40 c de largeur, était cousu à larges points de fil noir ou attaché avec des épingles. Il contenait douze ossements que M. le docteur Bossard dénomma ainsi :

1. Fémur gauche;
2. Tibia gauche, portant trace d'une fracture du tiers inférieur, qu'on reconnaît à la formation du cal:
3. Cubitus du bras gauche;
4. Humérus du côté droit;
5. L'os sacrum;
6. Fémur et tibia du côté droit;
7. Fragment de fémur, sans désignation du membre;
8. Extrémité supérieure du sternum, reconnaissable à ses facettes qui s'articulent avec les clavicules;
9. Fragment d'un des os métatarsiens;
10. Calcaneum gauche;
11. Fragment de radius;
12. Trois fragments de côte et d'une phalange.

Il y avait aussi à l'intérieur un petit paquet de soie violette et de corde.

Le suaire a été partagé en deux; une moitié est restée dans la châsse; de l'autre moitié deux parts ont été faites, l'une pour le Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers, l'autre pour le Musée de l'hôtel de Cluny, à Paris.

Cette étoffe en soie, d'une parfaite conservation, est mince et légère. Le fond en est vert tendre, tissu de

jaune. Elle est divisée par bandes horizontales, longues et étroites, où des rinceaux alternent avec des oiseaux. Je l'attribue au xv[e] siècle, époque aussi de l'inscription écrite sur parchemin qui était attachée au suaire et en spécifiait la contenance.

Malheureusement l'humidité a tellement altéré l'encre qu'elle en a rendu la lecture impossible. Toutefois il reste assez de lettres gothiques pour ne pas se tromper sur l'âge de ces quelques lignes manuscrites, où M. Rédet, l'habile paléographe de Poitiers, n'a pu déchiffrer que le mot *inuocantur*.

Avec ce suaire était un papier, très-endommagé par l'humidité. Au revers, on lisait cette suscription :

†

De Sepulchro S[cti]
Francisci de Paula
anno 1661. Die Aprilis.

Le reste de la feuille était imprimé, avec des vides remplis par de l'écriture à la main. C'était une lettre mortuaire envoyée par l'abbaye de Marmoutiers à l'abbaye de Saumur pour recommander ses religieux défunts à ses prières.

Reverendissimis patribvs ac dilectis. . . . .
. . . .

mensis.

Obiit in *Domino*
Flahault prior eiusd', monrij. . (1)

(1) Monasterii. — J'ai reproduit en italiques tout ce qui est écrit à la main dans l'original.

congregationis Sancti Mauri : Cujus anima vestris pre (cib) us commendatur.

Requiescat in pace. Amen.

Martinus E. . . . .

28 Octobris In Majori-Monas. obijt . . . .

D. Bruno Rohart.

Requi[esc]cat in pace. Amen.

XV.

Le troisième suaire est en soie rouge, forte et épaisse. De distance en distance étaient cousus sur ce fond uni des trèfles lancéolés qui n'existent plus (1). Les cordons de soie jaune qui en fermaient l'ouverture et en faisaient comme un sac, étaient à l'intérieur détachés, mais non brisés.

La longueur de ce suaire était de 42 centimètres sur une largeur de 51. J'en ai pris un échantillon qui a été depuis déposé au Musée du diocèse d'Angers. Si j'osais lui assigner une date, j'inclinerais pour le xv[e] siècle.

Une bande de parchemin était attachée sur le suaire. On y lit en belles lettres onciales, d'un XII[e] siècle très-avancé, le nom de S. Méen, abbé :

Ossa sancti mEUENNI ABBATIS
et monACHI :. † :. (2)

(1) « Item, une autre chapelle vermeille figurée de trèfles. » (Invent. de l'abb. de Fécamp, 1502.) — Le suaire de S. Martin était également en pourpre : « Quando elevavit (beatus Perpetuus) corpus ejus a terra, involutum prius in purpura rubea et diligenter consutum. » (Grégoire de Tours, édit. de D. Ruinart, Paris, 1699, col. 1390.)

(2) Catalogue des confrères de notre congrégation qui sont decedez

M. le docteur Bossard qualifia comme il suit les six ossements de S. Méen, enveloppés dans le suaire :

1. Un fragment de l'os des îles;
2. Une vertèbre;
3. Un métatarsien et un métacarpien;
4. Un fragment de l'os temporal;
5. Plusieurs morceaux des os du crâne, nommés pariétaux;
6. Plusieurs morceaux sans désignation (1).

XVI.

Outre les ossements renfermés dans la châsse, il y en avait deux autres de S. Méen et de S. Judicaël que contenait un reliquaire en bois sculpté et doré, garni d'une vitre à la partie antérieure. Une étiquette écrite sur papier à l'encre rouge nommait ainsi ces reliques :

Reliquiæ sanctorum Mevenni abb (atis et)
Judicœlis Regis Britanniæ.

L'authentique à moitié rongée par l'humidité est conservée au Musée diocésain. J'ai restitué en lettres italiques toutes les parties altérées.

en ce monastère S.-Florent-les-Saumur. — « Domnus Carolus le Beuf prior d'Offar et de Fousse Bellay antiquus hujus monasterii obiit die decima nona augusti, anni millesimi sexcentesimi nonagesimi secundi (1692) sepultusque est in navi hujus ecclesiæ juxta idem altare sancti Mevenni. » (Archiv. de la Préfect.)

(1) V. ma *Notice historique sur le culte de S. Méen à Lasse*, Angers, 1859, p. 10 et suiv.

✝

« *Ces reliques de saint* Méen a*bbé et* de S. J*u*dicael *Roi* de Br*etagne* et moine on*t* esté *ti*rées des a*nciennes* Chasses et Mises dans ce Rel*iquaire*. En présence de Dom Placide *le* Gaut p*rieu*r de cette abbay*e et* de Dom François-Philippe F*riquet* sacriste *le* 20 Mars auant la *grande* Messe l'an de Jésus-Christ *mil* sept cent soixante. Laquel*le trans*lation a été Mise sur le *registre* des Actes capitulaires.

» F. (1) Placide Legault,

» prieur de S. *Florent* lez *Saumur*

» Fr. *Fr*. P. Friquet sacrista*in*. »

XVII.

Le quatrième suaire, en soie rouge, renfermait dans un sac en velours rouge, dit de Gênes (xve — xvie siècle), un morceau considérable de la Vraie-Croix, plusieurs reliques de saints et une authentique sur parchemin du xiiie siècle.

Je crois inutile de revenir sur cette découverte, toutes mes observations ayant été consignées dans un *Rapport* spécial qu'a imprimé la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV.

XVIII.

Le cinquième suaire, en velours violet, presque cendré, renfermait trois ossements qui furent nommés par M. le docteur Bossard :

(1) Frère.

1. Une vertèbre;
2. Fragment de métatarse;
3. Fragment sans désignation.

XIX.

Les 23 et 24 avril 1858, la châsse de S. Florent fut intérieurement garnie de damas rouge et l'on nettoya les ossements de la poussière qui les recouvrait, puis des suaires nouveaux en damas de soie rouge furent préparés en nombre égal aux suaires anciens.

Les ossements de S. Florent, de S. Méen et des autres saints dont Dieu seul sait les noms, une fois enveloppés, furent étiquetés et liés séparément avec des rubans de soie rouge, à l'extrémité desquels j'apposai le sceau épiscopal.

Enfin la châsse elle-même fut fermée avec des vis, liée par quatre rubans de soie rouge et scellée en plusieurs endroits sur cire rouge du sceau armorié de Mgr Angebault, évêque d'Angers.

Ce qui eut lieu, sous ma direction, en présence de trois témoins désignés par l'évêché : M. Louis Cochard, ancien curé de Montsoreau; M. René Brunetière, curé de S.-Florent-lès-Saumur et M. G. Rochard, aumônier du collége de Saumur.

XX.

La translation du corps de S. Florent dans une nouvelle châsse, le 2 mai 1159, motiva de la part du pape Adrien IV une concession d'indulgences, dont, par bulle datée de Latran, furent les distributeurs Guillaume,

évêque du Mans, Bernard, évêque de Nantes, Matthieu, évêque d'Angers, et Étienne, évêque de Rennes.

La Chronique de l'abbé Michel nous a conservé le souvenir de ce fait mémorable, et le *Livre d'argent*, le texte de la bulle pontifical, reproduite aussi par l'infatigable bénédictin Dom Huynes (1).

Je cite en entier ces deux documents.

« Hujus patris (Philippi abbatis) tempore translatum est corpus B. Florentii in capsam novam, studiosius præparatam, in qua nunc sanctus veneratione debita requiescit : ad cujus translationem ex præcepto felicis memoriæ Papæ Adriani (IV) accesserunt Joscius, archiepiscopus Turonensis, Matthæus Andegavensis, Stephanus Rhedonensis, Willelmus Cenomanensis, Laurentius Pictavensis, Bernardus Nannetensis, qui omnes summo honore et reverentia ossa venerabilis confessoris Florentii venerantissime transferentes anno ab Incarnatione Domini MCLIX VI nonas maij, universis fidelibus, ad eumdem terminum pia devotione beatissimi Florentii suffragia postulantibus, remissionem et indulgentiam peccatorum annis singulis concesserunt (2).

« Adrianus (IV) episcopus servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, W. Cenomanensi, B. Nannetensi, M. Andegavensi, et S. Redonensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filij nostri Philippus abbas et monachi Salmur. corpus beati Florentij quod

(1) P. 562, exempl. de M. le Curé de S.-Florent-le-Vieil.

(2) Ex chronic. Michaëlis, abbatis S. Florentii, sæcul. XIII° ineunte, apud Bolland. t. VI, p. 423.

in eorum requiescit ecclesia, in capsam novam studiosius preparatam debita desiderant veneratione transferri. Quocirca per apostolica vobis scripta, mandamus quatinus cum ab eisdem fratribus fueritis invitati, ad eorum ecclesiam accedatis et predicti sancti reliquias in loco novo, devotione congrua, juxta pium ipsorum fratrum desiderium recondentes, convenientibus ibi devotionis intuitu fidelibus Xpianis, peccatorum suorum remissionem sicut convenire videritis faciatis. Dat. Lateran. VIII. Idus februar. »

Mais à cette fête solennelle intervinrent aussi Jocius, archevêque de Tours, et Laurent, évêque de Poitiers, qui, unis aux autres évêques déjà nommés, publièrent une charte spéciale de *Pardon*. Or, comme le pape n'avait pas déterminé la forme de cette faveur spirituelle, mais l'avait laissée à leur *convenance* personnelle, ils octroyèrent pour la première année, la rémission du tiers de la pénitence imposée pour l'expiation des péchés commis. Pour les années suivantes, la rémission fut limitée à la septième partie de la pénitence. De plus, l'année qui suivit la translation, deux messes furent fondées, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts; lesquelles, à partir de l'an 1160, furent remplacées à perpétuité par une messe commune aux deux intentions à célébrer une fois la semaine.

« Jocius Turonensis archiepiscopus, Matheus Andegavensis, Stephanus Redonensis, Guillelmus Cenomanensis, Laurencius Pictavensis, Bernardus Nanetensis episcopi, omnibus sancte matris ecclesie fidelibus filiis, tam presentibus quam futuris, pietatis operibus habundare. Noverit omnium vestrum devote dulcedo dilec-

tionis quam anno ab incarnacione Domini millesimo centesimo quinquagesimo nono, v. nonas mai, ex precepto domini pape Adriani, in abbascia beatissimi confessoris Florencij convenimus gracia gloriosissimi corporis ejusdem debita veneratione transferendi in capsam novam studiosissimė præparatam. Ubi tam honorificentiam predicti piissimi confessoris quam etiam pie accedentium attendentes utilitatem, istam omnibus fidelibus devotionis intuitu ibi convenientibus peccatorum suorum fecimus remissionem. Terciam scilicet partem penitenciarum primi anni peccata oblita omnia. Quorum si quis recordatus fuerit penitat et penitencie injuncte tercia pars ei remittetur. Hoc etiam quod pre ire impetu parentes exasperastis, si tamen in eos manus non misistis, remittimus voce convenientibus. Si quis autem, quod absit! in patrem vel matrem manum miserit et postmodum penituerit, penitencie tercia pars ei dimittitur. Perjuratio quoque inque sepius incidenter vel stimulante ira incurritis in locutionibus vestris remittuntur. Nec est primi anni remissio videlicet, a sexto nonas mai usque ad octavas Pentecostem sequentis anni. Deinde quoque per singulos annos a vto habendas mai usque ad octavas beati Florencij septimam partem penitentiarum condonamus ejusdem anni. Amplius preter totius congregationis commune beneficium, quod abbas et totus conventus sanctissimi confessoris Florentij devote venientibus concesserunt duas cotidiė missas primo anno in abbascia debere celebrari constituimus, primam pro salute virorum, secundam pro requie defunctorum. Finito autem anno, pro utrisque videlicet tam pro

vivis quam pro defunctis singulas missas singulis septimanis in perpetuum celebrandas decrevimus. Valete (1). »

A ma demande et sur l'exposé de l'indulgence bénignement accordée autrefois par son prédécesseur Adrien IV, de sainte mémoire, N. S. Père le Pape Pie IX, heureusement régnant, par bref, donné à Rome, près S.-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 22 mai 1860, la quatorzième année de son pontificat, daigna accorder à perpétuité à l'église paroissiale de S.-Sauveur, à S. Florent-le-Vieil, une indulgence plénière à gagner, aux conditions ordinaires, par les fidèles de l'un et de l'autre sexe, le jour de la fête de S. Florent, 22 septembre, et le jour anniversaire de la translation de ses reliques, 2 mai, ou, au choix des personnes, un des sept jours qui suivent immédiatement ces deux fêtes de S. Florent (2).

XXI.

Au moyen âge, une châsse fut toujours un objet précieux, un monument où l'art embellissait une matière déjà riche par elle-même, car la dévotion des peuples tenait à ce que le saint qu'elle vénérait et en qui elle mettait sa confiance eût sur la terre une demeure digne de lui.

(1) *Codex argenteus*, aux Archiv. de la Préfect. — Ce livre était ainsi nommé à cause de sa couverture en argent.

(2) J'ai publié le texte de ce bref dans le n° 1 *de la Paroisse* (Paris, 1861), p. 9.

Nous étudierons maintenant les châsses qui continrent successivement les restes mortels de S. Florent, regrettant que les révolutions qui renversent tout, ne nous permettent plus d'étudier qu'à l'aide des textes transmis par les chroniqueurs des œuvres d'orfévrerie, où l'iconographie jouait un si grand rôle.

La plus ancienne mention que nous rencontrions est celle d'un *écrin en corne*, qui, au retour de Tournus, reçut le corps rapporté par Absalon. De cet écrin du xe siècle, j'ai eu le bonheur de retrouver dans la châsse de S. Florent un parcelle bien minime, il est vrai, mais à laquelle je ne puis assigner une plus vraisemblable attribution.

A l'écrin de corne, qui n'était que provisoire, succéda par les soins d'Amalbert, vers la fin du même siècle un vase d'airain, *vasculum æneum*, que bientôt après l'abbé renferma, grâce à la munificence du comte Thibaud, dans une châsse sculptée, qu'il plaça sur l'autel des matines.

C'est dans l'original même qu'il faut lire ces intéressants détails.

« Monachus ille Absalon scilicet nomine, qui supradicti Sancti reliquias a partibus Arvernis à monasterio sancti Philiberti, Tornaco nomine, quo Normannorum metu pridiano tempore fuerunt deportatæ, Deo sibi auxilium ferente, propriam retulit ad sedem in quoddam scrinium corneum eas ad tempus posuit conservandas: de quo cum in illud, ut diximus, in quo nunc conservantur (vasculum æneum) jam dictus abbas (Amalbertus) causâ tutioris custodiæ transmutasset, fabrum ferrarium qui eas extraheret, non enim aliter po-

terant aperiri, venire præcepit....... Vasculum aperiunt, veneranda ossa inde extrahunt, et in illud metallinum fusili opere compositum, in quo nunc continentur, aspiciente cuncto populo castri Salmuri, recondunt. Et ut cunctis liquido pateret, nullum de membris sancti abesse....... sæpe dictus abbas cunctis audientibus atque videntibus talia dicebat : en brachium S. Florentii, en crus, en costæ, et ita per omnia membra dicendo omnique populo cuncta ostendendo, in præparato à se vasculo collocavit. »

« Deinde comes Theobaldus divino fervore repletus, domni Amalberti hortatu, inter multiplicia bona, lecticum, super aram matutinalem situm, dedit et capsam B. Florentii vas æneum in se continentem superposuit, cujus frontem et latera decentibus imaginum sculpturis operuit. Retro vero prominentes ligneas imagines depinxit, tabulamque argenteam ante Dominicum altare composuit, cujus margo superior hos capiebat versus :

Quisquis nescit honos quorum hac venerantur in ara,
Prospiciat Petrum Paulumque assistere Christo.
Quam comes argento Theobaldus comere jussit
Quamque Amalbertus abbas jubet effigiari (1). »

Anastase IV, qui ne fit que passer sur le siége de S. Pierre, de 1153 à 1154, accorda dans ce court pontificat, à la demande des religieux du monastère, aux archevêques de Tours et de Bordeaux, l'autorisation nécessaire pour consacrer l'église abbatiale et transférer dans une châsse d'argent le corps de S. Florent.

Le *Codex argenteus* des archives de la Préfecture,

(1) Bolland, t. VI, p. 420.

nous a conservé la teneur de la bulle pontificale.

« Anastasius (IV) episcopus servus servorum Dei, venerabilis fratribus, scilicet, Burdegalensi et Turonensi archiepiscopis, salutem et apostolicam benedictionem. Monasterium sancti Florentii cujus corpus in ipso cænobio creditur esse reconditum, dilectis filiis nostris ipsius loci fratribus nos suppliciter exorantibus, facultatem tribuimus dedicandi et ipsius confessoris corpus in argentea capsa que parata est honestius collocandi. Quocirca per præsentia vobis scripta rogando mandamus quatinus cùm ab ipsis fratibus supra hoc fueritis requisiti, ad locum ipsum pariter accedatis et tam ecclesie quam etiam altaris noviter constructi dedicationem solemniter faciatis atque ossa predicti confessoris veneratione debita transmutetis. Quatinus expectantium de ipsa consecratione devotio per vos maxime valeat Domino auxiliante compleri. Datum Later. VIII idus Maij. »

Nous savons par Dom Huynes la forme de la châsse apportée de Roye à Saumur par ordre de Louis XI. Telles sont ses propres paroles : « Une des dites châsses estoit de bois tout couvert d'argent avec des lames d'airain et ornée des images suivantes : au frontispice estoit l'image de Nostre Seigneur sise en un trosne, et avoit au-dessus cette inscription : *Ego sum alpha et omega*, et *Ego sum qui sum*. De l'un et de l'autre costé estoient les images des apostres distingués par chapiteaux, et au-dessous de chaque image estoit le nom de l'apostre. Au derrière estoit l'image de S. Florent avec cette inscription : *Sanctus Florentius confessor*. Sur le tout estoient gravez ces vers et les histoires signifiées par iceux :

Hic ad Martinum Florentius ire jubetur.
Flumen transire et sine remige non reveretur.
Hic homo vesanus a multis vix cohibetur,
Cui prece vir sanctus, depulsa peste, medetur.
Presbiter effectus signis hic clarus habetur.
Hæc mulier natum recipit lumenque meretur.
Attonitam plebem serpentis ab ore tuetur.
Quem tumulus præsens cælo florere fatetur.

» L'autre châsse estoit un vase d'argent ou petit coffre qui contenoit le chef de S. Florent (1). »

Une cinquième châsse fut offerte par Louis XI à S. Florent. Dom Huynes, qui n'avait pu la voir, puisqu'elle fut fondue en 1562 par les huguenots, la décrit en ces termes, d'après les traditions de son monastère :

« Maistre Gervais Belier, orphevre d'Angers, élabora une fort riche châsse aux fraicts et par le commandement du roy Loys XI, laquelle il fit de six pieds de long, deux de large et cinq de haut, couverte de toutes parts d'argent doré, duquel or et argent la quantité estoit de trois cents marcs, merveilleusement élabouré. Au frontispice estoit représenté S. Martin conférant l'ordre de prêtrise à S. Florent. En après, comme S. Florent passe le Rosne dans une nacelle toute cariée et vermoulue sans aviron; comme il entendit la voix de l'ange luy monstrant le chemin de Glonne; comme ayant receu la bénédiction de S. Martin, il s'y retira; comme ayant receu le précieux corps de Nostre Seigneur, il rendit l'âme à son créateur estant en oraison;

(1) Dom Huynes, apud « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes », t. III, p. 482.

comme il chassa un serpent; comme les soldats lui froissèrent les épaules et à son frère Florian; comme il fut délivré des soldats, et comme il guerit un démoniaque.

» Cette châsse estant apportée en cette abbaye, on assigna le 25e jour de juin de l'an 1480 pour faire la solennité de la translation des sacrés ossemens (1). »

Enfin la châsse actuelle, que je ne crois pas antérieure au XVIe siècle et à qui la date de 1562, fixée par l'authentique, pourrait peut-être convenir, mérite quelques mots de description.

La châsse de S. Florent est en bois de chêne sculpté. Voici ses dimensions :

Longeur : 0,65 c.
Hauteur : 0,37
Profondeur : 0,42

Sa forme est celle d'un carré long, surmonté d'un toit à double pente. Des colonnes fuselées et annelées divisent en trois parties sa face principale. Les deux extrémités figurent des portiques en perspective dont les cintres reposent sur des pilastres cannelés ; les écoinçons sont ornés de fleurons. Au centre, S. Florent est représenté debout, tête nue, pieds chaussés. Il est vêtu de l'aube et de l'ample chasuble du moyen âge, dont l'orfroi forme en avant une croix en Y. Il a pour insignes et attributs distinctifs la crosse abbatiale, tournée en dedans, et dans la main gauche un livre qu'il appuie sur sa poitrine.

La face postérieure est sculptée d'entrelacs et d'étoi-

(1) Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. III, p. 482.

les : des ouvertures, que j'ai fait fermer, par crainte de la poussière, permettaient de voir l'intérieur et de faire toucher des objets de piété aux saintes reliques.

Sur le fond argenté se détachent en or tous les reliefs.

XXII.

L'ouverture de la châsse enlevée de force à la collégiale de Roye et l'inauguration de la châsse offerte par Louis XI, donnèrent lieu à une cérémonie solennelle que raconte en détail dom Huynes et que je reproduirai d'après lui, parce qu'elle renferme sur les usages liturgiques d'alors plus d'un fait curieux et utile à consigner. Ceux à qui ces études sont familières, ne regretteront pas la longueur de ce document, dont j'ai cru devoir m'inspirer pour l'ouverture de la châsse, en 1858.

« Cette châsse (1) estant apportée en cette abbaye (2), on assigna le 25e jour de juin de l'an 1480 pour faire la solennité de la translation des sacrés ossements, hormis du chef qu'on laissa dans le petit coffre jusques en l'an 1482, au moys de juin. A ces fins l'abbé Loys (3) convia Jean abbé de S. Pierre de Coustures (4) près le Mans, ordre de S. Benoist, et Pierre abbé de Loroux, ordre de Cisteaux; tous trois se revestants pontificalement en présence d'Auger de Brie, éleu pour evesque d'Angers, et de maistre Almaric Deniau, doyen de Cra-

(1) De S. Florent.

(2) De S.-Florent, près Saumur.

(3) Louis du Bellay fut abbé de S.-Florent de 1474 à 1504.

(4) Jean II de Tucé.

nois, et chanoine de l'église d'Angers, ces deux y assistant par le commandement du roy, et d'une infinie multitude de peuple de divers estats, âge et condition. Tous les autels estant ornez à l'advantage des plus riches et précieux ornements, les lampes, cierges, torches et flambeaux allumés de toutes parts en l'église, on posa sur l'autel deux châsses, savoir celle ou estoit le corps de S. Florent, apportée de l'église collégiale S. George de Roye, et une qui estoit d'antiquité en cette abbaye; puis on les mit chaque sur les espaules de deux religieux, qui les portèrent processionnellement et avec la plus grande pompe et dévotion qu'on put. De là on les remit sur le grand autel, où l'abbé de la Cousture célébra les sacrés mystères; et ayant achevé la confession générale et baisé l'autel, il exorcisa et bénist la nouvelle châsse que le roy (1) avait faict faire. Après quoy, on ouvrit les châsses susdites, pendant qu'au chœur, le chantre ayant entonné l'hymne *Veni Creator,* le chœur et l'organiste le poursuivirent jusques à la fin alternativement à qui mieux mieux.

» On trouva en celle de Roye les sacrés ossements de S. Florent en une peau de cerf, décemment enveloppez, selon qu'avoit fait Absalon les enlevant furtivement de l'abbaye de Tournus (2), pour les apporter en ces quartiers de Saumur, et tant les ossements que la peau estoient entiers sans aucune corruption. De plus on y

(1) Louis XI.

(2) Au temps de l'invasion des Normands, les religieux se réfugièrent à Tournus avec le corps de S. Florent, que leurs hôtes voulurent conserver à leur départ. Mais Absalon le leur ravit par stratagème. V. D. Martène. *Thesaur. Anecdot.*, t. III, col. 843.

trouva deux lettres testimoniales touchant la translation du mesme sacré corps en icelle, faicte (1) par les mains sacrés et vénérables de Théodoric, évesque d'Amiens, et de Baldouin, évesque de Noyon, scellées des sceaux desdits évesques et du chapitre de Roye; avec une lame de plomb, large d'un poulce, longue de la paume de la main, sur laquelle estoient gravez ces mots : *Hic requiescit corpus beati Florentii confessoris* (2); lesquels sceaux et lame estoient pendants à la peau de cerf.

» En l'autre châsse, qui estoit dès longtemps en ce monastère, on trouva aussi les ossements de S. Florent, selon qu'on les y avoit eus de tout temps, enveloppez décemment en un voile rouge.

» Tout ce que dessus veu et mis sur l'autel, le chantre entonna au chœur l'introït de la messe *Os justi* (3).

(1) Le 28 septembre 1152. Voici une partie de cette lettre « Notum sit omnibus præsentibus et futuris sacrum corpus beati Florentii confessoris translatum de veteri vase et in præsenti vase repositum per sacras manus Theodorici episcopi Ambianensis et per sacras manus Baldouyni episcopi Noviomensis, IV kalendas octobris. Actum publice sub testimonio cleri et populi Royensis, anno ab incarnatione Domini MCLII, sedente Romæ Eugenio III, Remis Sampsone archiepiscopo, regnante Ludovico rege Francorum, filio Ludovici regis; Radulpho Viromandorum comite.... » *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. III, p. 484.

(2) J'ai déposé au Musée ecclésiologique du diocèse deux lames de plomb analogues, qui proviennent de l'abbaye de S.-Nicolas-lès-Angers et sur lesquelles on lit en caractères du XI[e] siècle :

Reliquie sci Petri apostoli.
Reliquie sci Albini.
Reliquie sci....

(3) Messe du commun des confesseurs.

La messe achevée, frère Robert de la Haye, prieur de S. Pierre de Rest (1), moyne de cette abbaye, prescha publiquement touchant cette translation : discourant de la bénignité et libéralité de Dieu et de la munificence et largesse du roy Loys XI. Après la prédication, lesdits révérends abbez élevèrent les sainctes reliques ; et les mettant toutes ensemble avec les lettres susdites dans la nouvelle châsse, le chantre entonna l'hymne *Te Deum laudamus*, que le chœur et l'organiste achevèrent mélodieusement. Jean Bouet et Mathurin Barilleau bachelier en decrets, prestres, notaires apostoliques et tabellions publics, assistèrent à tout ce que dessus et en donnèrent acte que nous avons suivy.

» Après cette translation, le roy continuant ses dévotions et libéralitez, fit faire un riche reliquaire en forme de chef, et l'envoya en cette abbaye par maistre Simon Brahier et Jean Robineau, notaire et secrétaire de Sa Majesté ; lesquels l'an 1482, le 16e jour de juin, l'offrirent au nom du roy pour y mettre et reposer le chef de S. Florent, et fut receu sur le grand autel de l'abbaye par l'abbé Loys et son couvent..... Le roy donna de plus à cette abbaye des tapisseries rehaussées de soye et de fil d'or (2). »

XXIII.

Le culte se manifeste non-seulement par les honneurs rendus aux corps des saints et les indulgences que ga-

(1) Près Montsoreau.

(2) Dom Jean Huynes. *Histoire de l'abbaye de S.-Florent, près Saumur*. Mss. de la Préfecture. V. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III.

gnent ceux qui les vénèrent, mais aussi par le respect qui s'attache aux lieux que ceux-ci ont habités et édifiés, aux endroits où ils ont opéré des miracles et laissé par des bienfaits signalés la trace de leur passage.

Sur les bords de la Loire, le souvenir de S. Florent est toujours vivant parmi les fidèles qui n'ont point oublié la pieuse origine des sanctuaires de S.-Pierre et de Mayet.

S. Florent construisit sur le mont Glonne, un oratoire qu'il dédia à l'apôtre S. Pierre : « Quadam die secessit Florentius in locum qui dicitur mons Glonna, prope alvum Ligeris...... Fecit ibi vir sanctus oratorium in honore beati Petri. In quo loco per orationes servi sui multas virtutes Dominus operari dignatus est. Cæcos enim illuminavit; dæmoniacos curavit; vitam in vigiliis, cum psalmorum Missarumque ducebat orationibus (1). »

Jusqu'à la révolution, cette église S.-Pierre, dont il reste quelques ruines dans le jardin de la cure, fut en effet l'église paroissiale (2), l'église S.-Sauveur étant exclusivement réservée aux religieux du Prieuré.

Le Propre du diocèse a copié la chronique, et la chronique à son tour s'est inspirée de la tradition.

(1) *Officia propria diœcesis Andegavensis*. Andegavi, 1858, in fest. a S. Florentii, lect. V.

(2) L'église S. Pierre devait avoir la forme d'une croix latine, avec un clocher au centre du transsept. La chapelle, qui flanque le côté méridional, date de 1666. On remarque à la chapelle de la Polinière, qui est au nord, des portions de voûte du XVe siècle, époque qui contrebouta par des contreforts d'angle, le mur droit du chevet. L'ensemble de la construction, de style roman, paraît remonter au XIe siècle.

« Son nom même, dit l'abbé Cirot de la Ville, est un caractère d'antiquité; la marque distinctive des anciennes églises est d'être consacrées au Sauveur, à la Sainte Vierge, à S. Etienne ou à quelqu'un des apôtres. »

« Cette réflexion du savant que je cite, ajoute à cette occasion M. Ravenez, dans ses *Origines religieuses de Bordeaux*, est très-judicieuse, et elle est pour moi une preuve de l'authenticité de la tradition.

» Du moment que l'on admet la mission de S. Florent au mont Glonne, il faut aussi reconnaître l'exactitude de ce que dit la légende au sujet de l'érection par cet apôtre, d'une église, d'une chapelle, d'un oratoire. Evidemment le premier soin du pasteur a été de choisir un lieu de refuge pour ses brebis.

» Quel a été le caractère de cette construction? Etait-ce un monument architectural élevé dans de vastes proportions, présentant toutes les garanties de durée, de stabilité; ou plutôt n'était-ce pas une simple masure élevée à la hâte, un réduit, une grange peut-être, appropriée tant bien que mal aux besoins du culte nouveau? »

Je penche d'autant plus volontiers pour cette dernière hypothèse, qu'il existe un document à date certaine, qui atteste que cet oratoire primitif était en bois, *Oratorium ligneum*.

Il fallut en effet une autorisation spéciale du pape Adrien IV, pour que l'abbé Philbert pût renverser cette construction provisoire, mais respectable par son antiquité et son origine et la remplacer par un édifice plus durable en pierres, *lapideam ecclesiam*.

Voici d'après dom Huynes, le texte de la bulle du pape Adrien (1).

.... « Petivistis à nobis, dilecti in Domino filij, ut in Andegavensi parrochia in loco in quo ligneum oratorium habetis, et terras ac·vineas, lapideam vobis ecclesiam construendi licentiam largiremus, in qua monachis ibidem habitantibus et servientibus eorum tantùm divina officia ministrentur.... Lapideam vobis ecclesiam liceat in loco supradicto construere, et ad convocandum fratres duo tantum tintinnabula habere. Dat. Later. kalend. marcij. »

Michel de Baugé, 26e abbé de S. Florent (1324-1325), passe pour le fondateur du prieuré de Mayet.

« Le livre des abbés dit...... qu'il fonda le prieuré de Mayet avec une fort belle chapelle, mais nous voyons par plusieurs bulles que la chapelle estoit déjà du temps de l'abbé Mainier (XIIe siècle) sous l'invocation de S. Florent. Il se peut faire qu'en ce temps-là, il n'y avait que cette petite chapelle qui est voutée et où paraissent des armes du Bellay, et que l'abbé Michel fit faire cette grande et belle qui est à costé sous l'invocation de Nostre-Dame (2). »

Il est facile de concilier les deux opinions en disant que la chapelle fut très anciennement bâtie et que le prieuré ne date que du XIVe siècle ; car la chapelle et le prieuré sont deux choses si distinctes, que N.-D. paraît avoir été l'église conventuelle ou prieurale.

En effet, le pape Célestin III, dans une bulle datée

(1) Adrien IV siégea de 1154 à 1159.

(2) D. Huynes, p. 263, verso.

du 14 mars 1192, mentionne parmi les appartenances de S. Florent. « *Ecclesiam sancti Petri cum capella sancti Florentii de Maiet.* »

Cette chapelle avait pour but de consacrer un fait local, celui de l'expulsion du serpent qui dévastait le pays. La grotte ou caverne dans laquelle il se retirait existe encore; la chapelle a été bâtie dessus et on ne l'a conservée qu'en mémoire du miracle opéré par l'apôtre du mont Glonne.

La chapelle actuelle ne remonte pas au-delà du XVe siècle. Les armes de la maison du Bellay, que l'on remarque sculptées aux clefs de voûte, peuvent en faire attribuer la construction à l'un ou à l'autre des deux abbés de ce nom, Jean et Louis, qui se succédèrent. Ils gouvernèrent l'abbaye de 1431 à 1504. L'écu ogival y est sommé de la crosse abbatiale, tournée en dedans.

Le plan, presque carré, n'admet qu'une travée. La porte en accolade et sculptée de choux frisés, s'ouvre au nord et est surmontée d'un écusson aux armes de France. L'autel, adossé au mur de l'orient, est en pierre et a été consacré, ainsi que la chapelle. Son rétable, également en pierre, est surmonté de deux statues de la Ste Vierge et de S. Florent; l'une et l'autre portent encore des traces de coloration.

S. Florent est représenté bénissant; à ses pieds sort du rocher le serpent qu'il chasse de la contrée et se lève, pour s'agenouiller et rendre grâces, l'enfant noyé qu'il va remettre vivant à sa mère.

XXIV.

Je ne dirai rien du culte liturgique dont fut honoré S. Florent en Picardie et en Anjou.

Les Bollandistes ont publié l'office propre de la collégiale de Roye et moi-même j'ai épuisé la question dans les quatre brochures, dont voici les titres:

Office monastique de S. Florent, prêtre et confesseur, restitué d'après les manuscrits. Angers, 1859, in-12 de 36 pages.

Commentaire sur l'office monastique de S. Florent. Angers, 1859, in-8° de 32 pages.

Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris. Andegavi, 1859, in-4° de 20 pages.

Cette brochure, qui contient un projet d'office propre de S. Florent, a été imprimée exclusivement pour la Sacrée Congrégation des Rites.

Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris, a S. Rituum Congregatione approbatum. Andegavi, 1862, in-12 d'une feuille.

Je me contenterai, à ce propos, de faire une simple réflexion.

L'office nouveau, concédé, à ma demande et sur ma présentation, par la Sacrée Congrégation des Rites, est en partie calqué sur l'ancien office monastique, dont il fait revivre à S.-Florent le souvenir effacé par les désastres de la révolution; puis il conserve une date à jamais mémorable, le 2 mai, qui deux fois fut témoin de la translation solennelle du corps de S. Florent et

unit pour toujours, dans la mémoire des générations actuelles et à venir, les années 1030 et 1858.

Une règle liturgique étend à tout le territoire l'obligation de fêter un patron de lieu.

Or, tels furent autrefois les territoires des deux monastères bénédictins.

L'Appendice aux Statuts du diocèse (1) détermine les limites du territoire de S.-Florent-le-Vieil, qui comprenait les paroisses actuelles de :

S.-Pierre de S.-Florent.

Notre-Dame du Mesnil.

S.-Pierre ès-liens de Bouzillé.

S.-Laurent du Mottay.

S.-Gilles de Botz.

S.-Jean du Marillais.

S.-Florent de la Chapelle S.-Florent.

S.-Jacques de Beausse.

S.-Florent de la Boissière.

S.-Macaire.

D'après les pièces d'un procès terminé en 1772, le territoire de S.-Florent-lès-Saumur, comprenait les paroisses de :

S.-Lambert-des-Levées.

S.-Martin-de-la-Place.

S.-Pierre de Chenehutte.

S.-Hilaire-des-Grottes.

S.-Barthélemy de S.-Florent.

S.-Florent de Varrains.

(1) Cet appendice appartient à M. le curé de S.-Florent-le-Vieil. Il n'y en a pas en Anjou d'autre exemplaire connu.

S.-Julien de Distré.
S.-Vincent des Ulmes.
S.-Jean de Denezé.
Notre-Dame de Nantilly de Saumur.

Rien ne donne mieux idée du culte liturgique, après l'office complet du Missel et du Bréviaire, que l'insertion du nom d'un saint soit dans le Martyrologe, soit dans les Litanies.

Il est facile de se convaincre que l'un et l'autre honneur ne furent pas refusés à S. Florent, car le Martyrologe romain lui consacre cette mention spéciale au 22 septembre :

« In pago Pictaviensi, sancti Florentii presbyteri, » et le Bréviaire manuscrit de l'abbaye bénédictine (xve siècle), dont a hérité la bibliothèque publique de Saumur, l'inscrit en tête des confesseurs, même avant son maître S. Martin, qui est relégué au second rang (1).

Je cite ces litanies à titre de document historique, car je n'ignore pas que, dans l'état actuel de la liturgie et surtout après le décret de la S. Congrégation des Rites du 8 mars 1631, cette pièce n'a aucune valeur liturgique. Je voulais seulement rappeler avec Benoît XIV que les litanies étaient autrefois une espèce de catalogue et que S. Florent y figurait à titre de patron local.

« Nihil aliud sunt (litaniæ) quam cathalogus Sanctorum, qui à fidelibus rite et licite invocari possunt, teste Fortunato Scacio de notis et signis sanctitatis, sect. X.

(1) Voir mon opuscule : *Bréviaire manuscrit de l'abbaye de S.-Florent-lès-Saumur*, Angers, 1861, p. 2.

cap. 3. *Litaniæ habent rationem cujusdam cathalogi Sanctorum, qui a fidelibus rite ac licite coli et invocari possunt* (1).

XXV.

Une autre preuve du culte public, c'est le nom du saint donné à une église ou à un autel.

L'église abbatiale de S.-Florent-lès-Saumur fut consacrée sous le vocable de S. Florent, mais dans cette même église le saint confesseur fut plus spécialement honoré à l'autel *matutinal* qui portait également son nom. Ainsi en était-il au xve comme au xe siècle, au rapport de la chronique monastique :

« ...... Dans l'église (de S.-Florent-lès-Saumur, vers 979-986, sous l'abbé Amalbert), estoient cinq autels; le dominical estoit en l'honneur de la très-sainte Trinité et des apôtres S. Pierre et S. Paul; le matutinal en l'honneur de S. Florent; le troisième à costé gauche en l'honneur de Nostre-Dame; le quatrième à costé droit en l'honneur de S. Jean l'Évangéliste et au milieu de l'église ou pendoit la représentation de nostre redemption étoit l'autel Sainte-Croix, autour duquel on pouvoit aller...... l'entrée de l'églize étoit une tour quarrée sur laquelle étoit un clocher de bois de hauteur proportionnée où étoient les grosses cloches. Celles pour l'office du jour, elles estoient dessus le chœur (2). »

(1) Discursus Pr. Lambertini de S. Joseph. V. *Analecta juris pontificii* 1859, col. 1513.

(2) D. Huynes, p. 65.

Par suite des réparations faites, sous Jean du Bellay, à son abbaye de S.-Florent de Saumur, une nouvelle dédicace devint nécessaire. Elle eut lieu le 5 mai 1465. Il y avait alors :

1º Le grand autel ou Autel dominical, en l'honneur de Dieu, la Ste Vierge, St Jean Évangéliste, S.S. Gervais et Protais, avec reliq. de ces deux Sts (1465) et S. Florent.

2º Autel matutinal — S. Jean Baptiste. S. Florent.

3º Aut. S. Antoine (au dessous de nº 2.) — S. Antoine et tous les Sts.

4º Aut. N.-D. — Vierge.

5º Aut. des Vierges — Ste Madeleine — Ste Catherine — Toutes les Vierges.

6º Aut. des confesseurs. — S. Martin. — S. Benoît, abbé — Tous les Confesseurs.

7º Aut. des Martyrs (près la sacristie) S. Etienne — S. Laurent — S. Julien — S. Georges — S. Maurice.

8º Aut. des apôtres. — S. Pierre — S. Paul — Tous les Apôtres (1).

XXVI.

Hors du diocèse d'Angers, S. Florent fut également fêté, à l'occasion de la possession au moins momentanée de ses reliques. Outre Roye et Ceaux, je citerai encore l'abbaye de Tournus, qui ne cessa son office que lors de sa sécularisation. Le chanoine Juenin ne laisse pas de doute à cet égard, lorsqu'il dit :

(1) D. Huynes, p. 312.

« On en faisoit dans l'Abbaïe (de Tournus) un office à 12 leçons (qui est proprement l'office monastique), le 23 de septembre; le 22, jour de sa mort, étant rempli par celui de S. Maurice et de ses compagnons (1). »

XXVII.

« Il existe deux opuscules rarissimes de l'office de S. Florent, tel que le faisaient les chanoines de Roye. En voici la date et le titre :

Officia propria regalis Ecclesiæ Royensis. Lutet. Paris. 1764, in-8°.

Offices propres en latin et en français, à l'usage de la ville de Roye. Compiègne, 1774, in-18.

» La fête de S. Florent était double de première classe, avec octave. Il y avait une hymne propre aux premières vêpres et à laudes. — Le dimanche, dans l'octave, on célébrait, sous le rit double de seconde classe, la fête de la *Réception des reliques de S. Florent*. Les premières vêpres avaient une hymne propre.

» La fête de S. Florian se célébrait le 4 mai, sous le rit double.

» S. Florent est resté patron de la paroisse S. Pierre et aussi de la ville de Roye.

» Dans le propre actuel du diocèse d'Amiens, il n'en est même pas fait mémoire, ce que je regrette fort, car les bréviaires modernes des évêques de la Mothe et de Mioland avaient maintenu une tradition avec laquelle rien n'autorisait à rompre (2). »

(1) *Nouvelle Histoire de Tournus*, Dijon, 1733, p. 41.

(2) Lettre de M. le chanoine Corblet, au Musée diocésain.

« On expose encore à Roye le buste de S. Florent, mais il ne contient que des reliques de S. Florian. Pendant toute l'octave, les parents et les nourrices le font baiser aux enfants *pour les faire parler*. On réussit du moins à les faire crier, attendu que ce buste, horriblement laid, leur inspire une véritable frayeur (1). »

XXVIII.

S. Florent est connu en Artois sous le nom de S. Floris, vocable d'une paroisse du diocèse d'Arras, au doyenné de Lillers.

A ma demande, M. Degrusson, curé de S.-Floris, a bien voulu, par lettre datée du 25 novembre 1858, me transmettre quelques renseignements sur le culte et l'iconographie du saint confesseur.

« On invoque spécialement S. Florent, dit-il, pour la guérison de très-jeunes enfants en langueur ou qui pleurent beaucoup.

» J'ai vu aussi de temps en temps des personnes venir ici en pèlerinage pour des infirmités de différentes sortes.

» Il n'y a point d'époque déterminée pour ces pèlerinages.

» Les pèlerins ont coutume d'allumer des chandelles et de réciter neuf *Pater* et neuf *Ave Maria*. Ce sont des neuvaines abrégées.

» Je ne connais aucune prière, soit manuscrite, soit imprimée, en l'honneur de S. Florent.

(1) Lettre de M. J. Corblet, du 13 mai 1859.

» Le buste de S. Florent, vénéré à S.-Floris, me paraît dater au moins du siècle dernier. Il a 35 centimètres de haut sur 25 de large et est en bois de chêne sculpté. Le saint est vêtu d'une pèlerine à collet droit et porte une couronne sur la tête. Une cavité, creusée au milieu de la poitrine, servait autrefois de reliquaire : elle est vide aujourd'hui.

» J'ai retrouvé dans le clocher une vieille statue en pied de S. Florent, également sculptée en bois de chêne. Il est habillé en surplis et tient à la main un livre ouvert du côté du peuple, sans doute pour indiquer son apostolat sur le mont Glonne, où il porta la bannière de l'Évangile. Je l'ai fait restaurer et replacer dans l'église (1). »

XXIX.

Dans le diocèse de Luçon, une église paroissiale est dédiée sous le vocable de S. Florent, dénomination qui lui vient incontestablement de la dépendance de l'abbaye angevine.

Voici quelques documents sur l'antiquité de ce vocable, qui me sont fournis par l'abbé Aillery, dans son excellent *Pouillé de l'évêché de Luçon* (Fontenay, 1860).

En 1099, Hébert, vicomte de Thouars, concède à l'abbaye de S.-Florent-lès-Saumur : « Ecclesiam S. Florentii, prope Casam, cum toto presbyterali feudo. »

Calixte II, 18 février 1122; Innocent II, 1er février 1142; Eugène III, 11 avril 1146; Adrien IV, 6 février

(1) L'original de cette lettre est conservé au Musée diocésain.

1159; Alexandre III, 17 février 1163; Urbain III, 28 décembre 1186, nomment toujours dans leurs bulles cette église *Ecclesia S. Florentii.*

Un titre de l'an 1166 lui donne deux appellations différentes : *Ecclesia S. Florentii de Casa, Ecclesia S. Florentii prope Casam Vice-Comitis sita* (1).

Les *Pouillés* contiennent la même désignation qui de nos jours seulement a varié, car pour distinguer cette localité des autres ayant un nom identique, on l'a qualifiée *S.-Florent-des-Bois.*

« Cure séculière de S. Florent. » (Pouillé de 1648.)

« Ecclesia parochialis S. Florentii : jus præsentationis ad abbatem monasterii novi ac veteris Sancti Florencii, ordinis S. Benedicti. » (Pouillé de 1665.)

« Cure de S.-Florent. *Présentateur :* l'abbé de S.-Florent près Saumur. *Revenu :* 400 l. *Populat. :* 700 communiants. » (Pouillé de dom Fonteneau, XVIIIe siècle.)

L'église de S.-Florent-des-Bois, située à trois lieues de Napoléon-Vendée, sur la route de Luçon, vient d'être reconstruite. Il ne sera donc pas hors de propos d'accorder quelques mots de souvenir à l'ancienne église que j'ai vu démolir en 1860. En plan, elle dessinait un parallélogramme terminé à l'orient par une abside plus étroite que la nef. La construction tout entière pouvait dater du XIe ou du XIIe siècle. La charpente apparente avait été mise en place au XVe siècle, époque à laquelle furent ouvertes les fenêtres trilobées de la nef et établie la piscine percée dans la paroi méridionale.

(1) S.-Florent n'est pas éloigné de la Chaise-le-Vicomte.

Saccagée par les protestants en 1568, elle n'avait relevé son clocher qu'en 1727.

Son mobilier se composait d'un encensoir rond à dôme flamboyant (XVIe siècle), d'un autel dédié à sainte Néomay (1677), de deux cloches (1652, 1771), d'un tabernacle à colonnes feuillagées (XVIIIe siècle), et, au grand autel, d'un rétable peint au siècle dernier. Cette toile, fort médiocre, représente S. Florent vêtu de la coulle noire des bénédictins, à genoux, les yeux au ciel, et tenant dans la main droite la crosse abbatiale.

XXX.

Enfin, pour terminer ici tout ce qui a rapport aux diverses formes du culte, je rappellerai que, vers l'an 968 ou 969, le comte Thibaud fonda en l'église cathédrale de Tours une prébende canoniale du titre de S. Florent, « scituée proche la chapelle Saint-Gervais ou saint Martin avoit coutume de faire ses oraisons et d'y offrir le saint sacrifice de la messe (1). »

Il existe près de Niort (Deux-Sèvres) un village qui porte le nom de S.-Florent et qui, du diocèse de Saintes, est passé, depuis la révolution, dans celui de Poitiers (2). Peut-être le nom a-t-il été motivé par quelque chapelle érigée sous le vocable du saint confesseur ou quelque possession de l'abbaye angevine.

(1) Dom Huynes, p. 77 verso.
(2) Abbé Briand, *Histoire de l'Eglise Santone*, t. I, p. 507.

XXXI.

L'iconographie est la science des images. Or, les images des saints ne sont différenciées entre elles que par les attributs spéciaux assignés à chacun d'eux. Traitant ici de l'iconographie de S. Florent, j'ai donc surtout à m'occuper des attributs par lesquels les artistes, peintres, tapissiers, sculpteurs ou graveurs, ont cherché, à différentes époques, à le désigner et le caractériser.

Ces attributs sont de trois sortes, selon que l'on considère S. Florent comme *prêtre*, comme *abbé*, ou enfin comme *thaumaturge*.

Plusieurs attributs spécifient, à des degrés divers, son sacerdoce : ce sont le *camail*, le *surplis*, le *livre*, le *calice*, la *dalmatique*, la *chasuble*, la *barrette* et la *tonsure*.

Le camail, dont il est revêtu à S.-Floris et sur les tapisseries de Saumur, serait un attribut assez vague de sa nature, car dans les pays froids du Nord il couvre les épaules de quiconque siége au chœur, si l'on ne pouvait invoquer en faveur de son emploi des textes anciens qui montrent qu'il était porté par les solitaires.

Le surplis blanc, long et à manches pendantes, ainsi que la tonsure, sont des marques de cléricature. L'étole seule, mise sur le surplis, pourrait dénoter l'ordre de prêtrise, qu'indiquent suffisamment le calice remis entre ses mains par S. Martin, et la chasuble, qui sert à offrir le saint sacrifice de la messe.

Les tapisseries de Saumur représentent S. Florent

avec la tête rasée et les cheveux taillés en couronne, le calice à la main. Elles y ajoutent la dalmatique, symbole de son diaconat ou de la prélature que lui aurait conférée l'évêque de Tours (1).

La chasuble paraît sur la statue de la chapelle de Mayet, la châsse de S. Florent et les images qui se vendaient autrefois à Roye.

Les tapisseries figurent encore S. Florent avec une calotte profonde ou toque, qui plus tard, dans le cours des siècles, se transformera en barrette (2). Elles lui mettent aussi des chaussures aux pieds, car, en iconographie, il appartient aux trois personnes divines, aux anges et aux apôtres seulement de marcher pieds nus.

Si nous recherchons quelle peut être cette chaussure à l'époque de S. Florent, nous trouvons ce renseignement précis dans les *Annales archéologiques*, tome II, p. 155 : « De tout temps elle fut soumise, comme le reste du costume, à cette loi de grave et décente simplicité qui en a réglé les modifications ou maintenu les usages. Jusqu'au règne de Constantin, le clergé conserva à peu près exclusivement celui des sandales qu'avaient portées les apôtres......... L'usage des sandales, qui avaient fini par n'appartenir en propre qu'aux évêques, dura jusqu'au XIIIe siècle ; celles des prêtres et des ordres inférieurs avaient leurs courroies cousues et non agrafées. Mais dès le IVe siècle, la chaussure ha-

(1) Jusqu'au XVIe siècle, les évêques et les abbés sont représentés vêtus de la dalmatique sous la chape.

(2) V. dom de Vert. *Explication simple, littérale, et historique des cérémonies de l'Eglise*. Paris, 1708, t. II, pl. IV.

bituelle était le brodequin et le soulier à oreilles, lacés ou entièrement couverts. »

Enfin, le livre que S. Florent tient à la main, ouvert ou fermé, symbolise son esprit de prière et de méditation. C'est aussi, si l'on veut, ce *Missel* ou ce *Psautier* pieusement conservés comme des reliques à l'abbaye de Saumur, et dans lesquels il lisait les prières de la messe ou les formules des exorcismes. Le livre lui est donné, à bon droit, comme attribut, sur les tapisseries, la châsse angevine, la statue de S.-Floris, les vitraux et les images de Roye.

Comme moine, S. Florent porte la coulle, la crosse comme abbé.

Je trouve la crosse abbatiale sur la châsse, le sceau du prieuré et le rétable de S.-Florent-des-Bois. Mais, à aucun titre, cette crosse ne peut lui être imputée, tout au plus pourrait-on lui donner le bâton sur lequel il appuyait sa vieillesse et affermissait ses pas chancelants, car rien, dans l'histoire, ne prouve l'*abbatiat* ni même la vie monastique de S. Florent.

C'est, il faut bien le dire, non une erreur, mais une usurpation des bénédictins, qui crurent se grandir en faisant remonter jusqu'à S. Florent l'origine de leur monastère du mont Glonne.

Un titre de l'an 1756, aux archives de la Préfecture, est scellé au sceau de F. Placide le Gault, prieur de S.-Florent. Ce sceau, de forme ovale, porte en légende :

SIGILL. (1) PRIORIS S. (2) FLORENTII SALMVR. (3)

(1) Sigillum. — (2) Sancti. — (3) Salmuriensis.

Dans le champ est gravé S. Florent debout, la crosse en main et vêtu de la coulle monastique, qui couvre sa tête.

C'est ce sceau qui m'a fourni l'idée de la médaille que j'ai fait frapper à Paris en souvenir de la translation d'une partie du corps de S. Florent à Saint-Florent-le-Vieil.

J'ai accepté la *coulle* parce que je la crois antique et que dom de Vert (1), qui la nomme aussi *cape* ou *capot*, n'hésite pas à la faire remonter jusqu'aux premiers siècles et à la considérer comme un vêtement commun et d'usage ordinaire. Les bénédictins ont donné à cette coulle, dans le tableau de l'église de Saint-Florent-des-Bois, la couleur noire de leur coulle de chœur; mais là encore je différerais presque de sentiment avec eux, car je ne puis oublier que les vêtements primitifs furent en Gaule d'une teinte rousse, qui était la couleur native de la laine. Martial le dit expressément dans ce vers significatif :

« Roma magis fuscis utitur, Gallia rufis, »

et Cassien confirme ma manière de voir par l'emploi, dans sa règle, des mots *lacerna birrus*. Mais si la serge noire que j'ai trouvée dans la châsse provient réellement des vêtements de S. Florent, la couleur noire leur serait seule attribuable, et il faudrait alors, en face d'un monument certain, renoncer à une opinion formée sur l'étude des textes.

J'arrive maintenant au thaumaturge. Trois miracles

(1) T. II, pl. VIII.

surtout paraissent avoir fixé l'attention des artistes : ce sont le passage du Rhône, la délivrance d'un ou de plusieurs serpents, et l'enfant arraché aux flots pour le rendre à sa mère.

Chacune de ces scènes va être l'objet d'explications particulières. Le passage du Rhône, exprimé sur une des anciennes châsses, paraît adopté spécialement en Picardie, où trois monuments méritent d'être signalés.

M. le chanoine J. Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, a bien voulu se dessaisir, en faveur du musée diocésain d'Angers, d'une gravure du siècle dernier que son format de petite dimension, sa taille peu soignée et les vives couleurs dont elle est enluminée destinaient à une économique popularité.

S. Florent, debout dans une barque, montre du doigt l'endroit où il veut aborder à l'ange qui le conduit, et qui, la rame à la main, fendant l'onde agitée, vient de quitter une rive montagneuse. Il est vêtu de l'aube, de l'amict et de la chasuble antique ; de la main droite il indique, de la gauche il tient un livre ouvert. Sa tête, rasée, ne porte qu'une couronne de cheveux ; sa barbe est courte et épaisse. Aux irradiations de son nimbe, s'ajoute un rayon lumineux qui part des hauteurs du ciel et arrive jusqu'à lui. Une espèce d'oiseau dont la langue siffle, ou plutôt une manière de dragon emplumé, se tient à l'avant de la barque.

On lit au bas de la gravure :

« S. FLORENT.
» Patron de la Ville de Roye
» le 22. Septembre. »

Le second monument est un vitrail du XVIe siècle, dont la description me paraît avoir été faite par un *antiquaire* novice en iconographie.

« Dans la deuxième division de la fenêtre, située à droite, allant de haut en bas, nous avons remarqué ce qui suit :

» 1° Un personnage portant l'auréole, une chasuble, et un livre de la main gauche, monte dans une barque dont les extrémités sont détruites, et que conduit un ange l'aviron à la main.....

» 3° Trois autres personnages, un très-jeune, à partir de la gauche, à genoux aux pieds du saint, portant la croix; un autre enfant, plus grand, aussi à genoux et les mains jointes. Au dessous de ces deux personnages, on lit l'inscription suivante : *Philippe et Florent de Roye*..... Au dessous des deux divisions de la fenêtre règne l'inscription suivante, dans la forme que voici, en caractères gothiques : *Messire Antoine de Roye chvr... Roye et de Madame Marguerite du Bois lequel mourut à la..... les monts l'an mil V^c et XV. pries Dieu p^r lui.* »

Cette verrière du commencement du XVIe siècle, est dans l'église du Plessier-de-Roye (Picardie). Evidemment ce sont les patrons S. Philippe et S. Florent qui y sont représentés avec les jeunes gens, enfants de Antoine de Roye et Marguerite du Bois (1).

« Tout en haut du pignon (de l'église S. Pierre, à Roye), exhaussé dans le cours du XVIe siècle, on aper-

(1) V. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VI, p. 574-575.

çoit, à demi-brisée, une statuette de S. Florent dans sa barque (1). »

Or telle est, d'après l'office de S. Florent, l'explication de cette barque qui traverse le fleuve sans rames, ni avirons, mais protégée par l'ange du Seigneur. « Factum est post beati martiris Floriani excessum cum beatus Florentius, angelo revelante, commonitus, in partes Galliarum pergeret, pervenit ad fluvium Rhodanum, ad portum qui dicitur Lugdunum, invenitque ibi navem sine gubernatore : erat enim undique confracta. Volens igitur vir sanctitate plenus quam tocius ad missam festinare, nam dies dominicus erat, intravit in eam et facto crucis signo, ait : deduc me, Domine, in voluntate tua. Et mox sine gubernatore flumen illud pertransivit. Angelus quippe Domini custodivit eum (2). »

Les tapisseries de Saumur et la statue de Mayet nous montrent S. Florent chassant par sa bénédiction un ou plusieurs serpents qui rendaient le mont Glonne inhabitable et dévastaient tous les environs. C'est encore l'office propre de S. Florent qui va nous fournir les éléments nécessaires pour l'explication de ce thème iconographique :

« Est quidem locus prope alveum Ligeris, scilicet quasi medio milliario et in eo spelunca ubi multi inerant serpentes magni et minores, estque nomen ipsius Glonna....

(1) J. Corblet. *Description des églises de Roye,* Amiens, 1844, in-8°, p. 4.

(2) *Office monastique de S. Florent,* Angers, 1859, p. 25.

» Beatus confessor Florentius ad locum Glonne, super fluvium Ligeris situm, divinitus sibi designatum perveniens, drachonem sevissimum ibi latentem peremit.....

» Semel per annum, orandi gratia, Turones ire consueverat. Quo cum pergeret, venit ad locum qui dicebatur Murus, nunc Salmurus, super fluvium Ligeris, ubi populus obviam ei rogabat eum dicens : Vir sancte, serpens magnus adest, et pecora devorans, ab ipso nos liberes, obtestamur. Quibus vir Dei : Et nunc quidem ad pastorem nostrorum Martinum pergo, cui hæc quæ à me poscitis primitus indicabo, ad vos relaturus quid inde jusserit..... Turonis perveniens beato Martino narravit quid sibi in via contigisset. Tunc beatus Martinus ait : Frater, revertens ad locum habitationis tuæ, præcipe serpenti in nomine Dei ut inde abscedat et amplius nulli christiano nocendi habeat potestatem : quod et fecit (1). »

L'enfant, qui, sur la statue de la chapelle de Mayet, se lève pour rendre grâces à son bienfaiteur, est cet enfant que S. Florent retira des flots de la Loire, où il était depuis trois jours, et rendit à sa mère, heureuse de recouvrer à la fois et son fils et l'usage des yeux. L'office monastique rapporte brièvement cette troisième scène : « Iter autem agens venit ad fluvium Vigennam, ad locum qui dicitur Candatæ, ubi mulieri cæcæ visum reddidit eique unicum filium jam triduo in aquis submersum vivum et sanum reddidit (2). »

(1) *Office monastique*, p. 29, 30.
(2) *Ibidem*, p. 29.

XXXII.

Peu de diocèses sont aussi riches en tapisseries anciennes que le diocèse d'Angers (1). Je n'ai point ici à les énumérer, mais, s'il m'est permis de faire une comparaison entr'elles, je ne trouve point celles que possède l'église de S.-Pierre, à Saumur, inférieures aux autres, tant sous le rapport du dessin et du coloris que pour l'intérêt qu'offre leur iconographie. Bien plus, elles sont datées et expliquées par des légendes en vers. Leur donateur y est nommé et ses armoiries y sont semées à profusion.

Il était juste que l'abbaye de S. Florent, qui fut autrefois si renommée pour sa fabrique de tapisseries (2), eut elle aussi, à l'instar de la cathédrale et du Ronceray (3), son chœur paré de tentures précieuses, et c'est une bonne fortune réelle pour l'archéologie qu'elles aient échappé au pillage des huguenots, au mépris du siècle dernier, si dédaigneux pour le passé, et à l'indifférence des trente premières années de ce siècle pour les objets d'art.

Nous ne saurions trop louer M. le curé de S.-Pierre du bon goût et des soins empressés avec lesquels il les conserve dans son église et empêche tout ce qui pourrait les altérer et les endommager.

(1) V. mon opuscule : *Les tapisseries du sacre d'Angers*, Angers, 1858.

(2) Martène. *Amplis. Collectio*, t. V, col. 1106, 1131. — Choqueel. *Essai sur l'histoire des tapisseries*, Paris, 1863, p. 13.

(3) Les tapisseries du Ronceray, relatives à l'Eucharistie, sont maintenant au château de Serrant.

Dom Huynes raconte ainsi la générosité de l'abbé qui en fit cadeau au monastère de S. Florent, où elles sont restées jusqu'à la révolution :

« Les premières années que Jacques le Roy fut abbé de ce monastère St-Florent, il s'accorda assez bien avec les moynes et fit plusieurs choses dignes de loüange : à l'entrée du portail de l'églize, il fit percer la muraille pour donner plus de jour dans la nef, il y fit mettre des vitres ornées de belles peintures, elles ont estéz rompuez depuis ce temps là, il fit pauer le chœur de carreaux et disposez auec artifice ; on appercoit encore quelques peintures sur les carreaux aux lieux sur lesquels on a moins marchez. Il fit faire l'an 1524 une tapisserie de haute lice pour mettre autour des chaises du chœur, contenants toute l'histoire de la naissance, vie et mort de St Florent et Florien son frère et coustèrent deux mil soixante six liures, ou sont descrits des vers.....

» Il fit faire aussy un Moïse de cuiure pour le chœur à la hauteur d'un grand homme et tant pour la façon que pour l'auoir fait apporter de Troye en Champagne, il cousta douze vingt quatorze liures. Plus une crosse d'airain pour soustenir au-dessus du grand autel le corps de Nostre Seigneur et quatre anges sur quatre pilliers d'airain. Il fit refaire les orgues, les augmentant de beaucoup, à quoy il employa quatre mil sept cent trente deux liures. La plupart de ces choses ne paroissent plus, comme à quelques autres réparations qu'il fit faire, n'oubliant à faire mettre les armes de sa famille en plusieurs endroits. Il eut quelque désir de continuer les voultes du cloistre et fit

faire les deux qui sont deuant le chapitre ou ès clefs sont les armes de sa famille (1). »

La tapisserie de S. Florent (2) se compose de six pièces et chaque pièce se divise en trois tableaux. Chaque tableau est élucidé par une légende gothique, qui règne à la partie inférieure sur deux lignes. Je ne reproduirai pas les abréviations, d'ailleurs peu nombreuses, à cause des difficultés typographiques que cela occasionne, et, aussi pour plus de commodité, je donnerai aux vers la forme de quatrains qu'ils ont en réalité.

Première pièce.

1. Les empereurs sont assis, couronne en tête sur le même trône, escortés de hallebardiers qui forment leur garde d'honneur. Dioclétien, armé d'un glaive, tout prêt à frapper, donne verbalement l'ordre de poursuivre les chrétiens, ordre que Maximien remet par écrit à un messager. l'éperon au talon, qui s'agenouille devant son maître.

Ce tableau est armorié de l'écu ogival et sommé de la crosse tournée à senestre, de Jacques le Roy; il se blasonne ainsi : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent à une bande de gueules; aux 2 et 3, échiqueté d'argent et d'azur.*

« Comme empereurs et tirannicques princes
Dioclecian Maximian ensemble.

(1) Dom Huynes, p. 382.

(2) Cette tapisserie a été décrite sommairement par M. Godard-Faultrier, qui a accompagné sa notice d'un album de planches dessinées, un peu trop rapidement, par M. Hawke.

Leurs messaigers affin que crie et se assemble
Ilz enuoyent en diuerses prouinces. »

2. Aquilien s'avance au seuil de sa maison pour recevoir le message que lui adresse l'empereur. Le *messager*, qui est descendu de son cheval, qu'un valet tient par la bride, se découvre et s'agenouille humblement pour accomplir sa mission. Il a au côté la corne avec laquelle il appellera les populations pour leur lire l'édit impérial.

« Aquilien du pays de bauiere
Estoit preuost lequel sans contredict
Des empereurs vient recevoir le edit
Por publier par cruelle manière »

3. Assis sur son trône, Aquilien montre aux deux frères, qui refusent de renier leur foi, l'édit qu'il vient de recevoir et leur enjoint d'adorer les idoles, placées sur un groupe de colonnes et devant lesquelles se prosternent déjà des adorateurs, au son de la trompe du héraut d'armes qui les y convie.

« Aquilien fit le edit publier
Qui contenoit adorer les idoles
Mais Florian et Florent par parolles
Le Dieu des dieulx ne veullent oublier. »

Deuxième pièce.

1. Aquilien siége sur un trône, dont le dais damassé est garni d'une frange et auquel on monte par trois degrés de pierre recouverts d'un tapis bleu semé d'é-

toiles. Sa main droite est levée comme pour rendre la sentence de mort; il tient son gant dans la main gauche. Il est assisté de deux conseillers, assis à ses côtés, dont l'un se nomme AMAND, et dont l'autre met la main sur sa poitrine, comme s'il voulait exprimer que c'est en conscience que l'arrêt a été porté.

S. Florent et S. Florian, vêtus d'une tunique bleue et les pieds chaussés, sont amenés devant le *prévôt*, les mains liées derrière le dos et serrées par des cordes aux bras et à la ceinture. Ces soldats sont armés de hallebardes, de masses ou de sabres. Sur le sabre de l'un d'eux est écrit en capitales : NOV . SIQAS (1). Les armes de l'abbé Le Roy sont suspendues entre deux piliers de la Renaissance. L'écusson, en forme de bannière, est adossé à une crosse tournée en dedans.

« Acquilien en publicque assistance
De les noyer a donné iugement
Graces a Dieu rendent deuotement
Prenans en gré la cruelle sentence. »

2. Une troupe de soldats, armés de hallebardes et de masses, conduisent les deux saints au supplice, en les frappant avec les cordes qui les attachent; sur le sabre d'un des bourreaux, on lit : VNDI . AT .

A un arbre est pendu un écusson découpé qui se blasonne : *de..... à deux crosses de.... en pal et adossées.*

(1) Ces lettres se remarquent assez fréquemment sur les tapisseries, où elles forment presque toujours bordure aux vêtements des personnages figurés. Je les ai constamment trouvées dépourvues de signification.

« De la prison il les feist retirer
Et deuant luy les mena tout batant
Mais en la foy chacun deulx est constant
Et pour icelle ilz se offrent martirer. »

3. Les gardes se sont endormis, la tête dans les mains et étendus à terre ou simplement assis, au pied du pommier, où les deux saints, qui se font leurs adieux, sont attachés ensemble. Un ange, en aube et l'étole rouge croisée, délie les cordes et annonce à S. Florent que son frère seul est destiné au martyre. Ces lettres sans signification sont gravées sur le sabre de l'un des soldats : ATMETOFISAT.

« Dessoubz ung arbre ilz se sont endormis
Lange du ciel a sainct Fleurent se addresse
Le desliant luy dit parolle expresse
Que confesseur il est à Dieu promis. »

Troisième pièce.

1. S. Martin est dans son oratoire, à genoux, occupé à prier. Devant lui, il a posé sur un banc son livre et sa mître précieuse. Il est vêtu du rochet et de la mosette de couleur bleue. A travers la porte entr'ouverte et garnie de pentures fleurdelisées, on aperçoit l'autel de l'oratoire, orné d'un parement à frontal et fanons, garnis d'un retable en bois où la Vierge est sculptée tenant l'enfant Jésus, surmonté d'un dais de couleur orange et accompagné de chaque côté de courtines. Le croisillon du nord est fermé par un chancel de bois, à travers les colonnes duquel regardent les assistants.

A la voix de l'ange qui lui parle, S. Martin se détourne pour écouter l'annonce qu'il lui fait de l'arrivée à Tours de S. Florent.

Ecusson en bannière, aux armes de Jacques Le Roy, avec la crosse en pal par derrière.

« A sainct Martin lange vient annoncer
De sainct Florent la joieuse venue,
Sa vie aussi, en sainctete tenue
Pour en la gloire eterne sexaulcer. »

2. S. Martin, chapé et mitré, va processionnellement au devant de S. Florent, précédé d'un clerc qui porte la croix et accompagné de ses chanoines en surplis et aumusse grise.

Le cortége est arrivé à la porte de la ville, au-dessus de laquelle la statuette de S. André, S A, bénit et tient la croix instrument de son supplice.

L'évêque de Tours prend par la main le disciple que le ciel lui envoie : S. Florent s'appuie sur son bâton de voyage et est suivi par l'ange qui lui a montré le chemin.

Ecusson ogivé aux armes de J. Le Roy.

« Et luy venu en la ville de Tours
Par saint Martin est receu humblement
Quj est ioyeux de son aduenement
Puis le conduict sans faire aucuns destours. »

3. S. Martin, chapé, mitré, et assisté de ses chanoines en surplis et aumusse, au bras ou sur la tête, ordonne prêtre S. Florent, vêtu de la dalmatique des

diacres et lui confère le pouvoir de consacrer, en lui présentant un calice.

La cérémonie se fait à un autel, couvert d'un daîs, entouré de rideaux, garni d'un parement et d'une nappe avec deux chandeliers placés de chaque côté d'un retable arrondi par le sommet et représentant la crucifixion.

« Pour demonstrer de Dieu l'entier effect
Qui ja lauoit pour confesseur eleu.
Par sainct Martin le tout congneu
Il fut à Tours sacre et presbtre fait. »

Quatrième pièce.

1. S. Florent est dans sa chambre; la toque sur la tête, il prie les mains jointes, et lit dans un livre posé devant lui sur un banc sculpté à l'imitation de parchemins plissés. Son ange lui adresse la parole.

Au pilier qui sépare les deux scènes, écusson découpé.

S. Florent, assisté de son ange, et le rituel en main, fait un signe de croix sur les dragons qui peuplent le mont Glonne et les chasse de ce lieu.

Ecu en bannière, aux armes du donateur.

« A sainct Florent lange manifesta
Que au mont de Glonne il feroit sa demeure
Et la venu divinement labeure
Tant que serpens hors dicelluy osta. »

2. La chapelle de S.-Pierre est bâtie. S. Florent, la tête nue et tonsurée, y prie à genoux, et regarde la

statue du prince des apôtres que lui montre son ange. S. Pierre d'une main tient un livre ouvert, de l'autre la clef du ciel : il est posé sur un autel à parement bleu fleuronné, dont le frontal et les fanons sont frangés.

Ecu ogival de l'abbé, à un pilier.

« Ung oratoire assis sur ferme pierre
Sainct Florent sert dessus le mont de Glonne
La plusieurs gens ayans vaillante bonne
Homm(e de) Dieu et monseigneur sainct Pierre. »

3. De nombreux habitants, hommes et femmes, se pressent à la porte d'une ville fortifiée, au-dessus de laquelle est écrit LA VILLE DE MEVR. Tous suplient, en se découvrant, le saint confesseur d'avoir pitié d'eux. S. Florent, suivi de son ange et son psautier sous le bras, leur promet qu'à son retour il aura égard à leur demande.

« Pres Meur sur Loyre auoit ung gros serpent
Qui vomissoit le venin serpentin
Eu au retour conseil de sainct Martin
Preserue tous du mal qui en depend. »

Cinquième pièce.

1. S. Florent, toujours accompagné de son ange, un camail sur les épaules, écoute la femme aveugle qui, prosternée à ses pieds, le supplie de lui rendre son fils noyé dans la Loire.

Il prie à genoux et, pour témoigner que Dieu agrée

sa demande, il voit tomber sur lui du ciel un rayon de lumière.

A un arbre, écu ogivé aux armes de l'abbé.

« Pour son enfant vne femme aueuglee
Le vint prier de cueur a Dieu renge
En luy disant en leaue est submerge
Trois jours y a dont je suis desolee. »

2. S. Florent, ayant près de lui son ange et son livre de prières à la main, montre l'enfant que des mariniers tirent de l'eau. L'enfant se tourne aussitôt vers son libérateur que la mère, guérie en même temps de sa cécité, remercie à genoux.

« Le sainct se mect en devote oraison
Et pour l'enfant humblement prye Dieu.
En vie appert puis tyre hors du lieu
Donne à la mère entiere guerison (1). »

3. S. Florent, que ne quitte pas son ange, vêtu du camail et la tonsure aux cheveux, est accompagné jusqu'à la porte de la ville par S. Martin, chapé et mitré, qui l'embrasse cordialement. L'évêque est accompagné d'un chanoine en surplis, l'aumusse au bras et son bréviaire à la main.

(1) Suivant la légende, ce serait à Candes que ce miracle aurait été opéré. D'après la tradition locale, au contraire, l'enfant se serait noyé à l'*Esvière,* au pied de la colline de S. Florent. L'erreur a peut-être pu venir du terme latin, employé pour préciser le lieu, car *Condate* signifie la jonction de deux cours d'eau, ce qui a lieu à l'Esvière aussi bien qu'à Candes V. *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 383, 429, 441.

S. Florent ouvre son rituel et y lit, en présence du peuple, accouru au devant de lui, la croix et la bannière en tête, les prières qui font sortir de son repaire, plein d'ossements et de crânes décharnés, le serpent monstrueux, qui était l'effroi du pays.

« A sainct Martin en la ville de Tours
Du uil serpent repairant (1) pres de Meur.
Fait le recit par parler doulx et meur
Puis au retour le chasse en loings destours. »

Sixième pièce.

1. L'oratoire, dédié à S. Pierre, est envahi par une foule d'estropiés et de malheureux, hommes, femmes, enfants, qui viennent chercher près du serviteur de Dieu un remède à leurs maux corporels. S. Florent, en camail, prie pour eux, les genoux en terre et l'on voit, aux béquilles que l'on accroche à l'autel de S. Pierre et aux ex-voto appendus au porche, que sa prière est très efficace auprès de Dieu.

Ecusson découpé, avec crosse en dedans, aux armes du donateur.

« De toutes pars venoient à l'oratoire
De sainct Florent pour sante receuoir
Les languissans ayans fait leur deuoir
Sains retournoient par œuure meritoire. »

2. S. Florent vient de rendre le dernier soupir, dans un lit à ciel et rideaux verts. Ses yeux sont fermés,

(1) Qui a son repaire.

ses mains jointes et ses épaules couvertes de son camail. Les fidèles entourent son lit, au pied duquel se tient, le ciboire à la main, le prêtre en surplis, aumusse et étole rouge, qui lui a administré les sacrements des mourants et lui donne une dernière bénédiction. Près de lui est un clerc en surplis, coiffé de son amict et brûlent deux torches de cire jaune.

L'âme, presque nue et nimbée, est portée au ciel par deux anges dans une auréole de lumière.

Au-dessus de la porte de la chambre est un buste de S. Pierre devant lequel un cierge est allumé.

« Six vingtz trois ans obtint vie en *ce mōde*
Et en octobre a Dieu lesperit *rend*
De tout cecy es cieulx est apparent
Par mort fut prins la dixiesme *kalende.* »

3. La cérémonie de la sépulture commence. Le cortége funèbre entre dans l'église par la porte septentrionale; la croix précède avec deux torches le corps du défunt couché et en chasuble, sur un brancard recouvert d'un drap bleu et porté par quatre clercs vêtus du surplis et coiffés de la barrette. Une foule nombreuse se presse autour du corps : une femme lui fait toucher un tableau.

« *Après s*a mort fut *si* bien estime
Que de tous lieux accouroient a grans taz.
*P*tres clercz et gens de tous estas
Jusques au lieu ou il fut inhume. »

4. Une chapelle est dédiée à S. Florent; le sacristain en porte les clefs. Dans cette église est élevé un autel,

dont le parement jaune a un frontal, des fanons et une nappe pendante. Sous un dais à dossier et assise sur l'autel, la statue de S. Florent, habillée d'une dalmatique, tend les mains aux fidèles qui viennent l'invoquer. Deux cierges brûlent en son honneur, et des courtines glissent dans des tringles de fer de chaque côté de l'autel.

L'abbé Jacques Le Roy prie à cet autel; il a posé devant lui son livre sur un coussin armorié et montre sa crosse où pend le *sudarium* (1) et les anneaux qui ornent les doigts de ses deux mains (2). Son écusson en bannière est à ses côtés.

« Par tres reuerend pere en Dieu
Mons[r] labbe Jacques le Roy
Je fuz donnee a ce sainct lieu
Ce moyennant deuot arroy
Priez vostre souverain roy
Que de tout mal soit deffendu
Vng bien fait nest jamais perdu. »
1524.

(1) Ce linge, qui dans le principe, dut empêcher la sueur de ternir la hampe de la crosse, est devenu depuis, comme il l'est encore en Italie, le signe distinctif de l'abbé *commendataire*.

(2) On a voulu voir dans la pluralité des anneaux la pluralité des bénéfices, abbayes ou évêchés, ce qui ne serait pas facile à prouver en mainte circonstance. Il faut y reconnaître plutôt une règle liturgique bien ancienne qui persévère encore de nos jours, puisque le *Cérémonial des Evêques* autorise le prélat officiant à porter plusieurs anneaux : « Extractisque ei (Episcopo) per assistentes diaconos annulis, lavat manus.... quibus tersis, reponuntur ei annuli ab eodem presbytero assistente. » (Lib. II, c. 8.)

XXXIII.

Il est temps de mettre fin à cette étude hagiographique, déjà bien longue pour plus d'un lecteur, peut-être.

J'aurais voulu lui donner plus d'attrait en la parant de quelques fleurs et en lui ôtant cette aridité inhérente à tout ce qui est discussion ou exposé. Mais, si je n'ai pas écrit une œuvre littéraire, la faute n'en est pas au sujet, qui comportait de plus amples développements et des considérations de différentes sortes que j'ai systématiquement écartées. Au besoin, mon excuse sera celle-ci, et je n'en veux pas d'autre : j'avais beaucoup de choses à dire, la plupart neuves et inédites, et il me fallait être court. J'ai tenu avant tout à être exact, tout en restant concis, clair, sans digressions ni inutilités, profitable au diocèse, en consignant, comme sur un livre de chronique, une série de faits qui forment ce que j'appellerai l'ecclésiologie, la liturgie et l'iconographie de S. Florent, trois branches vivaces d'une souche féconde, qui est l'hagiographie.

X. chanoine Barbier de Montault,

Commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France

30e SESSION, A FONTENAY-LE-COMTE.

Le Congrès archéologique s'est ouvert le dimanche 12 juin, dans l'enceinte du Palais de Justice, sous la présidence de M. le Préfet de la Vendée. Plus de 250 adhérents avaient répondu à l'appel de la Société Française. Tour à tour présidée par Mgr l'évêque de Luçon, par MM. de Longuemar, l'abbé Lacurie, Segrestain, l'abbé Auber, l'abbé Le Petit, de Caumont, Arnaud, de Rochebrune, les séances ont sans cesse réuni un nombre considérable d'auditeurs.

D'importants mémoires ont été faits sur les antiquités mérovingiennes, carlovingiennes, du moyen-âge, de la renaissance, par MM. l'abbé Baudry, l'abbé Auber, de Longuemar, de Rochebrune, Dugast-Matifeux, Fillon, Ledain, Charon. Des discussions intéressantes, auxquelles ont pris notablement part MM. de Caumont, Fillon, le savant et infatigable secrétaire-général du Congrès, Segrestain, le docteur Cattois, dont la science

cosmopolite captive si vivement les auditeurs, Pécard, Charvet, G. de Fontaine, et plusieurs autres archéologues et numismates sont venus animer toutes les séances du Congrès.

Deux excursions scientifiques ont eu lieu. Le mercredi, environ cent membres du Congrès sont allés visiter l'église romane de Nieul, dont la restauration a été confiée à l'habileté de M. Segrestain.

De là, les nombreuses voitures se dirigent vers Maillezais. On étudie d'abord l'église et notamment le portail de cet édifice, dont les sculptures sont encore bien conservées. On se rend ensuite à l'ancien couvent des Bénédictins, dont les ruines majestueuses se déroulent aux yeux attentifs du spectateur.

Le vendredi, on a visité Vouvent, Mervent, Foussais, où l'on trouve les types les plus accentués de l'architecture des xe, xie et xiie siècles.

Les habitants de la Vendée profiteront de ces utiles explorations, de ces ingénieuses découvertes, et surtout conserveront un long souvenir du savant illustre qui sait vaincre toutes les difficultés, surmonter toutes les fatigues, quand il y a une erreur à redresser, une amélioration à indiquer; surtout un progrès à constater.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.





SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1864
Aug-1 Sept

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1864. — Août-Septembre

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1864

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

1° Acte de baptême de Claude-Maur d'Aubigné, né à Tigné, décédé archevêque de Rouen. — 2° Plaque-agrafe de baudrier, trouvée à Gennes (époque mérovingienne). — 3° Fouilles récentes faites à l'amphithéâtre de Gennes ; aqueduc romain.

Messieurs,

Le travail que l'Exposition archéologique de 1864 a suscité pendant les mois de mai, juin, juillet, entre pour beaucoup dans le retard que nous avons mis jusqu'ici à vous rendre compte de diverses découvertes. Ce serait peut-être le moment de vous parler des antiquités *exposées ;* mais il y aurait double emploi, puisque notre rapport sur cette matière sera bientôt publié. Occupons-nous donc de l'arriéré.

Nous avons déjà fait savoir qu'une précieuse inscription relative à l'inhumation du cœur de Claude-Maur d'Aubigné, décédé archevêque de Rouen, existait dans la vieille église de Tigné, arrondissement de Saumur. Dussions-nous être accusé de répétition, nous la transcrivons encore une fois, eu égard aux faits que nous allons développer.

Elle est gravée sur une plaque de marbre noir veinée de blanc et fait partie du carrelage situé entre le grand autel et celui de saint Laurent. Voici sa teneur :

« Cy gist le cœur d'illustrissime et révérendissime père en Dieu Monseigneur Claude Maur d'Aubigné, archevesque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, mort à Rouen le vingt-deux avril mil sept cent-dix-neuf. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Ce cœur ne fut déposé dans l'église de Tigné qu'une année après le décès du prélat, c'est-à-dire le 23 avril 1720, époque du service anniversaire (1).

Entre le décès et le service, eut lieu à propos de ce cœur, un incident qui mérite d'être rapporté. Toutefois, auparavant, il est bon de dire que l'église de Rouen ignora pendant plus de cent quarante-trois ans, ce que cette intéressante relique était devenue.

C'est nous qui, dans le *Répertoire* de mars 1863, avons eu la bonne fortune de révéler le mystère. Ce numéro tomba sous les yeux de l'éminent abbé Cochet qui, à son tour, nous fit connaître dans la *Revue de Normandie* du 30 avril 1863 l'incident qui suit (ceci est une preuve entre cent autres de l'utilité des échanges de société à société).

Mais laissons parler l'abbé Cochet :

« L'histoire, dit-il, de ce cœur est assez singulière et la révélation de son existence est parvenue jusqu'à nous par le plus grand hasard.

» Messire Claude-Maur d'Aubigné, d'abord évêque

(1) Voir registres de l'état-civil de Tigné, an 1720, et *Répert. archéologique*, mars 1863.

de Noyon, et en cette qualité, l'un des six pairs de France ecclésiastiques, fut désigné par Louis XIV pour le siége de Rouen le jour de Noël de l'an 1707. Le grand roi appelait ainsi un parent de Mme de Maintenon à recevoir la succession de messire Nicolas Colbert, le fils du ministre.

» M. d'Aubigné prit possession personnelle de son siége le 10 juillet 1708, et après l'avoir occupé onze ans, il mourut à Rouen le samedi 22 avril 1719.

» Dès le lundi 24, les chanoines de la cathédrale l'inhumèrent sans pompe dans le caveau des cardinaux d'Amboise. Cet enterrement précipité avait eu lieu pour ne pas se soumettre à d'anciens usages qui voulaient que le corps du prélat fût porté aux abbayes de Saint-Ouen et de Saint-Amand, et que Messieurs du chapitre fissent quelques actes de déférence envers les moines de Saint-Ouen.

» Ces derniers, blessés dans leurs droits et priviléges, firent appel au parlement qui ordonna que le corps du pontife serait exhumé, afin que la cérémonie des funérailles suivît son cours ordinaire et régulier.

» Fort heureusement, messire Louis d'Aubigné, sieur de Tigny, frère du défunt, avait eu la précaution d'extraire le cœur du pontife, le réservant pour l'église de sa terre. Cette circonstance dispensa des embarras de l'exhumation, car, d'un commun accord, on s'entendit pour rendre au cœur les hommages qui étaient dus au corps tout entier. Le 10 mai 1719, il fut pompeusement porté en procession générale de l'abbaye à la métropole et on lui décerna tous les honneurs pontificaux; toutefois, le noble viscère ne fut pas descendu

dans le caveau des archevêques... Des contemporains nous disent qu'il fut emporté par M. de Tigny pour être déposé dans une église de sa terre.

» Depuis ce temps, on ignorait complétement ce qu'était devenu ce reste d'un évêque, car personne n'eût pu dire où était cette châtellenie de Tigny dont le nom même s'était modifié. »

Ici, M. Cochet écrit que c'est en lisant le *Répertoire archéologique de l'Anjou* qu'il a connu le lieu où le cœur de Claude-Maur d'Aubigné reposait.

L'intérêt que l'église de Rouen paraît attacher à cette découverte nous engagea naturellement à consulter de nouveau les archives municipales de Tigné dans lesquelles nous eûmes la nouvelle bonne fortune de trouver l'acte de baptême de l'illustre prélat.

En voici la teneur :

« Le 28 juillet 1668 a resceu par moy curé soubsigné les cérémonies du bapthêsme Claude-Maur fils de haut et puissant messire Urban d'Aubigny chevalier, seigneur et baron de Tigny, et de haute et puissante dame Marie Gabriau (1) son espouse. A esté parrain messire Urbain d'Aubigny fils aisné du d. seigneur de Tigny et frère du d. Claude-Maur et marene (*sic*) dame Claude Leroux espouse de haut et puissant seigneur messire René Toussaint Le Jumeau seigneur des Aubiers et des Perrières;

(1) Urbain d'Aubigné, seigneur de la Touche et baron de Tigné, épousa, le 20 août 1645, Marie Gabriau de Réparfont, fille de Lucas, conseiller au présidial de Poitiers et de Marie Ogeron dont il eut : 1° Urbain, mort sans postérité; 2° Louis, marquis de Tigny; 3° Claude Maur, évêque et comte de Noyon, pair de France; 4° Marie, morte sans enfants. Voir *Dictionnaire de la Noblesse*, tome Ier, an 1770.

le dit enfant est né le septième juin 1658 et ondoié par moy curé le mesme jour par la permission d'Henry Arnault évesque d'Angers, le tout en présence des soubsignés. »

Suivent les signatures : « Claude-Maur d'Aubigny; Urbain d'Aubigny; Claude Leroux; Urban d'Aubigny ; Marie Gabriau, Louyse Leroux; Charles de Montaigu;.... Louis Leroux; René Toussaint le Jumeau; Gharles Barillon; Pierre de Montaigu; Marie d'Aubigny; Louise Leroux; F. Charles de Montaigu;.... Renée Eveillard;.... E. Martineau ptre.... curé de Tigny. »

Parmi les témoins ne figure pas Louis d'Aubigny qui, plus tard, fit transporter le cœur de son frère Claude-Maur. Quoi qu'il en soit, ce Louis d'Aubigny naquit en septembre 1656 et mourut en 1723 (voir archives de Tigné). Il est qualifié de marquis de Tigny, tandis que son père n'était que baron du même lieu.

Il résulte de l'acte ci-dessus, passablement embarrassé dans sa rédaction, mais clair quant au fond, que Claude-Maur d'Aubigny ne fut baptisé que dix années après sa naissance et son ondoiement. Aussi n'est-il point surprenant de le voir signer et signer le premier en tête, son acte de baptême.

Sa naissance, 7 juin 1658, et son baptême, 28 juillet 1668, sont des actes jusqu'à ce jour restés ignorés.

Entre sa naissance et son décès soixante-et-une années s'écoulèrent, qui furent remplies de la sorte :

1686, il est nommé abbé d'une abbaye, dite en latin *Pultaria*, en Bourgogne, dans le diocèse de Langres, pays Laussois (1).

(1) On lit dans *Gallia Christiana*, t. IV, p. 729 :
« Ecclesia Lingonensis. Pultariæ et Pulteriæ in regno Burgundiæ,

1689, il gouverne cette abbaye par lui-même.

1693, il donne sa démission et est nommé à celle de la Victoire près de (Silvanectum).

1701, est appelé à l'évêché de Noyon.

1702, siége au parlement en qualité de pair de France.

1707, est nommé archevêque de Rouen.

1708, il en prend possession.

1719, sa mort.

Le château de Tigné, parmi ses plus précieux souvenirs, conservera celui d'avoir vu naître ce parent de Mme de Maintenon.

Rapprochement curieux, il existe à quatre kilomètres de Tigné une commune et un château du nom d'Aubigné, et c'est de là que vers le milieu du XIIe siècle est sortie cette ancienne famille des d'Aubigné d'Anjou à laquelle Mme de Maintenon et Claude-Maur appartenaient (1).

De plus, n'est-ce pas chose intéressante de voir une branche de cette maison, par son séjour à Tigné aux XVIIe et XVIIIe siècles, se rapprocher de la terre d'Aubigné qui lui donna primitivement son nom?

Mme de Maintenon, si nous en croyons de La Baumelle, aurait eu mieux que le désir de s'en rapprocher, car elle serait entrée, dit-il, « en marché pour le

» diœcesis Lingon, in pago Laticensi (Laussois), ad Sequanam, series
» abbatum :

» XLIV Claudius Maurus Daubigny, nominatur abbas, 1686,
» 26 apr. prœerat 1689. Decessit archiepiscopus Rothomagensis et
» abbas Victoriæ propè Silvanectum, postquam Pullariensem abba-
» tiam dimisset, an 1593. »

(1) *Dict. de la Noblesse*. Voir aussi le récent ouvrage de M. de Noailles.

» fief d'Aubigné en Anjou, le premier domaine et le » berceau de ses ayeux » (1er vol., page 303). Mais la vente n'eut pas lieu.

Maintenant, veuillez, messieurs, vous transporter des bords du Layon, sur les rivages de la Loire. Nous sommes à Gennes, où, grâce à l'honorable famille d'Achon, il m'est possible de vous signaler quelques découvertes d'un véritable intérêt. Et d'abord, remerciement et reconnaissance à M. d'Achon, élève de l'École des Chartes, jeune homme aussi instruit que modeste, et du commerce le plus charmant. M. Joly, architecte diocésain, n'oubliera, non plus que moi, l'aimable réception du 5 juillet dernier.

Parmi les objets qui ornent le cabinet de M. d'Achon, notre attention se porta sur une plaque en bronze ouvré, trouvée récemment à Gennes parmi des débris de tombeaux en pierre coquillière de Doué et en forme d'auge. Sur cette plaque sont gravés quelques dessins à peu près semblables à ceux que l'on rencontre *passim* dans les publications suivantes : 1° *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet (pag. 423, 354, 250) ; — 2° *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. V, années 1857, 58, 59 et 60. Notice de M. Henri Baudot (fig. 15, pl. X; fig. 1, pl. IV; fig. 1, pl. IX; pag. 243, 274, 226).

La plaque en question, primitivement étamée, longue de 10 centimètres sur environ 5 de largeur, est à charnière vers sa partie la plus large, et porte en dessous quatre rivets qui la fixaient sur le baudrier. Ses bords sont dentés et mamelonés. Les dessins représentent des entrelacs pointillés, au centre desquels, dans un rond

mal formé, se voit une croix à branches égales. On peut présumer que cet objet était une plaque-agrafe de baudrier servant à l'orner et à tenir par le côté de la charnière une boucle, ou anneau mobile avec son ardillon (Baudot, p. 459). Un moulage en plâtre vous en donnera une idée mieux qu'une plus complète description.

Cet objet se rattache à l'époque franque. « Nous apprenons (dit M. Baudot, p. 155) de Grégoire de Tours, « que les princes et les grands de la nation franque « portaient des baudriers ornés de métaux. »

La croix qui paraît sur notre plaque est évidemment un signe chrétien et non pas un dessin de caprice. Pour s'en convaincre, on peut consulter sur ces croix d'agrafes franques le beau mémoire déjà cité de M. Baudot (p. 218).

Le Musée des antiquités d'Angers possède également une plaque-agrafe de baudrier, trouvée à Morannes

Ce sont les seuls objets de ce genre et de l'époque franque qui aient été à notre connaissance trouvés jusqu'ici en Anjou. Quoique plus rapprochés de nous que ceux des Celtes et des Romains, ils sont cependant infiniment plus rares, et j'oserais dire plus dignes d'intérêt, puisqu'ils ont orné la poitrine des Francs, race dont nous descendons d'une façon plus directe.

Ce n'est pas vous, messieurs, qui serez surpris de savoir que la Gaule à l'époque romaine, renfermait un grand nombre de villes, et même de villes d'une moyenne étendue, qui toutes avaient leur théâtre ou leur amphithéâtre. Le besoin de spectacles était alors fort avant dans les mœurs. Il nous serait facile de vous

signaler plus d'un lieu aujourd'hui désert, qui, il n'y a pas moins de quinze siècles, retentissait bruyamment des voix de la multitude.

Vous ne serez donc point étonnés d'apprendre que de nouvelles fouilles entreprises par les soins de l'honorable famille d'Achon sont venues confirmer l'existence d'un *monument scénique* près la petite ville de Gennes. Ce monument, que je publiai le premier, il y a de cela vingt-cinq ans, m'avait été signalé par le respectable M. Pinson, encore aujourd'hui curé de l'endroit.

Depuis lors ces ruines si pittoresquement assises sur la pente d'un bois taillis furent visitées par M. de Caumont et par les membres du Congrès de Saumur. Elles leur parurent très-intéressantes, et mériter l'ouverture d'un crédit de 200 francs, afin d'opérer des déblais de terres sur divers points.

Toutefois la famille d'Achon, propriétaire du lieu, n'a point attendu que l'on mît cette somme à sa disposition. Dès cette année, à ses frais et sans craindre d'endommager le bois taillis, elle n'a pas hésité dans l'intérêt de la science, à faire pratiquer des fouilles qui ont produit d'heureux résultats. M. Joly, de Saumur, et moi invités avec cet empressement cordial et délicat qui naturellement attire, nous n'eûmes garde de manquer au rendez-vous du 5 juillet, et voici les découvertes qu'il nous a été donné de constater :

1° Une muraille longue de vingt-neuf mètres, montant vers l'est sur la colline du bois taillis. On y remarque tous les caractères de l'époque romaine : petit

appareil avec joints; pierres à surfaces chevronnées ; chaînés de briques; noyau emplecton.

Cette épaisse muraille est en outre renforcée de huit contreforts présentant les mêmes caractères.

Il nous parut évident qu'elle limitait l'ensemble des gradins de ce côté-là.

2° A la partie basse de cette muraille, en dedans de la *Cavea*, quelques pierres calcaires d'un assez grand appareil et dont la situation nous induisit à penser qu'elles avaient appartenu à l'une des *scalæ*.

3° Dans un petit chemin d'exploitation situé au bas de la colline boisée, vers nord, un mur faisant exactement suite à d'autres murs précédemment constatés, tous bâtis sur un plan parfaitement elliptique et renfermant un espace d'environ 13 ares.

4° Vers sud-ouest, à soixante-quatre mètres du pied de la muraille décrite n° 1er, le départ d'une autre muraille montant sur la colline. De nouvelles fouilles nous apprendront si elle est le pendant de la précédente, c'est-à-dire limitative des gradins de ce côté, ce que nous sommes très-disposé à croire, vu les exigences de la régularité.

5° Un gradin au pied de la muraille, n° 4, gradin à petit appareil revêtu de ciment.

6° Enfin du même côté, mais plus vers l'est, un reste du podium parfaitement accusé.

Il nous parut que d'autres parties du podium avaient été remaniées à diverses époques; il ne faut point s'étonner de ces réparations, car le monument scénique de Gennes, vieux d'au moins quinze siècles, a bien pu

servir aux plaisirs des habitants de l'endroit et lieux environnants, non-seulement à l'époque romaine, mais encore sous la race mérovingienne.

Maintenant, Messieurs, s'élève cette question : Ce monument est-il un théâtre ou un amphithéâtre?

Afin de la résoudre il convient, je crois, de bien se rendre compte de la différence de ces deux édifices.

Chez les anciens le théâtre est formé d'une scène sur plan rectangulaire au bas et en avant d'une série de gradins semi-circulaires.

L'amphithéâtre est au contraire formé d'une arène sur plan elliptique, environnée d'une série de gradins circulaires.

Or, si de ces définitions l'on rapproche le monument scénique de Gennes, il est aisé de voir qu'il tient du théâtre par la série de ses gradins semi-circulaires, et de l'amphithéâtre par son arène elliptique.

On pourrait donc en conclure qu'il s'agit d'un édifice mixte. Toutefois comme c'est bien plutôt la place où les jeux doivent s'exercer qui doit déterminer la nature du monument, il s'ensuit que l'ellipse de Gennes étant impropre à une représentation théâtrale comme l'entendaient les anciens, doit être rangée parmi les amphithéâtres, mais parmi les amphithéâtres *incomplets* tels que celui de Chénevières, département du Loiret.

Nous avions donc eu raison en 1839, dans l'*Anjou et ses monuments*, t. Ier, page 86, de qualifier l'arène de Gennes d'amphithéâtre. A ce propos, qu'il me soit permis de dire que nous possédons en Anjou les traces de trois autres amphithéâtres, l'un à Angers, un second à Doué de l'époque mérovingienne, et un troisième

présumé, à Allençon, près de Brissac; total, quatre avec celui de Gennes.

De théâtre, je n'en connais aucun, ce qui démontrerait, jusqu'à preuve contraire, que nos ancêtres gallo-romains n'eurent pas de goût pour les représentations littéraires, tandis qu'ils en avaient beaucoup pour les combats de l'amphithéâtre qui, en effet, allaient mieux à leurs mœurs plus ou moins barbares.

Les gradins de ces amphithéâtres incomplets étaient généralement placés en éventail sur la pente d'une colline et clos par deux murs de soutènement.

Nous avons vu précédemment que l'on venait de trouver à Gennes l'un de ces murs et que l'on était en devoir de découvrir le second.

« Les amphithéâtres de ce genre, dit M. de Caumont » dans son *Bulletin monumental* (année 1863, page » 193), coûtaient beaucoup moins à établir que les » amphithéâtres complets..... Dans les localités dont la » population était limitée, les arènes à demi-amphi» théâtres comme celles de Chénevières et de Gennes, » étaient plus que suffisantes pour les réunions ordi» naires. »

M. Joly, notre collègue et notre ami, se propose de restituer par le dessin et le calcul, le plan de l'amphithéâtre de Gennes, ce qui lui permettra de supputer le nombre de spectateurs qui pouvaient occuper les gradins. Quoi qu'il en soit, il est aisé de conclure que Gennes fut une ville autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

D'un autre côté Raynouard dans son *Histoire du droit municipal*, 1er vol., page 26, nous apprend « qu'on

» trouve la preuve de l'existence du municipe dans
» l'indication des monuments qui étaient jadis affectés
» aux cités municipales, tels que les amphithéâtres,
» théâtres, etc. »

Il est donc permis de conclure que Gennes fut à l'époque romaine une cité municipale. Pline (*Hist. nat.*, lib. IV., c. 33) constate l'existence d'un petit peuple placé au sud de la Loire dans le voisinage des Andes, il l'appelle *Ambilatri*; il nous paraît que Gennes en pourrait bien avoir été le chef-lieu.

Cette petite ville est extrêmement intéressante à étudier, ses environs possèdent des peulvans, des dolmens de l'époque celtique, puis des restes de bains et d'aqueduc de l'époque romaine.

Les églises de Saint-Véterin et de Saint-Eusèbe plongent fort avant, par leur construction, dans la période du moyen-âge. On conçoit, du reste, par son voisinage de la Loire et par le charme de sa vallée, que ce lieu ait été choisi comme centre d'habitation, dès la plus haute antiquité.

J'ai prononcé le nom d'aqueduc, et j'y reviens moins pour le décrire, ce qui a été fait dans l'*Anjou et ses monuments*, t. Ier, page 85, qu'afin de rectifier une erreur. En effet, j'avais écrit, d'après l'assertion de quelques habitants de Gennes, que ledit aqueduc prenait ses eaux à la fontaine de Maserole. Avec MM. d'Achon et Joly nous avons très-bien vu que le niveau de la source ne le permettait pas. Il est vrai qu'à l'époque romaine l'on connaissait l'emploi de machines propres à faire monter l'eau (voir la *Ctesibica machina* décrite par Vitruve, x. 7).

Mais pourquoi recourir à ces moyens artificiels, lorsqu'avec ces Messieurs, nous avons constaté la présence d'une source nommée *Chapeau*, plus éloignée seulement d'environ deux cents mètres, très-abondante, d'un niveau supérieur et suffisant, puis en outre voisine du ruisseau d'Avort, dont les eaux à l'aide de la moindre chaussée pouvaient être exhaussées en quelque sorte à volonté et réunies à la source de Chapeau? En résumé, il est pour nous bien établi que l'aqueduc en question prenait ses eaux à Chapeau, passait par Maserole, nom très-significatif, car il est amplement reconnu aujourd'hui que les noms de Murs, Meurs, Fremurs, Mazières, Maserole, etc., sont indicatifs de lieux couverts de ruines anciennes.

Aussi n'avons-nous point été surpris d'apprendre de MM. d'Achon qu'ils savaient que leur grand-père avait fait démolir près de Maserole de vieilles constructions qui devaient être des restes de l'aqueduc.

De Maserole il traversait diagonalement la vallée, gagnait le pied du coteau, le bas de l'amphithéâtre et se rendait dans Gennes à une enceinte circulaire et polylobée qui, par sa forme, nous semble avoir été une salle de bains, ce que le Congrès de Saumur reconnut en 1862 (Voir *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1862, page 663). Les eaux s'échappaient ensuite dans le ruisseau d'Avort à son embouchure pour se perdre dans la Loire.

L'eau du ruisseau d'Avort, notons-le en passant, tient en suspension des matières pierreuses qui s'attachent avec le temps aux palettes des roues de moulins qu'elle fait tourner. Ces matières se concrètent si

rapidement sur le bois, que les meuniers, tous les trois ou quatre ans, sont obligés de les briser à coups de barre de fer. Ce produit pierreux se nomme *gravelle* dans le pays.

Terminons en disant que l'antiquité de Gennes n'est pas seulement établie par ses monuments, mais encore par un diplôme de Charles le Chauve de l'an 845, qui nous apprend que ce prince donna au couvent de Saint-Maur, l'église de Gennes (Gena) consacrée à saint Véterin qui y est inhumé (*Archives d'Anjou*, pages 328-372).

Cette antiquité est encore constatée par ce passage de l'histoire de saint Florent : « A priscis Francie regum » temporibus, Andegavum atque Neustriam regionem » liberè tenentium, à Castro Salmuro polimitissimam » dominationem, vulgariter vicariam dictam, termina- » bat *Gegina* vicus. » (*Livre rouge* de Saint-Florent, fol. 55, col. 2. Voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. Ier, page 372.)

Les noms anciens de Gennes sont en latin *Gena, Gegina, Genium, Geinensis vicus.*

P.-S. — Je reçois à l'instant une lettre de M. Gaugain, trésorier de la Société française d'archéologie, qui m'adresse un billet de banque de deux cents francs, conformément au vote émis par la Société, lors du Congrès de Saumur. Cette somme va permettre de continuer les fouilles de Gennes sur une plus grande échelle.

Je pourrais signaler ici d'autres découvertes, notam-

ment celle d'une bague romaine avec chaton, trouvée à Mazé, et d'un anneau cachet enrichi d'une intaille grecque, rencontré aux environs de Doué, mais ce sera l'objet d'une autre notice.

V. Godard-Faultrier.

Août 1864.

EXPOSITION DE 1864

A ANGERS

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

L'Archéologie ayant figuré d'une façon remarquable à l'exposition, les lecteurs du Répertoire ne seront pas fâchés de connaître le catalogue des objets exposés, ainsi que le rapport qui en a été fait.

Il est bon d'ailleurs que le souvenir de cette intéressante partie de l'exposition soit conservé. Les archéologues trouveront dans les deux pièces que nous publions de précieux documents sur les richesses que possède l'Anjou en matière d'art et d'antiquités.

Cet inventaire ne peut manquer de leur être de quelque utilité pour leurs études.

CATALOGUE

DES OBJETS EXPOSÉS[1]

M. AVENANT, du Plessis.

1 Quatre colonnes torses, dont deux corinthiennes et deux composites, en bois de noyer, avec guirlandes de vigne, provenant de la chapelle du château de Richelieu (Indre et Loire), XVII[e] siècle.
2 Deux enfants formant torchères, bois doré, XVIII[e] siècle.
3 Deux médaillons, bois doré : saint Jean et l'enfant Jésus, XVII[e] siècle.
4 Petit bas-relief dans son cadre : le mariage de sainte Catherine, ivoire du XVII[e] siècle.
5 Deux médaillons en leur cadre : la sainte Vierge et Jésus ; marbre blanc, XVII[e] siècle.
6 Deux feuilles en parchemin : saint Onuphre et saint Barthélemy. Miniatures italiennes, XV[e] siècle.
7 Couleuvrine en cuivre (XV[e] siècle), trouvée dans les douves du château du Plessis-Bourré.
8 Deux appliques en cuivre doré, garnies de cristaux.
9 Grand meuble en chêne, à trois parties, colonnes torses, style XVII[e] siècle.
10 Bureau Louis XIII, bois des îles, avec bords courants en plomb, provenant du château du Plessis-Bourré.

M. GALLIÈRE, à Angers.

11 Un vase en faïence de Rouen.

[1] Les rédacteurs du Catalogue, en recevant les déclarations des exposants, n'assument point sur eux la responsabilité des attributions.

MM. DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE, Angers.

12 Six tapisseries des XIVe et XVe siècles, représentant des scènes de l'Apocalypse. (Pour plus amples renseignements, voir la notice sur les Tapisseries du Sacre d'Angers, imprimée chez Lainé frères, 1858.)

13 Quatre tapisseries du XVIe siècle, représentant des scènes de la Passion. (Voir la notice ci-dessus.)

VILLE D'ANGERS.

14 Huit fragments en bois sculpté, provenant des anciennes maisons du Cheval-Blanc et du Grand-Galion, XVIe siècle.

M. DE MIEULLE (ANATOLE), à Angers.

15 Groupe en bois, deux personnages. Travail allemand du XVIe siècle.

16 Ecusson en bois de l'évêque Michel Lepelletier, XVIIe siècle.

M. BLAIN, à Angers.

17 Ange en marbre ayant fait partie d'un bas-relief, trouvé au Lion-d'Angers. — Une cuiller en cuivre du XVIe siècle.

M. COLAGET, à Angers.

18 Gravure représentant les diverses monnaies et assignats du temps de la République.

M. AVENANT, du Plessis.

19 Porte en bois avec panneau du XVe siècle, provenant du château du Plessis-Bourré.

20 Une serrure en fer avec les armes de France du XVe siècle, provenant du château du Plessis-Bourré.

M. GOUMOT, fournisseur d'horlogerie, à Angers.

21 Une montre en or enrichie de pierres-strass du XVIIIe siècle. Une boîte en ivoire du temps de Louis XV. Médaille d'or celtique : cheval androcéphale.

M. GOIRAND, médecin, à Angers.

22 Sainte Face, formée d'un seul trait en spirale, gravée par Claude Melland, en 1649.

23 Borée métamorphosé en cheval marin, composé dans la manière d'Antoine Coypel, provenant de la galerie de M. de Livois.

24 Deux fêtes flamandes, d'après Téniers, gravées par Lebas.

25 Le *Magnificat*, de Jouvenet, gravé par Simon Thomassin fils.

26 Gouache, paysage, composé dans la manière des frères Knip.

27 Heures de la Vierge, achevées le 11e jour d'avril 1507 par Jehan Barbier, imprimeur à Paris.

28 Office de la Semaine-Sainte, imprimé en 1644, reliure du temps, semée de fleurs de lys.

29 Livres d'heures manuscrit, avec miniatures, XVIe siècle.

30 Recueil d'armoiries coloriées, manuscrit, XVIIe siècle.

M. CHAPEAU, sculpteur à Angers.

31 Pot en faïence, à syphon.

M. BAUDET (Jacques), gardien de l'Exposition.

32 Lavis à l'encre de Chine représentant un sujet grec; école de Vien.

M. JACQUET, à Angers.

33 Deux petits tableaux représentant, l'un sainte Elisabeth et l'autre sainte Marguerite; gouache du XVIIe siècle; vêtements brodés.

34 Deux plats en faïence, 1735, avec les lettres P et B (Pierre Butant).

M. DULOS, à Angers.

35 Deux lavis, plan et coupe de l'église Saint-Martin d'Angers. Projet de restauration.

M. BIZARD, juge de paix à Angers.

36 Petit nécessaire de chasse. Cuiller, couteau, fourchette, avec manches émaillés, XVIIIe siècle.
37 Tabatière en écaille, ornée d'un sujet représentant la Justice, sur nacre (fin du XVIIIe siècle).
38 Couteau de chasse, lame turque, manche d'ivoire, garniture d'argent (XVIIIe siècle).

M. HUÉT, revendeur à Angers.

39 Grande croix processionnelle en bois, avec appliques d'argent repoussé, ciselé et doré, ornée d'anneaux; XIVe siècle.
40 Pixide ronde ou boîte à hosties, en cuivre, avec émaux en taille d'épargne, fin du XIIe siècle.
41 Petite châsse en cuivre gravé et doré, ornée d'émaux en taille d'épargne. Limoges, XIIIe siècle.
42 Châsse en cuivre gravé et doré, décorée de saints d'applique et de cabochons. Limoges, XIIIe siècle.
43 Petite châsse en cuivre et émail (taille d'épargne), couleur bleue; Limoges, XIIIe siècle.
44 Gravure représentant le Jugement dernier, par Jean Cousin.
45 Gloire, gravée par Audran, d'après Mignard.

M. LÈBE-GIGUN, à Angers.

46 Saint Jérôme, médaillon bronze, école italienne, XVIIe siècle.
47 Médaillon, bronze, du XVIIe siècle, portrait de François Rédi, patricien d'Arezzo. — Revers, temple de la Santé ; exergue : M. Soldanus F.
48 Tableau sur bois : une Vierge russe, symbolique, à trois mains, trouvée à Kamiesch.
49 Tableau sur bois : panneau d'une chaire à prêcher de Sébastopol. Ecole russe.

M. BERTIN, à Angers.

50 Un plat dans la manière de Bernard de Palissy.

MICHELET, à Angers.

51 Petit cabinet italien, en écaille blonde.

BELOUIN, à Angers.

52 Quatre vases gallo-romains, trouvés sous l'arc-de-triomphe dit de Germanicus, à Saintes, en 1850. — Un vase ovoïde (moyen âge), trouvé dans un mur du chœur de l'ancienne église des Cordeliers d'Angers, germinal an VII.

M. MOTREUIL, à Allonnes.

53 Pendule en cuivre, avec cadre émaillé, représentant une fontaine, manière de Lepautre.

54 Petit rouet, époque Louis XV.

M. POISSON, à Chinon.

55 Christ en ivoire. Travail italien.

M. MOTREUIL, à Allonnes.

56 Trois petites tapisseries, verdure, à la main.

Mme GIRAUD-LESOURD, à Angers.

57 Trois vases, poterie grecque; lampe sépulcrale romaine; un scarabée égyptien avec inscription.

M. RAIMBAULT, à Saumur.

58 Carte des antiquités romaines (arrondissements d'Angers et Saumur), dressée par Louis Raimbault.—Carte des antiquités celtiques (arrondissement de Saumur).

BELOUIN, à Angers.

59 Vitrine contenant des monnaies romaines, françaises et angevines, de différentes époques.

60 Vitrine contenant des sceaux et cachets de diverses époques (plusieurs de l'Anjou).

61 Vitrine contenant des objets celtiques trouvés en Anjou.

62 Vitrine contenant des objets gallo-romains.

63 Coffret en fer, fin du xve siècle.
64 Coffret, en cuir repoussé, du xive siècle.
65 Ancienne torche du sacre d'Angers; guidon de la corporation des chandeliers.

M. CLAVEAU fils, à Angers.

66 Petite frise en bois, ornée de rinceaux, attribuée à David père.

Lucien LÉVÊQUE, à Angers.

67 Vues des villes d'Angers et de Tours (année 1561).

M. BELOUIN, à Angers.

68 Vitrine contenant divers objets : ivoire, émaux, verre, etc., du moyen âge.

M. Lucien COUCHOT, à Angers.

69 Christ en bois, signé Mazars, xviiie siècle.

M. René CHASSERIAU, à Angers.

70 Deux majoliques italiennes : Battus changé en rocher; Daphné changée en laurier.

M. HUET.

71 Heures à l'usage de Paris, imprimées en 1522 (incomplet)

M. E. LACHÈSE, conseiller à Angers.

72 Vase funéraire romain, en verre, trouvé à Hippone (Afrique).

M. Alexandre THIBAULT, à Angers.

73 Peinture sur porcelaine, attribuée à Isabey.

M. GAJOT, à Angers.

74 Petite tabatière en bois, représentant des fables de La Fontaine, xviiie siècle.

M. BELOUIN, à Angers.

75 Bouclier en fer repoussé, du xvie siècle. Devant de bahut du xve siècle.

LOGIS DES PÉNITENTES, à Angers.

76 Deux vitraux du XVIe siècle : un saint Christophe et un Calvaire, donnés au Musée des antiquités.

M. JACQUET, à la Chalouère, à Angers.

77 Petite clef avec son fourreau en velours, trouvée à la Casbah, lors de la prise d'Alger.

M. COUCHOT, à Angers.

78 L'Adoration des Mages, peinture sur bois. Ecole flamande.

79 Table (Louis XIII), à colonnes torses, avec frises sculptées.

M. BELOUIN, à Angers.

80 Vitrail (XVIIe siècle) représentant Cérès.

Mme GAULTIER, à Angers.

81 Bas-relief en albâtre : la Salutation angélique. Travail du XIVe siècle.

M. BELOUIN, à Angers.

82 Sept carreaux, terre-cuite émaillée, du XIIIe siècle, provenant en partie du pavé de Saint-Serge.

M. Alexandre THIBAULT, à Angers.

83 Jésus-Christ au jardin des Oliviers. Fragment de tapisserie.

M. TORTEIL, D. M., à Vernantes.

84 La Femme adultère, panneau ; école flamande. Fin du XVIe siècle.

M. COLOMB, Angers.

85 Eventail en écaille blonde, avec étui ; XVIIIe siècle.

M. GODARD-FAULTRIER, Angers.

86 Heures, de Simon Vostre ; XVIe siècle.

M. H. TROTTIER, Angers.

87 Une serrure, pièce de maîtrise, faite en 1784 par M. Dolivet, à Angers.

M. SARTRA, Angers.

88 Plaque de cheminée en fonte, armoriée de France et de Navarre, avec les colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, datée de 1608, provenant, croit-on, de l'hôtel de Lancreau, rue Saint-Michel, à Angers, où descendit Henri IV.

LA VILLE D'ANGERS.

89 Six pilastres cannelés, XVIIIe siècle.

M. MARIE, commissaire-priseur.

90 Tableau, fleurs et fruits, de Cerquozi (dit Michel-Ange des batailles ou des bamboches).

91 Tableau de Decamps, esquisse de sa première manière, intérieur d'une cour de roulage.

M. THIBAULT, Angers.

92 Tronc de fabrique en bois, de l'année 1740.

M. DAVY, peintre à Angers.

93 Très-ancienne vitre avec sa goutte, trouvée dans une maison de la rue Toussaint, donnée au musée des Antiquités.

M. Victor PAVIE, Angers.

94 Châsse en bois sculpté, du XVIe siècle.

M. CHAPEAU, Angers.

95 Deux colonnes en gaîne, du XVIe siècle, provenant d'une ancienne maison d'Angers.

M. GODARD-FAULTRIER, Angers.

96 Miroir avec émail, représentant une scène d'astrologues, XVIe siècle. Ecole de Limoges.

97 Brochure du XVIe siècle représentant la grande danse macabre. Edition populaire.

M. POITOU (Eugène), Angers.

98 Tête de Christ, par Sassoferrato, provenant de la galerie du cardinal Fesch.

M. DENIS (Charles), à Érigné, commune de Mûrs.

99 Rouet du temps de Louis XIII.
100 La Fuite en Egypte, peinture sur cuivre, XVII[e] siècle.

M. J. SORIN, à Angers.

101 Volume in-4°, reliure du XVII[e] siècle.

M. GUIMIER, à Rochefort.

102 Calvaire, peint sur cuivre.

M. BRETON, à Angers.

103 Quatre fragments, cariatides du XVI[e] siècle, provenant de l'hôtel du Cheval-Blanc.

M. le vicomte Ern. DE RUILLÉ, à Angers.

104 Les Saints devant le Sauveur, cuivre. Franck le jeune.
105 Les cinq sens, cuivre. Ecole flamande.

M. SAILLANT, à Angers.

106 Sonnette en bronze, venant de Puebla, portant la date 1556.

M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

107 Tableau peint sur bois, représentant la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean, attribué à Léonard de Vinci, XVI[e] siècle.

M. J. ESNAULT, aumônier de la Maison centrale de Fontevrault.

108 Cinq tapisseries de haute lice, en laine, trouvées à Vannes, restaurées par les soins de M[lle] Logerais. Elles représentent des scènes bibliques, XVII[e] siècle.

M. JUBIN, à Angers.

109 Vignettes sur parchemin, représentant les Rois Mages, fin du XV[e] siècle.

M. PITON, négociant, à Angers.

110 Assomption, brodée à la main sur fond d'argent, XVIIe siècle.

M. LELONG (Eugène) fils, à Angers.

111 Quatre émaux encadrés, scènes de la Passion; — Baïf, émail, de Jean Laudin; — Saint Ignace de Loyola, émail, de Jean Laudin; — Saint Michel, émail, de N. Laudin, l'aîné; — Sainte........, reine, émail de N. Laudin, l'aîné. — Cruche, hanap flamand.

M. Eugène POITOU, à Angers.

112 Statuette égyptienne en bronze (Isis et Horus), antique.

M. FARGE, docteur-médecin, à Angers.

113 Agrafe, bronze; — Contrepoids, terre cuite; trouvés à Clos-l'Oreille, camp de Frémur.

114 Pot en grès d'origine flamande, avec la date de 1597.

M. DE BARACÉ (Raoul), à Angers.

115 Plat, façon Palissy.

M. l'abbé JOUBERT, à Angers.

116 Panneau à deux faces: le Christ en croix, la sainte Vierge et l'enfant Jésus, portant la date 1604; les armes de Pierre de Gondy.

M. ROUJOU.

117 Sainte Vierge et l'enfant Jésus, Sassoferrato.

M. René CHASSÉRIAU.

118 Vierge et l'enfant Jésus, bronze florentin du XVIIe siècle.

M. JUBEAU, à Angers.

119 Vase à deux anses, grec, trouvé à Milo en 1822, plus un anneau en argent du XVIe siècle.

M. BLOUIN, à Angers.

120 Buste en marbre blanc représentant un faune.

M. le baron Octave DE BEAUMONT, à Sautré.

121 Plaque ivoire : la Salutation angéliquo, xve siècle.
122 La Présentation au Temple, peinture sur cuivre attribuée à Sébastien Bourdon.

M. le marquis DE SENONNES, à Sautré.

123 Luca Giordano, dit Fa presto — Jupiter et Alcmène.
124 Tête de jeune fille, étude aux deux crayons. Jean-Baptiste Greuze.
125 Scène flamande, David Teniers.
126 Portrait de Mme la vicomtesse de Senonnes; Sairet, 1810.
127 Le chêne de la Percelle, forêt d'Orléans, 1482. Desjardins.

Mme DRAKE, à Angers.

128 Sept empreintes de camées antiques, pâte de Rome.
129 Gravure d'Albert Durer : la Vierge et l'enfant Jésus.
130 Hache d'armes ; casse-tête ; deux hallebardes.

M. DE L'ESPERONNIÈRE, à Angers.

131 Miniature sur ivoire Louis XVI.
132 Livre d'heures, reliure Louis XV.

M. BÉLOUIN, à Angers.

133 Hackbret, instrument à cordes d'origine allemande.

M. MONTRIEUX, maire d'Angers.

134 Deux tapisseries des Gobelins, avec armes de France et de Navarre.

M. BLOUIN, à Angers.

135 Eliézer et Rébecca, d'Antoine Coypel.
136 Fruits, — Polydore de Carravage.
137 Vénus, provenant de la galerie Zambucari, de Bologne : Giorgione.
138 Paysage attribué à Agricola.
139 Saint Bruno. Jouvenet.
140 Magdeleine, Pasinelli. Ecole de Bologne.

M. Martin TRISTAN.

141 Vitrine renfermant des médailles celtiques et romaines, trouvées dans l'arrondissement de Cholet, et principalement à la Ségourie.

M. Fernand DE ROMANS, à Angers.

142 Devant de coffre, xve siècle; — clef de la serrure du coffre ci-dessus.

143 Panneau renfermant huit motifs, provenant d'un rétable Louis XV.

M. Alexandre VELÉ, à Angers.

144 Christ en ivoire, xvii[e] siècle.

M. GANDON-GUICHARD, marbrier, à Angers.

145 Table mosaïque, en marbre blanc, statuaire avec incrustations venant d'un atelier de Rome.

M. LAINÉ-LAROCHE, à Angers.

147 Deux scènes champêtres, Greuze.

M. Fernand DE ROMANS, à Angers.

148 Panneau du xvi[e] siècle, représentant la Visitation et l'apparition du Sauveur sous la forme d'un jardinier.

149 Deux chapiteaux ioniques et deux colonnettes torses avec chapiteaux corinthiens.

150 Panneau du xvi[e] siècle, représentant Néron et Agrippine.

151 Prie-Dieu en bois (réparé); xvii[e] siècle.

M. GASTINEAU, libraire, à Angers.

152 Christ en ivoire, xvii[e] siècle.

M. MENUAU, à Angers.

153 Christ en ivoire, provenant du château de Villevêque.

M. CHASSÉRIAU, à Angers.

154 Paysage de Guaspre Poussin : la campagne de Rome.

Mlle Euphrasie DESMAZIÈRES, à Angers.

155 Pendule du XVIIe siècle.

M. DERIÈS, à Angers.

156 Quatre dessins de monuments, exécutés à la plume et au pinceau.

M. MOREAU, ingénieur en chef, Angers.

157 Portrait d'homme, magistrat flamand, attribué à Van-Dick.
158 Portrait de femme, attribué à François Porbus, 1668.
159 Intérieur de sacristie, signé Debron.
160 Jeune servante présentant une lettre de recommandation à un curé. Signé Van-Eyken.

M. Léon DE MIEULLE, à Angers.

161 Bolbouck hollandais.

M. René CHASSÉRIAU,

162 Paysage hollandais, — Van-Goyen, 1647. — Galerie Patureau.
163 Deux plats en faïence bleue de Reuen.
164 Boîte en or avec intérieur jaspe sanguin. Travail anglais du XVIIe siècle.

M. C. BLORDIER, à Angers.

165 Saint Jean prêchant dans le désert. Tapisserie du XVIIe siècle.

M. D'HOUDAN, à Angers.

166 Tryptique italien, de Gédéon Gaddi, de Sienne. du XIVe siècle.
167 Tête de Vierge de Sassoferrato.

M. Jules RIGAUD, receveur général, à Angers.

168 Pot avec anse, en argent ciselé et repoussé, représentant les trois vertus théologales. Travail flamand; fin du XVIIe siècle.

M. Eugène POITOU, à Angers.

169 Trois petites statuettes en terre cuite vernissée, représentant divers dieux de la mythologie égyptienne.

M. René CHASSÉRIAU.

170 Vase monté, avec couvercle violet antique (Dynastie des Song, XIe siècle).

171 Terre cuite : tête de femme. Signée Lanzirotti.

M. DELALANDE.

172 Portrait de M. Huet, par M. Delusse.

M. GOIRAND, à Angers.

173 Reliure fleurdelisée (in-18), XVIIe siècle.

M. Auguste VERGER, sculpteur, à Angers.

174 Meuble cabinet, fin du XVIe siècle.

MM. d'HOUDAN et DE ROMANS, à Angers.

175 Vitrine contenant : marbre, une Vierge allaitant; ivoires, une Vierge et l'enfant Jésus. — Une Vierge à genoux. — Le Christ couronné d'épines. — Saint François d'Assises. — Poire à poudre du XVIe siècle en corne de cerf. — Quatre bustes d'empereurs romains, en bois doré. — Bénitier en bois doré, époque Louis XIV. — Saint Georges terrassant le démon. — Guerrier grec, statuette peinte sur bois dur. — Bas-relief sur cèdre, XVIe siècle : *Sinite parvulos venire ad me.* — Panneau représentant la Cène. — Bouquet de fleurs sur bois, signé Parent, daté 1780. — Bas-relief, fumeur flamand. — Bouquet de fleurs, signé Mouette, 1814. — Bas-relief en bois, Prise de Valenciennes. — Bas-relief donné au maréchal Marmont, Combat singulier.

176 Vitrine : deux Christ bysantins, émaillés et dorés, XIe et XIIe siècles. — Deux bracelets et étui, en filigrane d'argent et émail cloisonné, présumés ouvrages de Gênes. — Coffret en fer, du XVIe siècle, avec orne-

ments en ogive. — Miniature du xvie siècle : la Présentation au Temple. — Émaux : douze scènes de la Passion, xvie siècle. — Email rond : Cérès, xvie siècle. — Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, xvie siècle, signé I. C. — Trois émaux, dits barbares, xve siècle : Descente de croix ; Une Pieta ; La sainte Cène. — Deux émaux, xvie siècle : Notre-Seigneur présenté à Pilate ; Pilate se lavant les mains. — Email, xvie siècle : la Résurrection. — Email grisaille, xvie siècle : la descente du Saint-Esprit. — Email rond, xvie siècle : Sainte Radegonde. — Email xvie siècle : le Christ en croix. — Email, xvie siècle : Vulcain. — Email, xvie siècle : Hercule. — Email, xvie siècle : Salière à six pans, les travaux d'Hercule. — Email grisaille, xviie siècle : la Madeleine, signé H. Poncet. — Email, xviie siècle, coupe : la Madeleine, N. Laudin. — Email, xviie siècle, Gobelet et plateau : Narcisse. — Email, xviie siècle : Saint Louis. Email, xviiie siècle : Boîte. — Email, xviiie siècle : Montre, Galathée.

M. MENUAU, à Angers.

177 Noce flamande, peinte sur bois ; attribué à Breughel d'Enfer.

178 Reliquaire du xviie siècle, provenant du château de Villevêque.

179 Meuble, dit cabinet ou stippo, en ivoire, ébène et écaille, xviie siècle.

M. MAMERT.

180 Coffre-fort fleurdelysé, xvie siècle. — Flacon Faenza. — Serrure, xvie siècle.

MM. d'HOUDAN et DE ROMANS, à Angers.

181 Vitrine : quatre vases à médaillons et décorations bleues. — Deux plats, faïence française, imitation de Faenza. — Grand plat, faïence française, décoration bleue, bords repoussés. — Deux petits vases, faïence française, forme crachoir chinois. — Plat, la

Belle Jardinière, faïence française, imitation des reliefs de Palissy. — Deux vases Faenza, à médaillons. — Un petit pot avec couvercle, décoration Faenza. —Aiguière de Rouen.—Encrier, vieille faïence, imitant les faïences rustiques de Palissy. — Soupière, faïence fine, style et époque Louis XV. — Petit pot à lait, époque Louis XV. — Porte-fleurs, époque Louis XV. — Encrier, faïence fine, époque Louis XVI. — Autre encrier, Strasbourg, époque Louis XVI. — Deux biberons, à buste d'abbé lisant, vieille faïence française. — Petit plat, vieille faïence, hispano-arabe.

182 Deux bas-reliefs en terre cuite, exécutés pour le tombeau du général Gobert, et signés par David (d'Angers).

183 Bas-relief en terre cuite : Saint Louis recevant le projet de la Sainte-Chapelle, œuvre signée de David (d'Angers).

184 Quatre panneaux, rinceaux, xvie siècle.

185 Deux panneaux bas-reliefs, têtes, xvie siècle.

186 Grand panneau avec serrure sur étoffe rouge, xvie siècle.

187 Trois petits panneaux pilastres, xvie siècle.

188 Deux paires de pendentifs du xviie siècle.

189 Sept panneaux et une serrure, xve siècle.

190 Deux panneaux avec bas-reliefs, Saint Maurice et un diacre, xvie siècle.

M. MAMERT, à Angers.

191 Deux bas-reliefs en pierre calcaire, trouvés à l'Evière : Adoration des Bergers et Présentation au Temple.

M. J. SORIN, à Angers.

192 Hache celtique en lignite.

193 Fer de lance damassé, du château de Clisson.

194 Deux anneaux gallo-romains, trouvés à la Visitation.

195 Hachette celtique en bronze.

196 Clef gallo-romaine, trouvée à la Visitation.

M. MANGEON, à Angers.

197 Paysage, attribué à Van-Artois.

M. JOYAU, architecte, à Angers.

198 Neuf cahiers de gravures, notamment de Louis Roupert, maître orfèvre à Metz; N. B. Toro; Mic. Haste; Du Cerceau; J. Collan; Gillot; J. Bourguet; Berthault, etc. XVIe-XVIIe siècles.

M. LÉVEQUE, négociant, à Angers,

199 Gravure représentant la ville d'Angers, portant: *Collignon sculpsit, Mariette excudit.*
200 Carte de l'Anjou, par Samson.

M. MENIÈRE (Charles), à Angers.

201 La Salutation angélique, gravure italienne sur cuivre, XVIIe siècle.

M. DAVY, peintre, à Angers.

202 Panneau en bois sculpté rapporté, fin du XVIIIe siècle.

M. Anatole DE MIÉULLE, à Angers.

203 Paysage, de Jules Coignet, 1834.
204 La Bouquetière, toile du XVIIIe siècle.

M. MENIÈRE (Charles), à Angers.

205 Inscription sur ardoise relative à Pierre Roger, de la Haie des Bons-Hommes (Grégoire XI), donnée au Musée d'antiquités.

M. FOURRIER (Pierre-Sébastien), à Angers.

206 Recueil d'anciens costumes religieux et civils, gravés, 1577.

M. LEBOURCIER, à Angers.

207 Deux plats, terre de Rouen.

M. LEVÊQUE, négociant, à Angers.

208 Plan historique de la ville d'Angers, 1776, à Paris, chez Moithey.
209 Carte d'Anjou, portant : *Licinio Guyeto Andegavense auctore.*

M. LETESSIER, au Plessis-Grammoire.

210 Bas-relief, XVIe siècle. — Petite vitrine contenant treize pièces, moyen âge.

M. J. DEFREY, à Angers.

211 Une pendule style Louis XV.

M. POTRY, à Angers.

212 Tabatière avec cloison, bordée d'argent, émaillée rouge et bleu.

M. MEAUZÉ père, à Angers.

213 Portrait à la sépia, par Mme de Mirbel.

M. Léon DE MIEULLE, à Angers.

214 Dessin, par Girardon, d'une scène de Titans, pour les jardins de Versailles, présenté à Louis XIV.
215 Trois plats de Chine et Japon.

M. TESTARD-MAISONNEUVE, à Angers.

216 Paysage, de Lapito.

Mme RETUREAU, à Angers

217 La Veuve et l'Orphelin, de Jacquand.
218 Une Marine, de Lepoitevin.

M. TESTARD-MAISONNEUVE, à Angers.

219 Le Bon Curé, par Bellangé.
220 Paysage avec des moutons, par Omméganck.
221 Une procession de moines dans un cloître, par Renoux.
222 Paysage (vue des Alpes), de J. Coignet.

Mme RETUREAU, à Angers.

223 Bataille de Jemmapes, peinture sur bois, par Swebach.

M. Auguste LECLERC, à Angers.

224 Veille de la bataille de Jemmapes, par Swebach.

Mme RETUREAU, à Angers.

225 Paysage, de Watelet.
226 Paysage, par Héroult.
227 Paysage, par Léon Fleury.

M. TESTARD-MAISONNEUVE, à Angers.

228 Un Corps de garde, par Schynen.

Mme RETUREAU, à Angers.

229 Un Ermitage, par Th. Blanchard.

M. JUBEAU-ROYNÉ.

230 Croix faite à Jérusalem, en bois d'olivier, incrustée de nacre.
231 Anneau en or, avec chaton, orné d'une cornaline, gravée et antique.

M. RUVEILLON.

232 Gravure représentant Charles-François Lefèvre de Laubrière, évêque de Soissons, 1730, Dollé.

M. Constant BONNIN, Angers, place Neuve.

233 Deux petites vignettes sur parchemin, représentant, l'une l'*Ecce Homo*, l'autre, la Vierge aux anges.
234 Peinture sur parchemin, représentant la Cène.
235 Une feuille de missel, représentant saint Etienne en prière.

M. LEVÊQUE, négociant, à Angers.

236 Gravure, représentant la ville d'Angers au XVIe siècle. On lit au bas : *Delineavit Hofnaglius, anno Domini* 1561.
237 Carte intitulée : *Gouvernement militaire de la province et du duché d'Anjou, gouvernement du Saumurois, faite par J.-B. Nolin, en 1759*. Sur la même carte on lit : *Direction d'Angers, divisée en ses greniers à sel et dépôts. On y trouve aussi les bureaux pour les traites.*

238 Carte générale du diocèse d'Anjou, faicte par les soins, frais et diligence de messire Guy Arthaud, docteur en théologie, archidiacre et chanoine d'Angers, *desseignée* par messire Jean Leloyer, 1652; dédiée à Mgr le duc d'Anjou, frère *unicque* du Roy.

M. J. SORIN, à Angers.

239 Quarante-huit empreintes de sceaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, tirées des archives du département de Maine et Loire.

M. CHASSÉRIAU, à Angers.

240 Un Lancier, dessin au crayon noir, par Carle Vernet.

M. DU CHAMBGE, à Angers.

241 Un rouet à filer, en cuivre doré, XVIIIe siècle.

M. l'abbé Léopold VERGUET, à Carcassonne (Aude).

242 Deux photographies représentant des médailles consulaires romaines, et des monnaies des comtes et vicomtes de Carcassonne.

M. DRAKE, à Angers.

243 Un Paysage, de M. Turpin de Crissé.

M. ROUJOU, à Angers.

244 Quatre bustes bas-reliefs en marbre, représentant des empereurs romains. Sculpture du XVIe siècle.

M. BAUGÉ, curé de Candé.

245 Médaillon en bronze, représentant François Ier, 1537. — Un coupon de guipure, point de Venise. — Miniature sur vélin, représentant saint Charles Borromée.

M. J. SORIN, à Angers.

246 Sceau de Mgr Montault, évêque d'Angers.
247 Sceau, en cuivre, du général vendéen Charette, avec empreinte en cire du même sceau.
248 Médaillon d'huissier de la Convention nationale.

M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

249 Une Vierge de Francesco Francia, copie faite par Schopas, à Rome, en 1856.

M. MAUGARS, à Angers.

250 Fragment de châsse, en bois sculpté, XVIe siècle.

M. BELLANGER (Alexandre), à Angers.

251 Rouet, en cuivre doré, XVIIIe siècle.

M. BLORDIER, horloger, à Angers.

252 Boîte à mouche, en cuivre, XVIIIe siècle. — Montre en argent, à cadran fleurdelysé, avec boîtier ciselé à jour, XVIIe siècle. — Tabatière en ivoire, XVIIIe siècle, représentant Pyrame et Thisbé. — Fourchette en fer, à deux broquetons d'ivoire, représentant l'Amour formant deux cœurs enflammés, XVIIIe siècle. — Tabatière à syphon pyriforme. — Coupe en terre cuite, représentant un dauphin, XVIe siècle.

M. BLOUIN (Antonio), à Angers.

253 Un Christ, de Louis Carrache.
254 Paysage, de P. Bolekman (Bergers au repos), provenant de la galerie du cardinal Fesch.
255 Paysage de P. Bolkman (Bergers et leur troupeau près d'une ruine), provenant de la galerie du cardinal Fesch.
256 Vue du Colysée (photographie). — Vue de Saint-Pierre et du Vatican (photographie).

M. COSNIER (Léon), à Angers.

257 La cathédrale de Palerme, aquarelle.

La BIBLIOTHÈQUE de l'Évêché d'Angers.

258 Missel à l'usage du diocèse de Reims, imprimé à Paris en 1491, portant les armes de Pierre de Laval, archevêque de Reims, avec vignettes coloriées, sur vélin (plusieurs pages manquent).

M. ABRAHAM, propriétaire, à Angers.

259 Pendule en marbre blanc et cuivre doré, en forme de coupole, XVIIIe siècle.

M. Jean GROLEAU, à Angers.

260 Six carreaux (terre cuite), vernissés, trouvés dans l'ancienne église de la Papillayé, commune d'Angers.

M. BLORDIER, horloger, à Angers.

261 Montre de cabinet, en cuivre doré, à corde à boyau, XVIe siècle.

262 Recueil d'emblèmes du XVIe siècle.

MUSÉE DIOCÉSAIN (Evêché d'Angers).

263 Fragment de tapisserie brodée, représentant les Apôtres, XVIe siècle.

264 Missel du bienheureux Jean Michel, évêque d'Angers, XVe siècle. Ses armoiries, aux trois clous de la Passion, se trouvent à la page 196. (Manuscrit sur parchemin.)

M. THIBAULT, calligraphe, à Angers.

265 Gravure représentant François Ier, d'après le tableau du Titien.

MUSÉE DIOCÉSAIN (Evêché d'Angers).

266 Une vitrine, renfermant entre autres objets : 1° un fragment de chasuble, trouvé à la cathédrale d'Angers, dans le tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont, fin du XIIe siècle ; 2° une crosse, en bronze, du même évêque, trouvée au même lieu ; 3° fragment du suaire de saint Florent, trouvé à l'ouverture de la châsse, le 23 avril 1838, à Saint-Florent-lès-Saumur ; 4° fragment d'une châsse romane en bronze, provenant de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers ; 5° deux Paix, l'une en cuivre et l'autre émaillée, XVIe siècle ; 6° deux lettres, l'une de Bossuet, et l'autre de Fénelon ; 7° deux manuscrits du XVe siècle, avec enluminures ; 8° un petit ciboire en argent, du XVIIe siècle, provenant de l'église de Fontaine-Milon ; 9° peinture sur vélin, XVIIe siècle, représentant une absoute. Les autres objets de cette vitrine portent des inscriptions écrites par M. l'abbé Barbier de Montault, fondateur du Musée diocésain.

M. TERRIEN (Achille), négociant, à Angers.

267 Un plan de la ville d'Angers, de l'année 1638, dressé par les soins de Claude Ménard. Avec deux légendes écrites à la main.

M. MORDRET, à Angers.

268 Double vitrine, contenant entre autres les objets suivants (côté de l'Exposition archéologique) : *Bénitier*, émail, de Laudin ; *Annonciation*, émail, de Pierre Raymond ; *Vierge et l'enfant Jésus*, émail ; *Jésus-Christ et la Vierge*, émail ; *Diane et Actéon*, émail, divisé en trois sujets, attribué à Pénicaud ; *deux ornements de meuble*, grisailles représentant deux femmes, émail, de Pénicaud III ; *Jésus portant sa croix*, émail ; *Jésus-Christ et la Madeleine au Saint Sépulcre*, émail ; *un bénitier*, émail, école de Fontainebleau ; *une Paix*, *le Christ en croix*, émail ; *Adoration des bergers*, émail ; *une Vierge attribuée à Limousin*, émail ; *Pallas*, grisaille, émail ; *François Ier et Diane de Poitiers*, émail, école de Fontainebleau ; *une Paix*, grisaille, fond noir, émail, école de Fontainebleau ; *Coffret*, émail grisaille, fond bleu ; *Salière*, avec fleurs de lys dans l'intérieur, émail ; *une Tasse*, en émail, de Laudin ; *trois Salières*, avec portrait, émail ; *un Plat*, avec groupe de Laocoon, émail de Limoges ; deux tabatières Louis XV ; *une Cléopâtre*, émail ; *une aiguière*, de Pierre Raymond ; *une Vierge et l'enfant Jésus*, paillon, avec couronne de perles ; deux coupes représentant, l'une l'*Ange et Tobie* ; l'autre l'*Adoration des bergers*, émail ; *une Vierge*, émail du XVIIe siècle ; une mosaïque, représentant un bouvreuil ; deux montres émaillées, XVIIe siècle ; une montre d'abbesse ; trois sujets de la Bible, de Jean Court, dit Vigier, émail.

269 Une double vitrine, contenant les objets suivants, entre autres (côté de l'exposition de l'industrie : *Marie l'Égyptienne*, sur un rocher, émail ; *Mort de la Vierge*, émail ;

Présentation au Temple, émail; *Adoration des Mages*, émail; *Jésus prêchant dans le Temple*, émail; *Noces de Cana*, émail; *Cérès*, émail; *Claude*, émail; deux râpes, en ivoire; assiette avec l'échelle de Jacob, et les chiffres P. M.; une coupe en ivoire, avec forme de calice, ornée de sculptures bibliques et mythologiques; un cornet en ivoire, école italienne; un coffret avec coins en ivoire, XVIe siècle; une Vierge en ivoire; une croix bysantine; un pied de monstrance, XVe siècle; une custode; un tryptique russe; deux reliquaires; une sainte Catherine, dans un reliquaire; une gourde en verre bleu, ornée d'émaux; un reliquaire en argent; une croix, décorée de pierres précieuses; un petit sacellum en argent.

270 Une armoire, contenant entre autres, les objets suivants : deux masques en cuivre, provenant de l'abbaye de Saint-Florent; un tryptique, attribué à Holbein; un tryptique en marbre; un tryptique en ivoire; un plat bleu, fabrique de Nevers; un plat de Bernard de Palissy; un plat, fabrique de Faenza; une Vierge en cuivre, dans une gloire, provenant du cabinet de M. Grille; un coffret en ébène, XVIe siècle; un coffret en écaille, plaqué d'argent; une Vierge peinte sur bois, d'école bysantine.

271 Une vitrine, à gauche, en entrant par l'exposition de l'Industrie, contenant, entre autres, les objets suivants: un bouquet, sculpté sur bois par David père; la Salutation angélique, bas-relief en marbre; une porcelaine, sujet espagnol, apportée en France par le général Junot; un tryptique russe; un presse-papier surmonté d'un cerf, marbre rouge; une croix bysantine; l'Adoration des bergers, bas-relief en albâtre; un oiseau, mosaïque.

M. MORDRET, à Angers.

272 Une vitrine, à gauche en entrant : quatre bas-reliefs en albâtre, représentant Jésus au tombeau; la Résurrection; le Couronnement de la Vierge; et une Assomption, XIVe siècle.

Mme FAUGERON, à Angers.

273 Portrait en pied de Bonaparte premier consul, peint par Gros.

M. SAILLANT, à Angers.

274 Un tableau représentant saint Michel-Archange, école mexicaine.

M. GODARD-FAULTRIER.

275 Coupe hollandaise, coquille univalve gravée, XVIe siècle.
276 Le Lavement des pieds, bas-relief en albâtre, XVIe siècle.
277 Le baiser de Judas, bas-relief en albâtre, XVIe siècle.
278 Jésus portant sa croix, bas-relief en albâtre, XVIe siècle
279 Jésus mis au tombeau, bas-relief en albâtre, XVIe siècle.

M. DELAPORTE, serrurier, à Angers.

280 Buirre en terre grise et bleue, avec ornements discoïdes.—Pendule à deux colonnes, fin du XVIIIe siècle.

M. LE MAIRE d'Angers.

281 Charte originale, sur parchemin : Création de la Mairie d'Angers, sous Louis XI.

M. PARAGE-FARRAN, à Angers.

282 Une Cuisinière, peinture sur bois du temps de Louis XIII.

M. Adolphe LACHÈSE, à Angers.

283 Cachet, en cuivre, d'un membre de la Convention.

M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

284 Gouache (paysage), peint par J.-B. Huret, de l'Académie de peinture, en 1779.

M. COSNIER, à Angers.

285 Gouache attribuée à Desportes; chien d'arrêt.

Mme la comtesse DE ROMAIN, à Angers.

286 Portrait de Marie-Antoinette, donné par elle-même à Mgr de Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône, son aumônier, en 1781; œuvre de Drouet, père.
287 Portrait de Marie-Antoinette à la Conciergerie.
288 Un buste de Louis XVI.

M. LE CURÉ de Cunault.

289 Châsse de Cunault, creusée dans un tronc de noyer, XIIIe siècle, représentant six Prophètes avec livres fermés; six Apôtres; le Christ inspirateur des Prophètes; le Christ docteur; Anges; la mort de la Vierge, sa sépulture, son Assomption; saint Joachim et sainte Anne sous la porte dorée.
(Voir sur cette châsse les notices de MM. Barbier de Montault et Choyer).

M. l'abbé DE BEAUMONT, à Angers.

290 Tabatière en or émaillé, don de la reine Marie-Antoinette à Mme la comtesse de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France.

GAIGNARD, sergent de ville, à Angers.

291 Croix russe, cuivre émaillé. Enseigne de pèlerin, en cuivre, représentant le Sauveur bénissant à la manière grecque. Travail russe. — Ces deux objets ont été trouvés à Sébastopol.

M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

292 Volume couvert d'une curieuse reliure du XVIe siècle.

M. l'abbé DE BEAUMONT.

293 Médaillon en cuivre. L'Apôtre saint Pierre. *Princeps apostolorum, tu es pastor ovium.* XVIIe siècle.
294 Médaillon en cuivre. L'apôtre saint Paul. *Sancte Paule, Apostole tu es, Vas electionis.* XVIIe siècle.

M. l'abbé CHOYER, à Angers.

295 Panneau (projet de restauration), style XIII[e] siècle, représentant la mort de la Vierge, sa sépulture et son assomption.

M. BLORDIER, Angers, boulevard de Saumur, 2.

296 Gravure représentant la ville de Lyon au XVI[e] siècle. — *Rerum criminalium praxis*. Brochure ornée de gravures du XVI[e] siècle, style flamand.

M. DE BEAUREPOS, Angers.

297 Heures à l'usage de Jérusalem, imprimées à Lyon, 1516, avec gravures sur les marges. Dans ce volume se trouve un psautier également avec gravures, de Thielmon Kerver, XVI[e] siècle.

298 Manuscrit sur parchemin, avec enluminures, commencement du XVI[e] siècle, précédé d'un calendrier où sont représentés les mois de l'année et les signes du zodiaque.

M. BLORDIER, horloger.

299 Sceau en cuivre portant la légende : 1708. *Pfekrsh Evag Lvt. Kirch Sicgel. Verbvm Dom ma in Aeter.* Un autel portant une croix entre deux cierges.

Traduction : « Sceau de l'Église évangélique luthérienne de Pfeterrhof 1708. — La parole du Seigneur demeure éternelle. »

MM. COSNIER et LACHÈSE, Angers

300 Deux sceaux, gravures sur bois ; l'un de la Faculté de médecine d'Angers : *Sigil. Facvlt. Medicae. Andegav.* Au centre le patron. L'autre du collége de Beaupreau : *SS Bello-Pratensis collegii.*

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE

DE 1864.

Au mois de février dernier, M. Montrieux, maire d'Angers, composait, d'accord avec sa Commission générale, la section archéologique comme suit :

MM. Godard-Faultrier, président;
Chatelin, secrétaire;
Béraud,
Bougler,
Chassériau,
Dainville,
Dauban,
Dumont,

MM. L'abbé Joubert,
P. Lachèse,
Lemarchand,
Mordret,
Aimé de Soland,
Sorin,
Planchenault,
Poitou,
Cte de Quatrebarbes.

Plus tard, M. Léon Cosnier fut nommé secrétaire adjoint, et M. l'abbé Machefer, membre adjoint.

Cette section ainsi constituée prit possession, dans les premiers jours du mois de mai, de la travée semi-circulaire placée au nord-est du pavillon central du palais de l'Exposition (Mail).

Elle se mit immédiatement à l'œuvre ; les objets se trouvèrent classés et catalogués dès le 20 mai, jour de l'inauguration.

Cent quinze personnes ont répondu à l'appel en qualité d'exposants, et n'ont pas fourni moins de trois cents numéros portés au catalogue imprimé. Mais il y a tel numéro qui comprend au-delà de cent objets. On peut donc évaluer les curiosités exposées à mille environ. Ce nombre, en qualité et quantité, est incontestablement supérieur à celui fourni par les expositions archéologiques de 1839, 1842 et 1858. Il y a évidemment progrès. Cela prouve que le public comprend parfaitement leur utilité.

Qu'est-ce, en effet, que l'archéologie, sinon la science des arts et de l'industrie du passé? De cette manière de l'envisager résulte qu'elle a bien sa place dans nos expositions. Comme point de départ et de comparaison, elle sert à nous montrer nos progrès acquis et ceux qui nous restent à faire.

Cela étant, la section archéologique n'a point hésité à demander un certain nombre de *médailles commémoratives*, qui seront distribuées aux principaux exposants.

Le jury constitué à cet effet et composé de MM. Godard-Faultrier, président, Lemarchand, secrétaire, Planchenault, Dumont, J. Sorin, Dainville et de la Broise (ce dernier venu tout exprès de Laval, sur l'invitation de la section archéologique),

Arrête comme suit la répartition des médailles.

Mais, auparavant, il convient de dire que les membres du jury (1) se sont abstenus de concourir, par un sentiment de délicatesse facile à apprécier; quelques-uns, assurément, avaient droit à une médaille.

Le jury, d'un autre côté, a déclaré en principe que les établissements publics qui ont exposé seraient mis hors concours; cependant il a admis que l'on devait récompenser les personnes qui s'étaient spécialement chargées, depuis plusieurs années, du soin d'organiser les collections se référant à ces établissements.

Enfin il a cru devoir également exclure du concours les possesseurs d'objets mis en vente.

Ces décisions prises, le jury a procédé immédiatement à l'examen des objets exposés.

Parmi les collections, il a distingué les suivantes :

1° Celle de M. Mordret, qui ne comprend pas moins de quatre grandes vitrines pleines de très-curieux émaux, de précieux tryptiques et de beaux objets en cuivre, ivoire, marbre et albâtre, etc., etc.;

2° La collection de M. Belouin, remarquable surtout par le bon classement de ses monnaies de toutes époques, spécialement de ses pièces angevines, etc., etc.;

3° La collection de MM. d'Houdan et de Romans, dont les vitrines présentent une grande variété d'objets, quelques-uns d'un prix notable au point de vue des émaux, des bois sculptés et de la céramique ;

4° La collection de plusieurs tapisseries de la cathédrale, les unes représentant des *scènes de l'Apocalypse*,

(1) MM. Chasseriau et Léon Cosnier, jurés, ont fait savoir qu'il ne leur serait pas possible d'assister à la séance d'examen du 16 juin.

les autres la *Passion de Notre Seigneur*. Richesse de couleur, curieux costumes, composition surprenante d'effet, belle conservation due à la recommandation éclairée de Mgr Angebault et aux soins particuliers de MM. les abbés Joubert et Machefer.

Ne perdons pas de vue que le premier a surveillé durant plusieurs années, avec intelligence et savoir, la réparation de ces tapisseries, et qu'il a obtenu à cet effet des fonds du gouvernement.

5° La collection provenant du musée diocésain, composée d'objets anciens à l'usage du culte : choix convenable.

Notons, en passant, que le musée diocésain, situé dans la cité, à la Psallette, a été fondé et dirigé pendant plusieurs années par M. l'abbé Barbier de Montault. La vitrine exposée n'est qu'une faible partie détachée de l'ensemble.

Voilà pour les collections proprement dites, à l'occasion desquelles le jury décide qu'une médaille de vermeil doit être accordée à chacune des personnes ci-après dénommées :

MM. Mordret,
Belouin,
D'Houdan et de Romans,
L'abbé Joubert,
L'abbé Barbier de Montault.

Passant à la catégorie des amateurs d'objets d'art, le jury arrête qu'une médaille d'argent sera remise à chacun des exposants qui suivent :

M. Blouin fils, banquier, pour le choix de ses tableaux nos 135 à 140 — 253 à 256 du catalogue.

M. Testard Maisonneuve et Mme Retureau, pour leurs tableaux n°s 216 à 223 — 225 à 229.

M. Moreau, ingénieur en chef, pour ses tableaux n°s 157 à 160.

M. Roujou, pour sa belle vierge de Sasso-Ferrato et ses quatre médaillons en marbre portés sous le n° 244.

M. Avenant, du Plessis, pour les objets exposés n°s 1, 4, 5, 6, 7 et 10.

Enfin le jury décide qu'une mention honorable sera décernée :

A M. Tristan Martin, pour sa collection de monnaies celtiques et romaines trouvées au camp de la Segourie, commune du Fief-Sauvin.

A M. Lévêque, négociant, pour sa collection de plans et de cartes de l'ancienne province d'Anjou et de sa capitale.

A M. Joyau, pour le choix si distingué de ses gravures.

A M. Goirand, pour ses curieux manuscrits enluminés.

A M. Raymbault, de Thouarcé, pour ses cartes des antiquités romaines (arrondissements d'Angers et de Saumur), des antiquités celtiques (arrondissement de Saumur), par lui dressées.

A M. Dubos, élève architecte, pour ses lavis, plan et coupe de l'église Saint-Martin d'Angers.

Ainsi arrêté, au local même de l'Exposition, le 16 juin 1864.

Le président rapporteur,

GODARD-FAULTRIER.

CHRONIQUE.

Email de Geoffroi-Plantagenet.

Il vient de paraître un nouveau livret des objets d'art, peinture, archéologie, minéralogie et autres, que renferme le musée du Mans.

Il contient entr'autres une notice que nous croyons devoir reproduire, sur un véritable trésor archéologique, l'*émail de Geoffroy Plantagenet.*

« Cette pièce étant, sans contredit, l'objet le plus intéressant du musée du Mans, nous entrerons dans de plus grands détails à son sujet.

» Geoffroy-le-Bel, dit Plantagenet, duc de Normandie, d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, mourut à Château-du-Loir en 1151 ; il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Julien, au Mans, par les soins de l'évêque Guillaume de Passavant. Ce prélat, reconnaissant des services rendus à son église par Geoffroy, avait fait élever dans sa cathédrale, et de son vivant même, un monument en son honneur; on y voyait son portrait sur une plaque de cuivre émaillée. Ce fut ce monument qui lui servit de tombeau, et c'est ce portrait qui se trouve aujourd'hui au musée du Mans. La date qu'on peut lui assigner est de 1145 à 1150, comme le prouve parfaitement M. Hucher. La plaque de cuivre a 64 c. de hauteur sur 34 c. de largeur.

» Geoffroy est représenté debout, couvert d'un riche

costume, et tenant dans la main droite une épée ; de la gauche il s'appuie sur un bouclier d'azur, chargé de quatre lionceaux.

» En haut de la plaque, on lit le distique suivant :

Ense tuo, princeps, prœdonum turba fugatur
Ecclesiisque quies, pace vigente, datur.

» En 1562, le tombeau de Geoffroy n'était déjà plus connu « que comme celui d'un *seigneur anglais :* » dans l'inventaire fait par ordre du chapitre pour constater les dégâts faits par les huguenots, lors du sac de la cathédrale en 1562, on lit, en effet :

« Davantaige ont montré la place près et contre l'un » des trois piliers, disans que le dict tiers jour d'apvril » et du paravent y avoit un monument ou sepulture de » pierre de taille et autres matières fort authentiques, » où avoit été inhumé un Anglois. »

» La plaque émaillée qui avait échappé au vandalisme des religionnaires, fut vraisemblablement replacée à peu de temps de là, mais non plus à la place où était originairement le tombeau ; elle fut mise sur l'avant-dernier pilier de la nef à gauche, où elle resta jusqu'en 1792. A cette époque, une autre tempête politique la fit encore disparaître. Pendant vingt-quatre ans, on ignora absolument ce qu'elle était devenue, et ce ne fut qu'en 1816, lors de l'inventaire du cabinet de M. Maulny, qui venait d'être acheté par le département, qu'on la retrouva cachée derrière un vieux meuble. »

Découverte de Pressigny-le-Grand.

— Dans un voisinage assez rapproché de l'ancienne capitale du Poitou, à Pressigny-le-Grand, un honorable

médecin, le docteur Léveillé, vient de faire une des plus belles découvertes archéologiques qui puissent récompenser les efforts d'un pionnier de la science.

Guidé par certains indices dus au pur hasard, M. le docteur Léveillé a eu la chance insigne de rencontrer des débris aussi nombreux que bien conservés d'un immense atelier d'armes et d'instruments de toute espèce, appartenant à l'époque que les archéologues appellent l'*âge de pierre*. Ici la réalité dépasse tout ce que l'imagination peut rêver.

Ce n'est rien moins, en effet, que le sous-sol de *plusieurs hectares* de terrain qui se trouve rempli ou, pour parler plus justement, composé de casse-têtes, de haches, de couteaux, de lances et de flèches en silex, et cela en telle abondance que l'on en pourrait doter richement toutes les collections de France.

La forme la plus générale de ces armes primitives, mais très-offensives, dont se servaient nos aïeux, est celle d'une grosse amande, un peu obtuse par un bout, assez aiguë par l'autre. Les deux côtés de l'amande sont enlevés par séries d'écailles jusqu'au tiers de la longueur et forment stries; le reste est détaché par un seul coup vigoureusement porté sur la base de l'arme.

Ces haches, ces flèches et ces couteaux se trouvent dans un gisement de terres végétales avoisiné par des dépôts de sable diluvien parfaitement caractérisé, et dans lequel on retrouve aussi des armes de la même nature.

Nous reviendrons sur cette importante découverte.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

ANGERS, IMPRIMERIE COSNIER ET LACHÈSE.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865

1865
Jan./Feb

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Janvier-Février.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865



MÉDAILLES GAULOISES ET ROMAINES

RENCONTRÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

ET SPÉCIALEMENT DANS L'ANCIENNE STATIO SEGORA

La numismatique gauloise n'offre pas moins d'attrait que celle des Romains ; ses types si variés, si bizarres, présentent à l'observateur une nouvelle série d'études et de recherches ; c'est une région dont les sentiers n'ont point encore été battus, qu'un voile obscur couvre encore ; mais il faut espérer qu'un jour ce nuage fera place à la clarté.

Tout était symbole dans la religion gauloise, il n'en faut pas douter. Apres et sévères comme leurs rochers de granit, mystérieux comme les forêts témoins de leur culte sanguinaire et barbare, les druides ensevelirent leurs dogmes en une théologie mystique inaccessible à l'intelligence du vulgaire ; ces prêtres possédant en outre la double puissance et civile et religieuse, devaient employer l'ascendant du respect et de la crainte pour en inspirer à la multitude et la tenir dans un asservissement favorable à leur domination ; aussi, comme l'usage de

l'écriture était interdit aux classes inférieures, que l'histoire ne se transmettait que par des traditions orales, sommes-nous privés de documents précieux sur la religion, les mœurs et les constitutions d'un peuple dont nous foulons la terre, et chez lequel nous pouvons chercher notre premier berceau.

Sous des dénominations différentes, les vieux Celtes adoraient les mêmes divinités que les Romains, l'Égypte et la Perse, et les régions les plus reculées de l'Inde apportèrent leur contingent au Panthéon de nos pères; c'est ainsi qu'Apollon désigné sous le nom de Bellenus paraissait sur un char attelé de chevaux et dirigeait la course du soleil. Tantôt on le représentait sous les traits d'un jeune homme imberbe, la tête couronnée de lauriers; tantôt un rayon lumineux s'abaissait sur son front.

Hercule, ou plutôt Ogmius, devenait en même temps le Dieu de la force et de l'éloquence, car chez ces peuples le don de la force et la supériorité du corps se réunissaient dans un même personnage dont ils avaient fait l'objet de leur adoration; ils le dépeignaient sous les traits d'un vieillard conservant sur le derrière de la tête quelques tresses de cheveux. « Exhiberant eum senem, calvum atque decrepitum paucos tantum capillos ab occipite habentem, cutis ejus rugis obsita erat. » Son buste figurait sur les monnaies et les monuments, des chaînes s'échappaient de sa bouche et venaient s'enlacer à d'autres têtes entraînées par une invincible attraction; tantôt il paraissait debout toujours comme un vieillard chauve tenant en main une massue.

La réputation d'Hercule fut immense dans les Gaules.

On l'a généralement considéré comme une personnification du génie tyrien et des innombrables travaux de ce peuple marchand ; en effet, ces intrépides navigateurs, après avoir parcouru les côtes d'Italie, vinrent jeter des colonies dans la Cisalpine ; Hercule eut chez les Ligures un temple fameux ; la fable dit qu'il franchit les Alpes et porta la civilisation dans le midi de la Gaule ; puis se frayant un passage au milieu des forêts jusqu'alors impénétrables, invita les populations à se réunir à sa voix ; il fonda sur le territoire des Éduens la grande et magnifique cité d'Alesia, qu'on nous représente comme la première ville de toute la Gaule, sanctuaire de la science et des beaux-arts.

Les Gaulois qui semblent avoir reçu leur premier système monétaire des Grecs, et chez lesquels nous rencontrons si souvent l'imitation du statère macédonien avec l'inscription φιλιππου avaient également adopté le centaure, union bizarre de l'homme et du cheval, dont l'imagination féconde des Hellènes avait peuplé la Macédoine et la Thessalie. On l'unissait souvent à la représentation du chêne, emblème de la force et de la puissance, « robur. » Quelquefois il bandait son arc, ou conduisait un char dont les roues sont seulement indiquées ; des globules regardés généralement comme des images du soleil, de la lune et des autres astres environnaient sa tête ; des phalères et des signes distinctifs de victoire les accompagnaient aussi fréquemment.

Mais nous allons rencontrer un nouveau mythe, l'extrême Orient va nous présenter les insignes d'un nouveau culte qui va s'unir à celui des Gaulois ; Mithras, personnification du soleil chez les Perses, compta des

adorateurs dans cette partie reculée de l'Occident, bien avant que les Romains ne lui donnassent une place dans leur Panthéon, ce qui n'eut lieu que sous les empereurs syriens, quand Rome ouvrit ses temples aux divinités du monde entier ; nous le voyons figurer sur les monuments et les monnaies de la Gaule. En 1598, on découvrit près de Dijon le tombeau de Chyndouax, archiprêtre des druides ; il était accompagné d'une inscription grecque dont voici le sens :

« Dans le bocage de Mithras, ce tombeau couvre le corps de Chyndouax, grand-prêtre. Retire-toi, impie, car les Dieux libérateurs gardent ma cendre. » Nous avons aussi plusieurs monuments qui nous rappellent le culte antique de Mithras.

Le taureau, comme symbole de l'agriculture, ornait aussi les monnaies celtiques. On le représentait en disposition de frapper de la corne, c'est ce que les numismates désignent sous le nom de taureau cornupète : *jam cornupetens et pedibus qui spargit arenam*; le *sus gallicus*, sanglier ou porc sauvage, surmontait les enseignes militaires ; on le voyait principalement sur les monnaies des Andes et des Bicturiges, tantôt debout et semblant courir.

Le chien, le loup, le renard et les animaux fantastiques, tels que la licorne et le griffon, y furent aussi gravés ; un collier de perles indiquait la souveraine puissance, une main ouverte une alliance, la justice, la bonne foi dans les traités. On peut juger d'après cet exposé que les monnaies gauloises furent variées à l'infini.

On doit diviser en trois époques la fabrication des monnaies gauloises : la première a sans doute eu lieu

peu de temps après l'expédition des deux Brennus; la seconde au moment où Philippe, roi de Macédoine, appela les Gaulois comme auxiliaires; ce prince qui faisait alors exploiter les mines du mont Pangée, multipliait tellement ses largesses, qu'on disait qu'il n'existait point de roche assez escarpée pour que Philippe ne pût y faire conduire un mulet chargé d'or; les Gaulois revinrent dans leur patrie avec les présents de Philippe, ils répandirent les statères parmi leurs concitoyens qui cherchèrent à copier les types monétaires qu'ils avaient apportés.

Pour les monnaies de la troisième époque, elles précédèrent peu l'arrivée de César, elles conservèrent même un cours régulier après l'invasion; ce fut alors que les alliés, par esprit de flatterie, inscrivirent leur nom sur ces monnaies près de celui du conquérant : c'est ainsi que nous trouvons sur une médaille l'inscription suivante : DVRATIVS IVLIOS.

Telle est la route que j'ai résolu de suivre; mais je n'entre qu'en chancelant dans cette lice jusqu'à présent peu fréquentée. Je choisirai pour guides ceux qui l'ont déjà parcourue. C'est ainsi que j'espère obtenir quelque succès.

N° 1. La première médaille que je vais citer n'appartient point à notre sol, des cultivateurs l'ont rencontrée loin des limites de notre arrondissement, mais toujours dans notre Anjou, c'est ce qui m'engage à la mentionner : elle est extrêmement remarquable et d'un or très-pur; comme les anciennes monnaies grecques sur lesquelles on l'a copiée, si toutefois elle n'est grecque elle-même, elle est d'une forme bombée, et représente Apol-

lon sous les traits d'un jeune homme imberbe, mais sur le front duquel viennent se réunir toutes les grâces de l'adolescence et de la beauté. Il faut être vraiment artiste pour la comprendre et l'exécuter ainsi ; certes, elle n'est point la production d'une main barbare ; le revers présente un auriga ou cocher qui presse les coursiers du fouet ; au-dessus un dicta. Légende : φιλιππου.

(Louresse près Doué.)

N° 2. La seconde est simplement un quart de statère pesant deux grammes. Sa rareté la rend digne du plus grand intérêt, car elle est encore inédite, si toutefois on doit la reporter aux Namnètes. D'après le sentiment de quelques-uns, mais je ne partage pas leur opinion, j'aurais plus de penchant à la considérer comme une médaille de Smyrne dont il existe un double au Cabinet des médailles, et dont M. Barthélemy, d'après l'Encyclopédie Roret, avait laissé la description. Voici, du reste, ce qu'en dit M. Lenormand dans la *Revue numismatique* de 1856 : Le cabinet de France possède une médaille d'or sans légende, qui montre d'un côté la tête d'une amazone dont sont ordinairement décorées les médailles de Smyrne, de l'autre un griffon appuyé sur une roue ; ce dernier symbole, qui appartient à la déesse Némésis, ne laisse aucun doute sur l'attribution qu'on doit faire de la monnaie qui la porte : c'est évidemment une pièce de Smyrne, ce qui lui donne une véritable valeur ; si celle que je possède doit se reporter aux Namnètes, elle ne pourrait être qu'une imitation.

(Saint-Quentin en Mauges.)

N° 3. Cette médaille est d'un or très-pur ; sa pesanteur et son module lui donnent une grande ressemblance avec

le statère macédonien, quoique d'une exécution plus barbare. Elle représente un androcéphale au repos, les pieds appuyés sur le cyprès, emblème d'immortalité; au revers, le soleil, indiqué par un globule, la lune en croissant; puis des barrières croisées, que quelques-uns regardent comme les supports de huttes gauloises.

(Ségourie).

N° 4. Représente une tête casquée, près du front une espèce de croix; des chaînes s'échappent de sa bouche et semblent se lier à des objets d'une forme ronde; c'est ainsi, comme je l'ai dit précédemment, qu'on représentait Hercule ou bien Ogmius. Ce buste paraît aussi porter une torque; au revers, le cheval androcéphale, coiffé du bonnet phrygien; c'est évidemment une représentation mithriatique, une des phases du soleil : ici, le centaure, coiffé de la mître, s'élève à la dignité sacerdotale; le cheval représente sans doute la rapidité de la course du soleil, la tête humaine l'intelligence; on voit au bas une espèce de génie. Jusqu'ici, les monuments mithriatiques ne s'étaient rencontrés que dans le midi de la France, nous sommes heureux de pouvoir en offrir un spécimen trouvé dans l'ouest. Cette pièce, d'un or très-pur, pèse environ sept grammes.

(Chapelle-Saint-Florent).

N° 5. Cette médaille n'est qu'un quart de statère d'environ deux grammes. Hercule ou bien Ogmius paraît debout sous les traits d'un vieillard; son front est chauve, quelques cheveux sont jetés derrière la tête. On voit un *lituus* ou *pedum* auprès de sa tête, plus bas, un sablier. Sa main droite, qu'il porte en arrière, est armée d'une massue. Revers : un collier au milieu duquel on voit rangés

circulairement des objets d'une forme ovale ; ce sont sans doute les œufs de serpent si renommés parmi les druides ; or, voici ce qu'en dit Pline le naturaliste : « Durant l'été, on voit se rassembler dans certaines cavernes de la Gaule des serpents qui se mêlant et s'entrelaçant avec la salive qui sort de leur peau, produisent cette espèce d'œuf ; lorsqu'il est parfait, ils l'élèvent et le soutiennent en l'air par leurs sifflements : c'est alors qu'il faut s'en emparer avant qu'il ait touché la terre ; un homme aposté à cet effet reçoit l'œuf dans un linge et s'éloigne à toute bride ; les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait mis une rivière entre eux et lui ; l'œuf de serpent devait être enlevé à certaine époque de la lune ; on l'éprouvait en le plongeant dans l'eau ; s'il surnageait, il avait la vertu de faire gagner les procès et d'ouvrir un libre accès auprès des grands. Les druides le portaient au cou richement enchassé et le vendaient fort cher. On mêlait aussi des morceaux d'ambre à ces colliers. »

Tel est le récit de Pline le naturaliste ; telle est la fable inventée par les prêtres gaulois pour abuser de la crédulité populaire, c'est bien le sujet retracé sur la monnaie que je possède et qui lui donne une véritable valeur.

(Le Pin en Mauges.)

N° 6. D'un or assez pur, a la pesanteur du statère macédonien. Il représente un centaure qui semble s'élancer au galop ; au-dessus, un chêne, arbre sacré des druides. Au revers, les deux barrières regardées comme représentation des buttes gauloises ; le soleil, un croissant.

(Statio Segora, Fief-Sauvin.)

Les numéros 7 et 8 ont une grande ressemblance, cependant ces deux pièces ne paraissent pas sortir de la

même fabrique ; ce sont bien deux têtes d'Apollon couronnées de lauriers, cependant l'une d'elles présente une physionomie plus âgée, les traits sont plus sveltes, le nez est plus long. Dans l'autre, la figure semble plus jeune et plus arrondie ; le revers est absolument semblable, c'est Hercule comme nous l'avons dépeint précédemment ; mais au lieu du sablier, c'est un sigma parfaitement conformé. Ces deux pièces proviennent de la Tessoualle et de la Séguinière. (Près Cholet.)

Le n° 9, de la pesanteur du statère macédonien, présente moins de pureté dans la composition, l'or est altéré par la présence du cuivre ; mais la perfection du travail annonce une main exercée : la chevelure touffue que vient ceindre une couronne de lauriers, les colliers de perles qui s'échappent et dessinent plusieurs réseaux, annonçent un Apollon Bellenus ; on voit au-dessus de la tête une espèce de sceptre qui, sans doute, est un indice de la souveraine puissance. C'est ainsi qu'on dépeint Apollon Belleuus, mais ce n'est pas à la fleur de l'âge ; ses traits, qui ne sont pas sans beauté, sont mâles et sévères.

Le revers montre un androcéphale parfaitement caractérisé, seulement le bonnet phrygien dont il paraît coiffé n'est pas si bien conservé que dans le n° 3. On voit derrière la tête une espèce de bâton recourbé devant un croissant ; le cheval paraît conduire un char dont l'indication n'est pas douteuse. Près des pieds paraissent de petits globules dont il serait difficile d'indiquer la signification.

On est convenu d'attribuer aux Namnètes cette pièce découverte loin de notre arrondissement. Une jeune fille de Chalain-la-Potherie fit la découverte de cette médaille

et de 150 autres semblables. (Chalain-la-Potherie.)

N° 10. Cette pièce a la pesanteur du statère et contient plus d'alliage que la précédente ; le cuivre semble y dominer, mais elle est d'une belle conservation. La tête est celle d'un vieillard à physionomie sévère ; un collier de perles environne sa tête et retombe de chaque côté, tandis que trois globules sortent de sa bouche.

Revers : andrócéphale dont la tête est surmontée d'un petit globule ; près de là, s'élève le chêne sacré, le bâton druidique surmonté par un croissant ; au-dessous, un char surmonté par une roue. (Le Fuilet, près Montrevault.)

N° 11. N'est pas sans intérêt. Elle est entièrement d'un cuivre très-rouge ; elle a bien aussi la dimension du statère macédonien, la même pesanteur. La figure est celle d'un vieillard dur et sévère, la tête est dépourvue de cheveux. On voit au revers le centaure coiffé d'un bonnet phrygien, au-dessus le bâton druidique avec des accessoires inconnus, une main de justice, signe de la souveraine puissance ou de la bonne foi dans les traités. On attribue cette médaille aux Pictones ; on sait que Duratius, leur chef, fut le premier à rechercher l'alliance du peuple romain. (La Chapelle du Genêt, près Beaupreau.)

N° 12. A malheureusement subi quelque altération, cependant, on pourrait croire qu'il porte un génie dont les ailes sont déployées. Au revers, cheval andrócéphale qui s'élance au galop ; au-dessous, une main de justice ouverte. Sa pesanteur et sa dimension sont celles d'un statère qui a un grand rapport avec la précédente.

(Gesté, près Beaupreau.)

N° 13. La tête du centaure semble sortir d'un arc. On remarque distinctement au-dessus le *lituus* ou *pedum* ;

au-dessous est un objet qu'on prendrait volontiers pour une main ouverte, le tout surmonté d'un animal qui semble fixé sur une hampe; ne serait-ce point le *sus gallicus* ou sanglier que les Andes portaient au-dessus de leurs enseignes militaires. Le revers est entièrement fruste, ce qui nous prive peut-être d'indications précieuses.

(Chemillé, Maine-et-Loire.)

Les médailles que je vais maintenant décrire se composent d'un alliage d'argent, de potin et de cuivre dans une proportion plus ou moins forte; leur exécution prouve la barbarie du temps et la pauvreté de la matière de fabrication; les communications avec la Grèce et l'Asie avaient cessé d'exister sans doute avant l'invasion de César, surtout pour les provinces éloignées; les premiers principes de civilisation, chez un peuple encore dans l'enfance, baissèrent rapidement. C'est ce que prouve la série des médailles que je vais parcourir. Leur ressemblance avec celles de la Chalouère, près Angers, donne à penser qu'elles pourraient bien appartenir au même peuple. Il faut observer qu'on rencontre fréquemment des médailles gauloises dans les ruines de la station Segora, mais presque toutes au même type, celui du taureau. J'ai donc cru devoir parler seulement des plus curieuses.

N° 14. Cette médaille n'a point été frappée, mais coulée dans un moule. Elle n'a point la forme ordinaire des médailles gauloises; elle est plus aplatie et présente une échancrure. Cette dépression n'est point accidentelle, mais le résultat de la conformation du moule. Des cheveux épais et bouclés, derrière la tête paraît un globule,

des perles s'échappent de la bouche; sous le menton paraît le *lituus*; plus bas, une torque ou collier.

Revers : un cheval libre; sur le col, un globule allongé; au-dessous le croissant de la lune qui semble entourée de ses satellites; au bas, sur le bord de la monnaie, paraît un grenetis. Tout se réunit pour en faire un objet curieux et d'une certaine valeur intrinsèque; du reste, nous savons qu'elle est encore inédite.

(Statio Segora, Fief-Sauvin.)

N° 15. Ici, l'imperfection du travail se fait sentir : les cheveux en tresses fixés sur la tête et qui semblent terminés par un globule, annoncent une parfaite ignorance de l'art. Le front est chauve, l'œil sans animation, le nez allongé, le menton rentré; la pièce est échancrée comme la précédente.

Revers : un cheval dont le col, la tête et la croupe sont grossièrement indiqués et paraissent dans un nuage obscur. (Statio Segora, Fief-Sauvin.)

N° 16. Une touffe de cheveux couvre le front d'une tête humaine presque informe : le nez ne présente qu'une proéminence allongée, la bouche n'est pas indiquée, le menton est déprimé.

Le revers présente un taureau bien distinct; ses pieds fléchissent, il présente le front d'une manière menaçante; c'est ce qu'on est convenu d'appeler le taureau cornupète, *cornupetens*.

(Ruines de la statio Segora, Fief-Sauvin.)

N° 17. Porte aussi le taureau cornupète, mais il entre dans sa composition une plus grande quantité d'argent.

Revers : un objet qu'il serait difficile de préciser, puis cinq globules allongés qui ne peuvent être autres que les fameux œufs de serpent.

(Ruines de la statio Segora, Fief-Sauvin.)

N° 18. Représente un arbre grossièrement façonné ; au revers, animal fantastique portant un objet allongé sur le front : c'est sans doute une licorne dont les anciens ne parlaient qu'avec effroi.

(Ruines de la statio Segora, Fief-Sauvin.)

N° 19. Cette médaille, d'une forme oblongue, n'a point été frappée, mais coulée. On voit distinctement une tête de bélier sur la partie bombée. Nous avons parlé précédemment des connaissances des druides en astronomie, peut-être ont-ils voulu désigner cette constellation.

Au revers, une fleur qui semblerait être un lys. Cette médaille est encore inédite.

N° 20. On dirait une tête humaine, mais de l'exécution la plus barbare. Du reste, cette médaille est fortement avariée : au revers, on distingue un cerf au milieu des forêts.

N° 21. Nous montre un animal allongé. Il est à présumer d'après sa conformation que c'est un loup. Revers : un escargot ou limaçon parfaitement caractérisé.

(Fief-Sauvin, Segora.)

N° 22. Une espèce de rondache ou de bouclier près duquel on voit un *pedum*. Revers : chêne druidique d'une parfaite conservation. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

N° 23. Cette pièce, qui pèse environ trois grammes, est en bronze. Elle paraît porter au droit le *sus* qui décorait les enseignes militaires ; au revers, un taureau debout, ayant une grande ressemblance avec celui qui

décore les médailles d'Avallon, et porte pour inscription *Aballo*. (Segora, Fief-Sauvin.)

Telles sont les médailles gauloises que j'ai pu rencontrer dans les ruines de la station Segora, et qui font foi de la haute antiquité de cette ville.

On a découvert sur la métairie de la Foi dans Villedieu trois médailles en bronze de la pesanteur et de la dimension d'un statère; elles paraissent appartenir à la seconde époque et portent des têtes d'une assez bonne exécution : l'une est décorée d'un φ. Elles étaient accompagnées de trois intailles en cornaline et portant des têtes couronnées d'une assez belle conservation.

Il me reste à parler d'une assez belle monnaie gauloise ou grecque, en argent, et dont j'ignore l'origine, et cependant, je crois qu'on l'a trouvée dans nos environs. Elle représente une tête de femme d'un âge mûr, et dont les cheveux sont tressés; elle porte à l'oreille une espèce de poire : c'est sans doute une Vesta. D'ailleurs, la présence au revers d'une lampe, d'un flambeau et de plusieurs instruments de sacrifice, ne me laissent aucun doute à ce sujet.

DESCRIPTION DES MÉDAILLES ROMAINES.

Dans la description des médailles romaines, nous avons plusieurs phases à parcourir. Nous devons d'abord nous occuper des monnaies royales, de celles des familles consulaires ou patriciennes, qui furent fabriquées sous la république ; enfin, de celles des empereurs. Les premières

se trouvent rarement sur notre sol. Les Romains, faibles à la naissance de leur gouvernement, ne s'étaient point avancés dans les contrées voisines, leur système monétaire ne s'y était conséquemment pas établi. Mais lorsque les légions triomphantes eurent envahi cette Gaule dont l'entrée devait leur présenter tant d'obstacles, où les fruits de la conquête devaient leur échapper par lambeaux après trois siècles d'une domination mal affermie, ce fut alors que leurs monnaies succédèrent à celles des peuples vaincus et se multiplièrent.

Une bande d'aventuriers, de vagabonds, après s'être livrés au brigandage, se réunirent enfin sous la conduite de deux frères qui furent les fondateurs d'une simple bourgade ; d'autres populations vinrent s'y réunir : tels furent les commencements de cette Rome qui devait étendre sa main puissante sur l'univers entier. L'amour du butin et de la guerre dirigea d'abord cette peuplade sur les nations voisines ; mais son audace et sa politique astucieuse augmentèrent bientôt sa domination. Les deux frères se divisèrent pour un incident léger et futile ; l'un immola l'autre à son ressentiment. Il périt bientôt lui-même d'une manière mystérieuse ; mais on ne peut douter que ses rivaux, par un excès de jalousie, ne fussent les seuls auteurs de sa perte.

La couronne devint ensuite élective, et six rois succédèrent à Romulus. Mais la corruption de la famille royale, la jalousie des grands et les prétentions populaires, amenèrent l'anarchie d'où surgit la république ; mais, toutefois, ce mode de gouvernement ne revêtit point les formes de nos républiques modernes : les familles équestres et patriciennes occupèrent toujours les premières places et

conservèrent la suprématie. Le chef de l'État fut désigné sous le nom de consul ; il eut le droit de lever des armées, de nommer aux principales fonctions, de battre monnaie.

Les monnaies de la première époque, ou les as romains, furent simplement de fer, le plus souvent à l'effigie de la vache, et servirent de représentation commerciale chez un peuple pauvre, ignorant les raffinements du luxe et de la civilisation. Les premières monnaies d'airain viennent d'Ancus Marcius et du commencement de la république ; mais il a fallu secouer les cendres de Rome pour les répandre dans nos musées nationaux et les cabinets des curieux. Cependant, les consulaires se rencontrent assez fréquemment chez nous ; et comme je les ai trouvées dans mes recherches, c'est par elles que je dois commencer mon examen.

Le citoyen romain portait plusieurs noms qu'il faut savoir reconnaître ; il y avait 1° le *prænomen*, qui servait à distinguer l'individu ; 2° le *nomen*, qui désignait la *gens* à laquelle appartenait cet individu ; 3° le *cognomen*, qui indiquait la famille ou la division de la *gens* ; 4° l'*agnomen*, qui se donnait en souvenir de quelque fait particulier. Nous ne pouvons citer un meilleur exemple que celui de Publius Cornelius Scipio Africanus. Ce personnage, dont le nom était Publius *prænomen*, s'appelait en outre Cornelius, parce qu'il appartenait à la *gens* Cornelia ; Scipio, parce qu'il était de la branche de la *gens* Cornelia désignée sous le nom de Scipio ; Africanus à cause de ses succès en Afrique.

Les noms des magistrats que nous voyons figurer sur les monnaies doivent aussi fixer notre attention. Le pre-

mier est celui d'*imperator* qui fut accordé d'abord aux triomphateurs, et qui, dans la suite, devint celui du magistrat revêtu de la souveraine puissance. Vinrent ensuite ceux de consul, de tribun militaire et du peuple, de grand pontife. Tous furent désignés par des abréviations : IMP., COS., TR. P., PONT-MAX. Les empereurs sur le trône s'honorèrent de cumuler ces diverses fonctions ; c'est ainsi qu'après le mot IMP., on voit ceux de COS., T. P. PONTIFEX MAXIMVS. Comme ces charges étaient annuelles et que les empereurs les recevaient plusieurs fois pendant leur vie, elles étaient indiquées par les nombres I, II, III et IV, suivant qu'ils les avaient occupées la première, la seconde, la troisième et la quatrième année de leur souveraineté, comme on peut le remarquer sur les médailles d'Auguste, de Tibère, Claude, Néron, Adrien, Trajan. Les noms d'Auguste, de César, employés pour des particuliers d'abord, furent, dans la suite, des titres réservés aux empereurs ou bien à ceux qui prétendaient le devenir. Souvent deux empereurs régnèrent en même temps aux deux extrémités de l'empire ; aussi le mot AVGG signifiait Augusti Augustorum, c'est-à-dire les empereurs qui avaient agi d'un commun accord. Le nom de César précédait ordinairement celui d'Auguste ; il signifiait le fils de l'empereur ou celui qui devait lui succéder.

Je possède un quinaire en argent de la famille Cassia. Légende : VEST Q. CASSIVS. Temple rond, dedans une chaise curule ; à gauche, une tablette portant A, C. Cette monnaie est attribuée à Quintus Cassius, prêteur urbain en 678, et rappelle un trait de la vie de son aïeul C. Cassius Longinus, tribun du peuple. Ce dernier étant prê-

teur en 641, ordonna, sur la dénonciation de Pedanius, la révision du procès intenté à trois vestales qui s'étaient laissé séduire. Le collége des prêtres n'avait condamné à mort que la première ; sur les instances de Cassius, la sentence fut portée contre les deux autres dans le temple de Vesta où le tribunal avait été placé. Ici, le temple est indiqué par sa forme ronde ; l'urne, la chaise curule, et la tablette avec les lettres A. C., *absolvo, condemno*, sont des accessoires qui peuvent se rapporter à cet épisode, ou bien à celui-ci : en 617, le même Cassius étant tribun, fit porter la loi *tabularia* ou *tabellaria*, qui assurait la sincérité des votes en substituant le scrutin secret au vote public. (Le Fief-Sauvin, Ségourie.)

La seconde monnaie consulaire appartient à la famille ou *gens Servillia.* On voit la tête d'une femme couronnée de fleurs avec cette légende : FLORA. PRIMUS, c'est-à-dire : *Floralia primus instituit.* ℟. SERVILI. Deux guerriers vis-à-vis l'un de l'autre, se présentent chacun leur épée. Cette monnaie a été frappée en Asie par le préteur de Lucius et de Cassius, vers 711, et rappelle qu'un de leurs ancêtres institua, le premier, les *floralia* ou jeux floraux, en l'honneur de Flore suivant les uns, et d'une courtisane suivant Lactance. On suppose que le revers indique le pacte des deux Servilius, meurtriers de César.

(Le Fief-Sauvin, Ségourie.)

La troisième monnaie consulaire appartient à la *gens Vibia.* Pallas debout dans un quadrige ; au bas : VIBIVS. Revers : tête de Pan; derrière, le *pedum;* au bas : PANSA.

Caius Vibius Pansa fut consul avec Hirtius l'an de Rome 711, avant J.-C. 43. il poursuivit avec son col-

lègue les meurtriers de César ; il fut blessé mortellement à la bataille de Mutine. Se voyant près de sa fin, il donna conseil au jeune Octave de s'unir à Antoine pour venger la mort du dictateur. Quelques auteurs croient que Pansa fut tué par Octave, ou qu'il périt empoisonné par le médecin Clycon qui mit du poison dans ses blessures. Pansa et Hirtius furent les derniers consuls qui jouirent des prérogatives attachées à la dignité de consul.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

AUGUSTE. — La médaille qui vient ensuite s'offrir dans l'ordre chronologique est un moyen bronze dont voici le sujet :

Octave, après la bataille d'Actium et sa victoire définitive sur Marc-Antoine, se trouva seul maître du monde. Il monta sur le trône en adoptant le nom d'Auguste. Sa politique astucieuse et cruelle changea tout à coup : les populations désolées par les proscriptions et les guerres civiles respirèrent enfin. Mais Auguste ne fut pas le seul à posséder la gloire qui s'attache à son nom depuis des siècles. Agrippa, gendre de l'empereur, fit ouvrir et confectionner au milieu des Gaules ce réseau de voies qui porta partout l'abondance, et dont les vestiges annoncent encore de nos jours la magnificence et la grandeur. La colonie romaine de Nîmes, reconnaissante envers ces grands hommes, voulut perpétuer le souvenir de leurs bienfaits en frappant une médaille en l'honneur des deux. Leurs têtes sont placées l'une auprès de l'autre. Dans la partie supérieure, on lit ces mots : IMP.; au bas : DIVI F., imperatoris divi filius. Au revers : un crocodile attaché à un palmier. Dans le champ : COL. NEM. Colonia Nemausensis. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Vient ensuite un *aureus* d'une fort belle conservation représentant une tête d'Auguste. Légende : DIVI F. PATER PATRIAE CAESAR AVGVSTVS. Au revers : les deux jeunes princes, enfants d'Agrippa et petits-fils de l'empereur. Ils furent admis de bonne heure dans l'ordre sacerdotal, dont ils prirent les insignes. On voit près d'eux l'ancile des Saliens, et le *lituus* ou *pedum* des augures. On lit au milieu du champ : CAESARES. Auguste voulut les faire revêtir de la pourpre consulaire, mais le Sénat s'y refusa, considérant leur extrême jeunesse et voyant une infraction à la loi : on se contenta de les désigner consuls, et de les instituer princes de la jeunesse. On lit la légende suivante : AVGVSTI F. COS DESIG. PRIN. IVVENT. Augusti filii consules designati principes juventutis.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

L'*aureus* suivant est de fabrique gallo-romaine, mais il est d'un admirable travail et fort bien conservé. On voit, d'un côté, la tête d'Auguste, avec cette légende : AVGVSTI F. AVGVSTI TI CAESARIS DIVI, qu'il faut traduire : Augusti divi filius Tiberius Cæsar, par inversion. On voit au revers la tête de Tibère surmontée d'une étoile. Légende : DIVOS AVGVSTOS. (Tilliers, près Montfaucon.)

Médaille d'Auguste en argent. Revers : une couronne murale. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

TIBÈRE. — Médaille de Tibère en argent : IMP. TIB. NERO CAESAR AVGVSTVS. Revers : l'empereur assis sur une chaise curule et portant en main l'haste. Légende : PONTIF. MAXIMVS. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Tibère, né l'an de Rome 711, répudie sa première femme Agrippine, fille d'Agrippa, pour épouser Julie, fille d'Auguste, et veuve du même Agrippa, l'an de Rome

748. Adopté par Auguste en même temps qu'Agrippa, posthume après la mort de Caius et de Lucius, en 754. Appelé de nouveau à la puissance tribunitienne, succède à Auguste, en 767; mort à Misène, étouffé par Caligula, l'an de Rome 790, de J.-C. 77.

CALIGULA. — IMP. CAESAR AVG. CAIVS CALIGVLA. Tête nue de l'empereur. Au revers : Hygiée sacrifiant sur un autel pour le salut du souverain, tandis qu'un autre personnage se tient derrière elle.

(Beausse. Autre, Fief-Sauvin, Ségourie.)

CLAUDE. — CLAVDIVS CAESAR AVG. GERMANICVS. Tête laurée de l'empereur. Au revers : une couronne murale. Dans le champ : Ob cives servatos. Frappée en mémoire de la victoire que les généraux de Claude avaient remportée sur la Grande-Bretagne.

(Beausse, Maine-et-Loire.)

NÉRON. — Lucius Domitius Nero, Cneii Ahenobarbi et Agrippinæ minoris filius. Dans les recherches faites à la Ségourie, les médailles de Néron se sont rencontrées le plus communément; sur ces médailles, la figure de Néron paraît entourée d'une couronne de laurier. Son air est sombre et soucieux. On lit à la légende : CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS. Au revers : une femme assise. On peut encore lire au revers : COS. III. Cette médaille fut frappée l'an de Rome 811, de J.-C. 58.

Une autre médaille de Néron représente la tête nue de l'empereur avec cette légende : IMP. CAESAR AVG. NERO P. MAX. Au revers : le génie du peuple romain tenant l'haste et présentant une couronne sur un autel; il en existe une autre où l'empereur porte une couronne de laurier. On voit au revers de plusieurs autres l'autel

érigé à Lyon par les différents peuples de la Gaule en l'honneur d'Auguste. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

VESPASIEN. — Je ne puis m'empêcher de citer un magnifique *aureus* de Vespasien ; il a d'ailleurs été trouvé presque sur les limites de notre département. C'est une restitution de Trajan, ce qui le rend plus précieux.

Buste lauré de Vespasien d'une parfaite conservation et d'un beau travail. Il porte pour légende : IMP. TITVS CAES. AVG. VESPASIANVS P. M. Au revers : IMP. CAES. TRAIANVS AVG. GER. DAC. PARTH. REST. Imperator Cæsar Trajanus Augustus Germanicus Dacus Parthicus restituit. (Châtillon-Mauléon).

Médaille en argent de Vespasien. Tête nue de l'empereur. Légende : IMP. CAESAR AVG. L'empereur sur une chaise curule. (Champtoceaux.)

DOMITIEN. — Domitianus Titi frater, qui in nummis Augusti filius vocatur vel Cæsar. Deux médailles de Domitien trouvées dans les ruines de la Ségourie : IMP. CAESAR AUG. DOMITIANVS COS. V. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

TRAJAN. — Ulpius Traianus Crinitus qui postea Ulpius Nerva Traianus dicitur. Je possède de Trajan un superbe grand bronze, belle conservation, belle patine. Il est d'autant plus intéressant, qu'il se rattache à l'un des faits les plus beaux de la vie de l'empereur. Voyant que les débiteurs de la dette publique se trouvaient dans l'impossibilité d'y satisfaire, il l'abolit par un édit, et ce fait est reproduit par la médaille suivante. On voit la figure de l'empereur : sa tête imposante est couronnée de lauriers, ses cheveux sont tressés, son buste est revêtu de la pourpre impériale. Légende : IMP. CAESAR AVG. TRAIANVS GER. DAC. PAR. Au revers : un licteur jette dans un brasier

les registres de la dette publique. RELIQUA VETERA HS. NOVIES MILL. ABOLITA. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Médaille de Trajan en argent. Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés; buste avec le manteau impérial. Légende : IMP. TRAIANO GER. DACO PARTHICO. Au revers : femme debout revêtue de la toge et portant un enfant. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Fort belle médaille de Trajan en argent. IMP. TRAIANO AUG. GER. DACO PAR. Au revers : l'équité debout tenant une corne d'abondance et des balances. COS. V. O. P. P. SQ. ROM. Optimo principi senatus populusque romanus. Frappée sous le cinquième consulat de Trajan, an de Rome 856, de J.-C. 105; mort à Baia, en Campanie, an de Rome 891, de J.-C. 138. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

ADRIEN. — Publius Ælius Adrianus, Adriani Afri et Domitiæ Paulinæ filius. Il naquit à Rome, suivant quelques-uns; selon d'autres, à Italica, en Espagne, l'an de Rome 829, de J.-C. 76; adopté par Trajan l'an 870, de J.-C. 117.

Je possède un magnifique *aureus* d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. Légende : HADRIANVS AVGVSTVS. Revers : la louve allaitant les deux jumeaux Romulus et Remus.

On ne saurait croire combien cette fable, qui se reporte au berceau de la ville éternelle, et servit à voiler les débauches d'une femme et à les légitimer, eut de crédit chez les anciens Romains. On la voit gravée partout sur les monuments, les médailles et les peintures de toutes les époques; cependant, l'auteur de cette médaille ne se trouve point d'accord avec la narration de Virgile : « Illam tereti cervice reflexam mulcere alternos et corpora fingere

lingua. » Ici, la louve allonge la tête et paraît peu s'occuper des deux enfants qui pressent ses mamelles. On lit sur l'exergue : COS. III. Cette médaille fut frappée sous le troisième consulat d'Adrien, an de Rome 872, de J.-C. 119. (Le Fief-Sauvin, Ségourie.)

Superbe médaille d'argent d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. Exergue : IMP. HADRIANVS AVGVSTVS COS. III. Revers : Hygiée sacrifiant pour le salut de l'empereur sur un autel dont on voit sortir un serpent. Légende : SALVS AVG. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Je possède aussi un moyen bronze d'Adrien. Tête laurée de l'empereur; cheveux tressés; à l'exergue : IMP. HADRIANVS AVGVSTVS COS. III. Au revers : l'équité debout tenant une paire de balances. Frappée sous le troisième consulat d'Adrien. Exergue : AUGVSTVS.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

Médaille d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. IMP. HADRIANVS AVG. Revers : une femme debout, sans doute Hygiée, d'une main tenant une corne d'abondance, de l'autre, présentant une couronne sur un autel.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

ANTONIN-LE-PIEUX. — Titus Aurelius Elvius Boionius, Arrius Antoninus, Aurelii Fulvii viri consularis et Arriæ Fadillæ filius, qui deinde Antoninus Pius appellatus est. Né à Lanuvium, ville du Latium, an de Rome 839, de J.-C. 86 ; fut adopté par Adrien, à la mort d'Ælius, et décoré du titre de César, l'an 891, de J.-C. 138. Magnifique grand bronze d'Antonin-le-Pieux, belle conservation. Tête de l'empereur couronnée de lauriers. Légende : ANTONINVS AVG PIVS COS. IIII. Revers : Rome, Nicéphore assise, de la

main droite portant la victoire; de l'autre tenant l'haste. Devant, pedum; derrière, ancile. Cette médaille fut frappée l'an de Rome 899, de J.-C. 145, la huitième année du règne d'Antonin. Autre grand bronze d'Antonin-le-Pieux. Tête laurée de l'empereur. Exergue : IMP. ANTONINVS AVG. Revers : la Prudence, sous la forme d'une femme, debout près d'un autel, pressant un lézard. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Enfin, une petite médaille d'argent, d'une belle conservation, tête laurée de l'empereur. Légende : ANTONINVS PIVS AVG. Revers : l'empereur, en habits pontificaux, tenant d'une main l'ancile et de l'autre l'haste PONTIFEX VIII COS. II. Cette médaille fut frappée sous le second consulat d'Antonin, an de Rome 892, de J.-C. 139. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

FAUSTINE.—Faustina senior Annia Galeria Faustina Annii Veri præfecti urbis filia, uxor Antonii Pii, quæ vulgo dicitur in nummis Augusta Faustina. Née l'an de Rome 858, de J.-C. 105, morte l'an de Rome 894, de J.-C. 141. Grand bronze de l'impératrice, cheveux tressés, manteau impérial. Légende : AVGVSTA FAVSTINA. Revers : la Fécondité, sous l'emblème de la Vénus genitrix portant un enfant FAECVNDITAS. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Magnifique aureus de Faustine, d'un or très-pur et d'une belle conservation. Buste de Faustine, cheveux entremêlés de perles, manteau impérial. Légende : AVGVSTA FAVSTINA. Revers : Vesta debout et portant un flambeau. Légende : AVGVSTA. (Campagne de Cholet.)

Petite médaille en argent de Faustine mère, tête diadémée de l'impératrice, cheveux entremêlés de perles. Buste avec le manteau impérial. AVGVSTA FAVSTINA.

Revers : Vesta debout, portant une lampe. Légende : AVGVSTA. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

MARC-AURELE.—Né à Rome l'an 874, de J.-C. 125. Marc-Aurèle est connu dans l'histoire sous les noms de Marcus Annius Verus, de Marcus Ælius, Aurelius Verus. Il était fils de Annius Verus, préteur, et de Domitia Calvilla. Il est adopté par Antonin, dans le même temps que ce dernier est adopté par Hadrien, l'an 891, de J.-C. 138; il est déclaré César et appelé dès lors Ælius Verus, décoré de la puissance tribunitienne l'an 900, de J.-C. 147, succède à Antonin l'an 914, de J.-C. 161, mort à Vindobona Vienne en Pannonie, en 933, de J.-C. 180.

Beau grand bronze de Marc-Aurèle, tête laurée et barbue de l'empereur. Légende IMP. CAESAR M. AVRELIVS ANTONINVS AVG.

Revers : Marc Aurèle et Lucius Verus se donnant la main. CONCORDIA AVGVSTORVM. COS III. Frappée l'an de Rome 914, de J.-C. 161. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Beau grand bronze de Marc Aurèle, la Justice assise et tenant en main des balances. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Moyen bronze, tête laurée de l'empereur. IMP. ANTONINVS CÆSAR AUG. Revers : l'Equité debout, tenant en main des balances et une corne d'abondance. Légende : SIGNVM. (Saint-Laurent-du-Mottay.)

LUCIUS VERUS.—Né à Rome, l'an de Rome 883, de J.-C. 133, appelé Celonius Ælius Commodus par l'adoption de son père par Hadrien, l'an 883, de J.-C. 135, adopté par Hadrien en même temps que Marc Aurèle, l'an 891, mort l'an 922, 169.

Grand bronze de Lucius Verus, tête laurée et barbue de l'empereur. Revers : l'empereur en habits pontifi-

caux, portant en main le bâton augural et coiffé de l'apex, sacrifiant sur un autel d'où sort un serpent.
(Fief-Sauvin, Ségourie.)

COMMODE. —Lucius Ælius Commodus Antoninus, connu sous le nom de Commode, était fils aîné de Marc Aurèle et de Faustine; il naquit à Lanuvinum, ville du Latium, l'an de Rome 914, de J.-C. 161 ; il fut déclaré César en même temps que son frère Annius Verus, mort empoisonné par une de ses concubines en 945, de J.-C. 192.

L'indigne fils de Marc Aurèle fut un monstre sur le trône.

Grand bronze de Commode, assez bien conservé, tête laurée et barbue de l'empereur, cheveux tressés. Légende: IMP. COMMODVS ANTONINVS. Revers : Victoire marchant ailes déployées. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

FAUSTINE JEUNE.—Annia Faustina, Antonii Pii et Galeriæ filia, Marci Aurelii uxor et consobrina. Grand bronze de Faustine jeune, cheveux tressés, buste avec le manteau impérial. Légende : FAVSTINA AVGVSTA. Revers : la princesse, sous les traits de Vénus, debout, appuyée d'une main sur l'ancile ou bouclier, et portant de l'autre une Victoire. (Le Fief-Sauvin, Ségourie.)

Un autre grand bronze de Faustine jeune. La tête de l'impératrice avec les cheveux tressés, buste avec le manteau impérial. Cybèle assise, la tête parée d'une couronne de tours, deux lions à ses pieds, tenant d'une main l'haste; et de l'autre le sistre égyptien : MATER DEVM. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

Orbiana, femme d'Alexandre Sévère. Sallustia Barbai Orbiana, princesse inconnue dans l'histoire. Tête d'Or-

biana. Revers : Vénus appuyée sur une colonne, d'une main tenant l'haste et de l'autre une pomme.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

Lucile, femme de Lucius Verus. Marci Aurelii et Faustinæ junioris filia, née à Rome l'an 900, de J.-C. 147, mariée à Lucius Verus l'an 917, 164, ensuite à Claude Pompée, sénateur romain, l'an 923, 170. Ayant formé l'an 926, 183, une conspiration, elle fut exilée dans l'île de Caprée et mise à mort peu de temps après.

Un grand bronze de Lucile. L'impératrice a les cheveux tressés et porte le manteau impérial. Légende : LVCILLA AVGVSTA. Revers : Junon Lucina, d'une main tenant une corne d'abondance et de l'autre une couronne, une chouette à ses pieds.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

GÉTA. — Lucius Publius Geta, Septimi Severi filius, Caracallæ frater. Né à Milan, vers l'an 942, de J.-C. 199 ; décoré du titre de César en même temps que Caracalla ; reçoit celui d'Auguste en 951, de J.-C. 198 ; parvient à l'empire en 964, de J.-C. 211, assassiné par son frère Caracalla, entre les bras de sa mère, l'an 965, de J.-C. 212, après avoir régné treize mois. Buste de l'empereur avec le paludamentum, tête couronnée de lauriers. Légende : IMP. SEPTIMIVS CETAGER DACVS PARTHICVS. Revers : l'empereur en habits pontificaux, assis sur une chaise curule. PONTIF. MAX. Petit quinaire.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

CARACALLA. — Grand bronze. Tête barbue et laurée de l'empereur avec le paludamentum. IMP. CÆSAR AVG. CARACALLA. Revers : ROMA, Rome. Nicéphore assise sur des trophée RESTITVTOR ORBIS. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

GALLUS. — Caius Vibius Trebonianus Gallus, qui vulgo Trebouianus vel Gallus in nummis vocatur. Né dans l'île de Meningue, Menix, sur la côte d'Afrique, l'an de Rome 960, de J.-C. 207, général de l'armée romaine, proclamé empereur par les légions de Rome l'an 1004, de J.-C. 251, après la mort de Trajan père, tué par ses soldats près d'Internum, pendant qu'il était en marche pour combattre Émilien.

Une médaille d'argent de cet empereur porte seulement à l'exergue : IMP. GALLVS. (Fief-Sauvin, Ségourie.)

VOLUSIEN. — Caius Vibius Trebonianus Gallus Volusianus Treboniani filius, qui vulgo Trebonianus in nummis dicitur. Déclaré César par son père, an de Rome 1004, de J.-C. 251 ; nommé Auguste et associé à l'empire après la mort d'Hostillien ; assassiné par ses soldats en même temps que son père, l'an 1007, de J.-C. 254.

Une médaille en argent de cet empereur d'une assez belle conservation ; tête de l'empereur avec la couronne. IMP. CAIVS VOLVSIANVS AVG.

Revers : Hygiée repoussant un serpent. SALVS AVGG.

(Le Fief-Sauvin, Ségourie.)

Je vais parcourir maintenant une nouvelle série de médailles. La Ségourie, cette mine explorée jusqu'alors, ne m'offrira que quelques sujets ; tous proviennent de Saint-Martin de Beaupreau. Je trouve une lacune dans les empereurs qui suivent ; on peut les découvrir avec le temps.

Je vais m'occuper de la période qui a précédé le Bas-Empire, temps où Rome déchira ses entrailles, où le sang des martyrs, qui devait être une semence féconde,

inonda le monde romain pour la dernière fois. Presque toutes les légions choisirent un empereur; elles se firent la guerre avec acharnement, et les populations devinrent victimes de cet affreux désordre. Mais ce fut aussi, comme nous l'avons dit, l'instant où parut une génération nouvelle, où l'univers respira sous l'heureuse influence du christianisme.

En 1826, des colons agriculteurs labouraient un champ sur la ferme du Coin des Pierres-Blanches, en Saint-Martin de Beaupreau, lorsque le soc de la charrue brisa successivement deux vases enfouis en terre, et qui se trouvèrent remplis de monnaies. Les premières se réduisirent en poussière au contact de l'air, mais un grand nombre d'autres étaient dans un parfait état de conservation. On découvrit tout près l'existence d'une ancienne charbonnière, ce qui prouve qu'il se trouvait un bois dans ce lieu; le possesseur de ce trésor sera venu l'ensevelir dans cette solitude dans un moment de perturbation. Ces monnaies sont au type de tous les souverains qui régnèrent alors, et dont je vais essayer de retracer l'histoire.

DIOCLÉTIEN. — Caius Valerius Diocletianus, qui porta d'abord le nom de Dioclès, fut proclamé empereur après la mort de Numérien, en 284; il naquit à Salone ou bien à Dioclée, dans la Dalmatie; il combattit les Carpathes et les Sarmates, mais les persécutions contre les chrétiens souillèrent son règne. Il mourut en 313, à l'âge de 58 ans.

Médaille de Dioclétien, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur, buste avec le paludamentum et le sceptre.

Légende : IMP. DIOCLETIANVS AVG. Revers : l'Equité portant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre tenant des balances. Légende : OMINE AVG.

Médaille, moyen bronze, de Dioclétien. Tête laurée de l'empereur, buste avec le paludamentum et le sceptre surmonté d'un aigle. Légende : IMP. DIOCLETIANVS AVG. Revers : l'Equité portant une corne d'abondance d'une main, et de l'autre des balances. Légende : MONETAS AVGG. ET CAESS NN. P. TR. Monetas Augustorum et Cæsarum, nostrorum perculsum Treviris.

Médaille de Dioclétien, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur ; buste avec le paludamentum et la main de justice : IMP. DIOCLETIANVS AVG. Revers : Génie du peuple romain, sous la forme d'un vieillard, portant une patère et coiffé du modius : GENIO POPVLI ROMANI. (Beaupreau.)

MAXIMIEN. —Marcus Aurelius Valerius Maximianus qui vulgo Maximianus Hercules dicitur, in nummis Valerius Maximianus nobilissimus Aug. Né de parents pauvres près de Smirnium, en Pannonie. Associé à l'empire par Dioclétien, l'an 1039, de J.-C. 256, etc.

Moyen bronze de l'empereur Maximien. Tête laurée de ce prince ; buste avec le paludamentum. Légende : IMP. MAXIMIANVS AVG. Revers : temple de Jupiter Tonnant, avec cette légende : CONSERVATOR VRBIS SVAE. (Beaupreau).

GALERE-MAXIMIEN. — Galerius Maximianus, Diocletiani gener, qui Maximianus Cæsar in nummis dicitur. Né près de Sardica, dans la Dacie, et déclaré César par Dioclétien, l'an de Rome 1045, de J.-C. 292. Il obtint pour partage l'administration de la Thrace et de l'Illyrie. Proclamé Auguste à Nicomédie par Dioclétien, quitte

la pourpre en 1058, de J.-C. 305. Mort l'an 1064, de J.-C. 311.

Moyen bronze de l'empereur Maximien. Tête laurée de ce prince; buste avec le paludamentum. IMP. MAXIMIANVS AVG. Revers : Génie du peuple romain, sous la forme d'un vieillard tenant une patère dans une main, dans l'autre une corne d'abondance, et coiffé du modius. Légende : GENIO POPVLI ROMANI. P. TR., percussum Treviris.

(Beaupréau.)

CONSTANCE CHLORE. — Constantius Flavius Valerius fut fils d'Eutrope, homme illustre de la Dardanie, et de Claudia, fille de Crispus, l'un des frères de l'empereur Claude-le-Gothique. Il servit avec distinction dans les armées, sous les règnes d'Aurelius et de Probus ; il fut déclaré César par Dioclétien, le premier mars de l'année 292 ; en même temps, il répudia sa femme Hélène, dont il avait eu Constantin, pour épouser Théodora, fille de la femme de Maximien Hercule. Constance se signala dans les Gaules, soumit la Grande-Bretagne et se montra favorable aux chrétiens. Il fut créé empereur en 306 et mourut à York la même année.

Un moyen bronze de Constance-Chlore. Tête laurée de l'empereur. Légende : CONSTANTIVS NOB. CÆSAR. Revers : le Génie du peuple romain, sous la forme d'un vieillard, coiffé du modius, tenant d'une main une couronne, de l'autre une corne d'abondance. Légende : GENIO POPVLI ROMANI. (Beaupréau.)

MAXENCE. — Marcus Aurelius Maxentius, fils de Valère Maximien, surnommé Heraclius et d'Eutropie, ne tint aucun rang pendant le règne de son père, et

lorsque celui-ci se dépouilla de la pourpre impériale, il n'eut aucun égard pour son fils. Se voyant négligé lors de la promotion de Sévère et de Maximin Daza, plus tard, lors de celle de Constantin au rang de César, il se fit proclamer empereur à Rome par le sénat, les soldats et les pretoriens, et engagea aussi son père à reprendre la pourpre l'an 1059, de J.-C. 306. Après avoir maintenu son autorité contre Sévère et Maximien Hercule qui étaient venus l'attaquer successivement, il s'empara de l'Afrique et s'y fit reconnaître empereur en 1061, de J.-C. 308. Ayant été attaqué par Constantin, il fut défait dans une bataille que lui livra ce prince près de Rome, l'an 1045, de J.-C. 312.

Médaille de Maxence : Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés; buste avec le manteau inpérial, d'une main tenant le sceptre surmonté d'un aigle. Légende : IMP. MAXENTIVS. P. F. AVG.; au revers le temple de Jupiter Tonnant avec la légende suivante : CONSERVATOR VRBIS SUÆ.

(Beaupréau).

LICINIUS SENIOR. — Né dans une famille obscure de la Dacie, vers l'an de Rome 1046, de J.-C. 293; déclaré Auguste et associé à l'empire par Galère Maximien, après la mort de Sévère, l'an de Rome 1060, de J.-C. 307; s'allie avec Constantin, en épousant sa sœur Constantine, 1066, 313 de J.-C.; il se brouille avec lui et lui déclare la guerre l'année suivante; mais, défait dans plusieurs combats, il est réduit à demander la paix. En vertu de cette paix il reste maître de l'Occident, tandis que Constantin reste maître de l'Orient. La guerre s'étant rallumée entre lui et son beau-frère en 323, il est

forcé, après deux batailles malheureuses, l'une livrée près d'Andrinople, l'autre près de Chalcédoine, à se rendre à son vainqueur qui le rélègue à Thessalonique; il s'y fait étrangler la même année.

Une médaille de Licinius Senior, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur; buste avec le paludamentum. Légende : IMP. LICINIVS AUG.; revers : génie du peuple romain, portant une patère et une corne d'abondance, GENIO POPVLI ROMANI. (Beaupréau.)

MAXIMIN DAZA. — Galerius Valerius Maximinus, Galerii Maximiani sororis filius, qui vulgo Maximinus Daza Cæsar, Maximinus nobs. Cæsar dicitur. Né en Illyrie dans une basse condition, déclaré César par Dioclétien, au moment de l'abdication de cet empereur, à la place de Galère Maximien, devenu Auguste, l'an de Rome 1058, de J.-C. 305, Galère ayant fait Licinius Auguste à la place de Sévère, mis à mort par Maximien Hercule. Maximin reçoit en même temps que Constantin le titre de fils des Augustes, l'an 1060, de J.-C. 307. Non content de ce titre, il se fait proclamer empereur l'année suivante par l'armée d'Orient qui est sous ses ordres. Ayant entrepris de faire la guerre à Licinius, il se réfugie à Tarse, en Cilicie, où il meurt misérablement après avoir pris du poison, l'an 1046, de J.-C. 313.

Une médaille de Maximin Daza. Figure de l'empereur; buste avec le manteau impérial : IMP. MAXIMINVS AVG. Revers, le soleil debout vêtu de la stole et la tête radiée : SOLI INVICTO COMITI. (Beaupréau).

LICINIUS JUNIOR. — Né à Rome, l'an 1068, de J.-C. 315; déclaré César en 1070, de J.-C. 317; dépouillé

de ce titre après la mort de son père, en 1076, de J.-C. 323 ; mis à mort par l'ordre de Constantin, en 1079, de J.-C. 326.

Une médaille. Buste de l'empereur avec le manteau impérial : IMP. LICINIVS P. F. AVG. Revers, le soleil debout avec la tête radiée : SOLI INVICTO COMITI. (Beaupréau.)

CONSTANTIN LE GRAND. — Nous touchons à l'époque où la génération présente va recevoir une nouvelle vie, où le monde va s'incliner devant l'étendard de la croix. L'ancienne religion des Romains va s'éclipser à jamais devant la lumière de l'Évangile ; c'est sous Constantin le Grand que tous ces prodiges doivent s'opérer.

Flavius Galerius Constantinus, Constantii Chlori et Helenæ filius, Maximiani Herculis gener, Licinii uxoris frater, qui vulgo Constantinus Primus vel Magnus dicitur, in nummis Constantinus Cesar vel nobs. Né à Maissas, en Dardanie, l'an de Rome 1027, de J.-C. 274. Désigné au moment de la mort de son père pour régner après lui, sa vie ne fut remplie que d'actions éclatantes. Mort près de Nicomédie, en Bythynie, au moment où il se disposait à faire la guerre aux Perses.

Il existe un grand nombre de médailles de Constantin, et jamais à aucune époque les types ne furent plus variés. La première médaille porte un fort beau buste de Constantin : IMP. CONSTANTINUS NOBS. Revers, le Génie du peuple romain sous la forme d'un vieillard coiffé du modius : GENIO POPULI ROMANI. (Beaupréau.)

D'autres médailles portent le soleil personnifié, debout et la tête radiée, souvent avec une étoile dans le champ : SOLI INVICTO COMITI. (Beaupréau.)

D'autres portent d'un côté la tête laurée de Constantin ;

buste de l'empereur avec le paludamentum. Revers : le soleil, la tête radiée, debout, écrasant un ennemi. Petit quinaire en bronze.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

Enfin, le temps que Dieu avait prescrit pour l'établissement de son culte était accompli ; le sang des fidèles avait cessé de couler. Constantin avait toujours entouré les chrétiens d'une protection spéciale ; le triomphe de leur cause était donc le plus ardent de ses désirs. Maxence venait de s'emparer de l'Afrique ; on l'y détestait à cause de sa tyrannie. Constantin, suivi des légions de la Grande-Bretagne et de la Gaule, s'avança jusqu'à Ravenne et Turin ; il livra plusieurs combats et la victoire fut toujours pour lui. Il résolut enfin de marcher sur Rome, où Maxence l'attendait avec des forces supérieures ; on était à la veille d'une bataille où la victoire serait chèrement disputée. Tout à coup une croix lumineuse apparut dans le ciel avec ces mots : « In hoc signo vinces, » tu vaincras par ce signe. Constantin ne comprit rien d'abord à ce message du ciel ; mais Notre-Seigneur lui apparut, lui donnant l'ordre de fabriquer un étendard sur lequel paraîtrait une croix ou les initiales de son nom divin. Constantin en fit exécuter plusieurs le lendemain ; il les fit porter à la tête de l'armée, et Dieu récompensa son zèle par une victoire complète.

Telle fut l'institution du Labarum ; mais il est à douter, malgré le petit signe qu'on voit au milieu du drapeau, que la médaille que je vais citer en provienne. On n'aurait pas uni les emblèmes des deux religions. Cette médaille représente le dieu Mars portant un étendard ; d'abord le buste de Constantin : IMP. CONSTANTINVS PIVS.

F. AVG. Revers : le dieu Mars debout portant un étendard. Exergue : MARTI CONSERVATORI ET PVGNATORI.

(Fief-Sauvin, Ségourie.)

CONSTANCE DEUX. — Flavius Julius Constantius, Constantini Magni et Faustæ filius, qui in nummis Constantius Cesar, Constantius nobilissimus dicitur, etc. Né à Smyrnium, en Pannonie, l'an de Rome 1070, de J.-C. 317; déclaré César par son père en 1076, de J.-C. 323; il obtint dans le partage de l'empire, l'Orient pour son domaine, l'an 1088, de J.-C. 335. Mort à Mopsucrène, en Cilicie, l'an de Rome 1114, de J.-C. 361, au moment où il faisait des préparatifs de guerre contre Julien, son cousin, qu'il avait fait César, et qui s'était fait donner le titre d'Auguste dans les Gaules.

Je possède une médaille de ce prince. Tête laurée de l'empereur. Légende : CONSTANTIVS NOBS. CÆSAR AVG. Revers : le génie du peuple romain sous la forme d'un vieillard, coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance : GENIO POPVLI ROMANI. (Beaupréau).

Je terminerai par un petit quinaire de Tetricus, trouvé dans les ruines de la Segourie. On voit distinctement le buste avec une couronne, le reste fruste; il pourrait jeter un grand jour sur l'époque de la destruction de Segora.

Enfin, je n'oublierai point plusieurs intailles ou pierres gravées qui proviennent également de la Ségourie. On voit sur une d'elles, une améthiste la plus belle de toutes, deux amours ou génies ailés cueillant des olives, au bas est un panier plein de ces fruits, l'un des génies est appuyé sur une corne d'abondance; on lit au bas CAV; la perfection de travail de ce bijou pourrait bien le faire

remonter au siècle d'Auguste. On sait combien l'Empire fut florissant sous ce prince, la pierre susdite pourrait bien en être une personnification. La seconde, qui n'est pas d'une moins belle exécution, représente Rome, Nicéphore; la troisième, un coq et une poule, becquetant des raisins; la quatrième, un lion couché; la cinquième, qui n'est qu'en émail, deux chevaux; enfin, une pierre onyx représentant un cynocéphale ou bien Anubis, chargé de la dépouille d'un animal qu'il vient de tuer. Le cynocéphale n'est point un être imaginaire, il existe réellement; c'est un espèce de singe de l'intérieur de l'Afrique, avec le corps et la démarche de l'homme, sa tête est celle d'un chien. Le cynocéphale donna naissance au culte extravagant d'Anubis; il passa d'Égypte à Rome, sous Commode et les empereurs syriens. Ce fut à cette époque qu'on grava sans doute cette pierre; il faut avouer que cette conception d'artiste est bien bizarre.

TRISTAN-MARTIN.

NOEL TAILLEPIED

A M. Godard-Faultrier.

Monsieur et cher Confrère,

Dans le dernier numéro de votre excellent *Répertoire archéologique de l'Anjou,* vous donnez quelques détails intéressants sur la fin du plus vieil historien de Rouen. Je saurai tirer parti de cette intéressante communication pour nos lecteurs de la *Revue de Normandie*. Car à Rouen nous connaissons assez bien la naissance et la vie de Noël Taillepied, mais nous ne savions pas si bien que vous ses derniers moments.

Dans votre recueil vous voulez bien faire appel à mes études sur la Normandie pour vous dire ce que fut cet enfant de saint François qui, jeune encore, alla mourir à Angers chargé de travaux et de renommée.

Taillepied naquit vers 1540 dans la ville de Pontoise qui faisait alors partie du diocèse de Rouen et qui n'en fut détachée qu'en 1790. Tout le monde est d'accord sur le lieu de sa naissance, qu'un Rouennais contemporain nous révèle dans ce premier vers d'un quatrain.

Ce cordelier du Pontoise là fleur :

Il paraît bien qu'il fit de bonnes études, puisqu'il devint docteur en théologie et qu'il professa cette science pendant 18 ans dans son couvent de Pontoise, « sans autre récompense, dit-il lui-même, que celle que j'attends au Paradis. »

Voué de bonne heure à l'ordre du Père séraphique, il se fit cordelier à Pontoise et vint probablement habiter la maison de Rouen, l'une des plus anciennes et des plus belles de l'ordre. On sait qu'il se fit capucin à Angers et que là il termina sa carrière en 1589, au seuil même de la Ligue et de nos discordes civiles.

Taillepied paraît avoir publié un très-grand nombre

d'ouvrages, un peu dans tous les genres. M. Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand* (t. II, p. 551-52) lui attribue six volumes. M. de Duranville cite les titres de douze ouvrages historiques et philosophiques (*Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine*, p. 379-387).

Les deux seuls ouvrages de Taillepied, ceux qui lui ont survécu et qui conservent son nom, sont ses deux *Recueils des antiquités* de Rouen et de Pontoise. Ces deux ouvrages parurent à Rouen la même année, imprimés chez des typographes différents. 1587 vit même éclore trois éditions du *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*. La première, chez Martin Lemégissier, de xvi et 270 p.; la seconde, chez Richard Petit, et la troisième, chez Raphaël du Petitval; c'est celle que vous possédez.

Ce livre paraît avoir eu un succès considérable. Dès 1588 et 1589, Martin Lemégissier en fit paraître deux éditions. De 1601 à 1658, les presses rouennaises le réimprimaient quatre fois. Malgré cela ce livre est rare même à Rouen. En 1762, on parlait d'en faire une réimpression dont nous doteront sans doute les bibliophiles de notre siècle.

A Pontoise, cela se conçoit, on goûte davantage le *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise, ville ancienne du pays de Vequecin françois*. M. l'abbé Trou, le dernier historien de cette ville, paraît en faire grand cas dans ses *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur Pontoise* (p. 168-69), publiées en 1841.

Le modeste cordelier rouennais semble avoir eu des relations avec des hommes éminents de son époque, car un de ses livres est dédié au président Groulard et l'autre au cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue.

Telles sont, Monsieur et cher confrère, les quelques notes que je me suis empressé de recueillir pour vous : je n'ai qu'un désir, c'est qu'elles puissent vous être agréables.

Veuillez, avec cela, me croire tout à vous.

L'abbé Cochet.

Rouen, le 6 février 1865.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.





SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1865 Mar./Apr

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Mars-Avril.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865

LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

DE

1523 à 1543

I.

Messieurs,

La Commission archéologique se propose de publier une série de documents inédits, relatifs à l'histoire de la cathédrale, qui pourront servir de base à une monographie de cette église.

Ils nous ont été confiés par M. l'abbé Joubert (Louis-François), ancien custode de Saint-Maurice et chanoine honoraire, à qui, pour le dire en passant, l'Anjou doit la réparation de nos curieuses tapisseries de laine appartenant à la même église, lesquelles ont piqué la curiosité des connaisseurs à la dernière exposition de Paris. Ajou-

tons que nous lui devons la restauration de la chapelle de Saint-Maur-sur-Loire, si pleine de souvenirs concernant l'origine des Bénédictins en Anjou.

Ces documents consistent en comptes des recettes et dépenses de l'église d'Angers de l'an 1367 à 1545, 3 vol. in-f°, Mss. sur peau vélin, cart., classés sous le n° 3145 dans un catalogue des collections de feu M. T. Grille, publié en 1851 ; comme aussi sous le n° 3146, en comptes des recettes et dépenses de la fabrique de la même église, du XIIIe au XVIe siècle, 5 vol. in-f°, Mss. en grande partie sur peau vélin cart. On y trouve des détails sur les vases sacrés, ornements, reliquaires, livres, entretien de l'église, reconstruction des clochers, festages dûs par l'évêque et les dignitaires, avec énonciation des dépenses de bouches, etc.

M. l'abbé Joubert a fait, y compris quelques autres manuscrits, l'acquisition de ces huit gros volumes moyennant la somme de 1,355 francs en 1851 à Angers, lors de la vente des collections de M. T. Grille. Malgré sa modeste fortune, afin de ne les pas voir disparaître de l'Anjou, il les a obtenus, en mettant enchère sur un riche bouquiniste anglais qui désirait les emporter à Londres.

Tels sont, je le répète, les documents inédits que se propose de publier la Commission archéologique de Maine-et-Loire. Déjà, je me suis mis à l'œuvre et vous ne serez peut-être pas fâchés, Messieurs, d'avoir un avant-goût de ces pièces. J'ai dépouillé celles qui vont de l'année 1533 à 1543. Elles concernent l'incendie d'une partie de l'église d'Angers, ainsi que les voies et moyens de réparer le dommage.

Nous sommes à l'année 1533, sous le règne de Fran-

çois Ier et le souverain pontificat de Clément VII, personnages illustres qui, en octobre, eurent une entrevue célèbre à Marseille, où parmi les grandes affaires qu'ils traitèrent, figure en première ligne et comme symbole d'union entre la France et la papauté, le mariage du duc d'Orléans, depuis Henri II, second fils du roi, avec Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, nièce de Sa Sainteté.

Dans cette entrevue, deux Angevins jouèrent un grand rôle, d'une part Guillaume Poyet et de l'autre Jean du Bellay. Mais laissons parler ici le seigneur de Langey, page 205 de ses *Mémoires*, édition de 1582.

« Or avoit-il esté ordonné de long temps que maistre « Guillaume Poyet, président en la cour de parlement « de Paris et depuis chancelier feroit l'oraison (discours) « au Pape quand le Roy lui feroit la révérence, et estoit « le d. Poyet le plus éloquent avocat de son temps et « mieux parlant la langue française, mais je pense bien « que la latine ne lui estoit si commune, et pour ceste « raison avoit fait forger son oraison de longue main par « les plus doctes hommes de ce royaume, et l'avoit bien « estudiée. » Malheureusement il reçut l'ordre de modifier profondément son discours. Grand embarras ! Il s'en déchargea sur Jean du Bellay, évêque de Paris, *lequel encores qu'il fut prins à l'improviste, accomplit sa tâche au contentement, tant des étrangers que de ceux de sa nation.*

Ce grand homme d'État par sa belle latinité et son savoir élégant, était bien digne d'être le fondateur du *collége de France.*

Mais reprenons la suite des faits. L'heureuse nouvelle

de l'entrevue de Marseille, se répandit bientôt de tout côté et notamment à Angers, où il y eut à cette occasion, un commencement de fête religieuse qui se termina par un grand désastre dans la cathédrale; en effet sur le soir du 18 octobre 1533, toutes les cloches sonnèrent à grande volée *pour l'advertissement et grande resjouissance* au sujet de la *congrégation et entrevue* de Marseille. Mais les sonneurs qui n'avaient pas manqué de *s'associer à la fête* par de copieuses libations, mirent imprudemment, aux clochers, le feu qui se communiqua ensuite à la charpente d'une partie de la nef et l'incendia de telle sorte que le dommage, y compris celui des flèches, fut évalué à environ cinquante mille livres tournois, ainsi qu'il résulte d'un certificat des lieutenant général, avocat fiscal et procureur fiscal en la sénéchaussée d'Anjou, dressé le 28 octobre 1533.

Grand émoi dans la ville d'Angers, on le conçoit sans peine! Sans tarder, l'évêque et le chapitre s'ingénièrent à chercher les ressources nécessaires à une solide restauration; ils ne crurent pouvoir mieux faire que de s'adresser à François I[er], lequel à son tour, en écrivit au pape Clément VII une très-longue lettre fort intéressante au point de vue de l'amour du clocher (ceci soit dit sans mauvais jeu de mots). L'original, très-maculé, est sur papier; en voici la teneur entièrement inédite.

« Tres-sainct Pere, nre (notre) amé et feal conseillier « l'evesque d'Angiers [1] et nos chers et bien amés les

[1] Jean Olivier qui, en échange de son abbaye de Saint-Médard de Soissons, reçut de François de Rohan l'évêché d'Angers. Il présenta ses bulles de provision, le 10 septembre, au chapitre et fut

« doyen et châpre (chapitre) de la d. église, nous ont fait
« dire et remonstrer que le jour et feste de saint Luc
« xviii[e] du mois d'octobre dernierement passé, environ
« sept heures du soir, seroit advenu par inconvénient de
« feu que les clochiers, cloches, grant partie des voultes
« et couverture de la nef de la d. église, auroient esté ars
« et bruslés, au moien de ce qu'après que les segretains
« d'icelle église eurent sonné une grosse cloche qui y est et
« qui ne sonne souvent, laisserent par cas fortuit en l'un
« des d. clochiers, quelque chandelle ou torche allumée,
« laquelle grosse cloche ils avoient ainsi sonnée pour
« l'advertissement et grande resjouïssance qu'ils avoient
« eu de la congrégation et entreveue de V. S. (Votre
« Sainteté) et de nous qui avoit esté faicte à Marseille [1].
« Dont iceulx supplians avec les manans et hitans (habi-
« tants) du d. Angiers ordonnerent procession gnalle
« (générale) y estre faicte le lendemain xix[e] du d. mois
« qui estoit dimanche. Lequel feu, ruyne et bruslement
« des d. clochiers, cloches, voultes et couverture tourne
« et redonde aus d. supplians manans et habitants à perte
« et dommaige tres grant et irreparable ausquels jamais
« ne seroit possible les restaurer, relever ne reedifier si
« les trésors de nre (notre) mere saincte eglise ne leur es-

solennellement installé le 10 novembre 1532. Bodin, dans son tableau des évêques, fixe à tort le commencement de l'épiscopat de Jean Olivier à l'an 1536.

(Gallia christiana, et Statuts du diocèse d'Angers.)

[1] 13 octobre 1533, Clément VII et François I[er] à Marseille, où fut conclu le mariage de la jeune Catherine de Médicis.

(Th. Lavallée, p. 347, 2[e] vol.)

« toient par vre (votre) d. sté (sainteté) sur ce ouvers, eslar-
« gis et impartis. A ceste cause tres sainct pere, nous la
« supplions et requerons tant et si tres affectueusement
« que faire pouvons que ayant esgard au d. inconvenient
« de feu [loccon (l'occasion) du d. cas fortuit qu'il est
« de necessité relever et remectre sus ung tel et si bel
« temple xrien (chrétien) comme paravant il estoit,] le
« plaisir de V. S. (votre sainteté) soit confirmer aus d.
« supplians les indulgences données et concédées par feu
« de bonne mémoire predecesseur de V. S. pape
« Léon Xme de ce nom en l'an mv^c xiii aux confraires de
« la confrairie sainct René évesque de la d. église dont
« le corps repose en icelle et à ceulx et à celles qui aumo-
« neront, donneront et eslargiront de leurs biens pour le
« fait de l'entretenement et manutention de la d. église.
« Et avec ce amplier et estendre les d. indulgences à ce
« que tous ceulx et celles qui visiteront trois aultels de
« leurs eglises parrochialles en y distribuant de leurs
« biens pour la d. restauration et reedification des d. clo-
« chiers, cloches, voultes et couverture et manutention
« de la d. eglise, gaignent et puissent gaigner les d. indul-
« gences tout ainsi et par la forme et manière que s'ils
« visitoient la d. église d'Angiers, et aussi plainière re-
« mission comme en l'an jubilé et ce, le jour du *sacre* et
« feste du corps de Dieu durant le temps et terme de
« dix ans prouchains venans ensuivans et consequens.
« En quoy faisant très sainct Pere V. S. nous fera at-
« tendu l'œuvre charitable que s'est si tres grande et sin-
« gulière grâce que plus ne pourroit dont nous tiendrons
« reconnaissance (?). Priant Dieu a tant tres sainct Pere
« qu'il veuille icelle V. S. longuement preserver main-

« tenir et garder au bon regne et gouvernement de la « saincte Eglise. Escript à Lyon le VIIIe jour de dé- « cembre MV^c XXXIII.

« V̄re (votre) devot fils le roy de France,

« Signé : FRANÇOYS.

« Et plus bas : BAYARD [1]. »

L'adresse porte ; A n̄re très-sainct père le Pappe.

François Ier prenant à cœur cette affaire écrivit également aux autorités civiles d'Angers *des lettres missibles* (sic) dont la teneur est consignée dans un procès verbal du 28 décembre 1533 sur parchemin.

Comme la précédente pièce, celle-ci est datée de Lyon, 8 décembre 1533. Son intérêt n'étant que secondaire nous nous contentons de la mentionner.

Le même souverain à huit années de là se préoccupait encore de la restauration de notre cathédrale, ainsi qu'il appert de lettres patentes du 22 juin 1541 données à Châtellerault, écrites sur parchemin et dont voici la teneur :

« Françoys par la grâce de Dieu roy de France aux « archevesques de Vienne, Lyon, Sens, Reims, Rouen, « Tours, Bourges, Bordeaulx, Auch, Thoulouze et Nar- « bonne, evesques, abbés, prieurs, chapitres, chanoynes « et curés des provinces des d. archeveschés et eveschés. « Aux baillifs de Sens en Vermandoys (*sic*), seneschal « d'Anjou, de Lyon et à tous nos autres justiciers et officiers

[1] Ce Bayard n'est pas le célèbre personnage de ce nom, tué en 1524.

« es d. provinces ou à leurs lieutenans, salut et dilection,
« receu avons l'humble supplication de nos chers et bien
« amez les evesques doyen et chapitre de leglise d'An-
« giers contenant que puis certain temps en ca la d.
« église d'Angiers en laquelle reposent les corps des glo-
« rieux saincts Maurille René et Serené *et est quothidien-*
« *nement faict et celebré tant de jour que de nuict grant*
« *service divin pour nous et nos predecesseurs est grande-*
« *ment ruynée* demolye et diminuée tant en aournement
« que aultres choses necessaires pour la continuation et
« entretenement du d. divin service, mesmes par fortune
« de feu auroit puis certain temps en ca ou grant partye
« d'icelle esté bruslée, degastée et grandement endom-
« maigée tant en murailles, charpenterye, couvertures,
« clochers, orgues, menuiserie que aultres structions et
« edifices et leur est besoing rediffier et restaurer lesd.
« demolitions et rediffier les capses esquelles sont de pre-
« sent enclos les corps des d. benoists saincts René et
« Serené. Et parce que les mises et despences faictes par
« cy devant pour la reparation et restauration des d.
« choses et autres necessités d'icelle eglise sont tres
« grandes, en manière que iceulx suppliants avecques les
« autres grandes mises ordinaires et extraordinaires de
« leur d. eglise ne pourroient bonnement supporter et
« soubstenir les frais et despences qui leur est nécessaire
« faire en brief pour les causes dessus dictes. Nos saincts
« peres les papes ont en la d. église en l'honneur de Dieu
« et du d. sainct René *oytroyé grands pardons, indulgences*
« *privilleiges et remission a tous bons chretiens et bien-*
« *faicteurs de la d. eglise, lesquelles indulgences, pardons*
« *et privilleiges ils desirent tant pour le salut des ames*,

« *honneur de Dieu que restauration des d. ruynes faire*
« *soubz notre bon plaisir* anoncer et publier au peuple
« chretien affin de les inviter et induyre a exercer
« œuvres méritoires et de pitye et recevoir leurs obla-
« tions, aulmosnes, devotions et bienfaicts pour employer
« et convertir esd. œuvre. Mais ils doubtent qu'il leur
« fust en ce donné empeschement, sans avoir sur ce, nos
« lettres de permission en nous humblement requerant
« icelles. Pour ce est-il que nous inclinans libérallement
« à la supplication des d. evesques, doyen et chappitre
« deservans l'entretenement et augmentation de la d.
« eglise et estre participans aus buensfaiz, prieres, orai-
« sons et service divin faiz en icelle. A iceulx supplians
« avons permis et octroyé permectons et octroyons voul-
« lons et nous plaist de grace especiale par ces presentes
« que les d. pardons, remissions, graces et indulgences
« faictz donnés et octroyés par nos dicts saincts peres à la
« d. eglise et aux bienfaicteurs d'icelle ils puissent par
« eulx leurs procureurs, commis et depputes faire publier,
« anoncer et declairer es eglises cathedralles, collegialles
« et parochialles, abbayes, prieurés et autres lieux des d.
« provinces qu'ils verront bon estre et qu'ils puissent
« faire recepvoir et recueillir les oblations et aulmosnes
« qui seront faictes pour subvenir aus dictes reparations
« et necessites de la d. eglise. Si prions vous archevesques,
« évesques, abbés, prieurs, doyens, chanoynes, prevosts,
« archidiacres, chappitres, archiprebtres, curés, vicaires,
« chappelains, procureurs de fabricques et aultres gens
« d'eglise que les d. doyen et chapitre de l'eglise d'An-
« giers leurs cleres, procureurs, commis, messaigiers et

« depputés portant ces presentes ou vidimus d'icelles de-
« mandans les d. aulmones, bienfaictz et oblations, vous
« recevez et faictes recevoir et oyr benignement en vos
« eglises. Et à vous baillifs, seneschaulx et autres nos offi-
« ciers subjets, commandons expressement, enjoignons
« que iceulx pardons et indulgences vous leur laissez et
« souffrez publier, anoncer et asler es d. eglise et en
« temps et heures acoustumées, sans en ce, ne à la cueil-
« lette et reception des deniers qui seront aulmonés et
« donnés pour le faict des d. pardons et indulgences mec-
« tre ou donner ne souffrir estre faict mis ou donné aucun
« empeschement au contraire aus d. doyen et chappitre
« leurs commis, serviteurs, messaigiers, procureurs et
« depputes biens et choses quelconques a eulx apparte-
« nans et lesquels avec leurs d. biens avons prins et mis
« prenons et mectons en et soubz notre protection et sau-
« vegarde especialement à la conservation de leurs droictz
« seullement et iceulx supplians et chacun d'eulx voul-
« lons estre deffenduz et gardez par vous nos justiciers
« et officiers de toutes molestations, inquiétations, op-
« pressions et nouveltés indeues. Et les transgresseurs de
« cestes estre pugnis selon l'exigence des cas. Et nos pre-
« sentes grace congié et sauvegarde faictes signiffier et
« publier es lieux et places dont par les d. supplians ou
« procureurs pour eulx serez requis. Et pour ce que iceulx
« supplians pourront avoir affaire de ces presentes en
« plusieurs et divers lieux, nous voulons que au *vidimus*
« d'icelles faict soubsseel royal foy soit adjoustée comme
« à ce present original, car tel est notre plaisir nonobs-
« tant quelconques ordonnances, mandemens, restrinc-

« tions ou deffences a ce contraires. Donné à Chastelle-« rault le xxiie jour de juing l'an de grace mil cinq cent « quarante et ung et de notre regne le vingt-septiesme.

« Par le Roy en son conseil,

« Signé : BAYARD. »

Par ce qui précède, on voit que les indulgences furent les premières ressources sur lesquelles on compta de 1533 à 1541, mais comme leur produit ne fut pas suffisant, on eut recours à d'autres voies, notamment aux deniers de la fabrique; aux aumônes des fidèles; à un capital dû par les héritiers de défunt François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon; au produit d'un jubilé; à celui des festages et enfin à une contribution imposée au clergé d'Angers, ce qui donna lieu à divers procès entre l'évêque et son chapitre. Assurément les hauts dignitaires ecclésiastiques ne refusaient pas de contribuer aux frais de restauration, mais le désaccord portait sur la proportion et le rang de la contribution. Quelques détails à ce sujet, prouveront jusqu'à quel point le chapitre de l'église d'Angers, était alors indépendant de son évêque. Cette indépendance trouvait même son expression dans une croix à *double traverse* qui dominait le clocher du centre. Cette croix avait été placée en cet endroit, comme un emblème chargé de montrer que le chapitre d'Angers relevait seulement de l'archevêché de Tours. Elle a disparu lors de la dernière restauration des clochers de la cathédrale, et a été déposée au musée diocésain.

Au moyen âge, les chapitres des cathédrales avaient

une puissance d'action et un sans-façon de paroles dont nous sommes très-loin d'avoir une idée aujourd'hui. A ce point de vue, nos documents nous fournissent des traits de mœurs qui ne manquent pas d'intérêt.

Afin de vous les faire connaître dans un ordre méthodique, il nous faut analyser le plus brièvement possible deux très-longues pièces écrites, l'une en date du 19 janvier 1537, qui est un procès-verbal du lieutenant général du sénéchal d'Anjou, des dires de Jean Olivier, évêque d'Angers, et des dires du chapitre ; l'autre, en date du 31 mai 1538, qui est un arrêt de la cour, qui règle les contestations mues entre ledit évêque et son chapitre, car l'affaire alla en parlement.

Nous vous ferons grâce, messieurs, des termes de procédure et, autant que nous le pourrons, des mots latins qui pullulent dans ces deux titres, d'où la ponctuation est bannie, où l'orthographe est à l'état d'enfance et la langue française en travail de chercher ses voies.

Il convient de se rappeler que le feu prit aux clochers le 18 octobre 1533 et de dire qu'en 1537 les travaux de restauration étaient loin d'être achevés. Evidemment les fonds manquaient ; aussi le procureur du Roy en Anjou s'émut et craignit « qu'icelle reparation demeura en tres « grant longueur et retardement au tres grant scandalle « et deshonneur de l'eglise, estat et religion christianne.»

Il s'empressa donc de chercher le moyen de trouver des deniers. L'occasion parut se présenter ; il est *adverty que la cour de parlement* a eu *cognaissance* de cette pénurie de fonds, « par un pladoye faict en « icelle entre les d. doyen et chappitre de la dicte eglise

« d'Angiers *d'une part*, et les corbeliers et chappe « lains de la d. eglise *d'aultre part*, et encore le d. « evesque d'Angiers *d'aultre part*; » puis, qu'à la suite de ce plaidoyer, la cour de parlement, en date du 26 février 1536, avait rendu un arrêt en vertu duquel, « le « d. evesque sera tenu employer les troys quartes par- « tyes d'un quart des fruicts de son evesché es reparations « et restaurations de la d. eglise, et l'aultre quarte partie « es reparations ruynes et demolitions des edifices, mai- « son et lieux du d. evesché[1]. Et aussi les dignités archi- « diacres, tresaurier et chanoynes, de la d. eglise seront « tenus employer es reparations de la d. eglise la quarte « partie des fruicts de leurs dignités et prebendes jus- « qu'à ce que l'eglise soit entierement reparée et re- « faicte ; que es d. reparations seront employés les arre- « rages des festaiges non faicts. »

Cet arrêt sommeillait depuis plusieurs mois et, chose bizarre, le procureur du Roy ne l'ayant pas dans les mains, dut, pour en *requérir l'exécution* devant le lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou, le demander à l'évêque et au chapitre.

L'évêque, par l'organe de Roland Bodin, son conseil et procureur licencié es lois, fait répondre au procureur du Roi qu'il n'a pas le d. arrêt ; que lui-même, pour s'y conformer au besoin, l'a fait demander au chapitre ; mais que « quelque diligence que son d. procureur et « personnes notables de sa d. maison eussent tous sceu « faire, les dicts de chappitre auroient esté refusans faire,

[1] Les édifices dont il s'agit ici étaient les trois châteaux de Villevêque, d'Éventard et de Chalonnes, dans l'arrondissement d'Angers, et en outre le palais épiscopal.

« denyant au d. Reverend (évêque) l'entrée du chapitre « et communication de leurs affaires et du d. arrest du « vingt sixième febvrier, qui estoit un cas fort estrange, « deshonneste, irregulier et de grant blasme, et estoit « chose contre droict et raison *comment l'espousée qui « est l'eglise ayt denye l'entree à son espoux qui est l'e- « vesque.* »

Messeigneurs du chapitre, par l'organe de Quantin, leur mandataire, déclarent au procureur du Roy qu'ils n'ont pas le d. arrêt du 26 février et *qu'il est en la d. court de parlement*, devant laquelle d'ailleurs la cause étant encore pendante, les magistrats d'Angers n'ont point jusqu'à nouvel ordre, à s'en préoccuper.

Poyet, pour le procureur du Roy, dit que puisqu'il n'a pas communication du d. arrest en forme, *il ne peut et ne scauroit prendre conclusion*, mais qu'il persiste à prétendre que les d. *doyen, dignités* et *chanoines* « (com- « posant le chapitre) soient contraincts à communiquer « le d. arrest, attendu qu'ils ont faict faire commande- « ment au d. evesque d'obeyr au d. arrest. »

Nonobstant, il paraît bien que le chapitre ne possédait pas l'arrêt en question, du moins revêtu des formes légales voulues, mais bien « une *certaine coppie* en papier « non signée, d'un plaidoye faict en icelle court (de par- « lement), le jeudi vingt sixieme jour de febvrier l'an « mil cinq cens trente six, » et en outre un certain autre arrest que le chapitre disait avoir obtenu le vingt-cinq octobre, en vertu duquel ils avaient fait faire commandement à l'évêque d'obéir au premier.

Quoi qu'il en soit, la reconstruction du malheureux clocher n'avançait pas.

Cependant les principales bases de la proposition contribuable étaient connues des parties, malgré la perte ou la dissimulation de l'arrêt du 26 février. D'ailleurs Angers n'était pas si loin du parlement que l'on ne pût très-promptement y trouver l'original de l'arrêt, si le procureur du Roi, soit négligence ou autres motifs, ne se fût pas endormi sur cette affaire, qui n'eut de solution définitive qu'au mois de mai 1538.

A cette date, la procédure devint complète par un nouvel arrêt du 31 mai, mais non sans avoir été précédé de nouveaux dires de l'évêque et de ceux du chapitre, trop curieux pour que nous n'en donnions pas quelques extraits.

Dans ses dires, l'évêque, par l'organe de Marlhac, déclare « qu'il a cherché tous les moyens à luy possibles « pour demourer en paix et amitié avec son chappitre, « sachant que *sit bonum habitare fratres in unum*, » mais que celui-ci, qu'il qualifie de *capitulum ferreum*, n'a pas répondu à ses avances; que les chanoines, bien qu'ils aient reçu à titre de donation, des évêques prédécesseurs, de *belles chastellenies*, sur lesquelles ces derniers se sont réservé seulement la *foy* et *hommaige*, en outre plus de *cent cures et deux fois autant de chapelles*, et en plus les dixmes de vallée et autres dixmes, qui valent par chacun an plus de trois mille septiers de blé, etc., néanmoins les d. chanoines, sans reconnaissance aucune, « maintiennent la d. eglise « tout à eux appartenir, que s'il y vouloit meetre ung « imaige ou ung tableau, voire attacher ung clou « seullement, ils pretendent (que lui évêque) ne le « pourroit faire sans leur congé..... mesmement qu'il

« ne pourroit estre ensepulturé s'il n'achetoit d'eulx la « place. »

Il dit « qu'il n'y a chapitre en ce royaulme plus in-« grat, plus rebelle et plus irreverend à leur prelat que « celluy d'Angers[1]. »

Il se plaint des chanoines qui ne lui permettent l'entrée de l'église qu'à de certaines conditions.

Il part de là pour soutenir que puisqu'ils prétendent être ainsi maîtres de l'église, c'est à eux que doit incomber la majeure partie des frais de reconstruction des clochers.

Il les gourmande à l'occasion des sommes qu'ils amassent et *baillent à rentes sur hypothèque*, disant que « fault qu'il leur soit défendu d'en agir de la sorte, car « par le moyen de ce, les gentilshommes du pays sont « pour une grant partye tous destruicts, et auront « tantost les d. chanoynes acquis autant que vault le « duché d'Anjou[2]. »

Il déclare que ces sommes seraient mieux employées aux réparations de l'église. Il se plaint que les chanoines veulent faire saisir son temporel afin de *mectre* lui évêque en *pourpoinct*.

Il requiert que « quant il voudra aller en la d. eglise

[1] Jean Olivier, auteur d'un poëme latin, intitulé la *Pandore, ou description de la Fable*, songea peut-être en l'écrivant à tous les ennuis que lui suscita son chapitre. On sait que la boîte de Pandore renfermait les maux qui désolent la terre.

[2] Ceci est une hyperbole, car les chanoines de la cathédrale étaient loin, très-loin de posséder un revenu extraordinaire; chacun d'eux ne jouissait pour son dividende que d'une recette annuelle de deux cent quatre-vingts à trois cents livres, valeur actuelle : trois à quatre mille livres.

« *in pontificalibus*, ils aillent processionnellement au « devant de luy es jours qu'ils ont accoutume aller que« rir leur evesque jusques en la sallé du palais episcopal « qui respond en la d. eglise, sans ce que le d. evesque « soit tenu leur bailler à boire, car il fault noter qu'ils « veulent prétendre que chacune foys qu'ils vont querir « le d. evesque, il leur doit bailler à chacun trois grandes « tasses pleines de vin [1]. »

Il requiert que lorsqu'il voudra aller ou envoyer quelqu'un en chapitre, la porte ne soit pas refusée.

A tous ces dires, les chanoines, ayant pour organe Seguier, répondent que « l'evesque d'Angiers a faict faire « par son advocat *long faubourg pour entrer en petite* « *ville, et non respondent ultima primis*, car par son « commencement de *plaidoit*, il a grant dévotion à la « réparation de l'eglise d'Angers, et par la conclusion de « ses lettres il en veult rester tenu quicte. »

L'évêque, il est vrai, avait obtenu des *lettres royaux* dont il poursuivait l'entérinement, et ce afin d'être déchargé d'une partie de sa portion contribuable, mais elles n'eurent pas d'effet. Les chanoines continuant leurs dires, se plaignent que ledit évêque n'a pas donné à ladite église plus de *cent francs*, et encore ce a « esté en « faveur de ce qu'il a nommé la grosse cloche de la d. « église sur laquelle il a fait mettre ses armoiries : *Ut tes-* « *timonium perpetuum elemosine sue habeat* [2]. »

[1] Si l'on se reporte au temps de cet usage, on n'en sera point surpris, vu la longueur des offices et leur multiplicité ; d'ailleurs ces grandes tasses équivalaient à peine à deux verres, ce qui n'a rien d'exagéré. D'un autre côté, on comprend très-bien la requête de l'évêque, qu'une telle coutume ne pouvait manquer d'ennuyer.

[2] L'évêque Jean Olivier portait d'azur à six besans d'or 3, 2 et 1,

Ils déclarent que le produit des indulgences obtenues du Saint-Père, à *la requeste du Roy*, n'a pas été aussi considérable qu'il pouvait l'être, par suite des prétentions « des gouverneurs de l'*Hostel Dieu* et de l'hospital des « *Quinze Vingts* de Paris, qui leur ont osté certains jours « en l'an, » et qu'alors depuis 1533 jusqu'à l'année 1536, ils ont invité ledit évêque, « *cum omni modestia et huma-* « *nitate*, à ce qu'il luy plust les aider, *sed nihil respon-* « *dent* » (sic), ou plutôt il répond « qu'il ne fera rien « que par justice. » De là procès entre eux.

En cet endroit de la pièce, ou plutôt du cahier volumineux que nous analysons, interviennent par l'organe de leur mandataire, Jacquelot, les chanoines de Saint-Maurille, autre église d'Angers, qu'il ne faut pas confondre avec la cathédrale Saint-Maurice, et c'est à l'occasion des *festaiges* ou *festages* qui leur étaient dus par l'évêque, que cette intervention eut lieu. On appelait ainsi des repas en commun qui se faisaient à certaines fêtes de l'année, et dont l'évêque et les hauts dignitaires du chapitre devaient faire les frais. Il y avait les festaiges de l'évêque, de l'archidiacre, etc., etc. Cet usage de l'église d'Angers, remontait à une très-haute antiquité et rappelait les touchantes agapes des premiers chrétiens. Mais tout dégénère, et l'évêque trouvant que ces festaiges, *pasts* et *collations* étaient coûteux, essaya de les supprimer, ou au moins de les réduire, et prit pour prétexte les frais qu'occasionnait la ruine du clocher.

au chef d'argent chargé d'un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules. (Voir Gallia christiana.)

Les chanoines de Saint-Maurille, soutenant avec raison qu'ils ne devaient pas contribuer, par la suppression de ces coutumes, aux frais de réparation d'une église qui n'était pas la leur, disaient que l'évêque, à cause de son évêché, était tenu de leur « bailler le jour de la « fête de saint Maurice le *past* (nourriture) tout ainsi « que aux chanoines de Saint-Maurice et par autant que « les veuilles de la d. feste de saint Maurice, les dicts de « Saint-Maurille vont processionnellement, sur le soir, « en l'eglise du d. Saint-Maurice pour dire Matinès à « minuit, le d. eveque leur doit la *collation* honneste « avant qu'ils se voisent mectre au chœur pour chanter « les dictes Matines, et après icelles dictes, pour les es- « clairer et retourner en leurs maisons, des torches et « flambeaux. »

Ils prétendaient en outre « avoir vin blanc et vin « clairet pour la diversité des complexions des hommes « et ce avant Matines et apres Matines, pour ce qu'il « fait froit à ce que ceulx qui ont assisté aux Matines « puissent être rechauffés des vins composés. »

L'évêque leur répond, par l'organe de Marlhac, qu'il « est prest, comme tousiours avoit este, faire les festaiges « aux d. de Saint-Maurille comme à ceulx de Saint- « Maurice; mais qu'ils vouldroient que l'on leur feist « (à chaque festaige) ung festin comme si cestoit à un « Roy ou a ung gros prince. »

Bref ledit évêque, à raison des festaiges, fait offrir tant aux chanoines et chapelains de Saint-Maurille, qu'à ceux de Saint-Maurice le très-curieux menu qui suit, menu selon l'honnesteté et frugalité, *que dignitatem sacerdotalem convenit*, c'est à savoir :

« Le jour du *jeudi absolut* (jeudi saint) pour chacun « plat à quatre chanoines, oultre les *entrées* de table et « *yssues* accoustumées, ung grand tronçon de carpe et « ung grand tronçon de brochet de grant echantillon, « tels qu'ils se pourront trouver le d. jour à la poisson- « nerye et marché d'Angers, une lamproye avec ung « *brocheton roty*. Et pour quatre chappelains autant de « carpe et de brochet avec une lamproye, du vin et pain « tant aux chanoines, que aux chappelains *tantum quan- « tum*, les dicts en pourront boire et manger et du meil- « leur vin qui sera creü es annés es vignes de levesché « d'Angiers.

« Le jour de *Pasque*, pour chacun plat à quatre cha- « noines, une belle piece de bœuf et une belle piece de « mouton bouilly, ou une piece de veau, en lieu de « l'une des deux, ung chevreau et quatre poullets rostys. « Pour le plat à quatre chappelains, une piece de bœuf, « une pièce de mouton bouilly, un chevreau rosty, pain « et vin comme dessus.

« Le jour de saint Maurille, qui est le treizieme jour « de septembre, pour chacun plat à quatre chanoines, « une piece de bœuf et une pièce de mouton bouilly, « ung chapon, un connil (lapin) et deux perdrix rosties. « Pour le plat à quatre chappelains, une pièce de « bœuf, une piece de mouton bouilly, un chappon et « ung connil rosty. Pain et vin comme dessus.

« Le jour saint Maurice, qui est le XXIIe jour de sep- « tembre, pour chacun plat à quatre chanoines et pour « chacun plat à quatre chappellains, tout ainsi que le « jour saint Maurille. Et s'il advenoit que les d. jours « saint Maurice et saint Maurille echeussent à jours

« maigres, leur offroit pareil plat qu'au jour du jeudi « absolut, excepté que au lieu de lamproye, qui n'est « alors en saison, y aura *barbeau* ou *marée* a lequi- « polent.

« Quant au jour de Noël, il offre bœuf, mouton bouilly, « chappon et connil pour les chanoines et chappellains, « seulement les premiers auront en plus deux bec- « casses rotyes. »

Nous avons quelque raison de croire que ces festages se donnaient au centre de la vaste et belle salle du XIIe siècle, située dans le palais épiscopal, entre le bras nord de la cathédrale et les appartements privés de l'évêque, salle où l'on voit encore une fontaine en pierre dure incrustée au fond d'une muraille vers sud, devant laquelle on lit cette fière inscription en lettres romanes :

CLERICUS ET MILES PERGANT AD CETERA VILES
NAM LOCUS HOS PRIMUS DECET ILLOS VILIS ET IMUS.

Le menu que nous venons d'exposer ne fut pas rejeté ; nous le croyons sans peine, sera-t-il répondu ; néanmoins je doute que les gourmets de nos jours eussent été fort affriandés par l'odeur de mouton bouilli, et je ne sache pas que le vin clairet, vin du crû, vin de l'année, eussent inspiré Berchoux et réjoui Brillat-Savarin. Chanoines et chapelains nous semblent ici d'assez pauvres Lucullus.

Le côté plaisant de ce menu, c'est moins son détail que l'emplacement sérieux qu'il occupe dans une procédure civile suivie d'un arrêt du 31 mai 1538, qu'il nous faut analyser rapidement, parce qu'il met tout à sa place, et

qu'il détermine parfaitement les ressources à l'aide desquelles les clochers de la cathédrale furent reconstruits. Cet arrêt commence ainsi :

« La court, quant a l'appellation interjetée par l'évê-
« que d'Angers de la saise faicte de son temporel, a mis
« et mect la d. appellation et ce dont est appelé au néant
« sans amende, affin d'entretenir l'amour et charité mu-
« tuelle qui doibt estre entre lespoux et lespouse. »

Elle n'a égard aux *lettres royaux* obtenues par ledit évêque, et dont il requérait l'entérinement « tendant « à ce qu'il fust exempt à tout le moins en partye de con-« tribuer aux réparations de l'église d'Angers. »

Elle entend que l'évêque sera tenu d'y contribuer jusqu'à concurrence des *troys parts de la quarte partye des fruits et revenus de son evesché*, et que les membres du chapitre y contribueront pour la *quarte partye* de leur revenu tant temporel que spirituel, mais au prorata de leur dignité.

Bref, l'arrêt du 31 mai 1538 confirme celui du 26 février 1536.

La cour nomme deux commissaires spéciaux, Jehan Maigret et François Tanel, conseillers de ladite cour, *pour liquider les quotes desdites contributions ;* pour recevoir du chapitre dans le délai d'un mois, le *compte des deniers que les chanoines ont prins et perceus du tresor et grant bourse* de la dite église ; et semblablement le compte des deniers qu'ils ont perçus des pardons et indulgences ; pareillement le compte des deniers de la fabrique, celui des oblations ; en outre les comptes des trois dernières années du revenu de leurs prébendes ; et

enfin pour recevoir communication dès titres originaux des legs, testaments et aumônes.

Ces commissaires recevront également de l'évêque dans le même délai d'un mois *les comptes de tous les revenus tant temporel que spirituel que aultres* quelconques de son évesché.

Faute de quoi, ledit délai passé, l'évêque et le chapitre verraient saisir leur temporel et seraient passibles de cent livres parisis d'amende.

La cour ordonne également que « par manière de pro-
« vision et sans préjudice de la liquidation qui est à
« faire, l'evesque d'Angiers sera tenu pour la répara-
« tion presente de la d. eglise contribuer, chacun an, la
« somme de huit cents livres tournoys jusques a ce que
« aultrement en soit ordonné, tant pour les années pre-
« cedentes dès et depuis que l'edifice est commencé que
« les subséquentes, et chacun des chanoines sera tenu
« employer des fruits et revenus de leurs prébendes a la
« d. reparation presente chacun an, la somme de soixante
« livres tournoys, tant pour les années precedentes que
« subcequentes. Et chacune des dignités (dignitaires)
« davantage prorata de ce quelles prennent plus que les
« chanoines, et ce jusques à ce que la d. reparation soit
« achevée. »

Il est entendu qu'il sera fait préalablement emploi des deniers provenant :

1° Du trésor et grand bourse ;

2° Des pardons et indulgences ;

3° De la fabrique ;

4° Des oblations ;

5° Des legs et testaments ;

6° Des aumônes ;

7° D'un capital de quatre mille sept cent cinquante livres dû au chapitre par les héritiers de feu l'archevêque de Rohan ;

8° Des festages dus au clergé de la cathédrale, festages qui seront repris comme de coutume après que les clochers auront été rebâtis. Quant aux festages dus aux chanoines de Saint-Maurille, ils ne seront point suspendus, lesdits chanoines n'ayant aucun intérêt à en voir le produit appliqué à la réparation de clochers qui ne sont pas de leur église.

Enfin, la cour décide que les doyen, chanoines, dignités et habitués de la cathédrale seront tenus de porter audit évêque honneur et révérence, nonobstant exemptions prétendues ;

Tenus d'aller processionnellement à sa rencontre, lorsqu'il devra officier pontificalement, et ce sans qu'ils puissent rien exiger ;

Tenus, lorsqu'il sera revêtu de ses habits pontificaux, de ne pas choisir ce moment pour lui *faire faire aucun ajournement, significations, intimations et aultres exploits de justice,* le tout sous peine de cent marcs d'argent [1] et aultres amendes arbitraires à la discrétion de ladite court ;

Tenus de ne jamais lui refuser l'entrée de la cathédrale et à cet effet de ne rien exiger ;

Tenus de ne pas empêcher l'évêque de faire sonner, le soir vers sept heures, les cloches pour le divin service, les sonneurs devant lui obéir et ne prétendre à aucun don ;

[1] C'est-à-dire de huit cents onces d'argent.

Tenus de recevoir ledit évêque, lorsqu'il voudra se rendre au chapitre afin d'y faire des remontrances, mais sans qu'il puisse assister aux délibérations qui pourront en résulter, le tout afin d'entretenir et faire observer les saints décrets desquels le roi est conservateur.

A ceux qui pourraient trouver étrange ce qui précède, je dirai qu'il est intéressant de voir jusqu'à quel point l'Église permet la discussion des droits de ses membres, dans les choses d'intérêt; intéressant de la voir maintenir une liberté complète en ce qui ne regarde pas la foi. C'est un tort de croire que toutes les libertés sont modernes; nos pères, sur quelques-unes, avaient de franches allures que nous n'avons plus, seulement ils étaient moins raffinés. Il le faut dire aussi, les avocats et procureurs ne laissaient pas alors que d'envenimer le débat. Cependant on peut affirmer que les choses se passeraient autrement aujourd'hui, parce que le clergé est plus romain qu'il ne l'était au XVIe siècle, et que la vraie source de charité où puise le corps sacerdotal, se trouve à Rome.

Halte un instant pour nous résumer. Jusqu'ici nous avons fait connaître l'origine de nos documents, leur intérêt, comment le feu prit à notre cathédrale, la teneur de deux lettres de François Ier, les voies et moyens pour se créer des ressources pécuniaires, une longue procédure à ce sujet. Il nous reste maintenant à vous entretenir de l'état des lieux avant et après l'incendie, de l'application des ressources aux réparations, du célèbre architecte angevin Jean de Lespine qui en fut chargé, du prix des matériaux de la main-d'œuvre, toutes choses composant la seconde partie de ce mémoire.

II.

Antérieurement à l'incendie d'octobre 1533, le clocher d'Angers se composait au devant de l'église de deux flèches de pierres, hautes à partir du sol, chacune de 220 pieds, et d'un beffroi central moins élevé en bois et couvert d'ardoises. Douze ou treize cloches dont une pesant onze mille livres et une autre sept à huit mille (les plus grosses dans le beffroi), formaient une belle sonnerie. Une galerie ou narthex dont le toit dominait le grand portail, régnait sur toute la largeur de la base du clocher près duquel, vers nord, se trouvait la chapelle alors appelée *Sainte-Anne* et présentement *Calvaire* depuis qu'un grand Christ en bronze, une vierge et un saint Jean sculptés en pierre, par notre célèbre David, y furent placés. De l'autre côté, vers sud, s'élevait la petite église paroissiale. Le beffroi central et la charpente de la nef n'étaient séparés que par une clôture de bois. A l'intérieur de l'église sous un arc de pierre supportant ledit beffroi existait un magnifique jeu d'orgues montant jusqu'à la voûte et occupant la même place que celui qui se voit actuellement.

Comme il passait pour être alors le plus gigantesque de France, et il l'eût été peut-être encore aujourd'hui,

vous ne serez pas fâchés d'en connaître la description que nous a laissée un procès-verbal dressé deux mois environ après l'incendie de 1533. Les menuisiers consultés disent : « que subz icelluy arc et voulte, estoient et sont « une grande paire d'orgues fort magnificques et somp- « tueuses assises sur plusieurs arceaux de charpenterie, « menuiserie, traversans et passans tout au travers de la « d. église en manière de plancher de boys, laquelle me- « nuiserie contient quarante pieds de long ou environ et « de largeur huict pieds et depuis le bas des clefs jusques « à l'acoudouer doze pieds ou environ, lequel ouvraige « est porté sans piliers par boys en mur par les deux « bouts et en aûtres lieux par la muraille de derrière a « lencontre duquel ouvraige, est ung petit corps de me- « nuiserie ou queî sont antrmis tuaulx dorgues appelés « les *positifs*..... Et sur le d. œuvre est apposé un grant « corps d'orgues dont la menuiserie contient de longueur « trente et troys pieds ou environ et de haulteur quarante « et troys pieds, de largeur cinq pieds et demy accom- « paigné de deux tourelles estant hors le dict œuvre, qui « sont portées à pilliers de pierre esquelles tourelles sont « trompes et gros tuaulx dorgues, lesquelles sont de « haulteur de cinquante pieds et de rotundité de dedans « en dedans de huict pieds. »

De très-anciens et très-beaux vitraux historiés, placés dans les fenêtres à droite et à gauche de ce grand buffet d'orgues projetaient sur lui de doux reflets.

Tel était l'état des lieux avant l'incendie, ce qu'il fut après nous l'allons voir.

Le feu prit la nuit doucement d'abord, puis avec une extrême violence, dans le beffroi central et comme

le vent était sud-ouest, son courant se dirigea sur la flèche du nord et s'engouffra ensuite torrentueusement, pardonnez-moi l'expression, dans la forêt de la charpente de la nef, au-dessus des larges voûtes, jusqu'à la longueur de quatre-vingt pieds, vers le chœur qui alors occupait le milieu des transsepts. S'alimentant de tous les bois de la toiture, il parut revenir sur lui-même, en jets violents, pour tourbillonner, d'une effrayante façon, autour de la flèche du sud. Ce ne fut plus qu'une mer de flammes, qu'une immense fournaise qui ne tarda pas à fondre la plupart des cloches, mêlant leur métal, le fer des pentures à quelques pierres calcaires des murailles et aux ardoises, réduisant le tout en laves brûlantes, en grain comme du petit plomb et en poussière impalpable, de telle sorte que l'on recueillit plus de cent charretées de ce singulier mélange. Puis une partie de la matière en fusion, se faisant jour à travers les petites ouvertures de l'arc de pierre du beffroi, coula bientôt dans l'intérieur du bas de l'église et s'échappa en nombreux jets, sur le buffet d'orgues que les eaux lancées pour éteindre l'incendie, n'endommagèrent guères moins. Les vitraux de la travée voisine du clocher éclatèrent à leur tour. Mais laissons parler le procès-verbal du 28 décembre 1533, qui est en même temps une sorte de devis des réparations à faire.

Dressé sur parchemin avec un soin que l'on rencontrerait rarement de nos jours, à la requête du chapitre et par devers Jean Cadu, conseiller du roi et lieutenant-général du sénéchal d'Anjou, comme aussi par devers Pierre Poyet, avocat et Michel Le Maczon, procureur du roi, on y voit comparaître « aucuns maistres maczons,

« charpentiers, couvreurs d'ardoises, menuisiers, fon-
« deurs de cloches, vitriers, organistes et organifacteurs, » appelés à donner leur avis et en faire rapport après prestation de serment.

Y figurent : Jean de Lespine, maître maçon, François Trotté et Pierre Aubert, fondeurs de cloches, Jean Daniel, prêtre chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers, organiste, et Jean Prevost, organifacteur; Roland Legoux et Laurent Le Meignan, vitriers, tous noms d'artistes angevins qu'il faut ajouter à la liste de ceux que l'on recherche de nos jours avec soin.

Le premier rapport est celui des maçons, en tête duquel nous trouvons Jean de Lespine habile architecte qualifié, je le répète, de *maistre maczon*, né à Angers, élève du célèbre Philibert Delorme, abbé de Saint-Serges-lez-Angers, auteur d'un in-folio intitulé *Architecture*, imprimé longtemps après son décès à Paris chez Renaud Chaudière, rue Saint-Jacques, à l'Écu de Florence, en 1626, ouvrage peu connu de nos architectes et que tous cependant devraient consulter. Son disciple Jean de Lespine marcha sur ses traces avantageusement, car il fut en Anjou l'architecte du château du Verger, de l'hôtel de Pincé (dit hôtel d'Anjou, rue du Figuier), du clocher de la Trinité et de la lanterne de la cathédrale. On lui attribue même la construction du château de la Bourgonnière, commune de Bouzillé [1]. Il mourut à Angers et fut enterré dans l'église des Carmes, on ne sait à quelle

[1] Bodin, Bas-Anjou, t. II, pag. 68 et 522, tom. I, pag. 326, 1re édition. — Pean de la Tuilerie, p. 38. — De Beauregard, Revue de l'Anjou, 1852, p. 252 et 253.

date. Mais il est constant, d'après nos manuscrits, qu'il vivait encore vers 1543 ; au folio 369, t. IV, on voit en effet sa signature au bas d'un compte.

Cet homme méritait bien qu'on lui confiât la direction des réparations de la cathédrale. Son rapport à ce sujet déclare qu'il faut refaire :

1° Le grand arc de pierre au-dessous du clocher ainsi que la voûte de cinquante pieds en carré qui l'avoisine [1], ce qui coûtera quatre mille livres tournois ci. . . . . 4,000 liv.

2° Faire un second arc par-dessus le premier et accroître les deux gros piliers qui sont aux deux côtés du pignon du devant de l'église et qui portent les deux clochers de pierre ; plus faire et asseoir au lieu où était le clocher de bois une lanterne en pierre (coupole centrale), puis un pignon séparant le comble de l'église, et les clochers, afin d'éviter à l'avenir toute communication d'incendie ; ce qui coûtera quinze mille livres. 15,000

3° Refaire la flèche du nord dans une hauteur de six vingt dix pieds (130 pieds) à partir de la pointe, ce qui coûtera douze mille livres tournois, ci. 12,000

Cette même flèche refaite après l'incendie du mois d'août 1831 coûta 104,335 francs, c'est-à-dire environ dix fois ce qu'elle a coûté après l'incendie de 1533.

[1] Voûte de la travée du bas de la nef. (Voir Rapport des charpentiers, fol. 446 du t. III des Mss de M. Joubert.)

4° Refaire les galeries et dalles qui sont au haut de la d. église à l'endroit des voûtes et du comble bruslé, ce qui coûtera douze cents livres tournois, ci. 1,200

Total pour la maçonnerie, trente-deux mille deux cents livres fait et fourni . . . . 32,200 liv.

Présentement il faudrait multiplier ce chiffre de 32,200 livres par 10, c'est-à-dire dépenser trois cent vingt-deux mille francs afin de faire en 1865 à Angers le même travail.

Passons maintenant au rapport des charpentiers. Il constate que le dernier décembre 1533, ils tombèrent d'accord qu'il fallait refaire :

1° Le comble de la nef jusqu'à la longueur de quatre-vingts pieds à partir du clocher allant vers le chevet de l'église, ce qui coûtera mille livres tournois, ci. . . . . 1,000 liv.

2° Refaire la charpente des cloches des deux flèches de pierre ce qui coûtera mille autres livres, ci. 1,000

3° Refaire la charpente des cloches du beffroi central, ce qui coûtera onze cents livres, ci 1,100

Quant aux échafaudages nécessaires à la reconstruction de la flèche nord, puis de l'arc au-dessus des orgues et de la voûte de la travée du bas de l'église il faudra réunir deux mille cinq cents livres, ci . . . 2,500

Total cinq mille six cents livres, ci. 5,600

Le rapport des couvreurs constate que pour couvrir en longueur les 80 pieds de toiture endommagés de la nef, (ardoyses, clous, lates, chanlates et coyaulx fournis), il conviendra de donner douze cents livres tournois, ci . . . . 1,200 liv.

Et pour la même besogne sur la galerie ou narthex ainsi que sur la chapelle Sainte-Anne, ce ne sera point trop de six cents livres, ci. 600

Total, dix-huit cents livres 1,800

Le rapport des menuisiers établit que pour *descendre, enlever* et *oster* les orgues, puis les *relever* et *rasseoir* afin de les remettre en leur premier état, le prix de ce remaniement ne montera pas à moins de dix-huit cents livres, ci . . . . 1,800 liv.

Le rapport des fondeurs Françoys Frotté et Pierre Aubert demeurant à Angers, déclare qu'ils se sont réunis sous la galerie devant l'église afin d'y prêter serment et qu'ensuite ils ont visité les lieux et trouvé que le métal des cloches fondu *est meslé avecques les cendres, pouldre, pierre et ardoyse bruslées jusques environ de cent charretées;* ils ajoutent qu'il convient de laver le tout pour en extraire le bon métal, qu'il faut l'affiner et à cet effet le fondre par trois fois avant de pouvoir l'employer; qu'il sera nécessaire de *l'allayer de bon et fin estain d'Angleterre;* que les ferrures des cloches ne pourront plus être reforgées tant elles sont mêlées à l'airain; que le poids du métal des deux plus grosses cloches qui pesaient ensemble dix-sept à dix-huit mille livres, s'est

diminué de huit mille livres environ et que pour refaire les d. cloches telles qu'elles étaient, y compris les essieux, ferrures et montage, la dépense sera de quatre à cinq mille livres tournois, soit quatre mille trois cents livres. . . . . 4,300 liv.

Le rapport des vitriers Roland Legoux et Laurent le Meignan, demeurant à Angers, assure qu'il faut lever soixante-neuf panneaux de vitres et verrières dont plusieurs demandent à être remis à neuf et que pour ce faire, la dépense ne peut monter à moins de quatre-vingt-dix livres tournois y compris la remise en plomb neuf et montage, ci . . . . 90 liv.

Le rapport de l'organiste et de l'organifacteur demeurant à Angers, se divise en deux parties. Dans l'une, l'organiste Jehan Daniel, prêtre chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre, déclare qu'il touche l'orgue de la cathédrale depuis huit ans, mais qu'il ne peut plus continuer jusqu'à ce que ce meuble soit entièrement réparé, la menuiserie, les sommiers, plusieurs tuyaux, toute la soufflerie, les conduits tant du grand orgue que du positif et les deux tourelles étant en très-mauvais état. Il estime que la ruine de ce buffet magnifique est telle qu'il en coûtera à peu près autant de restauration que si l'on en faisait un neuf.

Dans la seconde partie du rapport l'organifacteur Jehan Prevost est plus précis, il déclare que la dépense, mais seulement en ce qui le concerne, s'élèvera certainement à deux mille livres tournois [1], ci . . . 2,000 liv.

[1] Une réparation infiniment moindre faite à l'orgue actuel, en 1838, et reçue par M. Danjou, coûta 11,800 fr.

« Somme toute de la mise requise pour remectre les « d. choses en l'estat auquel elles estoient au temps du « d. feu et brusleure quarante et sept mille sept cent « quatre-vingt dix livres. »

Mais il n'apparaît pas, des comptes postérieurement établis dans nos documents, que la voûte du bas de la nef ait été refaite à neuf. L'inspection des lieux semble prouver qu'on s'est borné seulement à la remanier.

Le chapitre, avec prudence, ne se borna point à accepter les rapports purement et simplement, il fit visiter les clochers par deux maîtres maçons du Lude, petite ville où se reconstruisait vers cette époque du XVIe siècle un superbe château qui devint l'ornement de la contrée et que l'on confia aux soins d'habiles ouvriers.

Le chapitre crut devoir encore faire visiter les lieux par deux maîtres maçons de Tours, savoir : Antoine Mallemanche et Alexandre Fouquet comme aussi par Etienne Hubert dit Gaultier, charpentier de la même ville, la Touraine étant alors l'une des provinces de France où se faisaient les plus belles constructions, témoins ses ravissants châteaux des bords de la Loire.

Après toutes ces précautions, un marché fut définitivement rédigé le 12 juin 1534, avec notre Jehan de Lespine pour conduire les travaux. La journée était ainsi établie :

Pour Jehan de Lespine dix sous tournois, ci . . . . x s. t.

Maçon travaillant par haut cinq sous, ci. v s. t.

Maçon par bas quatre sous six deniers. IV s. t. VI d.

Le chapitre s'en rapportait à la conscience de son architecte afin d'obtenir quelque diminution durant l'hiver ;

toutefois sa journée à lui ne devait en subir aucune. Il recevait chaque semaine, sur sa signature, ses paiements et ceux de ses ouvriers auxquels il les distribuait.

Les simples manœuvres étaient appointés par jour de travail à deux sous six deniers, ci. . . . ii s. vi d.

Les terrassiers à quatre sous, ci. . . . iiii s.

Quant aux pierres dures, voici ce que nous avons extrait de nos documents.

On en tira de la perrière de Cravant (aujourd'hui arrondissement de Chinon, Indre-et-Loire) et des carrières de Dampierre, près Saumur. Rendues à Angers, celles de Cravant de six pieds de long sur deux pieds de large et un pied d'épaisseur coûtaient, l'une . . xxx s.

De quatre pieds de long sur deux pieds de large et un pied d'épaisseur. . . . . . xx s.

De deux pieds quatre doigts de long sur deux pieds de large et un pied d'épaisseur sept sous un denier, ci. . . . . vii s. i d.

De trois pieds et demy de long sur un pied et demi de large et un pied d'épaisseur, quinze sous . . . . xv s.

Le cent de baraudes (pierres calcaires) ainsi appelées en Anjou du nom d'Olivier Barraud, trésorier de Bretagne et maire d'Angers, qui au commencement du seizième siècle en avait employé à son superbe logis, présentement musée d'Angers; le cent de baraudes, dis-je, chacune de quatre pieds de long sur deux pieds de large et un pied d'épaisseur, montait à onze livres tournois, soit. . . . . xi liv. t.

Pour ce qui est des tufs de Dampierre un marchand tuffelier y demeurant s'engage le 17 août 1537 à en fournir comme suit :

Chaque pierre de trois pieds de long sur un pied 1/2 de large et un pied et un pouce d'épaisseur sera payée trois sous quatre deniers, ci . . . . . . III s. IIII d.

Pierre de trois pieds 1/2 de long sur deux pieds de large et un pied et un pouce d'épaisseur, dix sous, ci . . . . x s.

Le cent de tuffeaux également rendu. . CX s.

Toutes ces pierres devaient être amenées au *port Linier Leignier*, leur transport se faisant par eau; Jean de Lespine était chargé d'en recevoir les livraisons.

Quant à la chaux et au sable, le muid de chaux valait en 1541, deux sous six deniers et la tombellière de sable, de deux à dix sous, suivant la longueur du transport.

Passons à ce qui regarde l'œuvre des charpentiers.

Ici le chapitre eut de l'économie, car on reconnut que le rapport des premiers charpentiers avait fait erreur sur la longueur du comble brûlé. Ce n'était pas quatre-vingts pieds de long qu'il fallait réparer, mais seulement quarante-quatre pieds sur cinquante et trois de large, aussi la somme de mille livres tournois se réduisit-elle à cinq cent quatre-vingts livres douze sous dix deniers. Voici quelques prix des différents bois employés.

Un chevron de 48 pieds de long, largeur et épaisseur en proportion, quatre livres dix sous. . . . . IIII liv. x s.

Jambette de neuf pieds de long et d'un ampan en carré, six sous. VI s.

Blochet de quatre pieds de long,

largeur et épaisseur en proportion, quatre sous. . . . . . IIII s.

Sablière de quarante-deux pieds de long, douze deniers le pied. . XXXXII s.

Fest (faîte) de quarante-deux pieds de long sur un demi-pied en carré douze deniers le pied, ci. . XXXXII s.

Poinzon de vingt-quatre pieds de long sur un pied en carré à quinze deniers le pied, ci . . . XXX s.

Une thouaise (sic) de grosses planches, trente sous . . . . XXX s.

Thouaise de planches ordinaires, dix-sept sous . . . . XVII s.

Le soliveau d'une grosseur d'un ampan en carré, dix deniers le pied. . . . . X d.

Toutes ces pièces de bois, vous le voyez, ont des noms qui sont les mêmes aujourd'hui, mais souvent avec une orthographe différente.

Ces bois avaient été achetés sur bout, aux environs de Durtal. André Cousin, charpentier, en mars 1533 (1534 selon notre manière de compter) acquit vingt-huit pieds de chêne pour la somme de LX livres, environ deux livres l'arbre. Les dits chênes équarris sur place coûtèrent de voiture par eau rendus au port *Linier* XXV livres.

En ce qui regarde le métier de couvreurs, nous voyons que le millier d'ardoises valait de l'an 1535 à 1537, deux livres dix sous, ci. . . . . II liv. X s.

On pouvait en avoir à XXXV sous . . XXXV s.

La journée d'un maître couvreur, cinq sous. . . . . v s.

Celle d'un compagnon, quatre sous, . IIII s.

Les documents relatifs aux menuisiers nous apprennent que la journée d'un maître était de quatre sous. . . . . IIII s.

Passons au métier de fondeur de cloches. Le chapitre ne voulant pas s'en rapporter aux prix du fondeur François Frotté, déjà cité, pour la façon de huit cloches dont la plus grosse devait être de quatorze à quinze mille livres et les autres en diminuant de ton en ton, s'était adressé vers 1535, à quatre maîtres fondeurs de Paris, savoir Claude Huet, Gilles Jourdan, etc., pour savoir à quoi s'en tenir. Ces derniers après examen de l'affaire et par acte du 6 décembre 1535, déclarèrent qu'il appartenait audit Frotté :

1° Pour affinage à soufflets et fourneau, du métal gâté par l'incendie, y compris ses mises, peines et préparations, par poids de cent livres. . . . . VIII s.

2° Pour affinage à fourneau à boys, quatre sous tournoys (même poyds), ci . . . . . . IIII s.

3° Pour façon des cloches par poids de cent livres, vingt-cinq sous tournoys, ci . . . . XXV s.

Le tout prix de Paris ainsi réglé ; bien entendu que le chapitre s'était chargé de fournir le cuivre, l'estaing, etc. comme aussi un emplacement convenable.

Les huit cloches projetées devaient être bien *accordées et entonnées selon le diapason de musique.*

A l'occasion de ces huit cloches, qu'il me soit permis de reproduire, intégralement ici, une pièce de nos documents qui, peut-être, sera de quelque utilité pratique pour

les fondeurs actuels. C'est une échelle campanaire dont voici la copie :

« Dyapason de huyt cloches accordées de huyt tons à « *la double* [1].

« A commencer à la plus grosse du poix de quinze « milliers de bon métal ou environ,
« pour ce. . . . . xv^{m} ut.

« La deuxième fault qu'elle soit du
« poix de dix milliers cinq cens, pour ce. x^{m} v^{c} re.

« La troysième de sept mille cinq
« cens, pour ce. . . . . vii^{m} v^{c} my.

« La quatrième de cinq milliers,
« pour ce. . . . . v^{m} fa.

« La cinquième de quatre milliers,
« pour ce. . . . . iiii^{m} sol

« La sixième de troys milliers deux
« cens, pour ce. . . . . iii^{m} ii^{c} la.

« La septième deux milliers cinq
« cens, pour ce. . . . . ii^{m} v^{c} my.

« La huytième de dix-huyt cens,
« pour ce . . . . xviii^{c} fa.

« Tous les d. ar^{les} (articles) du d. poix chun (chacun) « ou environ.

« Som (somme) toute xlix^{m} v^{c} (49,500 livres de mé- « tal). »

Ces huit cloches ne furent point coulées immédiate-

[1] « Terme de musique, intervalles doubles ou redoublés, tous « ceux qui excèdent l'étendue de l'octave double, ou suivant quel- « ques auteurs, ceux qui sont composés de deux intervalles égaux, « comme la fausse quinte qui comprend deux tierces mineures. »
(Dict. de Napoléon Landais, au mot *Double.*)

ment et François Frotté, par suite de sa contestation avec le chapitre, se trouva évincé. L'ouvrage fut donné par marché du 10 décembre 1535 à Guillaume Perin, paroisien de Saint-Etienne de Chynon (sic), ainsi qu'à Pierre Aubert, paroissien de Saint-Martin d'Angers, déjà cité. Ils furent chargés seulement de *faire et fondre une cloche du poys de quinze mil livres de metal ou environ, bonne et accordante selon le dyapason* qui devait être indiqué *par les chantres et gens a ce connaissans*, le tout moyennant *six vingt livres* (120 livres).

Le chapitre fournissait le métal vieux et neuf, de même que le fourneau qui devait être placé dans la maison d'un chanoine nommé Julien Regnard. Nouvelle preuve que l'on fondait les cloches dans le voisinage des églises.

Richard, marchand à Angers, vendit pour notre grosse cloche en question trois *saulmons d'estain* pesant ensemble quatre cent vingt-neuf livres, moyennant le prix de LXXIX l. VI s. II d.

D'un autre côté, le chapitre acheta de Geoffroy Guyot, marchand à Saulmeur (Saumur), quatre milliers de métal (cuivre), moyennant quatre cens livres tournoys, soit dix livres en monnaie par cent livres de métal, c'est-à-dire deux sous la livre. Parmi les noms de cloches qui existaient au XVI[e] siècle à la cathédrale d'Angers nous distinguerons ceux de *Marie*, *Seréné*, *Madeleine*, *André*; il y en avait une nommée *le Harennier*, et de petites dites *échelettes*.

Les chapelains qui composaient le bas chœur, furent invités, par le chapitre, à faire eux aussi les frais d'une cloche d'obit. Des deux chanoines qui se chargèrent

de cette invitation, l'un fut Jehan de Bourdigné, l'auteur de l'*Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou*, imprimée en 1529 à Paris, et réimprimée en 1842 à Angers, par les soins de M. le comte de Quatrebarbes.

Il est probable que Bourdigné rédigea la teneur des conclusions des chapelains, teneur qui n'a du reste d'intérêt que parce qu'elle mentionne qu'une partie des frais de ladite cloche, serait couverte des deniers pris sur la recette du domaine d'Anjou consacrés aux anniversaires de la reine Marie et du roi Louis, anniversaires qui se célébraient pour la première, en novembre, et pour le second, en septembre de chaque année. Ces personnages étaient le roi et la reine de Sicile, duc et duchesse d'Anjou, Louis Ier, décédé en 1364, et Marie de Blois, sa femme, morte en 1404.

Nos manuscrits concernant l'œuvre des vitriers prouvent que nous avions à Angers aux xve, xvie et xviie siècles des artistes capables de faire et refaire des vitraux, notamment Robin André, Rolland Legoux ou Lagout, Laurent le Meignan, André Marcade et André Bourneuf. Je ne serais même pas surpris d'apprendre qu'il y ait eu en Anjou une école de peintres verriers dès le xiie siècle, car c'est surtout à cette époque, que notre cathédrale s'enrichit de magnifiques vitraux qui font encore l'admiration des connaisseurs, par l'harmonie des couleurs ; on dirait des tapis d'Orient. M. de Lasteyrie a reproduit les plus curieux par la chromolithographie. Au xve siècle, l'entretien des vitraux de cette église coûtait par an un marc d'argent, c'est-à-dire huit onces. Un vitrail historié fait à neuf, avec personnages, etc., etc., revenait à quinze

sous le pied carré, et le pied courant de vergette de fer, à dix deniers. La réparation de tous les vitraux de la nef (douze verrières) monta, y compris quelques autres menus travaux, à soixante-dix livres, payés à André Robin (Robino Andre vitrario), vers le milieu du xv[e] siècle.

En ce qui regarde le jeu d'orgues, nous trouvons le nom d'un facteur habile, Jean Chabembel, demeurant à Saumur, qui le répara vers 1440, pour la somme de quarante-cinq livres tournois et une pipe de vin (deux busses).

De 1539 à 1541, Jean Prevost, autre facteur d'orgues, celui-ci demeurant à Angers, et déjà cité, travaillait à la réparation du jeu de la cathédrale, à raison de sept sous six deniers par jour. Le menuisier André Cousin, qui l'aidait, avait quatre sous.

Deux grands palles (sic) de fer que l'on faisait rougir afin de chauffer la colle employée à coller le cuir des soufflets et pesant xxxiii livres et demie, coûtèrent trente-six sous, c'est-à-dire xiii deniers la livre.

De 1541 à 1543, la journée pour raccommodage des soufflets était de . . . . iv sous.

Deux livres de chandelles employées audit orgue, coûtèrent. .	iii s.
Deux livres d'estaing à glaz. .	x s.
Quatre livres de colle forte . .	x s.
Douze clous à cheville et deux livres de chevilles.	v s.
De 1543 à 1546, une livre d'estaing doux.	iiii s.
Une journée de menuisier. . .	v s.

Une livre de colle blanche . . . II s. VI d.
En 1562, les gages de l'organiste étaient par an de . . . . LII livres X s.

Les prix de la sculpture statuaire sont intéressants à connaître. Vers 1537, le chapitre, désireux d'orner le frontispice du milieu des clochers, commanda huit statues de pierre d'environ six à sept pieds de hauteur, représentant en costume guerrier saint Maurice, patron de la cathédrale, et ses compagnons. Chaque statue fut faite à raison de huit livres l'une.

Trois siècles plus tard, ces mêmes statues furent réparées chacune à raison de 400 fr. Pour les faire neuves, on demanda même mille francs l'une : c'est le cas de dire ici : que les temps sont changés !

J'aurais voulu apporter plus d'ordre dans ce pêle-mêle de faits divers, de noms d'artistes, d'ouvriers, de prix de main-d'œuvre et de matériaux, mais j'ai préféré suivre, le plus ordinairement, l'ordre chronologique des deux énormes in-folios d'où j'ai extrait toute cette substance, qu'il n'a pas dépendu de moi de rendre moins indigeste, mais que d'autres mieux disant, pourront mettre en œuvre, avec infiniment plus de goût.

Les prix anciens que j'ai donnés serviront, comme point de départ, à constater la marche progressive des valeurs de certains travaux d'art et d'industrie, ou, si l'on veut, la diminution des valeurs monétaires par l'abondance du numéraire. Il y a trois siècles, un maçon pouvait vivre avec cinq sous, présentement à Angers, il ne le pourrait à moins de deux francs cinquante, c'est-à-dire qu'il lui faut aujourd'hui dix fois plus d'argent qu'au XVIe siècle. En vivra-t-il mieux? Non sans doute ! Cela

prouve seulement qu'une loi de proportion existe toujours, par la force des choses, entre le prix des denrées et celui de la main-d'œuvre et que si l'un monte, l'autre fait de même, en thèse générale. Ainsi, malgré le temps et les révolutions, se maintient un constant équilibre sans nuire au progrès, à une condition cependant, c'est que le travail ne se ralentisse pas. Mais remarquez que si toutes choses varient suivant les temps, il en est aussi qui varient entre elles suivant les métiers ; ainsi les travaux d'art et de haute industrie, par exemple : la statuaire et la peinture sur verre se sont élevées à des prix comparativement beaucoup plus forts que la maçonnerie, la charpenterie, la serrurerie ; à une condition encore, c'est que l'artiste ait du talent.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui pourraient être désireux de se rendre compte de ces différences, seront à même de le faire, en comparant les prix ci-dessus donnés avec les prix actuels. Ce travail, j'en tombe d'accord, est aride, mais il ne sera pas sans fruits, et voilà pourquoi je n'ai point hésité à vous présenter une série de chiffres d'où pourront naître d'ingénieuses considérations.

V. Godard-Faultrier.

CHRONIQUE.

Conservation des monuments.

Le bruit court, mais nous n'y pouvons croire, que la chapelle Saint-Thomas, précieux débris de l'ancienne collégiale de Notre-Dame de Nantes, est menacée d'une destruction prochaine.

Tous les artistes s'accordent à considérer l'ornementation sculpturale de cet édifice comme l'œuvre de l'école de Michel Columb, le célèbre statuaire breton, auteur du magnifique tombeau de François II.

Ajoutons que le baron Taylor, dans son ouvrage, a reproduit cette chapelle et l'a classée au nombre des plus curieuses de France.

Bien que cet oratoire soit situé en dehors de l'Anjou, les amis de l'art et de l'histoire n'hésiteront pas en Maine-et-Loire à plaider pour sa conservation. Tous les départements sont solidaires entre eux, lorsqu'il s'agit de sauver un édifice qui fait honneur à la patrie commune. Mais, répétons-le, nous ne pouvons croire que, sous prétexte d'alignement, l'édilité nantaise consente à sacrifier cette œuvre charmante de la fin du XVe siècle. Tenons donc pour erroné le bruit qui court à ce sujet, et pour certain que personne à Nantes ne voudrait attacher son nom à la destruction de ce bijou d'architecture.

V. G.-F.

Découverte. — Médailles d'or.

Des matériaux provenant d'une petite maison dépendant de l'hospice des Renfermés, appartenant à la ville d'Angers, ont été vendus récemment au sieur Meignan, entrepreneur, à la condition expresse que tous les objets d'art et médailles, etc., qui se trouveraient dans les démolitions seraient réservés à la ville. En homme équitable, M. Meignan déclara devant qui de droit, que le 17 mars 1865, quatre-vingts médailles d'or furent découvertes au fond d'un vase d'argile découvert lui-même dans l'épaisseur d'une poutre.

Appelé par MM. Meauzé et Laroche, adjoints, à examiner ce petit trésor, je pus constater que les médailles présentées étaient au même type et toutes des *escus à la couronne*.

Chaque pièce pèse environ quatre grammes et vaut intrinsèquement douze francs; soit au total neuf cent soixante francs, en supposant que plusieurs ne soient pas rognées.

D'un côté, l'on distingue l'écu de France à trois fleurs de lys surmonté d'une couronne ouverte et entouré de cette légende : + KAROLUS : DEI : GRACIA : FRANCORUM : REX.

Au revers, un quatre feuilles fleuri cantonné de quatre couronnes et environné de la légende : + XPS * (Christus) VINCIT * XPS * REGNAT * + XPS * INPERAT. (*sic*).

Reste à savoir quel est ce Charles?

Ce ne peut être Charles V, ni aucun de ses prédécesseurs, qui ne firent pas frapper d'écus à trois fleurs de lys;

ce ne peut être non plus Charles VIII ni Charles IX, qui n'ont point employé de quatre feuilles fleuri, au revers de leurs pièces.

Nous n'avons qu'à opter entre Charles VI et Charles VII, sous le règne desquels nos médailles eurent cours. Ici commence donc l'embarras ; mais comme le fait d'avoir caché le petit trésor dont il s'agit, prouve que son possesseur vécut à une époque de grands troubles en Anjou, et comme d'un autre côté, les environs d'Angers furent ravagés par les Anglais sous Charles VI et spécialement en 1412 et 1420, il s'ensuit que nous penchons à croire que cet or fut caché durant le règne de ce monarque et que nos pièces sont frappées plutôt à son coin qu'à celui de son successeur.

Quoi qu'il en soit, le vase qui les renfermait a été brisé, mais il en reste assez pour voir qu'il était d'une poterie très-grossière.

V. G.-F.

Seconde enceinte d'Angers.

Au bas de la rue de la Roë, on vient de découvrir (mars 1865), en opérant des démolitions, un très-vieux mur construit à la manière *emplecton*, qui ne peut être qu'une amorce de la seconde enceinte d'Angers, bâtie vers 1032, sous Foulques Nerra (voir Roger, pages 171 et 192). Cette seconde enceinte se soudant avec celle de la Cité, *à tirer du Loricard par la porte Chapelière*, cotoyait les rues de la Poissonnerie et de la Parcheminerie, pour se rendre rue Valdemaine, à la porte Girard, au bas de la rue Saint-Laud, qu'elle remontait jusqu'à la

porte Angevine, se ressoudant vers ce point avec l'enceinte romaine de la Cité.

Mosaïques romaines.

Un employé de la manufacture de MM. Joubert et Guinoyseau nous signale une découverte (janvier 1865), faite au sud des terrains des Belles-Poitrines, paroisse Saint-Laud d'Angers, d'un certain nombre de fragments de mosaïques antiques, qui évidemment, dépendirent des bains romains existant autrefois dans le carrefour de l'Esvières, *de aquaria*, nom très-significatif que l'on trouve dans de vieux titres (*Ménage*, *Sablé*, p. 10).

Ponts-de-Cé.

Au rapport d'un ancien marinier que nous consultâmes le 6 mars 1865, le principal bras de la Loire entre l'île du château et la paroisse Saint-Maurille se trouvait traversé par un pont de bois établi sur assises de pierre, quelques-unes nommées *piles de la Rabonnière*. Ce pont, et ceci est la partie intéressante, était vers 1815, défendu, rive gauche, par un cheval de frise, que gardait l'armée de la Loire. Les Prussiens gardaient la rive droite.

On levait chaque soir, un ancien pont-levis établi entre deux arches. Des moulins à eau flanquaient en aval le grand pont.

Quant aux arches de la Rabonnière, nous avons constaté, lors de leur démolition, qu'elles étaient de construction romaine. (Voir *Nouvelles archéologiques*, nº 18.)




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

1865 May

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Mai.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865





AUMONERIE

DE

FILS DE PRÊTRE

Au delà des ponts à Angers, non loin de l'église de la Trinité, entre la montée des Forges, la rue Saint-Nicolas et la rue des Pénitentes, existe un immense pâté de maisons du plus triste aspect, que l'on vient de percer d'outre en outre pour établir une rue qui partant de la place de la Laiterie, va se rendre au boulevard de Laval. Ce pâté de maisons porte le nom d'*hospice général*, d'*hôpital général de la Charité*, et autrefois d'*hôpital de Fils de prêtre* ou de *Saint-Jacques de la Forêt*. On l'appelle encore les *Renfermés*.

Cet établissement charitable récemment supprimé, a été reporté à l'hospice Sainte-Marie nouvellement construit.

Par suite de cette suppression, la ville fait vendre les matériaux de ce vieil hospice et c'est en le démolissant que l'on vient de découvrir, dans une poutre, un pot renfermant quatre-vingts écus d'or de Charles VI. Ce fut

également dans la chapelle de cet établissement que se voyaient avant 1843, deux statues du XIVe siècle, en pierre calcaire, représentant un homme et une femme, statues qui furent transportées à cette date au musée de Toussaint. La statue de l'homme avait été déplacée, mais sous celle de la femme, posée au fond d'un *arco-solium*, nous découvrîmes des urnes de terre à encens, pleines de charbon, des ossements humains et d'animaux domestiques. Or, c'est de cette chapelle, dédiée à Saint-Jacques-le-Majeur, que je vais vous entretenir. Sa façade aujourd'hui dégagée permet d'en saisir l'ensemble. Au rez-de-chaussée cette façade tournée vers l'est, se compose de trois portails d'égale hauteur, ornés d'arc à plein cintre; au-dessus, c'est-à-dire au premier étage, règnent quatre fenêtres dont deux geminées, également à plein cintre. Enfin on aperçoit plus haut dans le pignon trace de deux autres fenêtres. Le tout est construit en pierres de tuf avec chapiteaux et torsades d'un style roman très-modeste mais très-pur.

A la vue de ce petit édifice l'on se demande s'il a été *primitivement* une chapelle? Et après un examen attentif on croit pouvoir répondre négativement; en effet, l'orientation voulue (l'entrée à l'ouest et le chœur à l'orient) ne s'y rencontre pas et tout le monde sait que cette orientation fut scrupuleusement observée jusqu'au XVIe siècle. Cet édifice n'a dû devenir chapelle que postérieurement à cette date, c'est-à-dire au XVIIe siècle, époque où a été fondé sur une vaste échelle, l'hôpital général de la Charité; aussi voit-on une nef construite en ce temps-là, dans le plan du nord au sud. La dite nef fut annexée à notre petit édifice roman de ma-

nière que celui-ci en devint l'aile droite, côté de l'évangile; quant à l'aile gauche où l'on remarque de grands arcs en ogive du XIIe siècle et des corbeaux propres à porter des poutres, il est visible que des remaniements y furent faits au XVIIe siècle pour former la chapelle actuelle.

Bref, l'œil exercé en archéologie ne verra dans l'ensemble de la chapelle actuelle que trois époques distinctes: de l'architecture du commencement du XIIe siècle dans nos trois portes romanes et leurs fenêtres du dessus; de l'architecture de la fin du XIIe siècle dans nos grands arcs de l'aile gauche (ouest); et enfin de l'architecture du XVIIe dans cette même aile (muraille du nord) et dans la grande nef allant du sud au nord. Aussi n'aperçoit-on rien de la construction que fit faire Guillaume de la Porte, dit fils de prêtre, vers 1346. Cependant ce bienfaiteur est mentionné dans Roger et Péan comme fondateur de l'aumônerie de *Fils de prêtre*, petit hospice antérieur à l'établissement du XVIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on peut conjecturer de plus certain.

En dégageant toutes les parties se référant au XVIIe siècle, nous restons en présence d'un édifice qui nous offre trois portails romans vers l'est et de grands arcs en ogive romane vers sud, lesquels paraissent avoir appartenu à quelqu'ancienne aumônerie dont le souvenir s'est altéré, aumônerie qui aura été amplifiée vers 1346 par la générosité de Guillaume de la Porte et celle de sa femme pour lesquels chaque soir un *pater* et un *ave* devaient être récités[1]. Vingt lits avaient été affectés à cet endroit, par eux, afin de loger et recevoir les pauvres

[1] Priviléges de la ville d'Angers, page 108.

passants et pèlerins, aussi est-il probable que les statues dont nous avons parlé plus haut, sont celles de ces deux bienfaiteurs. Plus tard cet établissement se développa pour devenir au XVIIe siècle l'hôpital général de la Charité; il s'était accru en 1667 des vastes bâtiments du collége de la Fromagerie. La chapelle, avant d'être déménagée, possédait au-dessus de l'autel une très-belle peinture de Stella enchâssée dans un vaste bâtis de bois, sculpté avec art, que l'on y voit encore. On sera en droit de nous poser cette question : mais si la chapelle actuelle n'a pas toujours eu cette destination, où se trouvait-elle donc avant le XVIIe siècle ? car point d'aumônerie sans oratoire. J'avoue très-sincèrement que je l'ignore. Averti par M. le docteur Farge que la partie romane de cette aumônerie allait être démolie, je m'empressai de m'en enquérir auprès de M. Aïvas, architecte de la ville, qui m'assura qu'il n'y avait encore rien de décidé à ce sujet, il me promit même qu'il ferait tous ses efforts pour assurer la conservation de cet édifice dont la façade ne manque pas d'intérêt. Espérons que l'Administration municipale trouvera moyen d'utiliser ce petit monument dont l'architecture du côté de l'est, s'harmonise parfaitement avec ce que nous savons de l'hospitalière charité de nos pères.

M. Aïvas a bien voulu nous promettre un dessin de la façade de cette ancienne aumônerie.

V. GODARD-FAULTRIER.

NOTA. — Il n'est pas hors de propos de se demander si nos trois portes romanes n'auraient point fait *primitivement* partie du château de *Malmort*, donné par Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre aux religieux de la Haye-des-Bons-Hommes. Ce château devait être situé rue Malmorte, qui côtoyait autrefois vers sud l'aumônerie de Fils de prêtre.

ÉGLISES SOUTERRAINES

A DOUÉ-LA-FONTAINE ET A SOULANGER

Souterrain-refuge à Douces.

Il existe à Doué une église souterraine fort curieuse et très-peu connue. Elle est creusée dans la roche coquillière à quinze mètres au dessous du niveau du sol. On y pénètre par des couloirs établis sous la maison de M. Lionnet, du Châtelier, marchand de fer, place de la Halle aux blés. Cette église n'a pas moins de 28 mètres de long sur 7 mètres de large, hauteur en proportion. Elle pourrait donc contenir quatre cents personnes assises et mille debout. Elle avait autrefois son entrée mystérieuse vers l'ouest, au centre d'un jardin solitaire. En partant de cette entrée, aujourd'hui murée, on descendait par une pente brève jusqu'à une sorte de narthex, sous lequel se trouvait un puits carré, masqué par une trappe que l'on pouvait lever en cas de surprise. Au-dessus du narthex, existe un soupirail en forme de vaste tuyau de cheminée,

rond, semblable à ceux que j'ai vus dans les catacombes de Rome. Un arc en ogive, fait en maçonnerie, paraît à votre gauche (la face vers l'est) et donne entrée à une espèce de refuge. Un autre arc semblable se trouve devant vous et facilite le passage dans la nef, dont la voûte en ogive est creusée au centre de la roche coquillière. A votre main droite se présente un second refuge où existait un puits aujourd'hui muré. Ces refuges furent, dit-on, de petites chapelles. Entré dans la nef, on voit au fond, vers l'est, six niches ou fenêtres borgnes en forme d'ogive, trois en haut et trois plus bas, au-dessous desquelles se dressait un autel, assure-t-on. Un troisième petit refuge paraît du côté de l'épître. Sauf les deux grands arcs dont j'ai parlé ci-dessus, le tout n'est que le rocher même. Le propriétaire du lieu nous affirma que des inscriptions dorées sur ardoises, indiquaient autrefois les endroits où étaient l'autel, la chaire, le confessionnal et la sacristie; que ces inscriptions avaient été assez récemment enlevées à la prière de feu M. l'abbé Bernier qui désira les étudier. Que sont-elles devenues?

Quoi qu'il en soit, cette église paraît être fort ancienne puisqu'en élargissant l'entrée actuelle, l'on a trouvé à droite et à gauche, de vieilles sépultures. Si la forme des voûtes en ogive pouvait signifier quelque chose, nous verrions dans ce souterrain, une église de la fin du XIIᵉ siècle, mais il est probable que l'ogive des voûtes fut moins ici le résultat d'un style imité, que celui d'une forme plus convenable à la solidité du rocher naturellement friable; le plein cintre n'eût pas eu les mêmes avantages.

Le caractère ogival ne nous semble donc pas, en cet

endroit, l'indicateur d'une époque, malgré les deux arcs en maçonnerie du narthex qui ont pu être faits après coup, pour consolider certaines parties menaçantes du rocher.

Un très-honorable et intelligent habitant de Doué, feu M. Calotte, expert, nous assura qu'il avait été découvert en 1822, près du bourg de Soulanger, à deux kilomètres de Doué, dans une cave profonde de cinq mètres, un puits de sept mètres de profondeur et presque au niveau de l'eau, une entrée étroite par laquelle il s'est glissé. A l'aide de bougies il a pénétré dans un vaste caveau long de treize mètres, sur dix de large et quatre de hauteur, creusé dans le roc coquillier. La voûte, sans maçonnerie aucune, affectait la forme de l'ogive; au fond du caveau paraissait une sorte d'autel creusé en façon d'évier et sur la longueur du souterrain à droite et à gauche étaient trois rangs de siéges de pierres. Un éboulement survenu dans cette cave en 1823, a comblé le puits, seule entrée de ce lugubre temple.

Il est très-difficile d'assigner une date à ces étranges souterrains de Doué et de ses environs qui accusent des époques profondément troublées. Cependant nous avons eu la chance de rencontrer un texte ancien que mentionne l'histoire manuscrite de Saint-Florent par dom Jean Huynes, texte qui nous apprend qu'au IXe siècle, durant les invasions des Normands, les caves de Doué servirent de refuge aux populations. Il s'agit du moine Absalón qui rapportait les reliques de saint Florent, stationna sur la paroisse de Sainte-Marie de Nantilly (aujourd'hui Saumur), in parochiâ Sanctæ Mariæ de Lentilliaco sive de Nantilleio. Là, notre religieux s'informe

de ce que sont devenus la plupart des habitants : et il apprend qu'ils sont allés se dérober à la fureur de la piraterie, emportant avec eux leur mobilier au fond des caves de Doué. « Audivit apud Doadum plures existere » qui se suaque specubus occultantes barbaricam feri- » tatem declinaverant. » (Page 7 de notre manuscrit.)

Peut-être les deux temples précités de Doué et de Soulanger se rapportent-ils à l'invasion normande en Anjou ; peut-être même celui de Soulanger est-il plus ancien et l'on se demande si son autel creusé en forme d'évier n'aurait point été un bassin propre aux sacrifices à l'époque druidique. M. de Longuemar, dans ses Recherches archéologiques sur l'ancien pays des Pictons, dit page 68, que Tacite nomme ces refuges *latebræ* ; que César nous montre les Gaulois se creusant sous terre des abris où leurs familles se réfugiaient en cas d'invasion ; que Florus présente également les Aquitains comme un peuple qui s'abritait dans les cavernes, *speluncæ*, à l'approche de l'ennemi ; et que cet usage chez eux existait encore sous les Carlovingiens, au rapport d'Éginhart. Plus tard cette coutume continua. Douces, bourg près de Doué, possède encore un souterrain-refuge au lieu dit *Cave des petits bois* à 400 mètres de l'église. C'est un vrai labyrinthe où l'on remarque des soupiraux, un puits, des chambres et des cachettes, des feuillures aux portes avec trous pour placer des barres de bois. Souvent on rampe pour y pénétrer. Nous avons constaté d'autres souterrains-refuges à Saint-Georges-des-Sept-Voies, à Saint-Georges-du-Bois, au Puits-Notre-Dame, à Jarzé, etc.

Tous ces souterrains se ressemblent à peu près par leur disposition : « Entrée étroite (dit M. de Longuemar,

page 70), difficile, masquée; couloirs qui ne donnent passage qu'à une seule personne à la fois; étranglements subits, dans lesquels il faut ramper pour se trouver, vers l'extrémité, à la merci des occupants du souterrain; puits ouverts à chaque instant sous les pas; salles arrondies ou allongées, avec banquettes et retraites creusées latéralement dans la roche; conduits acoustiques, prises d'air, entailles profondes dans les parois pour recevoir des barres mobiles; issues pour favoriser la fuite des réfugiés. Souvent on ne pénètre dans ces retraites que par des puits verticaux dans les parois desquels sont pratiquées des entailles pour mettre les pieds. »

Quelques-uns de ces souterrains ont eu même une destination sépulcrale.

V. Godard-Faultrier.

CHRONIQUE.

Édifices restaurés par M. Joly-Leterme.

Afin qu'il soit gardé mémoire des réparations faites à nos anciens monuments par M. Joly-Leterme, nous lui avons demandé une note détaillée de ses travaux habilement conduits. Cet architecte distingué a bien voulu nous communiquer ce qui suit :

ÉVÊCHÉ.

La restauration de l'évêché et la construction de l'annexe en aile au nord, ont été commencées en avril 1861. Ces travaux ont coûté jusqu'à ce jour, 130,000 fr. environ, l'État seul a fourni les fonds (Ministère des cultes). L'entrepreneur général est M. Caillé, d'Angers; la sculpture, style XIIe siècle, est exécutée par MM. Chapeau et Beaumont.

SALLE SYNODALE, ÉVÊCHÉ.

Salle synodale ; restauration commencée ; ce travail a coûté 12,000 fr. L'État seul a fourni les fonds (Ministère des cultes). La sculpture a été faite par MM. Joly frères, sculpteurs à Paris et à Saumur ; la peinture, par M. Maison de Saint-Germain-en-Laye ; entrepreneur du gros œuvre, M. Hamoneau.

SAINT-SERGE.

Restauration commencée en juin 1855. Ce travail a coûté 60,000 fr. Fonds fournis par la ville, la fabrique et l'État (Ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts). Entrepreneur général, M. Delalande fils, d'Angers; sculpteur, M. Chapeau; serrurerie d'ornement, M. Henry.

TRINITÉ.

Le projet consiste surtout en travaux de soutènement, de consolidation de cette église, ruinée par le temps, moins encore que par les adjonctions, annexes, envahissement des constructions qui y ont été accolées par suite des droits concédés par les fabriques.

Les travaux sont exécutés en vue de rendre aussi son caractère primitif à cet édifice d'un style tout particulier dans le style général du XII[e] siècle. Fonds fournis par la ville, la fabrique et l'État (Ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts). Évaluation du devis estimatif... Entrepreneur général, M. Hamoneau, d'Angers. Les travaux sont à peine commencés.

SAINT-PIERRE, DE SAUMUR.

Des travaux mal entendus, agrandissements pris aux dépens de l'épaisseur des murs du chœur, des piles des transepts soutenant une énorme tour carrée surmontée d'une flèche en charpente, avaient mis cet édifice en péril et la ruine était imminente, on avait fermé l'église par mesure de sûreté. Les piles ont été, ainsi que les murs, repris en sous-œuvre, au moyen d'étaiements et cintres qui supportaient toute la tour et la flèche, pendant qu'on

exécutait les reprises; ce travail périlleux fut fait avec beaucoup de soin, par MM. Galuault frères, entrepreneurs pour la maçonnerie et par l'intelligence de M. Bersoulli, Charles, pour la charpente d'étaiement.

Il a été exécuté en 1843 et a coûté 28,000 fr. Les fonds ont été entièrement faits par la ville de Saumur, avec un léger secours de l'État.

ÉGLISE DE LA VISITATION.

Dans la même année, la ville fit, moyennant une dépense de 12,000 fr., restaurer la jolie petite église de Notre-Dame-de-la-Visitation, située au delà des ponts.

Une coupole élégante sur pilastre corinthien, une nef et un chœur qui menaçaient ruine, furent également consolidés, réparés à nouveau aux frais de la ville, et rendus à leur style primitif.

SAINT-NICOLAS.

Saint-Nicolas, deux ans plus tard, fut restauré au compte de la fabrique et avec quelques secours.

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

La chapelle *Richelieu* avait été démolie à cause du mauvais état d'un pilier de la nef menaçant celle-ci et le dôme d'une ruine prochaine; la chapelle *Servien* était menacée du même sort.

Le pilier fut repris en sous-œuvre, la nef et le dôme consolidés, la chapelle Richelieu rebâtie exactement sur son ancien dessin.

Les frais, sauf les honoraires de l'architecte, qui ne furent jamais payés, et pourtant il y avait gros jeu à jouer dans ce dangereux travail, furent faits par des souscriptions

volontaires ; l'entrepreneur des travaux de maçonnerie était M. David ; l'entrepreneur des charpentes, M. Mouette. Ce travail était d'une difficulté et d'un danger tels qu'il avait été commencé et abandonné une première fois. La nouvelle chapelle a été dédiée en 1854.

NANTILLY.

Travail exécuté en 1851 ; somme dépensée, 20,787 fr. 24 c. ; fonds de la ville, secours de l'État (Ministère de l'Intérieur, direction des Beaux-Arts) et concours de la ville de Saumur. Entrepreneurs du gros œuvre, Ouvrard, maçon ; Audoin, charpentier ; Dupays, couvreur ; Piéti, serrurier ; Plomelle, vitrier ; Joly frères, sculpteurs.

CUNAULT.

Travail commencé en 1836, continué jusqu'en 1856 ; travaux nouveaux à exécuter pour restauration des combles et des voûtes sud, etc. Fonds de l'État seul, acquisition du chœur. 64,000 fr., de travaux.

CANDES.

Restauration commencée en 1851, fonds de l'État 29,990 fr. (Ministère de l'Intérieur, direction des Beaux-Arts). Entrepreneur, M. Delalande, d'Angers ; sculpteur, M. Joly, Isidore. Travaux inachevés qu'on a l'espoir de reprendre prochainement. XIIe et XIIIe siècles, reprise, consolidation, assainissement.

PUY NOTRE-DAME.

Église poitevine, plan réduit de la cathédrale de Poitiers. Mêmes qualités et mêmes défauts. Restauration

commencées en 1862 ; reprise des piles des murs latéraux et contreforts. M. Delalande, entrepreneur.

Tour dites des Druides.

Dans le Répertoire archéologique de 1864, nous avons constaté tous les efforts faits pour conserver ce que l'on nomme à Angers, très-improprement, la Tour des Druides. Aujourd'hui nous avons le regret d'apprendre que ces efforts ont été sans succès. Cette tour du XII[e] siècle est en voie de démolition.

Statue du roi René.

Un étranger nous communique la note suivante :

« Monsieur,

« En traversant la ville d'Angers, j'ai vu avec peine que votre statue du roi René, œuvre de David, n'était point suffisamment surveillée. Le gamin de Paris fait et défait les empires, mais il respecte les monuments, ou du moins on l'oblige à les respecter. Le gamin d'Angers est beaucoup moins avancé en haute politique, mais il prend sa revanche sur vos objets d'art ; c'est ainsi que, parcourant votre place de l'Académie le 24 avril 1865, j'ai été on ne peut plus surpris de voir la base de la statue en question, couverte de petites pierres, qui avaient été lancées à l'adresse de vos ducs d'Anjou ; la tête de l'un d'eux était même coiffée d'une affreuse casquette, placée là sans doute pour lui éviter un coup de soleil. Ce peut être, aux yeux du gamin d'Angers, un trait d'esprit et un acte de gentillesse, il fait son métier, mais à d'autres de faire le leur. »

Agréez, etc.

Abbaye de Saint-Florent, près de Saumur.

Note récemment trouvée parmi divers papiers appartenant à la Commission Archéologique.

Pendant la guerre de la Vendée, l'abbaye de Saint-Florent servit d'hôpital pour recevoir les soldats républicains atteints de la gale. Elle resta sans emploi, depuis 1795 jusqu'en 1803. A cette époque, elle fut affectée au logement du sénateur. La France était alors divisée en sénatoreries, et chaque sénatorerie avait le même territoire que les cours impériales : celle d'Angers comprenait les départements de Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe. Un revenu de 36,000 fr. en immeubles était affecté à chacune d'elles.

Pour convertir l'abbaye en habitation sénatoriale, l'église et le vieux château furent démolis en 1803. La sacristie qui forme actuellement la chapelle du Bon-Pasteur, fut conservée pour servir d'écurie aux chevaux du sénateur.

En 1814, à la chute de l'Empire, les sénatoreries furent abolies, leurs dotations en immeubles composées, en partie, de biens d'émigrés, furent rendues aux anciens propriétaires.

Pendant plusieurs années, les bâtiments, devenus vacants, servirent de magasins pour les blés de l'armée; enfin en 1833, le gouvernement ordonna qu'ils fussent vendus. Une compagnie de démolisseurs, appelée Bande Noire, en devint adjudicataire et commença immédiatement la démolition. Le grand bâtiment sur le jardin, avait déjà été détruit; encore un mois, tout aurait disparu.

Lorsque Madame d'Andigné de Villequiers fit des offres d'acquisition, il ne restait plus qu'un bâtiment terminé peu d'années avant la révolution. Elle l'acheta et y établit une succursale du Bon-Pasteur.

Quant à l'église paroissiale de Saint-Florent qui faisait primitivement partie du vieux château, elle avait été donnée plus d'un siècle avant à la paroisse pour le service du culte; à ce titre, elle a échappé aux démolitions. Elle est remarquable parce qu'elle porte le caractère d'architecture de l'ancien château dont elle faisait partie.

Barrage de Saint-Maur.

Le 30 mars 1865, le passeur nous déclara qu'un barrage en pierres sèches et de grès, large d'environ cinq mètres, était visible durant les basses eaux, entre Saint-Maur-sur-Loire et la levée; qu'il traversait le fleuve obliquement à la queue en aval de l'île du Buisson, et que l'on croyait qu'il y avait autrefois en cet endroit, des moulins à eau dépendant de l'ex-abbaye de Saint-Maur.

Voie Romaine.

A la même date, il nous fut déclaré par M. Chapin, notaire, que sur la propriété du Grand-Limelle, commune de Trelazé, il existait un tronçon de voie romaine, constaté par M. Boutton-Lévêque. Ce tronçon appartenait sans doute à la voie romaine d'Angers à Tours.

Sceau du couvent de Toussaint.

M. Charles Barbier de Montault, demeurant à Poitiers et frère de notre regretté collègue, nous envoie, pour le musée d'Angers, l'empreinte d'un sceau du couvent de Toussaint avec la description suivante :

Sceau du prieur de Toussaint à Angers.

S' PRIOR' OIV. SCOR'. ANDEGAVEN.

Majuscules gothiques de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Dans le dernier mot, les lettres A et N, D et E sont conjointes. Dans le champ, un arbre à haute tige, auquel sont adossés deux oiseaux à longue queue qui becquètent son feuillage. Matrice en cuivre de forme ogivale, de 37 millimètres de long sur 22 de large, munie par derrière, à l'une de ses extrémités, d'un petit appendice en forme d'anneau.

Musée de la ville de Poitiers. Vitrine I, numéro VII.

Bibliographie. — Claudin.

Depuis 1858, se publie, chaque mois, un bulletin sous le titre d'*Archives du Bibliophile;* Paris, A. Claudin, éditeur, rue Guénégaud, 3. Ce petit recueil, rédigé avec un soin particulier, a l'avantage de faire connaître le prix des livres que M. Claudin met en vente et qui sont la plupart rares ou choisis avec discernement. Dans la livraison d'avril 1865, nous en trouvons quelques-uns qui intéressent l'Anjou, aussi nous empressons-nous de les signaler.

Sous le n° 23,271, « Fontevrault Hore beatissime Vir« ginis Marie secundum usum ordinis Fontebraldensis, « Parisiis Iolande Bonhomme vidua thielm Kerver, « 1546. Fig. sur bois, gothique, etc. Prix, 70 francs. « Ces heures sont fort rares. »

Sous le n° 23,285, « La Flèche (le convoy du cœur « du tres auguste, tres clemens et tres victorieux Henry

« le grand IVe du nom, depuis la ville de Paris jusques « au collége royal de). Paris, 1610, in-8 vol. 20 francs. »

Sous le n° 23,338, « Benoist René. Plainte et requeste « presentée à nostre tres sainct pere le pape Sixte V pour « et au nom de l'eglise gallicane, miserablement tour- « mentée et affligée. Paris, 1590, in-8, de 21 p. cart. « (Rare), 10 francs. »

La Maison du roi à Saumur.

M. l'abbé Briffault, auteur d'un article auquel nous renvoyons et que nous avons inséré dans le Répertoire de juin et juillet 1863, sur la *Maison du roi à Saumur*, veut bien nous adresser diverses pièces justificatives à l'appui de son article précité. Parmi ces pièces il en est une qui mérite d'être publiée. La voici :

17 avril 1720.

Contrat d'acquêt de la maison du Roi de M. de Chavigny au principal de 9,000 liv. en billets de banque.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Amable Robin de la Tremblaye, chevalier seigneur marquis du Pinpean, grand sénéchal d'Anjou des présidiaux d'Angers, la Flèche, Château-Gontier, des siéges royaux de Saumur, Baugé et autres de la province, savoir faisons que le dix-septième jour d'avril, mil sept cent vingt après midi : par devant nous notaires royaux, gardes sel à Saumur, a comparu maître Charles-Joseph Bouneau, sieur de Chavigny, Vaux et autres lieux, conseiller du roi, président au grenier à sel de Bourgueil, demeu-

rant paroisse de Saint-Nicolas, lequel a reconnu avoir vendu et de ce jour laisse la propriété et possession avec promesse de garantie de tous troubles et évictions à Jacques Rousseau, officier de feue Madame, Fille de France, duchesse de Berri, et demeurant audit Saumur, paroisse de Notre-Dame de Nantilly, à ce présent et acceptant pour lui ses hoirs et ayant cause ou pour autres dont il pourroit faire déclaration en tout, ou partie dans l'an, une maison appelée *la maison du Roi*, située en cette ville, composée d'une cave voûtée au-dessus de laquelle il y a une salle et chambres au-dessus séparées par des cloisons, une cuisine, un salon, chambres et greniers, une écurie et remise, cour, un petit jardin, puits et latrines, joignant d'un côté la maison du sieur Bidault graveur, le mur de l'ancien grenier à sel appartenant audit sieur de Veaux dont il se fait réserve, chacun par son endroit, d'autre côté les appartenances et jardin de maître Bernard, Jean Roulier, et demoiselle Saget, son épouse, et de maître Abel Vallette de la Mespaye, prêtre, d'un bout; et d'autre bout par le devant la grande rue tendante du carrefour de Saint-Pierre à la Porte Neuve, ainsi que ladite maison et appartenances d'icelle, ci-dessus expliquées se poursuivent et comportent, que dame Catherine Treton, veuve de maître André Motais, sieur de Villiers, en jouit présentement avec tous droits de servitudes actives et passives, aux charges des passives, étant au fief que les parties n'ont pu déclarer, au moyen de quoi ledit sieur Rousseau s'en informera et fera les actes et obéissances féodales... et au cas néanmoins il se trouvoit être dû quelque censif non excédant cinq sols, ledit sieur acquéreur les payera à l'avenir

à commencer seulement aux termes de l'année prochaine, quitte des arrérages du passé, le réservant ledit sieur vendeur et les loyers échus et qui écherront jusques et y compris la Saint-Jean Baptiste prochaine, la vendition ci-dessus faite pour la somme de neuf mille livres que ledit sieur de Veaux a reconnu avoir reçu comptant et à vue de nous, dudit sieur Rousseau en billets de banque ayant cours suivant les arrêts dont il se contente, et convenu que ledit sieur Rousseau laissera jouir ladite dame de Villiers le restant de son bail, quoi faisant recevra les loyers à raison de cent soixante livres par an, si mieux n'aime ledit sieur Rousseau la dédommager à ses risques, et promet ledit sieur de Veaux fournir dans un mois le bail de ladite dame de Villiers et les autres pièces qu'il peut avoir, de bonne foi, concernant la propriété de ladite maison et notamment copie collationnée du contrat d'acquêt que défunt maître Charles Boureau de Chavigny, père dudit sieur vendeur a fait de ladite maison ci-dessus vendue, ce qui a été ainsi vendu, estimé, accepté par les dites parties lesquelles à ce tenir et accomplir sans pouvoir jamais y contrevenir obligent respectivement tous leurs biens présents et à venir, renonçants à toutes choses contraires, dont les avons jugés de leur consentement; fait et passé audit Saumur, étude de Dezé, l'un de nous notaires soussignés. Minute signée : Boureau de Chavigny, Rousseau, Tourneux notaire et Dezé notaire : contracté et insinué à Saumur, le 18 avril 1720, par Mettra qui a reçu au total cent sept livres, non compris les 4 sols pour livre.

Reçu de M. Rousseau pour le remboursement du contrat, insinuation, cent vingt-huit livres huit sols y com-

pris les 4 sols pour livre repris pour les vacations, minutes, arrêts, copies, papier, douze livres.

Dézé, notaire. Signé Tourneux, notaire.

Notice historique sur la relique de l'église de Saint-Martin d'Angers, appartenant actuellement à l'église de Saint-Pierre de Saumur.

On sait qu'Ingelger fit rentrer à Tours le corps de saint Martin. Pendant une des plus terribles incursions des Normands, les Tourangeaux s'étaient vus dans la nécessité de transporter au loin le corps de saint Martin, qu'ils étaient allés mettre en dépôt dans la cathédrale d'Auxerre. Depuis que la paix était rétablie, des députés avaient été envoyés vers cette ville, pour revendiquer les reliques du saint, que l'évêque, de concert avec les habitants, leur avait refusées. D'autres députés avaient inutilement réclamé la justice et la protection du roi. Celui-ci avait répondu que, puisque le corps du saint n'était pas hors France, il lui importait peu qu'il fût à Tours, ou à Auxerre. Les habitants de Tours, en deuil, eurent recours dans cette extrémité à leur préfet, le comte d'Anjou. Ce prince, touché de leurs prières, et reconnaissant la justice de leur demande, rassemble six mille Angevins à cheval, part à leur tête, et va sommer la ville d'Auxerre qui, surprise et ne pouvant résister dans l'instant à des forces aussi considérables, remet de suite le dépôt qu'elle était d'abord peu disposée à restituer.

Pleins de reconnaissance pour ce service, les Tourangeaux conférèrent au comte d'Anjou et à ses successeurs la dignité de trésorier dans l'église de Saint-Martin. Ils

ajoutèrent à ce témoignage le don précieux d'un os du saint évêque, qu'Ingelger apporta à Angers et qu'il déposa dans l'église qu'Hermengarde y avait bâtie sous son vocable au commencement du IXe siècle.

Cette pieuse reine, épouse de Louis le Débonnaire, avait suivi le roi dans une de ses expéditions en Bretagne, et étant restée malade à Angers, elle y mourut. Elle avait fait commencer dès son vivant, cette église de Saint-Martin d'Angers, qui est en partie subsistante et est le domaine d'un particulier.

Mais cette antique et précieuse relique de saint Martin, avec le petit coffret en vermeil qui l'enferme, d'Angers où elle avait été déposée par le généreux comte susdit, a passé, depuis la révolution de 1789, dans l'église de Saint-Pierre de Saumur. Elle lui fut donnée par un prêtre, M. Blondeau (Joseph-Pierre) de Châteaugontier, vicaire anciennement à Saumur, et successeur immédiat des RR. PP. oratoriens dans la principalité du collége de cette ville, homme de mérite, mort à Nantilly, en 1828, que tous les habitants ont pu connaître et apprécier; étant à Angers aux mauvais jours de la dévastation universelle des églises (1793), il eut le bonheur de la recueillir sur les lieux, et de la retirer des mains mêmes des profanateurs, par cette courte et simple invitation : « Donnez-moi donc cela! » Ce qu'ils firent sur-le-champ.

Ledit M. Joseph-Pierre Blondeau était personnage sincère et digne de foi, et ce qu'il a attesté en son vivant, et qui est consigné dans le procès-verbal de 1819, soigneusement rédigé par M. Forest (Jean-Baptiste-René), curé de Saumur, à l'occasion de ce don fait à son église

(de Saint-Pierre), a été pleinement confirmé, quant au fond, par M. l'abbé Frémond, ancien doyen précisément du chapitre royal de Saint-Martin d'Angers, et depuis supérieur très-digne, pour ses talents et ses vertus, du grand séminaire de ce diocèse, et qui décéda, dans cette fonction, âgé de 88 ans. Lorsqu'on produisit, à sa grande satisfaction, à ses regards, cet objet, le vénérable vieillard certifia bien reconnaître la précieuse relique, ainsi que le reliquaire lui-même ou coffret en argent, qui n'était lui-même qu'une petite partie, quoique la plus noble, d'un reliquaire de même métal, mais d'une plus grande dimension et à la fois portatif (pour les processions d'usage dans lesquelles on allait vénérer publiquement les restes sacrés qu'il renfermait), et qui représentait saint Martin à cheval, divisant avec son épée son manteau, pour en couvrir (au moins en partie) le pauvre qui, aux portes de la ville d'Amiens, lui demandait l'aumône.

La minute de ce procès-verbal, dûment approuvée et signée de Mgr Charles Montault, évêque d'Angers, le 17 août 1829, avec autorisation d'exposition de cette relique, est déposée dans l'intérieur du socle de la statuette récente de bois doré du saint évêque en habits pontificaux, et à laquelle est uni le petit reliquaire qui contient sous un cristal, l'os du saint (qui est celui, je crois, de la première phalange de l'un des pouces des mains), donné jadis en témoignage de reconnaissance à Ingelger, par les habitants de Tours, et qui fut déposé, comme il a été dit ci-dessus, par ce comte dans l'église de Saint-Martin d'Angers, et a passé enfin par le susdit M. Blon-

deau, prêtre, comme perle précieuse, à l'église de Saint-Pierre de Saumur.

L'abbé G. Briffault.

Jean de l'Espine, architecte angevin.

« Monsieur Godard,

Suivant ma promesse, je viens vous donner aujourd'hui les quelques renseignements que je vous avais promis au sujet de Jean de l'Espine, architecte angevin. Voici donc ce que j'ai pu recueillir, c'est à savoir la dédicace ainsi conçue d'un recueil de pièces de serrurerie.

« *A Monsieur de l'Espine, architecte des bâtiments* « *du roi.*

« Monsieur,

« Il est bien raisonnable que ces ouvrages soient ho-« norez de vostre nom puisqu'ils ont eu l'honneur de « vostre approbation, côme vous estes le sage architecte « qui a eslevé les bastiments considérables dans lesquels « iay execùté ces desseins sous vos ordres. C'est vous « rendre ce qui vous appartient que de vous les consa-« crer, vous leur avez donné l'estre et l'on peut dire que « vous en estes le pere et le premier mobile, et que c'est « à vous que le public en sera plus obligé qu'à moi, qui « fera gloire de me dire toute la vie, Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obligé serviteur,

« Mic. Hasté. M. serurier à Paris. »

Ici se présente une difficulté, ces gravures sans nom d'auteur, portent pour toutes marques, chez F. Poilly, *excudit*, avec privilége, rue Saint-Jacques, à l'image saint Benoist. — Or, F. Poilly, est né en 1622 et mort en 1693, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle; mais une autre considération vient balancer pour moi ce que ces dates, vis-à-vis de notre compatriote, ont d'insolite, car dans l'espèce le mot *excudit*, à la suite du nom de Poilly, semble indiquer qu'il ne fut que le typographe et en même temps l'éditeur ou acheteur des planches, qui ne sont pas dans sa manière, et ont à coup sûr un cachet d'ancienneté de style, qui n'est pas celui d'un de ses contemporains; mon avis serait donc que cette dédicace appartient bien à J. de Lespine, mais que l'ouvrage original aura passé dans les mains de Poilly, qui du reste édita beaucoup d'ouvrages en dehors de ceux qu'il produisit lui-même.

Roland le Virloys, si bien renseigné d'habitude sur les artistes, ne dit pas un mot de J. de l'Espine, je ne sais à quoi attribuer son silence. Joubert ne parle pas non plus de notre compatriote, je n'ai pu consulter d'autres auteurs, je laisse donc à votre sagacité le droit de décider à quel de l'Espine doivent se rapporter les quelques lignes qui précèdent, et vous prie de me croire, Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

JOYAU.

Jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent confirmer ou réfuter les conclusions d'ailleurs bien déduites de M. Joyau, nous ne balançons pas à les admettre.

V. G.-F.

Amphithéâtre de Gennes.

Dans le *Répertoire archéologique*, n°s d'août et septembre; octobre, novembre et décembre 1864, nous avons constaté les fouilles faites à l'amphithéâtre de Gennes. Nous disions dans ce dernier numéro, page 334, qu'ayant écrit au nom de M. Joly, architecte, et au mien, à M. le ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts (7 décembre 1864), pour lui demander des fonds, nous espérions bien en obtenir pour continuer les fouilles.

Notre espoir n'a point été trompé [1]. Voici en effet ce que nous répond M. le Préfet.

« Angers, le 8 mai 1865.

« Monsieur Godard,

« Vous aviez, de concert avec M. Joly-Leterme, architecte, adressé à M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, un rapport sur la découverte d'un amphithéâtre antique à Gennes, en exprimant le désir qu'une somme de 500 francs soit affectée à compléter le déblaiement de cet édifice.

« La Commission des monuments historiques, à l'examen de laquelle Son Excellence a soumis cette affaire, ayant émis un avis favorable à cette demande, Elle vient de m'informer que, par une décision du 5 mai, elle a alloué sur le crédit des monuments historiques de l'exer-

[1] Je viens de faire connaître cette bonne nouvelle à M. d'Achon, à qui appartient l'initiative de ces curieuses fouilles.

cice 1865, une somme de 500 francs, pour les fouilles dont il s'agit.

« Cette somme sera mise à ma disposition aussitôt qu'il m'aura été justifié de son emploi.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Pour le Préfet,

« Le Secrétaire-général délégué,

« J. Merlet. »

Puy-Notre-Dame.

On vient de découvrir en pratiquant des fossés autour de l'église du Puy-Notre-Dame, afin de l'assainir, un certain nombre de cercueils en pierres coquillières, dont plusieurs contenaient jusqu'à trois corps. Quelques-uns de ces tombeaux étaient placés sous les fondations mêmes de l'église, ce qui prouve qu'ils sont au moins du XIIe siècle. Ils renfermaient chacun un vase de terre grossière, percé de trous, trois par trois, et rempli de charbon de bois.

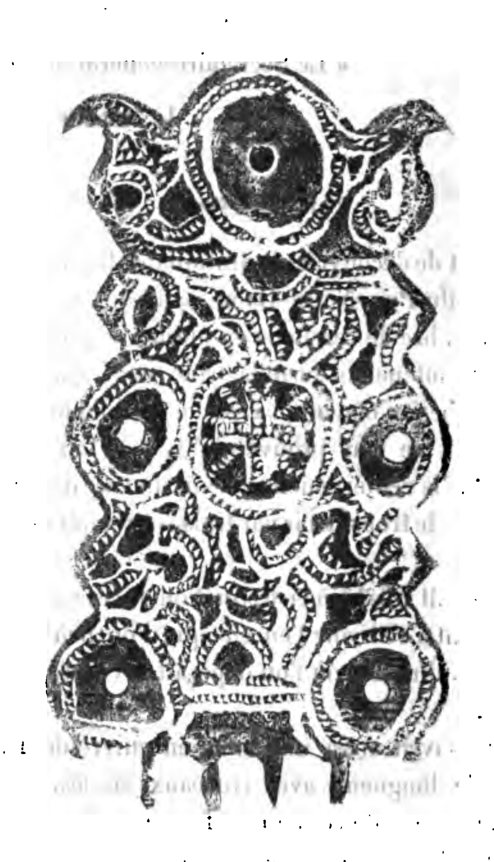
On connaît très bien la destination de ces vases ovoïdes. Ils servaient à recevoir l'encens que l'on brûlait sur les charbons à l'instant où l'on déposait le corps au fond du cercueil.

On découvrit aussi une lame en cuivre de 12 centimètres de longueur avec rinceaux ciselés. Elle était ornée de pierres de couleur en forme de losanges. Son style appartient à l'époque romane.

Plaque-agrafe de baudrier.

Nous donnons ici le dessin d'une plaque-agrafe de baudrier trouvée à Gennes (époque mérovingienne).

Nous avons décrit cette plaque dans le Répertoire d'août-septembre 1864; nous y renvoyons le lecteur.






CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1865
June / July

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Juin-Juillet.

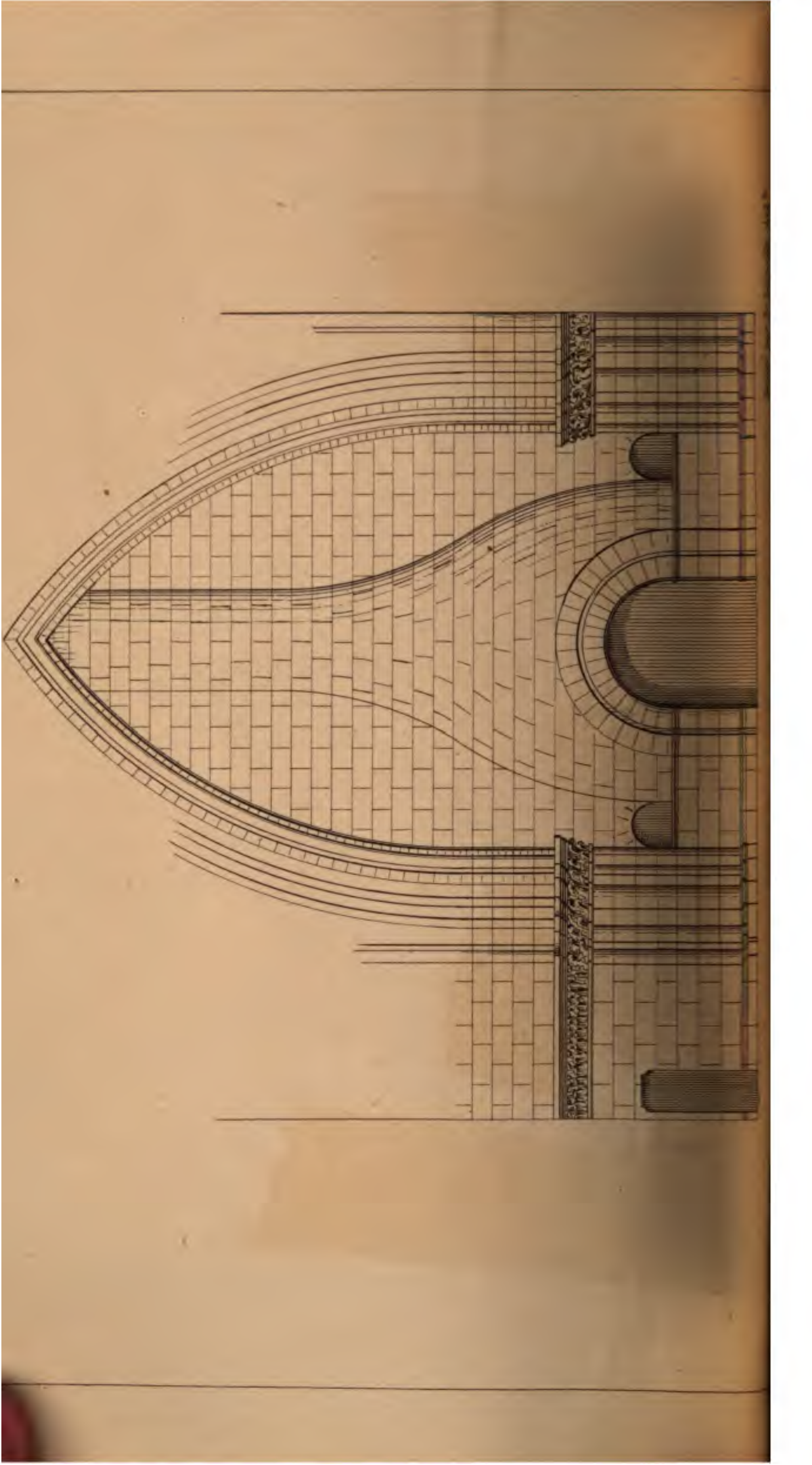
ANGERS

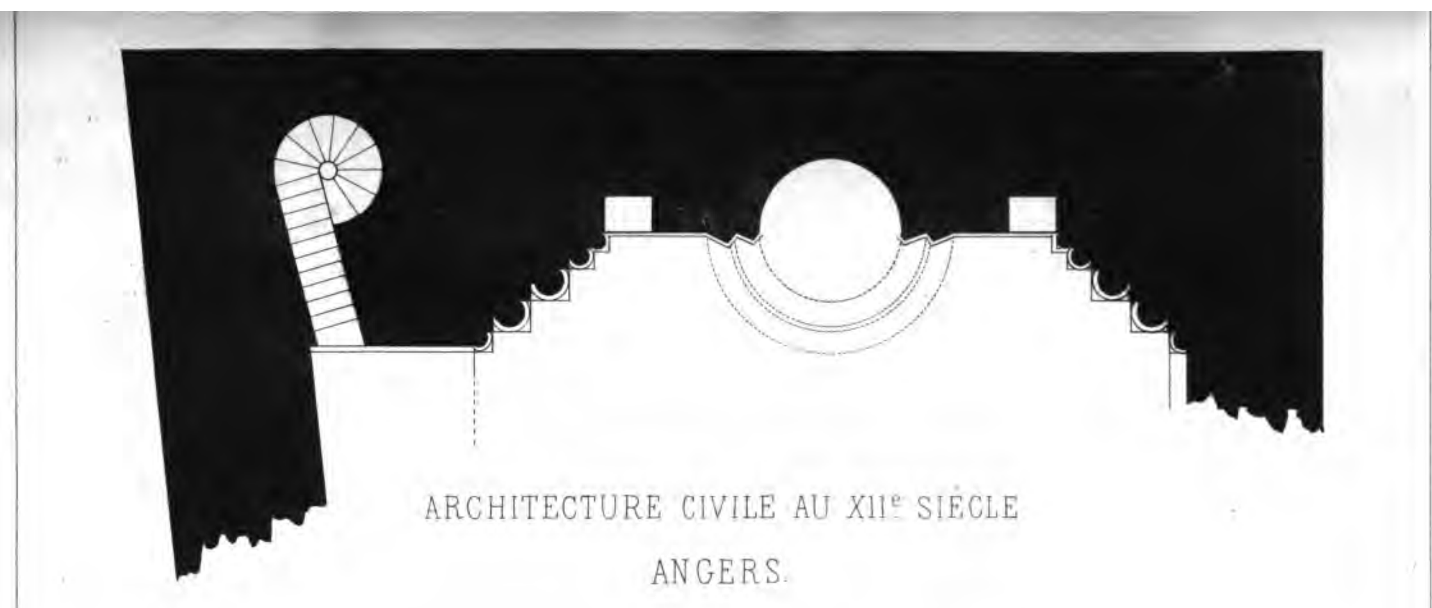
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865





ARCHITECTURE CIVILE AU XIIe SIÈCLE

ANGERS.

Cheminée de l'hôtellerie dite improprement Tour des Druides.

(Voir Répert. arch. N^{o} de Décembre 1864)

LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

DE

1543 à 1619

Nous avons vu précédemment (*Répertoire Archéologique*, n° de mars et avril 1865) quels grands dommages l'incendie de 1533 avait causés à la cathédrale et dit que vers 1543 les réparations en étaient à peu près achevées. Même dès 1540, le chapitre, comme couronnement de l'œuvre, avait pu faire mettre au frontispice du clocher ce grand vœu de l'Église universelle qui fut toujours à travers les siècles sa devise chérie, vœu de paix dans les consciences, vœu de paix parmi les nations :

DA PACEM DOMINE IN DIEBVS NOSTRIS ET DISSIPA GENTES QVÆ BELLA VOLVNT.

Plusieurs édifices et maisons portaient en ce temps à

leur sommet cette inscription : PAX HVIC DOMVI ; c'est sans doute aussi que l'on commençait à pressentir en France les troubles que la réforme allait faire naître dans les esprits.

A propos de l'inscription *Da pacem*, qu'il nous soit permis de dire qu'il serait à souhaiter qu'un mot y fût corrigé : on a peint récemment DOMNVM au lieu de DOMINE IN. Cette faute grossière ne peut rester, et cependant voilà plus de trente ans qu'elle existe. Tout à l'heure j'avançais que les réparations faites à la suite de l'incendie de 1533 étaient à peu près achevées vers 1543 ; toutefois, la plupart des cloches qui avaient été détruites n'étaient pas encore remplacées à cette date. En effet, nous trouvons (fol. 445, t. IV, des man. Joubert), un marché fait le 1er décembre 1570 pour la fonte de trois cloches dites : l'*Ordinaire* aliàs *Denis*, *André*, et le *Petit-Seing*.

Nicolas Frotté, Guy Aulbert, demeurant *ès faulxbourgs de Brecigné d'Angiers*, paroisse de Saint-Martin, et Jehan Aulbert, demeurant *au porteau Saint-Aulbin*, en ladite paroisse, fondeurs de cloches, et sans doute descendants de François Frotté et de Pierre Aulbert (car c'était l'usage alors que les enfants prissent l'état de leur père), se chargèrent du travail aux conditions suivantes : ils promettaient de refondre et refaire les trois cloches précitées de *bon vallable et clair ton*, moyennant la somme de deux cent vingt-cinq livres tournoys, mais sans fournir le métal. La cloche nommée André devait être fondue dans un local de la cité, et les deux autres au *portal* de Saint-Aubin.

Plus tard, en 1608, un autre marché fut passé pour

la fonte d'une cloche appelée *Innocente*. Cette fois, on en confia la façon à un fondeur de Tours, du nom de Jehan Dausseur. Le marché, en date du 5 novembre, porte :

« Qu'il descendra l'ancienne cassée dite *Inoczant*, « compaigne du *gros Guillaume*[1] ; qu'il la fera trans- « porter au logis de fonte situé en la cité, lieu accoustu- « mé à fondre les cloches; qu'il préparera et fournira « moulles et mesme fournira de métal, bois et charbon, « autant qu'il en fauldra; qu'il fera telles escriptures « qu'elles luy seront baillées en pappier et y mectra telles « armoiries qu'il plaira (au chappitre) luy bailler; qu'il « la fera monter aud. clocher, la rendra *sonnante, tour-* « *nante virante* et *accordante* avec le gros Guil- « laume, d'un ton parfait comme est à *Re*. Le tout pour « sept cent livres tournoys. » (Fol. 498.)

Le nommé Jacques Deshayes, marchand à Saumur, le 15 juin 1609, fournit pour compléter cette cloche quatre cent quarante-cinq livres de métal, moyennant le prix de deux cent livres cinq sous, d'une part ; et trois cent soixante-seize livres de mitraille *à quarante livres le cent, revenant le tout à la somme de cent cinquante livres huit sous*, d'autre part.

Le transport de Saumur à Angers coûta soixante quatre sous.

Marché d'une cinquième cloche dite la *Petite-Ordinaire* fut fait le 16 décembre 1616, avec Françoys Lamy, maistre fondeur à Angers, paroisse Saint-Michel-

[1] Ainsi appelé du nom de Guillaume de Ruzé, évêque d'Angers, qui avait donné cette cloche en 1572. Elle pesait vingt-cinq mille livres; Innocente, quinze mille.

La-Palluz [1]. Elle devait s'accorder de ton avec la *grosse ordinaire* aliàs *Denis*. Le prix de la façon et de la pose montait à quatre-vingt-dix livres tournoys. La matière provenait d'une ancienne cloche, mais pour en compléter le poids, Lamy se chargea de fournir ce qu'il fallait de nouveau métal à raison de cinquante livres tournoys les cent livres.

Tous les marchés faits avec le chapitre sont rédigés avec un soin scrupuleux.

Plusieurs ont trait à la fourniture du luminaire. Nous y voyons qu'en 1558 le luminaire de la cathédrale revenait à 540 livres, celui de l'an 1561 à 440 livres.

Les gages de l'organiste Pierre Normant, le 2 avril 1562, se montent à cinquante-deux livres dix sous par an.

Les vitriers Françoys Aulbert et Picault, le 30 octobre 1562, s'engagent à entretenir annuellement tous les vitraux, moyennant 10 livres tournoys.

Pierre Paris, horloger, demeurant à Angers, s'oblige à l'entretien des trois horloges pour la somme annuelle de 60 livres. Il devra *rabiller*, *racoustrer*, *réparer* et *entretenir les horloges tant grandes que du chœur*.

Jehan Berard, couvreur d'ardoyse, passe un marché de neuf années, le 12 juillet 1569, par suite duquel, moyennant 35 livres tournoys annuellement, il entretiendra « lad. église, la gallerye du davant, les chappelles « de Sainte-Anne, de Saint-Jehan, les cloistres, les grands « greniers du chappitre, la librairie, le revestiaire (sa- « cristie actuelle), et le chappitre. Il fournira de toutes « matières : tant latte, chanlatte, ardoyse, clou et chaulx,

[1] L'église de Saint-Michel-la-Palud (*a palude*, marais) était située rue Saint-Aubin, en face le café Régulier.

« tellement que les merrains et voultes ne soient gastés. « Il entretiendra les dalles par lesquelles passent les « eaux, les cymentera, les mastiquera, et fera des gout- « tières de plomb entre lad. gallerye de davant et les « clochers, en lui fournissant de plomb.... Et quant à la « lanterne du palays épiscopal ou souloit estre l'horloge, « elle n'est comprinse au précédent marché. » (Fol. 441.)

Cet acte commence ainsi : « En la court du Roy, notre « Syre, à Angiers, et de Monseigneur, Duc d'Anjou, « fils et frère de Roy. »

Les plus minutieuses précautions avaient été prises pour la conservation de l'édifice entier, de manière que notre belle cathédrale ne gardait aucune trace de l'incendie de 1533. Mais voilà que le 25 mai 1617, la foudre vient faire de nouveaux ravages. Il ne paraît point que ceux qui ont écrit sur l'Anjou aient connu cet événement, du moins ils n'en parlent pas, aussi entrerai-je à ce sujet dans d'assez longs détails, que l'on trouve au tome IV, fol. 528, des Registres de la fabrique, achetés par M. Joubert, ancien custode, et aujourd'hui chanoine honoraire.

Cinq pièces ont trait à cet événement.

La première, allant du fol. 528 au fol. 559, est un procès-verbal dressé le 13 juin 1617 « des ruines de l'é- « glise d'Angers, occasionnées par la chute du feu du « ciel, vers dix heures du soir, le jour de la Fête-Dieu, « 25 mai, audit an 1617. »

La seconde est un autre procès-verbal du 20 octobre de la même année, allant du fol. 562 au fol. 571.

La troisième est un acte du 13 décembre par lequel MM. les Trésoriers généraux de France à qui le clergé

d'Angers s'était adressé afin d'aviser à réparer le dommage, renvoient l'affaire pardevant le Roi et les seigneurs de son conseil. Cet acte se trouve au fol. 574.

La quatrième, occupant le fol. 576, est une requête de l'an 1619, faite par MM. les Doyen et Chanoines à l'adresse des seigneurs du grand conseil, tendant à obtenir que la somme de 1,500 livres payée chaque année par le chapitre pour les décimes, soit employée à la réparation desdites ruines.

La cinquième, fol. 578, est une autre requête du clergé d'Angers, 15 juin 1619, présentée aux prélats tenant à Blois l'assemblée générale du clergé de France.

Ces cinq pièces méritent d'être en partie reproduites et analysées.

PREMIÈRE PIÈCE.

Devant Françoys Lanier, sieur de *Sainte Jame sur Loyre*, conseiller du Roi, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, le chapitre, par voie de procureur, « déclare que la foudre étoit tombée sur divers endroits « de l'église Saint-Maurice, sur les tours et clochers « d'icelle, qui a faict un très grand bris tant ès d. clo« chers que sur le corps et nef de la d. église et tour « d'icelle et encore, aux portes de l'entrée, voultes, chap« pitaulx et vitraux. »

Le chapitre prie Lanier d'en faire dresser procès-verbal en présence du procureur du roi et d'experts à ce nommés. La visite des lieux est fixée au jeudi 15 juin 1617.

Les visiteurs constatent en dedans du clocher sud (vers les Jacobins) : 1° Diverses ruptures.

2° Ils voient « en la grosse tour ou clocher du milieu, « faict en daulme, où sont les grosses cloches et horloge « au-dessus, les ballustres de deux faces rompues et « abattues, ensemble les corniches qui estoient posées « sur les d. ballustres, lesquels ballustres portent le des- « sus de la d. tour; les d. fractures en la grandeur de « 15 ou 16 pieds de haulteur et de 4 à 5 pieds de large, « et encore un pillier faict en saillye, fandu en la lon- « gueur de 5 ou 6 pieds, se séparant d'avecq la d. tour, « avecq les parapets faicts d'architecture des d. deux « clochers et daulme qui sont rompus. »

3° Ils voient diverses autres parties des clochers endommagées, de telle sorte que quantité de pierres arrachées par la foudre, tombèrent des flèches en écrasant les parapets qu'elles emportèrent dans leur chute, pour ensuite rouler en avalanche, sur le toit de la cathédrale et sur celui de l'église paroissiale (aujourd'hui chapelle du baptistère, sise à main droite lorsqu'on entre par le grand portail).

4° Ils constatent que le tonnerre a brisé les portes de l'église de la paroisse et de la chapelle Sainte-Anne qui ouvrent dans la nef de la cathédrale.

5° Que « la couverture de la gallerye (narthex aujour- « d'hui détruit), estant au devant de la grande porte de « la d. église, qui couvre les soufflets des orgues, est du « tout descouverte [1]. »

6° Que « la couverture de la d. église, tant de la nef « que du chœur (milieu du transsept), grand autel et « chapelles, est rompue en plusieurs endroits. »

[1] Ce vestibule avait été bâti en 1886 aux frais de Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers. Il fut démoli en 1794.

7° Qu'il en est de même « du grand vitral de la d. « église qui est au dessoubs des d. clochers, et du quel « sont sorties la plupart des viltres, carrés, et panneaux « d'icelluy, la ferrure et verges ostées et emportées, et « plusieurs aultres viltres des fenestrages qui sont en « verre painct cassées en plusieurs endroits. »

8° Dans une seconde visite faite le lundi 19 juin 1617, les experts constatent « que le superfice des deux « grandes portes [1] de l'entrée de la d. église qui suppor- « tent le d. daulme (tour centrale des clochers), a esté « brisé et les images qui y estoient rompues.... les quelles « se peuvent refaire et aplicquer contre la muraille « comme elles estoient auparavant...; que pour refaire « de sculpture, les images et mettre le clocher en « etat, il appartient bien la somme de unze mil livres, « cy.................................... 11,000 liv.

9° Qu'afin de rétablir la charpente de certaines parties de la nef, *fermes, jambettes, blochets, sablières, jambes de force, a faist et sousfaist poinçons et croix*, matériaux fournis, cela coûtera quatre mil livres, ci.	4,000
La charpente de la chapelle des chevaliers (aile sud)......................	1,500
La charpente de la chapelle St-René [2]..	800
Le beffroi ou charpente en bois des cloches de la flèche sud................	2,500
Le plancher du clocher nord où sont les cloches dites *ordinaires*..............	60

[1] Il ressort de ce texte que le grand portail central était autrefois divisé par un trumeau de manière à former deux portes.

[2] Nous ignorons où était cette chapelle.

La charpente de la galerie (narthex) et le petit escalier pour monter à l'horloge..	350
La couverture en ardoises de la nef, du chœur et des chapelles.............	1,800
10° André Marcade et André Bourneuf, vitriers, déclarent qu'afin de restaurer le vitrail au-dessous des clochers et autres vitraux de la nef, surtout vers sud « qui « sont tous faicts de verre painct à images « et histoires qui sont de grand prix, » il ne faudra pas moins de.................	2,000
11° Jacques Girardet, facteur d'orgues, déclare « que tout le parement des orgues « est discordé et rompu en plusieurs en- « droits, que les trois grands plains jeus « portant chacun son clavier dont le pre- « mier est composé de quinze jeus et les « deux aultres de chacun sept jeus sont « cassés et fracassés; que les claviers, abré- « gés et molinets, sont rompus en plusieurs « endroits; que les huit soufflets, porte-vent, « des d. orgues sont fracassés et la plupart « rompus. » Que ce dégât, afin d'être con- venablement réparé, coûtera...........	1,750
Total général....	25,760

Signé : Lanier.

DEUXIÈME PIÈCE.

Ce second procès-verbal diffère beaucoup du premier, surtout quant aux prix qui s'y trouvent considérable-

ment réduits; il contrôle en quelque sorte le précédent.

Il y est relaté que René Chauvet, sieur de la Perrière, conseiller du Roi et trésorier général de France, *en la généralité de Languedoc, establie à Tours*, étant en une maison dite du Chastellier, y aurait reçu deux chanoines de Saint-Maurice d'Angers, les sieurs Cornilleau et Tailleboys, chargés de lui présenter une ordonnance de ses confrères les trésoriers généraux de France, en date du 18 août 1617, la d. ordonnance « estant au pied « d'une requête présentée par le R. evesque d'Angers et « les doyen, chanoines et chapitre de l'église du d. lieu, « portant qu'il avoit esté ordonné que le premier des « trésoriers généraux, trouvé sur les lieux et requis, « informeroit et feroit procès-verbal des ruynes men- « tionnées en la d. requeste dont il feroit son rapport « au bureau pour y estre ordonné ce qu'il appartiendroit. « Requérant qu'il pleust au dit sieur Chauvet exécuter la « d. ordonnance. » A quoy obtempérant celui-ci, part le 20 octobre 1617 de sa maison de la Perrière, assisté de Me Michel Besnard, lieutenant et juge ordinaire de la baronnie de Montjean, qu'il prend pour son greffier, et se rend à l'hostellerie où pend pour enseigne saint Jehan, faubourg Saint-Michel-lès-Angers.

Là les chanoines Cornilleau et Tailleboys requèrent de nouveau l'exécution de l'ordonnance précitée.

Dès le lendemain, 21 octobre, Chauvet mande le substitut du procureur du Roy et lui ordonne d'assigner les experts afin qu'ils se présentent le lundi 23 du dit mois, *à l'heure de sept heures, attendant huict*, au-devant de la grande porte de la cathédrale, sous la galerie (narthex).

1. On choisit pour experts : Jacques Girardet, facteur d'orgues, et Rolland-Saillard, prêtre organiste;

2. Chantepie et Robin, sculpteurs;

3. Marcade et Bourneuf, vitriers;

4. Ménard, Gaultier et Lorioust, couvreurs d'ardoises;

5. Camus et Moreau, maçons;

6. Amard et Merand, charpentiers;

7. Renard et Le Prou, serruriers;

8. Dagobert Guillot, maître des œuvres, voyeur et visiteur pour le Roy en Anjou. Tous demeurant à Angers.

Les d. experts, fidèles au rendez-vous du 23, prêtent serment sous la galerie de l'église et voici l'extrait de leurs rapports et dépositions qui furent reçus : les uns dans la chapelle Sainte-Anne (aujourd'hui du Calvaire), les autres à l'hôtellerie précitée.

Orgues. — Girardet atteste qu'il est nécessaire de lever tous les *thuyaux* et *positifs* pour « relever les « sommiers sur lesquels les thuyaux sont assis » ; que le tonnerre *a gasté les abregés* et la *soufflerie*, emporté la superficie des orgues, abimé *les thuyaux de la monstre* ainsi que les pedales; bref, que l'on ne peut plus se servir de cet instrument qui afin d'être remis en état, coûtera .... 1,700 liv.

Saillard fit la même déclaration.

Ce rapport entendu, le sieur Chauvet remet « les autres experts pour estre oyz à « l'après-dinée de ce jour (23 octobre 1617), « à sa dicte hostellerie. »

Sculpture. — Obéissant à l'assignation,

Chantepie et Robin, sculpteurs, déclarent qu'ils ont visité la sculpture et « qu'au devant « soubs la voute des d. clochers y avoit une « Trinité ellevée en bosse avecq les évangé- « listes et apostres, où il manque trois fi- « gures d'apostres, ung lion, un ange [1], la « teste et une main de la figure de la d. Tri- « nité, et qu'il est besoing refaire l'archi- « tecture, pareille à celle de l'opposite et à « pierre de rageasse; pour quoy il appartien- « droit la somme de trois cens cinquante « livres, fournissant par eux de pierre et « autres matériaux requis, sans toutefois « comprendre la peinture qu'ils ont dict ne « despendre de leur art, ci. 350

Vitraux. — Marcade et Bourneuf, vitriers, attestent « que le grant vitral estant « sur la porte principale de la d. église est « fort gasté... et qu'il est besoin de rellever « et mettre en plomb tout à neuf, et à ceste « effet fournir la moitié du verre peint et « remettre le d. vitral comme il souloit estre « et qu'aux formes de la nef, du costé des « cloistres (vers sud), le d. estonnement « avoit tellement esbranlé plusieurs pan- « neaux qu'il estoit nécessaire les relever et « en remettre la plupart en plomb neuf et « refaire plusieurs pièces de figures et

[1] Il est visible encore aujourd'hui que le lion et l'ange ont été remaniés dans un style qui est bien celui du XVII[e] siècle.

« mesmes que la ferrure est toute arrachée
« et disloquée. »

Fait et fourni, cette réparation coûtera.. 800

Couverture. — Ménard, Gaultier et Lorioust déclarent que du côté du midi de l'église, près les clochers, il y a eu de gâté en couverture trente-cinq pieds de long sur trente de large, *au droict du daulme* et que la couverture de la galerie de devant (narthex) a également été endommagée ; soit pour la réparation sept vingt livres, ci........... 140

Clochers. — Camus et Moreau, maçons, rapportent que l'orage a gâté en plusieurs endroits les clochers, ainsi que certaines colonnes d'ordre corinthien, corniches, entablements et parties du dôme vers sud ; que des pierres sont tombées sur l'église paroissiale, que le jambage de la porte Sainte-Anne et celui de la porte paroissiale ont été disloqués à l'intérieur ; « que la plate-bande du dessus de la grande porte au droict d'où estoient les figures est semblablement disloqué, et un remplissage au-dessus de la première porte faict en façon de rose à jour ruyné par le tonnerre et qu'en l'arc du grand vitral estant sur la principale porte, y a de la fracture en plusieurs endroits. » Soit pour la réparation..................... 2,600

Le temps venant à manquer pour continuer l'audition des rapports, elle est remise

au lendemain 24 octobre 1617 dans la même hôtellerie.

Charpenterie. — Amard et Mérand déclarent que la charpente vers sud exige en réparation une somme de............... 300

Serrurerie. — Renard et Le Prou assurent qu'il faut six cents livres de fer en barre, afin de consolider la maçonnerie et quatre cents livres de même fer pour les orgues et vitraux, le tout à raison de dix sous la livre, soit en numéraire.......... 300

Total.............. 6,240 liv.

Ce procès-verbal fut clos le 24 octobre 1617.

Quant à Dagobert Guillot, voyeur et visiteur en ladite ville d'Angers, il crut devoir faire séparément son procès-verbal qui se trouve à la fin du précédent. Comme son rapport est en grande partie une simple répétition, toutefois avec moins de netteté dans la rédaction et moins d'exactitude, puisqu'il nomme à tort Sainte-Barbe, la chapelle Sainte-Anne, je me bornerai à citer ce qu'il a de particulier.

Il nous apprend que du côté de l'église paroissiale (à main droite en entrant par le grand portail de la cathédrale), il existait un banc de douze pieds de long, « servant à asseoir le monde et enfermer les ornements et ustensiles de l'église (paroissiale) [1]. »

[1] « Dans les dépendances des églises, écrit Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du mobilier*, article BAHUT), on plaçait des bahuts pouvant servir de bancs, on y serrait des tentures, les tapisseries, les voiles destinés à la décoration des chœurs les jours solennels, etc. »

Il parle en outre de figures, mais avec si peu de clarté qu'on ne sait vraiment pas trop où elles étaient placées au bas de la nef. Quoi qu'il en soit, voici son texte. Il assure « que à l'entrée de la nef du costé à main gauche, il y a une *plate bande de pierres de taille*, qui est grandement froissée, y avoit par cy-devant figures histoires des pères saints antiens de l'église et avec figure des évangélistes qui accompagnoyent la figure d'ung trosne céleste avecq les chérubins, anges et arcanges qui estoyent figurés à celluy costé... Outre que à l'entrée du grant portail entrant du placistre à *l'antifratri* [1], ou gallerye de ladite église (cathédrale), au-dessus dudit arc y avoit un remplaige de pierre de taille à *rosette vidée à jour*, etc. »

Cependant s'il m'est permis, à l'aide de tous les textes qui précèdent, d'établir une conjecture, je dirai que la *rosette vidée à jour* se rapportait au porche ou narthex qui jadis précédait l'entrée de la cathédrale; que *la plate bande de pierre de taille* devait faire partie d'un linteau de pierre sculpté, aujourd'hui démoli, placé au-dessous du tympan de la grande porte actuelle; qu'un trumeau vertical partageait cette porte en deux ouvertures, ainsi que cela se voit encore à l'entrée principale de plusieurs cathédrales. (Voir Dictionnaire de Viollet-le-Duc, au mot *porte*.)

[1] Nous appelons l'attention des archéologues sur ce mot pris ici comme synonyme de porche, galerie, vestibule (t. IV, fol. 271 verso, fabrique). Dans le dictionnaire de du Cange, on trouve *antifro* qu'il explique par *genua figere*, c'est-à-dire s'agenouiller. Les pénitents se tenaient en effet à genoux dans le vestibule ou narthex. Le mot antifratri signifierait donc lieu où l'on se tient constamment à genoux.

TROISIÈME PIÈCE.

Nous avons vu par le premier procès-verbal que le dégât avait été estimé 25,760 livres, dans le second, 6,240 ; la troisième pièce le porte à 6,290 livres. Plus tard, cette estimation varie encore. Nous copions cet acte intégralement afin de montrer avec quel soin on procédait en ces matières. On y verra que les trésoriers généraux renvoient les suppliants devant le grand conseil.

T. IV, fol. 574.

« 13 décembre 1617.

« Les présidens et trésoriers généraulx de France, establis à Tours, veu le procès-verbal du sieur de la Perriere, l'un de nous, en date du XXIII octobre dernier, contenant la visitation par luy faicte, estant en Anjou, suivant nostre ordonnance du XXVIII aoust aussy dernier, intervenue sur la requête présentée en ce bureau par les évesque, doyen, chanoynes et chappitre de l'église d'Angers, aux fins d'informer de la ruyne advenue, es tours, clocher et église Saint-Maurice d'Angers, par la foudre du ciel qui y seroit tombée au moys de may de ladite année ; par lequel procès-verbal appert des dites ruynes qui auroient esté estimées par experts pris d'office et suivant autre procès-verbal du voyer particulier en Anjou, à la somme de six mil deux cents quatre-vingt-dix livres, requeste à nous présentée par lesdits évesque, doyen, chanoynes et chappitre d'Angers aux fins de les surceoir du payement de leurs décymes envers le receveur dicelles jusque au restablissement et réparation

desdites ruynes, ouy ledit sieur de la Perriere Chauvet au rapport dudit procès-verbal. Et tout considéré, il est ordonné que coppye diceluy sera dellivrée aux suppliants qui se retireront par devant le Roy et nosseigneurs de son conseil pour leur estre pourveu sur la surcéance par eux requise selon le bon plaisir de Sa Majesté.

« Faict au bureau des finances, à Tours, le treiziesme jour de décembre mil six cent dix-sept.

« Signé : LEBLANC, LEFEUVRE, CHAUVET,
FLEURY DE LA RIVIÈRE.

« Par mesdits sieurs :

« BOUDIN. »

Après que les trésoriers eurent renvoyé l'affaire au grand conseil, les doyen et chanoines de l'église d'Angers crurent devoir adresser une requête à ce même grand conseil. Dans cette requête le dommage est estimé à environ dix mille livres. Elle a pour but d'obtenir que la somme de 1,500 livres payée annuellement par le chapitre pour les décimes, soit appliquée, par avance, à la réparation des dommages, et ce, jusqu'à concurrence de la somme à laquelle montera le total des restaurations.

Cette pièce n° IV est reproduite ainsi qu'il suit :

QUATRIÈME PIÈCE.

T. IV, fol. 576.

Réparations du clocher.

« Année 1619.

« *Au Roy et nos seigneurs de son conseil.*

« Sire,

« Les évesque, doien, chanoines et chappitre de l'église

d'Angers vous remonstrent très-humblement que le jour et feste du Saint-Sacrement de l'année mil six cent dix sept, la fouldre et le tonnerre estans tombés sur ladite église qui est l'une des plus belles et des mieux basties des églises cathédrales de ce royaume, les clochers et le grand portail en furent tellement endommagés et ruinés que tout le reste couroit un péril éminent, s'il n'y eust esté promptement remédié; comme aussy les grandes orgues qui sont sur ledit portail, furent pour la pluspart, fondues et bruslées, pour raison desquelles ruines, les suppliants s'estant retirés par devers les thrésoriers de France généraulx des finances à Tours, pour en estre informés, et visitation faicte dicelles lesdites information et visitation auroient esté faictes, de l'ordonnance desdits thrésoriers généraux, en la présence de celuy d'entre eux commis à cet effect et du substitut du procureur de Votre Majesté au siége présidial d'Angers par experts massons, charpentiers, sculpteurs, organistes, vitriers, couvreurs, serruriers et par le voyer et visiteur juré en ladite ville d'Angers, et les procès-verbaulx et rapport desdites visitations délivrés dès le mois d'octobre, audit an mil six cent dix-sept, et d'autant que par les rapports il appert que les ruines mentionnées et estimées en iceux ne peuvent estre réparées que pour une somme de vi^{m} ii^{c} iiii^{xx} x (6290) livres, oultre plusieurs aultres ruines rapportées par lesdits procès-verbaux dont les réparations n'ont peu estre estimées par les experts à cause du difficile et périlleux accès des lieux ruinés, montant à plus de iiii^{m} livres, et que les suppliants, à raison des pertes et incommodités qu'ils ont souffertes pendant les troubles de la Ligue, restent encore grandement engagés, lesdits évesché et chappitre estant d'ailleurs de fort petit

revenu eu égard au grand nombre d'habitués qui sont en ladite église et des officiers qu'il y convient entretenir, lesdits suppliants, auroient requis décharge des xve livres (1,500 livres) qu'ils payent par chacun an pour les décimes desdits évesché et chappitre; sur laquelle requeste lesdits thrésoriers les ont renvoyés par devers Vostre Majesté pour leur estre, par elle, pourveu ainsi que de raison, comme encores ayant lesdits suppliants présenté requeste aux mesmes fins en l'assemblée du clergé à Blois. Ledit clergé après avoir veu les procès-verbaulx de rapport des visitations des dites ruines donnant son consentement tacite à ladite requeste a icelle renvoyée par devers Vostre Majesté.

« A ces causes, Sire, dont il appert par les pièces cy-attachées et attendu la faveur et qualité de cette demande et qu'il seroit honteux de laisser plus longtemps ladite église, portail, orgues et clochers en la désolation et ruineux état où ils sont depuis, il vous plaise ordonner que les quinze cents livres ou environ que lesdits suppliants payent annuellement, pour lesdits décimes, seront employés par advance d'années aux réparations des dites ruines jusques à la concurrence de la somme à laquelle montera le total des dites réparations, desquelles les acquits seront rapportés par devant lesdits thrésoriers généraux de France à Tours ou par-devant tels officiers qu'il plaira à Vostre Majesté et cependant descharger lesdits suppliants du payement des décimes. Et ils continueront leurs prières à Dieu pour la grandeur et prospérité de Vostre Majesté.

« Signé : René Ogier,

« Député par les suppliants.

« Fardoil. »

Il résulte de cette pièce que les suppliants avaient préalablement présenté une requête aux mêmes fins, à l'assemblée du clergé à Blois, et que ledit clergé avait donné son assentiment tacite en la renvoyant devant le Roi. Cette requête mérite également d'être reproduite. Nous la donnons sous le nº v.

CINQUIÈME PIÈCE.

T. IV, fol. 578.

Réparations du clocher.

« 15 juin 1619.

« Requête de MM. les évesque, doyen, chanoines et chappitre de l'église d'Angers, présentée à nos seigneurs les prélats et autres, tenant l'assemblée générale du clergé de France au sujet des ruines causées par le tonnerre sur le clocher de l'église d'Angers, le jour du sacre 1617.

» *A Nosseigneurs.*

« Nosseigneurs les prélats et aultres ecclésiastiques tenant l'assemblée générale du clergé de France.

« Supplient humblement les évesque, doyen et chappitre de l'église d'Angers, disans que l'année mil six cent dix-sept, le jour et feste du Saint-Sacrement, la foudre et tonnerre tombèrent sur ladite église, qui est l'une des plus belles et des mieux basties qui sont entre les eglises cathédrales de ce royaume, les clochers de laquelle et tout le grand portail qui estoit d'une structure exquise, furent tellement ruinés et endommagés, que le reste estoit en grand danger, s'il n'y eust esté promptement remédié, mesme que les grandes orgues qui

sont sur ledit portail ont esté pour la plupart fondues et bruslées, toutes lesquelles ruines les suppliants qui sont desia engagés de plusieurs grandes sommes de deniers, tant à raison des pertes et incommodités que leur ont causées les derniers troubles de la ligue, que pour autres affaires qui leur sont survenues, ne peuvent réparer sans s'engager de nouveau en nouvelles dettes qu'il leur seroit impossible à jamais d'acquitter pour estre l'évesché et le chappitre de fort petit revenu eu esgard au grand nombre d'habitués qui sont en ladite église et officiers qu'il convient entretenir.

« Lesquels accidents et autres semblables ayant esté prévus de tout temps par messieurs du clergé et qu'il seroit impossible aux particuliers de réparer les ruines de leurs églises arrivées par telles violences, ils ont trouvé bon avecq la permission du Roy, de faire chacun an un fonds de quatre-vingt-quatorze mil livres pour estre distribué sur telles occasions aultant favorables qu'aulcunes autres qu'on sauroit alléguer, information préalablement faicte. Les suppliants qui ont faict faire et dresser procès-verbal de la désolation et ruine que lesdits tonnerre et foudre ont. . . . .

(Ligne coupée par maladresse du relieur.)

à ce qu'il vous plaise leur faire remise et donner descharge de la somme de dix mil livres à prendre sur les décymes de leur diocèse, ou à tout le moins sur celles que payent lesdits évesché et chappitre, revenant à la somme de quinze cents livres ou environ par chacun an, affin de leur donner le moien de faire réparer lesdits église, clocher et orgues qui ne peuvent demeurer en

l'estat auquel ils sont à présent, qu'avecq la honte de l'église.

« A ces causes, Nosseigneurs, et attendu qu'il vous appert desdites ruines, par les procès-verbaux qui en ont esté dressés par l'ung de MM. les trésoriers généraux de France, en présence du procureur du Roy des lieux, et qu'elles ne peuvent estre réparées pour dix mil livres, il vous plaise de vos grâces ordonner que les suppliants demeureront deschargés du payement des décymes, à quoy ils sont taxés chacun an, et ce pour le temps de sept années, pour estre les deniers employés aux réparations desdites ruines à la charge de vous en rapporter les acquits et les suppliants prieront Dieu pour vos prospérités.

« Signé : De la Barre,

« Député par lesdits suppliants au Conseil.

« La présente requeste a esté renvoyée par l'assemblée.

« Fait à Blois, ce 15 juin 1619.

« Par ordonnance de l'assemblée :

« Toiras, secrétaire dicelle.

Nous ignorons si l'autorité fit droit à la demande du chapitre d'Angers, attendu que les manuscrits se rapportant à cette affaire, ne vont pas au delà de 1619. Mais tout donne lieu de croire que le Roi intervint favorablement et que les justes demandes du clergé de notre ville furent accueillies. Avant de terminer cet article, il est bon, je pense, de parler des décimes, et de faire connaître

en quelques mots cette sorte d'impôt payée par le clergé de France. Les décimes étaient une contribution que les rois exigeaient du clergé, avec l'agrément du Pape, dans des temps difficiles ; les Papes, à leur tour, avec le consentement du Roi. Le concile de Constance retrancha les décimes papales et ordonna qu'elles ne seraient levées désormais qu'avec le concours des prélats.

Les décimes payées au Roi devinrent dans la suite un subside ordinaire et annuel. Les receveurs des décimes étaient des officiers commis par le clergé afin de recevoir ces deniers.

Un fonds spécial pris sur cette contribution paraît avoir été réservé à l'entretien des églises, ainsi que le prouve notre cinquième pièce.

Par la nature de cet impôt, qui remonte en plein moyen âge, il est aisé de voir que, pour sa perception et quelquefois son emploi, le concours des deux autorités religieuse et civile était nécessaire. Les actes qui précèdent n'y contredisent pas.

Si l'on désire plus de détails, on les trouvera dans le Dictionnaire de Trévoux et l'Encyclopédie du XVIIIe siècle.

V. GODARD-FAULTRIER.

ANCIEN MOBILIER

DE

LA CATHÉDRALE D'ANGERS

I

VASE DE CANA.

On appelle de ce nom, à Angers, un vase de porphyre rouge dans lequel, suivant une ancienne et respectable tradition, Jésus-Christ aurait changé l'eau en vin aux noces de Cana. Ce vase a 47 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de diamètre de dedans en dedans. Présentement, il est au musée des antiquités d'Angers; mais, avant que d'y être déposé, il a éprouvé diverses mutations. Ainsi, successivement, on l'a vu au cabinet des tableaux, au Jardin des plantes; en 1793, dans la collection que M. Merlet-Laboulaye avait organisée en une salle de la maison de l'ancien monastère de Saint-Serge. Avant la révolution de 1793, il était honorable-

ment conservé dans le chœur de la cathédrale d'Angers, au sud, en une niche aujourd'hui masquée par la boiserie et derrière laquelle on lit encore cette inscription : HYDRIA DE CANA GALILEÆ [1]. Ce vase demeura en ce lieu, de 1701 à 1793, l'espace de quatre-vingt-douze ans. Auparavant, il était dans le chœur de la même église, mais en une autre niche beaucoup mieux ornée. Le style flamboyant avec pinacles, de cette niche, appartenait au XV[e] siècle ; en effet, elle avait coûté au chapitre, pour appropriation, 40 écus d'or, le 16 septembre 1450. Lorsque cette niche fut préparée, le bon roi René fit cadeau du vase, le 19 septembre de la même année, à la cathédrale. Voici comment ce prince lui-même en parle dans son testament, à la date du 22 juillet 1474 :

« René veut et ordonne les services de procession, station, luminaire, chapeaux, administration de pain et de vin (par lui institués et jà accoutumés de faire en l'église d'Angiers à cause de l'une des HYDRIÈRES esquelles N.-S. fist miracle en conversion d'eau en vin, ès nopces de l'Architriclin, et laquelle hydrie il a donné à la dicte église), soient entretenus et continués toujours, mais en la forme par lui intitulée et composée. »

Nous avons eu le plaisir de trouver, dans un manuscrit appartenant à l'évêché, et composé par Lehoreau, au commencement du XVIII[e] siècle, quelques détails re-

[1] Sur un inventaire des reliques conservées dans la cathédrale d'Angers, inventaire dressé vers le milieu du XVIII[e] siècle, écrit sur parchemin et faisant partie des archives de l'évêché d'Angers, on lit : « Dans une fenêtre, près de la sacristie, est renfermée une des cruches dans lesquelles Notre-Seigneur changea l'eau en vin aux noces de Cana. »

latifs aux cérémonies instituées et composées par René, à l'occasion de ce vase. Nous en extrayons ce qui suit :

« Les nopces. — Second dimanche d'après l'Épiphanie : — Nuptiæ factæ sunt in Cana Galileæ. » — On fait l'office comme aux dimanches, ou doubles ou semi-doubles. Le maire-chapelain semainier fait l'eau bénite pendant tierce, comme aux dimanches « per annum. » Après la bénédiction, il va, précédé d'un porte-bénitier, de deux acolythes et du porte-croix commune, tous quatre en aubes, du côté de l'épître, dans le sanctuaire, au lieu où est la cruche de Cana, exposée sur une crédence parée d'une nappe par les soins du garde-reliques, qui l'expose pendant prime et la laisse exposée aux yeux du public jusqu'après sexte. — Le dit maire-chapelain bénit le vin que le garde-reliques a mis dans ladite cruche, tenant son messel en main, dans lequel il prend la bénédiction qui estoit autrefois particulière, mais perdue par négligence. — La bénédiction du vin faite, le maire-chapelain se retire à la sacristie, jusqu'à ce que commence l'antienne de l'aspersion ; il fait l'aspersion dans le chœur comme aux dimanches « per annum. »

« Nota : On n'expose point cette cruche qu'il n'y ait un cierge ardent tant qu'elle est exposée. »

« Pendant l'aspersion de l'eau bénite au chœur, le maire-chapelain sous-semainier, se chape, à la sacristie, d'une chape blanche, se couvrant les épaules d'un voile aussi blanc, et va au lieu où est la cruche de Cana, precédé de deux chapelains, chapés de blanc, tenant en main chacun une torche blanche allumée, tous trois couronnés de couronnes de romarin, par dessus leurs dominos, ou camails, qu'ils n'ôtent point, ne se décou-

vrant pas. Les couronnes sont fournies par le garde-reliques qui présente au dit maire-chapelain sous-semainier une burette de cristal, ou une des plus belles burettes antiques d'argent, pleine de vin béni dans la dite cruche. La quelle burette il couvre des deux extrémités de son voile, en sorte qu'on ne voit que le devant de la burette. »

« Nota : C'est une loi inviolable de se servir de vêtements blancs pour cette cérémonie. »

« L'aspersion finie, on part pour la station en cet ordre :

« 1° Les deux petits Bedeaux. — 2° Les deux grands Bedeaux. — 3° Le Porte-Benitier. — 4° Les deux Acolythes. — 5° Le Diacre porte-croix avec son Sous-Diacre porte-texte. — 6° Le Garde-Reliques chapé, portant une relique analogue au temps, soit la sainte Épine, soit la côte de sainte Hilaire. — 7° Les deux Chapelains porte-torches allumées. — 8° Le Maire-Chapelain porte-burette ; celui-ci et les deux précédents chapés, couverts et couronnés. — 9° Le Maire-Chapelain semainier avec son chantre.

« Le reste du chœur comme de coutume, c'est-à-dire : — « 10° Enfants de chœur, deux à deux. — 11° Les Psalteurs. — 12° Les Chapelains. — 13° Les officiers de l'autel un à un. — 14° Les officiers Aumusses, deux à deux. — 15° Les Chanoines. — 16° Les Dignités. — 17° Le grand Doyen seul. — 18° L'Évêque. — 19° Les deux Aumôniers. — 20° Vallet de chambre.

« Tous arrivés des cloîtres dans la nef, on se met en station. — Le maire-chapelain semainier chante le verset et l'oraison, puis on rentre au chœur, l'orgue jouant.

— Le maire-chapelain porte-burette, marche immédiatement après l'évêque s'il y est, ou le doyen en son absence. Le maire-chapelain laisse la burette sur le grand autel, du côté de l'épître. Ensuite, avec ces deux chapelains porte-torches, il se retire à la sacristie conduit par eux. »

« Nota : Les couronnes restent à ceux qui les ont portées. »

« Après la station, on chante la grand'messe et on se sert au sacrifice du vin de la burette. — Quand je dis (ajoute Lehoreau), que les couronnes restent à ceux qui les ont portées, cela suppose qu'elles sont de romarin ou d'autres fleurs de saison ; mais à présent, 1712, que le garde-reliques en donne de fleurs peintes, ou bouquets d'hiver, elles restent au garde-reliques pour l'an suivant. — Enfin a lieu la distribution du vin béni dans la cruche. Le garde-reliques en étole distribue, tant que la cruche est exposée, à un chacun le vin bénit. Le peuple y est en grand nombre [1]. »

[1] A la suite de l'inventaire du XVIII[e] siècle, cité plus haut, on lit : « Le deuxième dimanche après l'Épiphanie, le garde-reliques doit, dès le matin, bien nettoyer l'hydrie et la faire placer sur une crédence couverte d'une nappe, près le pilier qui est à côté de l'autel de Saint-Louis ; y mettre ensuite une cruche pleine de vin, qui doit être béni pendant tierce par un maire-chapelain. Et, après la bénédiction faite, le garde-reliques met du vin béni dans une grande burette que lui donne le sacristain et le donne au maire-chapelain pour le porter en station étant couvert d'une écharpe blanche, précédé de deux chapelains portant des torches allumées, avec des chapes blanches, auxquels chapelains le garde-reliques doit donner un sol à chacun. Il a soin de mettre des couronnès sur la tête du maire-chapelain et des deux chapelains. La distribution du vin béni se fait au public, après sexte, par le garde-reliques. Le boursier des anniversaires doit

J'apprends, d'un manuscrit inédit, intitulé His-« toire de l'abbaye de Saint-Florent, par D. Jean Huynes », que le monastère de Saint-Florent, près Saumur, possédait également un autre vase, mais celui-ci dit Graal ou vase de la cène de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui avait été donné aux religieux de Saint-Florent du Mont-Glonne, par Charlemagne lui-même. Ce vase précieux ne nous a pas été conservé comme le précédent. Quant au vase de Cana il n'est pas d'une entière conservation ; brisé une dernière fois en décembre 1793, lors du siége d'Angers par les Vendéens, les morceaux furent recueillis et réunis ensemble avec des tenons de fer grossiers et d'assez mauvais goût. Quoi qu'il en soit, le galbe de ce vase a de l'élégance et les mascarons en sont d'un bon style antique. MM. de Villeneuve-Bargemont et Bodin ont pris ces mascarons pour des figures de Jupiter; mais M. Charles Lenormant, de l'Institut, y

payer au garde-reliques quatre livres pour la dépense du vin et deux sols pour le second dimanche d'après l'Épiphanie. »

Brossier, dans *l'Ami du Secrétaire*, s'exprime ainsi : « Ce vaisseau (le vase de Cana), fut présenté au chapitre assemblé dans la sacristie le 19 septembre 1450; le chapitre fit donner au porteur six écus neufs valant huit livres cinq sols.

« Autrefois deux maires chapelains portoient ceste urne pleine de vin autour des cloîtres, pour être distribué ensuite après la grande messe aux assistants. La d. cruche fut cassée, dès lors on cessa de la porter. On ne porte plus qu'une burette pleine de vin béni; le corbelier qui la portoit avoit sur la tête une couronne de fleurs; deux chapelains en écharpe portant pareillement chacun une couronne sur la tête de leur camail, marchoient processionellement, et représentoient *le marié et la mariée*. Depuis 1763, on a cessé cette cérémonie ; on continue cependant de bénir le vin et de le distribuer à l'issue de la grande messe aux assistants. » On se servait d'une tasse d'argent pesant quatre marcs pour cette distribution. T. 1er, Man., Joub. folio 217 verso.

voit des masques du Bacchus de Mitylène. M. Mérimée a examiné ce vase également avec une grande attention. Aucun de ces messieurs n'a émis le plus léger doute sur sa très-haute antiquité. Il a été creusé au tour, procédé en usage dans la Judée pour la fabrication des vases de cette sorte, qui servaient aux ablutions des personnes et au lavage des ustensiles de table.

Cette notice que nous avions rédigée en 1851, pour M. Didron qui l'inséra dans ses Annales archéologiques, en la faisant accompagner d'un dessin de M. Dainville, doit être complétée par de nouveaux renseignements, que nous venons de découvrir dans les manuscrits appartenant à M. l'abbé Joubert.

Nous y lisons au mot *hidrie*, pages 64 et 65, Église d'Angers, Fabrique, tom. Ier), que le nommé Pierre Marques, orfèvre, reçut le 29 janvier 1450, de Pierre Beaulieu, prêtre-receveur de la fabrique, la somme de seize escus d'or *à cause de la réparation et souldeure* qu'il fit *à la ydrie laquelle étoit rompue.*

Il résulte d'un *solvat* du 3 février 1450, que ce vase avait en effet été brisé à peu près vers le temps où René le donna à l'Église d'Angers ; en voici le texte : « De « mandato dominorum decani et capituli ecclesie Ande- « gavensis solvat bursarius fabrice dicte ecclésie, Petro « Marques aurifabro qui reparavit ydriam, per Regem « Sicilie dicte ecclesie datam, que nuper casualiter con- « fracta fuerat, sommam sexdecim scutorum auri tam « pro necessariis quam pro penis suis, in eadem repara- « tione. Die tertia mensis februarii anno Domini mille- « simo quadragintesimo quinquagesimo.

« Signé Lebloy. »

Ainsi donc il est constant que notre urne de Cana longtemps avant 1793, avait été rompue une ou plusieurs fois.

Réparée en l'année 1450, elle le fut encore en 1666, comme il appert d'une quittance du 8 janvier ainsi conçue : « J'ay receu de Monsieur Guérin, fabriqueur de « l'église d'Angers, la somme de six livres pour le mas« tich de l'hydrie. Faict ce huictième de janvier mil six « cent soixante et six.

« Signé : Bouchet. »

Plus bas on lit :

« Dominus Guerin fabricius tradidit fabro ferario « Bouchet summam sex librarum pro opera ipsius et « impensa ad hydriam mastiche firmandam et congluti« nandam. Qua summa ei in computis suis allaudabitur. « Actum in capitulo die undecima januarii anno Domini « millesimo sexcentesimo sexagimo sexto.

« Signé : Potier, *notarius et secretarius dicti capituli.* »

(Voir fol. 384, Église d'Angers. Fabrique, tom. II. Manuscrits de M. Joubert.)

Le même tome nous apprend que l'usage de distribuer au peuple le vin béni dans cette urne, subsistait encore en 1711. Au folio 466 nous trouvons en effet une quittance dont voici la teneur : « Comme garde-reliques « de l'église d'Angers, soussigné, je reconnais avoir re« ceu de Monsieur Placé, bourcier de la bource des an« niversaires de la dite église, pour le vin que j'ay « fourny pour estre bény dans l'hydrie, le second di« manche d'après l'Épiphanie de cette présente année.

Faict à Angers, ce vingt et un janvier mil sept cent onze. « Signé : Guichou. »

Au folio 469, on trouve une semblable quittance mais datée du 24 janvier 1718.

Au folio 472, la même coutume est prouvée par un acquict du 10 septembre 1737. « Signé: Moutardeau, garde-reliques. »

Aux folios 483, 484, 486 et 489, nous suivons la trace de cet usage dans les années 1754, 1755, 1759 et 1762.

Revenons maintenant à la partie artistique de notre hydrie. Nous avons déjà dit que les mascarons sculptés qui la décorent sont d'un beau style antique.

Rapprochement curieux! Le catalogue de la galerie Pourtalès, publié en 1865, donne sur sa couverture, le dessin d'un masque en bronze haut de 25 centimètres, n° 623, semblable à ceux de notre urne; même disposition de la barbe en tirebouchons, même physionomie, même bandelette au front, mêmes oreilles de chèvre. Toutefois le masque du cabinet Pourtalès est orné d'une couronne de feuilles de lierre, qui ne se voit pas sur notre vase de porphyre. Ces masques de Bacchus appartiennent donc à un type spécial qui a dû se rencontrer sur des urnes servant à contenir le vin de table chez les anciens. Beaucoup d'auteurs angevins ont écrit sur notre précieux vase. On pourra consulter avec fruit, Bourdigné, folio 183, verso; Roger, page 373; Legouvello, page 24; Hiret, id. 449; Bodin, t. Ier, *Bas-Anjou* première édition; Bulletin de M. A. de Soland et enfin Villeneuve-Bargemont, t. III, pages 169-374. Ce dernier assure que ce beau vase fut apporté de Jérusalem par les ordres du roi René.

II

ŒUFS D'AUTRUCHE.

Au tome I (Église d'Angers, fabrique, manuscrits de M. Joubert), folio 95, on lit dans un inventaire de l'an 1467 ce passage : *Item duo grossa ova que defferuntur in die pasche.*

Au tome II, folio 70, dans un inventaire de 1539, se trouve textuellement le même article. Dans un inventaire de 1561, fol. 128, et un autre de 1595, fol. 179, existe cette variante : *Item duo grossa ova pasche que eodem die defferuntur.*

Au folio 217 (inventaire de 1596), nous lisons : « Item, deux œufs d'autruche qui servent à donner les œufs de Pasques. »

Même mention dans des inventaires de 1599, fol. 266; de 1606, fol. 317, et de 1643, fol. 352.

Enfin, dans un dernier inventaire écrit au XVIII[e] siècle et dont j'ai fait paraître un extrait (*Mém. de la Société d'agric., sciences et arts d'Angers*, 2[e] série, 3[e] vol., 1[re] livraison, année 1852, p. 104), on lit article XXXXVIII : « Il y a en outre dans le grand reliquaire deux œufs d'autruche soutenus par des chaînes d'argent. Le jour de Pâques, il faut mettre les deux œufs d'autruche sur l'autel de Saint-René avec les deux gases. »

Et, à cette occasion, Urbain Renard, l'un des auteurs de la *grande bible des Noëls angevins*, s'exprime ainsi page 28, édition de 1780, dans son cantique sur la cathédrale d'Angers :

La joie est angélique
A Pâques d'ouïr
Cloches, orgues, musique,
Les maries venir
Chercher dans le sépulcre
Jésus qui n'est plus là,
Puis *portant œufs d'autruche*,
On chante alleluia.

M. l'abbé Vincelot, dans ses curieux *Essais étymologiques sur l'ornithologie de Maine-et-Loire*, nous apprend page 29 ce qui suit : « Le jour de Pâques, à la cathédrale d'Angers, deux ecclésiastiques sous le nom de *corbeilliers*, se rendaient après matines à la sacristie, prenaient l'amict sur la tête, la barrette sur l'amict, se revêtaient de l'aube, de gants brodés, de la ceinture et de la dalmatique blanches, puis sans manipule et sans étole, ils se dirigeaient vers *le tombeau*. Là, chacun d'eux prenait nn bassin sur lequel reposait un œuf d'autruche couvert d'étoffe blanche, puis se rendait au trône de l'évêque. Le plus âgé des deux s'approchait de l'oreille droite de l'évêque, et lui présentant le bassin contenant l'œuf d'autruche disait tout bas, d'un air mystérieux : *Surrexit Dominus, alleluia !* L'évêque répondait : *Deo gratias, alleluia !*

« Le deuxième corbeillier faisait la même chose du côté gauche. Puis chacun d'eux parcourait tous les rangs des ecclésiastiques, l'un à droite, l'autre à gauche, en commençant par les plus dignes, répétant les mêmes paroles et recevant la même réponse. Les œufs étaient ensuite reportés à la sacristie, sur les bassins. »

Disons également qu'en regard de l'autel de la Vierge

de Montplacet, commune de Jarzé, arrondissement de Baugé, nous avons vu un œuf d'autruche suspendu.

Dans certaines églises, ces œufs remplacent le gland suspendu au-dessus de la lampe à titre de symbole de Jésus ressuscité qui répand la lumière.

C'était encore une coutume en Anjou, il n'y a que peu d'années, de distribuer aux enfants, des œufs ordinaires dits de Pâques, légèrement teints d'une couleur pourpre.

Les moines de Saint-Aubin avaient un usage singulier, qui consistait à voir servir, sur leur table, durant la semaine sainte, des œufs entourés de feuilles de tanaisie (*tanacetum vulgare*), plante amère de la famille des Composées, croissant avec abondance sur les rives de la Loire.

Faisons remarquer que cet usage des œufs de Pâques est établi sur nos inventaires précités, depuis le milieu du xve siècle jusqu'au xviiie inclusivement, ce qui n'est pas dire qu'il ne remontait point à des temps plus anciens.

Il doit y avoir un sens mystique attaché certainement à cette coutume. Quel est-il ?

L'œuf a toujours joué un grand rôle dans le symbolisme. Chez les anciens, il était l'emblème du monde. Mais bien que ce symbole puisse parfaitement être appliqué au règne du Sauveur, il s'agit ici d'une autre interprétation.

Nos œufs d'autruche trouvent leur usage liturgique principalement à Pâques. Or, Pâques est le jour de la résurrection de J.-C.; nos pères apercevant de l'analogie entre l'oiseau qui brise sa coquille pour naître et Notre-Seigneur qui sort de son sépulcre pour ressusciter, virent ainsi dans l'œuf, en général, et dans celui de

l'autruche en particulier, l'image de son tombeau.

Cela établi, il est aisé de comprendre le sens du petit drame liturgique rapporté par M. Vincelot. Quant aux feuilles de tanaisie servies avec des œufs, aux moines de Saint-Aubin, elles étaient là pour remplacer les laitues sauvages dont l'amertume rappelait aux Israélites les angoisses de leur servitude en Égypte.

J'ai parlé de la couleur purpurine que l'on donne quelquefois aux œufs de Pâques, mais je n'ai pas dit pourquoi cette nuance était employée. L'ouvrage de M. l'abbé Vincelot va nous en faire connaître la raison. « L'historien Lampridius assure que, le jour de la naissance de Marc-Aurèle Sévère, une des poules de la mère de ce prince avait pondu un œuf dont la coquille était couverte presque entièrement de taches rougeâtres. Cette princesse fut frappée de cette particularité et elle s'empressa d'aller en demander la signification à un devin renommé. Celui-ci, après avoir examiné la coquille de l'œuf, répondit que cette nuance annonçait que l'enfant nouveau-né, serait un jour empereur des Romains. Pour ne pas exposer son fils à des persécutions, la mère garda son secret jusqu'en 224, année dans laquelle Marc-Aurèle fut proclamé empereur. Depuis ce moment, les Romains contractèrent l'habitude de s'offrir des œufs dont la coquille était revêtue de différentes couleurs, comme un souhait d'une bonne fortune.

« Les chrétiens sanctifièrent cette coutume et y attachèrent une pensée de foi. En distribuant ces œufs dans le temps paschal, ils se souhaitaient mutuellement une royauté, celle de triompher de leurs penchants, et, à l'exemple de Jésus-Christ, de régner sur le monde et sur le péché.

« Les œufs de Pâques avaient donc pour but de rappeler à ceux auxquels ils étaient offerts, que comme Marc-Aurèle, ils étaient appelés à régner, et que dès-lors ils devaient s'y préparer. » (*Ornithologie*, pages 28 et 29.)

Terminons cette notice par divers extraits des *Annales archéologiques* de Didron, t. XI, 5e livraison, septembre et octobre 1851, p. 259 : « Angers, dit-il, aimait en général le drame religieux d'une affection marquée... On prétendait au moyen âge que l'autruche pondait un œuf où le petit serait resté éternellement emprisonné si la mère n'était venue en briser la coquille avec du sang délayé dans le miel. Au contact de ce sang, l'œuf se brisait et le jeune oiseau s'échappait à tire d'ailes; ainsi le Christ, par son propre sang, brisa la pierre du tombeau.... Et l'on comprend maintenant que le jour de Pâques, ce grand jour de la résurrection, on ait placé ces œufs d'autruche sur un autel. Mais cet autel lui-même n'était pas arbitraire, du moins à Angers; c'était celui de saint René, du saint né deux fois [1], du saint ressuscité comme le Sauveur du monde.... Nous sommes certain d'avance que ces œufs sur cet autel devaient accompagner le drame liturgique des trois Marie, le drame de la résurrection, du *surrexit non est hic*. C'est-à-dire que cette résurrection, mimée, chantée, jouée par des personnages vivants, était encore représentée par des objets matériels, et qu'à côté du drame que parlaient les trois Marie, il y avait le drame muet que représentaient les œufs d'autruche. »

[1] Rursus natus.

Les conjectures de M. Didron sur le drame des trois Marie se vérifient par les vers précités du cantique d'Urbain Renard.

III

POMMES DORÉES.

Au tome I (fabrique), manuscrits appartenant à M. l'abbé Joubert, ancien custode, on lit folio 2 dans l'inventaire de l'an 1297 : *Item duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in yeme calefaciendis.*

Au folio 3 verso, dans un inventaire de l'an 1391 : *Item duo poma erea deaurata perforata ad calefaciendum manus sacerdotis missam celebrantis in yeme.*

Même texte à peu près dans un autre inventaire de l'an 1418, folio 15.

Au tome II, folio 70, inventaire de 1539, on trouve : *Item duo poma erea perforata scupha*[1] *dicta ad calefaciendum manus in hyeme.*

Il résulte des textes qui précèdent que deux ustensiles d'airain doré, en forme de boules perforées et nommées *scupha*, furent en usage du XIII[e] au XVI[e] siècle dans l'église d'Angers. Le prêtre célébrant la messe s'en servait l'hiver afin de réchauffer ses mains.

Évidemment, ces pommes dorées se plaçaient sur l'autel à droite et à gauche. Chacune devait avoir une grosseur telle que les deux mains, à la fois, pouvaient l'embrasser, par conséquent, un diamètre d'au moins quinze

[1] Voir Du Cange au mot scupha.

centimètres. Afin de ne pas rouler, on les posait, sans doute, sur une sorte de trépied. Il est probable qu'elles s'ouvraient en deux parties, et qu'à leur centre, se trouvait une capsule chargée de contenir de la braise ou de l'eau chaude.

Généralement, on reproche au moyen âge, non pas d'avoir négligé le côté artistique des choses, mais bien ce que nous appelons le confortable. Les pommes dorées en question protestent, quelque peu, contre cette assertion.

Nous engageons les archéologues à compulser les inventaires des cathédrales de France, afin de savoir si des textes analogues à ceux que nous venons de citer se rencontrent. Il serait plus intéressant, encore, de retrouver ces ustensiles, dont plusieurs existent, peut-être, dans les anciens trésors des églises ou dans les cabinets d'antiquités. Nous serions satisfait qu'ils pussent nous être signalés, et nous ne manquerions pas de les publier.

V. Godard-Faultrier.

ENSEIGNE DE PÈLERIN.

Au mois de janvier 1865, on trouva dans une muraille démolie (maison de M. Tricot près le pont de Brionneau à Angers), un plomb ouvré, en forme d'écusson ogival, haut de sept centimètres, large de six au sommet, sur lequel on lit en caractères gothiques : SAINT MATVRIN DE LARCHENT.

Ce plomb représente dans sa partie basse saint Mathurin debout, la tête nimbée, le corps vêtu d'une chasuble, la main droite bénissant, la gauche élevée portant un livre fermé surmonté d'un grand B. A la hauteur de son oreille droite paraît un démon à tête *cornée* et pieds fourchus. A droite et à gauche du saint, sont agenouillés deux personnages, l'un en tunique, l'autre en cotte, la tête parée d'une couronne ouverte et *fleurdelysée*.

La partie supérieure du plomb représente la châsse de notre saint portée au moyen d'un brancard sur les épaules de deux hommes, tête nue, et le corps vêtu d'une cotte. Le haut de la châsse dans laquelle on voit saint Mathurin étendu est surmonté d'un édicule à quatre pinacles dont deux sont *fleurdelysés* en pointe.

Des angles de la châsse partent deux faisceaux, l'un composé de lances et l'autre de verges, ce dernier faisceau surmonté d'un disque orné d'une tête informe de profil (on dirait une petite monnaie du bas-empire).

Au-dessus du faisceau de lances et à l'angle gauche en regardant notre plomb, on distingue une tête coiffée d'une sorte de mitre à triple couronne. Une aile passe sous le menton.

L'ensemble de ce petit bas-relief, à sujets évidés, et dont la bordure est ornée de menus points circulaires, se détache sur un papier vélin épais et brun. Au dos de ce curieux objet était un très petit miroir en verre dont il reste encore un fragment, tenu par un mince châssis mobile et en plomb, orné lui aussi, de points circulaires. Ce châssis, chargé de maintenir contre le bas-relief le papier-étoffe et la glace, est maintenu lui-même vers son sommet par un onglet en plomb, et à sa base, par un petit repli du métal.

Ce bas-relief, évidemment coulé, nous paraît devoir remonter au XIVe siècle ou au XVe.

Essayons maintenant de l'expliquer, et, pour ce faire, commençons par connaître la légende du saint.

Voici ce que nous apprend Godescard, tome VIII, édition de 1834, page 345 (9 novembre) :

« Saint Mathurin, né dans le diocèse de Sens, connut dès son enfance la vanité des idoles et embrassa le christianisme.... Ayant été élevé au sacerdoce, il convertit un grand nombre d'idolâtres parmi lesquels on comptait son père et sa mère.... Il mourut quelque temps avant l'an 388. On porta son corps à Sens. *On le transféra depuis au village de Larchant, près de Nemours dans*

le Gâtinais. On bâtit en ce lieu, qui appartient au chapitre de la cathédrale de Paris, une église sous l'invocation du saint prêtre, *où l'on voit encore une châsse qui renferme une partie de ses reliques*, le reste ayant été brûlé par les huguenots en 1568. *La dévotion y attire un grand concours de peuple* et l'on porte la châsse du saint en procession aux paroisses voisines le jour de l'Ascension et le mardi après le 11 de juin.

« Il y avait aussi à Paris une ancienne église dédiée sous l'invocation de saint Mathurin. Le chapitre de Paris la donna en 1228 aux religieux de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs; c'est de là qu'ils ont été appelés Mathurins, surtout en France.

« Les habitants de la province du Gâtinais honorent saint Mathurin comme leur apôtre et leur patron. Sa fête a été fixée au 9 de novembre, depuis que le 1er du même mois est occupé par la fête de tous les Saints. »

En Anjou, sa fête se célèbre le 10 mai. Une paroisse de son nom existe en Maine-et-Loire, rive gauche de la Loire, vis-à-vis de Saint-Remy-la-Varenne.

Rapprochant cette légende de notre bas-relief et de son inscription, nous acquérons la preuve qu'il représente la translation de la châsse du saint, de Sens au village de Larchent ou Larchant.

Beaucoup d'exemplaires de cet objet pieux durent se vendre à l'époque et en mémoire de cette translation. Qu'il nous soit permis maintenant de risquer quelques conjectures :

Les deux personnages couronnés et agenouillés aux pieds du saint, n'indiquent-ils point la vénération des rois et des grands à son égard?

Le petit diable placé à l'oreille droite du bienheureux n'est-il point là comme un symbole de l'obligation qu'ont les chrétiens de ne pas écouter les mauvais discours?

Le livre surmonté du B (BEATVS) ne signifie-t-il pas que celui qui lit les saintes Écritures connaît seul la vraie félicité ?

Les faisceaux de lances et de verges ne représentent-ils point la domination romaine qui subsistait encore dans les Gaules au IVe siècle, époque où vivait saint Mathurin ? Ils équivaudraient ici à une sorte de date.

Quant à la tête ornée d'une triple tiare et d'une aile sous le menton, n'est-elle point la représentation de Dieu, sous les regards duquel s'effectue la translation de la châsse de Sens à Larchent?

J'ignore l'époque de cette translation et Godescard l'ignorait peut-être bien lui-même, du moins, il la passe sous silence.

Jusqu'à la preuve du contraire, je suis disposé à croire qu'elle dut avoir lieu au XIVe ou au XVe siècle, le style de notre petit bas-relief appartenant à l'une ou à l'autre de ces époques.

R. D. R.

NOTA. — Cette enseigne de pèlerin a été photographiée par M. Chapeau, sculpteur à Angers.

CHRONIQUE.

La Bâillée des filles, aux Ponts-de-Cé.

Les traditions locales tendent à disparaître rapidement, aussi croyons-nous bon d'en conserver ici le souvenir.

Pendant tout l'été, il y a chaque dimanche ou jour de fête, dans quelque commune de notre département, une assemblée se rattachant à une habitude, à un pèlerinage, ou à un fait historique. Ces assemblées sont généralement tout autre chose que ce qu'elles étaient primitivement ; l'origine de la plupart serait même peut-être difficile à retrouver aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, la première de l'année se tient aux Ponts-de-Cé le jour de l'Ascension et porte le nom significatif de *Bâillée des filles*.

Tout le monde sait qu'à cette époque la pêche est active sur les bords de la Loire. Or, l'engin principal de nos pêcheurs est la seine, nommée *bâillée* en Anjou. Jadis, le jour de l'Ascension, la population entière se pressait joyeusement sur les rives du fleuve ; les pêcheurs jetaient les seines, puis c'était aux plus jolies filles du pays à les retirer et tout le poisson leur appartenait; mais elles n'en profitaient point seules. Les savants du

lieu se mettaient aussitôt à l'œuvre ; sur les prairies même s'établissaient des cuisines improvisées, et le poisson servait à confectionner ces fameuses bouilletures dont la renommée est loin d'être éteinte. Après un repas arrosé par le vin clairet des côteaux de Mûrs et d'Érigné, commençaient les danses et elles duraient longtemps.

De tout cela, l'assemblée des Ponts-de-Cé n'a conservé que son nom *Bâillée des filles.* Si la bouilleture et le vin blanc continuent à y être fort en honneur, elle n'est plus qu'un but de promenade où les Angevins se rendent en foule, surtout, si comme nous l'avons vu cette année, un beau soleil vient dorer les rives de la Loire si riantes et si chéries.

P. L.

Fragments provenant de la démolition de la tour dite des Druides, opérée en 1865.

MM. Renault et Lihoreau, négociants, par une lettre du 19 mai 1865, ont mis à la disposition du Musée d'antiquités deux chapiteaux et deux corniches du XIIe siècle.

Le lendemain, ils ont eu l'obligeance de les faire transporter à Toussaint où on peut les aller voir.

Cercueil en pierre, pots à encens, Christ en cuivre, trouvés au Vieil-Baugé.

L'an mil huit cent cinquante-deux, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, sur les onze heures du matin, fut découvert dans une pièce de terre nommée le Grand-Cimetière appartenant à la fabrique de l'église parois-

siale du Vieil-Baugé, un cercueil en tuf renfermant un squelette bien conservé, à la tête duquel était au-dessus de l'épaule droite, un Christ en cuivre doré, placé debout. A chacune des quatre branches de ladite croix on voit une perle. On avait déjà avant ce jour trouvé dans ce dit ancien cimetière plusieurs tombeaux de même dimension que celui-ci et renfermant chacun un squelette et un petit pot de terre près de la tête du défunt. Il y a aussi des tombeaux en pierre coquillière de Doué et couverts d'ardoises, puis d'autres entièrement en ardoises. Ces petits vases de terre sont percés au côté de plusieurs trous qui paraissent avoir été roussis par le feu. Ils sont remplis d'une matière couleur de cendre.

Note commumiquée par M. Gaudais.

Peintures murales à la Trinité d'Angers.

Nous apprenons à l'instant que par suite des travaux qui s'effectuent dans cette église, on vient d'y découvrir des restes de peintures au fond de l'une des chapelles creusées dans le mur méridional.

Il y a quelques dix ans, d'autres peintures avaient été trouvées du côté de la muraille nord, où on les voit encore.

Il est évident que les nombreuses chapelles de la Trinité étaient autrefois entièrement peintes.

Ces peintures, dont plusieurs sont à personnages, paraissent dater du XVe siècle.

Erratum.

A l'article abbaye de Saint-Florent près Saumur, au numéro de mai 1865, du Répertoire Archéologique, page 103, deuxième alinéa deuxième ligne, lisez : *le vestibule ou narthex* qui forme etc., au lieu de: *la sacristie.*

Cathédrale d'Angers (gravure sur bois).

L'imprimerie de MM. Cosnier et Lachèse possède une collection d'anciennes gravures sur bois se rapportant à l'Anjou, parmi lesquelles nous avons choisi la suivante représentant la cathédrale d'Angers et l'écusson de Mgr de Vaugirault placé entre la sainte Vierge et saint Maurice. Cette gravure avait été faite par Nioul pour un processionnal imprimé chez Pierre-Louis Dubé en 1733.

Jean de Vaugirault né le 1er octobre 1673 à Angers, paroisse de la Trinité, devint successivement prieur de Noems, curé de Saint-Martin de Beaupreau (1705), chanoine de Saint-Maurice, grand archidiacre d'Angers, vicaire-général de Poncet de la Rivière, évêque nommé de Montauban, puis évêque d'Angers. Il fut sacré à Paris le 28 janvier 1731, et mourut le 21 juin 1758; on l'inhuma dans la cathédrale.

Ses armoiries sont : *d'argent à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et membrée de gueules* qui est de Vaugirault. L'écu, de forme ovale, s'appuie sur un large cartouche : il est sommé d'une couronne de marquis *adextrée* d'une mitre précieuse, *sénestrée* d'une crosse tournée en dehors et timbrée d'un chapeau à quatre rangs de houppes de sinople.


PROCESSIONALE
ANDEGAVI Typis PETRI-LUD CI DUBE Illustrissimi ac
Reverendissimi Episcopi Typograph M.D XIX.
Nioul f.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Août-Septembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865





ANCIEN MOBILIER

DE

LA CATHÉDRALE D'ANGERS

I.

L'ÉPÉE DE SAINT MAURICE.

Au tome II, Église d'Angers, fabrique, inventaires du 5 mars 1596, folio 186, et du 19 mars 1599, folio 228, on lit : « Item l'espée de sainct Maurice avecques son » foureau d'argent doré et en est la garde dorée et la » pongnée de fil d'argent. »

Même mention en un inventaire de mars 1606, folio 280.

Semblable article dans un inventaire du 23 février 1643, folio 332, avec cette remarque que cette épée « pèse quatre marcs y compris la lame, et que le bout » du foureau est rompu et perdu. »

Dans nos inventaires antérieurs à l'an 1599, on ne voit aucune mention de cette épée, et on en perd la trace après 1643. Il est donc présumable qu'elle entra dans le trésor de la cathédrale seulement vers la fin du XVIe siècle. M. de Villeneuve-Bargemont, t. III de son *Histoire de*

René d'Anjou, p. 169, la cite sans aucun détail. D'où venait-elle ? qui l'a donnée ? Nous l'ignorons, les archives que nous avons consultées se taisent à son sujet.

II.

CIERGE PASCAL.

Dans la *Revue de l'art chrétien* de l'abbé Corblet, 3e année, n° 4, avril 1859, p. 175, on lit :

« A Saint-Maurice d'Angers, le cierge pascal restait » posé toute l'année sur une colonne de marbre haute de » trois mètres, placée devant le maître-autel. »

Notre cathédrale, chose remarquable, avait cela de commun avec Saint-Clément et Saint-Laurent à Rome, églises où le candélabre pascal est en pierre.

L'institution du cierge pascal paraît dater du IVe siècle [1]. « Il figure la colonne de feu qui, pendant » les ténèbres de la nuit, guidait le peuple d'Israël. De » même que la colonne précéda les Israélites dans la » terre de promission, le cierge pascal précède les néo- » phytes qu'on conduit aux fonts baptismaux. Avant » d'être allumé, il figure le Christ au tombeau ; quand il » a reçu la flamme, il représente le Christ ressuscité qui » nous éclaire dans la nuit de ce monde ; le lumignon » désigne l'âme, la cire désigne le corps et la lumière la » divinité du Christ. Le cierge allumé avec le feu nou- » veau nous désigne la doctrine et la grâce que Jésus- » Christ est venu apporter à la terre. La cire produite

[1] Corblet, *Revue de l'architecture,* 3e année, page 170.

» par des abeilles vierges est l'emblème de la chair du » Christ formée dans le sein immaculé de Marie.

» Dans toutes les églises qui suivent la liturgie ro- » maine, on allume le cierge pascal pendant la messe du » samedi saint, et on le laisse allumé pendant tous les » offices jusqu'après l'évangile de la messe de l'Ascen- » sion (Et assumptus est in cœlum). Jésus-Christ étant » remonté aux cieux, il ne doit plus être figuré vivant » sur la terre par le cierge pascal. Dans plusieurs litur- » gies modernes, il reste allumé jusqu'à la Pentecôte in- » clusivement. C'est un exemple entre mille du peu » d'intelligence des choses symboliques qu'ont montré » les prétendus réformateurs du XVIIIe siècle [1]. »

On attachait en certaines églises au cierge pascal un parchemin ou une tablette de bois qui servait de calendrier et que l'on nommait à cet effet *calendrier pascal.* Celui de la Sainte-Chapelle de Paris, de l'an 1327, publié dans le Glossaire de Ducange, indiquait notamment la date de la réception de la couronne d'épines, de la lance, du roseau et de l'éponge de la Passion. Il mentionnait l'anniversaire de la mort de saint Louis, de sa canonisation; l'âge du roi Charles-le-Bel, etc.

Le calendrier pascal était surmonté d'une croix et des lettres grecques A Ω. C'est là, dit M. Corblet, l'origine de la croix qu'on trace avec cinq grains d'encens dans la bénédiction du cierge de Pâques.

Le nom des principaux dignitaires ecclésiastiques y était quelquefois indiqué, c'est de là que sont dérivés les noms de chefcier, capicerius (in capite ceræ), de primi-

[1] Corblet, page 172.

cier (primus in cera), secundicier (secundus in cera).

A l'abbaye de Solesmes, les nouveaux Bénédictins ont rétabli l'usage des tablettes chronologiques sur le cierge pascal, nommé par quelques auteurs *columna pascalis*. Il était ordinairement placé entre l'autel et le pupitre de l'évangile.

III.

FERS A HOSTIES.

Au tome II, Église d'Angers, fabrique, manuscrits appartenant à M. l'abbé Joubert, ancien custode, on lit:

— Dans un inventaire du 5 mars 1596, folio 216.

« Item ung bassin d'estain à destremper le pain à » chanter.

» Instruments pour faire le pain à chanter.

» Deux paires de fer, deux compas et une roullette à » rondir le d. pain à chanter. »

— Dans un second inventaire du 19 mars 1599, folio 264, v° et 265.

« Item ung bassin neuf d'estain à destremper le pain à » chanter pesant huict livres.

» Item deux paires de fer, deux compas et une roul- » lette à rondir le d. pain à chanter. »

— Dans un troisième inventaire de mars 1606, folio 316, v°.

Même mention, sauf qu'il n'est parlé que d'une paire de fers.

— Dans un quatrième inventaire du 23 février 1643, folio 351, v°.

« Deux paires de fer, un compas et une placque à » couper le pain. »

Il résulte de ces textes que les pains à hostie ou pains azymes, sans levain, se fabriquaient aux XVIe et XVIIe siècles dans les dépendances mêmes de la cathédrale d'Angers. Le commerce ne s'était point encore emparé de cette industrie qui demeurait propre au sanctuaire [1], et c'était assurément un bon usage pour surveiller la pureté des farines. Cette coutume existait dans la plupart des églises de notre province. Je me suis laissé dire qu'elle est encore pratiquée dans quelques-unes, notamment au Thoureil où l'on emploie des hosties provenant de l'impression de vieux fers du XVe siècle représentant le Calvaire, la descente de croix ou pieta et la résurrection. On voit aujourd'hui de ces fers anciens à deux tiges au musée diocésain, rue Saint-Aignan, dans la Cité. Ils ont été recueillis par M. l'abbé X. Barbier de Montault.

L'un, du XVIe siècle, provenant de l'église de Faveraye-Machelle, représente dans des cercles : 1° Jésus en croix entre la Vierge et saint Jean; 2° Jésus en croix entre les deux larrons; 3° Jésus sortant du tombeau (grandes hosties).

Un autre fer du XVIe siècle, provenant de Montjean, représente : 1° le Sauveur crucifié avec la légende INRI (Jesus Nazareus rex Judæorum); 2° Jésus crucifié, entre deux anges qui recueillent son sang, chacun, dans un ca-

[1] Dans les monastères, ceux qui faisaient les hosties étaient tenus de réciter des prières, de jeûner et d'accomplir certaines cérémonies avant de se mettre à l'œuvre; bref, ce travail était un acte pieux. Au XVe siècle cet usage a cessé (voir Martigny au mot *Pain*).

lice; 3° Jésus sortant du tombeau disant en présence de l'ange RESVRREXI (sic) (grandes hosties) ; 4° l'agneau de Dieu; 5° la tête de Dieu ceinte de trois fleurs de lys (petites hosties).

Un troisième fer (XVIe siècle), provenant de Chanzeaux, représente : 1° Le Sauveur crucifié, entre la Vierge et saint Jean, avec cette légende autour : FODERVNT MANVS MEAS ET PEDES MEOS, DINVMERAVERVNT OMNIA OSSA MEA ; 2° une *Mater dolorosa* avec la légende : O VOS : OMNES : QUI TRANSITIS : PER : VIAM : ATENDITE : ET : VIDETE : SI : EST : DOLOR : SIMILIS (grandes hosties) ; 4° Monogramme du Christ I H S ; 5° idem surmonté d'une croix recroisettée (petites hosties).

Un quatrième fer (provenance ignorée), XVIe siècle, représente : 1° la crèche en forme de hangard au bas duquel on lit en lettres gothiques PVER NATVS ; au-dessous paraît la Vierge couchée sur un drap dont saint Joseph tient deux coins. L'enfant Jésus nu, nimbé et entouré d'une gloire, vient de sortir du chaste sein de sa mère; 2° le Sauveur en croix entre la Vierge et saint Jean, fleurs de lys autour.

Un cinquième fer appartenant au Musée des antiquités de la ville d'Angers et provenant de l'église de Chaudefonds, représente : 1° la Crucifixion; 2° la Majesté de Dieu. Ce n'est pas assurément le moins curieux.

Inutile de décrire un plus grand nombre de ces précieux fers à hosties dont la variété est limitée aux sujets précités. En général, ils appartiennent aux XVe et XVIe siècles. Si l'on en croit Mabillon, *de Azymo*, on inventa les fers à pain eucharistique vers le IXe siècle (voir Martigny au mot *Pain*). Notre cathédrale prend aujour-

d'hui ses grandes et petites hosties chez les sœurs de Saint-Gildas établies sur le tertre Saint-Laurent à Angers.

IV.

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE. — POMMES D'AIRAIN.

Au tome I, folio 7, inventaire de 1391, on lit :

« Item una alia capella pro mortuis jam diù, empta per
» J. Beguti de pecunià capparum continens quatuor cap-
» pas, capsulam, dalmaticam et tunicam cum duabus sto-
» lis et tribus manipulis et paramentis pro albis et amic-
» tis de samitto nigro cum orfrasiis dupplicibus et
» fourraturis de sandalis aduratis et pomis ereis tenen-
» tibus ad dictas cappas in pectore et scapulis. »

Traduction : « Item une autre chapelle pour les morts,
» depuis longtemps acquise par J. Begut de l'argent
» provenant des chapes; la dite chapelle composée de
» quatre chapes, d'une chasuble, dalmatique et tunique
» avec deux étoles et trois manipules avec parements
» pour aubes et amicts de samis noir [1] avec orfroies dou-
» bles et fourrures bordées de soie ainsi que de pommes
» d'airain tenant aux dites chapes, sur la poitrine et les
» épaules. »

Voilà un curieux costume de deuil sacerdotal, car ces pommes d'airain ressemblent bien à des grelots. C'est la seule mention de cet usage que nous trouvions dans nos inventaires.

Ducange, au mot *stolæ*, cite plusieurs textes qui nous

[1] Étoffe *vénitienne*.

apprennent que certains vêtements ecclésiastiques étaient ornés de clochettes. « Stolæ cum tintinnabulis, in testa- » mento Riculfi episcopi Helenensis an 915. *Stolas qua-* » *tuor cum auro, una ex illis cum tintinnabulis.*

» Monasterium anglic., t. III, p. 317. *Stola et mani-* » *puli cum imaginibus* et in extremitatibus cum campa- » nulis argenteis. » Cet usage dérivait sans doute de la coutume que le grand-prêtre des Juifs avait de porter des sonnettes d'or au bas de sa robe.

V.

INSTRUMENTS DE PAIX.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, folio 121, dans une mention de diverses pierreries données par René d'Anjou, le dernier août 1471 à la cathédrale, on lit : « Item unam aliam tabulam de jaspie vel de camahieu » ad instar *unius pacis*. Que quidem tabula ex ordina- » tione capituli fuit deputata ad faciendam *unam pacem* » prout et ita factum est ad arma prefati principis. »

Traduction : Le roi René (sous-entendu) donna « une » autre tablette de jaspe ou camahieu en forme d'une » *paix*. Cette table, par ordre du chapitre, fut destinée » en effet à devenir une *paix* en même temps qu'à être » ornée des armoiries du prince précité. »

Au folio 211 verso, inventaire du 22 février 1495, n° 32 : « Due tabule ad modum pacis, argente deaurate » magni operis in medio figurate una figura crucifixi » alia coronacionis. »

N° 33 : « Quedam alia pax circumdata argento deau-

» rato et in medio lapis agathe preciosus cum parvo cru-
» cifixo. »

Traduction, n° 32 : « Deux tables en forme de paix » d'argent doré d'un beau travail avec figures au centre, » savoir : Jésus crucifié et le couronnement. »

N° 33 : « Une autre paix bordée d'argent doré ayant » dans son champ une précieuse pierre d'agathe et un » petit crucifix. »

Au tome II, inventaire de 1596, folio 186 : « Item » deux paix d'argent doré faczonnées et esmaillées à » l'une desquelles il y a un crucifix et à l'aultre sont les » quatre évangélistes aux quatre coins. »

Même mention, folio 228, inventaire de 1599.

Dans un autre inventaire de mars 1606, on lit, folio 280 : « Item deux paix d'argent doré faczonnées à l'une des- » quelles y a un crucifix et à l'autre une figure de Notre- » Dame, pesantes quatre marcs. »

Au folio 332, inventaire de 1643, on trouve : « Item » deux grandes paix d'argent doré façonnées à l'une » desquelles y a un crucifix et à l'autre une figure du » couronnement Notre-Dame, etc. »

« Item deux autres paix qui servent tous les jours dans » l'une desquelles y a une agathe enchassée et un crucifix » d'argent, et à l'autre y a une Notre-Dame de Pitié au- » tour desquelles paix manquent beaucoup de feuillages » qui ont esté arrachés et ostés de force et pèsent trois » marcs trois onces. »

On appelle *paix* un instrument habituellement carré, mais plus haut que large, qui se tient droit sur l'autel au moyen d'une poignée. Cet objet, tantôt en or, argent, cuivre, bronze, os, ivoire, émail et même en pierre de

jaspe, d'agathe, comme à notre cathédrale aux xve, xvie et xviie siècles, représentaient en relief des sujets religieux, le plus souvent le Sauveur en croix entre saint Jean et Marie. Cet instrument, appelé *osculatorium*, *asser ad pacem*, *lapis pacis*, *tabula pacis*, que l'on faisait baiser aux prêtres, chantres, choraux et fabriciens, de nos jours encore avant le retour à la liturgie romaine, avait remplacé le baiser fraternel que les fidèles se donnaient autrefois mutuellement et qui précédait la communion eucharistique.

On ne sait positivement pas à quelle époque l'usage de l'instrument de paix s'introduisit. L'abbé Barraud, dans une notice récemment imprimée (*Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1865, p. 284), s'exprime ainsi : « Nous » ne connaissons aucun auteur ecclésiastique, aucun » concile, aucun statut synodal, aucun livre liturgique » antérieur au xiiie siècle où il soit fait mention d'ins- » truments de paix. Mais il est incontestable qu'en » Angleterre on commença du moins à s'en servir à cette » époque. »

Nos inventaires de Saint-Maurice d'Angers, antérieurs à l'an 1471, n'en citent pas un seul, c'est sans doute qu'ils n'y étaient point en usage, avant le milieu du xve siècle.

S'il faut en croire Thiers, dans son factum contre MM. de l'église de Chartres, au rapport de Lehoreau, tome I de ses manuscrits (Bibliothèque de l'évêché d'Angers), l'usage des instruments de paix aurait pris naissance dans les églises occidentales de France vers 1472 à la suite de diverses pestes.

Duranti, écrivain de la fin du xvie siècle, fait en son

traité *de Ritibus ecclesiæ catholicæ* cette remarque : « Autrefois, les chrétiens se donnaient le baiser de paix » qu'ils recevaient du prêtre par un ministre; mais » maintenant, de peur que dans une action introduite » dans un but louable, il ne se glisse par la suggestion » du démon quelque chose de voluptueux, on présente à » baiser à chacun une tablette ornée de l'image de » Jésus-Christ. »

Quoi qu'il en soit, il est probable que peste et décence ont été, ensemble, cause de la substitution de l'instrument de paix à l'ancien baiser fraternel.

VI.

BÉNITIER.

Au bas de la nef, du côté de la chapelle dite de Sainte-Anne, présentement du Calvaire, on voit servant de bénitier une sorte de baignoire en pierre d'un beau vert antique. Cette vaste cuve, formée d'un seul bloc et portée sur deux lions de marbre blanc, fut donnée par le roi René. Voici ce qu'en écrit Bourdigné, fol. CLXXIII verso :

« Aussi fist-il (René) apporter de Marceille les fonds » de baptesme esquels le roy Marcille payen fut baptisé » quant il fut converti par saincte Madeleine. »

L'existence de ce roi Marcille est plus que problématique ; sa conversion par sainte Madeleine ne l'est pas moins. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce beau vase, venu de Marseille, appartient incontestablement à la haute et bonne antiquité et qu'il a dû être une baignoire primitivement.

VII.

PIERRES PRÉCIEUSES.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, manuscrit appartenant à M. l'abbé Joubert, on lit, folio 237 verso, inventaire du 15 octobre 1505, un article ainsi conçu :

« JASPIDES

— « et lingua serpentis —

» unus lapis jaspidis quadratus preciosus argento deau-
» rato circum quaque munitus et in ligno incapsatus et
» annexus cum cathena argentea illi appensa habens
» bustam sive repositorium ad illum reponendum de
» corio nigro elaborato de super confectum.

» Item alius parvus lapis jaspidis etiam argento deau-
» rato circumdatus et in ligno repositus sive affixus.

» Item lingua serpentis ad modum trium digitorum
» larga ex una parte incapsata argento deaurato. »

Sur un inventaire du 23 juin 1525, folio 266 verso, on lit la même mention ainsi que sur un troisième du 31 octobre 1532, folio 303.

Au tome II, folios 70, 128 et 179, mentions analogues dans des inventaires de 1539, 1561 et 1595.

Sur un dernier inventaire du XVIII[e] siècle, il y est question (article XXXXIII) d'une « plaque de pierre sanguine » autour de laquelle il y a de petites bandes d'argent. » Nos manuscrits n'expliquent pas l'usage de ces pierres précieuses de notre cathédrale ; il est probable, néanmoins, qu'elles ne furent pas de simples ornements. Nos pères attachaient certaines vertus au jaspe, vertus oc-

cultes, magnétiques et astrales. Il était de foi que le jaspe sanguin « avait la propriété constante et infaillible d'ar- » rêter les pertes de sang en le portant attaché à la » cuisse [1]. »

Quant aux langues dites de serpent, c'étaient des dents fossiles de poissons, très-improprement nommées ainsi, parce qu'on a cru qu'elles étaient, en effet, des langues de grands serpents [2]. Le grand serpent de mer ne trouble-t-il pas encore l'imagination de quelques rêveurs? Quoi qu'il en soit, dans le domaine moral comme dans le domaine physique, de mystérieuses vertus s'attachaient aux pierres précieuses. Le célèbre angevin Marbode, évêque de Rennes au XIIe siècle, nous a laissé un curieux traité à ce sujet, que l'on peut consulter avec intérêt [3].

Guillaume Durand, traduit par Barthélemy (édition 1854), t. I, p. 295, apprécie de la sorte la signification des pierres précieuses :

« Le rational, dit-il, était carré. Il avait quatre rangs » de pierres qui signifiaient que le pontife (des Juifs) » avait quatre vertus principales, savoir : la justice, la » force, la prudence et la tempérance. Or, à chaque rang, » il y avait trois pierres qui signifiaient que le pontife, en » premier lieu, doit avoir la foi, l'espérance et la charité;

[1] *Encyclopédie*, au mot *Jaspe*.

[2] *Encyclopédie*, au mot *Glossopetre*.

[3] *Traité des pierres précieuses*, traduction française par un auteur contemporain. « C'est, dit J. Bodin (*Bas-Anjou*, t. II, page 218, » 1re édit.), la plus ancienne traduction française que l'on connaisse. » Elle a été imprimée à Paris en 1708, dans l'édition des Œuvres » d'Hildebert et Marbode ; on ignore le nom du traducteur. »

» en second lieu, la modestie, la mansuétude et la béni-
» gnité ; en troisième lieu, la paix, la miséricorde et la
» largesse ; en quatrième lieu, la vigilance, la sollicitude
» et la longanimité, car les pierres figurent les vertus. »

De tout ce qui précède, il résulte que les pierres précieuses plus haut signalées sur les inventaires de notre cathédrale, avaient une signification symbolique et qu'on leur attribuait certaines vertus.

NOTA. — Consulter sur les pierres gravées la *Revue de l'art chrétien*, 2e année, n° 11, novembre 1858, p. 526.

VIII.

OS DE BALEINE.

On voit présentement sous la galerie du Muséum d'Angers des ossements dits de baleine d'une énorme grosseur.

Auparavant, ils étaient placés dans le cloître de la cathédrale, et plus anciennement encore, au fond du vestibule qui précédait autrefois le grand portail de cette église.

Notre vieil auteur des *Noëls angevins*, Urbain Renard, en parle ainsi dans un de ses versets, page 26, édition de M DCC LXXX.

La gallerie est pleine
De belles raretés,
De gros os de baleine,
Son beau portail doré
Là on vient en voyage
Sainte Tanche prier
Et tant de belles images
Qu'on y voit déplier.

Quelle a été la provenance de ces ossements? Je l'ignore. Mais je suis très-porté à croire, jusqu'à preuve contraire, qu'ils furent donnés à la cathédrale par René d'Anjou, prince non moins amateur des choses d'histoire naturelle qu'ami des beaux-arts.

IX.

PEIGNES.

Dans un inventaire de l'an 1391, t. I, Église d'Angers, fabrique, manuscrits appartenant à M. Joubert, on lit, folio 9 verso :

« Item duo pectines de ebore antiquo. »

Dans un autre inventaire du 18 avril 1418, on trouve une mention analogue, folio 27.

Quel a été l'usage de ces deux peignes d'ivoire antique?

Nous répondrons à cette question par une citation empruntée au *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny :

« C'est un fait avéré que les peignes d'ivoire faisaient » partie du mobilier sacré de la primitive Église d'après » l'usage où étaient les prêtres de peigner leurs cheveux » avant de s'approcher de l'autel, afin d'y paraître avec » plus de décence. C'est ce qu'atteste entre autres Du » Cange (Gloss. latin., ad voc. Pecten) : *Pecten inter ministeria sacra recensetur, quod scilicet sacerdotes ac clerici antequam in ecclesiam procederent crines pecterent.*

» Le chanoine Benedetto (num. 57 et 146), dans une » description qu'il nous a laissée de la procession que

» faisait le souverain pontife de Saint-Jean-de-Latran à » la basilique Vaticane à l'occasion des grandes litanies, » fait mention de cet instrument...

» Des inventaires rapportés par Ducange enregistrent » fréquemment ce même objet....

» Plusieurs de ces peignes, monuments d'une assez » haute antiquité, se conservent de nos jours encore » dans les trésors sacrés des églises ; le docteur Labus en » cite plusieurs dans son ouvrage sur les antiquités de » Saint-Ambroise (p. 49). Le peigne de saint Loup se » voit dans le trésor de la cathédrale de Sens, et Millin » en a publié le dessin (*Midi de la France*, t. I, p. 97, » pl. I, n° 3) : il est de grande dimension, orné de pierres » précieuses et d'animaux symboliques. »

X.

BANCS.

Au tome IV, Église d'Angers, fabrique, folio 571, année 1617, on lit ce qui suit :

« Pareillement aux *bancs*, aux deux portes estant au » costé de la nef » (portes de la chapelle Sainte-Anne et de l'église anciennement appelée paroisse Saint-Maurice).

« Et du costé de l'entrée à entrer de la d. nef en la d. » paroisse où y avoit ung *banc* estant le long du parroix » de la muraille, servant à asseoir le monde et enfermer » les ornements et ustencilles de l'église, le d. banc de » longueur de XII pieds ou environ, etc., etc. »

Il résulte de ce texte qu'à droite et à gauche du bas de la nef à l'intérieur, près des portes de la chapelle Sainte-

Anne vers nord, et de l'ancienne petite église paroissiale de Saint-Maurice vers sud, des bancs existaient non-seulement pour s'asseoir, mais aussi pour renfermer les ornements sacerdotaux. Ces bancs à deux fins, que l'on appelait quelquefois bahuts, étaient assez ordinairement ornés de sujets sculptés empruntés aux saintes Écritures et aux légendes.

Le Musée des antiquités d'Angers en possède de forts beaux. L'un d'eux : *la Revanche de la Danse macabre,* servait à recueillir les ornements ecclésiastiques de l'ancienne chapelle du Palais des Marchands, rue Baudrière.

Un autre de même usage et représentant l'Adoration des Mages, provient d'une chapelle du château de Mozé, commune de Champigné, terre appartenant à M. de Marcombe.

Inutile d'en citer davantage. Ceux-là suffisent à faire connaître la double destination de ces meubles intéressants, que l'on voyait non-seulement dans les cathédrales, mais encore dans de simples chapelles.

Ils portaient également le nom d'*arches* et de *coffres ;* souvent ils étaient, d'une façon spéciale, réservés à certaines corporations ou fonctionnaires qui possédaient en propre leurs ornements ecclésiastiques. Ainsi, au tome II, Église d'Angers, fabrique, nous trouvons que la *nation d'Anjou* et la faculté des arts (université d'Angers) avaient, à la cathédrale même, leurs coffres particuliers : « Archa nationis Andegavie ; archa facultatis artium, » lisons-nous au folio 73, dans un inventaire du 1er mai 1539 ; même mention aux folios 130 et 181 verso, années 1561 et 1595.

Simon Bordier, chancelier, avait également son coffre

à la cathédrale (voir inventaire de 1467, t. I, folio 95 verso).

Viollet-le-Duc, en parlant de ces meubles, s'exprime de la sorte dans son *Dictionnaire du mobilier*, au mot Bahut : « Dans les dépendances des églises telles » que sacristies, salles capitulaires, vestiaires, on plaçait » des bahuts. On y serrait des tentures, les tapisseries, » les voiles destinés à la décoration des chœurs les jours » solennels, des parchemins, des actes, etc. »

XI.

AMBONS.

Au tome II, Église d'Angers, fabrique, folio 32, inventaire du 1er mai 1539, on lit :

« In *ambone* seu pulpito armariato ante altare beati » Andree existente.

» Unum magnum breviarium completum in duobus » voluminibus, etc. »

Traduction : « Dans un ambon ou pupitre, en façon » d'armoire, existant devant l'autel du bienheureux » André.

» Un grand bréviaire en deux volumes. »

Au même tome, inventaire de 1595, on trouve :

« Item in choro sunt quatuor ambones sive pulpita » officio divino serviens. »

Traduction : « Dans le chœur sont quatre ambons ou » pupitres pour servir à l'office divin. »

Au folio 150 :

« In primo ambone duplo versus introitum dicti » choro. »

Ce nom d'ambon mérite une explication.

Nous ne croyons pas qu'il puisse être pris ici dans le sens attaché à ce nom.

Nous pensons qu'il s'agit tout simplement dans nos textes de pupitres au-dessous desquels on déposait au fond d'une sorte d'armoire, certains livres d'église.

Il nous a paru cependant intéressant de mentionner ce nom que l'on croit être dérivé du grec αναβαὶνειν *monter*, parce qu'autrefois on montait à l'ambon par des degrés; il y avait souvent jusqu'à trois ambons : un pour l'Évangile, un pour l'Épître, un pour la lecture des prophéties et des autres livres de l'Ancien Testament. Ils étaient de différentes matières, comme de bois, de marbre, de pierre, etc.

On pourra consulter le *Rational* de Guillaume Durand, notes, t. II, p. 468, et le Dictionnaire de Martigny au mot *Ambon*.

XII.

LECTRINS, LUTRINS.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, inventaire de 1467, folio 95 verso, on lit :

« Unum lectrinum in choro de cupro factum in mo- » dum aquile, cum tribus ymaginibus circumdantibus » pedem et est super tres leones. »

Traduction : « Un lutrin placé dans le chœur, fait de » cuivre et en forme d'aigle avec trois figures autour du » pied, le tout posé sur trois lions. »

Mêmes mentions dans des inventaires subséquents.

Le lutrin fut toujours la principale pièce du chœur. Les souverains, jusqu'au xvie siècle, tenaient à grand honneur d'y chanter. Tout le monde sait que Foulque II dit le Bon, comte d'Anjou de l'an 938 à 958, aimait, vêtu d'un habit clérical, à s'acquitter de cette charge.

Brantôme nous apprend que nos rois Henri II, Charles IX et Henri III étaient aussi dans cet usage (*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 44). Le *Lutrin* de Boileau et celui de Gresset n'avaient pas encore paru. Il faut croire, cependant, que certains grands de la cour, même en plein moyen âge, riaient sous cape de cette coutume, puisque le roi Louis d'Outre-mer (xe siècle) s'étant permis de railler notre comte Foulques, en reçut cette verte apostrophe : *Sire, apprenez qu'un prince non lettré n'est qu'un âne couronné.*

Nos chantres ne se doutent guères qu'ils eussent été, il y a huit siècles, classés parmi les lettrés.

Saint-Maurice d'Angers possédait d'autres lutrins et pupitres, mais qui ne méritent aucune mention.

XIII.

LITS.

Dans un inventaire du 5 mars 1596, Église d'Angers, fabrique, tome II, folio 217, on lit :

« Item un chappier qui est en la chapelle des Cheval-
» liers (aile sud); devant la porte du chapitre y a une
» mechante couette telle quelle ung traverslict ung lo-

» drier (sans doute un oreiller) et soubs l'orlogey a aussi » une couette avecques son traverslict. »

Même mention dans un inventaire du 19 mai 1599, folio 266, mais avec une paillasse en plus.

Pareil article se rencontre dans un troisième inventaire de l'an 1606, folio 317 verso.

Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier français*, assure, p. 185, qu'à l'occasion de certaines cérémonies, lors des baptêmes des princes, par exemple, on dressait des lits dans les chapelles.

Martigny dit, page 520 de son Dictionnaire, qu'il y avait dans les sacristies des diverses églises, un lit où le pape, ordinairement avancé en âge, pouvait se reposer.

Les lits de notre cathédrale n'eurent assurément jamais l'honneur de recevoir pontifes ni princes, tout au plus durent-ils servir aux sacristains. Je crois qu'ils pouvaient être à l'usage des surveillants de nuit.

XIV.

CHAIRE PONTIFICALE.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, folio 259, inventaire de l'an 1525, on lit, sous le titre *Alia paramenta chori* :

« Item quinque petie ad parandum cathedram ponti-» calem. »

Traduction : « Item cinq pièces pour parer la chaire » pontificale. »

Même article au folio 292, inventaire de 1532.

Le trône pontifical, autrefois comme aujourd'hui, était orné de tentures.

Un autre texte d'un inventaire de l'an 1391, même tome, folio 8, est peut-être applicable à la chaire épiscopale.

Le voici : « Item una camera integra de velueto viridi » cum armis dicte domine Regine Sicilie, in qua camera, » sunt una culcitra longa puncta, unum tredos et un ciel » galicè, et tres courtine de cindalo viridi, quam came- » ram dicta domina Regina dedit ecclesie. »

Traduction : « Item une chambre complete de velours » vert avec un blason de la d. Reine de Sicile (sans doute Marie de Blois dite encore Marie de Bretagne, épouse de Louis Ier, duc d'Anjou, morte en 1404), » dans laquelle chambre sont un long coussin piqué, un » *tredos*, un ciel comme on dit en français, et trois » courtines de *cindalo* vert, laquelle chambre la d. dame » Reine fit don à l'église. »

Ainsi, le trône pontifical eût ressemblé à un dais. Reste la question de savoir si ce passage de notre inventaire ne s'appliquerait pas plutôt au siége même qu'occupait la duchesse d'Anjou à la cathédrale. Son blason pourrait donner lieu de le croire si nous ne savions, par un grand nombre d'exemples, que la plupart des cadeaux et ornements ecclésiastiques faits à l'église d'Angers portaient habituellement les armes des donateurs.

Cependant, le doute subsiste pour nous, car nous nous rappelons très-bien avoir vu en 1855 à Malte, dans l'église Saint-Jean, le dais aux armes de la reine d'Angleterre en regard de celui du siége épiscopal.

Quoi qu'il en soit, ce passage de l'inventaire de 1391 méritait ici d'être noté.

XV.

COURTINE ET VOILE DEVANT LE MAITRE-AUTEL.

Dans un inventaire de 1297, le plus ancien que nous possédions (tome I, Église d'Angers, fabrique, manuscrits appartenant à M. l'abbé Joubert), on lit, folio 2 :

« Item una cortina radiata de sirico (sic) que ponitur » ante majus altare in quadragesima. »

Traduction : « Item une courtine rayée, de soie, que » l'on tend devant le maître-autel pendant le carême. »

Cet usage de placer un velum devant l'autel existait autrefois dans la plupart de nos églises.

Guillaume Durand, qui vécut au XIIIe siècle, et les notes de son traducteur, M. Charles Barthélemy, vont nous apprendre la signification de ces tentures :

« Dans l'Église d'Orient, comme dans celle d'Occident, » les anciens autels au-dessus desquels il y avait des » *ciboires* (grands dais) étaient entourés de voiles ou ri- » deaux que l'on tenait dépliés pendant la consécration. » On donnait le nom d'*oraisons* du voile aux prières que » l'on récitait en tirant le rideau qui cachait le taber- » nacle. Je te rends grâce, Seigneur, disait le prêtre, que » tu nous as donné l'assurance d'entrer dans ton sanc- » tuaire... Puis donc que tu nous as faits dignes de pou- » voir entrer dans le lieu du tabernacle de ta gloire et que » nous soyons au dedans du voile et que nous regardions » le Saint des Saints.... Aies pitié de nous, car

» nous tremblons et nous craignons quand il nous faut » approcher de ton saint autel et qu'il nous faut offrir » le redoutable et non sanglant (incruentum) sacrifice » pour nos péchés. » (*Rational*, t. I, p. 328.)

Jusqu'au XVIIe siècle, en Occident, on conserva quelques vestiges de l'usage de ces voiles. En Orient, parmi les Grecs, ces tentures ont été depuis longtemps remplacées par l'*iconostasis*, sorte de cancel orné d'images peintes dont les portes s'ouvrent et se ferment à certains moments de l'office. Nous avons vu de ces cancels à Athènes, à Smyrne et à Constantinople, qui tous sont d'un très-bel effet.

Nous venons de dire que les voiles étaient attachés au ciboire ou dais, et, en effet, la cathédrale d'Angers avait le sien au-dessus de l'autel. Cela résulte de cet article d'un inventaire de l'an 1391 : « Item unum celum de » panno auri quod est super majus altare quod eciam (sic) » dedit ecclesie dicta domina Regina. »

Traduction : « Item un ciel d'étoffe d'or qui est au- » dessus du maître-autel et que donna la dite Reine. »

Cette princesse, pour le dire en passant, était Marie de Blois dite encore Marie de Bretagne, reine de Sicile, épouse de Louis Ier, duc d'Anjou, morte en 1404.

Revenons à nos tentures. « Or, dit Guillaume Durand, » t. I, p. 56, toutes choses qui appartiennent à l'orne- » ment de l'église, doivent être serrées ou couvertes » pendant le temps de la sainte quarantaine, ce que l'on » fait, suivant quelques-uns, le dimanche de la Passion, » parce que dès ce moment la divinité fut cachée et voi- » lée dans le Christ... Voilà pourquoi il est dit dans

» l'évangile de ce jour : *et Jésus se cacha et sortit du* » *temple;* alors on couvre la croix... D'autres font cela » dès le premier dimanche de carême... et, selon la cou- » tume, on ne garde dans le temple que deux voiles ou » courtines seulement, *dont l'une est mise autour du* » *chœur, l'autre est suspendue entre l'autel et le chœur,* » afin qu'on ne voie pas ce qui est dans le Saint des » Saints... » Guillaume Durand ajoute : « Il est à » remarquer que l'on suspend trois sortes de voiles dans » l'église, à savoir : celui qui couvre les choses saintes; » celui qui sépare le sanctuaire du clergé (chœur); et » celui qui sépare le clergé du peuple (nef)... Le premier » voile, c'est-à-dire les rideaux que l'on tend des deux » côtés de l'autel et dont le prêtre pénètre le secret a été » figuré... d'après ce qu'on lit dans l'Exode (xxxiv) : Moïse » mit un voile sur sa figure parce que les fils d'Israël ne » pouvaient soutenir l'éclat de son visage.

» Le second voile ou courtine que pendant le carême » et la célébration de la messe on étend devant l'autel » (c'est de ce dernier qu'il s'agit dans notre inventaire) » tire son origine et sa figure de celui qui était suspendu » dans le tabernacle et qui séparait le Saint des Saints » du lieu saint. Ce voile cachait l'arche au peuple... il se » fendit lors de la passion du Seigneur.

» Le troisième voile a tiré son origine du cordon de » muraille ou paroi qui, dans la primitive Église, faisait » le tour du chœur et ne s'élevait que jusqu'à hauteur » d'appui.

» Le jour de *Parasceve* ou vendredi saint, on ôte tous » les voiles de l'église, parce que lors de la passion du » Seigneur, le voile du temple fut déchiré, et que c'est

» par elle que nous a été révélée l'intelligence du roi spi-
» rituel qui auparavant était cachée à nos yeux.

» Enfin, lors des festivités, on tend les courtines dans » les églises pour les orner. »

En résumé, il résulte de ces textes que nos églises d'Occident employaient autrefois quatre sortes de courtines :

1° Courtines de l'autel à droite et à gauche.

2° Courtines devant l'autel.

3° Courtines autour du chœur qui, au moyen âge, était toujours placé en avant du sanctuaire.

4° Courtines, enfin, ou plutôt tapisseries historiées autour et dans l'intérieur de l'église.

Or, dans notre cathédrale, ce quadruple emploi exista longtemps comme le prouvent nos inventaires, spécialement celui de 1467, t. I, fol. 74 ; lesquels nous ont permis de suivre les traces de ces pieux usages. La coutume de tendre des tapisseries règne cependant encore, mais seulement en dehors de l'église, au *Sacre* notamment, et sous les cloîtres à certain jour de chaque mois (premier jeudi). Terminons par le passage concernant les courtines autour du chœur, lequel, avant la construction du magnifique baldaquin de notre cathédrale, était en avant du sanctuaire, au centre du transsept, au lieu d'être par derrière l'autel.

Voici ce passage, inventaire de 1467 :

« Item sex pecie (pièces) panni sericei deaurati figurati » diversis figuris que quidem pecie protenduntur suprà » funes à majori altari usque ad chorum ex utraque » parte ecclesie in festis solennibus et vocantur stillicidia » sivè *Longeres* gallicè. »

Le voile qui séparait le chœur de la nef est ainsi décrit au même inventaire :

« Item tres alie pecie que similiter poni solebant una » videlicet super introitum chori et alie due, ab utraque » parte chori super dignitates. »

XVI.

LIVRES ENCHAINÉS.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, folio 19 verso, dans un inventaire du 18 avril 1418, on lit :

« Item Breviarium *cathenatum* quod dedit deffunctus » Petrus Bertrandus. »

Au folio 80 verso (inventaire de 1467), on trouve en titre : « Libri *incathenati* in revestiario. »

Parmi ces livres enchaînés sont mentionnés une *Bible;* le *Rational des divins offices*, sans doute de Guillaume Durand; un livre appelé *Catholicon*, etc.

Tous ces livres étaient manuscrits.

Au folio 186, nous lisons à l'encre rouge :

« Inventarium librorum affixorum sive *incathenatorum* in pulpitris et scamnis existentibus in *libraria* » ecclesie Andegavensis finitum et completum XIII die » octobris anno domini millesimo CCCC LXXII (1472).

Au folio 188 : « Inventarium librorum seu voluminum » qui *cathenati* ponuntur in libraria ecclesie Andegavensis, etc. »

Au folio 224, inventaire du 15 octobre 1505 :

« Libri *incathenati* in revestiario, etc. »

Au folio 253 verso, inventaire du 23 juin 1525;

Au folio 283, inventaire du 31 octobre 1532;

Au tome II, folio 30, inventaire du 1er mai 1539;

Au folio 98, inventaire de 1561;

Au folio 153 verso, inventaire de 1595; mêmes mentions.

Des textes qui précèdent, il résulte que durant les XVe et XVIe siècles certains livres, ou plutôt manuscrits, étaient enchaînés à des pupitres ainsi qu'à des escabeaux dans le Revestiaire (sacristie actuelle) et dans la Bibliothèque de la cathédrale. Nous avons retrouvé ce prudent usage au fond de certains vestibules de quelques églises de Rome.

Il paraît qu'au XVIIe siècle il disparaît en Anjou, du moins n'en retrouve-t-on plus de trace sur nos inventaires postérieurs à 1595. Les livres devenant moins rares, auront fait tomber cette coutume en désuétude.

On appelait *libraria*, *librairie*, le lieu où non-seulement les livres étaient déposés et mis en lecture, mais aussi l'endroit où les *librarii* (écrivains) copiaient les manuscrits sur parchemin. Cette occupation fut, avant l'invention de l'imprimerie, toujours en grande estime, et le mérite de ceux qui s'y livraient était comparé à celui des prédicateurs, parce que leurs œuvres servaient à répandre la bonne nouvelle; aussi, beaucoup de prêtres et de moines se livraient-ils à ce genre de travail.

Des peintures à fresques et certains cachets nous représentent souvent des ascètes placés devant de petits pupitres, copiant des manuscrits.

On y employait quelquefois aussi des jeunes filles ha-

biles dans l'art de la calligraphie (voir Martigny, au mot *Librarii*).

La *Libraria* de notre cathédrale était située autrefois à l'angle occidental formé par un côté de la nef et par celui de l'aile du midi. On y montait au moyen d'un petit escalier qui a été remplacé récemment, à gauche en entrant par la porte du transsept méridional.

XVII.

LIBRI SIGNATI.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, inventaire de 1297, folio 2, on lit :

« Item quatuordecim libros signatos per litteras se-
» quentes A. B. C. D. E. F. G. H. K. L. M. N. O. P. »

Dans un inventaire de 1391, folio 6, on trouve :

« Item quatuordecim libri signati per litteras alpha-
» beti sequentes A. B., etc., etc.

» Liber A incipit : in illo tempore Maria Magd.

» B incipit : posito in administratione.

» C incipit in littera rubea, incipit : passio beati Sixti.

» D incipit in littera rubea : Sermo sancti Augustini.

» E incipit in littera rubea : In illo tempore dixit Jesus
» discipulis suis. Hoc est. Et in fine ipsius officium beati
» Thome.

» F incipit in littera rubea, in jejunio mensis augusti.

» G incipit in littera rubea, incipit Epistola Severi ad
» Desiderium.

» H incipit in littera rubea. Lectio de Trinitate.

» K incipit in littera rubea : Karolus dei fretus auxilio » (Rex Francorum et Longobardorum).

» L incipit in littera nigra. Primo tempore.

» M incipit in littera rubea. Sermo in conversione » sancti Pauli.

» N incipit in littera rubea. Sermo beati Leonis pape.

» O incipit in rubeo. Sermo beati Ieronimi.

» P incipit in rubeo. Feria II incipit venerabilis » Beda. »

Cette citation suffit pour indiquer ce que l'on doit entendre par *libri signati*. Au XVIe siècle, on ne retrouve plus de trace de cette classification dans nos inventaires.

Ce que l'on nommé ici livres appartient à l'ordre des manuscrits, l'imprimerie ne datant que de l'an 1436 à 1440.

XVIII.

QUATERNI.

Au tome I, inventaire de 1297, folio 2, on lit :

« Duos quaternos pro sequenciis et unum librum pro » sequenciis. »

Dans un inventaire de 1391, folio 5, en titre :

« Quaterni particulares pro magnis festis.

» Et primo, quatuor quaterni de officio consecracionis » Corporis Christi, sanctorum Marcialis, Ludovici et » Yvonis.

» Item duo quaterni de Conceptione beate Marie unus » cum officio et legenda et alius cum legenda solùm. »

Duçange nous donne la clef de ces *quaterni* par ces mots : « Occurrunt voces quaternum vel quaternus. »

Évidemment, il s'agit de livres de chant à quatre voix, ou quatre par quatre.

Il paraît qu'après le XIVe siècle l'usage de ces livres de chant cessa, car il n'en existe plus de traces dans nos inventaires postérieurs.

XIX.

LIVRE DU SERMENT DIT DE LA JURANDE.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, folio 248 verso, inventaire du 23 juin 1525, on lit :

« Unus textus, ex uno latere, aureus, ex alio argen-
» teus, multis gemmis et lapidibus preciosis ornatus in
» quo scriptum est juramentum per dominum regem in
» suo ingressu prestari solitum. »

Traduction : « Un texte chargé d'or d'un côté, d'ar-
» gent de l'autre, orné partout de beaucoup de perles et
» de pierres précieuses, dans lequel est écrit le serment
» que le roi est tenu de prêter à son entrée. »

Au folio 273, même mention en un inventaire du 31 octobre 1532.

Au tome II, inventaire du 1er mai 1539, folio 13, variante ainsi conçue :

« Unus textus *sive magnus liber* ex uno latere aureus,
» ex alio argenteus multis gemmis et lapidibus preciosis
» ornatus in quo scriptum est juramentum per dominum
» *nostrum* regem *Francorum* in ingressu suo prestari
» solitum. »

Semblables mentions au folio 85 verso, inventaire de 1561 ; au folio 143, inventaire du 7 novembre 1595.

Enfin, dans un inventaire du 20 mars 1747, on lit, folio 478, article 38 : « Un texte précieux autrefois » donné par un chantre de cette église, un des côtés du- » quel est d'or parsemé de pierres précieuses et de perles » fines, et l'autre côté est d'argent doré représentant un » crucifix entre quatre figures, et sur le tout, au-dessus » du crucifix, est un couronnement d'or. Ce texte s'ap- » pelle vulgairement la *jurande* parce qu'on le présente » aux rois de France lorsqu'ils font leur entrée dans » l'église d'Angers et que la forme du serment qu'ils » font de lui conserver les priviléges accordés par leurs » prédécesseurs y est écrite. On le porte aux processions » de la fête et de l'octave du Sacre. Le tout pèse ensemble » vingt-deux marcs trois onces quatre gros [1]. »

Dans un autre inventaire sans date, mais du XVIIIe siècle, publié par nous (*Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e série, 3e vol., 1re livr., année 1852, p. 100), il est dit qu'un des côtés de ce texte était couvert d'or, « *parsemé de filigranes*, etc., et qu'il sert présentement » à la réception des évêques, lesquels prononcent le ser- » ment qui y est écrit. »

Ainsi, nos inventaires mentionnent le livre de la *jurande* de l'an 1525 à 1747 ; aucune trace avant, aucune trace après, dans nos manuscrits du moins.

Lorsque François Ier fit son entrée dans la cathédrale d'Angers « le dimanche d'après la feste du corps de

[1] Le marc pèse 8 onces.
La livre pèse 16 onces.

» Notre-Seigneur au moys de juing mil cinq cent dix-
» huit [1], » il se soumit à l'usage du serment. Voici comment s'en exprime Bourdigné, folio cxcv verso : « Le
» roy marchant oultre, alla à l'église cathédrale ou il fut
» des vénérables doyens et chanoynes receu a grand so-
» lennité *prestant es mains diceulx le serment accous-*
» *tumé.* »

Le serment royal était en usage antérieurement à l'an 1525, mais il est probable que le beau livre de la *jurande* dont il s'agit fut une œuvre du commencement du XVIe siècle.

Par les descriptions qui précèdent, il est aisé de voir que les relieurs de ce temps-là étaient d'habiles gens.

XX.

LIVRE DU CROISSANT.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, folio 281 verso, dans un inventaire du 31 octobre 1532, on lit :

« Item unum parvum volumen in pergameno scrip-
» tum incipiens in primo folio scripto litteris aureis il-
» lustrissimis et magnificis continens legendam sancti
» Mauricii sociorumque ejus qu deservire solebat or-
» dini Crescentis. »

Traduction : « Item, un petit volume écrit sur parche-
» min, orné au premier folio de lettres d'or très-écla-
» tantes et magnifiques, contenant la légende de saint
» Maurice et de ses compagnons, lequel volume servait
» habituellement à l'ordre du Croissant. »

[1] Bourdigué, ancienne édition, folio CXCIIII.

Ce manuscrit illustré n'est mentionné qu'une seule fois dans nos inventaires ; qu'est-il devenu ? Je l'ignore. Il devait avoir une assez grande valeur au point de vue calligraphique. Quant à la légende de saint Maurice qu'il renfermait, c'était sans doute la même que celle qui se voit dans la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, écrite au XIII[e] siècle et récemment traduite par M. G. B. Paris, Adolphe Delahays, an 1854.

Nous croyons devoir donner ici quelques extraits de cette légende du patron de notre cathédrale.

« Maurice, lisons-nous, p. 135, 2[e] série, fut commandant de la sainte légion qu'on appelle Thébéenne, et elle était appelée ainsi à cause que ceux qui la formaient étaient de la ville de Thèbes (Égypte supérieure)... Cette cité eut cent portes... Jacques, frère de Notre-Seigneur, y prêcha l'Évangile de Dieu... En ce temps, Dioclétien et Maximien (Hercule), empereurs, voulaient absolument détruire la foi de Jésus-Christ (l'an 303) et ils envoyèrent des épîtres ainsi conçues dans toutes les provinces où des chrétiens habitaient : « Si le monde entier était réuni » d'un côté et si Rome seule était de l'autre, le monde » s'enfuirait vaincu et Rome seule resterait au faîte de » la science. Pourquoi donc, vous qui n'êtes qu'un peu » de peuple misérable, résistez-vous à ses commande- » ments et vous élevez-vous avec un si fol orgueil contre » ses statuts? Recevez donc la foi des Dieux immortels, » ou une sentence irrévocable, sentence de condamna- » tion, sera prononcée contre vous. » Et les chrétiens reçurent ces lettres et renvoyèrent les messagers sans faire de réponse. Et alors Dioclétien et Maximien, remplis de colère, envoyèrent dans toutes les provinces et comman-

dèrent que tous les hommes propres au service des armes vinssent à Rome pour subjuguer les rebelles insurgés contre l'empire de Rome. C'est alors que les lettres des empereurs furent portées aux Thébéens, lesquels, selon le commandement du Seigneur, rendaient à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Cette légion de soldats d'élite se rassembla donc, et ils étaient au nombre de 6666. Et ils envoyèrent des députés aux empereurs pour leur dire qu'ils étaient prêts à les aider dans les guerres justes, mais qu'ils ne pouvaient porter les armes contre les chrétiens, qu'ils défendraient plutôt. Et Maurice, homme noble et illustre, était alors commandant de cette sainte légion. Et ceux qui étaient les porte-drapeaux étaient saint Candide, saint Innocent, saint Exupère, saint Victor, et saint Constantien. Dioclétien envoya sur ces entrefaites, dans les Gaules, Maximien qu'il s'était donné pour collègue dans le commandement de l'empire, et il le mit à la tête d'une armée innombrable, et joignit à ses forces la légion Thébéenne. Et ils avaient été exhortés par le pape saint Marcel (308–309) à se laisser égorger plutôt que de manquer à la foi de Jésus-Christ. Et quand cette immense armée eut passé les montagnes des Alpes et qu'elle fut venue à Octodurum [1], l'empereur donna l'ordre que tous ceux qui étaient avec lui sacrifiassent aux idoles et que l'on châtiât ceux qui désobéiraient à ses commandements, et surtout les chrétiens. Et les saints légionnaires ayant appris cela, s'éloignèrent de l'armée et s'en furent à une distance de huit milles, et ils se placèrent dans un endroit agréable sur le

[1] Ville des Helvétiens, capitale des Veragri, aujourd'hui Martigny.

Rhône, qui se nomme Aganum [1]. Et quand Maximien le sut, il leur envoya des officiers et leur commanda de venir sans délai sacrifier aux Dieux avec les autres. Et ils répondirent qu'ils ne pouvaient le faire parce qu'ils observaient la foi de Jésus-Christ. Et l'empereur tremblant de colère dit : « C'est le ciel qu'ils outragent, tout » en manquant à l'obéissance qu'ils me doivent, et la » religion de Rome est insultée ainsi que moi. Que ces » rebelles apprennent donc que je puis me venger et » venger les Dieux. »

Et alors l'empereur envoya des troupes, et il commanda que si les Thébéens refusaient de sacrifier aux Dieux, ils seraient décimés, et ceux que le sort désignerait, aussitôt décapités. Et les saints tendirent la tête avec joie et se disputaient entr'eux à qui irait le premier à la mort. Et Maurice se leva et dit entre autres choses : « Réjouis- » sez-vous avec nous, car nous sommes tous destinés à » mourir pour la foi de Jésus-Christ. Nous avons souf- » fert que l'on tuât nos compagnons, car nous sommes » prêts comme eux à donner notre vie pour Jésus-Christ » et nous observons les commandements de Dieu qui dit » à saint Pierre : Remets ton glaive dans le fourreau. » Mais, déjà, nous sommes entourés des cadavres de nos » frères et nous avons nos vêtements rougis de leur » sang ; suivons-les donc au martyre. » Et il envoya cette réponse à César : « Nous sommes les soldats de » l'empereur et nous avons pris les armes pour la dé- » fense de la république ; nul sentiment de trahison

[1] Aganum, Agaunum, ville des Nantuates, aujourd'hui Saint-Maurice.

» n'est en nous, nul sentiment de crainte ; mais d'au-
» cune manière nous n'abandonnerons la foi de Jésus-
» Christ. »

Et quand l'empereur entendit cela, il commanda qu'on en décapitât de nouveau un sur dix. Et quand ce fut fait, Exupère prit le drapeau et se tenant au milieu de ses compagnons, il leur dit : « Notre glorieux comman-
» dant Maurice a parlé de la gloire de nos compagnons.
» Et Exupère, votre porte-enseigne, n'a pas pris les
» armes pour que nous résistions à nos persécuteurs.
» Débarrassons donc nos mains des armes de la chair et
» armons-nous de vertus, et si tel est votre avis, adres-
» sons-nous à l'empereur en ces termes : — « Nous
» sommes tes soldats, empereur ; mais nous confessons
» que nous sommes les serviteurs de Jésus-Christ. Nous
» te devons le service militaire, et à lui notre innocence :
» de toi nous attendons le salaire de notre labeur, de lui
» nous avons reçu le commencement de vie et nous
» sommes prêts à endurer pour lui tous les tourments, et
» nous ne renoncerons jamais à la foi. » Et alors le cruel César commanda que son armée environnât toute cette légion de sorte qu'aucun ne put s'échapper. »

Le livre du Croissant précité et qui, placé dans la cathédrale même, renfermait incontestablement cette légende en latin et en son entier, prouve que les chevaliers de cet ordre étaient sans doute tenus de la lire quelquefois.

D'ailleurs, saint Maurice était leur patron et leur assemblée se tenait dans l'aile sud de la cathédrale, et cette aile portait le nom de chapelle des Chevaliers du Croissant. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, on y voyait encore

suspendues aux murailles les armoiries de plusieurs d'entre eux.

L'ordre du Croissant fut fondé vers le milieu du xve siècle par le roi René ; il s'est éteint avec son fondateur.

Un demi-siècle avant la Révolution, on conservait encore les carreaux de quelques chevaliers ainsi que la tunique de leur hérault, ou roi d'armes, tunique que le premier bedeau portait aux grandes fêtes. Je ne sais trop si malgré l'évidente bonne intention de cet usage, l'ancien roi d'armes en eût été très-flatté.

L'ordre se composait de cinquante chevaliers qui ne pouvaient être pris en dehors de la catégorie des princes, marquis, comtes, vicomtes et gentilshommes d'au moins quatre lignées. Leur costume, dans les jours de cérémonie, consistait en un manteau de velours cramoisi, un mantelet de velours blanc ; ils avaient sous le bras droit un croissant d'or pendant à une chaîne également d'or et attachée vers le haut de la manche. Sur ce croissant on lisait LOS EN CROISSANT ; los signifiait louange. Par cette devise on voulait faire comprendre que la noblesse ne pouvait gagner l'estime et les louanges des gens d'honneur sans être continuellement préoccupée de croître en vertu et en mérite. C'était là ce qu'on appelait alors le *progrès*, et franchement, au point de vue moral, il valait mieux que le nôtre dont les tendances sont quelquefois par trop matérialistes.

XXI.

BULLE EN PARCHEMIN.

Au tome II, Église d'Angers, fabrique, inventaire de 1599, folio 266, on lit :

« Item la bulle en parchemin qui se met aux festes » devant saint Lucas sur le tapis de velours vert. »

Même mention dans un inventaire de 1606, folio 317 verso.

Variante à l'inventaire de 1643, folio 352 :

« Item la bulle en parchemin qui se met pendant la » Passion et à la feste saint René devant l'image saint » Luc sur le tapis vert. »

Qu'était cette bulle ? Pourquoi la plaçait-on devant l'image de saint Luc ?

Pourquoi pendant la Passion et à la fête de saint René ?

Autant de questions sur lesquelles nous appelons les lumières du lecteur.

Il est probable que cette bulle pontificale renfermait de précieux priviléges pour l'Église d'Angers, ainsi qu'en témoigne le soin avec lequel on l'exposa sur un tapis de velours vert durant les XVI[e] et XVII[e] siècles.

Cet usage est au moins fort curieux.

XXII.

LANTERNES, SUSPENSIONS, CANDÉLABRES.

Au tome I, Église d'Angers, fabrique, inventaire de 1532, folio 275 verso, on lit :

« Item una lanterna argentea deaurata et in parte ex-
» teriori sunt ymagines et scribitur in ea :

SVM NE LUX LVMEN VIOLET NEC CERA VOLVMEN.

» ponderis quinque marcharum argenti. »

Mention semblable au tome II, inventaire de 1539, folio 17 verso.

Le passage d'un autre inventaire de l'an 1421, t. I, folio 38 verso, nous apprend que cette sorte de lanterne servait *ad legendum lectiones in magnis festis*. Et c'est ce passage qui, rapproché du vers hexamètre précédent, nous a permis, d'accord avec M. l'abbé Picherit, d'en saisir le sens dans la traduction suivante :

« Moi lanterne je suis là, afin que la flamme ne fasse
» pas couler la bougie et que la cire en tombant ne souille
» pas le volume (servant à la lecture). »

Il existait aussi des suspensions que l'on plaçait devant le maître-autel, ou plutôt c'étaient des bassins d'argent suspendus par des chaînes, au fond desquels on plaçait des cierges allumés ; ces bassins étaient au nombre de quatre et pesaient ensemble XIII marcs III onces.
« Item quatuor bacini argentei cum cathenis in quibus
» solent reponi quatuor cerei ardentes ante majus altare
» ponderis XIII^m III onc. » (D'un inventaire de l'an 1418, t. I, folio 15.)

La cathédrale possédait également, entr'autres candélabres, les suivants :

« Duo candelabra ferri cooperta cupro cum triplici
» accumento pro tribus cereis, etc. »

C'est-à-dire : « Deux candélabres de fer revêtus de

» cuivre avec une triple pointe pour recevoir trois » cierges. »

— « Unum aliud candelabrum pro uno cereo coopertum ut supra. »

Traduction : « Un autre candélabre couvert de cuivre » à un seul cierge. »

— « Quinque candelabra cuprea cum brevi pede q̄ » serviunt majori altari. »

Traduction : « Cinq candélabres de cuivre à pied » court qui servent au maître-autel. »

— « Quinque candelabra ferri ad ponend. circa sepul- » turas et circa corpora defunctorum. »

Traduction : « Cinq candélabres de fer destinés à être » placés autour des sépultures et autour des corps des » défunts [1]. »

Il y a dans cette rédaction une sorte de pléonasme, à moins que l'on veuille admettre que les mêmes candélabres qui servaient autour des corps dans l'église servissent en dehors, autour de la fosse. Leur transport, en effet, était facile, les églises ayant alors près d'elles leur cimetière.

V. Godard-Faultrier.

[1] Inventaire de 1467, t. I, Église d'Angers, fabrique, folios 95, 210.

CHRONIQUE.

François de Boylesve.

Note manuscrite trouvée sur un missel appartenant à M. Godard.

« Clarissimus vir Franciscus de Boylesve dominus de » la B........ insignis ecclesiæ Andegaven et almæ Uni- » versitatis canonicus et cancellarius, Regis elemosi- » marius et Sanctæ Sedis protonotarius, Sancti-Martini » decanus, hujus cappellæ fundator [1], pius e vita migra- » vit die decimo decembris anno Domini millesimo sexen- » tesimo trigesimo septimo post meridiem. Requiescat in » pace. Amen (1637). »

Plat curieux. — Portrait de Claude Robin.

Dessin réduit, d'après un plat en faïence de 23 centimètres de diamètre. Couleur bleue sur fond blanc.

Légende : MR CLAUDE ROBIN DOCTEUR EN THÉOLOGIE CURÉ DE CHESNE-HUTTE LES TUFFEAUX. COLLOCAT IN PE PETRA CUBILE 1748.

Ce curieux plat nous a été prêté par M. l'abbé Saget.

Il faut qu'entre Saumur et le Thoureil, rive gauche de la Loire, ait existé une fabrique de ce genre de faïence au XVIIIe siècle, car, sur cette même rive, il nous est arrivé de rencontrer des plats de même style dont les su-

[1] Quelle était cette chapelle ? Nous l'ignorons.



at curieux ,(dessin réduit) Portrait de **Claude Robin**,
communiqué par Mr l'Abbé **Saget** en 1865.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

jets se réfèrent notamment à des bateliers de la Loire, à leur état, mariage, patron, etc.

Sur notre plat en question, on voit Robin debout en costume de docteur : barette sur la tête, aumusse sur l'épaule gauche. Son surplis porte des manches larges et pendantes à la romaine.

On trouvera la biographie de ce prêtre distingué dans les *Nouvelles archéologiques*, nos 46 et 47.

Disons toutefois en deux mots qu'il naquit en 1715 à Saint-Florent-le-Vieil ; fit ses études à Beaupreau ; fut vicaire au même Saint-Florent, ensuite curé de Chenehutte de 1740 à 1750, curé de Saint-Pierre d'Angers de 1750 à 1792, enfin, martyr de sa foi, noyé au-dessous de Nantes vers 1794. Il a laissé les ouvrages suivants :

1o Recherches sur le châtelier de Chenehutte.

2o L'Ami du peuple, ou Mémoire pour l'Église et pour l'État.

3o Le camp de César au village d'Empiré, paroisse Saint-Pierre d'Angers.

4o Le Mont-Glonne, 2 vol. Paris, Valade, 1774.

5o Exposé signifié, suivi de la demande en complainte formée par messire Cl. Robin, etc., contre MM. les doyen, chanoines et chapitre de la ville. 1 vol. de 148 pages. Angers, Mame, 1785.

6o Mémoire adressé à Mgr l'évêque d'Angers, à MM. les officiers municipaux concernant le champ du Marais.

V. G.-F.

Pompéi.

On lit dans le *Moniteur* :

« On a découvert à Pompéi un temple de Junon et on

y a trouvé plus de 300 squelettes. Ces squelettes qui tombaient en poussière à mesure qu'ils apparaissaient au jour, étaient ceux de femmes et d'enfants qui avaient été engloutis sous la cendre brûlante lancée par le volcan au moment où, dans le temple, un sacrifice était offert à la reine des dieux, sans doute pour l'implorer contre le fléau terrible qui menaçait. Un de ces squelettes, que l'on croit être celui de la grande prêtresse, à en juger par les riches bijoux dont elle était couverte, tenait encore, attaché à son bras par un anneau d'or magnifiquement ciselé, un encensoir de même métal rempli de parfums calcinés. Cet encensoir a la forme de ceux dont on se sert dans les cérémonies de l'église catholique ; il est d'un travail merveilleux et émaillé des pierres les plus belles. La statue de la déesse est une des plus magnifiques choses que l'on ait encore trouvées dans les villes englouties sous la lave : ses yeux sont en émail ; elle porte aux bras, aux chevilles et au cou, des bijoux et des bracelets en pierres précieuses taillées avec un très-grand fini et d'une forme charmante. Le paon placé à ses côtés est également presque tout entier en pierres précieuses.

» Le trépied qui se trouvait devant l'autel est tout en or, travaillé aussi merveilleusement que l'encensoir tenu par la grande prêtresse. Il y avait encore dans ce temple des lampes en bronze, en fer, en argent et en or, ciselées avec art ; des branches de feuillages, des tiges de vignes, entremêlées de fleurs et de fruits, ravissants de forme. Tout le tour de l'autel est pavé en mosaïques aussi belles que bien conservées, et le reste du temple l'est en petits triangles d'agathe blanche et de purpurine. L'endroit seul où se faisaient les sacrifices est dallé de marbre. Tous les

instruments dont on se servait à cette occasion se trouvaient encore sur la table de bronze, et les vases sacrés étaient remplis d'une matière rougeâtre que l'on pense être du sang. »

Médaille gauloise récemment découverte à la Ségourie.

Monsieur,

C'est avec un véritable plaisir que je vous adresse la description d'une médaille gauloise trouvée récemment dans les ruines de la *statio Segora*, cette mine toujours féconde en richesses archéologiques. Une semblable est citée dans l'ouvrage : *Essais sur les monnaies des Namnètes*, dont M. Parenteau, son auteur, a bien voulu me gratifier d'un exemplaire ; elle occupe le n° 13 de la seconde planche, et voici ce que dit à ce sujet M. Parenteau :

D. Tête de chef gaulois ou du *genius loci*, légende : VIRTVAC.

R. Cheval marchant à droite, au-dessus temple, au-dessous rosace ; poids, 3 grammes.

La pièce, semblable à celle de la Ségourie, est un denier de bronze trouvé à Rezé (Loire-Inférieure). Cette monnaie, des premiers temps de l'occupation romaine par le style, appartient aux Poitevins ; elle a dû être émise à Vertou.

Voici maintenant quel est mon sentiment :

M. Parenteau a trouvé lui-même un atelier de fondeur à Rezé. Vertou, commune voisine, se trouve aussi dans le pays des Ratiates sur une colline dominant la Sèvre, il n'est guère à croire que deux fabriques de nu-

méraire eussent été si proches ; VIRTVACVS a bien l'air d'être un nom d'homme, car les terminaisons *ac* l'annoncent ordinairement ; il aurait peut-être été le fondateur de Vertou, ce qui serait contredire la *Vie de saint Martin* par Dom Mabillon. Il est dit que ce saint après avoir opéré de nombreuses conversions se retira dans l'épaisseur d'une forêt de Vertaw, aujourd'hui Vertou ; ce gros bourg ne pouvait donc exister antérieurement. Je ne puis me prononcer sur cette question, mais je persiste à penser que ce VIRTVAC était chef des Ratiates. Si je puis obtenir d'autres documents, je me ferai toujours un devoir de vous les faire parvenir.

Recevez, etc.

Tristan MARTIN.

Note sur l'ancien narthex de la cathédrale.

Monsieur,

En 1805 ou 1806, Mgr Montault fit réparer à neuf la couverture de ce vestibule sur les voûtes duquel étaient les soufflets de l'orgue. Il demanda au Conseil général des fonds pour la restauration entière de cet édifice dont les voûtes étaient soutenues par deux charmantes colonnes, je ferais mieux de dire colonnettes, tant elles étaient menues, ce qui partageait l'édifice en trois travées à peu près égales, ce que vous pouvez également vérifier par les colonnettes engagées qui restent encore et les formerets qu'on aperçoit facilement. Au côté nord se trouvait une petite porte qui ouvrait sur la montée de l'Évêché près de la croix de mission. Depuis longtemps on ne l'ouvrait plus parce que le mur semblait menacer,

il ne restait plus que quelques marches du perron. Voilà ce que Mgr Montault voulait faire réparer, ainsi qu'un bon nombre de colonnettes toutes corrodées qui tapissaient dans l'intérieur du mur les six ouvertures occidentales ; les deux du milieu étaient fermées par des portes en bois, les autres l'étaient en barres de fer disposées comme les petits bois de nos fenêtres, retenues au milieu par une colonne en pierre. Au-dessus des colonnes, étaient des deux côtés, dans l'épaisseur du mur, des massifs en pierres disposés comme vous en aurez vu dans de vieux châteaux pour s'asseoir dans les grandes cheminées ; le sommet était couronné d'une espèce d'attique qui me paraissait avoir été fait après coup quand on disposa le dessus des voûtes pour recevoir les soufflets de l'orgue. Cet attique empêchait qu'on vit la couverture en ardoises, et c'était sur lui qu'avait été écrit en grandes lettres d'or : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. »

Le Conseil général, grâces à M. Desmarie, architecte du département, n'agréa pas la demande de Mgr Montault, et il fut décidé que ce narthex serait abattu. MM. Puységur et Desmarie s'entendirent à cet effet, et à la fin de l'automne 1806, autant que je puis m'en rappeler, on commença cette œuvre de vandalisme. Je me rappelle que pendant ce travail, mourut M. Courtin, chanoine de la cathédrale, et que le convoi dont je faisais partie entra dans l'église par la porte du cloître qui ouvre dans la nef qui, pendant toute l'opération, servit aux fidèles à tout jour. Avant ce temps, elle n'était ouverte que les dimanches et grandes fêtes. En écrivant ces lignes, je me rappelle avec un vrai chagrin le joli côté du cloître qui

conduisait à cette porte, lequel a été détruit par l'architecte, M. François.

M. Berthe, ancien relieur, a laissé, je crois, un spécimen du narthex qu'il avait fait exécuter. Je l'ai vu jadis et j'y avais remarqué quelques lacunes.

Depuis sa destruction, on a relevé les murs de la chapelle Sainte-Anne pour y mettre les soufflets, mais le vent ne parvenant que de loin à l'orgue et que par plusieurs détours qu'on n'a pu éviter, l'instrument a beaucoup perdu de son ancienne puissance qui ne pourra jamais se retrouver, à moins de lui faire parvenir directement le vent comme par le passé, *ergo* le rétablissement d'un narthex.

J'ai l'honneur, etc.

BAUGÉ, curé de Candé.

Colonne milliaire.

M. Chapeau, artiste sculpteur, a récemment acheté une colonne (brèche des Pyrénées) provenant de la commune de Chazé-Henry, arrondissement de Segré. Haute de 2 mètres sur 48 centimètres de diamètre, elle servait couchée devant l'église, de siége les jours de dimanche. Les habitants la nommaient le *bâton de Gargantua*.

Vers le sommet, on distingue quelques lettres romaines, mais qu'il n'est pas aisé d'assembler. En attendant une étude plus scrupuleuse, nous croyons reconnaître dans cet objet une colonne milliaire portant le n° CI (101). Ce serait la première signalée en Anjou. Nous engageons les archéologues à la visiter et à nous dire leur avis.

Renseignements sur Saint-Fort.

L'un des membres de la Commission archéologique a reçu la lettre suivante que nous publions, afin d'inviter les personnes qui pourraient répondre aux questions posées dans cette note à nous adresser leurs observations [1].

« Bordeaux, 15 juin 1865.

« Monsieur et honoré collègue,

» C'est en invoquant ce titre que la Société française me permet de vous donner, que je viens solliciter complément de renseignements sur une chapelle de Saint-Fort, du Lion-d'Angers, que vous avez signalée dans le Congrès de Saumur en 1862.

» Vous dites que sous le nom de Saint-Fort, on honore le Sauveur. Est-ce constant par quelque titre ancien ou pouillé ? Quel jour célèbre-t-on ce titulaire ? Est-ce comme ailleurs le jour de Pâques ? A quelle époque remonte ce vocable, la chapelle qui le porte ?

» Je vous serais reconnaissant de vouloir bien satisfaire à ces questions en y ajoutant tout ce qui pourrait compléter vos renseignements. Ils me seront très-utiles pour l'ouvrage que je publie in-4° avec gravures, sur les origines chrétiennes.

» Veuillez, etc.

» CLIROT DE LOVILLE, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie, rue de la Concorde, 10. »

[1] Adresse : Au Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire à Angers.

Enseigne de pèlerin. — Pomme à chauffer les mains.

M. Barbier de Montault nous écrit :

« ... J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez extrait des manuscrits de M. Joubert relativement au mobilier de la cathédrale. Il y a là les éléments d'une excellente monographie.

« Le dernier numéro du *Répertoire* pourrait se compléter, ainsi que vous paraissez le désirer, par les renseignements suivants :

« L'enseigne de pèlerinage de Saint-Mathurin de Laschant n'a pas été suffisamment expliquée par votre collaborateur anonyme. Vous en trouverez un bon dessin et une description aussi exacte que complète dans le tome III des *Plombs historiés* de M. Forgeais.

« Les pommes à chauffer les mains sont assez fréquemment mentionnées dans les anciens inventaires des églises et même de l'ameublement domestique. Vous pouvez consulter à ce sujet le *Glossaire* de M. de Laborde au mot *Pomme*, les *Comptes de Gaillon*, l'*Inventaire de la cathédrale de Laon*, les *Bulletins de la Société archéologique de la Charente*, 1862, pages 135, 141, de Angelis, *Histoire de Sainte-Marie-Majeure*, etc.

« On mettait dans ces pommes soit de l'eau chaude, soit des charbons ardents ou encore un fer rougi au feu.

« Les monuments de cette espèce sont très-rares : je n'en connais que deux que possède le trésor de la basilique de Saint-Pierre à Rome. Ils datent, l'un du XIIIe et l'autre du XVe siècles. Le premier surtout est fort remarquable par ses ciselures et son iconographie.

A l'intérieur est établi un système fort ingénieux pour maintenir toujours les charbons en équilibre dans quelque sens qu'on pose la boule qui n'avait pas besoin de support. De petits trous disséminés sur la circonférence avivaient le charbon et l'empêchaient de s'éteindre. Je compte publier ces deux curieux spécimens de l'art et de la liturgie au moyen âge dans mes *Antiquités chrétiennes de Rome* et j'y joindrai une photographie, si je puis en obtenir l'autorisation du chapitre. »

Société des Architectes d'Angers.

Angers, le 25 août 1865.

A Monsieur le Président de la Commission Archéologique.

« Monsieur le Président,

» Nous avons l'honneur de vous informer que les architectes se sont formés en société dans le but de s'occuper des questions d'art, de pratique, de jurisprudence et d'administration relatives à l'architecture envisagées principalement sous le rapport des intérêts publics et privés qui s'y rattachent.

» La Société nous charge, Monsieur le Président, de vous exprimer combien elle serait heureuse d'entrer en communication avec la Commission archéologique que vous présidez.

» Les études auxquelles la Société des architectes entend se livrer ont quelques points de commun avec vos travaux, elle pourrait y puiser des éléments nouveaux dont elle apprécie toute la valeur.

» Veuillez, etc.

Le Secrétaire-Trésorier,
E. Dainville.

Le Président,
Lenoir.

RÉPONSE.

Angers, le 10 septembre 1865.

A M. le Président de la Société des Architectes d'Angers.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre qui nous apprend que votre Société serait satisfaite d'entrer en communication avec la Commission archéologique.

» Sitôt les vacances terminées, je donnerai lecture à la Commission de votre honorable lettre et je ne fais aucun doute que le vœu qu'elle renferme ne soit unanimement accueilli.

» En ce qui me concerne, je verrai avec le plus grand plaisir des relations s'établir entre les membres des deux Sociétés. Ces relations seront particulièrement profitables à la Commission archéologique qui ne peut manquer de les accepter avec reconnaissance.

» Agréez, etc.

V. GODARD-FAULTRIER. »

La Commission archéologique est en recherche de savoir quel a été l'artiste verrier qui fit transporter certains vitraux du château du Verger pour les placer aux fenêtres de la cathédrale d'Angers.

Détails à ce sujet.

ERRATUM.

A la fin de la note, *Rép. arch.* de juin et juillet 1865, à propos de l'ancien vestibule de la cathédrale, lisez : *il fut démoli en* 1806 *au lieu de* 1794.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.





SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.



COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1865
Oct./Nov.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE



RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Octobre et Novembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865





LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

DE

1451 à 1500

Barthélemy Roger, dans son Histoire d'Anjou, pages 346 et 347, s'exprime ainsi :

« Il arriva une disgrâce à la ville d'Angers l'an 1451, par le feu qui se prit à l'église de Saint-Maurice, et qui brûla les clochers, fit fondre les cloches et les orgues et une infinité de vœux de cire qui était depuis longtemps en cette église. L'année suivante, le tonnerre et le vent renversèrent le *clocher de plomb* de la même église de Saint-Maurice. »

Les registres acquis par M. Joubert ne nous fournissent aucuns détails sur ces accidents, mais ils nous parlent longuement des réparations qui furent faites à l'église vers le milieu du xv[e] siècle. Ces réparations étaient urgentes par suite surtout de l'incendie de 1451. Les

extraits de divers marchés que nous allons donner mettront le lecteur au courant des grands travaux que l'on entreprit à cette époque. Le premier marché dans l'ordre chronologique concerne la réfection des vitraux de l'aile du nord de la cathédrale, y compris la grande rose du pignon alors appelée *rondeau.*

« Le jour de sainte Marguerite (lisons-nous au folio 9, t. III, église d'Angers, fabrique) XX de juillet MCCCCLI, personnellement establis Messeigneurs Jéhan, abbé de Toussains [1], et Jéhan Brandel, chanoine d'Angers, commissaires de Messeigneurs doyen et chapitre d'Angers *d'une part,* et Robin André, vitrier *d'autre part.*

« Lesquels présents, ont contracté et fait marché ainsi qu'il s'ensuist. C'est assavoir le d. Robin a promis et est tenu faire tout de neuf toutes et chacune les vitres de la crouezee [2] de la dite église de devers le pallais (episcopal), c'est assavoir l'ousteau (ouverture, du latin *ostium*) du pignon de vairre (verres) de couleurs, bon et profitable et en icelluy figurer le jugement avecques les XII signes. C'est assavoir ARIES TAURUS [3] comme autrefois a esté le mieulx et le plus proprement qu'il pourra et les *deulx vitres* des coustez de la dite crouezée [4] de vaire blanc historié à histoires ou ymaiges revêtues de chappiteaulx telle que mes dits seigneurs advisiront et vouldront et fournir de toutes les chouses et matieres ad ce necessaire, et ren-

[1] L'abbé de Toussaint avait une prébende à la cathédrale?

[2] *Croisée,* terme qui doit être pris ici dans le sens d'aile de l'édifice.

[3] Les signes du zodiaque existent encore, mais ils sont à la rose de l'aile du sud.

[4] Aux pans de murs *est* et *ouest* de l'aile du nord.

dre les dites vitres assises bien et profitablement pour le pris et somme de quinze soulz, chacun pie, de vairre en carré l'un portant l'aultre, quelle somme de xv sous pour chacun pie de vairre comme dit est, mes dits seigneurs les commissaires ont promis et sont tenuz luy poyer partie en faisant la dite besogne ainsi qu'ils conviendront avecques le dit Robin, et le sourplus incontinent la dite besogne parfaitte et avecques ce sont tenus luy fournir de chauffaulx nécessaires pour asseoir les dites vitres. Et a tout ce que dessus est dit tenir, parfaire, et accomplir sont tenus les dites parties et chacune d'icelles, etc, etc.

« Donné et fait en la maison canoniale du dit Brandel l'an et jour dessus dits, etc., etc. »

Le même peintre sur verre, André Robin, refit également la grande rose de l'aile du sud, ainsi qu'il résulte de l'acquit suivant, folio 12, du même t. III.

« Je Robin André, vitrier, confesse avoir eu et receu d. Pierre Beaulieu naguieres recepveur de la fabrice de l'eglise d'Angers la somme de soixante escus neufs vallant en monnaie IIII xx II l. x s. (82 livres 10 sous) a cause de la vitre faicte au *rondeau* de devers le chappitre ou sont les XII *signes* de la quelle somme et quantité de soixante escus dessus d. je me tiens content et bien poyé témoing mon signet manuel cy mis le jour de saint Simon et Jude l'an mil CCCC cinquante deux (1452); baillés du comandement de messire maistre Jéhan Brandel et maistre Hugues Fresneau le jour dessus dit. Signé :

« Robin André. »

La teneur de cette quittance place les douze signes du zodiaque dans la rose du sud, c'est-à-dire du côté où était autrefois l'ancienne salle du chapitre. C'est bien en

effet la situation qu'ils occupent encore ; cet acquit de l'an 1452 rectifie donc sur ce point le marché du 20 juillet 1451, qui les place dans la rose septentrionale. Peut-être entre les années 1451 et 1452, l'artiste avait-il changé d'avis ? Peut-être aussi le rédacteur du marché s'était-il trompé quant à l'emplacement de ces douze signes ?

Robin André répara également dans la même aile méridionale les vitraux du pan de mur de l'est (côté du revestiaire, présentement la sacristie). Ceci résulte d'une mention écrite au folio 24 verso du t. III. Cette mention en date de 1463 porte ce qui suit :

« Item baillé au vitrier nommé Robin André pour xxx piés de verre de couleur, lequel a esté mis es deulx fenestres de devers le revestiaire en la croysée du cousté de chapitre, pour chacun pié xv sous ainsi que a esté appointé avecques le d. Robin, et pour ce xxII livres x sous. »

Il paraît même d'après l'entête de cette mention, folio 23, que Robin répara également les vitres du pan de mur de l'ouest, dans la même aile méridionale. En effet, l'entête ne distingue pas entre les vitres de l'est du côté du revestiaire et celles de l'ouest, il y est seulement parlé *des vitres de la croisée de devers le chapitre*, c'est à dire de tous les vitraux de l'aile du sud.

Un autre passage folio 18 ainsi conçu : « Pro repparatione vitrarum in *alto ecclesie* existentium per forum factum cum Robino Andre vitrario, etc. », établit sûrement que notre André Robin fut également chargé de la réparation des vitraux du *haut de l'église ;* or il me semble que par ces mots *vitrarum in alto ecclesie* on doit entendre

les vitraux de l'abside, c'est-à-dire, du chœur actuel.

Cette réparation aurait couté LX livres « Summam de LX livres ut patet per quictantiam, » folio 18.

Non-seulement Robin refit, restaura et répara les vitraux de l'*abside et des deux ailes*, mais nous avons la preuve qu'il répara encore ceux de la nef à l'exception de deux fenestres placées au-dessus de l'autel de la Vierge, moyennant soixante-dix livres payées en 1454, voici ce passage, folio 18 :

« Item dicto Robino Andre pro repparatione omnium vitrarum in *navi* dicte ecclesie existentium demptis duabus que sunt super altare beate Marie [1], tradidi summam LXX l. ut patet per quictantiam. »

Robin employa en outre à cette réparation XXII sous VI deniers, pour onze charges de chaux : « Item pro XI sarcinis calcis ad reparandum dictas vitras XX sous VI deniers. »

Un ouvrier nommé Mathieu de la Frete fournit, tant en verges de fer qu'en *paillettes*, pour onze livres dix sous trois deniers de ces matériaux qui furent employés à la réparation de ces mêmes vitraux (folio 18).

Quant à l'entretien annuel de toutes les verrières de l'église, il coûtait annuellement au chapitre, un marc d'argent, c'est à dire huit onces en poids.

Ceci résulte d'un marché fait avec André Robin au mois d'août 1448 (folio 8).

Le lecteur saura que le bienheureux Jean Michel,

[1] Il paraît bien qu'il existait un autel de la Vierge dans la nef. On trouve, en effet, cette mention au folio 11, t. III : « Altare Beate Marie in introitu chori. » Le chœur occupait alors le milieu des transepts et commençait au haut de la nef.

évêque d'Angers décédé le 12 septembre 1447, était en grande vénération. Son tombeau se trouvait placé dans l'aile du nord de la cathédrale; près de lui un tronc fut posé où les fidèles mettaient leurs offrandes qui en 1454 avaient été si abondantes, qu'elles permirent de payer la plupart des frais résultant des réfections et réparations des vitraux précités (folios 17 et 18).

Les grands travaux qui se firent à Saint-Maurice dans la dernière moitié du xve siècle ne se restreignirent pas aux vitraux, ils s'étendirent au principal corps de l'édifice.

La restauration générale commença par l'aile du nord dite chapelle des Évêques; elle se continua successivement par le transept central, par l'abside présentement le chœur, par l'aile du sud, et enfin se termina intérieurement par la nef et extérieurement par la reconstruction d'un clocher en plomb qui dominait autrefois la voûte du transept central.

Et d'abord *l'aile du nord.* — Nous ne pouvons mieux faire que de publier le marché lui-même passé le 4 septembre 1451 entre le chapitre et Guillaume Robin, maçon et maître des œuvres d'Angers, parent sans doute d'André Robin, peintre sur verre précité.

Ce marché est d'autant plus curieux qu'il nous apprend comment on s'y prenait alors pour restaurer les voûtes; on commencait par les *râcler*, horreur! le mot y est, ensuite on remplissait *les joints*, après quoi elles étaient *blanchies* et ornées *de traits*. Ce procédé ne sera pas du goût de tous les archéologues, car l'emploi du riflard et du badigeon les effraye; ils ont peut-être raison, mais le moyen de faire autrement? Et puis quand

ils sauront que nos pères agissaient de la sorte ils deviendront plus indulgents.

« 4 septembre 1451. Marché pour les autels de la croisée devers le palais » (la chapelle des Evêques). Folio 10, t. III de nos manuscrits.

« Le sabmedi quart jour de septembre MCCCCLI en chapitre de l'eglise d'Angers fut fait marché entre maistre Jéhan Guitier archidiacre doultre Maine et Jehan Bouhale maistre ecole de la d. eglise commissaires de messeigneurs du chapitre dicelle eglise, le doyen absent *d'une part*; et Guillaume Robin maczon maistre des euvres d'Angers *d'autre part*.

« En la manière que s'ensuit c'est assavoir iceluy Guillaume a promis et est tenu faire en la d. eglise en la croisée (aile nord) devers le pallais quatre aultiers (autels) sur pilliers ou marciz (massif) à lelection et choix d. mesdits seigneurs et seront iceulx aultiers garnis chacun de ung *tresdours* (retable sans doute) revestuz de bonnes molleures (moulures).

« Item mectre les deux pas qui sont davant les d. aultiers en troys et carreler entre le suzerain pas et les d. aultiers.

« Item reformer les pilliers de chacun pan et aussi les grous pilliers des coings telement qu'ils soient profitables et honestes et tirer les traits tant qu'ils y paraissent bien et rappareiller les chapiteaux des d. pilliers de molleures le plus profitablement que faire ce pourra et s'il faut estreges (extraire) aucunes pierres les y remettre.

« Item rappareiller les tas de charge des quatre coings sur les grous pilliers et refaire les molleures comme elles

vont chacune à sa clef et soubz les fourmeres (formerets) es pans reparer et appareiller les molleures denviron les fenestres et blanchir et faire les traiz.

« Item *reparer et rascler tout le hault de la vouste remplir les joints, blanchir et tirer les traiz et appareiller les ogives ou elles sont rompues et reparer la grand clef qui ferme la vouste.*

« Item chauffauder pour les chouses dessus dites ou mestier sera et doibt iceluy Guillaume parfaire et accomplir toutes et chacune les chouses dessus dites dedens le dernier jour de febvrier prochain venant. Parmy ce que mes dits seigneurs sont tenus, luy rendre sur le lieu toutes et chacune les matières néçessaires aux chouses dessus d. et luy poyer pour la main des ouvriers seulement la somme de troys cens escus d'or a present ayant cours dedens le d. terme et en faisant les d. reparacions pourveu que les journées du d. Guillaume et autres ouvriers qu'il mettra à faire les chouses dessus d. selon lestimacion et pris en après declaré, lesquelles journées seront escriptes par chacun jour de par le d. Guillaume et par aucun autre commis de par mes d. seigneurs vaillent et se montent apres que les d. chouses seront parfaites et accomplies la d. somme de III cents escus et ou cas que les d. journées vauldront et se monteront moins, le d. Guillaume veult qu'il soit rescindé et rabatu de la d. somme a lequivalent. Et si elles valent plus que la d. somme de III cents escus il nen veult avoir rien oultre, mais tout l'aultre plus donne à la d. église pour estre participant es bienffais en icelle.

« Sensuit lestimation et pris des journées.

« Le d. Guillaume pour chacun jour qu'il besoignera

es chouses dessus d. aura pour poye et despens v sous.

« Item quand le d. Guillaume ny pourra besoigner son maistre varlet fera pour luy et pareillement aura pour journée..... v sous.

« Item tous les autres maczons auront chacun pour journée pour poye et despens IIII sols II deniers et pareillement le d. maistre varlet quand le d. Guillaume sera present.

« Item le plastrier et le painctre auront par journée chacun pour poye et despens v sous.

« Item les manœuvres chacun II sous VI deniers.

« Fait appointé et acordé entre les d. parties en la manière dessus escripte lan et jour et en lieu dessus d. Presens ad ce maistre H. Fresneau, Y. Ausquez et Jac. de la Croix chanoines de la d. église.

« Signé : LEBLOY. »

Passons à la restauration *du transept central, de l'abside et de l'aile du sud dite chapelle des Chevaliers.*

Le procédé de réparation est encore plus fortement accusé dans la teneur du marché qui va suivre que dans le précédent. Le badigeonnage au *blanc de craye* s'y trouve spécialement indiqué, sans même qu'on y ait oublié *les traits* qui devront être figurés aux voûtes et qui seront de *couleur rouge.*

Ce marché n'est pas moins curieux, aussi croyons-nous devoir en donner le long extrait qui suit :

« 27 mars 1451. Marché pour râcler les trois voutes uzeraines et celle de la croisée du côté du chapitre (la

chapelle des Chevaliers) et facon des autels pour 400 ecus d'or et 2 pippes de vin, folio II, t. III de nos manuscrits.

« Le lundi XXVIIe jour de mars MIIIILI avant Pasques [1], personnellement establiz venerables hommes maistres Guillaume de Saint Just chantre, Jehan Bouhalle maistre escolle, Jehan Brandel et Hugues Fresneau chanoines de leglise d'Angers, commissaires de *messeigneurs* les doyen et chapitre de la d. eglise quant à tout ce qui sensuit *d'une part*.

« Et Guillaume Robin maczon maistre des euvres de la ville d'Angers *d'autre part*.

« Lesquelles parties ont cogneu et confessé avoir contracté et de fait contracterent en la manière qui sensuit. C'est assavoir icelluy Guillaume Robin a promis et est tenu *netoyer rascler* et partout ou mestier sera reparer et reformer et après *blanchir de craye* et tirer par dessus *de rouge* les trois voustes *suzeraines* (principales) et celle de la croizee devers le chapitre de la d. eglise avecques toutes les murailles a lendroit dicelles voustes par dedens en la forme et manière quest de present laultre crouezee devers le pallais et toutes les fentes qui sont es d. murailles tant par dedans que par dehors *jointoier reformer et reparer* bien et deument ainsi qu'il appartient et avecques ce faire en la d. croezee devers le d. chapitre quatre aultiers à tresdours de molleure beaux et honestes autant que ceulx de lautre croezee avecques trois marches et pavés environ les d. aul-

[1] Ancienne manière de compter, l'année 1451 finissant alors à Pasques.

tiers pareillement que en lautre croizee dedens le jour de Nouel prochain venant pour le pris et somme de quatre cens escus dor a present ayant cours et deux pippes de vin suffisant par ainsi que les d. doyen et chapitre le fourniront de toutes matières necessaires tant pour icelles euvres que pour les chauffaux.

« Laquelle somme de IIIIC escus et les deux pippes de vin iceulx commissaires pour et en nom d. mesdits seigneurs les doyen et chapitre ont promis et sont tenus poyer au d. Guillaume en faisant les d. chouses pour poyemens dont il sera content et telement que si toust que les d. chouses seront accomplies bien et deuement comme dit est, ils le acheveront entièrement de contenter de la d. somme, etc., etc.

« Donné en la d. eglise lan et jour dessus d. presens ad ce maistre Jehan Jocale, Jehan de Dinan chanoine, Pierre Dumeau chapelain de la d. eglise et Jehan tesmoigns. »

Occupons-nous maintenant de la restauration de la nef qui n'est pas moins intéressante à étudier; on voit dans cet autre marché en date du 18 novembre 1452, toujours passé entre le chapitre et le même Guillaume Robin maistre des œuvres d'Angers que le badigeon se composait de *craye détrempée de colle* et que les *traits* figurés aux voûtes étaient faits avec de l'*ocre*. On y mentionne aussi que l'on employa le plâtre pour les joints.

Voici du reste la teneur de ce marché.

« 18 novembre 1452. Marché fait avec un maçon pour racler les trois voutes et les murs de la nef de l'eglise. » Folio 13, t. III de nos manuscrits.

« Marché fait entre messeigneurs de leglise d'Angers faisans et tenans leur chapitre *d'une part* et Guillaume Robin maczon maistre des eupvres de la d. ville d'Angers *d'aultre part*.

« En la manière qui sensuit c'est assavoir icelluy Guillaume a promis et est tenu faire *netoyer rascler jointtoyer et reformer de plastre, blandir de craye destrempee de colle* et après faire *tirer de ocre* les trois voustes avecques toutes et chacune les murailles de la nef d. la d. eglise bien et deuement ainsi que naguères ont este les aultres voutes et murailles dicelle eglise et avec ce faire pareillement *netoyer rascler jointoyer reformer ou mestier sera et blandir tous et chacun les aultiers de la d. nef avecques les tresdours* diceulx aultiers qui sont de pierre sans remuer les tables diceulx aultiers si bon ne luy semble et fournir de toutes et chacune les matières et chouses ad ce necessaires fors et excepté certain demourant de craye que mesdits seigneurs luy baillent avecques les cordaiges clayes et perches dont il sest aidé aux aultres voustes pour sen ayder, et servir durant la d. besoigne seulement, lesquels cordaiges clayes et perches après la d. besongne accomplie, le d. Guillaume sera tenu rendre et restituer à mesd. seigneurs et tout ce que dessus est dit parfaire et accomplir a ses despens comme dit est dedens le jour de Pasques prochain venant pour le pris et somme de trois cens libvres tournois monnoie courante quelle somme de IIIC livres tournois mesd. seigneurs ont promis et sont tenuz poyer au d. Guillaume en faisant les d. chouses par payemens dont il sera content et telement que si toust que les d. chouses seront bien et deuement parfaictes et acomplies, mesd. seigneurs

paracheveront de poyer au d. Guillaume la d. somme aux-quelles chouses faire et deuement acomplir comme dit est et mesmement à la somme dessus d. poyer ont les d. parties respectivement obligées été, tenues été, et condamnées, etc.

« Donné et fait ou d. chapitre le XVIII[e] jour de novembre MCCCCLII ; presens ad ce été maistre G. de Saint-Just chantre; J. Bouhalle maistre escolle; Guillaume Hoquede; G. Brandel; G. Fournier; H. Fresneau; J. de Dinan; Y. Ausques; Jo, abbé de Toussains; Jo de Laille; G. de Clefs; E. Tillau; Jo Duve, et M. Groleau, chanoines.

« Presens ad ce Jehan Maschart prêtre chapelain en la d. eglise et Jehan tesmoigns ad ce appelez le XVIII jour de novembre MIIIILII.

« Signé : LEBLOY. »

Cette grande restauration du XV[e] siècle se compléta par la réfection du clocher couvert de plomb qui jadis existait au dessus du transept central de l'église et que la foudre ainsi que le vent avaient renversé en 1452.

Il convient de s'arrêter un instant sur le *devis* de cette reconstruction, dressé le 18 novembre 1462 et dont nous donnons les extraits ci-après (t. III, folio 22).

« C'est le dôme du clocher qui doibt estre refait sur le *millieu de l'eglise d'Angiers* ou lieu de celui qui y souloit estre et sera couvert de plomb selon lequel *devis* venerable homme maistre Hugues Fresneau chanoine de la d. eglise ad ce commis de messeigneurs du chapitre dicelle a compousé et fait marché avecques Perrin et Ver-

rier et Pierre Gillart charpentiers de faire bien honorablement et proufitablement la charpenterie du d. clocher en la forme et maniere qui sensuit.

« Sur la *cune* [1] qui y est de present y aura une plate forme qui resortira de demy pie par dehors la dicte *cune* tout a tour et sur icelle plate forme sera faicte une autre *cune* de la hauteur de trois piez et demy garnie de cleres voyes et de huit estaches. Et en chacune des d. estaches y aura une flour de lys ou autre ouvraige honneste au plaisir de messeigneurs.

« Item es acoudouers qui sassembleront avecques les estaches y aura en chacun acoudouer entre deux flours de lys deux archets ou ce que sera advise par le d. maistre Hugues.

« Item au dedens des d. cunes et plate forme y aura un clocher garny d'une esguille de cinquante piez de long ou environ tant dehors que dedans, laquelle esguille aura *au dessus des chevrons* ung espy de sept à huit piez pour asseoir la croix.

« Item autour de la d. esguille y aura huit chevrons arrestiers assemblés par bas avec la plate forme et par hault avecques la d. esguille qui auront chacun xxxv piez de long ou environ et demy pie de grosseur en quarre par bas et ung doua (doigt) par hault et à sa poincte, lesquels chevrons ou arrestiers seront assemblés avecques lesguille de lyaisons convenables au prouffit de l'édifice, garny le d. clocher de cleres voyes et les d. chevrons de crestes ainsi que besoign sera a lordonnance de mesd. seigneurs et du plombeur.

[1] Souche.

« Item entre le d. clocher et la cune neufve aura une allée telle que elle se pourra trouver a lordonnance de mes d. seigneurs et du plombeur ; et seront tenus les d. charpentiers remectre a plomb la cune anxienne si elle n'y est...

« Et doibvent avoir pour faire et former de tout ainsi que dessus est devisé en rendant le d. clocher levé et prest de leur mestier de charpenterie, la somme de *cent escus* dor a present ayant cours. Et ont promis le faire dedens le premier jour de may prochain *venant* soubz lobligation de tous leurs biens...

« Fait le XVIII[e] jour de novembre MCCCCLXII, etc, etc. »

Au dos on lit la mention d'une quittance des *cent escus dor neufs ou la monnaie à la valeur* souscrite par les d. charpentiers Le Verrier et Gillarte à la decharge de messeigneurs de l'église d'Angers le 2 juillet 1463, en la court du palais d'Angers, pour façon du clocher du milieu de l'église.

A la fin de la quittance on lit : « En oultre ont promis (les d. charpentiers) que s'il y a default au d. clocher qu'il ne soit selon le d. devis ils le repareront et feront à leurs despens. »

Diverses quittances de l'année 1464 consenties par Jehan Herpin plombier et Pierre Marques orfevre nous initient (t. III, fol. 25-26, etc.) aux dépenses que ce clocher du transept central coûta pour sa couverture de plomb et ses dorures.

Il résulte d'un acquit du 16 juillet 1464 qu'il y a été employé jusqu'à ce jour dix mille cent livres de plomb.

La somme de cinquante-cinq livres sept sous six de-

niers tournois fut comptée à Pierre Marques « pour la facçon de laures (or) qui a esté mys sur le clocher de plomb édifié de nouveau tant pour le boys soubdeures (soudures), doreure vif argent pour contenir l'or en doreure que pour ses peines. »

Quinze escus neufs vallant vingt livres douze sous six deniers, furent donnés au même pour *quérir de l'or vieil* afin de dorer la croix du dit clocher. Cette croix était en *matière de leton et franc cuyvre.*

Ce clocher de plomb doré, tout brillant de fleurs de lys et placé sur notre église à l'endroit même ou sur sa croix reposait la tête du Sauveur, devait être d'un magnifique aspect. Cette aiguille, dès le XVIe siècle, renfermait une cloche appelée HARENNIER (folio 426 et suivants), on l'appelait ainsi parce qu'on la sonnait particulièrement pendant le carême tous les jours de jeûne [1]. Peut-être que le nom de *harennier*, *haranier*, lui venait de la grande consommation de harengs que les Angevins faisaient à l'époque du carême. Péan s'exprime de la sorte sur ce clocher : « On voit encore, dit-il (XVIIIe siècle), sur la croisée [2] de l'eglise un petit clocher couvert de plomb dans lequel, il y a une cloche qu'on dit être d'argent, quoique sans certitude, et avoir été trouvée au col d'un buffle ou bœuf sauvage par saint Maurille évêque d'Angers quand il fut en Angleterre. »

Vers la même époque du milieu du XVe siècle, les restaurations de la cathédrale s'étendirent au pavage des deux ailes nord et sud. Ce pavage coûta pour la pre-

[1] Péan de la Tuilerie, p. 39. Description de la ville d'Angers, année M DCC LXXVIII.

[2] Transept central.

mière VI XX XIIII livres (134 livres), et pour la seconde IIII XX XV livres (95 livres). Voici la teneur des deux quittances (folios 15 et 16, t. III).

« 12 décembre 1453. Acquit du pavage de la chapelle des Évêques.

« Guillaume Robin maczon maistre des euvres d'Angers a cogneu et confesse avoir eu et receu de messieurs de leglise d'Angers par la main de maistre Brandel chanoine et *boursier* de la fabrice dicelle eglise la somme de six vingts quatorze livres tournois monnaie courante pour le payement de tout le pavé nagueres fait par le d. Guillaume en la crozee de la d. eglise ou cousté devers le pallais (aile du nord). De laquelle somme de VI XX XIII livres tournois pour tout le d. pave, iceluy Guillaume sest tenu pour content et bien poye et en a quitte mesd. seigneurs et tous aultres. En tesmoign de ce il a baille au d. Brandel ceste presente quittance donnée à Angers le XII jour du moys de decembre l'an mil CCCC cinquante et troys, signée à la requeste du d. Guillaume par moy.

« LEBLOY. »

« 23 mars 1453. Acquit du pavage de la chapelle des Chevaliers.

« Je Guillaume Robin maczon etc. confesse avoir eu et receu de etc. pour avoir pavé de neuf la croezée devers le chapitre aile du sud dicelle eglise la somme de III XX XV livres tournois, etc., etc.

« Donné à Angers le XXII jour du moys de mars lan de grace M CCCC cinquante troys.

« Signé : LEBLOY, à la requeste du d. Robin. »

Il résulte d'une réclamation tendant à obtenir un supplément de prix, faite par René Pannetier, horloger, vers 1493, qu'une horloge neuve fut établie dans notre église, et c'est par là que les grands travaux de la seconde moitié du xve siècle s'y terminèrent pour bientôt reprendre avec le commencement du xvie siècle (folio 32, t. III).

De 1500 à 1533.

Au folio 11, t. III, on lit au bas :

« Le sabmedy viii d'aoust l'an dessus dict (1451), fut fait marché avecques le d. Guillaume Robin par messeigneurs le doyen, le chantre, etc., etc., de refaire toute la maczonnerie *que le clocher rompit à cheoir*, en le fournissant de toutes matières et pour la somme de trente livres. »

Les mots soulignés, fortifiés d'autres textes, prouvent que les clochers de la cathédrale, et particulièrement la flèche du nord, en tombant, écrasèrent dans leur chute certaines maçonneries. Ces dégâts provenaient, sans aucun doute, de l'incendie de 1451 dont parle Roger, pages 346 et 347 de son *Histoire d'Anjou*.

Quelle a été la forme de ces clochers avant ce désastre? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, entre l'année 1451 et le commencement du xvie siècle, on ne voit pas dans nos manuscrits que l'on se soit préoccupé de les reconstruire immédiatement; mais, à la date de 1516, leur restauration est arrêtée et se poursuit jusqu'en 1525; à cette époque, les deux flèches en pierre furent complètes, mais

la lanterne centrale était encore une charpente couverte d'un toit garni d'ardoises.

Afin de visiter avec attention les clochers, des maçons de la ville de Chartres [1] avaient été appelés, tant on les considérait comme très-experts en cette matière, et pour leurs peines ils reçurent XVII livres X sous. Il paraît bien qu'il y avait à Chartres, vu l'importance de son église, des ouvriers spécialement habiles dans leur état.

Sans entrer plus qu'il ne convient dans les détails des devis, voies et moyens, nous en donnons cependant par ordre chronologique quelques-uns qui pourront intéresser le lecteur.

Les bois d'échafaudage furent pris au port de Lesvières, et vingt-et-un charrois de cet endroit au parvis de Saint-Maurice coûtèrent à raison de II sous VI deniers chacun, LII sous VI deniers (folio 59 verso).

On acquittait ces travaux en monnaies appelées *ducats*, *angelots*, *escus*, *couronnes*, *saluts* et *testons*. Vers 1516, maître Pierre Nourry, chargé de payer les *maczons* et *ouvriers*, recevait de Françoys Saymond, notaire du chapitre, onze ducats valant alors. XXXII liv. XV sous VI den.

Deux angelots	VI l.	II sous
Deux escus couronnes. .	LXVIII s.	
Un salut.	XXXXII s.	VI den.
Deux testons	XX s.	IV den.

(t. III, fol. 62, n°).

Il est également question de cette menue monnaie qu'on appelle *lyars* [2] et qui valait le quart d'un sou, c'est-à-dire trois deniers.

[1] T. III, fol. 59 verso, Man. Joub.
[2] T. III, fol. 60 verso.

Les sommes recueillies provenaient de dons pieux et aussi de ventes faites à Mouliherne au fief du Chesnaye. On ne dit pas quels objets avaient été vendus (t. III, folios 63 et 65 verso). C'étaient sans doute des bois.

Le 4 avril 1518 « a esté marchandé à André Cousin, charpentier, pour adviser la charpenterie du dit clocher (flèche du nord), tant pour luy que pour ses serviteurs, pour paye de la despense, c'est assavoir que le dit André gaignera par jour VI sous et par chacun serviteur IV sous (folio 72). »

Le millier d'ardoises en 1518 valait XXV sous (fol. 72 verso).

Le cent de tuffeau commun, rendu au port *Lignyer*, coûtait cent sols tournois.

Dix-sept barraudes (grandes pierres) valaient XXVII sous XI deniers (fol. 73).

Les charrois de chaux, sables et pierres du port Lignyer à la cathédrale, étaient payés chacun XX deniers. Le charroi de vidanges de Saint-Maurice hors de la ville était à raison de VIII deniers (folio 73).

Chaque pièce de bois de charpenterie pour faire un pont à travers l'église, prise à Saint-Serges, coûtait XVII sous VI deniers (fol. 74).

De Saint-Serges à la cathédrale, le charroi de bois valait III sous IV deniers (fol. 74).

« Item (en 1518), a esté marchandé avec Pierre Guillot, marchant de pierres de Saint-Aignan, demeurant en la paroisse de Bourray sur la rivière du Cher près Montrichart [1], par Monsieur de la Lignerie et le dit Car-

[1] Arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

tin [1], lequel Guillot a vendu pour la d. église cent quatre pierres de six pieds et demy de longt, etc., etc., rendues au port Lignyer dedans troys sepmenes après Pasques, etc. (fol. 74). »

Ainsi, les belles pierres des environs de Blois, dites de Saint-Aignan, furent employées à la réfection du clocher de notre cathédrale; cette note ne sera pas sans intérêt pour l'histoire des carrières de cette contrée.

Continuons : Du port Lignyer à Saint-Maurice, le transport de cent tuffeaux coûtait. . . xx sols

Celui de dix-sept barraudes. . . . v s.

Le câble d'une roe (treuil) se payait la livre. . . . . xiv deniers

Un millier de clous pour ardoises et lattes . . . . iv s. tournois

Neuf pieds de gouttière. . . . . vii s. vi d.

Le millier d'ardoises rousses . . . xx s.

Deux seaux à puiser. . . . . . . ii s. vi d.

Le 15 mars 1519, « baillé à Abraham (messaiger) pour porter une paire de lettres à Saint-Aignan en Berry au marchand de pierre. » . . . . ii s. vi d. »

Plus tard, pour le même service, il obtint . . . . iii s.

(fol. 132 verso et fol. 315).

Si la pierre de Saint-Aignan fut employée, on ne négligea cependant pas celle de carrières plus voisines, c'est ainsi qu'au folio 135 verso nous lisons que la *gale-*

[1] Etienne Cartin, chapelain fabriqueur. Voir à la table manuscrite, t. III.

rie et les *gargouilles* du clocher furent faites en pierres venues de Gouy.

Au folio 196, il est également question d'autres pierres, celles-ci provenant d'un lieu nommé Cheillé ; elles devaient être prises aux Ponts-de-Cé.

Les vieux tuffeaux provenant du clocher servirent, le plus grand nombre, à la réparation des maisons canoniales. Les chanoines les prenaient à raison de XXVII sous VI deniers par cent, et les étrangers moyennant XXX sous (fol. 143).

En ce temps, ce que nous appelons aujourd'hui *serrurier* se nommait *claveneur*, terme dérivant sans doute de *clavis*, clef. Il est question, au folio 157, de René Le Roy, claveneur, qui fabriqua cinq bandes de fer et les appliqua à une roe (treuil), le tout moyennant VI sous.

Le 6 juillet 1516, on paya au fondeur pour la façon des croix (sans doute celles des clochers) LXI l. II s. VI d. (folio 69).

L'une de ces croix fut pesée par le préposé *aux balances et poids du roi*, établissement alors situé au *port Lignyer*. Cette croix pesait au total trois cent-quatre-vingt-six livres. Le préposé prit pour cette opération XVIII deniers tournois (folio 193 verso).

Le fer de l'une des vieilles croix (fol. 199 verso), pesant 280 livres, fut baillé à Jehan de Beaufort, serrurier.

Au folio 202 verso, on voit qu'un marché a été fait avec *Rolland Lagout paintre* pour *estoffer* la croix nouvelle moyennant XXXV livres. Le dit Lagout est tenu « de fournir de l'or de quarante-sept sols six deniers la livre et oultre de rabiller la croix de l'aultre clocher

(celui du sud) à ses dépens en luy fournissant de chauffaulx. » Ces croix étaient dorées et en cuivre (folio 219 verso).

Au folio 185, achat de quatre grandes pierres de tuffeau *estant de la longueur de cinq pieds et demy et d'ung pied de largeur* pour faire *les gens d'armes* à mettre sur les lucarnes. Elles coûtèrent XLI s. VI deniers.

Au folio 190, on lit : « Baillé à la famme (*sic*) de lymaigier lequel faict les quatre gens d'armes sur ce quil luy pourra estre deu VI livres tournois. »

Au folio 196 verso, somme pareille pour la façon des mêmes gens d'armes.

Il s'agit évidemment ici de saint Maurice et de ses compagnons. Ces statues étaient seulement alors au nombre de quatre sur le devant du clocher; plus tard, elles furent doublées.

L'ymaigier, dont il s'agit ici, se nommait Macé Bryand. Il reçut pour complément de son dû CX sols, laquelle somme unie aux deux précédentes, fit un total de XXVII l. X s., un peu moins de cinq livres par statue.

Ces statues furent peintes par Rolland Lagoud (*sic*) qui reçut à compte pour ce travail, y compris la dorure des lances et la peinture *du derrière des lucannes* (lucarnes) *où sont assis les dits gens d'armes*, VIII l. tournois, et plus tard XVIII l. (folios 219 et 221 verso).

Ces lances, fabriquées par un armurier, coûtèrent XVIII s. VI d. tournois (folio 222 verso).

Le nommé Nicolas Leroy, pintier (faiseur de pintes), reçut XX s. tournois pour façon d'une boite à reliques destinée à être placée dans l'une des croix du clocher (folio 229).

Ainsi, l'on plaçait des reliques au sommet des flèches, spiritualisant de la sorte les pierres par la présence de saints ossements. Cette coutume n'était pas particulière à l'Anjou. Nous tenons, en effet, de l'abbé Joubert, qu'elle existait autrefois à l'église abbatiale de la Couture du Mans. Les religieux de ce monastère avaient fait mettre des reliques de saint Bertrand, fondateur de l'église, dans la boule placée au sommet de leur clocher, boule sur la panse de laquelle s'ouvrait une petite porte à ce destinée.

Les clochers de notre cathédrale étaient ornés de douze statues représentant les apôtres.

Au folio 244 verso, on lit : « Baillé à Pierre Bren, marchand de tuffeaulx pour la vendition de doze (douze) grands tuffeaulx pour faire les appostres à mettre sur les fillettes (clochetons), de la longueur de quatre pieds et demy au pris de XXVII s. VI d. la piecze. »

Macé Bryand fut chargé de les sculpter comme il appert au folio 357 verso : « Baillé le XXVI[e] jour de may à maistre Macé Bryand, ymaigier, sur ce qu'il luy peult ou pourra estre deu sur la faczon des ymaiges pour mettre sur les fillettes. » La somme est effacée, de même qu'aux folios 265 et 267 ; mais on la trouve au folio 270 verso, ainsi exprimée :

« Item baillé à Macé Briand ymaigier ledit XXIII[e] jour de juillet pour le parfaict payement pour la faczon des doze ymaiges pour mettre sur les fillettes du d. clocher.... trente-six livres tournois. »

Les fillettes, ou clochetons, étaient surmontées de croix. En effet, nous lisons au folio 268 verso, en marge : *Croix et verges des fillettes*, et dans le texte :

« Item le jeudi XIe jour de juillet ont été pesées les croix des empatements des verges de fer des d. fillettes faictes par Jehan de Beaufort ensemble auxi les verges chez Francoys Beaufaict marchant de fer et d'acyer, presents le d. J. Beaufort et deux des maneuvres et pezent les d. croix cent XIX livres et les verges pezent troys cents deux livres, cy total IIII CC XXI livres. »

Rolland Lagout, peintre, reçut XX livres tournois tant pour la dorure des quatre croix des fillettes que pour la peinture des douze statues d'apôtres (fol. 346).

Le principal maçon, chargé de la construction des fillettes, se nommait Mathurin Georges. Lui, son garçon et son valet gagnaient par jour XIII sols VIII deniers (fol. 271 verso).

Il était d'usage alors, comme de nos jours, de faire des patrons ou modèles. En effet, nous trouvons au folio 289 verso : « Item celuy dict jour ay achatté quatre feilles de papier collées en quatre et deux collées en double pour faire des patrons au maître maçon, pour ce II s. VI d. tournois. »

On se servait également de toiles afin de garantir les travaux :

« VII de décembre item celuy dit jour baillé à Jacquette Moysse pour la vendition de troys draps neufs, de deux toylles estant de toille de brin en reparon pour mettre au reffectuer sur la *platte forme* du maître maçon, par le commandement de Monsieur le chantre à ce que la d. *platte forme* ne soit effacée des allans et venans *auxi des chiens du secrétain*, les queulx draps ont cousté chacun dix sols tournois, pour ce XXX sols (fol. 296). »

Au jour de l'Ascension, fête des maçons. Les commis-

saires du chapitre donnèrent à ceux qui travaillaient au clocher, un mouton et aux manœuvres du vin. Ce mouton et ce vin revenaient à XL sous tournois. Les commissaires chargés de ce soin, étaient le chantre et le maître d'école (fol. 317, verso).

Tout ce qui précède est en partie extrait des cahiers de comptes (t. III, manuscrits de M. Joubert) allant de la page 59 à 389.

— L'un de ces cahiers (folio 59) porte en marge : *Etat des réparations des clochers d'Angers,* et plus bas : *Réparation commencée en 1516 finissant au 31 octobre* 1518. Ce mot *finissant* doit s'entendre ici dudit cahier des comptes et non de l'achèvement des travaux.

— Un deuxième cahier (fol. 72) porte en marge : *Compte de la dépense faite pour la flèche du côté de l'Evêché commencée le 4 avril avant Pâques* 1518.

A partir de ce cahier inclusivement, les comptes des journées sont réglés semaine par semaine. Ce cahier renferme les notes des quarante premières semaines.

— Un troisième cahier (folio 121) a pour entête : « Sensuyt l'argent que j'ay receu de chappitre pour faire les mises pour la réparation du clocher de l'église d'Angers commencant depuys l'arest de mon compte le jour de mars l'an mil cinq cent dix-neuf (c'est le notaire du chapitre qui parle ici à la première personne). »

Ce cahier renferme les notes des semaines cotées de quarante-une à quarante-neuf inclusivement.

— Un quatrième cahier (fol. 131 verso) porte : « Sensuyt l'estat et mise de lugn (l'un) des clochers de l'église d'Angers seant devers le palays d'Angers, commenczant

le lundi XIIe jour de mars mil cinq cens et XIX depuys l'arrest du compte par devant, commencant le Xe jour de mars l'an qui est mil cinq cens dix neuf. »

Évidemment, il y a ici dans le texte un défaut de rédaction ou une erreur de date, mais d'une minime importance. Quoi qu'il en soit, ce cahier comprend les notes des semaines cinquantième et cinquante-unième. L'on y trouve au folio 142 verso, la mention que depuis le 4 avril 1518 jusqu'au 9 août 1522 la dépense du clocher gauche (nord) se montait à la somme de 3864 livres 17 sous 2 deniers.

— Un cinquième cahier, suite du précédent (fol. 151), relatif à la même construction du clocher *senestre* (gauche), renferme les semaines depuis la cinquante-deuxième jusqu'à la cent-soixante-dixième, et non 174e, comme à tort il est écrit en marge du manuscrit.

A la fin de ce cahier, on lit : « Ce present compte commencant le dozieme de mars l'an mil cinq cens dix neuf et finissant le VIIe jour de juillet l'an mil cinq cens vingt deux, a esté par nous Hardouyn Fresneau chantre et Estienne Blereau chanoines à ce nommés depputés par Messeigneurs et Doyen de chappitre de la d. église, vu, examiné et clos en la présence de maistre Estienne Cartin (chapelain fabriqueur), etc., etc. Faict en chapitre le IXe jour de juillet l'an mil cinq cens vingt deux. »

Nous avons extrait cette mention pour montrer que les derniers vérificateurs des dépenses étaient Messeigneurs du chapitre.

— Un sixième cahier (folio 325) porte en texte : « Sensuyt l'estat de la mise du d. clocher senestre, etc., etc., commencant la dite mise le mardi VIIIe jour de juillet l'an

mil v^c xxii (1522). » Ce cahier comprend les semaines allant de 171 à 176.

— Un septième cahier (folio 335) porte : « Sensuyt la mise du clocher de l'église d'Angers commencant le sabmedi penultieme jour d'aoust l'an mil v ^c xxii (30 août 1522). » Il renferme les semaines allant de la 177e à la 270e.

— Un huitième cahier (fol. 369) est intitulé : « Recepte faite par moi Estienne Cartin chappelain de l'église d'Angers au faict des réparations de la d. église des sommes cy après spécifiées par moy employées en l'œuvre des d. réparations depuis le xiie jour d'aoust l'an mil cinq cens vingt deux, des deniers de Messeigneurs les Doyan (*sic*) et chappitre par moy receus de maistre Saymond leur notaire du d. chappitre. »

Ainsi, les sommes étaient concentrées dans les mains du notaire qui en versait des parties, selon les besoins, au chapelain fabriqueur.

— Un neuvième cahier (fol. 379) porte : « Recepte de l'œuvre du clocher depuys l'arrest de mon dernier compte qui fust le xiie jour du d. mois d'aoust l'an mil v^c xxii (1522). »

Les travaux furent-ils suspendus, du mois d'août 1522 en juin 1524, ou bien certains cahiers ont-ils été perdus? Je l'ignore. Toujours est-il qu'une lacune existe entre ces deux dates.

— Un dixième cahier (fol. 387) est intitulé : « Sensuyt la recepte que je Pierre Noury prebtre (chapelain) ay receu de Mess. de l'église d'Angers pour convertir et employer à poyer les maczons et achepter marchandises et autres choses pour les *galeryes* et ce qu'ils font faire à

leur dicte église, pour réparation d'icelle commencant le sabmedi xviii[e] jour de juign mil v [c] xxiiii (1524). »

— Un onzième cahier (fol. 393) porte : « Sensuyt la mise faicte par moy Pierre Noury, prebtre, pour Messeigneurs de l'église d'Angers aux maczons marchandises et autres choses pour le faict et réparation de leur église commencant le xviii[e] jour de juign l'an mil v [c] xxiiii (1524). »

Ce onzième et dernier cahier (folio 423 verso) *in fine*, a pour date extrême le xiii[e] *jour de mars l'an mil cinq cens vingt cinq.*

Les maîtres maçons, c'est-à-dire les architectes, qui dirigèrent les travaux de la réparation du clocher depuis l'an 1518 jusqu'à l'année 1525, furent successivement *Mathurin Georges* et *Pierre Louvigné* (fol. 335 verso).

Ces noms, jusqu'ici demeurés ignorés, ne sont point indignes de figurer à côté de celui de l'architecte Jean de l'Épine.

Nous avons vu précédemment que, du 4 avril 1518 jusqu'au 9 août 1522, la dépense du clocher gauche se montait à la somme de 3,864 livres 17 sous 2 deniers.

Nous voyons au folio 423, que la suite de cette dépense, du 18 juin 1524 au 14 mars 1515, fut de 1102 livres 19 sous 2 deniers.

On employa pour ces travaux, depuis le 4 avril 1518 jusqu'en août 1522, deux cent-soixante-dix semaines.

Mais il paraît qu'au 14 mars 1525, les travaux d'ensemble n'étaient pas encore achevés, puisqu'au folio 426 du même tome III, nous trouvons en date du 20 juin 1525 un long procès-verbal écrit sur parchemin, concernant les réparations à faire à l'église d'Angers. Son intérêt

nous a paru tel, que nous ne balançons pas à en donner divers extraits.

T. III, Église d'Angers, manuscrits Joubert, fol. 426. « 20 juin 1525. Procès-verbal de réparations à faire sur l'église d'Angers.

« L'an de grace mil cinq cens vingt cinq, le vingtiesme jour de juign, nous Jehan Cadu, conseiller du roy notre sire et juge royal ordinaire d'Anjou, à la requeste de vénérables et discrets les doyen et chappitre de l'église d'Angers comparans en la personne de maistre René Quentin, licencié en loix leur procureur, en présence de noble et discret maistre Abel de la Jaille, prebtre licencié en loix, chanoine d'icelle église, et de Pierre Louvigné, Michel Lecousturier et Guillaume Bertin, maistres maczons, André Cousin et Guillaume Cousin, maistres charpentiers, Thomas Tassin et Jehan Pelerin, maistres couvreurs, tous demeurans à Angers, nous suismes transporté en la d. église d'Angers et avons monté audessus des voultes d'ycelle église, visité et regardé les goutières, canaux, gargouilles et pilliers estans autour d'icelle église.....

« Aussi avons visité et regardé les deux grans clochiers de pierre, le clochier de boys auquel sont les grosses cloches, les voultes et le pavement des cloistres d'ycelle église. Semblablement avons visité et regardé les passaiges estant aux deulx coustés du cueur par lesquels lon passe pour aller de la naif au grant autel de la d. église, et par les d. charpentiers et couvreurs avons faict visiter la charpenterie et couverture d'icelle église. Et ce fait présent, maistre Guy Le Maire, licencié en

loix, commis de notre greffier, avons prins le serment de tous les dicts maczons, charpentiers et couvreurs de nous dire et rapporter la vérité sur et touchant les réparations qui sont nécessaires et utilles à faire en la d. église touchant le faict de leurs dicts mestiers et de ce que elles pourront couster selon leurs oppinions et advis. Et le lendemain qui estoit le vingt ungiesme du d. mois, les d. maczons se transportèrent par devers nous et nous baillèrent un escript en pappier, lequel ils nous dirent et rapportèrent avoir fait faire par Jehan Cousturier, notaire royal d'Angers..... duquel escript la teneur sensuyt. »

Les maçons y consignent leur rapport disant que « les murailles des galleryes de la d. église, les pilliers, et semblablement les goutières et gargouilles estant autour » sont en mauvais état ; les gouttières notamment n'ont pas suffisante largeur pour l'égoût des eaux, d'où suit que les voûtes sont endommagées de même que les piliers à leur sommet ; ils déclarent donc qu'il est nécessaire de faire *tout de neuf* les murailles des dites galeries, le haut des piliers, les gouttières et les gargouilles, « ensemble ung *ousteau* qui est devers les cloistres au bout du pignon de la croizée (c'est la grande rose du sud). Le tout pouvant couter dix mille livres tournois pour le moyns. »

« ..... Item aussi ont veu et visité le bas [1] de la d. église et ont trouvé qu'il est nécessité faire *quatre allées* à l'entour des quatre pilliers de la croisée de la d. église

[1] Le bas s'entend ici par opposition aux combles que les ouvriers venaient de visiter.

pour les quatre coings du cueur, parce qu'il ny a que quatre petites portes qui ont seulement chascune quatre pieds de large ou environ. Au moyen de quoy est fort difficile passer par icelles portes, quant il y a nombre de monde en la d. église. En ce faisant, les seigneurs de la d. église pourront eslargir leur cueur dautant que ce comporte la largeur des d. portes..... »

Pour cette besogne, il faudra fait et fourni 4000 liv.

« Item ont veu.... les cloistres.... et dient.... qu'il est besoing paver de neuf les d. cloistres par dedans et par dehors pour recevoir les eaux.... Aussy qu'il est besoing de faire tout de neuf grant portion des murailles estant autour des dits cloistres.... »

Ce qui coûtera 1800 liv. tournois et plus.

« Item pareillement ont visité.... les deux grans clochiers faicts de pierre et ung petit clochier estant au meillieu des d. deux clochiers lequel est de charpenterie couvert d'ardoise assis sur ung arc de la voulte qui est sur les grans orgues.... Au quel petit clochier y a deux grosses cloches les quelles quant elles sonnent ésmouvent si fort le d. clochier de boys qu'il faict bransler les deux clochiers de pierre et le pignon estant entre eulx et la charpenterie jusques à la croisée [1] de la d. église qui comportent (*sic*) troys voultes de longueur. »

Ils disent qu'il faut ôter les cloches et le petit clocher si l'on veut éviter des dangers. Pour ce, faut faire *une grosse tour* [2] *a part de la d. église pour mettre les d. cloches ;* ce qui ne coûtera pas moins de 15,000 livres tournoys.

[1] Transept.

[2] Ce projet de clocher isolé n'a pas été effectué.

« En ce qui regarde les charpentiers et couvreurs, visite faite, ils disent que « au comble de dessus la nef de la d. église depuis l'empatement du clocher ou est la cloche appellée le Harennier, et près lequel empatement est à présent attachée la chesne ou pend l'imaige du Crucifix, jusques aux deux grans clochiers de pierre estans sur le devant de la d. église ; que la charpente de la d. nef est fort antique et ruyneuse et que les sablières et blochets sont pouries (*sic*) et dissemblées en divers lieux; bref que le comble est endommagé. Ils disent que la charpente du dit comble a huit vingt pieds de long (160 pieds) et doit être refaite, etc., etc.....

« Item qu'il est besoign et requis de refaire les beffroys des deux clochiers de pierre....

« Item sur la chappelle de la d. église appelée la Chapelle maistre Jehan Michel, y a plusieurs endroits ou les sablières de la charpente sont pourries.... et semblablement sur le *chanzeau* [1] de la d. église et sur la chappelle *des Chevalliers.* »

Pour toute cette charpente à réparer et à refaire de neuf en quelques endroits, 1800 livres tournois seront nécessaires.

En ce qui regarde les couvreurs, il faut réparer la couverture de la nef, de la chapelle des Chevaliers et « des grans noues de la croisée sur les quelles est fondé le petit clochier de plomb (le Harennier). »

Le tout coutera 1100 livres tournois.

« Donné à Angers sobz nos seing et scel, etc., etc.

« Signés : CADU et J. LE MAIRE. »

[1] *Chanseau*, transept central.

Le projet de réparation, consigné au procès-verbal du 20 juin 1525 et dont l'exécution devait compléter et terminer l'ensemble des grands travaux entrepris à notre cathédrale depuis 1451, a-t-il été effectué dans toutes ses parties? Nos titres se taisent à ce sujet et passent sans transition aucune de l'an 1525 à l'an 1533, époque du grand incendie que nous avons décrit précédemment dans le *Répertoire archéologique*, n° de mars-avril 1865, auquel nous renvoyons.

V. Godard-Faultrier.

CHRONIQUE.

Chapelle du collége de Bué ou de Bueil, rue de la Boë, à Angers.

Grégoire Langlois, originaire du doyenné de Passais au bas Maine [1] et évêque de Séez en Normandie, décédé le 13 mai 1404, laissa par testament des fonds suffisants pour fonder ce collége et y entretenir un principal, un chapelain et six boursiers. Le principal et trois boursiers devaient être natifs du doyenné de Passais, les autres de l'évêché de Séez.

Ces six boursiers avaient mission d'étudier le droit canon et civil à l'Université d'Angers. Le collége de Bueil n'était, comme on le voit, qu'un petit pensionnat spécial.

Cette fondation date de 1407 : elle fut écrite par Yvonet Hudebourg, secrétaire et notaire de la reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, comtesse de Provence et du Maine.

Les exécuteurs testamentaires de Grégoire Langlois furent Jean Belart, évêque de Fréjus en Provence, Jean

[1] Il était natif de Bazoche-de-Luce.

Langlois, seigneur de Cohon, son neveu, et Jean Langlois, prêtre.

Longtemps avant la révolution ce pensionnat avait cessé d'exister, mais les bâtiments jusqu'à nos jours, avaient été conservés. Nous avons le regret d'apprendre qu'ils vont être démolis[1] et notamment leur gracieuse petite chapelle, qui, longue de 6 mètres 60 centimètres, sur autant de largeur, appartient bien par son style au commencement du xv[e] siècle. La voûte, ornée de nervures prismatiques, a pour clef un blason aux armes du fondateur; on y remarque, entr'autres fenêtres, un *oculus* en forme de rosace d'un très-bon goût. Il faut prendre son deuil de cette démolition, comme aussi de celle de l'aumônerie de Fils-de-Prêtre que nous avons espéré en vain de conserver.

V.

Nous lisons dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2[e] trimestre de 1865, ce qui suit :

Renseignements sur Bertrand Ogeron de la Bouëre, réformateur des flibustiers de Saint-Domingue, 1664-75, par M. Margry [2].

Paris, 10 juin 1865.

Monsieur,

A votre passage à Paris, vous avez pu voir dans l'église de Saint-Séverin, près du portail, à gauche, au-

[1] M. Guy, greffier du juge de paix des Ponts-de-Cé, nous a fait connaître le projet de démolition de cette chapelle.

[2] M. Margry, conservateur adjoint des archives de la marine à Paris, a réuni les matériaux d'une notice sur Bertrand Ogeron de la Boüere

dessus du bénitier, un marbre avec cette inscription :

Le dernier jour de janvier 1676,
Sur cette paroisse de Saint-Séverin,
Est mort rue des Maçons-Sorbonne,
Bertrand Ogeron,
Sieur de la Boüère en Jallais,
Qui de 1664 à 1675
Jeta les fondements d'une société
Civile et religieuse au milieu
Des flibustiers et des boucaniers
Des îles de la Tortue et de Saint-Domingue.
Il prépara ainsi,
Par les voies mystérieuses de la Providence,
Les destinées de la république d'Haïti.

R. I. P. (Requiescat in pace.)

Cette inscription a été répétée en octobre 1864 par tous les journaux qui ont parlé de la bénédiction de cette pierre par Mgr Maupoint, un Angevin, qui, vous le savez, est évêque de l'île de la Réunion, et que le ministre avait prié de faire cette bénédiction.

Mais vous ignorez sans doute, monsieur, que c'est faute d'avoir pu faire placer cette pierre en Anjou ou en Poitou, au lieu de naissance du pionnier, qu'elle a été pla-

(hardi et heureux voyageur qui, au XVIIe siècle, a joué un rôle important à Saint-Domingue), et il ne lui manque que la date précise et le lieu de sa naissance. C'est dans ce but qu'il a adressé la lettre suivante à M. Duffaud, notre collègue, ingénieur en chef du département de la Sarthe, lequel s'occupait lui-même de recherches identiques. La Société prie ceux de ses membres qui pourraient découvrir une solution à la double difficulté qui seule arrête maintenant la publication de M. Margry, de vouloir bien écrire à son président, ou à M. Margry lui-même, rue Monthabor, 11, en remarquant toutefois que la *Biographie universelle* a confondu, dans son article sur Bertrand Ogeron, cet illustre Angevin avec son père, en suivant trop fidèlement une erreur du P. Charlevoix.

cée à Paris, à son lieu de décès. Il en a été cependant ainsi. Encore me suis-je estimé heureux d'avoir trouvé ce dernier, que Moreau de Saint-Méry, savant historien de Saint-Domingue, avait inutilement demandé aux soixante-douze paroisses de notre ville.

Après l'hommage public rendu à la mémoire d'Ogeron dans l'église de Saint-Séverin, je pourrais regarder ma conscience comme satisfaite; toutefois je ne l'estime point telle, tant que je n'ai pas fait tout ce qui est à faire. Or il faut savoir où et quand est né le fondateur de notre ancienne colonie. Et puisque vous voulez bien me prêter votre concours à ce propos, permettez-moi d'ajouter certaines particularités que vous pourriez communiquer soit aux journaux, soit aux revues d'Anjou, de Poitou ou du Maine. La publicité donnée ensuite aux *desiderata* de cette biographie d'un homme éminent de ces régions de l'Ouest mènera, sans doute, à quelques découvertes sur la famille, sur le lieu de naissance et sur les actes mêmes d'Ogeron de la Boüère. Je commencerai ces particularités par redresser les généalogies déjà existantes de la famille d'Ogeron, d'après des actes authentiques.

Claude Ogeron, marchand à Saint-Foix-en-Mauges, marié à Renée Le Heulle (actes de 1556 et du 19 février 1585), a pour fils :

Hilaire Ogeron, marchand à Saint-Lambert-du-Lattay, époux de Michelle Bertrand, fille d'Étienne Bertrand et de Marguerite Galla (actes de 1585-1586-1587). De ce mariage il sort :

François Ogeron, et peut-être Bertrand Ogeron, qualifié de sieur de la Boüère dans un acte de baptême de 1598 où il est parrain.

François Ogeron, élevé dans l'étude et la pratique des lois chez Pierre Jehanne, avocat à Angers (acte de 1588), est indiqué, le 17 mars 1597, comme sergent royal à Saint-Lambert-du-Lattay. Il épouse Renée Andrault, et a d'elle, en 1597, à Saint-Lambert-du-Lattay :

Bertrand Ogeron, sieur de la Boüère, qui épouse Jeanne Blouin, de Chemillé. Nous voyons, en 1586, une Catherine Ogeron, veuve de René Grillau, demeurant sur la paroisse de Chemillé. Cela peut servir à expliquer le mariage de Bertrand Ogeron avec une fille de cette paroisse.

Ces premiers renseignements donnés sur les ascendants du pionnier, nous pouvons arriver à celui-ci.

D'après toutes les traditions dont l'*Histoire des Antilles*, par le Père Dutertre, est le point de départ, Ogeron de la Boüère serait né à Angers; *cependant on ne doit pas tenir le fait pour certain.* J'ai reconnu moi-même que sa famille y habitait assurément, dès 1628, sur Notre-Dame de l'Esvière. Les registres de cette paroisse nous donnent les actes de mariage de Françoise Ogeron, le 26 février 1639, avec Jacques Pringuet, sieur Dutertre, et de Jeanne Ogeron, unie, le 3 juin 1641, à M. Thomas Nepveu, écuyer, sieur de Pouancé.

Mais où sont-elles nées, et où sont nés leurs frères, Jean et Bertrand : Bertrand, l'objet principal de cette note; Jean, qu'un acte de 1628 nous montre comme écolier, désigné dans un autre de 1635 avec la qualité d'avocat, et, en 1646, installé comme conseiller au parlement de Rennes?

C'est ce que je n'ai pu savoir encore.

Il est évident que, pour arriver à découvrir les actes

divers relatifs à ces enfants de Bertrand Ogeron et de Jeanne Blouin, il faut voir non-seulement les registres de l'état civil de Notre-Dame de l'Esvière, mais encore ceux des autres paroisses d'Angers, en remontant jusqu'en 1598, époque à laquelle nous savons que les Ogeron étaient encore à Saint-Lambert-du-Lattay. Si on ne trouve rien là, soit à la mairie, soit dans les registres du greffe du tribunal civil, il y a d'autres points de repère que, même après avoir trouvé l'acte de naissance du pionnier de Saint-Domingue, il faudrait encore aborder. Bertrand Ogeron, père du pionnier, s'est marié à Jeanne Blouin de Chemillé. Un de ces Blouin, commissaire général de la marine, attaché à la personne de Mazarin, plus tard gouverneur du château de Versailles, était parent de Jeanne Blouin, et c'est lui qui a fait vraisemblablement entrer le pionnier dans le régiment de la marine.

Il faudrait donc encore chercher dans les registres de la mairie ou du greffe de Chemillé, ou même dans les minutes du notaire, s'il veut bien le permettre.

Le mariage a dû se faire vers 1615 ou 1616.

Si l'acte de baptême que j'ai trouvé à Saint-Lambert-du-Lattay est bien celui du père du pionnier, il n'a pu guère se marier, en effet, avant 18 ou 19 ans.

J'indiquerai comme un autre point qui peut présenter des renseignements la paroisse qui se rattachait au prieuré de Doué, dont Bertrand Ogeron, père du pionnier, était fermier pour les fruits et revenus, et qui pouvait être une résidence de sa famille.

Enfin, si j'en avais moi-même le loisir, je chercherais dans les pièces du procès fait de 1677 à 1683, pour

la succcession du pionnier, par-devant le lieutenant général d'Angers. La liste des biens qu'il possédait pourrait, par les lieux occupés, servir à reconnaître son lieu de naissance, si ces biens appartenaient à son père précédemment.

Pour épuiser toutes les recherches, on peut voir indirectement les contrats de mariage, les actes de décès de ses parents, de son père, de sa mère, de son frère, de ses sœurs et même de ses enfants. Je signale parmi ceux-ci le contrat de mariage de Gabrielle Pringuet, fille de Françoise Ogeron, qui fut passé par-devant Maher, notaire à Rennes, en 1674.

En remontant plus haut, et en consultant les aveux de foi et hommages, peut-être se rendrait-on également compte, ce qui semble nécessaire, du titre de sieur de la Boüère donné à un Bertrand Ogeron dans un acte de 1598, à une époque où nous voyons la terre de la Bouëre occupée par d'autres d'un nom patronymique différent, rendant hommage au seigneur de Cholet, les de la Boüère et les Cordon, alliés aux Gazeau, encore possesseurs de la Boüère lorsque j'y ai été reçu en 1855.

Age de pierre.

Brèche osseuse, ossements et dents, silex taillés, trouvés grotte de la Madelaine, commune de Turzac, arrondissement de Sarlat (Dordogne), par MM. Ed. Lartet et H. Christy, en 1863. — Donateur en septembre 1865, M. Ed. Lartet, par l'entremise de M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Le musée des antiquités d'Angers vient de s'enrichir des objets précités, grâce aux soins de notre savant

archiviste, M. Port, qui les a obtenus de la complaisance de M. Lartet. Remerciements à ces deux messieurs, lesquels de la sorte ont comblé une lacune qui existait dans nos collections.

M. le docteur Farge nous a promis un travail complet sur la détermination de ces ossements et sur l'âge approximatif de ces silex taillés par la main des hommes du monde primitif. En l'attendant, qu'il nous soit permis de dire que depuis très-peu d'années la science est allée explorer le terrain quaternaire ou *diluvium*, *le fond des lacs et certaines grottes* afin d'y rencontrer les traces certaines de l'ancienneté de l'homme.

Ces traces consistent principalement dans des silex taillés, des ossements ornés de dessins et des aiguilles grossières en bois de renne, etc., etc. L'antiquité de ces objets est déterminée par leur présence avec les ossements de certains animaux que la géologie constate avoir existé dans nos contrées et qui ont ou disparu du globe ou ont été refoulés dans de lointaines contrées, à l'époque des grands cataclysmes dont l'histoire garde à peine le souvenir.

Dans cette recherche de l'ancienneté de l'homme, la géologie et l'archéologie ont compris le besoin de s'unir, et de cette union s'est formée en quelque façon une science nouvelle qui a déjà pour interprètes MM. Boucher de Perthes, Lyell, de Quatrefages, Milne-Edwards, de Vibraye, Lartet, Christy, j'en passe et des meilleurs.

Ces savants étudient, tous les jours, avec une ardeur incomparable les diverses couches du diluvium, celles des grottes et des grands lacs, et chacune de ces couches est comme le feuillet d'un livre où ils cherchent à lire

sans parti pris le secret qu'il renferme, et qu'y lisent-ils? 1° Que l'homme aux environs de Chartres fut contemporain de l'*elephas meridionalis* qui appartient au terrain tertiaire ou pliocène, terrain plus ancien encore que les terrains de transport quaternaires des vallées de la Somme et de la Seine[1].

2° Que dans le Périgord une race humaine a vécu en même temps que le renne, l'auroch, le bouquetin, le chamois, etc., espèces animales dont certaines sont présentement refoulées dans des latitudes extrêmes et d'autres à peine représentées par de rares descendants sur les cimes des Alpes et des Pyrénées[2].

3° Qu'aucune trace d'outils en cuivre ou en fer ne se rencontre à ces époques reculées.

4° Que l'homme se servait alors de pointes de flèches en silex pour chasser les animaux sauvages[3] et de couteaux de même matière pour en dépecer les chairs et s'en nourrir.

5° Qu'il en utilisait les peaux et s'en couvrait après les avoir cousues avec des aiguilles en bois de renne et percées pour recevoir le fil de couture.

6° Qu'il coupait les tendons pour les fendre et les diviser en fil comme le font encore de nos jours les Esquimaux.

7° Que malgré son état de barbarie il avait cependant des instincts de luxe, et un certain degré de culture des

[1] *L'homme fossile*, par sir Charles Lyell, p. 94, etc.

[2] Id., p. 171.

[3] Il va sans dire que pour tuer les gros animaux les flèches ne suffisaient pas. Evidemment ils avaient d'autres moyens dont la trace n'est pas encore découverte.

arts, témoins leurs dessins et leurs sculptures sur palmes de bois de renne représentant divers animaux sauvages[1].

De ces dessins et reliefs sur ossements, M. Port espère obtenir un ou deux échantillons, toujours au profit du musée d'antiquités.

Mais quittons les généralités pour revenir au cadeau fait par M. Lartet.

Tous les objets qu'il a donnés proviennent d'une grotte que lui et M. Christy ont ainsi décrite[2] :

« Cette station est à l'exposition du sud, au pied d'un « escarpement à peu près vertical des calcaires du « terrain de Craie. Elle est à 25 mètres environ de la « Vézère et à six mètres au dessus de son niveau. Le « dépôt ossifère s'étend de 15 mètres environ le long des « rochers ; il a 7 mètres de large. Son épaisseur moyenne « est de 2 mètres 50 cent., mais dans certains endroits, « elle dépasse 3 mètres.

« Au milieu de ce dépôt et à une certaine profondeur, « ont été trouvés un fragment de crâne humain, une « moitié de mâchoire et plusieurs os longs d'un grand « sujet.

« Ces débris humains étaient recouverts de ce même « mélange d'os d'animaux et de silex taillés qui cons- « titue uniformément l'étendue de ce gisement...

« Les silex taillés sont très-abondants à la Madelaine.

. . . .

[1] Lyell, p. 166-167-172. M. Joly-Leterme a découvert de ces dessins dans une grotte du Poitou ; on les peut voir au musée de Cluny.

[2] Id., p. 160.

« En fait d'objets travaillés en bois de renne, nous y « avons recueilli des flèches barbelées, des aiguilles et « quelques pièces sculptées, représentant des formes « animales. »

Pour que ce massif de détritus[1] ait formé une couche de trois mètres d'épaisseur en moyenne dans la grotte de la Madelaine, il a fallu bien des générations et disons-le, beaucoup de saletés éparses et foulées sous les pieds.

« On aurait quelque peine à comprendre (disent « MM. Lartet et Christy, dans Lyell, page 146) que des « familles d'Aborigènes aient pu habiter ces grottes où « s'accumulaient progressivement tant de restes orga- « niques en décomposition plus ou moins avancée. Mais « nous voyons par les descriptions que nous a laissées le « missionnaire danois Hans Egedes, des huttes d'hiver « des Esquimaux, que c'étaient de véritables charniers « où se trouvaient entassées de la graisse et des chairs « crues de mammifères, des poissons, etc., le tout asso- « cié à d'autres résidus répandant une odeur insuppor- « table pour un Européen, mais de laquelle ces indi- « gènes ne paraissaient nullement incommodés. »

A côté des objets donnés par MM. Lartet et Port (même vitrine), nous avons placé comme points de comparaison, dix silex taillés, trouvés au Grand-Pressigny, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), et donnés en décembre 1864, par M. le docteur Léveillé.

En outre, nous ne tarderons pas à avoir, au musée,

[1] Voir au musée un fort échantillon de ce détritus qui est une sorte de terreau brun mêlé d'ossements et de silex.

un ensemble de vitrines où seront classées par ordre d'ancienneté présumée, les silex plus ou moins grossiers des époques anté-historiques, avec ceux infiniment mieux travaillés des temps dits celtiques; nous les ferons suivre de ces instruments de métal nommés haches qui appartiennent à l'âge de bronze et que l'on attribue aux Gaulois nos pères. Par ce moyen le visiteur pourra saisir d'un coup d'œil les produits des âges de pierre et de bronze, et se rendre compte ainsi des diverses phases de la plus haute civilisation connue, autrement, de la plus antique barbarie de nos aïeux. Les médailles pourront y être ajoutées et alors le tableau sera à peu près complet.

G.

Reliquaire en plomb.

Le Musée des antiquités d'Angers vient de recevoir de l'administration municipale un coffret-reliquaire en plomb, trouvé le 2 juin 1865, dans la maçonnerie de l'autel de la chapelle Saint-Jacques *des Renfermés*, présentement démolie.

Sur ce coffret sont gravées deux inscriptions, l'une qui nous apprend que Henri Arnaud, évêque d'Angers, posa la première pierre de cette église l'an 1671, qu'il la consacra le 15 juin 1681, et en dédia l'autel à l'apôtre saint Jacques le Majeur.

L'autre inscription, qui est le complément de la précédente, nous fait connaître que cette consécration et cette

dédicace eurent lieu l'an V du pontificat du pape Innocent XI, l'année 32 de l'épiscopat d'Arnaud, et la 38e année du règne de Louis XIV; toutes dates qui répondent parfaitement à l'année 1681.

Cette seconde inscription nous apprend aussi qu'Arnaud avait alors 83 ans.

Voici la teneur de ces deux inscriptions :

I.

ANNO . D . 1681 . DIE 15 JVNII ILLVSTRISSIM
ET REVERENDISS . D . D . HENRICVS ARNAVD
EPISCOPUS ANDEG . HANC . ECCLESIAM
CONSECRAVIT . CVJVS PRIMUM LAPIDEM
POSVIT . ANNO 1671 . ET HOC ALTARE
IN HONOREM . B . JACOBI MAJORIS . AP . DEDICAVIT .

II.

ANNO
PONTIFICATVS INNOCENT . XI . P . M. 5 .
EPISCOPAT . HENRICI ARNAVD EPISCOP .
ANDEG . 32 ET ÆTAT . 83 . REGNI LVDOVCI (sic)
MAG . XIV . FRANCIÆ NAVARAE 38.

La première inscription a cela d'intéressant, qu'elle nous donne la date ignorée (1671) de l'établissement de la chapelle de cette maison de charité, qui porta les noms d'Aumônerie de Fils de prêtre; de Saint-Jacques de la Forêt; d'Hôpital général de la Charité; d'Hospice général et des Renfermés.

Nous avions donc raison en p
de Fils de prêtre (*Répertoire arc*
page 90), de dire d'après les
que l'édifice ancien dans leque
s'agit, n'avait dû devenir cha
passage *cujus primum lapide*
prouve en effet que cet édi
depuis le XII[e] siècle, n'était p
Mais à quoi bon cette obser
mois tout a été démoli [1] ?

[1] Nous apprenons que le
ornait la chapelle de Saint
combles des greniers de l'




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît par livraisons mensuelles d'environ deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

1865
Alex.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1865. — Décembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1865





PIERRE
AYRAVT
Lieutenant
criminel
et Maire
d'Angers

LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

I.

SAINT SERÉNÉ [1]; SA CHASSE; PROCÈS; VITRAIL; ÉPITAPHE DE JACQUES DE MANDON.

Au VII[e] siècle, deux frères de noble race et natifs de Spolète en Ombrie (Italie), Cérénic et Serénè, séduits comme beaucoup l'étaient alors, par les charmes de la solitude, abandonnent leur patrie, franchissent les Alpes, mais non sans avoir auparavant visité le tombeau du Prince des apôtres, à Rome, où suivant un ancien bréviaire d'Angers, ils furent faits cardinaux. (Sablé, 2[e] partie, p. 7.) Après avoir erré longtemps çà et là, ils s'arrêtent au pays du Maine sur les frontières de l'Anjou, à *Salica*, *Sauge*, lieu ainsi nommé du latin *salix*, saule, osier [2]. Cet endroit situé près de *Vagoritum*, capitale des

[1] En latin Serenedus. Dans le Maine on écrit ce nom par un C saint Céréné, voir 2[e] partie de l'histoire de Sablé, par Gilles Ménage, page 2, imprimerie de Monnoyer, an 1844.

[2] Sauge est encore dit : *Sulca*, *Salga*, *Saligna*, *Salvia*. Rép. Arch. de l'Anjou, année 1861, page 11.

Arviens sur les bords de l'Erve où les saules croissent en abondance convenait merveilleusement à la vie retirée. La nature pittoresque et sauvage y présente des grottes profondes, des ravins accidentés et des escarpements d'un saisissant effet. Il n'est pas douteux que Vagoritum n'était plus alors qu'un monceau de ruines, autrement nos solitaires ne se fussent point établis si près de cette ancienne ville.

Ils vécurent ensemble quelque temps ; mais voilà qu'un jour Cérénic dit à son frère : « Il faut nous séparer, Dieu m'appelle ailleurs, j'obéis à ses desseins. » Nouveau sacrifice ! Il part et se rend vers de plus âpres solitudes sur les bords de la Sarthe, « là où cette rivière sépare le Maine d'avec la Normandie [1]. » C'était dans le diocèse de Séez ; il y fonda un monastère où Orderic assure qu'il eut jusqu'à cent quarante disciples. Nous l'y laisserons pour retourner à son frère.

Seréné ne quitta point Sauge d'où la renommée de ses vertus se répandit au loin. Lors d'une peste qui ravagea le Maine, il reçoit une députation chargée de le supplier d'intercéder Dieu pour la cessation du fléau ; il s'y prête et ses prières sont exaucées. Cet événement, dit la légende, lui valut d'être nommé archiprêtre dans le doyenné de Sablé. Il mourut vers l'an 669 [2]. On fait commémoration de ce saint, le 21 juillet.

Il fut enterré à Sauge ; plus tard son corps a été transporté dans la cathédrale d'Angers. Tout à l'heure nous reviendrons sur ce fait. Son culte n'a dans le Maine rien

[1] Page 3, 2e partie de l'hist. de Sablé

[2] Nouv. arch., no 34.

perdu de son prestige ; un oratoire lui a été élevé en 1849 par les habitants de la paroisse de Sauge et par la famille de Laroche-Lambert. Ce petit édifice couronne une source limpide, environnée d'algues aux verts et frais feuillages. Les pèlerins s'y donnent rendez-vous et manquent rarement de boire un verre d'eau de la fontaine et d'allumer un cierge.

Puissance des idées religieuses ! Vagoritum a disparu de la carte des Gaules, tandis que le culte d'un saint, d'un modeste ermite, existe encore, après plus de douze siècles !

Sauge appartenait à un évêque d'Angers ainsi qu'un écrivain anonyme du IXᵉ siècle paraît le déclarer. Le même auteur [1] nous apprend qu'il y a des raisons de croire que cet évêque, sans désigner lequel, « donna ce lieu en échange pour un autre village de la province d'Anjou appelé aujourd'hui Villevêque » et que le dit prélat fit transporter le corps de saint Seréné dans son église pontificale (Saint-Maurice).

Le texte mérite d'être cité : « Fama refert quod dono cujusdam, Salvia vicus ille in dominium andegavensis episcopi devenisset, quem cùm aliquandiù possideret, quoniam vicus idem remotior esset ab urbe Andegavensi ipsum pro quodam, qui nunc *Vicus episcopi*, dedit, undè etiam hoc nomen traxit. Detulit igitur prœsul beatum Serenedum et in ecclesiâ pontificali detulit cum honore ; quod si realiter sit, certum tamen est in episcopali eccle-

[1] Deuxième volume des Actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoît, par dom Luc d'Achery et Jean Mabillon. — Voir encore Sablé, 2ᵉ partie, pages 5 et 6.

sia beati Mauritii sanctum istu
Andegavensium orat, clerus hc
12 calendas augusti [1]. »

La présence des reliques d
drale d'Angers, citée par ur
donc au moins de cette épc

Un inventaire du 18 ma
tome I, man. Joubert, m(
rené en ces termes : « C
gento deaurato in qua s
due. Beati sunt plures
cum IIII^or Evangelist.
uno buto ; in alio but
bus lateribus in flor
parte sunt sex ronc
angelorum et in d
Deum deprecantis

« In dicta cassa
paracione in por
in dicta cassa IX

Traduction :
gent doré sur
pommes, parr
restes du sair
qu'il est ind
quatre évar
avant et a
l'autre bo
Aux deu

[1] Ména

apôtres. A la partie supérieure paraissent six petits ronds dans quatre desquels on aperçoit des anges; les deux ronds du milieu représentent saint Seréné priant Dieu.

« Cette châsse est ornée de deux piliers d'argent; elle aurait besoin de réparations en plusieurs endroits et notamment dans ses ornements en forme de pommes. Quatre-vingt-six pierres précieuses la décorent. »

La description de cette châsse nous semble indiquer plutôt une œuvre de la fin du XIIe siècle qu'un travail du IXe comme témoigne la mention de ses ornements en forme de pommes.

Peut-être cette châsse qui aura disparu aux époques néfastes de notre histoire était-elle la même que celle qui fut ouverte le 4 mai 1685 par l'ordre d'Henri Arnaud. Quoi qu'il en soit, voici la teneur du procès-verbal de cette ouverture (fol. 461, t. II des manuscrits Joubert).

« Nous soubsignés Pierre Bruzeau et Hugues Denis, maistres chirurgiens, anciens prevosts, gardes et jurés Angers, certiffions à qui il appartiendra que ce jourdhuy à quatre heures après-midi avons esté requis de la part de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Henry Arnaud, évesque d'Angers, et de messieurs les vénérables doyen et chanoines du chappitre de l'église cathédrale du dict Angers, de nous transporter en la sacristie de la dicte église, pour estre presants à l'ouverture de la *châsse d'argent doré* qui se conserve dans ladicte église dans laquelle sont enfermées, très-religieusement, plusieurs sainctes et précieuses reliques et singulièrement le corps du glorieux sainct Serenné dont l'enveloppe est d'un gros taffetas cramoysi et nous estant aprochés par l'ordre de mon dit seigneur l'évesque et des

dicts sieurs doyen et chanoines du d. chappitre, nous avons apperceu et recogneu plusieurs os du dict sainct Serenné desquels un a esté presanté par monsieur le grand doyen de la dicte église à monseigneur l'évesque lequel nous l'a exposé pour le recognoistre spécialement et l'ayant exactement observé, avons conjointement observé ledict os à nous presanté estre la meilleure partie d'une des vrayes costes du côté senextre dont la poitrine du glorieux sainct Serenné estoit composée, et après qu'un chascun luy eut rendu ses respects avec une proffonde vénération, le d. seigneur évesque l'a mis dans une petite liette en forme de coffret garny tant par dehors que par dedanz d'un brocard barré de couleur rouge et blanc orné de tresses d'or et d'argent sur les bordures, et le tout remis entre les mains de messire Robert Dodard, prestre, docteur en saincte théologie et curé de la paroisse de Sainct-Serenné au pays du Maine. Ce que nous certiffions estre véritable comme estant presants et avons délivré la presante attestation au d. s[r] Dodard, curé, pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Faict au d. Angers, le quatriesme jour du mois de may mil six cent quatre-vingt-cinq.

« Hugues Denis. — Bruzeau. »

Cette châsse indépendamment de sa renommée au point de vue religieux, eut un autre genre de célébrité en Anjou, par suite d'un procès qui s'éleva vers l'année 1675 entre le chapitre de la cathédrale d'une part et le sieur Antoine Martineau, curé de Sainte-Croix [1], d'autre part.

[1] L'église Sainte-Croix était située derrière le chœur de Saint-

Le droit qu'avait le chapitre d'exiger que ledit curé fût l'un des porteurs de la châsse, à certaines processions de l'année, paraissait suffisamment établi depuis longtemps; cependant le sieur Martineau crut devoir le contester. Instance s'ensuivit; sommation [1] lui fut faite par voie d'huissier le 21 mai 1675 d'accomplir sa mission; refus obstiné de sa part. Procès-verbal de compulsoire le 29 août de la même année [2]; il y est constaté que le sieur Pottier, secrétaire du chapitre, a représenté six pièces : la 1re qui était le *Processionnal d'Anjou*, imprimé en l'an 1642 où se trouvait établi que les curés de Saint-Évroult, Saint-Aignan [3], Sainte-Croix et le garde-reliques devaient porter ladite châsse. Les 2e, 3e, 4e et 5e pièces qui étaient des comptes de la recette et mise de la grande bourse du chapitre pour les années 1599, 1612, 1649 et 1654, tous à la date du 25 juin, mentionnaient le même fait.

La 6e pièce était un petit livre en « papier rellyé et couvert de parchemin, in-4°, lequel concerne le debvoir du garde reliques de la d. église d'Angers » d'où fut alors extrait ce qui suit (folio 391, verso) :

« Premier, le dimanche des Rameaux, le petit son sonne à deux heures et demye; à huict heures la procession générale part de la dicte église d'Angers et va à

Maurice, et l'emplacement qu'elle occupait se nomme encore : Place Sainte-Croix.

[1] Fol. 385, t. II, des manus. Joubert.

[2] Fol. 386.

[3] Saint-Evroult et Saint-Aignan, anciennes églises paroissiales, existaient autrefois dans la Cité.

Sainct-Michel-du-Tertre [1] où il y a sermon. On porte la chasse de sainct Serenné et la grand croix carrée [2].

« Premier, le dict garde reliques doibt atteindre la d. chasse de dessus l'autel de sainct René et la porter au revestiaire (sacristie actuelle) puis la porter avecq le branquart et la luy attacher avecq le sacristain et la fleurir de fleurs. Le d. garde reliques doibt ayder à la porter en procession avecq monsieur le curé de Sainct-Evroul et la doibvent prendre de Messieurs les corbelliers soubz la porte Angevine (haut de la rue Baudrière) et la bailler à la porte Sainct-Michel à messieurs les curés de Sainct-Aignan et Saincte-Croix et le d. garde reliques doibt payer à chacun des d. sieurs curés cinq deniers et aultant aux Rogations, la Somption (sic) [3] et Sainct-Marc qui sont à chacun pour les d. processions deux sols six deniers et ne paye rien aus dicts sieurs corbelliers [4].

[1] Cette église était située derrière le palais actuel de la Cour impériale, vers l'est.

[2] Cette croix carrée avait sans doute la forme d'une croix de Jérusalem, en souvenir probablement de l'entrée de Jésus en cette cité, le jour des Rameaux.

[3] Erreur, c'est l'Ascension qu'il fallait dire.

[4] Hiret, page 289 de ses Antiquités d'Anjou, s'exprime ainsi : « Il y a quatre corbelliers et quatre maires chapelains qui sont demy prebendés, ils furent institués en l'an 1366. » Les corbelliers étaient enterrés sous le vestibule devant le grand portail. Nous lisons dans le dictionnaire de Du Cange : « Corbillarios seu corbilliers, canonicos semi prœbendatos in ecclesia Andegavensi vocari auctor est Renatus Chopinus, lib. I de Sacra politia, tit. III, num. 4. (Macer in Hiero lexico melius eos appellat Corbicularios sic dictos inquit à corbula quœ est apud Gallos, idem est quod *Rochetum* clericorum. Vide itiner. Liturgicum editum an. 1718, p. 83 ubi de urbe Andegavensi) »

« Le grand bourcyer doibt dix sols au d. garde reliques pour le port de la d. châsse de saint Serenné (sic) pour toutes les dictes six processions, le jour de sainct Jean-Baptiste.

« Plus du d. papier feuillet IX recto a esté extrait et employé au present procès-verbal l'article qui ensuict :

« Le jour de sainct Marc il y a procession généralle au Ronceray. Et il faut atteindre la châsse de sainct Serenné quy est portée par deux maires chappelains, le garde reliques, le curé de Sainct-Evroul, le curé de Sainct-Aignan et le curé de Saincte-Croix.

« Plus du d. feuillet verso, a esté extraict et employé au present procès-verbal ce qui en suyct :

« Les Rogations, procession généralle, le lundi à Saint-Serge, le mardi à Saint-Aubin et le mercredi à Lesvières.

« Le jeudy, jour de l'Assumption (sic) autour de la Citté. Et tous les d. jours on porte la châsse de sainct Serenné ; et le garde reliques la doibt fleurir de fleurs et ayder à la porter avec M. le curé de Sainct-Evroul et la prendre des maires chapelains à la porte Angevine et après MM. les curés de Sainct-Aignan et Saincte-Croix et le d. garde reliques, doibt leur payer cinq deniers à chacun et rien aus d. maires chapelains par chacune procession. »

Nonobstant la teneur de ces pièces où le droit du chapitre paraît si bien établi, le sieur Martineau persista dans son refus de porter la châsse de saint Seréné, et voici les raisons qu'il alléguait.

« Dict que les prétendus tiltres à luy représentés, ne peuvent luy préjudicier estant constant que le premier

quy est le Processionnal a esté reformé par les d. sieurs de l'église d'Angers quy ont, de leur propre mouvement, adjousté le nom du sieur curé de Saincte-Croix, ny estant nommé dans les anciens. Au contraire, est dict que la relicque sera portée par quatre prestres ce qui se justifiera par la présentation des anciens Processionnaux en cas que les d. sieurs du chappitre ne les recellent.

« Conteste à l'esgard des comptes qu'ils ne sont point faicts avecq les curés de Saincte-Croix, et s'ils y avaient esté presens, ils s'y seroient oppozés ; aussi que l'on ne represente de comptes que ceux qui ont esté faicts pendant (que) les curés estoient chappelains de l'église d'Angers, estant constant que le deffunt René Jousselin estoit chappelain de l'église d'Angers, avant que d'estre curé de Saincte-Croix.

« Le vélin [1] quy est dans la sacristye de l'église d'Angers n'en fait aucune mention il y a plus de cent ans. Or sy les curés de Saincte-Croix y eussent esté obligés l'on n'auroit manqué de les y desnommer, ce que messieurs du chappitre ont tellement recognu qu'ils n'ont faict aucune poursuite contre trois prédecesseurs de luy Martineau qui sont les sieurs Chevallier, Nicollas et Chauveau, tellement que les d. sieurs n'ont acquis aucun droict, au contraire le d. Martineau en est deschargé veu le silance des d. sieurs du chappitre, en cas qu'ils eussent quelque droict, ce qui ne se peult jamais croire, l'église de Saincte-Croix estant bastye et fondée avant celle de Sainct-Maurice. Le d. Martineau estant le seul curé de la ville estant obligé les jours que l'on prétend qu'il doibt

[1] Folio 412 verso.

porter la rellique, d'estre en sa paroisse, faire le service et procession, administrer les sacremens à ses paroissiens; et s'il avoit droict de gaignage dans le cœur de Sainct-Maurice il y auroit quelque apparence.

« Quand (sic) au dernier livre in-quarto representé, c'est un chiffon quy a esté chiffré depuis l'instance dans lequel il aparoist qu'il y a plusieurs feuillets rompus, dans lesquels les droicts du d. Martineau pouroient estre; partant proteste de nullité les d. representations et dict qu'il est prest d'obéir en luy faisant aparoir tiltre primordial. A signé et s'est retiré. Signé : Martineau. »

A leur tour et à la fin du même procès-verbal, MM. de l'église d'Angers par la voie du sieur Froger, protestèrent contre les dires du d. sieur Martineau, en disant que les pièces représentées étaient en forme, pour leur justification et le soutien de leurs prétentions.

L'affaire n'en resta pas là et le 27 avril 1676 sentence fut rendue entre MM. du chapitre et le curé de Saincte-Croix, ordonnant que les parties « écriront, produiront et fourniront contredits et salvations. »

Messieurs de l'église d'Angers articulèrent ceci : « c'est à savoir que dans les cas ou les tiltres communiqués ne seroient suffisants pour le soustient de leur demande, ils joignent leur possession au droict, » réclamant en outre tous dépens, dommages et intérêts. (Fol. 398.)

Le sieur Martineau réplique à son tour que « si plusieurs de ses prédécesseurs ont porté la d. châsse, ils l'avoient fait en qualité chapelains de la cathédrale, mais que lui ne dépendoit en aucune façon du chapitre, la paroisse Saincte-Croix étant de plus ancienne origine que celui-ci. » Il ajoutait que : « si les curés de Sainct-

Evroul et de Sainct-Aignan la portent c'est parce qu'ils ne sont que vicaires des sieurs du chappitre, ont place à cœur (sic), etc. »

D'ailleurs il est, disait-il, « fort ridicule que le curé de Saincte-Croix attende la procession au carroy de la porte Angevine avec ses habits sacerdotaux qui est une servitude sans exemple qu'un curé qui ne dépend, en aucune façon, d'un chappitre soit obligé d'attendre à un carroy hors l'église, mesme hors la citté, des relicques avec un habit d'esclat, d'estre avecq quantité de portefaits. (Fol. 400.) »

Le 19 mai 1676, MM. du chapitre obtinrent un nouveau compulsoire par suite duquel onze registres en parchemin furent représentés. Dans le premier, qui était « un compte de la récepte et mise de la grande bource du d. chappitre » pour l'année 1421, on lisait : « Rectoribus ecclesiarum *Sancte Crucis*, sanctorum Ebrulfi et Aniani et cuidam capellano deputato ex parte capituli pro capsâ deferendâ in ramis palmarum, (in festo) beati Marci et Rogationum et aliis II s. VI d. ut consuetum est valet X s. »

Les autres registres établissaient le même droit du chapitre de faire porter la châsse par le curé de Sainte-Croix (années 1451, 1453, 1483, 1522, 1543, 1599, 1620, 1630, 1661, 1670). Les registres 4, 5, 6, cités au second compulsoire parlent du port de la châsse au jour de l'Ascension et non pas de l'Assomption, comme nous l'avons vu dans le premier compulsoire. Quoi qu'il en soit, la servitude que repoussait le d. sieur Martineau était surabondamment établie ; cependant il ne se tint pas pour battu et déclara que tous les titres qu'on lui oppo-

sait ne valaient, parce qu'ils étaient postérieurs au livre qui est dans la sacristie de Saint-Maurice, « qui est un velin attaché d'une chesne de fer dans lequel sont toutes les cérémonyes qui se font dans l'église de Saint-Maurice à tous jours et festes solemnelles; sont escripts d'ordre et en rang que les festes qui adviennent de jour en jour, et dans lequel il est notamment marqué et faict mention du port de la relicque en question au soixante et cinquième feuillet recto où ces mots sont *imprimés* [1] en latin que la châsse sera portée par six prestres sans desnommer en aucune fasson (sic) le curé de Saincte-Croix ne autres. (Folios 412 verso et 413.) »

Le sieur Martineau émettait ensuite ce fait que les curés de Sainte-Croix avaient été pendant plus de cent cinquante ans chapelains de la cathédrale (folio 414) et il en tirait cette conclusion déjà énoncée que c'était en cette qualité seulement qu'ils avaient pu porter ladite châsse. Il ajoutait que lui n'ayant aucun rang ni bénéfice à Saint-Maurice, il était « indécent de vouloir l'obliger hors la Cité de prendre la d. relicque pour la porter processionnellement, et ridicule de l'obliger d'aller en une église où il n'a pas le droict de se vestir dans la sacrystye. (Fol. 414 verso passim.) »

Nonobstant ces dires, le 20 août 1676, sentence du Présidial d'Angers fut rendue en vertu de laquelle le d. curé de Sainte-Croix a été condamné à porter la châsse

[1] Si ce livre des cérémonies était imprimé, il ne devait pas être aussi ancien que le registre de 1421 précité, l'imprimerie ne datant que des années 1436 ou 1440. Le curé de Sainte-Croix faisait donc erreur.

de saint Seréné les jours des Rameaux, de saint Marc des Rogations, etc. (Folio 421.)

Appel du sieur Martineau suivi de l'arrêt du parlement, confirmatif de ladite sentence au profit du chapitre (3 septembre 1677) et condamnation du curé à tous dépens.

Ainsi se termina ce procès qui dura près de trois ans.

Les personnes qui seraient curieuses de connaître d'autres particularités sur le port de la châsse de saint Seréné pourront consulter un livre assez rare intitulé : *Cérémonial de l'Église d'Angers*, imprimé à Châteaugonthier, chez Joseph Gentil, imprimeur de la ville et du collége, sans date. Ils y trouveront d'intéresssants détails : page 216, procession des Rameaux ; page 295, jours des Rogations ; page 308, fête de l'Ascension ; pages 358 et 359, fête de saint Marc ; pages 370, 371, fête de saint Seréné.

La châsse du bienheureux était située tout au fond du chœur sur le retable de l'autel de Saint-René vers nord. (Voir un dessin dans le manuscrit de Lehoreau, bibliothèque de l'évêché.)

Il y avait également une cloche de son nom qui fut faite vers l'an 1535 par les fondeurs Pierre Aulbert et Guillaume Payen. (T. IV, folio 200, in fine.)

Aujourd'hui encore on voit dans l'aile du nord de la cathédrale, fenêtre de l'est, un vitrail représentant saint Seréné en costume rouge de cardinal, bien qu'il soit certain que les cardinaux n'ont porté ce costume que depuis l'an 1245. « Ce fut en cette année-là, dit Ménage (Sablé, 2ᵉ partie, page 8), que dans le concile de Lyon il fut arrêté que les cardinaux porteraient le chapeau rouge

et la robe d'écarlate. Mais tout est permis aux peintres et aux poètes.

« . . . . pictoribus atque poetis
« Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas. »

(Horace).

Saint Seréné avait son autel à la cathédrale ainsi qu'il résulte d'un parchemin de l'an 1429 (fol. 1, t. III des man. Joubert), où on lit : *Ad altare s*[ti] *Serenedi.*

Un chanoine appelé Jacques de Mandon fit reconstruire cet autel dans la nef contre le mur septentrional, près la chaire actuelle. Le même autel fut détruit par les Huguenots et rebâti vers le milieu du xvi[e] siècle par Guillaume de Mandon, neveu de Jacques. Dans *l'enclos* de cet autel on lisait l'épitaphe suivante dont la teneur nous a été conservée par Lehoreau, p. 157, t. II de ses manuscrits (Évêché d'Angers).

Cy gist de cet autel bien près
Je le nomme par nom exprès
Feu maître Jacques de Mandon
Noble de cœur d'œuvre et de nom
Prestre étoit chanoine curé
L'honneur de Dieu a procuré
De la Vierge, de tous les saincts
Vacquant toujours à œuvres saincts (sic)
Il avoit en un tel honneur
Le corps et sang de Nostre Seigneur
Qu'il a fondé tous les jours messe
A cet autel à heure expresse
Le dimanche deux on en dit

C'est par sepmaine nombre de huict
Ce bel autel qu'il avoit construit
Par les Huguenots fut destruit
Mais son nepveu de bon renom
Maître Guillaume de Mandon
L'a fait refaire puis après
Ainsi que vous voyez qu'il est
Aux enfants de chœur ordonna
Cinquante sols par an donna
Pour encre et papier à chanter
Et leurs aultres nécessités
Aux novices frères prescheurs (jacobins)
Cent dix sols a fondé pour eux
Cent dix sols aux petits cordeliers
Pour leur achepter des souliers
Que doibt la grande bourse payer
Sans que couvent puisse denier
Outre de ses biens a renté
Le *Missus est* qui est chanté
Tous les samedis de l'Advent
A la messe *Salve parens*
Il a fondé pareillement
Donné de ses biens largement
Pour dire en carême *in pace*
Dictes *Quiescat in pace*
L'an mil cinq cent cinquante-cinq
De novembre le vingt-cinq
De ce monde l'âme passa
Et le corps ici nous laissa
Gens dévots qui par cy passez
N'oubliez pas les trépassez

Et vous qui cet écrit lisez
Le *Pater* et *Ave* vous direz

L'an mil cinq cent soixant
Ce tableau fut icy assis
Par son dit nepveu de Man
Prions Dieu luy faire pard
La paix et amour demando

Amen.

Terminons ce qui nous reste à
par cette observation que c'est san
nom qu'il fut invoqué pour l'obte
faisant allusion au mot latin *ser*
châsse en procession était-elle orn

II.

PIERRE D'AVOIR, SIRE DE CHATEAU-FREMONT, BIENFAITEUR.

Ce chevalier angevin, très-célèbre au XIVe siècle et passablement oublié au XIXe, mérita par son honnêteté d'être l'ami de Louis Ier, duc d'Anjou; par sa fidélité d'être son grand-chambellan et par ses lumières, son sénéchal d'Anjou.

Lorsque Louis quitta notre province, vers 1382, afin de se diriger vers Naples à la tête d'une florissante armée, il crut devoir lui confier de pleins pouvoirs sur l'Anjou durant son absence et lui enjoindre de se qualifier lieutenant général de monseigneur le duc et de madame la duchesse (Marie de Blois, dite de Bretagne). Il lui confia même la direction du conseil qu'il avait formé pour cette princesse, son épouse. Une telle autorité souveraine, bien à tort, car elle était douce, blessa néanmoins la duchesse qui d'abord n'en fit rien paraître. Mais à la mort de son mari, arrivée à Biseglia, près de Bari, le 20 septembre 1384 par suite des chagrins que lui causa l'insuccès de sa tentative sur le royaume de Naples, elle manifesta son ressentiment à ce point que Pierre d'Avoir ne balança pas à se dépouiller de tous ses titres par une démission en forme datée du 17 novembre 1384.

Il se retira dans ses terres où il mourut l'an 1390,

laissant son opulente succession aux enfants de Jean sire de Bueil et d'Anne d'Avoir sa sœur. Depuis lors les de Bueil unirent ses armoiries aux leurs et le blason fut ainsi établi : « aux 1 et 4 d'azur au croissant d'argent, accompagné de six croisettes recroisetées et fichées d'or qui est de *Bueil*; aux 2 et 4 de gueules, à la croix ancrée d'or qui est d'Avoir [1]. »

Dès avant 1372, Pierre avait été gouverneur d'Anjou et remplacé par Olivier de Clisson; alors sous la direction de ce dernier furent créés deux capitaines de la ville d'Angers, l'un qui commandait du côté de la Trinité et l'autre du côté de Saint-Maurice; ces deux parties de la ville s'appelaient *çà doutre* et *la doutre* (Roger, page 300).

Le château d'Avoir présentement en ruine dépend de la commune de Longué.

Notre sire de Château-Fremont fit de beaux cadeaux à la cathédrale, ainsi qu'en témoignent nos inventaires de l'an 1391, folio 7 et folio 8 verso : de l'an 1467, folios 84, 85, 87, 89, 90 verso, 93 verso, t. Ier fabrique.

Ces présents consistèrent en chapelles complètes ainsi qu'en pièces d'étoffe.

On nomme ici chapelle un ensemble d'ornements ecclésiastiques composé de chasuble, dalmatique, tunique, étoles, manipules, amicts, aubes avec parements, trois chapes et parements d'autel.

Quant aux deux pièces d'étoffe elles sont classées à l'inventaire de 1391 dans une catégorie qui nous fait présumer qu'elles servaient à couvrir des sépultures.

[1] Art de vérifier les dates, t. XIII, p. 73.

Il serait trop long et trop fastidieux de citer tous les textes se référant à ces divers articles ; bornons-nous à dire au point de vue industriel que ces chapelles étaient les unes en soie, les autres en velours, plusieurs en satin.

Il y en avait une de couleur noire semée de larmes d'argent et de petits lingots d'or : *nigra seminata de lacrimis argenti et talentis auri.*

Une autre blanche ornée d'un semis de roses, *seminata de rosis.*

Une troisième de velours rouge parée de couronnes et de croissants, *seminata de coronis et de croissans* (gallice).

Une quatrième en soie rouge avait pour ornement des bêtes entremêlées de fleurs d'or *cum bestiis aureis et floribus.*

Parmi les chapes plusieurs étaient égayées sur fond rouge d'oiseaux et de petites roses d'or : *avibus et parvis rosis aureis.*

Il en donna une de diverses couleurs illustrée de *barris antiquis.*

Parmi les parements, l'un d'eux était d'étoffe blanche de damas, *panno damasceno* et servait à l'autel de la Vierge.

Pour ce qui est des étoffes propres à couvrir les sépultures, l'une était d'or bordée de velours noir, *pannus auri bourdatus* (sic) *de velueto nigro.*

L'autre de velours noir bordée de velours blanc, *pannus de velueto nigro bordatus de velueto albo.*

Toutes ces riches étoffes portaient le blason de Pierre d'Avoir, ce qui prouve qu'elles avaient été faites sur commande.

On ne retrouve aucune mention de ces ornements dans les inventaires du XVI[e] siècle, ils étaient alors évidemment en ruine. C'est même ce qui résulte de ce passage (folio 89, inventaire de 1467) : « unus pannus nullius « valloris, etc., etc. »

III.

BIENFAITEURS ECCLÉSIASTIQUES.

1° HARDOUYN DE BUEIL, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Au tome I, folio 62 (man. Joubert), nous trouvons, à la date du 16 novembre 1428, que cet évêque fit don à la cathédrale d'un reliquaire renfermant des cheveux de Notre-Seigneur.

Le titre, sur parchemin, est ainsi conçu :

« Nous, Hardouyn, par la grace de Dieu evesque d'Angers, salut en Notre-Seigneur, que comme il soit ainsi, que ia piecza avons mis et baillé en gage au chappitre de notre eglise d'Angers, certains joayaux entre lesquels il y a un reliquaire d'argent doré o (avec) pate, et sur ycelui reliquaire une petite croix d'argent dorée en quel reliquaire a des cheveux de Notre Sauveur Jésus-Christ, lequel nous voulons que aucunement ne demeure en gage pour la somme en laquelle sont les aultres joayaux. Mais du tout le donnons et laissons à notre dicte eglise pour estre mis avecques les aultres saints reliquaires d'icelle, pour les saluz des ames de nous et de tous nos aultres amis et parens especialement pour ceulx qui sont ensepulturés en notre dicte eglise. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes de notre scel.

« Donné à Saumur le xvi[e] jour de novembre l'an mil quatre cens vingt-huit.

« Signé : MOREAU. »

Sceau enlevé.

Le même prélat (inventaire de l'an 1467, fol. 84) donna aussi une chapelle composée des objets ci-après exprimés : « Una cappella de velorio rubeo videlicet cum infula [1], dalmaticis [2], stollis [3] et manipulis seminata de coronis et de croissans *gallicè* ad arma de Castro Fromondi cum auri fragiis. » (En marge on lit : Dat. per defunctum Harduin de Bueil.)

Traduction : « Une chapelle de velours rouge, savoir : avec chasuble, dalmatiques, étoles et manipules, le tout semé de couronnes et de croissants, comme on dit en français, aux armes de Château-Fremont [4], avec orfroys (broderies et franges d'or). »

[1] « Infula, casula, planeta (chasuble), vestis sacerdotalis. Infula seu « casula quæ alias vestes cooperit caritatem significat, quæ virtutes « continet in se omnes. » Du Cange, au mot INFULA.

[2] « Vestis sic dicta quod in dalmatia primùm sit reperta. Vesti- « mentum in modum crucis, etc., etc. » Du Cange.

[3] « Stola circumdata collo... significat obedientiam filii Dei et ju- « gum servitutis quod pro salute hominum portavit. » Du Cange.

[4] Ce Château-Fremont était Pierre d'Avoir, chevalier angevin, grand chambellan et sénéchal d'Anjou de Louis I[er], l'un de nos comtes. Il mourut en 1390, laissant sa succession aux enfants de Jean, sire de Beuil ou de Bueil, et d'Anne d'Avoir, sa sœur. Ce fut en mémoire de cette succession que les de Bueil écartelèrent de ses armes, savoir : aux 1 et 4 d'azur, au croissant d'argent accompagné de six croisettes recroisetées et fichées d'or, qui est de Bueil ; aux 2 et 3 de gueules à la croix ancrée d'or, qui est d'Avoir. Leurs des-

H. de Bueil donna encore une m
décrite en un inventaire du 31 (
verso : « Una capa panni sericei
Beate Marie, angelis et agnis D(
broderia, data ecclesie per def
Bueil, quondam episcopum A
de Castro-Fromondi et auri

Traduction : « Une char
l'on voit le couronnement
des *Agnus Dei* avec étoi
defunt seigneur Hardoi
d'Angers, est ornée d'
Château-Fremont. »

On doit au même p
fique cheminée placé
dale de l'évêché.
M. Lèbe-Gigun, e
des *Mém. de la S(*
sin est précédé d'
Ce petit monum
présente à sor
par une cros
celles décrite
tefois que

cendants, de
tout, de S
lampassé,
et 3 d'azr
tices pot
Champ
p. 275

l'écu sur le tout, qui est écartelé de Dauphiné et de Champagne.

Hardouin fit également exhausser le haut du palais épiscopal et y dépensa plus de dix mille livres. Par suite de cet exhaussement, il appropria au-dessus de la grande salle synodale, et sous les combles, une autre salle de même étendue, qualifiée de *aula magna* dans *Gallia christiana*. Cette salle est aujourd'hui divisée en plusieurs chambres par des parpaings de refend, et c'est dans l'une de ces chambres que se voit encore la belle cheminée en question.

Le musée diocésain, fondé par M. l'abbé Barbier de Montault, y serait plus convenablement placé que rue Saint-Aignan, à la Psallette.

Hardouin fit couvrir d'ardoises la toiture de l'évêché, qui, sans doute auparavant, était en tuiles. « Episcopium propriis impensis tegi curavit lapide sectili quem ardesiam vocant, » lisons-nous dans *Gallia christiana*.

Cet évêque était un grand bâtisseur, et comme son épiscopat ne dura pas moins de soixante-six ans, on comprend qu'il dût être fécond. On lui doit la reconstruction, par deux fois, du château de Villevêque que la duchesse Yolande avait, deux fois, fait démolir; enfin, la restauration du château de Chalonnes.

Il dota la Psallette en lui unissant une prébende et fit présent au chapitre des dîmes de Vouvray en Touraine, des terres et près de la vallée de Mouliherne, ainsi que du fief de Gratecuisse. Il assoupit diverses contestations qui existaient depuis longtemps entre le chapitre et l'évêché. Voir *Gallia christiana*.

Il était de l'illustre maison des comtes de Sancerre

(comitum sacri Cæsaris), seigneur de Chasteau et de Valjoyeux.

Son épiscopat commença, suivant les uns, en 1372, et suivant d'autres, en 1374; il finit le 18 janvier 1438 ou 1439. Hardouin mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans et fut inhumé dans l'aile nord de la cathédrale. Son épitaphe ne nous est point parvenue, non plus que ses statuts, si tant est qu'il en ait fait. D'après M. X. Barbier de Montault, il aurait reçu du pape Benoît XII le titre d'administrateur du diocèse d'Arles. Voir *Armorial des évêques d'Angers*, p. 274 ; *Rép. arch.*, année 1863.

2° GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE.

Dans un inventaire du 31 octobre 1532, t. I, fol. 295, on relate que ce personnage donna une chape fort belle : « Item una capa de panno aureo albo damasceno cum foliis aureis, data ecclesie per reverendissimum dominum G. de Estouteville ad arma ejusdem. »

Traduction : « Item une chape d'étoffe d'or, damas fond blanc avec feuillages d'or, donnée à l'église par très-révérend seigneur G. d'Estouteville et portant ses armes. »

Dans un inventaire de 1467, folio 90, le nom de ce personnage est ainsi latinisé *de Estota villa*. Il est qualifié de cardinal.

Son blason était très-compliqué. Le voici, d'après M. X. Barbier de Montault (*Rép. arch. de l'Anjou*, année 1863, juin et juillet, p. 276) : « Écartelé : aux 1 et 4, burelé d'argent et de gueules de dix pièces ; au lion de sable, armé, couronné et lampassé d'or, brochant sur le

tout, qui est d'Estouteville [1]; au
deux fasces d'or, qui est d'Harc
France [3] brisé d'une bande dim
adossé à une crosse d'or en pal. »

Ce blason indique suffisammer
ce personnage. Il occupa les plus
tiques, que nous détaillons ci-e
M. X. Barbier de Montault : « M
de Saint-Martin-des-Champs à
Anjou, de Sainte-Catherine de C
mont, abbé de Saint-Ouen de Ro
Jumièges, du Mont-Saint-Michel
noine de Saint-Maurice d'Angei
Loire.

« Guillaume d'Estouteville fut
évêque d'Angers par bulle du 30
ment avec Jean Michel que souter
thédrale. Il occupa la même anné
puis successivement ceux de B
Rouen. Il fut créé cardinal-prêtr
vestre et de Saint-Martin des M
motion faite par Eugène IV. » (
détails sur le séjour de Guillaum
vail de M. X. Barbier de Mont
p. 253).

Le portrait et les armes de G.
posés dans la grande salle synoda

[1] Duché et château de Normandie.
[2] A cause de sa mère qui était de la
[3] A cause de Catherine de Bourbon,

3° LE MAITRE-ÉCOLE JEHAN BOUHALE OU BOUHALLE.

Ce maistre-écolle de l'église d'Angers figure dans un marché du 4 septembre 1451 passé entre les commissaires du chapitre et Guillaume Robin, maczon, maistre des œuvres d'Angers pour la réfection des autels et réparations de l'aile nord de la cathédrale (man. Joub., t. III, fol. 10).

Il comparaît, également à titre de commissaire du chapitre, en un marché avec le même architecte pour continuation de travaux, à la date du 27 mars 1451 (27 mars 1452, suivant notre manière actuelle de compter).

Le maître-école était une dignité dans l'Église d'Angers [1]. Par son titre, il occupait le rang de chef de l'étude générale d'Angers [2].

Marbode, Langlais Geoffroy Babion, et l'évêque Ulger, avaient eu la charge de maître-école [3] (XIe et XIIe siècles).

Ce chef se nommait encore scholastique et archischolastique [4]. La qualité de maistre-école était de nomination et d'institution épiscopale, le pouvoir qu'elle donnait sur les études et sur les écoliers était toujours subordonné à l'autorité de l'évêque comme chef principal et primitif des écoles [5].

Foulques de Matefelon, évêque d'Angers, par un acte du vendredi d'après la Saint-Gilles de l'année 1337, an—

[1] *Privil. de l'Université d'Angers*, p. 35.
[2] *Id.*, p. 36.
[3] *Id.*, p. 37.
[4] *Id.*, p. 38.
[5] *Id.*, p. 38.

nexa les revenus du doyenné de Chemillé et ceux des cures de Louresse, de Melay, etc., à la dignité de maître-école [1], afin de la relever par le décorum que donne l'aisance [2]. L'étude générale d'Angers (autrement les écoles) formait une véritable université longtemps avant que Charles V lui eût communiqué les priviléges de l'étude d'Orléans par ses lettres de 1364.

Lorsqu'au XVIe siècle l'influence laïque prédomina dans l'université, on vit néanmoins encore Guy Pierres revendiquer le titre de recteur perpétuel de l'Académie d'Angers, et ce, en qualité de maître-école [3]. On l'appelait aussi chancelier [4].

Le maître-école avait le droit d'examiner ceux qui voulaient exercer la charge de professeur.

Les écoles d'Angers, du XIe au XVe siècle, étaient situées dans une maison de la rue de l'Aiguillerie, près le palais épiscopal, et comme annexes de celui-ci [5]. Après le XVe siècle, elles occupèrent l'emplacement de ce pâté de maisons formant un angle entre le bas de la rue Saint-Julien et la rue de la Chaussée-Saint-Pierre, derrière le théâtre actuel. Ce coin de terre et de maisons est désigné dans le plan de Moithey sous le nom de l'Université.

Comme nouvelle preuve que l'instruction émanait de

[1] *Privil*, p. 35-36.

[2] Près d'Angers, vers l'est, existe une propriété appelée la Maître-École. Ce nom prouve qu'elle a dû être un lieu de plaisance appartenant au maître-école.

[3] *Priviléges*, p. 19.

[4] Bodin, *Bas-Anjou*, t. II, p. 219.

[5] *Priviléges*, p. 8.

la puissance épiscopale, on conféra, depuis le XII[e] siècle et jusqu'au commencement du XVI[e], les degrés académiques avec une grande solennité dans le palais de l'évêque [1] : « On assignait un jour auquel l'Académie se rendait audit palais précédée de plusieurs bedeaux : tous les candidats qu'on avait jugés capables y étaient licenciés par le ministère du maître-école ou chancelier. »

L'évêque Ulger, afin de perpétuer cette coutume, fit en faveur des bedeaux précités une fondation qui consistait dans un repas qu'on leur donnait aux dépens des biens de l'évêché. Ce repas avait lieu *in parva aula*. Cette *parva aula* serait-elle cette salle basse, depuis quelques années convertie en chapelle ?

Les armoiries de l'Université témoignaient elles-mêmes de son origine ecclésiastique, car elles portaient notamment une crosse en pal [2].

Il est même assez probable que le violet de la simarre de nos recteurs actuels a été emprunté à la couleur du vêtement épiscopal.

Revenons au maître-école en citant un passage d'un manuscrit que nous possédons, intitulé : *Plan de l'histoire ecclésiastique*, p. 8.

« Le maître-école, y lisons-nous, est ancien dans la cathédrale, il est chancelier de l'Université. Il était autre-

[1] *Privilèges*, p. 12, 21 et 22.

[2] Lehoreau, p. 63, t. III de ses manuscrits, nous a conservé le dessin d'un blason orné d'une couronne ducale et portant pour devise : COLLEGII SVM ANDINI. Ce blason est d'azur semé de fleurs de lys d'or ayant à dextre une épée en pal, la pointe en haut, et à senestre une crosse également en pal. L'épée est un emblème de l'autorité de nos ducs d'Anjou, et la crosse, celui de la puissance épiscopale.

fois recteur de l'Université ou chef de l'étude d'Angers. Il a droit de donner la bénédiction aux licenciés dans la cathédrale. S'il n'est pas chanoine, il n'a pas droit d'entrée au chapitre. Il a la première séance dans les assemblées de l'Université, après le recteur. Il avait autrefois voix de délibération dans l'adjudication des chaires de droit. Il a un bedeau particulier, un sceau et pouvoir d'assister à la reddition des comptes. Eugène IV lui a donné et réglé tous ses priviléges [1]. »

Aux fêtes solennelles, le maître-école portait la soutane rouge (Bodin, édit. Godet, Angers, t. II, p. 201).

Il résulte de ce qui précède, qu'avant la suprématie de la puissance laïque dans l'Université d'Angers, le maître-école était le premier personnage, mais qu'après l'affaiblissement de l'autorité ecclésiastique, il en fut encore cependant le second.

Nous ne savons rien de particulier sur Jehan Bouhalle, si ce n'est que nous avons quelque raison de croire qu'il était de la même famille que cet autre Jehan Bouhale qui, d'accord avec Catherine sa femme, fonda vers 1490 « l'aumônerie de la chapelle Bouhalle sur la levée (d'Angers à Saumur) en la paroisse de Blaizon au nom des cinq playes pour y estre entretenus deux licts pour coucher les pauvres chacun une nuict seulement. » (Hiret, p. 463 et 464 [2].)

[1] *Répert. arch.*, novembre 1861, pag. 324 et 325.

[2] Ce genre d'hospice était ordinairement placé, pour les voyageurs attardés, sur le bord des fleuves, aux lieux où il n'existait pas de communication d'une rive à l'autre (*Monograph. du prieuré de Boisgarand*, p. 74).

Cette aumônerie et chapelle ont donné naissance à la commune de la Bohalle (arrondissement d'Angers, canton des Ponts-de-Cé), qui ne compte pas moins de 1,152 habitants. Elle est aujourd'hui paroisse, mais avant la révolution, quoique séparée par la Loire, elle n'était qu'une fillette de Blaison.

Généralement, les églises entre Angers et Saumur sises sur la rive droite, dépendaient des églises de la rive gauche. C'est ainsi que Saint-Mathurin était fillette de Saint-Remy-la-Varenne, et Saint-Clément-des-Levées fillette de Trèves. Les bourgs de la levée sont relativement modernes et ne se sont formés qu'après le dessèchement de la vallée. Le bourg des Rosiers est le plus ancien, et, ici, nous rentrons dans notre sujet, car ce sont les chanoines et chapitre de la cathédrale d'Angers qui firent bâtir l'église des Rosiers vers le milieu du XIIIe siècle. L'évêque Michel Loyseau leur avait donné en avril 1259 toutes les dîmes novales présentes et futures des territoires de la vallée et de Belle-Poule.

Les autres bourgs de la rive droite ne datent guère que du XVe siècle. Celui de la Menitré est même beaucoup moins ancien.

Avant le XIIIe siècle, le territoire des Rosiers dépendait spirituellement de la paroisse de Saint-Eusèbe de Gennes [1].

Terminons en disant que le maître-école Jehan Bou-

[1] D'un mémoire faisant partie d'un recueil de pièces composant un gros volume in-folio cartonné et sans titre, portant au dos l'estampille suivante : E. 85 (Bibliothèque de l'Évêché). Voir aussi Bodin, édition de Godet, t. I, Saumur, pag. 617-618.

bale avait payé pour la cathédrale une façon de chape de velours violet : « Item una capa de panno de velosie violato seminato solibus et broderia ; et fuit facta de panno ecclesie; sed defunctus dominus Johannes Bourhalle scolasticus fecit fieri aurifragia et broderiam et solvit factionem. » (T. I, fol. 294 verso.)

Il peut donc être compté au nombre des bienfaiteurs de l'église.

4° GUILLAUME ET JACQUES FOURNIER.

Guillaume est cité dans un inventaire de 1467 (t. I, p. 74) en qualité de chanoine. Il doit être compté au nombre des bienfaiteurs de l'église, car, vers 1469, il fit ériger au-devant du vestibule ou narthex de la cathédrale une chapelle où se trouvait une chaire de pierre, en plein air, et qui avançait sur le parvis, qu'il fit également paver à ses frais. Cette chapelle fut abattue en 1683, parce que « le chapitre reçut diverses plaintes qu'il s'y commettait beaucoup d'ordures et d'impuretés. »

Guillaume Fournier y avait été enterré, aussi lors de la démolition de cette chapelle, exhuma-t-on ses ossements qui furent placés dans une châsse de bois que l'on déposa, avec pompe, sous les degrés de l'escalier qui conduisait à la bibliothèque. Cet escalier, situé aile sud du transept, contre la muraille de l'ouest, fut refait en 1846, et en procédant à cette réfection, on découvrit la châsse de G. Fournier, qui fut déposée le 29 octobre de la même année 1846 dans une fosse anciennement creusée, un peu en avant de l'autel *Memoriale mortis Domini*, aujourd'hui démoli (travée du milieu de la nef contre la mu-

raille du nord), le tout en présence de MM. l'abbé Delaunay, Joubert, prêtre custode, Priou et Denécheau, vicaires de la cathédrale. Nous assistions nous-même à cette nouvelle inhumation.

Ce Guillaume Fournier, docteur ès droits, chanoine et official d'Angers, eut l'honneur de conduire Louis XI en l'île de Behuard où existait alors un très-petit oratoire célèbre par plusieurs miracles. Après sa visite, le roi ordonna que l'on y construisît un édifice plus vaste, ou mieux que l'on agrandît l'ancien; et c'est celui qui existe encore [1].

Notre Guillaume Fournier était parent de Jacques Fournier, autre chanoine bienfaiteur, dont nous allons dire un mot.

Nous ne le connaissons que par ce passage d'un inventaire de l'an 1532 (fol. 297, t. I, man. Joubert) : « Item una capa panni damasceni figurati fusci *bleu*, data per magistrum Jacobum Fournier. »

Traduction : « Une chape d'étoffe de Damas ouvragée bleu foncé, donnée par maître Jacques Fournier. »

Damas, depuis longtemps, est le centre d'une grande fabrication de belles étoffes de soie, auxquelles cette ville de Syrie paraît, depuis des siècles, avoir attaché son nom.

Les dons de ces étoffes, au XVI[e] siècle, étaient des cadeaux de premier ordre.

[1] Voir notre article, *Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5[e] livraison, page 416, etc.

5° JEAN DE LA VIGNOLE OU VIGNOLLE, DOYEN.

Dans un inventaire de l'an 1467 (t. I, fol. 74, man. Joubert), on constate la présence de Jean de la Vignole.

Il en est de même, en tête d'un cahier du 2 décembre 1471, relatif aux recettes d'argent et mises pour la réfection de la châsse de saint Maurille, « condam (sic) ecclesie and. patroni, » autrefois patron de l'église d'Angers (p. 97, t. I, man. Joubert.)

Il est relaté dans un inventaire du 31 octobre 1532, folio 295 verso, que Jean de la Vignole donna une belle chape de satin, brodée à ses armes et ornée de fourrures : « Item una pulchra capa de broderia super panno de satino fourrato, data per deffunctum dom. de la Vignolle decanum, ad ejus arma. »

Dans le même inventaire, folio 276 verso, on voit qu'il donna une petite lanterne d'argent doré où sont ses armes, du poids d'un marc.

Il y a des raisons de croire que notre Jean de la Vignole était parent de François de la Vignole, ce vieux gentilhomme et fidèle serviteur, qui, en son château de Dampierre, près Saumur, recueillit la célèbre et malheureuse Marguerite d'Anjou, épouse d'Henri VI, roi d'Angleterre, et fille du roi René.

Après deux années passées en ce lieu, trop charmant pour les chagrins cuisants qu'elle ressentait, elle y mourut le 25 août 1482, âgée de cinquante-trois ans.

Ce n'est pas l'heure de nous étendre sur la vie vraiment remarquable de cette héroïne, qui ne quitta l'An-

gleterre qu'après y avoir soutenu sa cause dans de nombreux combats et douze batailles rangées.

Revenons à notre doyen pour dire que sa charge était la première des huit dignités de l'Église d'Angers [1]. Le doyen était élu par le chapitre, tandis que les sept autres dignités étaient à la collation de l'évêque. Il portait aux fêtes solennelles la soutane rouge et avait le droit d'adosser son blason à une crosse [2].

Au folio 181, t. I, nous lisons ce passage, de la fin du xv[e] siècle : « Item semblablement ont esté paisés les getons d'argent donnés par Mgr le doyen qui paisent 1 marc vi gros et demi. »

Quels étaient ces jetons? Sans doute des mereaux ou jetons de présence; on sait que des marques de ce genre se donnaient aux chanoines pour leur assistance aux offices. Ce texte tendrait à nous prouver que ces sortes de jetons étaient également en usage dans le chapitre d'Angers. Le doyen de notre cathédrale y avait droit évidemment.

6° JACQUES ET GUILLAUME DE MANDON.

Jacques de Mandon, chanoine prébendé, assiste à un inventaire des reliques, vases sacrés et ornements, le 31 octobre 1532 (t. I, fol. 270).

De même à un inventaire du 1[er] mai 1539 (t. II, fol. 5).

Il figure aussi dans un marché passé avec un tuffelier

[1] Les autres dignités étaient le grand archidiacre, le trésorier, le chantre, l'archidiacre d'outre-Loire, l'archidiacre d'outre-Maine, le maître-école et le pénitencier.

[2] *L'art héraldique*, de Baron, p. 109.

pour achat de tuffeaux pris à Dampierre. L'acte est du 17 août 1537. Ces pierres étaient destinées à la réfection du clocher de Saint-Maurice (t. IV, fol. 222).

Les manuscrits de Lehoreau (t. II, p. 157), nous apprennent que Jacques de Mandon fit construire un autel à saint Serené dans la cathédrale.

Cet autel, situé contre le mur septentrional de la nef, remplaça celui qui existait en 1429.

J. de Mandon, mort le 25 novembre 1555, fut enterré tout auprès; la teneur de son épitaphe nous a été conservée par Lehoreau. Nous l'avons reproduite dans notre article sur saint Serené.

Son neveu, Guillaume de Mandon, qui fut aussi chanoine, et que l'on voit en qualité de témoin comparaître dans deux marchés : l'un, du 10 mars 1558 (t. IV, fol. 418), pour l'entretien du luminaire; et l'autre, du 1er décembre 1570 (folio 445), pour la fonte des cloches appelées Denis, André, etc., etc., fut également un bienfaiteur de l'église, car les huguenots ayant démoli l'autel qu'avait fait bâtir son oncle, il le fit reconstruire.

7° JEAN MICHEL.

Jean Michel, élu évêque d'Angers en 1438 après y avoir été chanoine, mort en 1447, fut un des bienfaiteurs de l'église. Dans un inventaire de l'an 1467, t. I, fol. 75 verso (manuscrit Joubert), on lit : « Unum missale datum per defunctum dominum Johannem Michaelis quondam Andegavensis episcopum cum firmaculis cupreis in quibus arma ipsius defuncti sculpta sunt, incipiens in secunda columpna primi folii : eam genitricem et in prima columpna penultimi folii : vero sanctam voluntatem. »

Traduction : Un missel donné par défunt seigneur Jehan Michel autrefois évêque d'Angers, avec agrafes en cuivre où sont gravées les armes dudit défunt, commençant à la deuxième colonne du premier feuillet par *Eam genitricem* et à la première colonne de l'avant-dernière feuille par *vero sanctam voluntatem*. Nous trouvons une autre mention de ce missel au tome II des manuscrits Joubert, fol. 20. Cette variante a été imprimée en note, page 391, *Répert. arch.*, année 1860.

On croit que ce missel (manuscrit parchemin) est le même que celui que l'évêché possède du même prélat, et qui porte ses armoiries notamment à la page 196. Ces armes sont d'or à trois clous de la passion de sable 2 et 1, accompagnés en cœur d'une étoile à huit rais d'azur [1].

Ce précieux manuscrit orné de vignettes a figuré à l'exposition de 1864, section d'archéologie, sous le n° 264. (Voir *Répert. arch.*, août-septembre 1864.)

On lit encore dans l'inventaire précité, folio 76 verso : « Unum graduale pulchrum et notabile grossa littera et nota, totum novum in quatuor magnis voluminibus coopertis de corio albo et grossis clavis cupreis quod quidem graduale defunctus dominus Johannes Michaelis Andegavensis episcopus tempore suo fecit incipi et est dictum graduale illuminatum et hystoriatum. »

Traduction : Un graduel beau et notable avec grosses lettres et notes entièrement neuf, formé de quatre grands volumes couverts de cuir blanc avec fortes agrafes en cuivre. Lequel graduel défunt seigneur Jean Michel,

[1] *Répert. arch.*, juin-juillet 1863, p. 277.

évêque d'Angers, avait de son temps fait commencer et ce dit graduel est illustré et historié de sujets peints.

Evidemment c'était un précieux manuscrit et sans doute sur parchemin.

Au même inventaire, folio 77 verso, on lit en outre : « Unum psalterium incathenatum non feriatum antique scripture datum per defunctum dominum Michaelem quondam episcopum Andegavensis, incipiens in primo folio verso : *In consilio impiorum* et in ultimo : *Illa concepit.*

Traduction : Un psautier enchaîné, non ferié [1], d'une antique écriture, donné par défunt seigneur Michel, autrefois évêque d'Angers, commençant au premier feuillet verso, par *In consilio impiorum* et au dernier par *Illa concepit.*

Dans le *Répert. arch.* de 1860, numéro de décembre, page 378, etc., etc., nous avons inséré une notice biographique sur Jean Michel ; nous y renvoyons le lecteur.

V. Godard-Faultrier.

[1] Ne servant pas aux fêtes.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE CHATEAU ET LA COMMUNE

DE

MONTSOREAU

Nous pouvons faire remonter au temps des Romains la première page de l'histoire de Montsoreau, car nous y avons trouvé des tuiles à rebord qui en sont les pièces justificatives.

En l'année 543, des religieux, venus du Mont-Cassin en Anjou, furent honorablement reçus par Harderard, vidame de l'Eglise du Mans, dans son domaine désigné en latin sous le nom de *Restis* [1], et qui doit être le lieu où se trouve l'église Saint-Pierre-de-Rest, paroisse actuelle de Montsoreau. Bientôt Flore ou Florus, parent d'Harderard, donna à l'un de ces religieux, appelé Maur, la

[1] Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers, par M. l'abbé Tresvaux, t. I, page 43.

terre de Glanfeuil, où il établit une abbaye, qui devint si célèbre sous le nom de Saint-Maur-sur-Loire.

L'an 832, Louis le Débonnaire voulut obliger son fils Pepin, roi d'Aquitaine, à sortir de son royaume, parce qu'il avait conspiré contre lui; mais dans l'impuissance de se faire obéir, à cause de l'état déplorable de son armée, décimée par un froid rigoureux et les attaques des Aquitains, Louis résolut de se retirer vers le château de Rest[1], et de traverser la Loire en ce lieu pour retourner en France y passer le reste de l'hiver.

Le moine Absalon, rapportant de Tournus en Anjou les reliques de saint Florent, l'an 948, s'arrête à Rest, près Montsoreau, mais n'y ayant pas trouvé de lieu convenable pour déposer son trésor, il poursuit son chemin jusqu'à Saumur. Deux ans plus tard, un monastère s'élève auprès du château de cette ville, on y installe les précieuses reliques, et Renault de Rest est élu prieur.

On lit dans l'Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Florent[2] que Geoffroy Fulchard ou Fulcrade se fit religieux en ladite abbaye, et donna l'église de Rest et les dixmes de l'île située devant Montsoreau, ses maisons et tout ce qui lui appartenait au bourg de Rest, en présence et du consentement de sa femme Ameline et de leurs enfants. Ce qui fut fait le jour de la Pentecôte, l'an 1089. Geoffroy, son fils, écuyer tranchant de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, confirma cette donation à l'abbé Guillaume, le 24 mars 1101, ajoutant le don de l'eau au-dessous du château de Montsoreau, pour faire des écluses et

[1] L'Anjou et ses monuments, tom. I, page 219.

[2] Folio 130, verso.

moulins sur les rivières de Loire et Vienne. Ce même Geoffroy Fulcrade II, seigneur de Trèves, fonda, à son retour de la terre sainte, le prieuré de Saint-Macé, près Trèves, au commencement du XIIe siècle. Vers l'an 1115, il donna aussi à l'abbaye de Fontevrault divers revenus de son domaine de Rest, savoir, les droits du port et les vinages[1]. Les années suivantes, il ajoute à ces dons la dîme du lin, du chanvre, les oignons et autres produits des jardins[2].

Eudes II, comte de Blois, possédait Montsoreau (en latin *Mons Sorellum* ou *Sorelli*) vers le commencement du XIe siècle.

Nous voyons apparaître un nommé Guillaume, comme gouverneur de Montsoreau, vers la fin du même siècle. Hersende de Champagne, sa veuve, devint, en 1104, la première directrice de la célèbre abbaye de Fontevrault, que Robert d'Arbrissel venait de fonder.

Gautier, fils de Guillaume, paraît avoir été le premier seigneur héréditaire de Montsoreau, vers l'an 1093. Il est fait prisonnier en 1097, par les Normands, au siége de la ville de Ballon, dans le Maine. Vers l'an 1105, il donne à l'abbaye de Fontevrault divers revenus féodaux et sa terre des Loges, dans la paroisse de la Breille, où fut établi un prieuré[3]. L'an 1108, lors de son départ pour Jérusalem, il donne à l'abbaye de Marmoutier quelques revenus à Candes et à Montsoreau. A son retour, il fonde l'abbaye de Seuilly, près de Chinon, à douze kilomètres

[1] Clypeus Fontebraldensis, tome II, page 249.

[2] *Id.*, page 267.

[3] *Id.*, page 247.

de Montsoreau, et lui donne une partie de la forêt de Fontevrault. Aussi les religieux, pleins de reconnaissance pour tant de générosité, donnent-ils au seigneur de Montsoreau, dans leur martyrologe, le titre de *prince très-chrétien*. Il avait épousé Griscie, sœur de Berlay de Montreuil, et eut pour successeur son fils Guillaume.

A la mort de Geoffroy Plantagenet, arrivée en 1150, Henri II, duc de Normandie, son fils, prit possession de l'Anjou. Geoffroy, frère de ce dernier, élevant des prétentions sur cette province, se ligua contre lui et mit dans ses intérêts plusieurs seigneurs angevins, notamment Guillaume de Montsoreau. Ce dernier fortifia son manoir afin de se mettre en état de défense; mais Henri, apprenant la conduite de Guillaume, quitte la Normandie et vient en Anjou. Vers la fin d'août 1151, il arrive sous les murs de Montsoreau qu'il assiége immédiatement, et fait prisonniers Guillaume et d'autres chevaliers, malgré leur résistance[1]. Cependant Henri, voulant s'acquérir des créatures par des procédés généreux, pardonna à Guillaume de Montsoreau et à tous les gentilshommes qui avaient suivi le parti de son frère, à condition qu'ils lui rendraient hommage[2].

Cette famille a fourni à la ville de Tours un archevêque, Jean de Montsoreau, seigneur de la Coutancière[3], qui siégea de 1271 à 1285.

La terre de Montsoreau passa dans la famille Savary par le mariage, en 1213, de Fémo, fille aînée de Gautier

[1] L'Anjou et ses monuments, tome II, pages 203-204.
[2] Histoire de Touraine, par Chalmel, tome II, page 25.
[3] Commune de Brain-sur-Allonnes, près Saumur.

de Montsoreau, avec Pierre Savary II, seigneur de Montbazon, et dont les descendants prirent le nom de cette seigneurie.

En 1374, Guillaume de Craon, seigneur de Sainte-Maure et de Pressigny, etc., devint seigneur de Montsoreau, par son alliance avec Jeanne de Montbazon, fille de Renaud et d'Eustache d'Authenaise.

Louis Chabot ayant épousé, au commencement du xv[e] siècle, Marie de Craon, fille de Guillaume, devint par cette alliance seigneur de Pressigny, Montsoreau, etc., et eut pour successeur Thibault, son fils, tué à la journée de Patay, en 1428[1].

Le 17 mars 1445, Jean de Chambes épousa Jeanne Chabot, fille de Thibault, et devint seigneur de Montsoreau. Il fut envoyé par le roi Charles VII, en 1459, près la seigneurie de Venise, et écrivit une relation de cette sorte d'ambassade, qui a été publiée dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. En 1457, vers le 10 janvier, Arthur III, duc de Bretagne, partit d'Angers pour aller trouver le roi à Tours. Il passa par Montsoreau, où les gens du château lui firent tout l'honneur imaginable[2]. Jean de Chambes remplissait à la cour la charge de premier maître d'hôtel, et le roi venait le visiter dans son manoir, ainsi que le prouve une lettre de Louis XI, datée de Montsoreau, le 28 juillet 1471[3].

[1] Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tom. V, page 217.

[2] Histoire de Bretagne, par Lobineau, tom. I, p. 667.

[3] Notice sur Montsoreau, par M. Eugène Berger, dans l'Album du baron de Wismes.

Hélène de Chambes, fille de Jean, épousa, vers 1472, Philippe de Commines, qui a écrit de précieux Mémoires sur l'histoire des règnes de Louis XI et Charles VIII.

C'est en 1519, que Marie de Châteaubriand, veuve de Jean de Chambes et dame de Montsoreau, y établit un chapitre composé d'un doyen et de quatre chanoines. Dès 1529, cette terre avait le titre de baronnie. Plus tard, Montsoreau fut une des trente-deux villes murées de l'Anjou, et elle avait pour armes : d'or à la croix de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent.

Cependant la guerre civile avait éclaté par suite des dissensions religieuses ; Charles IX, voulant frapper un grand coup et anéantir les huguenots, donne le signal du massacre de la Saint-Barthélemy (1572). Jean de Chambes, gouverneur de Saumur, arrive dans cette ville, tue de sa main François Bourneau, lieutenant général, et excite le peuple contre les religionnaires ; puis il marche sur Angers, où il égorge lui-même plusieurs notables protestants et porte la populace à l'imiter.

Le roi Charles IX, pour récompenser Jean de Chambes, érigea en comté la baronnie de Montsoreau, vers 1573. Le comte de Montsoreau avait épousé la belle Diane de Maridor, et ayant appris que Bussy d'Amboise, gouverneur de l'Anjou, avait des relations intimes avec elle, il la contraignit à donner un rendez-vous à son amant au château de la Coutancière. Le 19 août 1579, Bussy se rend à l'heure indiquée et est introduit dans l'appartement désigné où loin de trouver celle qu'il souhaitait, il voit paraître le comte et dix ou douze de ses domestiques armés, qui se lancent tous à la fois sur lui, le tuent et jettent son corps dans les douves du château.

En 1587, le roi de Navarre (depuis Henri IV) se trouvait à Montsoreau, lorsqu'il fut informé par Duplessis-Mornay que les bagages du duc de Mercœur étaient aux Rosiers, et assez mal gardés ; le prince s'y rendit en toute hâte et trouva moyen de s'emparer, sans beaucoup d'obstacle, de cette proie estimée plus de deux cent mille écus. Le 20 octobre de la même année, Jean de Chambes, comte de Montsoreau, périt à la bataille de Coutras [1], avec un grand nombre de gentilshommes de l'Anjou.

A cette époque, il y avait à Montsoreau un gouverneur du château, un receveur des revenus du comté, un sénéchal ou juge, un capitaine, un procureur fiscal, plusieurs notaires et plusieurs sergents ou huissiers, etc.

Toutes les seigneuries avaient autrefois leurs droits et leurs priviléges honorifiques ou lucratifs. Les bateaux qui passaient sur la Loire devant le château de Montsoreau étaient soumis à un péage au profit des seigneurs ; mais les mariniers parvinrent à le faire supprimer en 1631.

Louis-François du Bouchet, seigneur de Sourches, par son alliance avec Marie-Geneviève de Chambes, vers 1660, devint comte de Montsoreau et en transmit la propriété à ses descendants, qui la possédèrent jusqu'en 1804, époque à laquelle le château a été vendu à divers particuliers.

Dans le Mémoire de Miroménil, on voit qu'il y avait, en 1699, cent six feux à Montsoreau, ce qui ferait 420

[1] Petite ville du Périgord, aujourd'hui chef-lieu de canton, département de la Gironde.

habitants; en 1726, ce nombre était de 550[1]; en 1790, de 1,100; et en 1855, de 937. Il se tenait autrefois six foires chaque année, et on y faisait un grand commerce de blé, pour lequel on avait construit une vaste halle de vingt-cinq mètres de longueur sur quatorze de largeur; mais depuis une vingtaine d'années, les foires ont complétement cessé, et il n'y a plus que deux petites assemblées, l'une le dimanche qui suit la Saint-Pierre, et l'autre le dimanche d'après la Saint-Maurice.

L'ancienne église de Montsoreau paraît avoir été détruite vers le XVe ou XVIe siècle; on en voit encore les ruines à l'extrémité sud-est de la ville, vers Candes. Le portail, placé à l'orient, est ogival, et de chaque côté se trouve une fenêtre plein cintre; deux fenêtres semblables existent également au mur du côté nord-est. Cette construction pourrait être du XIIe siècle. Une maison et diverses servitudes existent dans l'enceinte de cette église, qui avait la forme d'un rectangle, probablement à trois nefs.

Il y avait, non loin du château et près de la halle, une chapelle sous le vocable de saint Michel, dans laquelle on célébrait encore l'office divin à l'époque de la révolution. Aliénée depuis, elle a été transformée en maison d'habitation.

L'église actuelle, connue sous le nom de Saint-Pierre-de-Rest, et placée hors de l'enceinte de la ville, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, et elle est devenue église paroissiale après la destruction de celle mentionnée ci-dessus. Sa longueur totale est d'en-

[1] Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne, 1726.

viron quarante-cinq mètres, et elle ressemble un peu par sa forme générale à celle de l'abbaye d'Asnières. Le chœur en hémicycle est voûté à nervures cylindriques ainsi que les deux chapelles latérales, et le tout est éclairé par des fenêtres ogivales du XIIIe siècle. Sur le côté méridional se trouvait une petite chapelle basse, qui porte en dehors la date 1601 au-dessus de petites fenêtres géminées et murées. Au mois de septembre 1862, on a relevé cette chapelle en faisant des réparations à l'église. Quant à la nef, il paraît qu'elle a été reconstruite vers l'an 1787, et elle est plus courte et plus étroite que l'ancienne, dont il reste des traces à gauche de la grande porte

Dans le cimetière situé près de cette église, on voit encore une construction pyramidale qui peut avoir trois à quatre mètres de hauteur, et qui est bien une *lanterne des morts*. La partie supérieure est cylindrique, et quelques pierres manquent au sommet.

Le château de Montsoreau, construit aux XVe et XVIe siècles, est démoli en partie. Cependant sa masse est encore très-imposante. La base de la façade nord baignait autrefois dans les eaux de la Loire ; mais vers 1820, elle en a été séparée par la construction de la route qui conduit à Candes et à Chinon. Du côté de la cour se voit la belle tour de l'escalier à quatre étages, percée de magnifiques croisées au fronton desquelles se trouvent les armes et la devise des comtes de Montsoreau[1]. Cet esca-

[1] Armes : d'azur semé de fleurs de lys d'argent, au lion de gueules. Devise ; sur la croisée inférieure : CHAMBES CRIE ; sur celle du haut : JE BIEN FERAI.

lier est très-large et si peu rapide que l'on pourrait y monter à cheval. Enfin, du côté de la Loire, il existe une petite terrasse d'où le regard embrasse le cours du fleuve jusqu'à Saumur, et d'où l'on jouit d'un des points de vue les plus ravissants du pays.

La commune de Montsoreau, arrondissement de Saumur, n'a que huit cent trente-cinq hectares de superficie ; son commerce consiste en vins et surtout en tuffeau provenant des cinq carrières situées dans son territoire.

Outre le bourg, les principales localités sont : la Bonnardière, Chaumont, l'île aux Tans et la Maumenière.

LA BONNARDIÈRE.

Maison bourgeoise située au sud du bourg : c'était un fief qui appartenait à Matthieu Pellé en 1587-1590.

CHAUMONT.

Maison bourgeoise, à 1,600 mètres au sud de Montsoreau, restaurée il y a quelques années par M. Bucaille, membre du conseil général. Cette maison est élevée sur une colline au pied de laquelle devaient être placées les bornes qui servaient, dans l'origine, de limites aux trois diocèses d'Angers, de Tours et de Poitiers. L'existence de ces pierres est solennellement constatée par une charte de l'an 1129, rédigée par Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége, à l'occasion de la contestation entre Hildebert, archevêque de Tours, les chanoines de Candes et les religieuses de Fontevrault, relativement à leurs dîmes respectives. L'une des bornes était placée sur la paroisse de Candes, du diocèse de Tours ; l'autre sur

celle de Montsoreau, du diocèse d'Angers ; et la troisième sur le territoire du château de Mestré, dans la paroisse de Fontevrault, qui dépendait alors du diocèse de Poitiers. Parmi les témoins de cet acte se trouvent Gautier de Montsoreau, seigneur dudit lieu, et Etienne de Montsoreau, chanoine de Candes[1].

L'ILE AUX TANS.

Située sur la rive droite de la Loire, en face de Montsoreau : cette île était peuplée de 74 habitants en 1856.

LA MAUMENIÈRE.

Ce village, situé près et à l'ouest de Montsoreau, avait 141 habitants en 1856. On y voit une carrière de tuffeau établie de temps immémorial, et qui avait en 1862 six à sept cents mètres de longueur sous terre. Le village paraît devoir son nom à Geoffroy Maumoine, riche personnage qui vivait au commencement du XIIe siècle, et qui avait fait plusieurs dons à l'abbaye de Fontevrault.

LOUIS RAIMBAULT,
Correspondant de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire.

[1] Clypeus Fontebraldensis, t. II, pages 462-464.

NOTICE SUR LES ARVII

VOISINS DE L'ANJOU.

Parmi les peuples qui habitaient la Gaule, Ptolémée cite les Arvii, près des Diablintes (Jublains, diocèse du Mans).

M. A. Bertrand a publié, dans la *Revue Archéologique* (mai et juin 1864) un résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules, relatif aux anciennes populations de la Bretagne et de la Normandie.

Dans cet exposé, il est dit, page 413, que le nom des Arvii ne sera pas inscrit sur la carte. Les principales raisons invoquées, à l'appui de cette détermination, sont les suivantes :

1° Aucun auteur ancien, autre que Ptolémée, ne parle ni des Arvii ni de leur capitale Vagoritum.

2° Les Arvii, dans la position où les met Ptolémée, feraient double emploi avec les Essui de César.

3° Les ruines gallo-romaines signalées au lieu dit *la cité d'Erve*, dans la Mayenne, sont très-peu importantes.

Nous allons essayer de répondre à ces objections qu'on

oppose à l'existence des Arvii. Nous espérons prouver qu'il convient d'inscrire leur nom sur la carte des Gaules et de placer Vagoritum, avec d'Anville, à la cité d'Erve, près de Saint-Pierre-sur-Erve, dans la Mayenne. Voici ce que dit Ptolémée (traduction de M. Rénier) :

« § 7. Dans l'intérieur des terres, à l'orient des Veneti,
« sont les Aulerci Diablitæ, dont la ville est
« Neodunum. . . . . 18° 50°
« Ensuite les Arvii, dont la ville est Va-
« goritum. . . . . 18° 50' 50° »

Les chiffres mis en regard de Neodunum et de Vagoritum indiquent les longitudes et les latitudes suivant Ptolémée.

1re OBJECTION.

Aucun auteur ancien, autre que Ptolémée, ne parle ni des Arvii ni de leur capitale Vagoritum.

Il y a lieu d'être surpris de voir que cette objection ait paru d'un grand poids à la commission, alors qu'elle venait d'admettre l'existence des Essui, aucun écrivain ancien, *autre que César*, n'ayant parlé de ce peuple. L'auteur des Commentaires n'a donné, ni indication géographique, ni détail historique qui permette de déterminer le lieu qu'ils habitaient.

Or César, historien, est-il, pour une question de géographie, plus compétent que le géographe Ptolémée? Ce dernier, dira-t-on, n'inspire pas une confiance absolue : il faut le contrôler par d'autres auteurs.

Nous croyons, pour notre part, que tous les historiens et les géographes de l'antiquité sont dans le même cas que Ptolémée. Ils ont tous besoin du contrôle les uns des

autres, ne serait-ce que pour rectifier les erreurs des copistes qui nous ont transmis leurs œuvres.

On invoque en faveur des Essui, les sept manuscrits de César qui renferment leur nom. A notre tour, nous nous appuierons, pour les Arvii et Vagoritum, sur les huit manuscrits cités par M. Rénier et sur l'autorité de noms tels que ceux d'Érasme et de Pic de la Mirandole.

2e OBJECTION.

Les Arvii, dans la position où les met Ptolémée, feraient double emploi avec les Essui de César.

Il y a, selon nous, erreur dans cette assertion ; Vagoritum, d'après Ptolémée, est situé sur la même latitude que la ville des Diablintes (Jublains) et à 50' plus à l'est, c'est-à-dire dans les environs de Saint-Cosme (arrondissement de Mamers, Sarthe), et par conséquent chez les Cénomans et non pas chez les Essui (diocèse de Séez). Mais admettons, pour un moment, que les Arvii fassent double emploi avec les Essui ; pour que cette objection eût une valeur réelle, il faudrait être bien certain que les Essui occupaient le diocèse de Séez qui leur est attribuée par la Commission de la carte des Gaules. Or, elle n'a consenti à reconnaître l'existence de ce peuple que *par scrupule pour l'autorité des manuscrits* et elle ne les met dans le département de l'Orne que parce que c'est la seule place qui lui ait paru vide parmi les peuples de la Normandie.

Dans tout cela, la Commission ne voit qu'une *probabilité* et non une *certitude*, ce qui ne constitue pas un titre de propriété bien sérieux.

Si donc un auteur, tel que Ptolémée, venait dire que

les Arvii habitaient le diocèse de Séez, il nous semble que ce serait plutôt aux Essui à leur céder la place.

Bien plus, nous prétendons que le passage de César où il est question des Essui est une preuve qu'ils n'habitaient pas le département de l'Orne.

En effet, d'après les Commentaires, Roscius est envoyé à la tête d'une légion chez ce peuple, *in pacatissimam et quietissimam partem* (Bel. Gal., liv. V, chap. XXIV).

A ce moment, les Carnutes, nation limitrophe du diocèse de Séez, inspirent à César de sérieuses craintes sur leur fidélité ; il se décide à faire hiverner chez eux une légion. Il paraîtrait naturel qu'il choisît celle de Roscius ; elle se trouvait presque sur les lieux et pouvait abandonner ses cantonnements, puisqu'ils étaient dans un pays tellement calme et tranquille que les Commentaires indiquent cet état paisible par deux adjectifs employés au superlatif.

César n'en fait rien : il dégarnit d'une partie de ses troupes un pays fort éloigné de Chartres, le Belgium, habité par des peuples toujours prêts à se révolter, et c'est une des légions destinées à le maintenir dans l'obéissance qu'il envoie au loin, pour camper chez les Carnutes.

Il est donc très-probable que Roscius se trouvait chez les Essui, à une distance plus grande de Chartres que n'en était le Belgium et que, par suite, les Essui n'étaient pas dans l'Orne.

Mais, nous le répétons, ce n'est pas là non plus que nous mettrons les Arvii. Il n'y a aucune raison pour leur donner cet emplacement.

Ptolémée, même avec ses erreurs, ne les fait pas sortir du diocèse du Mans.

3e OBJECTION.

Les ruines gallo-romaines signalées au lieu dit : la Cité d'Erve, dans la Mayenne, sont très-peu importantes.

Nous croyons que la Commission a reçu des renseignements incomplets sur ces ruines.

Elles occupent un espace de plus de six hectares et présentent une suite de substructions très-agglomérées, couvrant un plateau circonscrit, en partie, par la rivière d'Erve et par un ravin. *La Cité* est située entre les villages de Saulges et de Saint-Pierre-sur-Erve, arrondissement de Laval.

Et encore, est-il probable que ces ruines n'appartiennent qu'à l'*arx* d'un *oppidum* plus étendu. C'était sans doute le chef-lieu d'une petite cité ; mais César nous apprend qu'il y avait en Gaule des *exiguæ civitates* (liv. VII, chap. XVII).

Les restes de la *Cité d'Erve* ne surgissent au-dessus du sol que de quelques décimètres : ce sont des murs ensevelis sous des terres et sous les décombres de la partie supérieure des édifices. La ville a été certainement livrée à une destruction générale et complète. Ce qu'on voit appartient à des débris de remparts, de clôtures, d'habitations. Il est aisé de reconnaître quelques rues, notamment la large voie qui descendait à la rivière.

Ce terrain n'a jamais été fouillé d'une matière suivie ; les quelques coups de pioche qu'on a donnés ont mis à nu les parties inférieures de maisons bâties en maçonneries liées par d'excellent mortier. Les paremens offrent

le petit appareil très-régulier des beaux temps du Haut-Empire. Il n'y avait pas d'assises de briques, du moins dans les murs que nous avons vus. En quelques endroits, les joints sont parfaitement lissés à l'aide d'un enduit très-dur, puis on les a reproduits en lignes creuses et fines qui encadrent les facettes de moellons.

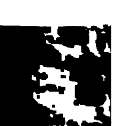
Des tuiles à rebord, des fragments de poteries abondent dans les débris qui couvrent le sol ; on y a trouvé des vases d'une pâte très-fine et d'une forme élégante, des statuettes et des figurines en bronze, un grand nombre de médailles, parmi lesquelles nous citerons celles des empereurs Tibère, Néron, Domitien, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine jeune, Septime-Sévère, Tetricus.

Une partie de ces objets ont été recueillis au château de Thévalles, qui n'est pas éloigné, par les soins de la famille de M. le marquis de La Roche-Lambert. Des fouilles, entreprises l'an dernier à ses frais, ont fait découvrir une statuette qu'on nous a dit représenter une Vénus et avoir environ 70 centimètres de hauteur.

Auprès de la *Cité*, l'on reconnaît facilement une voie romaine, allant au village de Thorigné et se dirigeant ensuite vers Jublains, avec une bifurcation probable sur le Mans. Le tracé qui va du côté de Jublains se retrouve à la ferme du Châtelais, près de Thorigné, dans les communes de Chammes et de Châtres, et dans le bois d'Hermet, près de l'étang de Mortris.

La Cité est très-voisine des *Caves à Margot*, bien connues des touristes. Ces sortes de grottes sont nombreuses dans les escarpements de la pittoresque vallée de l'Erve.

Il y a plusieurs années, on a trouvé une hache cel-



tique en pierre dans l'une d'elles (la cave Rochefort), mais on n'y a jamais pratiqué de fouilles au point de vue archéologique, et nous ne serions pas étonné que le savant explorateur des cavernes de la Dordogne, M. Lartet, n'y fît une moisson fructueuse, s'il les visitait.

Nous pensons qu'aux habitants Troglodytes de la vallée de l'Erve ont succédé, sans interruption, des populations dont l'une a occupé Vagoritum, où les Romains l'ont trouvée et à laquelle ils se sont mêlés, pour bâtir la ville dont nous voyons aujourd'hui les ruines.

C'était une oasis au milieu des forêts marécageuses de cette partie du Bas-Maine qui l'entouraient d'une ceinture restée presque impénétrable, depuis les guerres de César jusqu'à celles des Vendéens et des Chouans.

Nous avons déjà dit que Ptolémée, souvent si inexact, n'a commis qu'une très-légère erreur en ce qui concerne Vagoritum. Il s'est trompé de moins d'un degré pour la longitude et de moins d'un quart de degré pour la latitude, et encore cette faute ne parvient pas à faire sortir les Arvii du diocèse du Mans.

Le géographe grec nous a habitués à bien d'autres erreurs, sans qu'on ait, pour cela, songé à supprimer les peuples sur lesquels elles portent, et la Commission de la carte des Gaules nous paraît bien sévère pour les Arvii, elle qui admet le texte de Ptolémée parmi les preuves *qui ne peuvent laisser aucun doute sur la position des Namnetes* (*Nantes*) (*Revue Archéologique, mai* 1864, page 330). Et cependant cet auteur les place à l'est de Rouen ! Il est certain que Ptolémée fourmille d'erreurs dans ses latitudes et ses longitudes. La plupart sont dus sans doute à des inexactitudes de copistes qu'il

est presque impossible de re
sistent en mots altérés peu
d'après le sens des phrase
signe, d'un chiffre, présent
tout chez un géographe
la méthode employée po
des divers points de ses c

N'accordons pas de
longitudes, mais regar
d'avoir, dans son ouvra
dont nous ne pouvons
preuves à l'appui.

Nous abordons ma
a été à peine effleuré
logique, relatif aux
nonymie des nom
noms anciens.

D'après d'Anvil
sence des Arvii ;
pas grand'chose,
commun à de no

Nous ne com
celui de ces co
de Jublains, c
aux Arvii, pe
Les autres no
loin du Mai
sieurs rivièr
son nom à

Mais il
que nous

Arvii, plusieurs noms qui rappellent Vagoritum.

Cette finale *ritum* paraît être un qualificatif fréquemment employé à l'époque de Ptolémée : *Vago-ritum*, *Augusto-ritum*, etc. Peut-être faut-il y joindre *Ava-ricum*, *Dario-rigum*, , dans lesquels le qualificatif *ritum* aurait été légèrement altéré par les prononciations locales. Or, nous trouvons, à quelques kilomètres à l'ouest de la *Cité d'Erve*, le village de Vaige, autrefois appelé Vage, et la rivière de Vaige ou Vaigette. A quelques lieues vers l'est, coulent la Vègre et le Végron ou Végronneau[1].

La Vaige se jette dans la Sarthe à Sablé ; la Vègre prend sa source près de Rouessé, passe à Brulon, à Asnières et joint la Sarthe à quelques lieues en amont de Sablé.

Ainsi, nous avons, entre la Vaige et la Vègre, cours d'eau dont les noms ont la même racine que Vagoritum, un pays voisin des Diablintes, comme les Arvii de Ptolémée et traversé par une rivière qui porte leur nom, l'Erve. D'importantes ruines gallo-romaines indiquent l'emplacement de son chef-lieu.

Bien des emplacements de peuples anciens (notamment les Essui) ont été attribués sur des preuves moins concluantes.

Aussi, croyons-nous avoir démontré que les Arvii habitaient (entre les Diablintes, les Cénomans et les Andegavi) le pays borné par la Vègre à l'est, la Sarthe au sud, la Vaige ou la Mayenne à l'ouest. Leur limite nord est plus difficile à établir : peut-être se dirigeait-elle de

[1] Voir la carte de l'état-major, feuilles de Mayenne et de la Flèche.

Roussé vers Saint-Léger en passan
où se trouvait sans doute un form
être s'étendait-elle jusqu'à Evre
ciens cartulaires dont le nom
Arvii. Ces peuples constituaie
probablement sous le patrona

PIERRE AYRAULT.

Nous n'avons point la prétention de donner ici une biographie de Pierre Ayrault; nous voulons seulement rappeler ce que fut cet Angevin célèbre dont le portrait accompagne cette livraison.

Pierre Ayrault naquit à Angers en 1536, de René Ayrault et de Jacqueline Loriot. Son père était procureur fiscal et maire de la ville; il avait fait creuser en 1558 le port qui porte son nom.

Comme tous les jeunes gens de son temps, qui voulaient se préparer à l'étude sérieuse du droit et de la jurisprudence, Pierre Ayrault suivit les leçons de l'école de Toulouse. Il se rendit ensuite à Bourges, où il put profiter de l'enseignement des grands jurisconsultes, Duaren, Donneau et Cujas. A vingt-deux ans, il revint à Angers où il ouvrit lui-même des leçons publiques; il ne resta pas longtemps dans cette ville, et bientôt il eut pris sa place au premier rang des avocats au Parlement de Paris, suivant le témoignage de Loisel dans son Dialogue des avocats. Il portait, ainsi que ses ancêtres, le surnom de *Durocher*, d'une petite ferme qui leur appartenait. Ce surnom lui convenait à lui particulièrement, à cause de la rigidité de son esprit et de l'austérité de ses mœurs. Quelques-uns l'appelaient en effet le *Sévère*, d'autres en plus grand nombre : *Pierre qui ne rit point.* D'après Ménage, les Angevins le regardaient comme leur Cassius et l'écueil des criminels, *scopulum reorum*, lorsqu'il remplissait les fonctions de lieutenant général.

Pierre Ayrault avait épousé, au mois de juin 1564, Anne Desjardins, fille de François Desjardins, médecin de François Ier, et dont il eut quinze enfants, parmi lesquels dix lui survécurent.

L'un d'eux, René, la fleur la plus brillante de *cette riche couronne*, *quorum flos*, dit Ménage, lui causa, comme l'on sait, de poignantes douleurs : elles lui inspirèrent l'un de ses ouvrages les plus éloquents, le *Traité de la puissance paternelle.*

En 1568, Pierre Ayrault quitta la position brillante qu'il s'était faite au barreau de la capitale, pour revenir dans la ville où il avait vu le jour, prendre possession de la charge de lieutenant criminel qu'il avait achetée.

« Il y a bien dignement exercé ledit état, dit Louvet, « pour avoir bien et saintement rendu la justice à l'en« droit des méchants qu'il a fait punir selon leurs démé« rites et particulièrement il a fait couper des têtes à « un grand nombre de gentilshommes de ce pays d'Anjou, « qui étaient mauvais et qui l'avaient bien mérité, et fait « mourir un grand nombre d'autres méchants durant « qu'il a vécu. »

En 1589, Henri III le nomma par intérim lieutenant général au présidial d'Angers. Pour reconnaître ses anciens services, ses concitoyens lui donnèrent un logement dont il ne payait qu'un très-faible loyer, et qui fut occupé aux mêmes conditions par son fils et son petit-fils.

Les travaux considérables auxquels il s'était livré sans interruption depuis sa jeunesse, le chagrin aussi, dit-on, que lui avait occasionné René, altérèrent de bonne heure sa santé. Il mourut à l'âge de 65 ans, le 21 juillet 1601.

CHRONIQUE.

Correspondance.

Mon cher President,

Vous avez, dans l'un des derniers numéros du *Répertoire*, fait appel à l'érudition de vos lecteurs pour avoir l'explication de plusieurs passages des anciens *Inventaires de la Cathédrale*, qui sont d'une interprétation difficile ou tout au moins douteuse. Vous voudrez donc bien me permettre de vous proposer une solution que me suggèrent mes études spéciales sur la liturgie du moyen âge et sur celle de Rome, qui conserve intactes tant de traditions anciennes.

Chandelier pascal. — A Rome, dans presque toutes les églises, le chandelier pascal est en marbre et fixé au sol.

J'ai recueilli à Beaulieu pour le musée diocésain un chandelier pascal du xviie siècle en fer forgé, en forme de bras, pour être fiché dans le mur, qui est formellement condamné par le décret, donné en 1845 par la Congrégation des Rites au diocèse de Macerata :

« An Cereus Paschalis ponendus sit super Candelabrum, vel super Cornucopinum?

« Super distincta Candelabra in plano posita a cornu Evangelii. » (Gardellini, t. IV, p. 95.)

Cierge pascal. — Vous trouverez dans les *Analecta iuris pontificii*, Rome, 1852, p. 396 et suivantes, une excellente étude sur le cierge pascal, qui est destiné par l'Eglise à rappeler la passion et la résurrection du Sauveur. Voilà pourquoi, au bas du cierge, on figure une croix, en mémoire de sa mort, l'on perce cinq trous, en souvenir de ses cinq plaies et l'on place cinq grains d'encens pour exprimer qu'il fut enseveli et embaumé.

Fers a hosties. — Le fer donne, après la cuisson, le pain à chanter en feuilles. Pour avoir des hosties rondes, on place dessus un disque rond ou roulette et l'on détache l'hostie au moyen d'un compas, dont une des pointes est placée au centre du disque. Tel est le mode usité à Rome.

En France, nous nous servons maintenant d'un cercle tranchant en fer, fixé à un manche de bois et qui forme emporte-pièce.

Voici la liste, suivant l'ordre chronologique, des fers à hosties que j'ai trouvés dans le diocèse d'Angers et que j'ai fait mouler pour les Musées de la ville et du diocèse. xiiie siècle : Chaudefonds (au musée de la ville); Cléré (au musée diocésain); Brain-sur-Allonnes; Coutures; Thouarcé; Melay. xve siècle : Chanzeaux; Angers (au musée diocesain); Montjean; Le Thoureil; Mâchelles (au musée diocésain); Seiches. xvie siècle : Nueil-sous-Passavant. xviie siècle : Montreuil-Bellay (au musée dio-

césain) ; Rochefort-sur-Loire (au musée diocésain). XVIIIe siècle : Saint-Maurille de Chalonnes.

Pommes d'airain. — Les pommes d'airain tenant aux chapes sur la poitrine et les épaules, n'étaient autre chose que de gros boutons destinés à retenir ce vêtement.

Les cardinaux-évêques portent encore au fermail de leur chape trois grosses pommes faites en perles fines. Le pape ne s'en sert que dans des temps de deuil et de pénitence, pour les Morts, l'Avent et le Carême.

Paix. — *Le Cérémonial des Évêques* dit que les ecclésiastiques doivent s'embrasser, mais que les laïques baisent l'instrument de paix : « Si aderunt laici, ut magristatus, et barones, ac nobiles, detur illis pax cum instrumento. » (Lib. I, cap. 24.)

Vous avez au musée de la ville, une paix en ivoire, où est sculptée l'Annonciation. Le musée diocésain en possède une en émail qui vient de Beaulieu et qui représente saint Jean-Baptiste avec l'Agneau (XVIe siècle).

Le plus souvent, c'est l'Agneau que l'on voit figurer sur la paix, par allusion à cette parole liturgique qui se chante immédiatement avant le baiser de paix : « Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem. »

Autel portatif. — La pierre de jaspe, carrée, montée en argent doré, enchâssée dans une tablette de bois et renfermée dans une boîte, est tout simplement un autel portatif.

J'ai vu un autel de ce genre, mais en ardoises, dans l'église de Beauvau. Il date du XVe siècle.

Peignes. — M. Bretagne a publié en 1861, une étude très-complète sur les peignes liturgiques, où il signale

tous ceux qui existent encore en France. On se sert encore de peignes pour peigner les évêques à la cérémonie de leur sacre.

PUPITRES. — Il n'est pas rare de rencontrer en Anjou des pupitres de chœur, posés sur des coffres, où l'on renferme tous les livres de chant qui servent au lutrin.

Cet usage se trouve également à Rome et le plus curieux pupitre est incontestablement celui de l'église de Saint-Eusèbe.

CHAMBRE. — Une chambre complète se compose de :

Un ciel carré.

Un tredos ou dossier, qui pend depuis le ciel jusqu'à terre.

Une courte-pointe piquée, qui couvre le siége et son dossier, de manière à asseoir plus mollement.

Enfin des courtines ou rideaux qui sont attachés sur les côtés du ciel.

Le tout ressemble assez aux grands lits du XVIII[e] siècle que l'on rencontre encore fréquemment dans la campagne.

VOILE DU CARÊME. — Lehoreau a laissé de très-curieux détails sur ce voile dans son *Cérémonial* manuscrit, que possède l'évêché.

CAHIER. — Le quaternus était un cahier de quatre feuilles de parchemin, non reliées, ou plutôt une feuille pliée en quatre à la manière de nos in-quarto.

Rien n'indique qu'il s'agisse ici spécialement de livre de chant. Tout au contraire, car un des articles spécifie que deux de ces cahiers contenaient une légende. Or, je ne sache pas que la légende ait jamais été chantée à quatre

voix. Les leçons du second nocturne des matines, où figure la légende, se sont toujours chantées en *solo.*

Bulle. — La bulle, à laquelle on fait tant d'honneur à certaines fêtes, contenait très-probablement les pardons et indulgences accordés par les papes à la cathédrale d'Angers.

Chandeliers. — A Rome on ne se sert encore pour les catafalques que de grands candélabres de fer.

L'inventaire, en disant qu'on les place autour des sépultures, indique suffisamment qu'on en entourait la tombe aux anniversaires, mais dans l'église seulement. Ils n'étaient placés autour du corps des défunts que lors des enterrements.

Missel de chapelle. — Le missel sur lequel est inscrite la mort du chanoine de Boylesve, appartenait à la chapelle qu'il fonda. Cette note dut être écrite par le chapelain lui-même, à l'occasion du décès.

Plats de Nevers. — Les faïences que vous avez remarquées sur les bords de la Loire et dont vous donnez un curieux spécimen, proviennent toutes de Nevers, d'où elles étaient apportées par les mariniers qui desservaient ce fleuve.

La légende *Collocat in petra cubile* signifie que Claude Robin avait creusé dans le rocher sa cure de Chenehutte, ce que l'on peut encore constater maintenant.

Saint-Fort. — En réponse aux questions de M. le chanoine Cirot de Laville, je lui adresse la note que j'ai publiée en 1861, dans le *Répertoire* et où je crois avoir élucidé, autant que possible, cette question hagiogra-

phique qui ne laisse pas que d'avoir été passablement embrouillée par les fidèles.

Croyez-moi, etc.

X. chanoine BARBIER DE MONTAULT.

Poitiers, le 10 octobre 1865.

Epée du XVIe siècle.

En creusant les fondations du nouvel hospice de Saumur les ouvriers ont trouvé il y a quelques jours, dans une fouille du haut jardin, à un mètre trente centimètres de profondeur et au milieu d'ossements humains, une vieille épée assez bien conservée dans son ensemble. La garde de cette épée, dont la rouille avait rongé l'extrémité des branches, n'a pu être retirée intacte : les branches séparées du pommeau et mêlées aux déchets de la fouille, ont été brisées et perdues.

Cette arme, d'après une personne compétente, se rapporte au type de l'*épée dite de Charles-Quint de l'Armeria reale de Madrid*. Sa garde devait être formée de trois branches tordues, à peu près semblables au modèle du sabre actuel de cavalerie légère, mais plus courte. La coquille de cette garde était à jour et très-basse, avec branches de sous-garde retombant au dessous de la coquille.

La lame est à évidements en carrelet sur le reste de la longueur avec pointe en langue de carpe.

La fusée garnissant le fer de la poignée devait être en bois entouré de ficelles ; cette fusée s'élargissait du pommeau à la garde. La poignée est très-courte, relativement au reste de l'arme, dont la longueur totale est de 1 mètre 24 centimètres.

Cette épée se portait à la manière dite en *verrouil* avec ceinturon.

De ces données il résulte qu'elle date du milieu du xvie siècle, de François Ier à Henri II. La vue d'une vieille gravure de cette époque nous a confirmé ces détails.

La commission des hospices a décidé que l'épée ci-dessus décrite serait déposée au Musée de la ville.

PAUL RATOUIS.

Un logis du XVIe siècle.

Angers, le 27 novembre 1865.

Monsieur le Président,

La démolition de la maison n° 41 de la rue Baudrière, qui faisait coin à la rue des Lauriers, a mis à découvert une habitation qui était intérieure. Cette dernière, qui porte la date de 1552 et qui en eu a bien le style, me semble avoir dépendu de quelque propriété religieuse. Peut-être aurait-elle de l'intérêt pour l'archéologie. Je vous signale cela ; il est supposable qu'une reconstruction la fera bientôt disparaître.

Veuillez, etc. JANIN.

Document inédit s

ORDINIS FONTIS EBRALDI S

Soror Maria Aloysia de
Fontis-Ebraldi diœcesis Pi
riorissa ordinis eo nomi
immediate subjeti Ssmo d
millimis precibus sup
ordinis utriusque sexu
dultum recitandi offic
fundatoris semel in
listæ protectoris, se
diebus ab officio n
etiam in Adventu
tem recitandi ii
dicto ordini co
feriis quintis et
ut supra non
ribus circum
tissæ expre
dissimi do
congregat
vembris

Loc

Ce décret qui a été envoyé par mon frère au Comité des travaux historiques, a été trouvé par lui à Villesalem, près la Trémouille (Vienne), ancien prieuré de l'ordre de Fontevrault. Il est écrit sur papier et porte pour titre : *Bulle de* 1755. La traduction française est accompagnée de cet autre titre : *Explication du bref*.

C'est à tort que la copie parle de *bref* et de *bulle*. Il s'agit tout simplement ici d'un décret en forme de *rescrit*.

Ce décret, avec l'assentiment de Benoît XIV, autorise les religieux et religieuses de l'Ordre à faire l'office votif de saint Benoît, une fois la semaine ; de saint Jean l'évangéliste, une fois le mois ; du Saint-Sacrement, le jeudi ; de la sainte Vierge, le samedi, toujours sous le rit semi-double, et pourvu que le jour soit libre, c'est-à-dire non occupé par un office de neuf leçons.

La copie de ce décret, qui porte la date du 3 novembre 1754, est authentiquée par le sceau et la signature de l'abbesse Marie-Louise de Valence.

Gardelini n'a pas publié ce décret dans ses *Decreta authentica Congregationis sacrorum Rituum*, imprimés à Rome.

CHARLES BARBIER DE MONTAULT,
chevalier de l'ordre de Pie IX.

Craon, — Enceinte concentrique.

Il s'agit d'un de ces édifices à plusieurs enceintes concentriques, qui paraissent avoir été des temples. Aux Provenchères, c'était d'abord une aire carrée environnée

de murs contre lesquels les explications données par M. de Bodard me font penser que des portiques étaient établis. Au milieu du carré se trouvait une première rotonde de 11m,50 de rayon, et, intérieurement, à une distance de 2m,97, une autre rotonde. Je ne serais pas éloigné de croire, d'après l'extrême épaisseur des deux murs en tour ronde (1m,60 d'une part et 1m,40 de l'autre), que l'édifice était voûté.

Les choses dignes de remarque qui ont été observées ou recueillies sont :

1° Des briques, dont un cordon a été employé comme première assise de l'une des rotondes au-dessus de la fondation. Au lieu d'être carrées selon la forme ordinaire des briques antiques, elles sont oblongues, portant 36 centimètres sur un côté, et 28 seulement sur l'autre. Leur épaisseur est de 4 centimètres.

2° Des morceaux d'enduit recouverts de fine peinture d'ornement, sur plusieurs desquels existent des noms tracés à la pointe. Une planche jointe au mémoire donne le fac-simile de onze de ces noms. L'écriture ressemble assez à celle des *graffiti* de Pompéi. Plusieurs des lectures de M. de Bodard sont sujettes à contestation. Je n'oserais m'associer qu'à celles d'où résultent les noms suivants : *Amianus*, *Ariius*, *Nurci*, *Valiductus*, *Mullonis*, et je propose les noms *Proculus*, *Adonnisi*, *Fabiula*, à la place de ceux qui sont lus *Crowus*, *Adonilli*, *Sabius*.

Sur l'un des fragments a été tracé, non pas un nom, mais le dessin, comme un enfant aurait pu le faire, d'un cerf, mené en laisse par un homme.

Deux bronzes d'Antonin-le-Pieux et de Claude le Gothique, sont sortis de terre à quelques mètres de la

rotonde. C'est à l'époque indiquée par la première de ces pièces, c'est-à-dire au milieu du IIe siècle de notre ère, que me semblent devoir être rapportés la plupart des noms inscrits sur les murs des Provenchères.

MM. de Bodard et Pommerais ont eu l'attention de porter tout ce qu'ils ont découvert en ce genre au musée de Craon, ce dont il faut les louer, et louer en même temps la ville de Craon, puisqu'elle a eu le bon esprit d'ouvrir un lieu où peuvent être déposées les antiquités qui se trouvent sur son territoire.

J. QUICHERAT.

(*Extrait de la Revue des Sociétés Savantes.*)

Nous apprenons que M. Godard, sur la proposition de la Commission de la topographie des Gaules, vient d'être nommé correspondant de cette Commission dans le département de Maine-et-Loire.

P. L.

Incendie du théâtre d'Angers.

Dans la nuit du 4 au 5 décembre 1865, vers minuit et demi, un vive lueur illuminait tout à coup le ciel et les cris sinistres de *au feu! au feu!* réveillaient les habitants du quartier de la place du Ralliement. Le théâtre brûlait. Quand on s'aperçut du sinistre, les flammes s'élevaient déjà au-dessus de la toiture. Celle-ci ne tarda pas

à tomber, et l'intérieur du théâtre ne présenta plus qu'un vaste brasier. Tout secours était inutile, et les efforts de la population durent se borner à tâcher de préserver les maisons voisines, vivement menacées. Ajoutons qu'ils y réussirent; mais il ne resta plus du théâtre que les murs plus ou moins endommagés.

Nous avons cru devoir noter ici ce sinistre, afin d'en conserver tout au moins la date, que des historiens futurs seront peut-être aises de retrouver.

Le théâtre détruit, et dont bientôt les ruines mêmes auront disparu, était peu ancien. La première pierre en avait été posée solennellement le 9 juillet 1821, et il avait été édifié sur les plans et sous la direction de M. Binet, architecte d'Angers même. On avait utilisé pour sa construction quelques restes de l'ancienne église Saint-Pierre, que le récent incendie a de nouveau mis au jour. En 1851, d'importantes réparations y avaient été faites par les soins de l'Administration municipale.

BIBLIOGRA

—

MONOGRAPHIE DE C

Par M. P. Godet.—E

On ne saurait trop encourag
sacrent leurs loisirs à l'étude de
De ces travaux résultent de
d'un vif intérêt pour l'histoi
l'histoire particulière de la pro

Nous signalons donc avec en
la *Monographie de Champtoc*
paraître M. P. Godet. M. Gode
mier danger, celui de donner
sive à la localité dont il voulai
son petit volume est juste ce q
ment être pris pour modèle p
genre.

Champtoceaux est justement
pittoresque comme au point de
décrit d'abord minutieusemen
toute sorte qui le couvrent enc
qu'il domine. Il passe ensuite
moin, et dont quelques-uns o
tance, jusqu'au jour où, pour
de Penthièvre, le duc Jean

château et la ville. Depuis, Champtoceaux n'a joué aucun rôle un peu saillant.

Après avoir été successivement la propriété de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne, puis être rentré un instant dans la famille de Penthièvre, Champtoceaux fut vendu au connétable Anne de Montmorency. Il passa par le mariage de Charlotte-Marguerite de Montmorency avec Henri de Bourbon dans la famille de Condé, et y resta jusqu'à la révolution de 1789. Champtoceaux prit une part active à la guerre de la Vendée et fut le théâtre de scènes atroces. En 1815, le prince de Condé reprit possession des biens de son père qui n'avaient pas été vendus; et à sa mort, en 1830, le duc d'Aumale en hérita. Ce prince les vendit en 1834 à M. le marquis de Coislin, et depuis, ils ont été achetés par parties par différentes personnes.

Ce n'est point une analyse que nous avons voulu faire ici de la *Monographie de Champtoceaux*. Notre seul désir était de l'indiquer à nos lecteurs et d'engager M. Godet à étendre ses études et à nous donner maintenant l'histoire des localités qui avoisinent Champtoceaux et qui attendent encore un annaliste. P. L.

LES CARTULAIRES ANGEVINS.

Les cartulaires sont des recueils de chartes, de diplômes, que les chapitres, abbayes, seigneuries laïques faisaient rédiger avec soin. Ils contenaient un inventaire et souvent même une copie des titres de propriété et des

divers priviléges accordés aux chapitres, abbés et seigneurs. Ces recueils présentent beaucoup d'intérêt pour la connaissance des mœurs, des institutions et de la topographie du moyen âge.

Les cartulaires angevins sont donc des documents précieux pour celui qui veut étudier soit l'histoire générale de l'Anjou, soit les annales particulières à certaines villes de cette contrée.

Chacun n'est pas à la portée des archives où sont déposés ces recueils ; tous ne sont pas appelés à en déchiffrer, à en traduire les textes, à rassembler leurs éléments divers.

Ce travail, tout à la fois de patience et d'érudition, M. G. d'Espinay, notre compatriote, l'a entrepris et conduit à bonne fin, dans un livre intitulé : *les Cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.*

Nous n'avons pas la prétention d'établir ici le mérite du livre de M. d'Espinay, ce mérite est constaté par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : notre but est d'appeler l'attention des amis studieux de l'Anjou sur des recherches qui éclairent d'une vive lumière des faits historiques jusqu'alors enveloppés d'une douteuse obscurité.

Le livre des Cartulaires est divisé en quatorze chapitres qui traitent du comté d'Anjou, des origines de l'ancien droit de l'Anjou, des seigneuries ecclésiastiques, des seigneuries laïques et des droits féodaux, de l'état des personnes, de la propriété, de la transmission de la propriété, du mariage et de ses effets civils, de la puissance paternelle, de la tutelle et du bail féodal, des suc-

cessions, des donations, des contrats, de la procédure et du droit pénal, etc.

Cet exposé sommaire du livre exprime à lui seul tout l'intérêt qui doit s'attacher à des textes dans lesquels le lecteur peut puiser sans fatigue et avec certitude les preuves dont il a besoin pour apprécier l'histoire de son pays.

P. Ratouis.

TABLE DES MATIÈRES.

Angers, Imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.